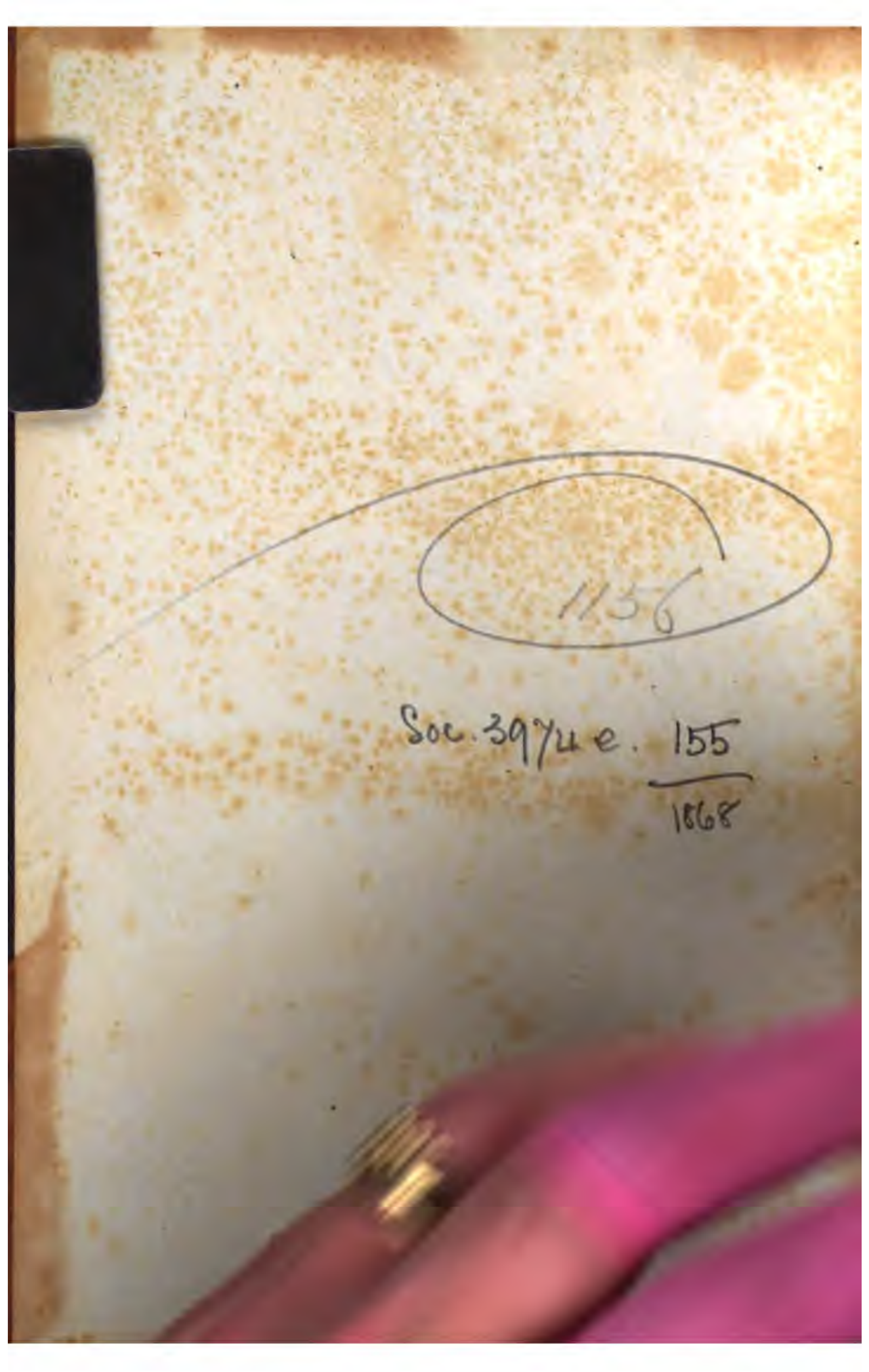


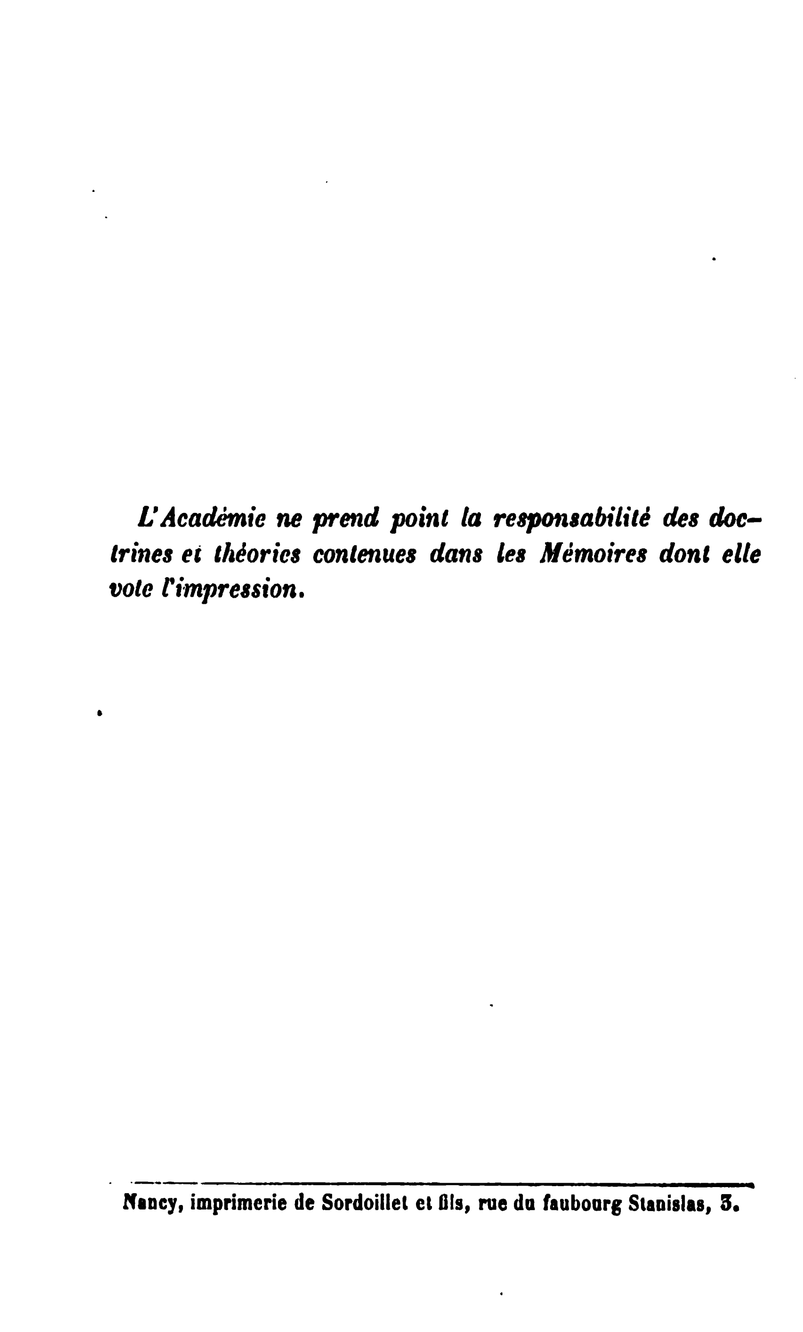

1156
Soc. 3974 e. 155
1868



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS



L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Nancy, imprimerie de Sordoillet et fils, rue du faubourg Stanislas, 3.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MAI 1869

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1868-1869

et liste des

TRAVAUX ADMIS A L'IMPRESSION DANS LES MÉMOIRES

Par M. J. CHAUTARD
Secrétaire annuel

Messieurs,

Avant de résigner les fonctions que vous lui avez confiées, votre secrétaire annuel doit vous rendre compte, dans la séance solennelle qui nous rassemble, des travaux accomplis au sein de votre Compagnie pendant le cours de l'année académique. Si cette tâche est laborieuse pour tous, effrayante est-elle pour celui qui, vivant entouré d'instruments et au milieu d'un laboratoire, ne connaît qu'une langue spéciale, sèche dans sa gravité, ingrate dans sa précision et toujours dénuée de charmes, tant qu'elle n'est pas devenue comme une seconde langue maternelle, —

tâche effrayante, dis-je, puisque vous attendez de lui qu'il vous entretienne d'histoire, de jurisprudence, de littérature française, latine, grecque ou orientale. Aussi comprenant ce que cette mission a de difficile pour celui qui en est chargé, vous avez admis depuis quelques années que le titre seul des mémoires lus à vos séances vous serait rappelé. Cette liste est longue, elle atteste une fois de plus la variété et l'importance de vos travaux ; vous la retrouverez à la suite de ce compte rendu imprimé.

Si je dois vous parler des membres nouveaux que vous vous êtes associés dans vos diverses catégories, vous désirez aussi, et ce mandat n'est pas le moins pénible à remplir, que je vous signale les vides que la mort a faits dans vos rangs. Hélas ! les pertes ont été grandes cette année et réveillent de bien douloureux regrets, que je ne saurais augmenter, tant vous comprenez la valeur de ceux qui vous ont appartenu et le légitime respect dû à leur mémoire. Permettez-moi donc de vous parler d'eux tout d'abord.

Dans la classe des correspondants français, vous avez perdu trois membres distingués ce sont : MM. Saint-Albin-Berville, Boucher de Perthes et Charmoy.

M. Berville. — Longtemps avocat au barreau de Paris, ancien premier avocat général et président honoraire à la Cour impériale de Paris, M. Berville offrait une preuve palpable de tout ce que le culte des Muses et l'amour des lettres apportent de jouissances et de paix au milieu des agitations de la politique. Ces agitations, M. Berville les avait connues ; il s'y était mêlé plus d'une fois, toujours dans la mesure d'un caractère honnête et d'un esprit sérieux, soit comme député sous le règne de Louis-Philippe, soit comme représentant à l'assemblée constituante de 1848.

Plusieurs discours de rentrée, une notice sur Voiture, une autre sur Gresset, un éloge de Rollin couronné par l'Académie française, un éloge de Delille qui a remporté le prix d'éloquence à l'Académie d'Amiens, enfin, pour abréger, un volume de poésies dont nombre de morceaux sont de véritables chefs-d'œuvre, tels étaient les titres qui, en 1854, avaient ouvert à M. Berville les portes de votre Société.

M. Boucher de Perthes. — A un mois de distance, le 5 août, s'éteignait à Abbeville, à l'âge de près de quatre-vingts ans, un homme dont le nom avait acquis dans ces derniers temps une juste renommée et qui n'appartenait à notre compagnie que depuis six ans à peine. C'est Boucher de Perthes, connu surtout comme savant et créateur d'une science nouvelle, l'*Archéo-géologie*.

La contemporanéité de l'homme avec les grands animaux fossiles était constatée théoriquement depuis longtemps, mais les preuves matérielles faisaient défaut et dans une pareille question on ne pouvait être trop exigeant. Sans se décourager, le savant archéologue poursuivit ses investigations, remua les alluvions, inspecta les gravières et organisa parmi les terrassiers des environs d'Abbeville tout un personnel de travailleurs chargés de piocher le sol avec intelligence et de soumettre aux hommes compétents tout ce qui semblerait offrir quelque particularité. C'est ainsi que Boucher de Perthes a rassemblé des documents si importants sur l'âge de pierre, documents dont on peut trouver une belle collection au musée de notre Faculté des sciences : silex taillés, grains de collier et autres objets façonnés par l'homme primitif; c'est ainsi qu'il a mis la main sur le fragment de mâchoire humaine dont le monde savant s'est

ému à si juste titre et dont l'authenticité, comme fossile, a été reconnue par un jury des plus compétents ou plutôt par un congrès composé des plus hautes notabilités scientifiques de France et d'Angleterre. De pareils titres, Messieurs, ne pouvaient être contestés, aussi était-ce avec un vif empressement que le 2 juillet 1863, vous inscriviez BOUCHER DE PERTHES sur la liste de vos correspondants français.

En reconnaissance des liens que cette nomination lui faisait contracter avec Nancy, et pour témoigner du prix qu'il attachait à nous appartenir, BOUCHER DE PERTHES — dont la fortune presque entière passait en œuvres de bienfaisance, — eut la pensée de faire une fondation en faveur des ouvroirs de notre ville. Si la mort ne lui permit pas de réaliser ce désir, sa famille du moins s'empressa d'en assurer l'exécution et cela avec une spontanéité qui doit faire reporter sur elle une part notable de l'honneur de ce bienfait.

M. CHARMOY. — Ancien professeur de turc et de persan à Saint-Pétersbourg, membre de l'Académie impériale de cette ville, M. CHARMOY était né en France d'une famille originaire de Nancy ; il avait fait ses études au collége de Phalsbourg. A ces divers titres M. CHARMOY aurait pu être compris dans l'une ou l'autre des classes de vos correspondants, étrangers, lorrains ou français. C'est cette dernière catégorie que vous avez choisie ; c'était peut-être aussi la plus naturelle, car malgré la notoriété que ce savant avait conquise en Russie où il a passé le temps entier de sa carrière professorale, il était revenu chercher sur le sol de la mère-patrie le calme et l'abri pour ses dernières années.

M. CHARMOY était un savant, un orientaliste distingué ;

on lui doit la traduction avec texte d'un livre que je puis seulement vous nommer, — pardonnez-moi mon ignorance m'en rapportant à vous pour le juger, — la traduction, dis-je, de l'*Iskander nameh de Nizami*. Sa grande tâche, son véritable titre académique, c'est l'enseignement qu'il donna pendant trente ans, dans ses chaires de turc et de persan, au sein de l'institut oriental de Saint-Pétersbourg. Il occupa ce poste avec une telle distinction que sans avoir cherché d'autre gloire que les labeurs du professorat, il fut nommé conseiller d'Etat et qu'il reçut les insignes de chevalier supérieur de l'ordre de Sainte-Anne de Russie. M. CHARMOY ne nous a appartenu que deux ans à peine ; sa mort laisse un vide d'autant plus grand qu'il nous réservait la primeur de travaux importants et inédits, dont la place est indiquée dans vos Mémoires, à côté des œuvres remarquables d'orientalistes distingués, membres titulaires de votre Compagnie.

M. DE SAINT-MAURIS. — Le 27 août ceux d'entre vous que le besoin du repos ou la liberté des vacances n'entraînaient pas hors de Nancy, conduisaient à sa dernière demeure, M. le comte ALEXANDRE-VICTOR DE SAINT-MAURIS, membre honoraire de l'Académie depuis 1859. Cette perte a été pleurée par le monde littéraire, non moins vivement que par les associations charitables dont M. DE SAINT-MAURIS s'était fait le zélé protecteur. Bien qu'enlevé d'une manière subite et inattendue, on peut dire que la mort ne l'a point surpris, car depuis longues années, son existence assombrie par les plus amers chagrins se passait dans la pratique des œuvres de charité et de religion, seul et dernier refuge des âmes visitées par l'épreuve et frappées par les coups répétés du sort.

M. de Saint-Mauris étoit originaire de Franche-Comté et par sa mère appartenait à l'une des rares familles de l'ancienne chevalerie lorraine épargnées par la guerre et le temps, celle des Raigecourt. La première partie de sa carrière se passa dans la diplomatie, la seconde s'écoula à la cour du roi Louis-Philippe, à l'avènement duquel il échangea son poste de secrétaire d'ambassade contre celui d'introducteur des ambassadeurs. Ces fonctions, M. de Saint-Mauris les conserva jusqu'à la chute de la monarchie de juillet, époque à laquelle frappé à la fois dans ses plus chères affections, dans sa carrière et dans sa fortune, il vint résider à Nancy et chercher dans le culte des lettres une distraction à ses peines.

En 1853, M. de Saint-Mauris publia une traduction du Dante, précédée d'un résumé historique et littéraire sur les temps antérieurs à la Divine Comédie. C'est cet ouvrage consciencieux qui lui avait ouvert en 1856 les portes de votre Académie ; il y occupa, vous le savez, une place très-importante jusqu'au jour où, renonçant au titulariat, il échangea son fauteuil contre celui de membre honoraire. La retraite ne fut pas pour lui l'inactivité ; en 1861, il publiait sous le titre d'*Etudes historiques sur l'ancienne Lorraine*, une véritable histoire de notre province, livre fort estimé dont le seul défaut est d'avoir suivi de trop près celui de notre savant et toujours regretté confrère M. Digot. Sous tous les rapports, et surtout pour notre Compagnie, la mort de M. de Saint-Mauris a été un véritable sujet de deuil ; avec lui s'est éteint un type parfait et bien rare de nos jours, d'homme de foi, d'honneur et de talent.

M. Nicklès. — Mon savant prédécesseur au secrétariat se plaisait à constater, dans son compte rendu de l'année

dernière, qu'aucun vide ne s'était produit parmi les membres titulaires. Le même privilége semblait nous être réservé cette fois encore, je m'en réjouissais ; et cependant, en touchant au terme, cette joie devait se changer en une bien douloureuse déception.

Un de nos confrères les plus richement dotés, tant sous le rapport de la force physique que du côté de l'activité intellectuelle, nous a été enlevé il y a quelques semaines. Vous l'avez tous nommé, Messieurs, et comme moi vous êtes encore sous le coup de la profonde impression que causa cette nouvelle qui soudain, le 3 avril dernier, se répandit dans la ville : NICKLÈS *n'est plus !*

Qui de vous, en effet, en assistant à cette séance du 19 mars, en entendant son intéressante communication sur les *feux liquides*, aurait cru que cette lueur serait, comme notre Président l'a si bien dit sur sa tombe, la dernière qu'il jetterait sur nos réunions (1) ! Qui de vous, en le voyant ce même jour présider une de ces solennités, rares en province et toujours imposantes autant par la gravité du débat que par le titre éminent que confère le résultat de l'examen, pouvait prévoir que cet excellent et laborieux collègue dût nous être sitôt ravi (2)? En assistant à ses intéressantes et populaires leçons, où avec l'élan d'une conviction profonde, l'ardeur d'une généreuse propagande, il exposait les principes de sa science de prédilection, qui de vous eût pensé que cette chaire, ce laboratoire, ces travaux auxquels il consacrait le meilleur de son temps, devaient

(1) Ce travail a paru dans la *Revue des cours scientifiques*, n° du 3 avril, jour même de la mort de M. Nicklès.

(2) Thèse pour le doctorat ès-sciences physiques, soutenue le 19 mars par M. Chévrier, professeur de physique au lycée de Metz, devant la Faculté des sciences de Nancy.

si promptement miner ses jours et ne plus le laisser vivre bientôt que dans nos souvenirs ?

M. Nicklès appartenait à l'Académie comme titulaire depuis le 2 février 1855, et à dater de cette époque il en fut, on peut le dire, un des membres les plus actifs et les plus assidus à vos séances. Ses travaux importants et nombreux ne peuvent être ici l'objet ni d'une énumération rapide, ni d'une analyse sommaire : ils ont été accueillis avec trop d'empressement pour que la vie de cet habile chimiste ne devienne un jour l'objet d'une notice spéciale que notre Compagnie conservera précieusement dans ses archives, à côté de celles des Braconnot, des Haldat, dont Nicklès fut l'émule et le digne successeur parmi nous.

A une réputation si légitimement acquise comme chimiste, je me permettrai d'ajouter encore que Nicklès possédait comme cristallographe et critique scientifique un talent qui pourrait être difficilement dépassé. Ce sont, en effet, ses travaux en cristallographie qui, avant son arrivée à Nancy, assignaient déjà à son nom une place dans la science ; la thèse qu'il soutint en 1852 devant la Faculté des Sciences de Paris pour obtenir le grade de docteur, les recherches sur l'isomorphisme des composés du groupe de l'azote, entreprises plus tard dans le laboratoire de Nancy, suffiraient à elles seules pour asseoir la renommée de leur auteur. J'ajoute de plus que, par l'étendue d'un savoir en chimie que je qualifierais presque d'érudition, si ce mot pouvait être employé ici, Nicklès avait une supériorité que personne ne pouvait, je crois, lui contester. Sa connaissance de l'allemand et de l'anglais, de fréquentes relations avec les chimistes étrangers, une excellente mémoire, favorisaient singulièrement ce travail d'assimilation dont il sut profiter le premier dans le cours de ses nom-

breuses recherches et dont il faisait bénéficier les autres dans les différentes publications périodiques auxquelles il était associé.

Mais je m'arrête, Messieurs, je craindrais que ces appréciations parussent empreintes de partialité dans la bouche de celui qui fut pendant près de quinze ans son collègue et son ami. Permettez-moi, toutefois, avant de quitter ces douloureux détails, de vous dire que si la vie de M. Nicklès fut celle d'un savant, ses derniers actes furent empreints de religieux sentiments qui laissent à sa famille et à ceux qui l'ont aimé une douce et chère espérance.

M. Paillart. — Ce rapport était terminé, Messieurs ; vous veniez même d'en approuver la lecture, lorsqu'un nouveau coup a frappé notre Compagnie dans la personne d'un autre de ses membres titulaires. Le 15 mai s'éteignait, dans la plénitude de ses facultés et avec les sentiments de la foi la plus vive, M. Pierre-Aubin Paillart, ancien procureur général et premier président honoraire de la Cour impériale de Nancy.

Rendu aux loisirs de la vie privée à un âge où son talent avait encore toute sa verve et tout son éclat, M. Paillart, fidèle aux préceptes de l'orateur romain, auquel il empruntait souvent quelques mots pour devises de ses discours, est venu chercher dans l'étude des lettres un noble délassement à ses fatigues passées. Le 24 juin 1852, vous le receviez dans vos rangs de membres titulaires. Déjà avant cette époque et malgré la multiplicité des devoirs auxquels l'astreignaient les hautes fonctions qu'il a longtemps et honorablement remplies dans la magistrature militante, M. Paillart avait produit des œuvres littéraires remarquables. Il suffit de citer la part active qu'il prit aux travaux

de l'Académie de Rouen, ainsi que les discours prononcés par lui aux séances de rentrée de la Cour royale de Nancy. Le passé répondait donc de l'avenir, et vous savez comme moi que vos espérances n'ont pas été déçues. Tous vous avez entendu ou lu ses études biographiques ou littéraires sur *Bresson*, *Zangiacomi*, *Henrion de Pansey*, *Lacourt*, *Prugnon*, *l'abbé Bexon*. Vous avez pu apprécier comment à une connaissance profonde de l'histoire, du droit, de l'économie politique, M. Paillart joignait les qualités véritables qui font l'orateur et surtout l'écrivain. Il était pour le style de l'ancienne et grave école ; il ne cherchait pas la phrase, elle venait d'elle-même se placer sous sa plume, facile, correcte, élégante, ennemie de ces expressions ambitieuses qui caractérisent certains écrits, autant que de ces images hardies, colorées, mais d'un goût souvent douteux dont les auteurs de notre époque font parfois un si déplorable abus. Aussi les productions littéraires de notre regretté confrère demeureront-elles pour le fond comme pour la forme un modèle véritablement académique et figureront-elles dans nos Mémoires comme un de leurs principaux ornements.

M. Paillart fut académicien dans le sens propre du mot ; exact à nos réunions, il veillait attentivement à tout ce qui pouvait en rehausser l'intérêt et l'éclat. Ce zèle vous l'avez compris, car deux fois et à peu d'années d'intervalle, M. Paillart fut investi des honneurs de la présidence ; si je rappelle ce fait, c'est non-seulement pour témoigner de l'estime toute particulière que vous inspirait le talent et le caractère d'un membre si justement apprécié, mais aussi à titre de pieux et reconnaissant souvenir pour celui qui m'offrit le premier la main comme confrère et qui, trois ans après et à pareil jour, sanctionnait mon entrée parmi vous.

Je me suis étendu sur les titres de nos confrères décédés, et c'est justice, Messieurs : aux morts on ne doit que la vérité, et la louange, en pareil cas, ne peut passer pour de la flatterie. J'arrive à la troisième et dernière partie de ma tâche, qui consiste à vous entretenir de vos nouvelles acquisitions parmi les correspondants lorrains et français et parmi les membres titulaires. Je le ferai brièvement.

Au nombre de vos correspondants lorrains, vous avez admis MM. SERVAIS et LAPRÉVOTE. Cinq correspondants français vous ont été adjoints, ce sont MM. VILLEMAIN, LACROIX, DE GÉRANDO, EM. KOPP et TERRIEN-PONCEL. Un titulaire, M. DE WAREN, a demandé l'honorariat ; enfin, deux fauteuils de titulaires ont été occupés, l'un par M. LOUIS BENOIT, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Nancy, l'autre par M. EUGÈNE BENOIST, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres.

M. SERVAIS. — M. SERVAIS est un écrivain lotharingiste. Chef de division pendant plus de trente ans à la préfecture de la Meuse, aujourd'hui retraité, M. SERVAIS a su remuer la poussière de nos archives lorraines et en exhumer des documents précieux qu'il a réuni dans un ouvrage intitulé *Annales historiques du Barrois de 1352 à 1411, ou histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar sous le règne du duc Robert.* L'élection de M. SERVAIS est donc une bonne fortune pour vous, en même temps qu'elle honore l'homme instruit et modeste qui n'a pas craint de consacrer les courts loisirs que lui laissait son emploi, aux compulsions ingrates et toujours laborieuses de nos archives provinciales.

M. LAPRÉVOTE. — M. LAPRÉVOTE est un archéologue,

un numismate. Depuis longtemps sa réputation est faite comme chercheur infatigable de tous les monuments, en monnaies, médailles, livres et documents divers qui peuvent intéresser la patrie lorraine. A cette qualité de collectionneur intelligent et habile, M. Laprévote joint aussi celle d'écrivain ; on lui doit plusieurs notices importantes de numismatique et une histoire de la ville de Mirecourt, dont quelques fragments seulement ont été détachés et font vivement regretter que ce remarquable et consciencieux travail, dans lequel l'auteur a su réunir des documents inédits du plus haut intérêt, n'ait pas été publié en entier.

M. Villemain. — Saluons, non pour le louer, mais pour nous en faire honneur le nom de M. Villemain. Ancien professeur à la Sorbonne, secrétaire perpétuel de l'Académie française, ancien pair de France et ancien ministre, l'auteur du *Cours de la littérature française au XVIIIe siècle* et de tant d'autres écrits demeurés célèbres n'a pas voulu se séparer de ceux de ses illustres confrères que nous rangions naguères sur la liste de nos correspondants français ; réjouissons-nous en, Messieurs, en nous parant de son nom comme nous le faisons dans le présent de ceux de MM. Saint Marc-Girardin et de Broglie, et dans le passé, des noms de Fontenelle et de Montesquieu.

Mgr Lacroix. — Mgr Lacroix, pronotaire apostolique, clerc national du sacré collége et du consistoire, est un de ces hommes qui offrent l'heureux et rare assemblage de l'ardeur, du talent et de l'expérience. Ceux d'entre vous qui suivent les séances de la Société d'Archéologie savent que Mgr Lacroix a publié dans les annales de cette Société

un curieux mémoire sur tout ce qui subsiste à Rome de souvenirs lorrains. Un travail du même genre, mais plus étendu, a été entrepris et réalisé par le même auteur sur les institutions religieuses de la France à Rome, à commencer par la chapelle de Sainte-Pétronille, dont la fondation remonte à Pépin-le-Bref, pour finir par l'Ecole française des Frères, qui ne date que de 1851. Cet intéressant travail, dans lequel se trouve exprimée une si haute connaissance des hommes et des choses, désignait naturellement son auteur à vos suffrages ; vous n'avez pas manqué de l'accueillir et en vous associant ce respectable et savant prélat, presque octogénaire, vous avez ménagé à votre Compagnie un honneur nouveau, celui de la rattacher à une génération chez qui vivaient encore, dans toute leur pureté, les vraies traditions académiques.

M. de Gérando. — En conférant le même titre à M. de Gérando, vous avez apprécié non-seulement la notoriété qui s'attache à son nom comme magistrat éminent de la cour impériale de Metz, mais aussi le talent qui distingue ses œuvres littéraires. Des travaux inspirés, les uns par des sentiments de charité envers les classes laborieuses, les autres par les devoirs de sa charge, d'autres enfin par une connaissance intime et presque traditionnelle d'un monde pour ainsi dire disparu, marquaient la place de M. de Gérando au milieu de vous; aussi avez-vous répondu à sa demande avec empressement et saisi avec bonheur l'occasion qui vous était offerte de faire figurer son nom sur la liste de vos correspondants.

M. Terrien-Poncel.— M. Terrien Poncel, membre de la Société d'Anthropologie, d'Ethnographie, de Linguistique

et de la Société Asiatique à Paris, s'est fait connaître dès le début dans le monde savant par plusieurs œuvres capitales :

1° Un Essai sur la nature et l'étude des mots et des langues ;

2° Des affinités des langues chinoises avec les langues touraniennes ;

3° Recherches pour servir à l'histoire des civilisations de la haute antiquité. Ces travaux prouvent dans leur auteur un talent véritable, — disent ceux qui sont capables de les apprécier ; — pour moi je ne puis qu'admirer comme un don précieux, cette aptitude bien rare pour une étude que si peu d'hommes osent aborder.

L'élection de M. Terrien Poncel comme correspondant français date du 19 février dernier.

M. Em. Kopp. — Tout différents étaient les titres présentés par M. Em. Kopp à l'appui de sa candidature. M. Kopp est un chimiste de profession dont le nom est bien connu de quiconque s'est tant soit peu intéressé au mouvement scientifique de ces derniers temps. C'est à lui que l'on doit la découverte du phosphore rouge ou amorphe ; à lui encore que l'industrie des couleurs est redevable de plusieurs moyens relatifs à la mise en œuvre de la racine de garance ; enfin, pour ne rappeler que ses titres principaux, c'est grâce, en partie, aux procédés découverts et appliqués par ce chimiste, que les fabriques de Dieuze qui naguères étaient un foyer d'infection pour tout le voisinage, ont pu, non-seulement rendre inoffensifs les résidus de leur fabrication, mais encore les convertir en une source de bénéfices considérables ; aussi l'élection de M. Kopp, comme correspondant, n'était-elle en quelque sorte que

l'avant-coureur indiqué des conclusions dont vous allez entendre tout à l'heure la lecture dans le rapport relatif au prix Bonfils.

M. de Waren. — Titulaire de l'Académie depuis 1846, M. de Waren pour des motifs que vous avez eu à apprécier, vous a exprimé le désir de passer dans la classe des membres honoraires. Ce désir a été ratifié par un vote approbatif, et vous avez entendu par là, non rendre moins intimes les liens qui vous unissent à cet aimable et savant confrère, mais les transformer en d'autres plus faciles et plus doux, privilége que vous n'accordez jamais qu'en reconnaissance d'une longue et sérieuse collaboration.

Enfin, Messieurs, il me reste à vous parler des deux titulaires qui sont venus remplir les fauteuils laissés inoccupés, l'un par le départ de M. Blavier, l'autre par l'honorariat de M. de Waren.

M. Louis Benoit. — M. Louis Benoit, déjà associé correspondant lorrain depuis le mois de janvier 1867, vous appartient comme titulaire depuis le 18 juin dernier. Son talent comme dessinateur, ses études d'histoire et d'archéologie locales le désignaient naturellement à vos suffrages, en même temps que sa position de bibliothécaire en chef vous permettait de faire appel à son dévouement pour le nommer conservateur de vos archives en remplacement du savant et regretté Soyer-Villemet. M. Louis Benoit est un de ces travailleurs qui ne se laissent décourager, ni par les difficultés, ni par l'aridité des recherches qu'ils embrassent. Ses nombreux mémoires sur la Lorraine allemande attestent suffisamment son mérite, et son zèle répond pour l'avenir des fonctions qu'il doit occuper au milieu de vous.

M. Eug. Benoist. — L'arrivée de M. Eug. Benoist à Nancy, avait été, pour notre Faculté des lettres, une de ces heureuses fortunes auxquelles elle semble destinée, lorsqu'un de ses membres la quitte pour aller occuper ailleurs un poste plus élevé; aussi, en admettant, au mois de novembre dernier, ce savant et laborieux professeur en qualité de correspondant, vous n'aviez qu'un regret, c'est qu'il ne vous fût pas immédiatement attaché par des liens encore plus étroits. Ces regrets, Messieurs, n'ont pas été de longue durée et peu de mois après, vous receviez M. Benoist, membre titulaire de votre Compagnie. Des œuvres importantes de critique et d'érudition ont fait depuis longtemps à M. Eug. Benoist un nom dans la science philologique. Ses remarquables interprétations des auteurs anciens sont connues des savants de l'Europe, aussi n'est-ce pas sans quelque fierté que vous vous êtes associé plus complétement un homme dont les travaux en France et à l'étranger sont tenus en si haute estime.

Je termine ici ma tâche, Messieurs; comme vous pouvez en juger les acquisitions de cette année ne le cèdent en rien à celles des années précédentes : archéologie locale ou religieuse, histoire, critique littéraire et belles-lettres proprement dites, sciences et arts, orientalisme, philologie, chacune des branches de vos travaux y trouve des aides précieux qui combleront les vides faits au milieu de vous et ne laisseront pas languir vos études, ni éteindre votre zèle.

Liste des travaux dont l'Académie a entendu la lecture pendant l'année 1868-1869.

1868

5 *juin.*	M. Blondlot : Formation de l'ozone pendant la combustion lente du phosphore.
	M. Simonin père : Présence normale de l'ozone dans l'atmosphère.
19 id.	M. Morey : Biographie de Richard Mique, architecte de Stanislas.
3 *juillet.*	M. de Margerie : Mlle de Montpensier.
17 id.	M. L. Parisot : Anomalies de l'artère humérale.
	M. Levallois : Géologie lorraine.
7 *août.*	M. Nicklès : Note sur la formation de la limonite, minerai de fer abondant aux environs de Nancy.
	Note sur le fluorure manganoso-manganique.
6 *novembre.*	M. Renard : Théorie de l'action des aimants sur les corps magnétiques et diamagnétiques.
20 id.	M. Gindre de Mancy : Notice sur Mme Elise Voïart.
4 *décembre.*	M. Blondlot : Action de l'ammoniaque sur le phosphore.
	M. Chautard : Contrefaçon des monnaies au type esterlin (*deuxième partie*).
	M.. Godron : Une pélorie reproduite par graines.
18 id.	M. Ed. Simonin : Application des doctrines physiologiques aux principaux faits observés pendant l'éthérisme. — Remarques principales propres à servir de guide dans l'anesthésiation, pour le diagnostic des périodes de l'éthérisme et faire éviter, dans l'emploi de l'éther et du chloroforme, la sidération du système nerveux.
	M. Poincaré : Fonctions de la glande thyroïde.

1869

15 *janvier*.	M. Meaume : Ancienne chevalerie lorraine (travail de *feu* M. *Georges* Meaume, correspondant).
29 id.	M. Galeau (correspondant) : Pièce de vers.
	M. Nicklès : Lignite trouvée dans les fouilles de l'église Saint-Epvre.
19 *février*.	M. Nicklès : Moyens de reconnaître la présence du phosphore et de préparer quelques phosphores.
5 *mars*.	M. Chautard : Résumé des observations météorologiques faites à la Faculté des sciences de Nancy, pendant l'année 1868.
	Rapport sur les orages du département de la Meurthe en 1868.
	M. Maggiolo : Condition de l'instituteur en Lorraine avant 1789.
	M. Meaume : Un épisode de l'affranchissement des communes en Lorraine.
19 id.	M. Charles Benoit : Virgile et l'Enéïde.
	M. Nicklès : Les feux liquides.
16 *avril*.	M. Leclerc : Notice sur Nicolas Remy.
	M. Louis Benoit : Eloge de Mme Elise Voïart.
14 *mai*.	M. Ch. Dubois (correspondant) : Remercîments à l'Académie.

RAPPORT

PRÉSENTÉ A

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

AU NOM DE LA COMMISSION

DU PRIX BONFILS

PAR M. E. LEFEBVRE
Membre correspondant

MESSIEURS,

La commission que vous avez chargée d'examiner les mémoires adressés pour le prix Bonfils était composée primitivement de MM. Blondlot, président, Nicklès, Chautard, Forthomme, membres titulaires de l'Académie, Denys, Lefebvre, membres correspondants. La perte irréparable qui est venue frapper l'Académie d'une manière si subite et si douloureuse nous a privés des lumières de notre éminent et regretté confrère, M. Nicklès; nous

avons dû, en outre, renoncer au concours de M. Forthomme : expert désigné par le tribunal civil de Vic, dans une affaire où les nouveaux procédés employés à Dieuze sont mis en cause, il a cru devoir se récuser auprès de nous dès qu'il a su que l'exposé de ces procédés constituait l'un des travaux envoyés à l'Académie.

Les mémoires soumis à notre examen étaient au nombre de trois.

Le premier est une brochure ayant pour titre : *Fabrication industrielle de l'hydrogène comme gaz d'éclairage et de chauffage. Décarburation, déshydrogénation, désulfuration, épuration sèche.* L'auteur part de ce principe qu'on laisse actuellement dans les sous-produits de la fabrication du gaz, à l'état d'eaux ammoniacales et de goudrons, la plus grande partie de l'hydrogène de la houille : il pense qu'en surchauffant ces produits entre 525° et 800°, on pourrait les transformer en matières gazeuses éclairantes et doubler ainsi ou même tripler le rendement de la houille en gaz d'éclairage ; mais les idées théoriques exposées dans ce mémoire n'ont été jusqu'ici appliquées à aucune fabrication en grand et ne sont même pas appuyées sur des expériences directes faites par l'auteur.

Sous ce titre : *Résumé de mes recherches sur l'aciération*, la commission a reçu un petit volume

dont l'auteur se livre à des discussions exclusivement théoriques sur la combinaison et la dissolution ou bien encore sur la question de savoir si les corps solides purs ont une ou deux *structures officielles* : il entame une polémique des plus vives avec tous les chimistes présents et passés et bien peu trouvent grâce devant lui. Quant aux applications pratiques, nous n'en avons pas trouvé dans ce traité : non-seulement l'auteur ne soumet pas ses assertions au contrôle de l'expérience, mais il a soin de nous avertir qu'il laisse ce souci à d'autres : « Je ne vérifie pas » moi-même ces faits, » dit-il, « parce que ce n'est » pas mon métier, je ne suis pas organisé pour cela : » je n'ai pas autorité pour être cru quand j'annonce » un fait, un résultat d'expérience. Il ne manque » pas d'expérimentateurs habiles pour ramasser et » vérifier les faits qu'on leur soumet. »

J'arrive, Messieurs, au travail de beaucoup le plus important et sur lequel notre attention a dû surtout se porter. Il nous a été envoyé par la société des usines de Dieuze et a pour objet la description des méthodes qui y sont employées pour dénaturer les divers résidus de fabrication, et en régénérer des matières premières utiles. L'intérêt que présente un pareil sujet aussi bien au point de vue industriel que sous le rapport de l'hygiène et de la santé publique m'engage à entrer dans quelques détails. A l'extraction du sel qui s'y fait aujourd'hui par puits salés,

l'usine de Dieuze a joint la fabrication de la soude au moyen des deux opérations ordinaires : transformation du sel en sulfate de soude par l'acide sulfurique, transformation du sulfate en carbonate de soude par la craie et le charbon. Les matières premières employées sont alors le sel, le charbon, la craie, le soufre destiné à produire l'acide sulfurique : le produit de l'opération est le sel de soude, tandis qu'on obtient comme résidus, d'une part l'acide chlorhydrique résultant de l'action de l'acide sulfurique sur le sel, d'autre part les marcs de soude ou charrées provenant du lessivage des matériaux qui ont donné le sel de soude. La difficulté qu'ont les industriels à placer dans le commerce de grandes quantités d'acide chlorhydrique les a engagés à en consommer eux-mêmes le plus possible : aussi à Dieuze fabrique-t-on, en outre, les chlorures décolorants. On emploie à cet effet l'acide chlorhydrique, la chaux et une nouvelle matière première d'un prix relativement élevé, le bioxyde de manganèse : on produit du chlorure de chaux ainsi qu'un nouveau résidu, le chlorure de manganèse, dont l'utilisation a été jusqu'ici très-bornée. Nous donnerons donc une idée générale de l'exploitation de l'usine de Dieuze en disant qu'elle fabrique du sel, de l'acide sulfurique, du sulfate de soude, du sel de soude et du chlorure de chaux : elle emploie, à cet effet, comme matières premières le sel, le soufre, le bioxyde de manganèse, la craie, la chaux, le combustible et obtient comme

résidus un excès d'acide chlorhydrique non employé à la fabrication des chlorures décolorants, 20 mètres cubes environ par jour d'une dissolution très-acide de chlorure de manganèse, enfin 25 mètres cubes à peu près de marcs de soude. Les résidus liquides étaient écoulés jusqu'ici dans les rivières, et quant aux résidus solides on en augmentait chaque jour l'accumulation, de manière à former un immense cavalier qui a aujourd'hui plus de 200,000 mètres cubes; quand l'occasion s'en présentait, on les abandonnait au chemin de fer comme matériaux pour les remblais. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer les inconvénients qui résultaient de l'introduction dans les cours d'eau de résidus fortement acides, mais j'ajouterai que les eaux de pluie en tombant sur les masses de charrées y établissaient un véritable drainage avec production de liquides infects et malsains. Telles sont les difficultés contre lesquelles avaient à lutter les fabriques de soude et dont l'usine de Dieuze vient de triompher : elle a trouvé le moyen, en effet, d'exploiter ses résidus de manière à en diminuer autant que possible le volume, à leur ôter toute influence fâcheuse sur la santé publique, et à en extraire des produits utiles, soufre et manganèse.

Combien de tentatives ont été faites pour arriver à ce résultat dans les diverses usines qui s'occupent de la fabrication de la soude ! A Dieuze même, pendant de longues années, des essais de toutes sortes

ont été entrepris sous la savante direction de M. E. Kopp. M. Paul Buquet, l'intelligent directeur de l'usine et M. Hoffmann, son habile chimiste, les ont continués et leurs travaux ont abouti au procédé qui fait l'objet du mémoire adressé à l'Académie. Les difficultés étaient nombreuses : si l'on considère en effet, le point de vue industriel de la question, il faut remarquer que le soufre de Sicile coûte 16 francs les 100 kilos, et, que la même matière, si on emploie les pyrites, revient seulement à 10 fr. : comme les marcs de soude en contiennent seulement 12 à 15 pour 100, il faudra, pour avoir 100 kilogrammes de soufre, traiter envion 800 kilog. de charrées, si l'on suppose l'extraction complète, et au moins 1,700 à 1,800 kilog. si, comme l'expérience le prouve, on ne peut retirer de ce produit que la moitié environ du soufre qui s'y trouve renfermé. Il est évident que, d'un traitement opéré sur 1,800 kilogr. de matières et devant fournir 10 fr. de produits utiles, on devra bannir tout emploi de combustible ou de réactifs ayant une valeur quelconque et qu'il faudra utiliser seulement d'autres résidus repoussés par le commerce. Envisageons-nous le problème sous le rapport de l'hygiène, nous rencontrons un obstacle qui avait paru jusqu'ici insurmontable ; le soufre existe dans les charrées à l'état de sulfure et s'en dégagera sous forme d'hydrogène sulfuré dès qu'on fera intervenir un acide : nous n'hésitons pas à condamner tout pro-

cédé dont l'application entraînerait la production d'un gaz aussi terrible par ses effets toxiques, alors même qu'on prendrait, comme dans l'origine à Dieuze, la précaution de le brûler. Ces conditions étant posées, voyons comment le procédé de Dieuze les remplit; les réactions que les deux espèces de résidus, marcs de soude et chlorure acide de manganèse, exercent l'un sur l'autre, y sont tellement enchevêtrées qu'il devient indispensable de suivre chacun d'eux pas à pas dans cette série de tranformations.

Les marcs de soude contiennent comme élément fondamental un composé insoluble de chaux et de sulfure de calcium (1) : par une exposition à l'air prolongée pendant 8 ou 10 mois, ce composé peut s'oxyder et se transformer en sels de chaux solubles (polysulfure, hyposulfite) et en sulfate de chaux :

(1) Analyse des charrées de Dieuze, suivant M. Hoffmann.

Eau	35,7
Oxysulfure de calcium CaO, 2 CaS	34,7
Sulfure de sodium	6,5
Carbonate de chaux	17,4
Alumine	1,9
Oxyde ou sulfure de fer	1,7
Sulfate de soude	1,7
Chlorure de sodium	0,1
Résidu insoluble dans HCl	3,5
	103,0

on réduira la durée de cette oxydation à quelques jours, si on a soin d'ajouter aux charrées fraîches ou desséchées un peu de sulfure de fer, sel qui possède la propriété d'absorber rapidement l'oxygène de l'air. Après l'addition de cet excitant dont nous verrons tout à l'heure l'origine, les charrées sont exposées pendant quelques jours à l'air sous forme de tas fréquemment retournés pour renouveler les surfaces et faciliter l'oxydation. Un premier lessivage méthodique fournit alors les *eaux jaunes sulfurées* marquant 16° à 18° Beaumé et contenant du polysulfure de calcium. Une nouvelle exposition à l'air des matériaux lessivés y amène une seconde oxydation tellement vive que la température du centre des tas peut monter jusqu'à 70° environ : au bout de trois jours on lessive une seconde fois et on obtient un liquide désigné à l'usine sous le nom *d'eaux jaunes oxydées* et riche en hyposulfite de chaux. Quand on traite un polysulfure par un acide, il se dépose du soufre et il se dégage de l'hydrogène sulfuré : si l'on opère sur un hyposulfite, il y a également dépôt de soufre, mais dégagement d'acide sulfureux ; en faisant agir l'acide successivement sur les deux espèces d'eaux jaunes, on aurait donc du soufre et deux dégagements infects et délétères d'acide sulfureux et d'hydrogène sulfuré ; mais ces deux gaz à l'état humide peuvent réagir l'un sur l'autre en donnant du soufre et de l'eau : si donc on mêle en proportion convenable les eaux jaunes sulfurées aux eaux

jaunes oxydées, on n'aura plus en les traitant par un acide qu'un abondant dépôt de soufre sans production sensible de gaz odorant. Emploie-t-on à cet effet l'acide chlorhydrique, on obtient un soufre pulvérulent et d'un beau jaune : opère-t-on avec le chlorure acide de manganèse, le soufre qui se précipite est coloré en gris par un peu de sulfure de fer dont la présence n'aura pas d'inconvénients quand on brûlera le soufre (1). Il y a plus : les résidus acides provenant de la fabrication du chlore sont préférables pour cette opération à l'acide chlorhydrique : ils contiennent, en effet, toujours du perchlorure de fer, qui, se réduisant au contact de l'hydrogène sulfuré, agit comme régulateur du dosage des deux espèces d'eaux jaunes : si le gaz infect tend à se produire, il est arrêté par le perchlorure de fer qui le décompose en donnant du soufre et du protochlorure de fer. Quant au soufre obtenu par l'un ou l'autre des deux traitements, il ne reste plus qu'à le laisser égoutter et sécher. On a donc pu l'extraire des charrées et transformer celles-ci en un résidu final que l'on retire des bassins après le second lessivage et qui ne renferme plus alors de sulfures, mais seulement de la chaux, du sulfate de

(1) Le soufre gris précipité par le résidu de chlorure acide de manganèse contient en moyenne 92 pour cent de soufre pur : le soufre jaune obtenu avec les résidus d'acide chlorhydique en renferme 98 pour 100.

chaux, et autres matières dont l'agriculture essaie déjà de tirer parti (1).

Suivons maintenant dans ces transformations le second résidu, le chlorure acide de manganèse et de fer (2) ; on commence par le neutraliser et pour cela on l'emploie ainsi que nous venons de le voir à précipiter le soufre du mélange des eaux jaunes ; quand on voit le dépôt de soufre prendre une teinte grise, on est averti que la neutralisation est complète et qu'il commence à se former des sulfures de fer et de manganèse : il faut arrêter l'opération, laisser déposer le soufre, et décanter le liquide composé de

(1)

Sulfate de chaux....................	66,25
Carbonate de chaux....................	1,32
Chaux..................................	20,98
Fer et alumine........................	7,00
Oxyde de manganèse....................	1,50
Matières insolubles....................	2,80
Total........	99,85

(2) Composition des résidus de chlorure :

Chlorure manganeux..................	22,00
» ferrique....................	5,50
» barytique..................	1,06
Chlore libre..........................	0,09
Acide chlorhydrique..................	6,80
Eau	64,65
Total........	100,00

chlorures de calcium, de manganèse et de fer. Vient alors le *déferrage* pendant lequel ce mélange est mis au contact des charrées fraîches et soumis à leur action jusqu'à ce que tout le fer ait été précipité à l'état de sulfure : il donne ainsi aux marcs de soude l'excitant nécessaire à leur oxydation et par une nouvelle décantation on obtient un mélange formé de chlorures de calcium et de manganèse. Pour séparer ce dernier métal on a recours à l'action d'une proportion convenable d'eaux jaunes sulfurées qui fournissent un dépôt de soufre et de sulfure de manganèse coloré par une proportion plus ou moins grande de sulfure de fer. Le liquide qui ne contient plus alors que du chlorure de calcium peut être rejeté : le sulfure de manganèse mélangé de soufre fournit par la combustion de l'acide sulfureux qui rentre dans la fabrication de l'acide sulfurique et des cendres (1) formées de sulfate et d'oxyde salin de manganèse. On a trouvé à Dieuze un emploi très-ingénieux de ces cendres : calcinées avec du nitrate de soude, elles donnent des vapeurs nitreuses pour les chambres de plomb avec un résidu formé d'oxyde de manganèse régé-

(1) Cendres de sulfure de manganèse.

Sulfate de manganèse		44	5
Oxyde salin de manganèse	MnO	36	6
	MnO^2	18	9
		100	0

néré et de sulfate de soude que l'on sépare au moyen d'un lessivage (1).

On extrait donc aujourd'hui à Dieuze presque la moitié du soufre contenu dans les charrées à l'état de sulfure : l'autre moitié reste dans un nouveau résidu sous forme de sulfate de chaux ou de plâtre c'est-à-dire à un état tout à fait inoffensif ; le prix de revient du soufre régénéré est d'ailleurs assez inférieur à celui du soufre du commerce pour que l'usine se soit mis à exploiter comme une véritable mine la masse de ses anciens résidus avec une telle activité qu'elle n'a eu depuis plusieurs mois à faire aucun achat de soufre de Sicile. Le manganèse régénéré y est employé aux mêmes usages que le manganèse neuf et revient aussi à un prix moindre. En outre les résidus liquides autrefois fortement acides ne contiennent plus guère que du chlorure de calcium, ils sont parfaitement neutres et peuvent être jetés à la rivière jusqu'à ce qu'un emploi leur ait été trouvé. Tels sont, Messieurs, les résultats acquis dès aujourd'hui et constatés par plusieurs d'entre nous dans nos visites à l'usine. On peut les résumer ainsi : d'une masse considérable de résidus

---

(1) Oxyde de manganèse régénéré :

Oxyde salin.	MnO....	45
	MnO^2...	55
		100

inutiles, encombrants, insalubres, on est parvenu à extraire, d'une part des produits qui rentrent dans la fabrication et y jouent le rôle de matières premières, d'autre part, des résidus nouveaux inoffensifs au point de vue de l'hygiène et dont l'agriculteur pourra probablement tirer parti.

La méthode d'extraction est-elle pratique? Les dépenses occasionnées par le traitement de poids énormes de substances ne sont-elles pas supérieures à la valeur des matières extraites? Des difficultés qui allaient sans cesse croissant, des procès toujours renouvelés obligeaient l'usine de Dieuze à trouver un moyen de dénaturer ses résidus, ne dût-elle retirer aucun profit de l'opération ; mais les auteurs du procédé actuel sont parvenus, par une savante combinaison, des réactions que les divers résidus peuvent exercer les uns sur les autres, à ne faire intervenir dans l'application de leurs méthodes l'emploi d'aucun combustible, mais seulement l'action de l'air et une manutention conduite d'une manière intelligente. Aussi ne saurait-on évaluer à moins de 50,000 francs le bénéfice annuel réalisé par l'usine en substituant dans son travail les produits régénérés à une quantité équivalente de matières premières qu'il aurait fallu demander au commerce. On peut donc dire que MM. Buquet et Hoffmann ont non-seulement trouvé une solution du problème posé aux soudières depuis l'invention du procédé de Leblanc, mais qu'ils en ont donné une solution élé-

gante en théorie et pratique au point de vue industriel.

Nos conclusions n'auraient donc pas été un instant douteuses, si une objection de principe n'avait été soulevée dans la Commission. Les statuts du prix Bonfils exigent que le travail présenté *renferme des faits nouveaux n'ayant encore été l'objet d'aucune récompense* : or, à l'exposition universelle de 1867, une médaille d'or a été décernée à l'usine de Dieuze pour *sel, industrie soudière, produits divers, soufre régénéré*. La mention de ce dernier produit pouvait faire croire que la condition fondamentale que je viens de rappeler n'était pas remplie par le mémoire soumis à notre examen. De l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés, il résulte que la collection de produits primés à l'exposition de 1867 avait été fournie non-seulement par l'usine de Dieuze mais aussi par les salines du Doubs et du Jura qui appartiennent à la même société. De plus, si nous consultons les rapports de l'Exposition universelle, tome VII, classe 44, nous y lisons le passage suivant :

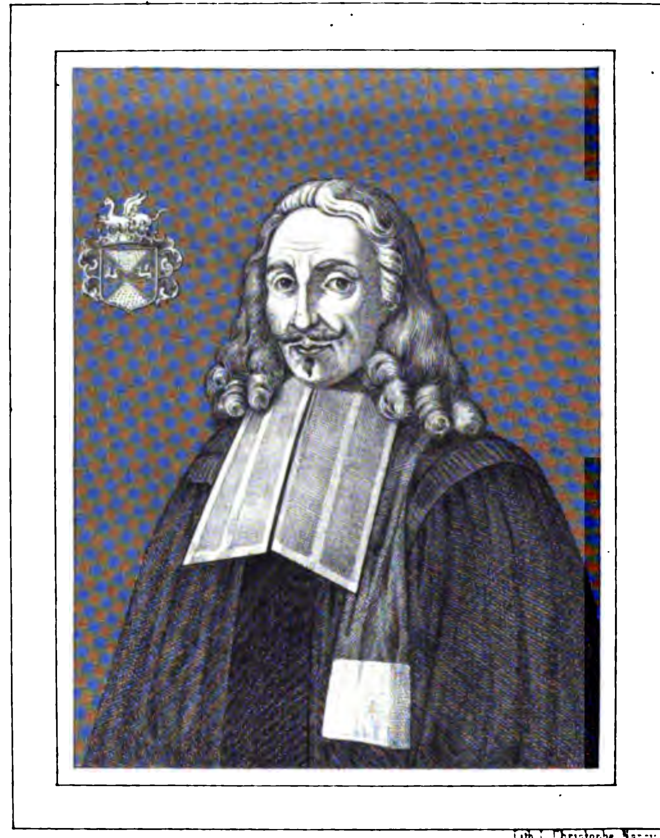
« Abstraction faite des avantages pécuniaires qui
» peuvent résulter de l'opération, et en considérant
» la question seulement au point de vue des deux
» résidus que produisent les usines, on peut dire
» que le problème de les neutraliser l'un par l'autre
» est complétement résolu : les méthodes de Dieuze
» permettent de les transformer, par une action
» réciproque, en produits qui ne sont plus nuisibles,

» et cette pratique ne peut manquer de s'étendre » peu à peu dans les usines situées dans les localités » où la présence de ces résidus serait de nature à » nuire à l'agriculture et à l'industrie. » Sur ces conclusions favorables du rapporteur, le jury de la classe 44 avait sollicité du jury de groupe une récompense de caractère exceptionnel pour le directeur de la Société, récompense qui devait être accordée, en raison des recherches et travaux faits pour la régénération du soufre et du manganèse. Il a été répondu que les procédés employés, peu connus encore, étaient d'une application trop récente pour qu'on pût les récompenser, et qu'il fallait attendre la sanction donnée par une plus longue pratique. Enfin, Messieurs, à l'époque de l'Exposition universelle, et même longtemps après, les opérations exécutées à Dieuze ont présenté un inconvénient des plus graves, je veux parler du dégagement d'hydrogène sulfuré qui se produisait, par suite d'un dosage encore imparfait, lors du mélange des liqueurs : aujourd'hui l'application du procédé se fait avec une telle régularité qu'on n'a plus à redouter ces émanations si dangereuses et dont la production avait fait jusqu'ici échouer tous les chimistes qui ont étudié la question. Ainsi, Messieurs, non-seulement les procédés que nous avons à juger n'ont été l'objet d'aucune récompense en 1867, mais ils ont été depuis cette époque modifiés de la manière la plus heureuse.

Aussi votre Commission vous propose-t-elle de

décerner à la société des usines de Dieuze le prix fondé par M. Bonfils.

(Ces conclusions ont été adoptées par l'Académie dans sa séance du 14 mai.)



Lith. L. Christophe, Nancy.

NICOLAS REMY,
Conseiller d'Etat et Procureur Général
en la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois
en 1590.

NOTICE

SUR

NICOLAS REMY

PAR M. L. LECLERC

Incedit per ignes.....

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Pour un récipiendaire le meilleur de tous les exordes est un remerciement, non pas dans les termes vagues et pompeux d'une banalité polie, mais parti du cœur, et simple comme la vérité.

Permettez-moi donc de vous remercier avant tout de l'honneur que vous m'avez fait, en m'appelant à vous avec une spontanéité qui devait en doubler le prix à mes yeux.

Cet honneur que les plus dignes n'obtiennent souvent qu'après une longue attente, vous me le décerniez au lendemain de mon retour dans notre belle province, comme pour consacrer une fois de plus l'heureuse et antique alliance de la magistrature et des lettres, et ratifier, en quelque sorte, par vos libres et intelligents suffrages le choix du Souverain.

Tant de bonté m'inspirait une profonde reconnaissance ; et je me croirais bien coupable de vous en apporter seulement aujourd'hui l'expression, si ce retard ne tenait à des causes diverses, connues, toutes plus fortes que mon impatience et ma bonne volonté.

Je me trouve ainsi au moins deux fois votre débiteur, car les intérêts accumulés d'une dette longtemps impayée deviennent bientôt un second capital ; et, à cette séance même, je voudrais, en vous satisfaisant d'une manière complète, pouvoir me dire enfin libéré.

Mais comment atteindre mon but? Qu'offrir à une Société savante dont presque tous les membres sont des maîtres dans l'art de penser ou d'écrire, et qui a, par cela même, le droit de se montrer exigeante envers ses derniers venus?

Je me proposais d'abord de vous retracer la vie si simple, si bien remplie, si justement honorée, de mon prédécesseur (1) [*]. Mais M. Parade comptait

[*] Les notes se trouvent à la fin du discours.

autant d'amis que d'élèves et il avait trouvé déjà dans l'un d'eux (2) le plus exact, le plus éloquent et le plus autorisé des historiens. Après avoir lu ces pages écrites avec son cœur par un homme du métier, il m'a fallu renoncer à mon dessein. Personne ne dira mieux désormais les travaux, les services, les mérites de celui qui fut, du 26 juin 1838 au 29 novembre 1864, le Directeur éminent de l'Ecole forestière de Nancy (3).

Si cette considération ne me permet point de vous soumettre l'unique biographie contemporaine qui pourrait avoir ici dans ma bouche quelque à-propos, elle me laisse du moins ouvert le champ plus vaste des siècles passés, et je vais leur demander, pour sujet de mon discours, l'un des noms les plus fameux de l'ancien ordre judiciaire du pays.

Plusieurs raisons m'y déterminent.

Généralement bien accueillies de l'auditoire, auquel elles n'imposent qu'une attention restreinte et sans fatigue, les notices individuelles ont presque toujours pour leurs auteurs tout l'attrait de la difficulté vaincue et d'une sorte de création ; soit qu'elles réhabilitent un personnage trop sévèrement jugé, soit qu'elles fournissent sur ses habitudes, son caractère, ses ouvrages, sa personne, des détails curieux et inédits.

Quand le biographe découvre, à grand'peine, un lieu, une date, un mot, un fait, même le plus petit, se rattachant à son héros, et qu'avec ces matériaux,

longtemps épars et ignorés, il parvient à le faire, pour ainsi dire, revivre sous nos yeux, il éprouve une joie égale à celle du peintre ou du statuaire qui, en l'absence du modèle, à l'aide de réminiscences habilement provoquées, fait sortir d'une simple toile ou d'un bloc de marbre un saisissant portrait.

Ne sait-on pas, d'ailleurs, qu'en écrivant l'histoire de certains hommes, on écrit celle de toute une époque, de ses idées, de ses préjugés, de ses grandeurs, de ses misères, et qu'on apporte ainsi sa modeste pierre au majestueux édifice qui doit être un jour l'histoire générale, l'histoire de tous?

A ce point de vue, je me plais à le dire, parce qu'on l'oublie, peut-être, un peu trop, je resterai fidèle à la pensée de notre bien-aimé fondateur. Si je consulte, en effet, les premiers statuts par lui donnés à la *Société Royale des Sciences et Lettres de Nancy* (1), je constate qu'il lui assigne surtout la mission de réunir et de mettre en œuvre les documents historiques d'un peuple dont il faisait le bonheur, et qu'il voulait, sans doute, consoler à l'avance, de sa nationalité perdue, par le glorieux souvenir de ce qu'il avait été.

I

Nicolas Remy est né à Charmes, Vosges, dans le premier tiers du seizième siècle (5), sans qu'on puisse, d'une manière certaine, assigner à sa naissance une date plus précise.

Il appartenait à une de ces familles plébéiennes, morales dans leurs habitudes, simples dans leurs goûts, intelligentes, laborieuses, au sein desquelles la magistrature aime à se recruter et se recrute toujours avec profit. Il n'y trouva point la fortune, mais le quotidien et salutaire exemple de toutes les vertus domestiques, et cette heureuse médiocrité qui place les âmes d'élite dans les meilleures conditions de succès, parce qu'elle leur apprend à ne chercher qu'en elles-mêmes les moyens de l'obtenir et de l'honorer.

Il sut de bonne heure se suffire, et, après avoir assidûment suivi les Universités de France (6), devenu *licencié ès loix*, il se fit professeur de littérature et de jurisprudence, non-seulement pour ne relever que de lui dans la satisfaction de ses besoins, mais encore afin de se mieux préparer au sacerdoce judiciaire par l'un des plus pénibles et des plus féconds noviciats.

Cette épreuve volontaire ne dura pas pour lui moins de vingt ans, et il devait en avoir à peu près

quarante, lorsque, le 25 mars 1570, un de ses oncles maternels, François Mittat, lieutenant-général au baillage de Vosges, sollicita l'autorisation de lui transmettre des fonctions que la vieillesse et les infirmités ne lui permettaient plus de convenablement remplir (7).

Nicolas Remy avait bientôt, dans cette première charge, donné sa mesure et le Duc de Lorraine, comprenant tout le parti qu'il pouvait en tirer, l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire ordinaire, le 4 novembre 1575 (8).

Il allait ainsi devenir le confident intime et l'interprète habituel d'un des princes les plus distingués de son temps. — C'était le Duc Charles III, surnommé le Grand, le fils de Christine de Danemarck, le gendre de Henry II et de Catherine de Médicis, le petit-neveu de Charles-Quint, le proche des Guise, l'émule de Henri IV (9) !

En reprenant à Nicolas Remy la lieutenance-générale de Vosges, pour l'appeler dans sa capitale, le Duc ne voulait pas seulement demander à son intelligence, à sa discrétion, à son zèle, des services personnels, il songeait aussi, dans l'intérêt de la justice, à utiliser sa science de jurisconsulte, et, l'année suivante, en 1576, il en faisait l'un des membres du Tribunal des échevins de Nancy (10).

Par la nature de ses pouvoirs et l'étendue de son ressort, le Tribunal des échevins ou *du change*, auquel nos annalistes aiment à donner les noms *de*

Parlement, et *de Tribunal souverain du Prince* (11), constituait, en réalité, après les Assises de la chevalerie, la plus haute juridiction du duché (12).

On ne devait l'honneur d'y siéger, ni au hasard de la naissance, ni à un de ces tristes marchés qui faisaient ailleurs descendre la plus noble fonction au niveau de la plus vile marchandise, mais à des mœurs irréprochables, à une longue expérience et à de fortes études. D'après un contemporain, plus en situation qu'un autre d'en dire son sentiment (13), il se composait de « gradués, personnes excellentes » et bien choisies, instruites en matières civiles et » criminelles » (14).

Les matières civiles et criminelles se partageaient, en effet, ses longues audiences.

Il jugeait, au civil, avec ou sans appel, les affaires des gentilshommes, anoblis et autres privilégiés, hors les cas que réservait la coutume (15).

La qualité des justiciables révèle ici l'importance des juges, à une époque où l'aristocratie se refusait à admettre l'égalité devant la loi; et cependant, si, le Tribunal des échevins n'avait connu que des litiges civils de la noblesse lorraine, le souvenir en serait, sans doute, depuis longtemps effacé; mais il faut surtout voir en lui un Tribunal de répression; et, c'est en l'envisageant sous cet aspect, que l'on comprend la notoriété dont il jouissait et que lui a conservée l'imagination d'un peuple ignorant, superstitieux et effrayé.

Au criminel l'autorité du Tribunal des échevins s'étendait à toutes les parties de la Lorraine; s'il n'instruisait et ne jugeait les procès que dans la prévôté de Nancy, de partout ailleurs les procédures devaient lui être toujours communiquées, afin qu'il donnât préalablement son avis.

Cet avis, d'abord facultatif, devint peu à peu obligatoire, encouragé par le prince dont il augmentait l'influence et auquel il permettait de surveiller et de régulariser dans ses Etats le plus important des services publics et le plus redoutable des droits de la puissance souveraine, celui de punir (16).

Les membres de la chevalerie eux-mêmes, ces gentilshommes si fiers de leur origine, si jaloux de leurs prérogatives, subissaient la loi du Tribunal des échevins, quand ils se rendaient coupables d'un délit ou d'un crime, sans autre faveur que l'adjonction, dans tous les cas, de quelques-uns de leurs pairs ou l'évocation au conseil du Duc, s'il s'agissait d'affaires touchant le point d'honneur (17).

Nicolas Remy fut, pendant quinze années, l'un des membres les plus instruits, les plus laborieux, les plus fermes du Tribunal des échevins. Que, dans l'appréciation de certains faits, son énergie ait dépassé le but, je n'hésite pas à le reconnaître, me réservant toutefois de plaider tout à l'heure les circonstances atténuantes devant l'histoire, ce grand jury, dont toutes les sentences ne sont pas des *verdicts*, et qui doit à ceux qu'il condamne, sinon

Le procureur general de Lorraine soubscript qui a veu le
present procès extraordinairement faict par les sieurs prevost
et gens de justice de St Diei a George de Haut dit Cl. Lingotte
detenu prisonnier audit St Diei pour crime de sortilege. Ensemble
ses precedentes responces, informations de ce faictes, auditions, recollemens,
confrontations et procès verbal de sa question de torture
dict. Attendu qu'il resulte dudict procès suffisamment attaint et
convaincu dudict crime de sortilege, pour reparation duquel tend a
ce qu'il soit condamné a estre ars et bruslé vif,
attaché prealablement a ung poteau pour ce expressement dressé
au lieu destiné a telles executions, ses biens declarez acquis
et confisquez a qui il appartiendra, les fraiz de justice
et raisonnables sur iceulx prealablement prins. Faict a Nancy
le [illegible] May 1596 du moins qu'il sente le feu vivement
avant estre estranglé.

Remy

Traduction.

Le procureur général de Lorraine soubscript qui a veu le présent procès extraordinairement faict par les sieurs prévost et gens de justice de St. Dié à George de Haut, de Claingotte, détenu prisonnier audict St. Dié pour cas de sortilége dont il est prévenu, sçavoir l'information de ce faicte, audition de bouche, récolementz, confrontations et procès-verbal de la question à luy donnée, maintient icelluy estre suffisamment attaint et convaincu dudict cas de sortilége, pour réparation de quoy tend et conclud à ce qu'il soit condamné à estre ars et bruslé vif, attaché qu'il sera à ung posteau pour ce expressément érigé au lieu destiné à telles exécutions, du moins qu'il sente le feu vivement avant estre estranglé, sez biens déclarés acquis et confisqués à qui il appartiendra, les frais de justice raysonables sur iceux préalablement prins.

Faict à Nancy, le quatrième may 1596.

Remy.

Autog. L. Christophe. Nancy.

l'indulgence, du moins la plus exacte justice, la plus scrupuleuse impartialité.

Quand ici j'évoque l'histoire, le mot peut paraître ambitieux, et pourtant il n'est que vrai ; car, de nos vieux magistrats Lorrains, bien peu ont, autant que Nicolas Remy, attiré les regards des historiens ; et, laissant dans l'ombre ce qui le recommandait à l'estime des hommes, les historiens n'ont cessé, sous l'empire des idées modernes, de le traiter, comme juge, avec une excessive rigueur.

Il ne pressentait pas les colères qui s'attaqueraient un jour à sa mémoire et contre lesquelles on dirait que le prince cherchait à le protéger par les témoignages répétés de sa confiance, de son approbation et de sa faveur.

Des lettres patentes du 9 août 1583 lui conférèrent la noblesse, sans attendre qu'avec le temps elle fût pour lui la conséquence naturelle et régulière de l'exercice de ses fonctions (18).

Le 1er août 1589 il entrait au conseil privé en qualité de conseiller et sans cesser d'être échevin (19).

Le conseil privé l'aurait, du reste, à lui seul, maintenu dans la sphère de ses aptitudes spéciales, puisque ce conseil s'occupait des matières de législation, de justice, de grâce ; puisque c'était de plus, et tout à la fois, une Cour d'appel et une Cour de cassation (20).

Nicolas Remy y rendit de nouveaux services qui,

de plus en plus appréciés, lui valurent, le 24 août 1599, le titre de procureur général de Lorraine (21).

Ce titre avait plus d'importance encore qu'aujourd'hui; il conférait des attributions nombreuses et diverses, les unes purement judiciaires et de police, les autres essentiellement politiques. Ainsi, le procureur général devait veiller à la sécurité des personnes et au maintien de l'ordre public; ne laisser impunie aucune infraction à la loi pénale; défendre devant toutes les juridictions, les plus élevées aussi bien que les plus humbles, les intérêts du prince, ceux des veuves et des orphelins..... Et puis, quand les Etats s'assemblaient pour voter des subsides, entendre les doléances du peuple, pourvoir à quelque nécessité imprévue et urgente, il y prenait la parole, comme ferait aujourd'hui un ministre, au nom du Souverain (22). Car, Messieurs, pour le dire en passant, avec un de nos plus illustres et de nos plus regrettés confrères (23), la Lorraine possédait un gouvernement représentatif et constitutionnel, alors qu'en France les assemblées de la nation, tombées dans le discrédit, ne se réunissaient presque plus, et que l'Angleterre elle-même, après avoir subi les convulsions de la guerre civile et la honte du régicide, s'essayait à la pratique, encore bien imparfaite, de la liberté.

Les forces d'un seul homme n'auraient pas suffi à l'accomplissement de tous ces devoirs; aussi le chef du Parquet pouvait-il en déléguer une partie à des substituts de son choix (24).

Mais, en dépit de ses auxiliaires et de sa vigueur exceptionnelle, Nicolas Remy, presque septuagénaire, commençait à sentir le poids des ans ; il résolut de transmettre sa charge à son fils Claude, probablement l'aîné, qui acquérait de plus en plus à Paris l'habitude des affaires et la science du droit. Le 26 août 1599, cédant aux instances de sa belle-fille, la Duchesse de Bar (25), Charles III accorda à son procureur général la faveur qu'il lui demandait; et, à cette faveur déjà si grande, il en joignit une autre plus grande encore, parce qu'elle était plus rare, celle de continuer ses fonctions, « *soit en l'ab-* » *sence ou en la présence du nouveau titulaire, tant* » *et aussi longuement qu'il le voudroit* » (26).

Aux yeux du Prince, Nicolas Remy justifiait par sa valeur personnelle et ses bons offices, une dérogation à la règle commune. Pour lui, il n'avait pas été seulement un magistrat de l'ordre le plus élevé et un conseiller fidèle, il avait été encore, quand il le fallait, un négociateur habile.

On le voit, selon la coutume du temps, souvent au dehors, chargé de missions délicates, presque toujours en compagnie des personnages les plus considérables, dont les noms, par leur rapprochement, ajoutaient encore à l'éclat du sien (27).

Il remplissait aussi quelquefois un rôle plus facile et tout honorifique. Pour n'en citer qu'un exemple, — quand la petite ville de Marsal, envahie d'abord par les Huguenots, qui s'y livraient à tous

les désordres, et tombée plus tard en la puissance de Charles III, à la suite d'un siége et d'un assaut, dut passer, en vertu du traité de Saint-Germain-en-Laye, des mains de l'Evêque de Metz en celles du Duc de Lorraine, celui-ci envoya son procureur général en prendre officiellement possession (28).

On sait que cette formalité diplomatique, empruntée au droit Romain, s'accomplissait généralement avec une certaine pompe et que les hautes parties contractantes s'y faisaient représenter par des mandataires dignes d'elles.

A quelque point de vue qu'on se place et sans trop s'arrêter à de menus détails, indifférents à l'histoire, mais que les allures plus modestes de la biographie autorisent, on peut donc dire que, au dix-septième siècle, dans notre Lorraine, peu d'existences ont été plus honorées et mieux remplies que celle de Nicolas Remy.

Vous n'en connaissez cependant encore que moitié; après vous avoir montré l'homme public s'élevant de lui-même, et par son mérite, d'une humble position au faîte des dignités, il me reste, par l'exacte appréciation de ses ouvrages, à vous montrer l'écrivain et l'homme privé.

II

A la fin de sa longue et laborieuse carrière, Nicolas Remy avait plus que tout autre acquis le droit au repos; mais chez lui les forces paraissaient grandir avec l'âge, et il ne voulut, à l'imitation du grand Arnaud (29), *se reposer que dans l'éternité.*

Au moment où les mieux doués déposent la plume que leurs débiles mains se refusent à tenir, il reprit la sienne avec plus d'ardeur et de suite.

Jusque-là, absorbé par les exigences journalières de fonctions multiples, la poésie et l'histoire ne charmaient que de loin en loin ses loisirs. De toutes ses veilles il ne lui restait que des notes rares, brèves, sans lien entre elles, et sans utilité pour ses successeurs; la pensée lui vint de laisser après lui quelque chose de plus durable, en mettant à profit son expérience et ses souvenirs.

De cette pensée sortit un premier livre dont tout le monde connaît le titre, dont on parle souvent, mais que, de nos jours, personne ou presque personne n'a lu, et sur lequel il faut, par cela même, que je m'arrête un peu plus, afin de vous le faire apprécier.

Après m'avoir entendu, vous vous étonneriez que ce livre ait été pour son auteur une œuvre favorite, si vous ne saviez que le vieux juge, comme le vieux soldat, aime à parler de ses campagnes et à en redire les moindres particularités.

Dans le cours du dix-septième siècle, en Lorraine plus qu'ailleurs (30), la sorcellerie compta de nombreux adeptes; malgré ses lumières et son noble cœur, Charles III prêcha contre eux une véritable croisade (31); les magistrats à tous les degrés reçurent des ordres précis, répétés, sévères; en moins de quinze ans huit ou neuf cents périrent sur le bûcher, après avoir subi la torture (32), et la *Demonolâtrie* (33) n'est pas autre chose que leur lamentable histoire écrite en assez bon latin.

Nicolas Remy ne s'y pose pas en novateur (34); il suit modestement la trace de ses devanciers; il croit ce qu'ils ont cru; il affirme ce qu'ils ont affirmé; seulement, à l'appui de leurs affirmations et de leurs croyances, il apporte des preuves nouvelles, et ces preuves il les emprunte aux procès qu'il a instruits ou jugés.

Il cite les noms, les lieux, les dates, le fait en lui-même, ses circonstances accessoires, les témoins, leur demeure, toutes choses qui rendaient le contrôle facile, et qui, vérifiées ou pouvant l'être par les contemporains, excluent à ses yeux, d'une manière invincible, la supposition d'un mensonge ou d'une erreur (35).

Son langage, parfois très-imagé, porte, du commencement à la fin, la vive empreinte d'une profonde conviction; il s'étonne que, quand la sorcellerie se révèle aux hommes par tant de malheurs et de crimes, on ne la reconnaisse pas à ces signes,

comme à la fumée on reconnaît l'existence du feu (36) ; il invoque souvent son propre témoignage, raconte ce qu'il a vu ou entendu (37) et s'excuse de défendre, trop énergiquement peut-être, ce qu'il atteste sous la double garantie de son expérience et de sa bonne foi (38).

Ce qu'il atteste est cependant bien étrange et on s'étonne que des hommes sérieux et instruits y aient jamais cru.

Il nous montre le démon prenant toutes les formes pour aborder ses victimes (39) ; exploitant leur faiblesse, leur ignorance, leur pauvreté, pour les séduire ; faisant appel, pour atteindre le même but, aux passions qui les agitent le plus, à la vengeance, à la haine, à l'amour, à la cupidité (40) ; se les attachant par des serments exécrables (41) ; leur imprimant sur le corps, en un lieu qui devenait insensible, le stigmate de ses ongles (42) ; les souillant de son contact impur (43) ; les soumettant aux devoirs du plus honteux servage (44) ; leur imposant les plus douloureux sacrifices (45) ; infligeant à leur désobéissance les traitements les plus cruels (46).

Les sorciers, ou plutôt les sorcières, partout et de beaucoup plus nombreuses (47), ne tardaient pas à se repentir (48) ; mais leur *petit maître* (49), c'est ainsi qu'elles appelaient le diable, les retenait sous sa domination par des menaces terribles et ordinairement suivies d'effet (50). Il exécutait, d'ailleurs, envers elles, quelques-unes de ses promesses ; car, si

son or était poussière, si ses caresses étaient glacées et stériles (52), jamais contre un adversaire ou un ennemi elles n'invoquaient en vain son secours (53) ; il les associait dans une large mesure à l'exercice de son pouvoir ; il leur remettait dès le premier jour une poudre noire qui tuait, une poudre grise qui rendait malade, une poudre blanche qui guérissait (54). Il leur apprenait à composer certaines mixtions dont la vertu opérait des prodiges (55) ; il leur apprenait aussi à amonceler les nuages, à former les brouillards, la gelée, la grêle, à lancer la foudre et, à l'aide de ces maléfices, à détruire en un instant les espérances du vigneron et du laboureur (56).

Je n'ose pas ranger parmi les moyens de séduction du malin esprit ces assemblées nocturnes où les sorcières, trompant leurs maris, et s'échappant par le tuyau d'une cheminée (57), se rendaient, à travers l'espace, le mercredi et le samedi, à cheval sur un manche à balais ou sur le dos d'un bouc ; où elles dansaient en rond, retournées et masquées pour ne pas se reconnaître (58) ; où elles prenaient enfin un repas inconsistant, fétide, sans pain, sans sel (59), au milieu d'une effroyable musique dans laquelle un bâton creux, un crâne et des os servaient d'instruments (60).

Ces derniers rêves, enfants d'imaginations en délire, dépassaient toutes les limites assignées à la crédulité ; aussi Nicolas Remy hésite-t-il, non pas à les raconter, mais à y ajouter une foi entière, et il con-

cède que quelques-unes de ces femmes qui disaient avoir assisté au Sabbat pouvaient bien être les dupes d'une illusion du sommeil ou des sens, parce qu'on a constaté avec certitude qu'elles dormaient chez elles au moment même où elles se croyaient assises au banquet de Satan (61).

Dans le même ordre d'idées, et à ses heures de doute, il hésite également à admettre la soudaine et fréquente métamorphose des sorciers et des sorcières en chiens, en chats, en loups, parce que Dieu qui a créé l'homme à son image et à sa ressemblance, un peu au-dessous de l'ange, n'a pas pu permettre au démon de dénaturer son œuvre et de la réduire aux proportions d'un animal (62).

Et ces deux concessions ne sont pas les seules qu'il fasse au bon sens et à la réalité. D'autres semblent prêtes à lui échapper encore ; celles-ci trop indécises pour qu'on en saisisse bien l'étendue ; celles-là plus accentuées, mais, pour ne pas blesser de chastes oreilles, impossibles à dire ici (63).

Nicolas Remy n'avait rien à nous apprendre de la procédure de son temps ; on traitait les sorciers comme les autres criminels (64) : on les soumettait à la torture ; le bourreau devenait l'auxiliaire des juges ; les *grésillons*, les *tortillons*, l'*échelle* arrachaient dans de longs interrogatoires, et par d'atroces douleurs, des aveux suspects ; et, ces aveux une fois obtenus, le patient montait au bûcher pour y expier un crime

imaginaire, et plus d'une fois victime d'une odieuse délation (65).

Les enfants seuls échappaient à cet affreux supplice ; on se contentait de les faire passer nus trois fois sous les verges près du lieu où leurs pères l'avaient subi (66). L'auteur de la *Demonolâtrie* aurait voulu qu'infectés d'un vice incurable, qu'issus d'une race à jamais maudite, on les traitât comme leurs aînés ; et c'est, sans doute, après avoir lu sa longue dissertation sur ce triste sujet (67), qu'à la fin du siècle dernier l'un des meilleurs historiens de notre province lançait contre lui l'anathème et le comparait à Torquemada (68).

Ce sévère jugement d'une conscience indignée et que des consciences plus calmes, et non moins honnêtes (69), ont depuis accepté, doit-il être, en définitive, le jugement de l'histoire?

Je ne le pense pas, et, ou je me trompe, ou vous ne le penserez pas plus que moi.

Pour juger un homme d'une manière équitable, il ne faut pas appliquer à ses actes les règles abstraites et trop absolues du juste, du bien, du vrai ; il ne faut pas surtout le séparer de ses contemporains ; il importe au contraire de le replacer dans le milieu où il a vécu et de bien connaître les idées qui y avaient cours et qui ont exercé sur lui une secrète et irrésistible influence.

L'esprit a, comme le corps, ses maladies épidémiques, préjugés ou erreur.

Lorsqu'ils règnent en maîtres, lorsque surtout ils procèdent d'un sentiment religieux, les préjugés nous aveuglent au point d'obscurcir à nos yeux la lumière et d'enchaîner notre liberté.

L'erreur, l'erreur commune, ressemble à l'air qui nous entoure, qui nous enveloppe, qui nous pénètre, que nous respirons et que nous ne pourrions pas, sans cesser de vivre, ne pas respirer ; elle est si subtile, si puissante, si inévitable, que dans les transactions humaines, quand plus tard on la découvre, la loi elle-même lui attribue la force et l'autorité du droit (70).

Comment dès lors, Messieurs, je vous le demande, dans le jugement à porter sur un homme, ne tenir aucun compte des préjugés et de l'erreur, auxquels il a fatalement payé son tribut (71) !

Aujourd'hui que la raison émancipée et plus sûre d'elle-même a relégué les maléfices, les sortiléges, le sabbat, au rang de ces contes dont s'effrayait ou s'amusait notre enfance, on n'en parle plus que pour en rire ; mais autrefois, il y a moins de deux cents ans, tout le monde y croyait, tout le monde, le peuple, les classes élevées, le Prince (72).... Les magistrats eux-mêmes, quoique plus instruits, partageaient l'opinion générale ; au lieu de voir dans les sorciers des dupes, des malades, des hallucinés, des fous (73), et de les traiter avec miséricorde et pitié (74), ils y voyaient les ennemis de Dieu, les fléaux de la société ; et ils se constituaient les ven-

geurs de l'un et de l'autre, bien convaincus que, plus ils se montraient inexorables et mieux ils s'acquittaient d'un grand et saint devoir (75).

Sur ces déplorables aberrations de la justice humaine et sur leur cause la *Démonolâtrie* ne laisse aucun doute ; c'est au nom du salut public et la main sur l'Evangile (76) que les juges envoient à la mort tant de malheureux.

Dans l'accomplissement de leur tâche si ingrate, ils n'éprouvent pas le moindre scrupule (77) ; ils se sentent d'autant plus à l'aise qu'ils ne redoutent pas qu'on les accuse d'obéir à la crainte d'un danger personnel ; ils savent que, par un bienfait spécial de la Providence, démons et sorciers ne peuvent rien contre eux (78). Nicolas Remy insiste avec complaisance sur ce merveilleux privilége, cite ses preuves et en prend occasion pour exhorter les juges de la terre à la confiance et à la fermeté, en leur rappelant, avec un mot des Saintes Écritures, qu'ils sont presque des Dieux, *Deos uti se appellans* (79).

Malgré l'approbation qu'il leur donne, des sanglants holocaustes dont il se fait trop facilement l'historien, il ne doit cependant accepter que sa part effective de responsabilité. Or, au Tribunal des Echevins, il ne siégeait pas seul ; il siégeait en compagnie des magistrats les plus savants, les plus sages de la contrée (80), et, alors comme aujourd'hui, à la suite d'une délibération consciencieuse et libre, la sentence exprimait le sentiment de la majorité (81).

Et puis, ce qu'on paraît ignorer, c'est que, pour le crime de sorcellerie, le Tribunal des Echevins n'avait pas, même dans la prévôté de Nancy, une compétence exclusive (82); les justices seigneuriales et communales en connaissaient au moins une fois sur trois, et, chose digne de remarque! dans ces justices particulières, le droit de juger n'appartenait pas aux officiers du seigneur ou de la commune, mais *à la multitude, multitudinis suffragiis. Le peuple assemblé, après avoir ouï le rapport des procèz, asseyait son jugement* (83).

Que signifient ces mots *multitudinis suffragiis* qui se trouvent dans la *Démonolâtrie* ou ceux-ci, *le peuple assemblé* dont se sert le duc Charles IV dans son ordonnance du 6 octobre 1629? Quelle que soit leur généralité, ces mots ne sauraient s'appliquer au peuple tout entier, alors trop ignorant pour jouer un aussi grand rôle ; ils ne concernent évidemment que quelques hommes élus ou choisis dans son sein (84). En quel nombre, par qui, sous quelles conditions, avec quelles garanties d'aptitude et de moralité? Je n'ai pu le découvrir. Mais le fait lui-même, l'intervention du peuple dans l'administration de la justice criminelle, reste indubitable et je l'invoque avec un patriotique orgueil, parce qu'il prouve que la Lorraine, dotée déjà, comme on l'a vu, longtemps avant sa réunion à la France, d'un gouvernement constitutionnel, jouissait aussi, dans sa forme primitive, du jugement par les pairs, c'est-à-dire de l'institution du jury.

Pour revenir à mon sujet, ai-je besoin de montrer combien cette institution allége encore la responsabilité de l'homme dont je plaide ici la cause ? Peut-on équitablement le rendre responsable de condamnations auxquelles ni lui, ni ses collègues n'ont concouru ? Que dis-je, Messieurs, non-seulement le Tribunal des Echevins ne concourait pas aux condamnations émanées des justices seigneuriales, mais il exerçait sur elles une bénigne et salutaire influence ; il n'intervenait dans les procédures que pour s'assurer de leur régularité et de la suffisance des charges ; il n'intervenait dans la peine que pour lui assigner à l'avance une limite qu'en aucun cas elle ne devait dépasser (85). Il était tout à la fois un modérateur et un guide, et, dans l'ordre d'idées qui nous occupe, il y a plus d'honneur que de désavantage à avoir été, comme Nicolas Remy, l'un de ses membres influents.

Si le juge me paraît excusable, je me sens plus d'indulgence encore pour l'écrivain, quand je songe à la bonhomie avec laquelle il livre son œuvre au lecteur. Pour excuser ce qui lui manque, en la forme, sous le rapport de la méthode et de l'art, il explique qu'il en a d'abord réuni les matériaux sans intention de les utiliser jamais et que, pressé plus tard par ses amis de les mettre en œuvre, il n'a pas eu le temps de les mettre en ordre, ce qui donne à son livre l'apparence bizarre ou d'un vêtement formé de diverses étoffes, ou celui d'une ville à l'origine

et aux accroissements successifs de laquelle aucun plan n'a présidé (86). Ces comparaisons pleines de modestie ne manquent pas de justesse; on voudrait trouver dans les parties d'un tout, relativement considérable, plus d'harmonie, de cohésion, et de suite; mais la critique s'arrête à la pensée qu'avec ce pêle-mêle d'observations erronées et de faits incroyables, l'auteur, en dépit de ses divisions et de ses subdivisions d'apparence scientifique, n'avait pas l'ambition téméraire de composer ce que, dans la langue de la science, on nomme *un traité*.

Telle qu'elle est, la *Démonolâtrie* a fait de Nicolas Remy tout au moins l'égal des Delrio (87), des Leloyer (88), des Boguet (89), des de Lancre (90), et des Bodin (91). Peut-être même, son titre, dont généralement on se contente sans aller plus loin (92), lui a-t-il valu une plus grande et plus triste célébrité.

Aussi l'histoire a-t-elle été pour lui bien plus impitoyable que pour eux : elle n'en a pas fait seulement une sorte de bourreau sous la toge, elle a voulu lui infliger encore la peine du talion et en faire un sorcier. On lit, en effet, dans un livre moderne et intéressant sur les sciences occultes, que désespéré « de n'être pas cru sur parole quand il affirmait que » presque tout le monde était coupable de magie, il » finit par se déclarer sorcier lui-même et fut brûlé » sur ses propres aveux (93). »

Pour le venger de cette supposition gratuite, qui ne tendait à rien moins qu'à le rendre ridicule après

l'avoir rendu odieux, il m'a suffi d'en interroger l'auteur ; sa réponse courtoise et franche me permet de vous assurer que, sur la foi d'un autre, il a pris un conte en l'air pour la réalité (94).

J'en ai fini, Messieurs, avec la *Démonolâtrie;* malgré mon vif désir d'être bref, je m'y suis longtemps attardé, parce qu'aux yeux du plus grand nombre, derrière elle disparaissent tous les autres titres de Nicolas Remy; il en a cependant de bien meilleurs et de plus sérieux.

Je rencontre d'abord, dans l'ordre des dates, le *Recveil des principaux points de la remontrance faite à l'ouverture des plaidoieries du Duché de Lorraine, après les Rois en l'an 1597* (95).

Autrefois, comme aujourd'hui, à certaines époques de l'année, le Procureur Général entretenait ses collègues des devoirs, de la discipline, des mœurs judiciaires, et Nicolas Remy était dans l'exercice de sa charge quand il prononça le discours dont je donne ici l'indication.

La Lorraine entrait en possession de sa coutume écrite (96) ; les avocats, désormais séparés des procureurs (97), allaient prêter un serment professionel et renouvelé tous les ans (98).

C'est ce serment que, le 21 janvier de l'année susdite, Nicolas Remy prit pour texte de sa *Remontrance*, en mettant en saillie, avec beaucoup de précision et de nerf, les principales obligations, qu'il imposait au Barreau.

Il y recommande le respect des magistrats, celui des *us, style et coutumes,* le choix des bonnes causes et des bons moyens, l'abréviation de la justice et de ses délais, la modération dans les honoraires, l'urbanité et la convenance dans les relations confraternelles.

Ce discours de rentrée, le premier ou l'un des premiers que l'on connaisse (99), est un curieux spécimen de l'éloquence du temps ; mais il ne donne pas de la manière d'écrire de Nicolas Remy une idée aussi exacte et aussi complète qu'une autre production due à ses veilles et qui nous permet de le regarder comme l'un de nos plus illustres ancêtres, en même temps qu'elle le place au premier rang de nos historiens. Je veux parler, aucun de vous ne saurait s'y méprendre, du *Discours des choses advenves en Lorraine depuis le décez du Duc Nicolas iusques à celuy du Duc René* (100).

Dans cette remarquable et instructive monographie, la langue du XVI[e] siècle devient plus correcte et plus concise sous la plume de Nicolas Remy ; on y rencontre moins d'inversions et de réminiscences latines, moins aussi de locutions empruntées au patois Lorrain, et, après une ou deux pages, on se voit bien rarement arrêté par un mot dont on ignore ou dont on ne devine pas le sens.

Le style a quelque chose de si ferme, la raison a quelque chose de si droit que les réflexions morales, souvent mêlées au récit, ressemblent à ces axiômes

qui se transmettent d'âge en âge comme d'indiscutables vérités (101).

Le fond, du reste, ne le cède en rien au mérite de la forme.

Assez rapproché, par sa naissance, du règne de Réné II pour en recueillir les derniers échos, mais pas assez pour que son impartialité en ressentît quelque gêne, Nicolas Remy se trouvait dans les conditions les plus favorables à un historien; sa haute position lui faisait ouvrir toutes les archives ; il avait à sa disposition, comme il nous l'apprend lui-même (102), des manuscrits précieux, des documents contemporains ; il possédait notamment la *Chronique Lorraine* dont il ne nous reste que des copies imparfaites, et dont il suit si exactement la version que, sans trop de témérité, on peut y reconnaître, avec l'un de nos plus érudits confrères, *ceste médalle couuerte de roüille* que le hasard lui a fait découvrir et qu'il offre, dans sa préface au comte Palatin du Rhin, après lui avoir *donné quelque polissure affin d'y faire reuiure les véritables traicts de sa première perfection* (103). »

Aidé d'un guide aussi sûr, il marche droit au but, sans se laisser aller à des digressions inutiles, et si, parfois, il peut craindre qu'on ne l'accuse de manquer à cette règle élémentaire et de bon goût, il prend soin de s'en défendre en termes qui désarment le lecteur le moins indulgent et le plus pressé (104).

Il expose les faits dans leur ordre, à leur date; il

assigne à chacun d'eux une place proportionnée à son importance et à l'intérêt qu'il doit éveiller.

C'est assez dire qu'il consacre ses meilleures pages à la lutte glorieuse et suprême dans laquelle le Duc de Lorraine avait presque autant à redouter les ruses et les perfidies de son allié, le vieux roi de France, Louis XI, que les emportements et les convoitises du duc de Bourgogne, ce Charles le Téméraire, si digne de son nom qu'il rêvait l'empire du monde et *ne craignait rien autre chose que la chute du ciel* (105).

A côté des grandes scènes du drame émouvant et terrible qui devait finir sous les murs de Nancy par la victoire du jeune et vaillant René II et la mort de son puissant agresseur (106), on rencontre partout d'intéressants épisodes : ici, la description d'une petite ville assez bien traitée pour qu'on y entrevoie ou qu'on y devine le lieu natal de l'auteur (107) ; là, une énumération non moins complaisante et un peu hyperbolique de nos richesses locales (108); ailleurs, les navrantes péripéties de deux siéges (108*a*), une harangue du duc de Bourgogne, chef-d'œuvre d'habileté et de clairvoyance (109), le discours d'un Bourgmestre de Zurich plus remarquable encore par le bon sens et l'honnêteté (110), le dévouement individuel poussé jusqu'à l'héroïsme (111), les coupables défaillances d'une noblesse ingrate et bientôt ramenée par la fortune du Prince au sentiment de l'honneur et de la fidélité (112)... Tout cela exposé en ce langage substantiel et simple, qui convient

tant à l'histoire et dont elle perd toujours à s'écarter.

Une question de droit public très-délicate et très-controversée se posait, pour ainsi dire, au frontispice de son livre, celle de savoir si, en Lorraine, les femmes héritaient de la couronne, à l'exclusion des collatéraux, et Nicolas Remy la résout, non pas en philosophe ou en publiciste, d'une façon spéculative et à l'aide de considérations tirées de la politique ou de l'intérêt des peuples, mais en historien, qui interroge les faits, et en jurisconsulte, qui connaît et qui applique la loi; il rappelle le testament du duc Charles II, l'approbation qu'il a reçue non-seulement de l'assemblée des Etats, mais encore du concile de Bâle, et enfin et surtout « les *us et coustumes suivant lesquels les filles à faute de fils ou de leur représentant excluent tous autres du parenté en la succession de leur père et mère* (113). »

Et quelque laconique qu'elle fût, cette solution empruntait une autorité si grande à la renommée de science et de droiture de son auteur qu'un peu plus tard Charles IV chercha à empêcher la réimpression de l'ouvrage où elle se trouvait consignée, quand, dans son ambition turbulente et inquiète, il voulut, au détriment de sa cousine germaine, et à l'aide d'une odieuse comédie, attribuer à son père François, comte de Vaudémont, une couronne qu'il se proposait de bientôt lui reprendre (114).

Serait-ce parce qu'on y lisait la démonstration du droit héréditaire de sa fille aînée Nicole que le bon

duc Henry crut devoir donner sa haute approbation au *Discours des choses advenues en Lorraine depuis le décez du Duc Nicolas iusques à celuy du Duc René ?* Je n'oserais pas le prétendre ; mais je sais que ce discours a valu à son auteur une marque de la munificence ducale : le 7 mars 1609, le trésorier général lui versait 1,000 fr. (115) ; et la pièce comptable qui fournit ce renseignement en donne un autre que je me garderai bien de négliger.

Elle prouve que Nicolas Remy avait reçu la mission de rédiger par écrit et qu'il a rédigé, en un volume, le recueil des édits et des ordonnances de la Province. Ce recueil qui lui avait demandé beaucoup de peines et de soins, il aurait voulu le mettre en lumière ; mais, pour des causes restées inconnues, le duc de Lorraine lui refusa cette petite satisfaction d'amour propre, en lui allouant, à titre de consolation et de récompense, une somme de 3,000 fr. payable en trois années consécutives sur les recettes en blé de Charmes et de Châtel (115 *a*).

Il faut, Messieurs, regretter aujourd'hui un travail confié à d'aussi habiles mains et qui résumait, en définitive, avec la coutume et son style, toute la législation du duché (116).

Nicolas Remy, à peu près octogénaire, n'imposait pas toujours à sa verte vieillesse d'aussi rudes et d'aussi longs labeurs. Selon le précepte d'Horace, il calculait ce que ses épaules pouvaient porter (117), réglait avec intelligence l'emploi de son temps et

savait prévenir l'ennui et la fatigue de l'étude par sa variété (118). Sous ce rapport d'immenses ressources s'offraient à lui; il connaissait aussi bien la langue d'Homère et de Démosthènes que celle de Virgile et de Cicéron (119) ; l'antiquité sacrée ou profane pouvait ainsi, chaque jour, lui ouvrir ses trésors; la science moderne elle-même découvrait à ses yeux émerveillés des horizons sans cesse agrandis ; déjà, dans son admirable structure, le corps humain n'avait plus pour lui de secrets (120); mais la poésie surtout répondait aux besoins de sa nature ardente et riche, et instinctivement il lui demandait ses plus fréquentes et ses plus chères distractions (121). Il faisait des vers latins aussi bien que Guy Coquille (122) et Estienne Pasquier (123); il en a laissé beaucoup, tous d'une forme irréprochable et quelques-uns très-heureusement inspirés. Les meilleurs, au nombre de 967, précèdent la *Démonolâtrie* (124) et lui servent d'introduction; après les avoir lus, on pourrait fermer le livre, car le livre, dans sa prose, n'apprend rien de plus et ne renferme rien de mieux.

On doit ranger parmi les délassements poétiques de Nicolas Remy la relation latine de l'entrée solennelle à Nancy de Marguerite de Gonzague, seconde femme du duc de Bar, depuis Henri II (125).

Cet opuscule de 16 pages, sorti des presses de Clairlieu et devenu très-rare, a, à cause de son extrême rareté, toute la valeur d'un diamant dans

l'écrin d'un bibliophile, mais je ne crois pas qu'il ajoute quelque chose à la réputation de l'écrivain.

Je préfère de beaucoup le petit poëme consacré à l'éloge du duc Charles III; on y sent d'un bout à l'autre le souffle divin d'une naïve admiration, d'une sincère gratitude et d'une profonde douleur (126).

Lorsqu'en 1611 la capitale de la Lorraine voulut, d'une manière rétrospective, fêter le joyeux avènement de son nouveau duc, ce fut encore à Nicolas Remy, malgré son grand âge, qu'elle envoya son ambassadeur (127), pour obtenir de lui un programme que Son Altesse, par un sentiment d'économie très-louable, ne permit pas d'exécuter. L'ancien procureur général s'était chargé de la harangue officielle, et le vieux poëte des inscriptions versifiées selon le goût du temps.

III.

Depuis que ses fonctions ne retenaient plus Nicolas Remy à Nancy dans sa maison de la rue du *Hault-Bourget* (128) et près de sa paroisse de Notre-Dame (129), il vivait retiré, tantôt à Charmes (130), où reposaient les cendres de son père, ce *prætor urbanus* (131) dont il ne parle jamais qu'avec vénération, tantôt à sa petite campagne de Saint-Mard (132), où, à l'exemple de Lhospital (133), il cultivait ses fleurs et récoltait ses fruits; heureux de jouir en-

core, au terme de sa longue vie, d'une âme saine dans un corps sain (134); satisfait comme le sage d'une médiocrité à laquelle le Prince ajoutait ses largesses; entouré des soins les plus intelligents et des égards les plus tendres; fier d'une descendance nombreuse et dont l'aîné portait déjà très-dignement son nom (135).

Il goûta ce bonheur jusqu'au mois d'avril 1612 (136).

La mort ne pouvait pas le surprendre; elle pouvait encore moins l'effrayer; car il avait cette foi robuste, cette foi de nos pères, qui, avant la dernière heure, entrouvrait à leurs yeux les portes du ciel.

De même qu'il admirait tout dans la nature, tout lui plaisait dans la religion, ses dogmes, sa morale, sa liturgie, ses rites, ses pompes; les cloches elles-mêmes, si souvent accusées d'importunité, trouvaient en lui un généreux défenseur; s'il combattait le préjugé vulgaire qui attribue à leur sonnerie le pouvoir de conjurer la foudre, il leur savait un gré infini d'appeler les fidèles à la prière (137), et, pour les chanter, il eût été bien certainement avec Schiller (138) contre Boileau (139).

On aime, Messieurs, à voir ainsi ce magistrat qu'une peinture grossière (140) et la tradition trompée nous représentent avec un visage presque farouche, et, sur son siége, sévère jusqu'à la cruauté, apparaître au contraire, quand on l'étudie dans ce qui nous reste de lui, c'est-à-dire dans ses ouvrages,

simple comme un enfant, ému comme un poëte, croyant comme un apôtre, accessible enfin à tous les sentiments honnêtes, généreux et bons.

L'harmonie renaît alors dans cette remarquable personnalité ; le noble cœur explique les grandes pensées et les grands services.

Messieurs, on répète tous les jours que notre époque est, en histoire, l'époque des réhabilitations, et je confesse que beaucoup de celles que l'esprit de parti a tentées me laissent incrédule ou mécontent.

Je n'ai donc eu ni la volonté ni le présomptueux espoir de réhabiliter Nicolas Remy ; je voudrais seulement, pour me servir d'une expression judiciaire en parlant d'un magistrat, que cette notice si incomplète, malgré sa longueur, éveillât chez un autre la pensée équitable et libérale d'instruire à nouveau et de réviser impartialement son procès.

Ces révisions désintéressées, consciencieuses, inoffensives, faites sur pièces, à deux ou trois siècles de distance, n'ont rien de suspect ; elles n'inquiètent personne ; mais elles honorent les compagnies savantes qui les accueillent et ne peuvent être qu'un utile et tardif hommage rendu à la vérité.

ERRATUM.

Page XLVIII, 2e ligne, *au lieu de* 1599, *lisez* 1591.

NOTES

Dom Calmet, *Bibliothèque Lorraine, ou histoire des hommes illustres, qui ont fleuri en Lorraine, dans les trois Evêchés, dans l'Archevêché de Trêves, dans le duché de Luxembourg*, etc. col. 802-803. — Dom Ambroise Pelletier, *Nobiliaire ou armorial général de la Lorraine et du Barrois*, p. 690. — Chevrier, *Histoire civile, militaire, ecclésiastique, politique et littéraire de Lorraine et de Bar*, t. IX, p. 74-77, et *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, t. I, p. 125-129.

Ces trois auteurs, et tous ceux qui se sont après eux occupés de Nicolas Remy, ne savaient presque rien de sa vie ; ils ne connaissaient ni le lieu de sa naissance, ni l'époque de sa mort, ni les nombreuses fonctions qu'il a remplies, ni l'existence, ni les titres de tous les ouvrages qu'il a composés ; ils ont été jusqu'à le confondre avec l'un de ses fils. Pour rectifier ces erreurs et combler ces lacunes, il fallait plus que de pures et simples affirmations, il fallait apporter des preuves, indiquer des sources ; et les notes qui suivent pourvoiront, je l'espère, dans une suffisante mesure, à cette nécessité.

Je dois à l'obligeance aussi infatigable qu'éclairée de M. Henri Lepage, archiviste du département de la Meurthe, tous les documents tirés de l'ancien *Trésor des Chartes de Lorraine ;* et, avant de m'en servir, je me plais à lui offrir ici l'expression de ma vive et sincère gratitude.

(1) M. Adolphe-Louis-François Parade, né à Ribeauvillé (Haut-Rhin), le 11 février 1802, Directeur de l'Ecole Forestière de Nancy, Officier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, Chevalier des Ordres de Saint-Stanislas de Russie, de Notre-Dame de Conception du Portugal, de Charles III d'Espagne, appartenait à l'Académie de Stanislas depuis le 6 février 1863. — Il est mort à Amélie-les-Bains, le 29 novembre 1864, avant d'avoir, pour ainsi dire, pris possession de son siége.

(2) M. Tassy, aujourd'hui Conservateur des forêts.

(3) *M. Parade, sa vie et ses œuvres.*

(4) *Mémoires de la Société Royale des sciences et belles-lettres de Nancy*, T. I, p. 100 — Statuts du 27 décembre 1751, art. 35 et 36.

(5) M. Dupin, *Eloge de Guy Coquille*, p. 4-5.

La naissance de Nicolas Remy ne doit être ni antérieure à 1525, ni postérieure à 1530, c'est-à-dire qu'elle se reporte à peu près au temps où Guy Coquille, qui fut, lui aussi, Procureur général de sa province, naissait à Decize, en Nivernais. Il a eu ainsi, et comme lui, pour contemporains et pour émules, les plus savants jurisconsultes et les plus grands magistrats : Dumoulin et Cujas, Antoine Loisel, Estienne Pasquier, les frères Pithou, Gilles Lemaistre, Chrétien de Lamoignon, Michel de l'Hospital, Christophe de Thou, Achille de Harlay...

(6) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, T. V, col. 765-771. — De Rogéville, *Dictionnaire historique des ordonnances et des tribunaux de la Lorraine et du Barrois*, T. II, p. 489-499, 508-509, 626. — Chevrier, *Histoire de Lorraine et de Bar*, T. IV, p. 206-221.— M. Neveu-Lemaire, *Discours de rentrée, prononcé, à Nancy, le 3 novembre 1864, p. 8-20.*

Les Universités de France, que Nicolas Remy a suivies et

dont parlent les Lettres patentes auxquelles j'emprunte ce détail, étaient probablement celles de Paris, d'Orléans ou de Toulouse, les plus célèbres d'alors. Canoniquement instituée, à la demande du cardinal de Lorraine, par une bulle du 5 décembre 1572, l'Université de Pont-à-Mousson n'ouvrait ses classes de grammaire qu'au mois d'octobre de l'année suivante et son école de droit que cinq ans plus tard, en 1578, avec le concours de l'Ecossais William Barclay, et, bientôt après, sous le décanat de Grégoire de Toulouse, l'un des meilleurs élèves de Cujas.

(7) B. 39° f° 205 (*). Lettres patentes.

« Charles, etc. L'humble supplication de nostre cher et féal « François Mitatte, lieutenant général en nostre bailliage de « Vosge, avons receue, contenant que.... se sentant vieil et « caducque.... et ayant désir de veoir continuer sa parenté en « nostre service, à l'imitation de ses ancestres, et qu'à ces fins il « auroit, depuis quelque temps, retiré en grande instance ung « sien nepveu, nommé M° Nicolas Remi, *licencié ez loiz des « universitez de France, où il auroit versé l'espace de vingt « ung ans, faisant profession, la pluspart d'iceulx, d'ensei- « gner tant les lettres humaines que les droictz*; nous suppliant « très-humblement vouloir donner et conférer à sondict nepveu « ledict estat et office de lieutenant général en nostredict bail- « liage de Vosge, comme idoine, suffisant et capable pour le « faire et exercer; lequel estat, à ceste occasion, il remettoit « volontairement entre noz mains. Sçavoir faisons que nous, ce « que dict est considéré,... ayant égard et considération au « bon et fidel rapport qui nous a esté faict des sens, science,

(*) Dans cette formule abrégée, et qui se reproduira souvent, la lettre B. signifie : *Trésor des Chartes, ancien fonds de la Chambre des Comptes de Lorraine ;* le chiffre qui suit est le numéro d'ordre du volume ; le dernier, celui de la page, recto ou verso.

« preudhommie, intégrité, expérience, littérature et bonne dili-
« gence estans en la personne dudict M° Nicolas Remi, son
« nepveu, et qu'il est besoing et requis prouveoir audict estat...
« de lieutenant général, tant pour l'administration de la justice
« qu'à la conservation de noz droictz et aucthorité audict bail-
« liage de Vosge, pour ces causes... avons, ce jourd'huy, audict
« M° Nicolas Remi, son nepveu, donné, conféré et octroyé....
« ledict estat.... *à charge toutesfois qu'il fera sa résidence au*
« *lieu de Mirecourt*.... Données en nostre ville de Nancy le...
« vingt-cinquième de mars mil v^c soixante-dix.... »

(8) B. 45, f° 115, v°. Lettres patentes.

« Charles, etc.... Comme naguères nous ayons reprins en noz
« mains l'estat de lieutenant général du bailliage de Vosges des
« mains de nostre amé et féal Nicolas Remy, licencié ez loix,
« afin de le retirer à nostre service et près de nostre personne;
« sçavoir faisons que, pour les sens, discrétion, sçavoir et preud-
« homie estans en la personne dudict Remy, avons icelluy, pour
« ces causes et autres bonnes considérations nous mouvans,
« prins et retenu, prenons et retenons par ces présentes en
« *estat de secrétaire des nostres*, aux droictz, honneurs, fran-
« chises, libertez, immunitez, prérogatives et aux gages que
« cy-après luy ordonnerons sur nostre estat.... Données en nos-
« tre ville de Nancy, le quatrième jour du mois de novembre
« mil v^e soixante quinze.... »

(9) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, T. V, col. 631-902. Chevrier, *Histoire de Lorraine et de Bar*, T. IV, p. 140-258. — Digot, *Histoire de Lorraine*, T. IV, p. 145-403. — Joseph-François Coster, *Eloge de Charles III, dit le Grand, Duc de Lorraine, Marchis, Duc de Calabre, Bar, Gueldres*, etc.

Le Duc Charles III, dont l'heureux et long règne, commencé le 12 juin 1545, ne finit que le 14 mai 1608, avait épousé Claude de France, le 22 janvier 1559. Personne n'ignore que

la Lorraine a dû à sa vigoureuse et intelligente initiative de nombreuses ordonnances sur les matières les plus importantes et les plus diverses, la rédaction de ses principales coutumes, la substitution d'une Cour souveraine au Tribunal des Assises, la dotation de ses hôpitaux, l'extension de son territoire, les fortifications de ses places frontières, celles réputées admirables de sa capitale, la ville neuve de Nancy, son église primatiale, l'ordre et l'économie dans les finances, l'efficace protection des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, et du commerce, le calendrier Grégorien.... Il avait une instruction variée et solide; il parlait presque toutes les langues de l'Europe, et, s'il faut en croire Dom Calmet, il était si beau que tous les autres souverains voulaient avoir son portrait.

(10) B. 1172, f° 166, v°. Compte du Trésorier général.

On ne trouve pas, au registre des Lettres patentes, celles qui ont conféré à Nicolas Remy le titre d'Échevin, mais on y supplée par les comptes du Trésorier Général de Lorraine, où il figure pour la première fois à ce titre en 1576. — Les Échevins touchaient 50 fr. chacun, le Maître-Échevin en touchait 400.

(11) J.-J. Lionnois, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy, depuis leur fondation jusqu'en 1788*, T. I, p. 311.

(12) M. Auguste Prost, *Notice sur le Maître-Echevinat à Metz*, Mémoires de l'Académie impériale de Metz, année 1853, p. 144-157. — L'Abbé Clouet, *Histoire de Verdun et du pays verdunois*, T. I, p. 428. — *Stile pour l'instruction des procés és sieges tant supérieurs des Bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne, qu'inférieurs des Prévostez et Mairies estans és districts et ressorts d'iceux*, tit. I, art. 1 et 2. — *Recueil des édicts, ordonnances et règlemens de très-magnanime, auguste et puissant Prince Charles IV, Duc de Lorraine et de Bar, et de aucuns serenissimes Ducs, ses deuanciers et progéniteurs. 1307-1631*. Code manuscrit de la riche collection de

M. Beaupré, conseiller honoraire de la Cour Impériale de Nancy, liv. II, p. 30-52. — De Rogéville, *Dictionnaire historique des ordonnances*, T. I, p. 60-64 et 552. — J.-J. Lionnois...., *Ibid.*, T. I, p. 311 et T. III, p. 32-33 et 70.

L'Echevinat à Nancy n'avait point, comme à Metz et à Verdun, un caractère mixte, c'est-à-dire tout à la fois municipal, administratif et judiciaire; les Echevins n'étaient que des juges, juges ayant des attributions particulières comme tribunal, et de plus juges assesseurs, non-seulement au Bailliage, mais encore à la Prévôté et à la Gruerie de Nancy.

A la fin du seizième siècle, ce tribunal se composait de quatre membres, dont l'un prenait le titre de *Maître-Echevin;* peut-être même, dans l'origine, ne se composait-il que de deux, ce qui expliquerait pourquoi Nicolas Remy l'appelle toujours collége des Duumvirs, *Duumvirorum Nanceianorum collegium.*

Il tint d'abord ses séances sur la place des *Dames*, à l'hôtel *du Change*, qui lui donna son nom, et dans la suite seulement à l'*Hôtel-de-Ville*, dont la démolition, en 1751 ou 1752, a fait la place *Mengin*.

Quatre règlements successifs, en date des 23 mai 1606, 25 janvier 1608, 31 décembre 1610 et 1er février 1616, fournissent des renseignements précis et curieux sur son organisation intérieure et sur ses travaux.

Il siégeait le mardi et les trois jours suivants, avant ou après la messe: depuis *Pâques* jusqu'à la *Saint-Remy*, le matin, de sept heures à dix heures, le soir, de deux heures à cinq heures; depuis la Saint-Remy jusqu'à Pâques, le matin, de huit heures à dix heures, le soir de une heure à quatre heures. Les absents et les retardataires, sans motifs légitimes, payaient 2 fr. d'amende.

Le Greffe, situé *proche la salle d'audience*, restait ouvert : en été, le matin de six heures à onze heures, le soir de une heure à six heures; en hiver, de sept heures à onze heures, et le soir de une heure à quatre heures.

Le Greffier apportait avant l'audience au Maître-Echevin, en la chambre du conseil, tous les procès, dans la huitaine au plus tard de leur mise en état, et celui-ci les distribuait, d'une manière égale, aux Echevins chargés d'en faire le rapport par *extrait fidel et exact et non verbalement et de bouche*. L'exactitude et la fidélité de ce rapport étaient, d'ailleurs, contrôlées par la lecture des pièces soigneusement inventoriées.

Le rapporteur opinait le premier et les autres après lui, à commencer par le dernier reçu.

Les opinants devaient être au nombre de cinq au moins ; s'ils étaient six, et qu'il y eût partage, au civil, la voix du Maître-Echevin l'emportait; mais, au criminel, on remettait l'affaire à un autre jour, pour entendre le septième, ou, à son défaut, le plus ancien avocat du siége.

Le Maître-Echevin rédigeait les jugements rendus sur plaidoieries et le rapporteur ceux des procès par écrit.

Tous les jugements étaient intitulés du nom du Bailli, ou de son lieutenant et des Maître-Echevin et Echevins; aucun ne pouvait se rendre hors de l'auditoire; les simples décrets, que les Echevins donnaient chez eux, échappaient seuls à cette règle absolue et d'ordre public.

Afin de prévenir les sollicitations indiscrètes, le nom du rapporteur demeurait toujours inconnu aux parties.

La taxe des dépens et des épices se faisait par la compagnie entière.

Les Echevins s'assemblaient, aux jour et heure convenus entre eux, dans la chambre du conseil, dont chacun avait la clef, pour y *entendre les rapports, délibérer, résoudre les procès* et *faire toutes autres choses concernant le fait de leur charge et devant être expédiées hors des audiences*.

Le Maître-Echevin et les Echevins, ainsi que les avocats, portaient la robe longue et le bonnet carré, pendant tout le temps qu'ils vaquaient aux devoirs de leurs fonctions ou de leur mi-

nistère, à l'audience et au Palais. Le *Clerc juré*, c'est-à-dire le greffier, et son commis, portaient au contraire la robe courte et une toque.

Le Maître-Echevin jouissait de toutes les prérogatives d'un chef de compagnie, quoiqu'il n'en prît pas le titre. Il faisait observer *les règlements, ordre et respect dus à la Justice*. Il présidait en l'absence du Bailli et de son lieutenant; il avait la garde du sceau qu'il apposait à tous les actes qui devaient en être revêtus; il convoquait extraordinairement ses collègues dans les cas requérant célérité; il mettait les scellés sur les biens des mineurs décédés et des absents...

Le Bailli ne délibérait pas avec les Echevins, mais il avait une juridiction spéciale et toute personnelle. En cas d'urgence, sous le titre de commissions ou de *lettres du Bailli*, il rendait des sentences provisoires, que, dans notre droit moderne, on appellerait *des ordonnances de référé*. — En matière ordinaire, à moins que les parties ne s'adressassent à lui, *de leur gré et consentement, pour être jugées*, ses pouvoirs se bornaient aux actes préparatoires et d'instruction qu'énumèrent, dans leur vieux langage, les art. 1 et 2 du titre Ier du Stile pour l'instruction des procès autres que ceux portés devant les assises. — Il assurait l'exécution des sentences rendues sur le fonds des procès. — Il exerçait enfin un pouvoir disciplinaire à l'égard des sergents, qu'il révoquait en cas de malversation.

Les vacances et féries des fenaison, moisson et vendange se réglaient à l'audience, les avocats ouïs et de l'avis du Bailli.

Par ordonnance du 22 décembre 1633, en attribuant au Tribunal des Echevins la connaissance des affaires contentieuses des mineurs et de celles se rattachant à l'administration de leurs biens, le duc Charles IV créa deux nouveaux offices d'Echevins et en porta à 9 le nombre qui s'était déjà progressivement élevé de 4 à 7. Même avant l'ordonnance précitée, les affaires des mineurs avaient toujours eu en Lorraine un carac-

tère particulier et privilégié, à ce point, que, dans les premiers temps, on leur assignait des audiences spéciales et on en tenait registre à part.

(13) L'avocat Guinet.

(14) Dom Calmet. *Histoire de Lorraine et de Bar.* — *Dissertation sur l'ancienne jurisprudence de Lorraine.* — *Mémoire sur l'état des duchés de Lorraine et de Bar, au quel ils étoient avant la guerre de* 1633. T. III, col. CCXXXIII.

(15) *Coutûmes anciennes du Duché de Lorraine*, tit. I, art. 5. *Recueil du Stile à observer es instructions des Procédures d'Assizes, és Bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne*, tit. I, art. 5. — *Stile pour l'instruction des procés és siéges tant supérieurs des Bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne qu'inférieurs des Prévostez et Mairies estans és districts et ressorts d'iceux.* Tit. VIII, art. 1, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17. — De Rogéville, *Dictionnaire*, T. I, p. 60-61 et 64-65.— Guinet, *Mémoire sur l'étatd es Duchés de Lorraine et de Bar*... — Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, T. III, col. CCXXIX-CCXXXI. — Aug. Digot, *Hist. de Lorr.*, T. V, p. 90-92, 96. — M. le comte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France.* T. I, p. 444-445.

Au civil, le Tribunal des Échevins remplissait les fonctions du Bailliage ; on pourrait même dire que, à Nancy, il était le Bailliage, s'il n'avait eu, en certaines matières, des pouvoirs autres et plus considérables.

Il jugeait toutes les affaires *personnelles* des gentilshommes de l'ancienne chevalerie, des nobles, anoblis et autres privilégiés ; il jugeait aussi leurs affaires *réelles*, moins celles qui s'intentaient *au petitoire*, « pour fiefs, arrière-fiefs, chasteaux, « maisons fortes, rentes, revenus, revenus et droits seigneuriaux, « francs alœuds, nobles enclavés esdit Bailliage, pour villes ou

« villages, droits de patronage lay et pour toutes autres choses « de pareille nature et condition ».

L'appel n'était interdit qu'exceptionnellement et dans des cas très-rares : lorsqu'il s'agissait de salaires, loyers, gages, mercèdes de serviteurs et manouvriers, legs pieux bien reconnus, trait de bouche, choses mises en dépôt ; en matière de saunage ; dans les cinq cas de chose jugée, de serment *loqué*, acte de trouble et nouvelleté faite depuis an et jour ; injure et crime ; enfin, dans toutes les instances introduites par un étranger contre un régnicole pour chose n'excédant pas la valeur de 100 fr.

Presque toutes les affaires jugées en dernier ressort se traitaient sommairement et *de plain, nonobstant toutes féeries et vacances* et elles ne comportaient qu'une sorte de recours en cassation par la voie de plainte au Conseil du Duc, *en faute de justice.*

Dans les autres affaires, quand il y avait appel, la sentence, ou pour me servir de l'expression consacrée par l'usage et trop justifiée par le profond sentiment de la faillibilité humaine, le *semblant* était déféré *à Messieurs de l'Ancienne Chevalerie au droict de l'hôtel de Monseigneur ;* ce qui explique cette étrange formule des arrêts : en cas de confirmation, « *le droict de l'hô-* « *tel de Monseigneur le Duc dict que le semblant des Maîtres-* « *Eschevins de Nancy est bon,* » et en cas d'infirmation, « *le* « *droict de l'hôtel de Monseigneur le Duc dict, en infirmant* « *le semblant des Maîtres-Eschevins de Nancy, que...* » *;* suivait le dispositif en termes brefs et précis.

L'appel devait être interjeté sur-le-champ, si les parties ou leurs procureurs assistaient à l'audience, et relevé par l'appelant dans la quinzaine, avec consignation d'une somme de six francs. « Des quels six francs, dit Guinet, le Greffier du Bail- « liage, pour instruire et mettre le procès dans le sac, le cache- « ter et le porter au Greffier de l'Assise, prenait six gros ; et « on bailloit autres six gros au Greffier de l'Assise pour toutes

« choses, et il étoit obligé d'en charger son registre, et de le « rapporter au Greffier du Bailliage, avec l'arrêt de l'Assise ; le « tout cacheté. Les autres cinq francs se mettoient dans le sac, « et appartenoient aux Gentilshommes, qui ne prenoient point « épices, ni autres profits, et venoient exprès à l'Assise à leurs « frais, pour rendre la justice ; et quant à ces cinq francs, ils « ne les partageoient pas ; pour l'ordinaire ils les bailloient « partie à leurs Greffiers, partie aux pauvres.

« La forme de prononcer étoit par écrit au bas de la sen« tence, ... et le cachet secret apposé, qui étoit des alérions « de cire verte, et le papier dessus, et signé par le Greffier de « l'Assise ; laquelle étant finie, ceux qui vouloient poursuivre « et qui croyoient avoir gagné leur procès, faisoient assigner « leurs parties devant les Juges dont étoit appel, pour voir faire « l'ouverture du droit revenu de l'hôtel de Monseigneur le « Duc ; et, à l'audience, le Greffier du Bailliage ouvroit le sac « et en faisoit lecture, et on en demeuroit là, pour exécuter ce « qui étoit ordonné sans autre longueur ; point d'appel, point de « révision, point d'opposition, point de requête civile, point de » proposition d'erreur, point de chicane plus avant. »

La procédure antérieure à l'arrêt se recommandait par une simplicité au moins aussi grande. « Il n'y avoit point de griefs, « point de production nouvelle, point d'intervenant. »

S'il s'agissait d'un procès par écrit, « on jugeoit précisément « sur la sentence, dont étoit appel, et sur les écritures et pièces « sur lesquelles elle avoit été rendue. Si c'étoit une sentence « d'audience, les avocats qui avoient plaidé bailloient parde« vant les Juges *des écritures d'agrément* qui devoient être « agréées de part et d'autre, c'est-à-dire que l'on demeurait « d'accord que c'étoit ce qu'on avoit plaidé, et ces écritures, « avec les extraits de la demande et de la sentence, faisoient « toute l'instruction. On les enfermait dans un sac, puis on les « portoit comme les autres par écrit. »

Quand un interlocutoire paraissait utile, comme une enquête, une vue des lieux ou toute autre procédure du même genre, « le Bailli nommait un commissaire, qui étoit d'ordinaire le « Lieutenant général, que l'on appeloit le Lieutenant du « Bailli, ou quelqu'honnête praticien bien connu, qui se trans- « portaient sur les lieux. Les enquêtes faites se lisoient en « l'Assise, on y en ordonnoit. Les nullités, reproches et contre- « dits se bailloient sur-le-champ ; enfin toutes les longueurs et « tous les frais étoient bien retranchés ; ce qui arrive toujours, « quand les Juges baillent leurs preuves *gratis*.

« On ne faisoit qu'une enquête, et si le demandeur, par « exemple, avoit fait l'enquête, si elle étoit suffisante, on pro- « nonçait : *le Demandeur en a assez fait*, et rien de plus ; mais « cela signifioit que les conclusions de la demande lui étoient « adjugées avec dépens. Si elle n'étoit pas suffisante, on disait : « *un tel a peu fait*, et rien de plus ; mais cela signifioit qu'il « perdoit son procès. Quoiqu'on ne donnât point d'écritures, ni « point de griefs à l'Assise, néanmoins on faisoit des factums et « des remontrances imprimées que l'on distribuoit à Messieurs « de l'Ancienne chevalerie ; on les sollicitoit même tant que « l'on vouloit, quelque grands seigneurs qu'ils fussent et quel- « que pauvres que fussent les parties ; ils les recevoient tou- « jours et les écoutoient et les avocats avec beaucoup d'honnê- « teté ; et comme ces messieurs avoient des amis et leurs « avocats pour leurs affaires particulières, s'il se présentoit « quelque question difficile à juger, où ils n'eussent point « d'engagements, ils les consultoient volontiers et s'en instrui- « soient avec sincérité et on ne trouvoit parmi ces grands sei- « gneurs aucun soupçon de corruption. »

Celui qui désertait son appel ou y renonçait, encourait une amende de deux francs.

(16) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, T. III, col. CCXXXIII-CCXXXIV et T. V, col. 883-884.—J.-J. Lionnois, T. I, p. 311-

313 et T. III, p. 33 et 34. — Aug. Digot, *Histoire de Lorraine*, T. V, p. 96-97. — Dumont, *Justice criminelle des Duchés de Lorraine et de Bar, du Bassigny et des Trois-Evêchés*, T. I, p. 73-78. — B. 2197. Pièces justificatives du compte du domaine d'Amance pour l'année 1615.

Il n'est pas, en Lorraine, de point de droit criminel plus clairement établi que l'obligation pour tous les Tribunaux d'adresser avant le jugement leurs procédures au Tribunal des Echevins de Nancy, afin d'obtenir son avis. Et cependant cette obligation, née peu à peu de l'usage, ne repose à l'origine sur aucun texte ; elle ressemble à ces fécondes et nombreuses conquêtes que les Juristes ont faites en France, sur le pouvoir féodal, au profit de la royauté et que le législateur n'a réglementées que beaucoup plus tard.

Grâce à l'avis qu'on lui demandait toujours et qu'il devait toujours émettre, le Tribunal des Échevins constituait bien moins un Tribunal, dans le sens rigoureux de ce mot, qu'une sorte de *Chambre des mises en accusation*.

Sur le vu des pièces, et en assemblée spéciale, il disait si des charges suffisantes s'élevaient contre l'accusé ; il indiquait aussi la peine à appliquer ; mais cette indication de la peine, pas plus que la déclaration de charges suffisantes, ne liait le Juge ; elle n'avait pour lui d'autre valeur que celle d'un maximum qu'il ne pouvait pas dépasser.

L'avis des Échevins était le plus souvent demandé deux fois ; la première, avant la question et pour savoir s'il convenait d'y appliquer l'accusé ; la seconde, après cette terrible épreuve, et pour en apprécier les résultats. — L'avis *définitif* relatait presque toujours celui qu'on pourrait appeler l'avis *interlocutoire*.

« Les maistre eschevin et eschevins de Nancy, qui ont veu « *derechef* le présent procès extraordinairement instruict par les « prévost et gens de justice d'Amance contre la y dénommée..., « et notamment ce qu'a esté faict depuis leur *advis* du deuxième

« du présent mois, dient que, pour réparation dudict crime « dont ladicte prévenue est suffisamment convaincue, *y a matière « d'adjuger au sieur procureur général de Lorraine* ses fins « et conclusions du 25e septembre dernier. Faict à Nancy, en « la chambre du conseil de l'Auditoire, le 5e d'octobre 1615. »

Voici, d'après le dénombrement de la Lorraine, dressé par le Président Alix, en 1594, le nom des villages qui composaient la prévôté de Nancy et dans lesquels le tribunal des Echevins *instruisait* et *jugeait* les procès crimines:

Nancy, Saint-Nicolas, Art-sur-Meurthe, Champigneulles, Dombasle, Frouard, Gérardcourt, Heillecourt, Houdemont, Houdelmont, Jarville, Laxou, Lupcourt, Ludres, Laneuveville-devant-Nancy, Malzéville, Maxéville, Manoncourt-en-Vermois, Pulnoy, Pierreville, Parey-saint-Césaire, Richardménil, Varangéville, Vandœuvre, Ville-en-Vermois, Villers-lès-Nancy, Azelot, Anthelupt, Bouxières-aux-Dames, Burthecourt-aux-Chênes, Crévic, Eulmont, Flainval, Flavigny, Grandvezin, Hudiviller, Lay-saint-Christophe, Sommerviller, Benney, Bosserville, Crévéchamps, Crantenoy, Ceintrey, Dommartemont, Essey-lès-Nancy, Fléville, Gerbécourt, Haroué, Herbémont, Haplemont, Jevoncourt, Lenoncourt, Lemainville, Laneuveville-devant-Bayon, Méréville, Messein, Maron, Neuviller-sur-Moselle, Ormes, Affracourt, Pulligny, Pixerécourt, Saint-Max, Séchamps, Saint-Remimont, Saulxures-lès-Nancy, Vaudeville, Tomblaine, Vaudigny, Voinémont, Ville-s.-Madon, Xirocourt.

Quelque étendue qu'on suppose la Prévôté de Nancy, j'ai peine à admettre que le Tribunal des Echevins ne jugeait pas les procès criminels au delà de ses limites ; je regarde comme beaucoup plus vraisemblable, eu égard à son importance hiérarchique et judiciairé, qu'il pouvait les juger dans tout le Bailliage ; et, si je n'affirme son droit à cet égard que pour la prévôté de Nancy, c'est parce que je n'ai trouvé qu'en ce qui

la concerne, des jugements criminels rendus par le Tribunal des Echevins. Dans d'autres, dans celle d'Amance notamment, les jugements criminels émanaient de la Justice locale, et dès lors se présente la difficulté de concilier ce droit de la Justice locale avec celui du Tribunal des Echevins, s'il existait, à moins d'attribuer compétence concurremment et simultanément à tous deux.

(17) Mory d'Elvange, *Etats, Droits, Usages en Lorraine*, p. 5. — J.-J. Lionnois, T. I, p. 311-312. — Dumont, *Justice criminelle*, T. I, p. 104-105.

Les lettres patentes du 1er septembre 1595 portaient « que « les procès criminels de ceux de l'Ancienne Chevalerie et « autres leurs Pairs-fielvés en Lorraine, prévenus de crime, ... « seront faits, instruits et jugés par les Maître-Echevin et Eche- « vins de Nancy et assisteront à l'instruction et confection « d'iceux *en nombre égal* Gentilshommes de la qualité avant « dite, pour à cette fin nommés et députés, lesquels avenant « qu'ils reconnoissent le délinquant avoir été contraint du point « et sentiment d'honneur, de tomber en l'inconvénient dont il « sera recherché, lui en feront rapport et à ses successeurs ducs, « et pourront supplier d'en connoître, à ce que si le point « d'honneur l'a poussé à cet inconvénient, il lui plaise d'en re- « tenir la connoissance, y appelant les gentilshommes jà députés « et autres leurs pairs en nombre plus grand, tel qu'il lui « plaira mieux ordonner; si du contraire, il se trouve que « l'acte ne soit commis par sentiment d'honneur, soit le prévenu « renvoyé par devant les Juges premiers, auxquels pour le « parachèvement du procès, assisteront comme auparavant les « dits Gentilshommes jà députés jusqu'à sentence définitive ex- « clusivement; la résolution et prononciation de laquelle sera « et demeurera auxdits Maître-Echevin et Echevins seuls. »

Aux Etats de 1607, les membres de la Chevalerie obtinrent

un droit de récusation dont le duc se réservait d'apprécier l'exercice; ils obtinrent aussi que les Gentilshommes commissaires assistants au procès auraient communication des conclusions du Procureur général et de la sentence du Tribunal des Echevins avant sa prononciation, pour qu'ils pussent, en cas de rigueur excessive, solliciter du Prince l'ordre d'une autre résolution ou la grâce du coupable.

(18) B. 53, f° 24, v°. Lettres patentes. — Dom Pelletier, *Nobiliaire*, p. 690. — Lallain de Montigny, *Annoblis tant du duché de Lorraine que de celui de Bar, par le duc René, avec le blason de leurs armes à commencer depuis 1332, p. 69.* J.-J. Lionnois, T. I, p. 313-314. — Bernard de la Roche-Flavin, *Treize livres des Parlemens de France*, liv. x, chap. 5, p. 591. — Emmery, *Recueil des Edits, Déclarations, Lettres Patentes et Arrêts du Conseil enregistrés au Parlement de Metz, ensemble des arrêts de Règlement rendus par cette cour*, T. II, p. 609. — Le vicomte de Bastard d'Estang, *Les Parlements de France*, T. I, p. 258. — M. de Lacuisine, *le Parlement de Bourgogne depuis son origine jusqu'à sa chute*, T. I, p. 57. — M. G -M.-L. Pillot, *Histoire du Parlement de Flandres*, T. II, p. 312-323. — Emmanuel Michel, *Histoire du Parlement de Metz*, p. 289-291.

« ..... Pour ce est-il que nous, aians plaine et certaine « congnoissance des louables, fidelles et vertueux déportemens « qui sont en nostre amé et féal Nicolas Remy, *licencié ez « droitz, conseiller et secrétaire des nostres et eschevin en la « justice ordinaire de ce lieu de Nancy*, tant en l'exercice de « sesdicts estatz et offices, desquelz l'aurions expressément « honnoré pour ses vertus, après qu'il se seroit voluntairement « démis en noz mains de la lieutenance générale au bailliage de « Vosges, qu'ès exécutions de belles et honnorables charges à « luy par nous déférées et commises, pour l'entière et parfaicte

« asseurance qu'avons de ses intégrité de meurs, preud'homie,
« idointé et suffisance, mesme qu'il se seroit comporté en cha-
« cune d'icelles avec tel acquis et satisfaction de son debvoir,
« que nous en aurions tousjours receu bon contentement, et
« noz subjectz, à qui il auroit attouché support et soulaigement;
« pour ces causes et autres justes considérations ad ce nous
« mouvans, avons icelluy... annobly et annoblissons... Vou-
« lons... que luy et ses enfans masles et femelles, nez et à
« naistre, descendans de luyen léal mariage... soient à toujours-
« mais tenus, traictez et réputez pour nobles... sans ce qu'ilz
« soient tenus ne puissent estre contrainctz... d'en payer à nous
« et à noz successeurs ducz de Lorraine aulcunne finance,
« laquelle, de nostre grâce spéciale, avons quictée, remise et
« donnée... audict Nicolas Remy en faveur) et contemplation de
« ce que dessus... Que furent donnécs à Thiecourt, le neufième
« jour d'aoust l'an de grâce Nostre Seigneur mil cinq cens
« quatrevingt et trois...

Nicolas Remy portait d'or, écartelé en sautoir d'azur, à deux serpents volants, affrontés d'argent, mouchetés, allumés et armés de gueules, et, pour cimier, un serpent de l'écu.

Sous l'ancienne monarchie française, les fonctions judiciaires exercées pendant un certain temps au sein d'une cour souveraine suffisaient pour conférer la noblesse.

Dans des lettres patentes du 1er janvier 1583, Charles III déclare que le Maître-Echevin et les Echevins de Nancy jouissent « des franchises, libertés, exemptions, prérogatives et immunités « de noblesse *telles et semblables que peuvent être celles dont « usent et peuvent jouyr les conseillers des cours du Parlement « du royaume de France.* ».

(19) B. 58, f° 222. Lettres patentes.

« ..... Comme, par bonne expérience, nous avons remar-
« qué et congnu les sens, discrétion, preudhommie, habillité, suffi-

« sance, dextérité, vertuz, science et autres bonnes et louables « parties estans en la personne de nostre amé et féal conseillier « secrétaire ordinaire des nostres et eschevin en la justice de « Nancy M[re] Nicole Remy; considérant mesmement que, depuis « dix-neuf ans ençà qu'il est à nostre service, nous l'avons em- « ployé à *diverses charges et commissions pour noz importans « affaires*, dont il s'est fidellement acquité, à nostre contante- « ment; et soit que, pour l'entière confidance qu'avons en luy, « et affin de luy donner occasion de continuer de bien en mieulx, « nous ayons advisé et délibéré le gratiffier et honnorer de quel- « que estat honnorable proche de nostre personne, condigne à « ses vertuz et mérites; Sçavoir faisons que nous, ce que dessus « favorablement considéré, et pour aultres bons et justes res- « pectz nous mouvans, avons retenu... ledict M[re] Nicole Remy « en estat *de conseillier en nostre Conseil privé*... et aux gages « de quatre cens frans par chacun an, que luy avons ordonné et « establi, pour cause dudict estat; et moyennant quoy, les deux « cens frans qu'il souloit tirer de nous d'estat de secrétaire, de- « meureront estainctz...; en quoy sy néaulmoins n'entendons « comprendre son estat d'eschevin, que voulons estre par luy « exercé comme il faisoit auparavant.... »

(20) De Rogéville, Dictionnaire, T. I, p. 369. — Dom Calmet, T. III, col. CXXXIII-CCXXXIV, et T. V, col. 885-886.

Quand on se pourvoyait au conseil du prince, au lieu de dire appel, on *disoit plainte;* et on consignait une amende de 30 fr.

Le duc siégeait en personne, dès huit heures du matin, entouré des princes de sa Maison, des conseillers d'Etat et des quatre maîtres des Requêtes.

« Le maître des Requestes en quartier rapportoit les requêtes « sur lesquelles on prenoit résolution; après on faisoit entrer les « avocats et leurs parties seulement; ceux dont il falloit plaider « la cause, qui étoient introduits par l'huissier du conseil. Ils

« plaidoient avec leurs robes et têtes nues devant le duc, après
« une révérence. L'avocat plaidoit sommairement et cavallière-
« ment : celui qui déduisoit le fait plus nettement et brièvement
« était le mieux écouté; on y mêloit quelques raisons de droit
« que l'on vouloit; on répliquoit de même sur-le-champ; et,
« après avoir conclu, les parties et les avocats sortoient. On opi-
« noit et le maître des Requêtes dressoit l'arrêt en son logis,
« qu'il rapportoit le lendemain au même conseil, pour voir si
« c'étoit l'intention du Duc et de son conseil. Il y avoit des
« secrétaires du Conseil qui retiroient des mains du maître des
« Requêtes en quartier, les requêtes cottées et les minutes des
« arrêts, qu'ils mettoient en forme sur papier, les faisoient signer
« par le duc et les contresignoient pour les délivrer aux clients;
« car toutes expéditions du conseil étoient signées du duc. »

Les recours en grâce se jugeaient aussi sur le rapport du maître des Requêtes en quartier, qui se faisait apporter les informations; « et si le duc tenoit le cas rémissible, il accordoit la « grâce par un simple décret, sans autres frais. »

(21) B. 61, f° 197. Lettres patentes.

« .... Comme nous ayons appellé.... George Mainbourg à
« l'estat de maistre des requestes en nostre hostel, et, par raison
« de ce, l'estat de procureur général de Lorraine, qu'il souloit
« tenir par cy-devant, soit présentement vacquant et de besoing
« y prouvoir et establir personnage capable et à nous fidel, affin
« que noz droictz, aucthoritez et jurisdictions soient bien et dil-
« ligemment gardées, conservées et maintenues, et nostre peuple
« soulagé et secouru de justice; sçavoir faisons que, recongnois-
« sant de longue main les sçavoir, expériance, suffisance, preu-
« dhommie, dilligences et autres bonnes et louables parties es-
« tans en la personne de nostre très-cher et féal conseiller d'Estat
« et eschevin en la justice de Nancy, Nicol Remy, ainsy que les
« effects nous l'ont faict congnoistre depuis vingt deulx ans que

« nous l'avons appellé à nostre service, tant en l'estat de lieute-
« nant général au bailliage de Vosges, secrétaire ordinaire des
« nostres, eschevin de ladicte justice de ce lieu et conseiller en
« nostre conseil privé, qu'aultres plusieurs notables commissions
« particulières èsquelles nous l'avons emploié, où il se seroit
« comporté tellement, que nous avons recongnu le fruict de
« son labeur au bien et advancement de nostre service et à
« nostre contantement; nous, pour ces causes, avons ledict Remy
« créé, ordonné, nommé.... nostre procureur général au duché
« de Lorraine..., luy donnant pouvoir, puissance, commission
« et mandement spécial de garder, poursuivre, pourchasser,
« démener et deffendre toutes et une chacune noz causes, pré-
« tentions, demandes, actions et deffences contre tous et envers
« tous, tant en demandant qu'en deffendant, et faire poursuittes
« de toutes amendes, excès commis et délictz qui se feront et
« commettront en nostredict duché, à ce que pugnition et co-
« rection s'en ensuivies sans estre délaissés, impugnés, et géné-
« rallement faire, dire, procurer et besongner en tout ce qu'il
« congnoistra estre requis pour la conservation de noz droictz et
« aucthoritez, ainsy qu'à bon et loial procureur appartient, et
« mesmement de prouvoir et faire substitutz audict duché, où
« il verra estre de besoing, manutention de nozdictz droictz et
« auchtoritez, et ainsy que par cy-devant ses prédécesseurs au-
« dict office ont accoustumé faire; à condition que, pour la
« taxe de la finance dudict estat, il nous paiera la somme de
« deux mil cinq cens frans.... Au moyen de quoy avons permis...
« audict Remy qu'il puisse disposer librement, en son vivant,
« vingt jours avant son décès, dudict estat de procureur, à per-
« sonne capable et ydoine, en nous paiant la quart partie de
« ladicte somme de deux mil cinq cens frans.

Les gages du Procureur général de Lorraine étaient de cinq cents francs et ceux de son substitut de Nancy, de cent francs; le substitut de Lunéville n'en recevait que trente.

(22) De Rogéville, *Dictionnaire*, t. II, p. 224-226.

(23) M. Victor de Saint-Mauris, décédé le 27 août 1868, membre honoraire de l'Académie de Stanislas, *Études historiques sur l'ancienne Lorraine*, T. I, p. 133. — Dom Calmet, *Histoire*, T. III, col. CCXXXI-CCXXXII, T. V, col. CCXLIII-CCXLVI, et p. 882-883. — M. le comte d'Haussonville, T. I, p. 430-439. — Augt. Digot, Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1854, p, 29-138.

(24) De Rogéville, *Dictionnaire*, T. II, p. 225. — Règlement établi par les Etats du 4 décembre 1532, art. 6 : « Il ne com» mettra aucuns substituts ès villes ou l'on a accoutumé en » avoir, qui ne soient gens de bien et de bonne fame, diligens » et sçavans à entendre les affaires de notre souverain seigneur » et à ses dépens. »

(25) Dom Calmet, *Histoire*, T. V, col. 857-864. — M[me] la comtesse d'Armaillé, *Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV*, 1559-1604, p. 246-316.

Charles III voulait, par sa condescendance et ses bontés, faire oublier à sa bru la froideur de l'accueil que la catholique Lorraine faisait à la fervente calviniste. Les mortelles tristesses de la Fille de France ont inspiré à une plume féminine et très-aristocratique quelques pages pleines de charme et de vérité.

(26) B. 70, f° 109, v°. Lettres patentes, et B. 1292, f° 180 v°. XI[e] compte du Trésorier Général de Lorraine, Claude de Malvoisin. — De Rogéville, *Dict.*, T. II, p. 257.

« .... Receue avons l'humble supplication et requeste de « nostre très-cher et féal conseiller en nostre Conseil d'Estat et « procureur général de Lorraine, M[re] Nicolas Remy, contenant « que jà par longue espace d'années, il entretient aux estudes « ung sien filz, nommé Claude Remy, à présent résidant et receu « en estat d'avocat en court de Parlement à Paris, en intention

« de le rendre idoinne et capable pour estre emploié à nostre « service ; nous suppliant très-humblement, suivant le pouvoir « à luy donné par noz lettres d'institution et establissement dudit « estat de procureur général de Lorraine, d'en prouvoir iceluy « son filz. Sçavoir faisons qu'aians en bonne et favorable recom- « mandation les agréables et fidelz services dudit Nicolas Remy, « père, mesmement nous estans amplement informés des sens, « suffisance, capacité, sçavoir et expérience dudit Claude Remy, « filz, nous, pour ces causes et autres bons respects nous mou- « vans, notamment en faveur de nostre très-chère et très-amée « belle-fille Madame la duchesse de Bar, qui nous a prié et « requis, avons, dès à présent, créé, nommé, estably.... ledit « Claude Remy, filz, en estat et office de nostre procureur gé- « néral.... Et affin de donner audit Remy, filz, tant plus de « moien et commodité de continuer, poursuivre ses estudes et « se façonner à la praticque en ladicte court de Parlement à « Paris, pour le rendre tousjours tant plus ydoine et capable à « exercer ledit estat de procureur et s'acquicter d'autres affaires « ausquelles il pourra estre employé pour nostre service, nous « avons octroié et permis.... audit Nicolas Remy d'exercer ledit « estat et office de procureur général de Lorrainne et d'en con- « tinuer les charges et fonctions tant et sy longuement qu'il « voudra, soit en l'absence ou en la présence d'iceluy Remy, « son filz, et sans que pour ce néantmoins il soit de besoing ny « nécessaire que ledit Claude Remy, filz, en obtienne cy-après « autres provisions ny lettres de nous plus expresses, nonobs- « tantes toutes ordonnances que pourrions avoir faictes cy-de- « vant, contraires à la teneur de cestes, et ausquelles nous « avons pour ceste fois dérogé.... »

C'est en 1606 que Claude Remy a touché ses gages pour la première fois ; d'où l'on doit induire que c'est à cette époque aussi qu'il a pris possession effective de sa charge et que son père y a définitivement renoncé.

Claude Remy a été remplacé comme procureur général de Lorraine par Claude d'Hacourt, le 16 juillet 1631.

(27) B. 1215, f°s 387 v° et 413 v°. — B. 1217, f° 373 v°. — B. 1244, f° 338. — B. 1257, f° 340. — B. 1261, f°s 262, 265, 266. — B. 1265, f° 281 v°. — B. 1268, f° 270 v°. — B. 1274, f° 239, 240 v°. — B. 1285, f° 238. Comptes du trésorier général de Lorraine pour les années 1588, 1589, 1596, 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 1605.

Nicolas Remy se transporta seul, pour le service de Son Altesse, à la Mothe en 1587, à Pont-à-Mousson en 1589, à Toul en 1596.

Des difficultés s'élèvent, en 1599 avec le comte de Zollern, en 1600 avec le duc de Deux-Ponts et le comte de Nassau, en 1602 avec la France et le pays Messin, en 1603 avec les Maître-Echevin, Treize et Communauté de Metz, en 1605 avec le comte de Nassau ; et, pour les aplanir, Nicolas Remy assiste, au nom de son maître, à des conférences ouvertes à Bitche, à Hornbach, à Toul, à Nomeny, à Saint-Avolt.

Il avait pour collègues, tantôt le s^r de Raigecourt, gouverneur de Bitche, le lieutenant général du comté de Vaudémont et François Lepois ; tantôt Jacques Bournon, président de la Cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, Georges Mainbourg, conseiller d'Etat, et Jean Bourgeois, procureur général de Lorraine et Barrois ; tantôt le baron de Créhange, hailli d'Allemagne.

La dépense de ces commissaires s'élevait quelquefois à des sommes assez importantes : 295 fr., 399 fr., 779 fr., 800 fr., 2,004 fr.

(28) B. 1240, f° 298, v°. Compte du trésorier général de Lorraine. — Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, T. V, col. 758-759 et *Notice de la Lorraine*, v°, Marsal. — Artézé de la Sauvagère, *Recherches sur la nature et l'étendue d'un ancien ou-*

vrage des Romains, appelé communément Briquetage de Marsal, avec un abrégé de l'histoire de cette ville, p. 33-35. — Henri Lepage, *Le département de la Meurthe, statistique historique et administrative*, 2e partie, p. 353, et *Les communes de la Meurthe*, T. II, p. 9-10.

Mandement du 25 janvier 1594 : « Au sieur Nicolas Remy, « Procureur Général de Lorraine, la somme de cent quarante- « sept francs, neuf gros, huit deniers, pour remboursement de « semblable somme qu'il a fraié et despencé, allant, de l'ordon- « nance de Son Altesse, prendre possession de Marsal, ses ap- « partenances et dépendances au nom d'Icelle.... »

Le traité de paix de Saint-Germain-en-Laye, conclu en 1594, entre le roi de France Henri IV et le duc de Lorraine, ne faisait qu'affermir aux mains de ce dernier la propriété de Marsal que, par un contrat d'échange du 14 décembre 1593, le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, avait cédée au duc Charles III, son père.

(29) Nisard, *Histoire de la littérature française*, liv. III, ch. 5 § 5.

(30) J.-F. Huguenin, *Les chroniques de la ville de Metz*, p. 112, 253, 259, 285, 287, 676. — *Journal d'Aubrion, Bourgeois de Metz*, p. 200-204. — *Histoire générale de la ville de Metz, par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de St-Vannes*, T. II, p. 651. — *Journal de Jean Bauchez*, p. IX-X, 219-220. — *Procès pour sorcellerie et jugements rendus par les justices de Metz, Plappeville, Antilly, Woippy, Vallières, Vezon, Saint-Iure, Talange et Vic pendant les années 1576, 1588, 1594, 1595, 1602 et 1622, avec les informations, dépositions de témoins et condamnations.* — Catalogue des manuscrits de la ville de Metz, n° 9. — Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, T. VII, col. 30-35. — Lionnois, T. II, p. 349-363. — Richard, *Traditions populaires, croyances superstitieuses, usages*

et coutumes de l'ancienne Lorraine, p. 256. — M. Viville, *Statistique du département de la Moselle*, T. II, p. 212-213, 320-322, 392, 420, 445-446. — Dumont, *Justice criminelle*, T. II, p. 23-61 et 69-95. — E. de Bouteiller, *Les sorciers de Plappeville*. L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine, T. III, p. 149-164. — Louis Spach, *Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin*, p. 247-250. — Renouard, *Histoire de la médecine*, T. II, p. 117.

Si ce fut surtout au XVIIe siècle que les prétendus sorciers désolèrent la Lorraine, ils y avaient fait longtemps auparavant leur première apparition; dès le XIVe le pays messin en comptait déjà quelques-uns.

En 1372, « une bourgeoise de Mets, nommée Bietris, fille « de Symon de Halefedange, et son mari et deux aultres femmes, « furent arses entre les deux ponts, pour tant qu'elles usoient « de certains vœulx et charmes et aultres cais deffendus par « l'esglise, et pour le pareil cas fut prins Willamme de Chambre, « nepveu à maistre Williamm le seelleur, lequel s'estrangla en « la prison et fut trayné en l'isle et lié à ung pal; et là fut ars « comme les aultres, tout mort quil estoit. »

Plus tard, en 1445, « on prit à Verdun trois sorcières ser- « vantes de tous les ennemis de l'enfer qui par leurs sortilèges « firent tonner, grêler et causèrent des tempêtes si furieuses « que les bleds, les vignes et les maisons de plusieurs villages « furent saccagés. La première, appelée Jeannette, étoit boi- « teuse; elle avoit déjà été prise à St-Germain-les-Metz, pour « un fait à peu près pareil et avoit été marquée au visage avec « un fer chaud, avec menace de la brûler, si jamais elle réci- « divoit. Elle fut reprise du côté de Verdun pour avoir recom- « mencé ses maléfices. Après lui avoir refait son procès, elle fut « marquée de nouveau au visage et condamnée au feu. Le « nom qu'elle portoit dans les assemblées de sorciers étoit « *Lochatte*, celui du diable son maître *Cloubaut*; l'hommage

« qu'elle lui rendoit consistoit à lui baiser le derrière. La se« conde, nommée Jeanne, s'appeloit dans les assemblées, « *Chamet;* elle avoit pour maîtresse *Morquelse* et pour maître « *Carbolette,* à qui elle baisoit le dos. La troisième, enfin, ap« pelée *Didet,* femme du maître échevin de Verdun, se nom« moit dans les assemblées *Hapillat,* et avoit pour maîtresse « *Jacobée* et pour maître *Grispanier,* qu'elle baisoit sur la « bouche et à qui elle offroit les rognures de ses cheveux et de « ses ongles, au lieu que les deux autres offroient une poule. « Celles-ci furent brûlées, et la femme du maître échevin, en « considération apparente de son état, fut sauvée. »

A partir de cette époque, sous l'influence croissante de l'ignorance et de la misère, les sorciers devinrent de jour en jour plus nombreux, et l'histoire locale n'eut plus qu'à enregistrer à chaque page, avec leurs tristes exploits, les sanglantes représailles d'une société troublée par la peur.

Il ne faut pas croire, du reste, que la Lorraine souffrait seule de ce mal étrange; l'Europe entière semblait, comme elle, frappée de vertige; les pays protestants eux-mêmes n'échappaient pas à la contagion, et on ne doit pas s'en étonner, quand on songe que Luther partageait, à l'égard des sorciers, les préjugés du vulgaire et racontait ses luttes incessantes avec le diable qui, sous la figure d'un moine, venait argumenter avec lui.

(31) Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, 1868. *Extrait des coupures de Bournon,* p. 35. — Aug. Digot, *Hist. de Lorr.,* T. V, p. 115-116.

Les prédécesseurs de Charles III s'étaient montrés moins sévères que lui. Le duc Raoul se contentait de décréter « *que « celui qui feroit magie, sortiléges, billets de sort..... seroit « honni et payeroit 10 livres tournois* »; et le duc Antoine ordonnait, à son tour, en 1529, « *que l'on ne procédât pas légè« rement à sa prise, si doncques ne fust qu'il y eust partie « formelle.* »

(32) Sprengel, *Histoire de la médecine*, T. III, p. 232. — Michelet, *la Sorcière*, 4ᵉ édit., p. 198. — P. de Lancre, *L'incredvlité et mescréance dv Sortilége plainement convaincve, ov il est amplement traicté de la vérité ou Illusion du Sortilége, de la Fascination, de l'Attouchement, du Scopelisme, de la Diuination, de la Ligature ou Liaison Magique, des Apparitions : et d'vne infinité d'autres rares et nouveaux subjects*, p. 584.

Huit ou neuf cents! ce chiffre est énorme, sans doute; mais il le fut bien davantage ailleurs. Dans le seul électorat de Trèves, il s'éleva à six mille cinq cents en quelques années! A Toulouse, quatre cents démonolâtres montèrent au bûcher en un jour! sous le règne de François Iᵉʳ, cent mille furent, en France, déférés à la justice!

(33) Nicolai Remigii Sereniss. Dvcis Lotharingiæ a conciliis interioribvs, et in eivs ditione Lotharingicâ cognitoris publici Dæmonolatriæ libri tres. — Ex Iudiciis capitalibus nongentorum plus minus hominum, qui sortilegii crimen intra annos quindecim in Lotharingiâ capite luerunt. — Ad illustrissimum Principem, amplissimumque Cardinalem Carolum a Lotharingiâ — Lvgdvni, *in officinâ Vincentii*, M.D.XCV. — In-4°; prelim. 12 ff. y compris le titre; texte, 394 p.

La *Démonolâtrie* a été, l'année suivante, imprimée à Cologne et à Francfort : *Coloniæ Agrippinæ apud Henricum Falkenburg*, anno 1596. pet. in-8°. — *Francofvrti in officinâ Palthenii*. M.D.XCVI. pet. in-12.

L'éditeur de Francfort a ajouté au titre primitif : Miris ac iucundis narrationibus, variarum naturalium quæstionum ac mysteriorum Dæmonicorum discussionibus, valde suaues et grati, adque sales mouendos inprimis apti.

Mes renvois se réfèrent tous à l'édition française, de beaucoup la plus belle et la meilleure.

(34) *Dæmonolatria*, ad lectorem, *in fine*.

« Quamquam hic mihi bene conscius sum, nihil certandi « scripsisse studio, *nihil quo ex argumenti novitate admira-* « *tionem moverem, gratiam captarem*; sed tantùm in eum veri- « tatis scopum, quo multi alii, quorum tamen minus instructa « esset jaculis pharetra, quam nostra nunc est, collimasse (*sic*) « atque oculorum aciem direxisse. »

(35) *Id.*, epistola dedicatoria, *in medio*.

« Sed cùm hoc ne sic quidem validum ad persuasionem vide- « retur (quis enim, eo orationis genere, ipsam etiam veritatem « mendacii suspectam non habeat?) *adhibui quæ ad eam asse-* « *rendam momenti atque authoritatis plurimum apud homines* « *habere solent, rerum, personarum, locorum, atque temporum,* « *quæ intercessissent, peculiarem, certam ac luculentam desi-* « *gnationem*. »

(36) *Id.*, ibid. et lib. III, cap. 1 et 12, p. 305 et 380.

» Verum cùm ea sive deliratio, sive impietas habeat conjunc- « tam atque implicatam societatem veneficii aliorùmque scele- « rum quæ se facilè produnt, *mirum est quòd aliquando ex* « *fumo ignem non deprehenderint*. »

Nicolas Remy déclare ailleurs, à deux reprises différentes et à peu près dans les mêmes termes, que vouloir expliquer les sortiléges et les maléfices, par des causes naturelles, c'est vouloir mesurer ou toucher le ciel en étendant la main.

« Quæ omnia si quis velit ad certum naturæ modum atque « ordinem referre, *nihilo plus agat quàm si cœlum, passâ* « *manu, demetiri tentet*. »

« Ut qui velit ea ex causis naturalibus æstimare, *nihilo plus* « *agat, quàm si conetur digito ipsum cœlum attingere*. »

(37) *Id.*, epistol. dedic.

« Certè mihi cui à tot annis contigit de iis quæ in Lotharingià

« capitaliter admissa sunt judicia exercere, jam nihil reliqui
« esse putavi, quin pleraque omnia, quæ de istiusmodi malefi-
« ciis vel ad prodigium narrantur vera ducerem, ac præterea
« qualia ipse ex quæstionum quæ de iis habitæ in manus meas
« pervenere inspectione comperi, memoriæ ac litteris proderem.»

(38) *Dæmonol.* ad lectorem, *in fine.*

« *Fit enim ut, quæ quis præsens vel vidit, vel audivit, ea* « *orationis majore narret fiduciâ, præfractiusque, adversus eos* « *qui contrà sentiunt, defendat.* »

(39) *Id.*, lib. I, cap. 7 et 23.

(40) *Id.*, lib. I, cap. 1.

(41) *Id.*, lib. I, cap. 18.

(42) *Id.*, lib. I, cap. 5, p. 47 et 48. — J.-J. Lionnois, T. II, p. 355-356. — Dumont, *Just. crim.*, T. II, p. 34-35.

En indiquant que quelquefois le Démon choisit pour déposer son empreinte l'endroit du corps où s'est faite l'onction du Baptême, Nicolas Remy le compare au voleur de brebis qui, après avoir effacé la marque du propriétaire, y substitue la sienne. « His adeò barbaræ atque inhumanæ servitutis veluti tesseris « inustos ac insignitos etiamnum hodie habet Diabolus quos recens « sibi addixit præcipuèque, aiunt non nulli, eâ in parte corporis « quæ, à sacrorum Antistite in die cujusque initiali chrismate « fuit delibuta, *uti fures abacti pecoris signa suis impressis* « *immutare solent.* »

Et cette marque du démon n'était pas seulement insensible, une aiguille profondément enfoncée dans la chair n'en faisait pas sortir la plus petite goutte de sang. « Et quod magis mirum « videri possit, totus ille locus ita exsanguis est ac sensu labe- « factatus, *ut ne admissa quidem acus altissimè aut dolorem* « *faciat, aut sanguinis minimum eliciat.* »

Aussi les magistrats commençaient-ils presque toujours par faire rechercher sur toutes les parties du corps, même les plus secrètes, cet endroit privé de sensibilité et de sang, sans prendre le moindre souci de la pudeur de l'accusé ou de l'accusée, et en appelant à leur aide ou le bourreau ou *la personne vile du lieu*. « Idque ita jam pro comperto habent rerum capitalium « vindices, ut inde quæstionis ac tormentorum sæpe initium « faciant. »

(43) *Dæmonol.*, lib. I, cap. 6.

(44) *Id.*, lib. I, cap. 20, p. 144.

« *Sed prætereà, dictu indignum! ab invitis ingerenda esse* « *oscula Dæmonis podici*, postquam is sese immutavit in hircum « horridum ac multò gravius olentem quam hædi solent ineunte « brumâ, multi memorant. »

(45) *Id.*, lib. I, cap. 13.

(46) *Id.*, ibid. et cap. 17.

(47) *Id.*, lib. III, cap. 12, p. 386. — Pierre de Lancre, *Tableav de l'Inconstance des mavvais Anges et Démons, ov il est amplement traicté des Sorciers et de la Sorcellerie. Livre très vtile et nécessaire non seulement aux Iuges, mais à tous ceux qui viuent sous les loix Chrestiennes.— Avec un discours contenant la procédure faicte par les Inquisiteurs d'Espagne et de Navarre à 53 Magiciens, Apostats, Iuifs et Sorciers en la ville de Logrogne en Castille, le 9 nouembre 1610. En la quelle on voit combien l'exercice de la Iustice en France, est plus iuridiquement traicté, et auec de plus belles formes qu'en tous autres Empires, Royaumes, Républiques et Estats*. Liv. Ier, Disc. 3, chap. 2, p. 54. — J. Bodin, *La Démonomanie des Sorciers*. — Le docteur Félix Marchal, *Tableau historique, chronologique et médical des maladies endémiques, épidémiques et contagieuses,*

qui ont régné à Metz et dans le pays messin, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, p. 216.

« Sed mares, *licèt id infrequentius quidem*, æquè sibi in hoc « obsequii genere devotos, addictosque habet Dæmon. »

Tout en reconnaissant avec Nicolas Remy que les hommes, eux aussi, devenaient les disciples du diable, les autres démonologues constatent que le fait était très-rare; Jean Bodin va même jusqu'à prétendre, dans sa réfutation du livre de Wyer, qu'il y avait cinquante sorcières pour un sorcier, et quand Pierre de Lancre cherche à expliquer cette singularité, il ne trouve rien de mieux que ceci :

« Bodin dict très bien que ce n'est pas pour la foiblesse et « fragilité du sexe, puisqu'on voit quelles souffrent la torture « plus constamment que les hommes..... ce seroit plus tôst la « force de la cupidité bestiale qui pousse et réduit la femme à « des extrémitez, es quelles elle se iette volontiers pour ioüir « de ses appétits, pour se venger, ou pour autres nouueautez « et curiositez qui se voyent es dictes assemblées. »

Dans sa savante et fidèle nosographie messine, M. le docteur Maréchal exprime à peu près la même opinion, mais en un langage dont la science atténue la crudité.

« Nous ferons remarquer sans y insister pour le moment, « combien le nombre des femmes condamnées comme sorcières « est infiniment plus considérable que le nombre des hommes « accusés du même fait; cette disproportion n'a rien d'étonnant « quand on songe à la fréquence des hallucinations chez les « femmes et à l'impressionnabilité physique et morale dont les « hystériques et les chloro-anémiques sont douées. »

(48) *Dæmonol.* lib. III, cap. 6.

(49) Dumont, T. II, p. 53-54. — Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, T. VII, col. 32.

Magistellus, ce mot, diminutif de *magister*, se retrouve sans

cesse sous la plume de Nicolas Remy. — Le Diable avait en Lorraine différents noms : *Persin, Persil, Napnel, Joli-bois, Saute-Buisson, Verdelet, Bonnot.*

(50) *Dæmonol.*, lib. I, cap. 13 et lib. III, cap. 6.

(51) *Id.*, lib. I, cap. 4, p. 46. « Nihil eorum quæ pro« mittunt ex se tradere possunt dæmones ; sed visu tantum « quædam inania suis cultoribus afferunt, varia prorsus et insta« bilia.... *testas ac carbones... arborum folia... calculum fer« rugineum, qui etiam contractu primo facilè in frusta dis« siliret.* »

(52) *Id.*, lib. I, cap. 6.

(53) *Id.*, lib. II, cap. 7, 12, 13, 14, 15.

(54) *Id.*, lib. I, cap. 2, p. 36-37.

« Minutum pulverem, primo quoque congressu, administrat « diabolus, qui morbi necisve certissimam, cui ita constituerit, « causam præbeat; eum qui necat *atri*, qui morbum tantùm « facit *cineritii*, aliquando etiam *ruffi* esse coloris ;... tertium « accipiunt *albi* coloris, cujus vel aspersione, vel in esculentum « poculentùmve immissione, morbus propulsetur. »

(55) *Id.*, lib. I, cap. 3 et 14, p. 120, lib. II, cap. 3.

(56) *Id.*, lib. I, cap. 25.

(57) *Id.*, lib. I, cap. 14, p. 120. « Sed, ut ad intermissum « de nocturnis illis conventibus sermonem redeam, juvat, quo « magis eorum veritatem adjuvem, modum quoque et viam, quâ « ad illos properatur, exponere. Ac primùm vulgatissima ea ab « omnibus perhibetur, quæ *per camini vaporarium* esse con« suevit. »

(58) *Id.*, lib. I, cap. 14, p. 121 ; cap. 17, p. 134-135 et cap. 18.

« Quibus omnibus et hoc obiter non erit absurdum adjicere, « quod de die, quo sic unà conveniunt, ab illis vulgò dicitur... « Omnes quorum quæstiones capitales hactenus in Lotharingià « expendere licuit, *non aliis noctibus, quàm quæ proximè præ-« cedunt diem vel Jovis, vel Dominicum,* ejusmodi conventus « agitari autumant.

« Porro circulares esse omnes choros, qui sic agitantur, atque « *ab aversis saltatoribus,* uti una Gratiarum in choro depin-« gitur, tripudiari affirmant sagæ..... Addit Sybilla Morelia gyrum « semper *in lævam progredi...* Dubium quæ tam præposteri « ordinis causa atque occasio, nisi si fortè ea est, ne se recta « atque ex adverso intuentes tam facilè agnoscant. Nam non « leve periculum esse putant in judicio, quòd qui ejus sceleris « fiunt manifesti, de consciis sæpè apud quæstorem vi tormen-« torum profitentur. Ob idque et sæpè *personati,* ut alibi dictum « est, conveniunt. »

(59) *Dæmonol.* lib. I, cap. 16, p. 127-128.

« Ac primùm in confesso est omnibus, quos sic dæmon suâ « dignatur mensâ, *adeo omnes ejus epulas sordere, sive earum « apparatus oculis, sive odor naribus percipiatur, ut vel fame-« lico ac latranti stomacho facilè nauseam parere possint.....* « Cibos illic, aiunt, apponi omnium generum, sed *adeò viles, « illiberales, ac malè conditos, ut vix sint vescendo.* Nicolaus « Morelius *ita tristem, astrictum atque amarum esse illis « gustum, ut sumptos confestim, præ molestiâ, sibi necesse fue-« rit expuere. Vinum præterea, instar atri atque insynceri « sanguinis, in sordido aliquo simpulo epulonibus solitum pro-« pinari.* »

D'autres moins difficiles ou moins sincères que Nicolas Morel prétendent qu'à ce banquet du diable, rien ne manquait que le pain et le sel : « Nullarum ferè rerum copiam illic deesse » *præterquam salis et panis.* »

(60) *Dæmonol.*, lib. 1, cap. 19, p. 141.

« Ergo miris modis illic miscentur ac turbantur omnia, nec « ullâ oratione satis exprimi queat, quàm strepant *sonis incon-« ditis, absurdis ac discrepantibus. Canit hic ad tibiam, vel « veriùs ad contum aut baculum aliquod, quod fortè humi re-« pertum buccæ, ceu tibiam admovet... Ille pro lyra equi cal-« variam pulsat ac digitis concrepat... Alius fuste vel clava « graviore quercum tundit; unde exauditur sonus ac boatus ve-« luti tympanorum vehementius pulsatorum.* »

(61) *Id.*, lib. I, cap. 14, p. 110. — *Histoire de Metz*, t. III, p. 163.

« Res est controversa et plena dissensionis, inter eos qui hæc « sagarum tractant portenta; eæ ne reverà ad illos quos sic jac-« tant dæmonum conventus avolent ac præsentes iis adsint... « Nam et certis authoribus compertum habemus extitisse, quæ, « cùm domi, imò in eodem cùm marito cubili, manifestè pernoc-« tassent, recenserent tamen postero manè, ac confidenter dice-« rent multa ad ejusmodi conventus pertinentia, quibus se su-« periore nocte interfuisse affirmarent. »

Aux auteurs dont il parle ici, Nicolas Remy aurait pu, cinquante ans plus tard, ajouter le célèbre Gassendi, dont le témoignage se fortifie de la confiance qu'il a inspirée, même en cette matière délicate, aux savants Bénédictins. « Ce philosophe, « chanoine et prévôt de la cathédrale de Digne, rapporte qu'un « jour étant allé dans une terre de sa prévôté, il vit, en y arri-« vant, les paysans attroupés autour du berger du lieu. Il en « demanda le sujet. On lui répondit que ce berger était sorcier. « Notre savant charmé de s'instruire par lui-même du fait de la « sorcellerie, demande qu'on lui confie le berger. Il le mène « en sa maison, l'interroge; et le berger confesse qu'il est réel-« lement sorcier, qu'il ira au sabbat la nuit prochaine; que « M. Gassendi l'accompagnera, s'il le veut. Le philosophe ac-

« cepte la proposition et dit à cet homme de l'avertir de l'heure « du départ. Lorsqu'elle fut venue, le berger tira de sa poche « un pot de graisse, dont il avala une certaine quantité et dit à « M. Gassendi de faire de même. Celui-ci feignit de ne pou- « voir prendre cette graisse qu'il ne l'eût mise dans du pain à « chanter; prit le pot, entra dans son cabinet, substitua de la « confiture à la graisse et vint se mettre au coin du feu près du « berger qui se coucha par terre. Il ne tarda pas à s'endormir; « et dès que la graisse commença à se digérer, il entra dans une « agitation extraordinaire, qui dura jusqu'au lendemain matin « qu'il s'éveilla et dit à M. Gassendi : *Oh! oh! monsieur, on « vous a fait bien de l'honneur; vous avez baisé le cul du « grand bouc*, etc. Ce pauvre malheureux croyoit avoir été au « sabbat, et n'avoit pas changé de place. »

(62) *Dæmonol.*, lib. II, cap. 5, p. 237.

(63) *Id.*, lib. I, cap, 6.

(64) Dumont, *Justice criminelle*, T. I, p. 78-90 et T. II, p. 34. — *Dæmonol.*, lib, III, cap. 8, p. 351 et 355.

M. Dumont a, en termes souvent indignés, décrit avec une saisissante exactitude toutes les phases de cette procédure impuissante et barbare dont Nicolas Remy appelle les moyens de preuve, c'est-à-dire les instruments de supplice, *exquisitæ Judicis artes*, comme il appelait la misère de la prison, le commencement du salut, *carceris miseria salutis initium*.

(65) *Mémoires du marquis de Beauvau pour servir à l'histoire de Charles IV*, p. 10-11. — Calmet, *Histoire de Lorr.*, T. VI, col. 41-42, note. — J.-J. Lionnois. T. II, p. 344-349 et 373-376. — Chevrier, *Hist. de Lorr.*, T. IX, p. 75-76. — Henri Lepage, *André des Bordes; Episode de l'histoire des sorciers en Lorraine*. Bulletins de la Société d'Archéologie Lorraine, T. VII, p. 5-55. — M. le comte d'Haussonville,

T. I, p. 155-158. — Dumont, T. II, p. 198-200. — Aug. Digot, T. V, p. 120.

L'accusation de sorcellerie était une arme des plus redoutables dans la main d'un adversaire ou d'un ennemi. Il suffisait qu'un sorcier ou une sorcière, aux prises avec le tourmenteur, signalât l'homme le plus innocent et le plus inoffensif du monde comme l'ayant vu au sabbat, pour que cet homme devînt bientôt lui-même un accusé. Les situations les plus élevées ne mettaient pas à l'abri d'une poursuite et en devenaient quelquefois l'occasion. Sans remonter jusqu'à Jeanne d'Arc, ce pieux et touchant symbole du dévouement, de l'abnégation et du patriotisme, notre histoire locale a conservé le souvenir de deux noms qui mettent en vive lumière cette triste vérité. André Desbordes, seigneur de Gibaumeix et Melchior de la Vallée, chantre de la collégiale Saint-Georges, avaient été les familiers et les conseils du duc Henri; à la mort de ce prince, son neveu, depuis Charles IV, ne leur pardonna point de s'être, autant qu'ils le pouvaient, opposés à son mariage avec la princesse Nicole, en recommandant de préférence le baron d'Ancerville, bâtard d'un Guise. Pour se venger d'un fait qu'il aurait eu grand peine à élever à la hauteur d'un crime, il leur imputa des sortiléges et six commissaires, plus faciles à convaincre que des juges, acceptèrent cette imputation comme une réalité.

Le marquis de Beauvau raconte ainsi ce qu'il savait de ce curieux procès :

« Dans le commencement du règne, un nommé Desbordes,
» valet de chambre, et fort affectionné au feu duc Henri, avec
» un autre homme dit le chantre, l'un de ses aumôniers, et
» qui avait eu aussi grande part en ses bonnes grâces, furent
» poursuivis criminellement, étant tous deux soupçonnés de
» sortiléges. Le sieur Sarazin, échevin en la justice de Nancy,
» assez crédule et rigoureux, à ce que l'on dit, sur cette ma-
» tière, leur fut donné pour commissaire, et les ayant jugés

» suffisamment convaincus de ce crime, il les condamna à être
» brûlés ; ce qui fut exécuté. Pour le premier, j'ai ouï dire
» qu'il avoit fait souvent certains tours de souplesse de corps,
» qui paraissoient extraordinaires, et même surnaturels, et qu'il
» avoit confessé son crime sur le point d'être exécuté ; mais
» pour le chantre il mourut constamment, sans le vouloir jamais
» avoüer, protestant toujours qu'il n'en étoit point coupable. Il
» confessa seulement qu'il ne laissoit pas de mériter justement
» la mort, pour divers sacriléges qu'il avoit commis, comme
» d'avoir déjeuné quelquefois avant de dire la messe, et d'être
» tombé dans d'autres irrégularités. Cependant, comme c'étoit
» lui qui avoit baptisé la duchesse Nicole, ce fut une des causes
» qu'on allégua depuis, pour la prétendue dissolution de son
» mariage d'avec le duc son mari, sur ce qu'ayant été baptisée
» par un sorcier, il n'avoit pu conférer ce sacrement. Que le
» duc présupposoit avoir épousé une chrétienne et qu'elle ne
» pouvoit l'être faute du baptême. Qu'ainsi ayant été abusé, le
» mariage par conséquent était nul. »

Dom Calmet est venu à son tour compléter, en ce qui touche André Desbordes, le récit de l'historien de Charles IV :

« On raconte de lui une infinité de faits fort extraordinaires ;
» par exemple qu'il ordonnoit aux personnages d'une tapisserie
» de se détacher et de venir faire la révérence à la compagnie ;
» qu'il commanda un jour à trois pendus de descendre et de
» venir faire la révérence au duc Henri et qu'ils obéirent ; qu'il
» avoit une boîte à plusieurs cellules, qu'il dressoit une table
» qui se couvroit de toutes sortes de mets, à mesure qu'il ou-
» vroit les petites chambres de sa boîte ; qu'il se mettoit à cheval
» sur un tonneau et s'en servoit comme d'une monture. Un de
» ses témoins l'accusa de l'avoir rencontré hors de la porte
» Notre-Dame qu'on venoit de fermer sur le soir et que lui
» ayant dit qu'il voudroit qu'on lui donnât du pied au c... et
» qu'il fût dans son lit ; qu'il reçut de lui ce coup et qu'effec-
» tivement ce même soir il s'étoit trouvé dans son lit. »

C'est sur la foi d'allégations aussi absurdes qu'on condamnait au dernier supplice même les gentilshommes, quand la vengeance, la jalousie ou l'intérêt leur suscitaient des dénonciateurs.

La sentence de mort prononçait toujours la confiscation des biens du condamné; et, avec sa malveillance et sa légèreté ordinaire, Chevrier suspecte l'impartialité du prince ou du seigneur haut justicier que cette confiscation enrichissait, et qu'il accuse, non-seulement de provoquer les poursuites, mais encore *d'acheter des témoins*. Ai-je besoin de dire que pas un mot de ce que j'ai lu, soit dans la *Démonolâtrie*, soit ailleurs, n'autorise cette grave et audacieuse supposition !

En semblable matière, tout était, d'ailleurs, incroyable et je n'en voudrais d'autres preuves que les condamnations prononcées, avec toutes les formalités judiciaires, contre des animaux. Presque tous ces animaux avaient dévoré des enfants, mais il est bien probable qu'on reprochait de plus à quelques-uns leur complicité ou leur connivence avec des sorciers.

(66) *Dæmonol.*, lib. II, cap. 2. p. 200-201.

« Extiterunt et alii plures nostrâ memoriâ sic ab ineunte ætate « in malam rem a parentibus abducti, quos, quoniam doli jam « capaces videbantur, censuimus nos Duumviri damnandos, ut « *nudi ter virgis cæderentur circum eum locum, ubi vivi* « *parentes comburerentur. Quod et ab eo tempore ferè sic est* « *usurpatum. Sed ne hac quidem ratione nunquam putavi plenè* « *legibus esse satisfactum.* »

(67) *Id.*, ibid., p. 201-208.

(68) L'abbé Bexon, *Histoire de Lorraine*, T. I, p. 264-267.

(69) M. de Saint-Mauris, *Etudes histor.*, T. II, p. 46-47. Cet auteur appelle Nicolas Remy un *boucher*.

(70) *Error communis facit jus*. Argum. legis 3, ff. de officio Prætorum.

(71) Dumont, *Justice criminelle*, T. II, p. 61-68.

En se plaçant le premier à un point de vue raisonnable et vrai, pour juger Nicolas Remy, M. Dumont a commencé une œuvre de justice, que je voudrais, sinon finir, du moins continuer.

(72) Le comte de Résie, *Histoire des sciences occultes*, T. II, p. 352 et suiv., 365 et suiv. — Joseph Bizouard, *Des rapports de l'homme avec le Démon*, T. IV, liv. 23, chap. 4, p. 517-525. — Richard, *Traditions populaires*. — Pommerel, *Les sorcelleries Lorraines*. — *Revue spirite, Journal d'études psychologiques*.

Notre siècle, trop content de lui-même, a-t-il bien le droit de s'étonner d'une crédulité si facile et si grande, quand hier encore, malgré ses lumières, il interrogeait les tables tournantes et se préoccupait des esprits frappeurs ! quand, aujourd'hui même, le *spiritisme* a, dans la presse, un organe mensuel !

Il n'est pas vrai de dire que les croyances superstitieuses du moyen âge ont complétement disparu ; on les retrouve, partout et sans cesse, à l'état de traditions populaires, en Bourgogne, en Franche-Comté, en Auvergne, en Champagne, en Normandie, en Bretagne, dans le Médoc, l'Agenois, le Morvan, la Bresse, le Rouergue, le Quercy, le Maine, le Perche, le Poitou, le Berry, tout le Midi et les départements qui avoisinent les Alpes.

On y montre le lieu où se tenaient les assemblées du Sabbat, près d'une fontaine, ou d'une mare, sous un arbre séculaire, dans une vallée profonde, ou sur un mont escarpé. On s'y adresse avec confiance *aux guérisseurs* et aux *devins*. On y signale avec effroi certains individus aux allures suspectes, à la mine sinistre, comme jetant des *sorts* aux animaux et aux hom-

mes. Les apparitions, les fantômes, s'y mêlent aux récits des longues veillées d'hiver. Les loups-garous y effraient le soir les enfants, les femmes, les voyageurs attardés.....

Notre Lorraine, si positive et chez laquelle la sorcellerie a causé cependant tant de ravages et fait tant de victimes, ne devait pas être moins longtemps accessible que les autres provinces de France à toutes ces misères, à toutes ces faiblesses de l'esprit, et chacun de nous peut, sans peine, en retrouver autour de lui les dernières traces mal effacées.

(73) Le docteur Félix Maréchal, *Tableau historique... des maladies endémiques...*, p. 209.

A côté de ces dupes, de ces malades, de ces hallucinés, de ces fous, qui composaient le gros de l'armée des prétendus sorciers et qu'il fallait éclairer, absoudre ou guérir, il y avait, en bien plus petit nombre, des fourbes, audacieux et habiles, qui, à l'aide de pratiques mystérieuses et coupables, cherchaient à satisfaire leurs passions ou à servir leurs intérêts ou leur haine; à ces derniers seulement la justice aurait dû, comme aujourd'hui, réserver ses rigueurs.

(74) *Tableau de l'Inconstance des mauvais Anges*. . .

Pierre de Lancre entrevoyait cette vérité, lorsque, dans sa dédicace à M. de Sillery, chancelier de France, il disait :

« C'est à vous droictement à ietter l'œil partout et reiettant « le soing sur les bons prélats de ce royaume (les quels se trou« ueront, peut-estre, plus heureux que les Iuges) les exhorter « de veiller sur leur Bergerie, la multiplicité des condamnéz à « mort iusques icy ayant faict voir à tout le monde *que le sor« tilége est vn crime ou maladie parfois autant ou plus digne « de commisération que de chastiment.* »

Je constate à regret que Nicolas Remy ne partageait pas ce sentiment et ne tenait pas non plus ce langage au cardinal de Lorraine.

(75) De Lancre, *l'Incredulité et mescréance*. . . . . . . p. 36-37. — Dom Calmet, *Hist. de Lorr*. T. VII, col. 31-32-35. — Joseph Bizouard, T. II, p. 3-5 et T. III, p. 447-455.

Les magistrats chargés de la répression en matière de sorcellerie étaient déjà de leur temps l'objet de vives attaques; on les accusait surtout de poursuivre une chimère; et il semble qu'ils n'aient voulu laisser à personne le soin de les défendre quand on voit l'un d'eux s'exprimer ainsi :

« En chasque village trouuer vne Royne du sabbat que Sa« than tenoit en délices comme une espouse priuilégiée; con« fesser les mesmes caresses, dire les mesmes choses tout à vn « coup, et tout en mesme temps quèlles auoient veu en public « et en priué : et tous les sorciers d'Allemagne, d'Italie, d'Espa« gne, d'Angleterre, et de toutes les autres contrées de France, et « en fin de tout l'Europe dire mesme chose. Est-il possible que « si c'estoit resuerie, illusion ou songe, que mesmes songes rou« lassent dans la ceruelle de gens composez de si diuerses hu« meurs? Les vns mélancholiques, les autres ioyeux; les vns « collerez, les autres paisibles, les vns vieux, les autres ieunes, « les autres de bon aage. Et tel qui estoit fils de sorcier, dire la « mesme chose et les mesmes circonstances du sabbat que son « père, ayeul ou ayeule sorciers auoient dict et déposé en jus« tice cent ans auparauant.

« Ce n'est pas tout en mesme temps, en l'année 1609, que « nous vacquions par commission souueraine qu'il avoit pleu à « sa Majesté donner à monsieur le Président d'Espaignet et à « moy, on vaquoit aussi en Espagne et Nauarre à mesme inqui« sition et recherche, i'en ay les procédures en espagnol; si bien « qu'il s'y trouue que ce sont mesmes accusations, mesmes cir« constances, et mesmes dépositions. Toutes les sorcières, soient « Françaises, Espagnolles, ou Nauarroises, comme s'exerçant à « mesmes abominations, se trouuoient attainctes de mesmes cri« mes et affligeoient le monde de pareilles maladies.

« Et, après tout, la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, « l'Angleterre, Flandres et les Pays-Bas, bref toute l'Europe « estant touchée de ceste maladie, est-il possible que tous les « peuples resuent, et s'ils resuent se peut-il faire que tant de « gens si esloignés et si dissemblables ayent mesmes resueries « et mesmes grotesques, facent mesmes songes, estans si diuers « d'humeur ? ayent le Diable en apparition en mesme forme, « ayent pareilles visions, pareilles cérémonies, maux sembla- « bles ? Et ne se trouuans aux sabbats encourroient-ils mesmes « deffauts et le tout se passeroit-il ainsi auec mesmes circons- « tances et mesmes folies ? »

A la fin du siècle dernier, Dom Calmet a apporté à la défense de notre ancienne magistrature la bienveillance et la modération de son caractère.

« Plusieurs lecteurs traiteront tout ceci de rêveries et je ne « doute pas qu'il n'y ait en effet beaucoup d'imagination dans « ce qu'on raconte des sorciers. Mais comment se persuader « qu'une infinité de procédures faites avec tant de soin et de « maturité, par de très-graves magistrats, et par des juges très- « éclairés, soient toutes fausses ? Que des effets aussi réels que « ceux que raconte, par exemple, M. Remy, homme grave et « savant, et dont il a rempli les trois livres de sa *Démonolâtrie*, « ayant exercé pendant plus de quinze ans l'office de juge et de « procureur général de Lorraine ; que tout ce qui a été écrit « sur ce sujet par Binsfeld, suffragant de Trêves, homme très- « sage et très-capable ; que tous les procès de sorciers et de « sorcières dont les greffes et les archives de la province sont « remplis, ne contiennent que des illusions et des faussetés ? Si « l'on nous citoit des choses éloignées, arrivées dans un autre « pays et dans un siècle d'ignorance et reculé, je m'en défierois « beaucoup davantage ; mais les auteurs dont j'ai parlé, vivoient « dans le siècle même où ces choses se passoient. Ils les enten- « doient et en étoient très-bien informés. Ils ont écrit dans le

« temps le plus éclairé et le plus fécond en hommes habiles « qu'ait eus la Lorraine......

« On dira, si l'on veut, que tout cela n'est qu'une maladie « de ce temps-là, ou une espèce de convulsion, semblable à « peu près à celle qu'on a vue ci-devant dans les sauteurs ou « les danseurs qui parurent dans le diocèse de Trèves et aux « environs, dans le XIVe siècle, ou dans les Flagellants du XIIIe; « qu'ainsi sur la fin du XVIe siècle aura régné la maladie des « sorciers et des sorcelleries. On en croira ce qu'on voudra; il « me suffira d'avoir ici rapporté historiquement ce que c'étoient « que ces gens qui parurent en ce temps-là dans le diocèse de « Trèves et dans la Lorraine. Il est certain qu'alors on ne dou- « toit nullement dans le pays de la réalité et de l'existence des « sorciers, puisqu'on les recherchoit et qu'on les punissoit pu- « bliquement des plus rigoureux supplices; et l'on ne peut nier « que les princes, les évêques et les juges n'aient tenu, en les « poursuivant par les plus sévères châtiments, une conduite « très-sage et très-louable, puisqu'il étoit question d'arrêter le « cours d'une impiété très-dangereuse et d'un culte sacrilége, « ridicule, abominable, rendu au démon, qui séduisoit et per- « doit une infinité de personnes et causoit dans l'état mille « désordres très-réels. »

Enfin, de nos jours, Nicolas Remy et ses nombreux collègues ont trouvé, dans un membre du barreau de Paris, M. Bizouard, un défenseur encore plus éloquent et plus convaincu.

« Que la sorcellerie, à dater surtout du XVe siècle, fût une « maladie singulière, ou les uns se croyoient les meurtriers et « d'autres les victimes, il est constant qu'une telle maladie a « sévi, comme autrefois la peste ou la lèpre, comme aujour- « d'hui le choléra. Qu'il existe ou non des esprits qui aient « donné à certains hommes le pouvoir de causer tant de maux, « le fléau n'en a pas moins sévi cruellement sur nos pères. « Pour peu que nous réfléchissions, au lieu d'accuser les ma-

« gistrats de cette époque de crédulité et de cruauté, nous « essayerions de découvrir la nature et les causes de ce fléau, et « si malheureusement il survenait de nouveau parmi nous avec « quelques changements dans sa manifestation, n'étant point « pris au dépourvu, peut-être alors nous serait-il donné d'en « atténuer les effets désastreux ; s'il ne doit jamais reparaître, « soyons justes, du moins réservés, envers ces magistrats appelés « à statuer sur des faits si peu connus de nous. En tout cas, « que ce fût une folie *sui generis* dans les accusés qu « avouaient, dans leurs accusateurs, dans les témoins qui dé- « posaient, et une erreur invincible dans les magistrats qui « condamnaient, félicitons-nous de n'être pas contemporains d'un « pareil malheur ! Mais n'accusons pas trop légèrement nos « Ancêtres ; sachons que généralement des juges consciencieux « et intègres n'épargnaient ni temps, ni étude pour examiner ces « procès extraordinaires : les populations atterrées demandaient « que justice fût faite, tous les crimes étaient pour elles évi- « dents et horribles. Si nous avions à examiner les mêmes faits, « si nous avions, comme les magistrats de ce temps, le spectacle « d'un maléficié atteint subitement d'un mal étrange après « quelques gestes, quelques paroles ou un simple attouche- « ment, que dirions-nous ? si des médecins nous déclaraient « que cette maladie ne trouve d'analogue dans aucun traité « de pathologie, si des témoins non suspects déposaient contre « les accusés, si ceux-ci faisaient des aveux, si nous avions « enfin, comme ces magistrats, le spectacle plus affreux encore « d'un adulte ou d'un enfant manifestant ce qu'on appelait les « signes évidents de possession si peu connus aujourd'hui, que « ferions-nous de plus ? Avec toute notre science du XIXe siè- « cle, ferions-nous mieux. Avant de répondre, compulsons ces « procédures, et non les écrits modernes qui les dénaturent à « dessein, et en attendant, on le répète, ne nous hâtons pas trop « d'accuser de cruauté ou de crédulité la magistrature et le

« clergé pour avoir châtié ces prétendus monomanes. Au milieu « d'une épouvante aussi générale, n'y aurait-il eu de la part du « sorcier que la seule intention de causer le mal, bien mani- « festée par des pratiques simplement ridicules, dès qu'elles « devenaient la cause d'un mal très-réel dans des imaginations « effrayées, ces monomanes méritaient une rigoureuse répres- « sion : supposons qu'il y ait de nos jours des natures étranges « assez perverses pour vouloir épouvanter des femmes et des « enfants, et convaincues que le moyen tout puéril dont elles « usent peut causer l'épilepsie ou la folie et même la mort, le « magistrat devrait-il rester dans l'inertie ?

(76) *Dæmonol.*, lib. III, cap. 12, p. 386. — Louis Spach, *Histoire de la Basse-Alsace*, p. 209.

Après avoir donné pour épigraphe à son livre ce verset du Lévitique : *Vir sive mulier, in quibus Pythonicus vel divinationis fuerit spiritus, morte moriatur*, Nicolas Remy invoque, dans son dernier chapitre, l'autorité de l'Evangile, qui, malgré la douceur et l'indulgence de sa doctrine, prononce la même sentence, dans son style allégorique et figuré, contre ceux qui se séparent du Christ. « In novo instrumento, quod jam mitio- « rem, moderatioremque doctrinam continet, tamen gravissima « sententia pronuntiatur : *eum palmitem, qui in Christo non « manserit, foras ejiciendum esse atque in ignem mittendum.* « Omnino id dicitur et sine exceptione. Quod si jus civile vetat « nos distinguere ubi lex ipsa non distinguit, quid faciendum « tandem putabimus in Evangelio cujus majestas est supra « legem ; cuique quicquam vel addere, vel detrahere piaculum « est sempiternis luendum flammarum incendiis. »

Pierre de Lancre s'inspirait aussi, dans sa sévérité, d'un texte religieux : *maleficos non patieris vivere*. Exode, 22.

Les Juges protestants ne maniaient pas avec moins d'énergie

le *marteau des sorciers* (*), que les Juges catholiques; « ils riva-
« lisaient dans l'application des lois rigoureuses portées contre « des crimes imaginaires; car les partisans de chaque culte « voulaient, dans la punition des coupables, faire preuve de zèle « pour la cause de Dieu contre le règne occulte du démon. »

(77) *Dæmonol.*, lib. III, cap. 12, p. 393-394.

Nulle part Nicolas Remy ne révèle mieux la pensée intime et inexorable qui présidait à toutes ses sentences que dans la dernière page de la *Démonolâtrie;* on voit qu'il a voulu que, par sa clarté et son énergie, cette page en fût comme le résumé et la péroraison.

« Væ igitur illis, ut cum Isaia loquar, qui sic fœdus cum « morte percusserunt et cum inferno pactum fecerunt... Væ « quoque illis qui adeò horrendi atque execrandi criminis odium « deprecantur, pœnasque minuunt, excusatione metus, ætatis, « sexus, imprudentiæ, atque aliarum id genus rerum, quas ne in « levioribus quidem prætexere quisquam sanæ mentis audeat...

« Equidem non verebor qui sim tam longo et diuturno male-« ficorum examinandorum usu exercitatus ac confirmatus, « palàm atque ingenuè de iis sententiam meam ostendere ac « ipsam quantum potero proferre lucem veritatis. Videlicet tot « impietatibus, veneficiis, portentosis libidinibus flagitiosisque fa-« cinoribus vitam illis apertè esse inquinatam ac contaminatam, « ut è jure esse non dubitem omnibus tormentis excruciatos « igni interficere; tum ut debitis pœnis sua expient scelera, tum « ut aliis sint documento ac magnitudine supplicii eos deter-« reant. »

(78) *Dæmonol.*, lib. I, cap. 2, p. 38-40. — Bizouard, T. III, liv. XIV, ch. 7, p. 446.

(*) *Malleus maleficorum;* c'est ainsi qu'on nommait le code de procédure inquisitoriale à la fin du XVIe siècle.

« C'était un axiome en démonologie qu'un sorcier ne peut « rien contre ses juges. »

Nicolas Remy rappelle à ce propos l'objurgation furibonde qu'une sorcière lui a un jour adressée en plein tribunal : « Quàm « benè agitur vobiscum, ô Judices, quòd nobis in vos nihil « quicquam licet ! nam nulli sunt mortalium quos tam lubenter, « insidiis nostris, appetamus, qui sic gentem nostram omnibus « pœnis suppliciisque prosequimini ! »

(79) *Dæmonol.*, lib. I, cap. 10, p. 96 et lib. II, cap. 4, p. 226 ; cap. 11, p. 275 et epist. dedic.

Nicolas Remy recommande aux simples mortels trois moyens plus faciles et non moins efficaces de se préserver des embûches du démon : la propreté des mains, la prière et la pratique des vertus chrétiennes.

« Monebat ne, *insalutato numine, illotisque manibus*, manè « domo pedem efferret, si se à sagarum insidiis tutum cuperet « ac securum.

« Quin igitur adeo sævæ truculentæque bestiæ opponimus « solidæ fidei clypeum, spiritus gladium, galeam salutis, alia « quasi succenturiata præsidia, temperantiam, integritatem, « vigilantiam, jejunia, precationes, obsecrationesque assiduas, « ac præsertim antelucanas et matutinas ; nam iis certo suos » conatus prohiberi atque infringi ipsæ etiam sagæ profitentur. »

Nicolas Remy avait remarqué que nulle part la sorcellerie ne s'était plus développée que dans les villages où la parole de Dieu se donnait plus rarement et moins bien, « apud quos aut frigidæ, « aut raræ, aut omnino nullæ conciones habentur de Deo, deque quæ fidem (cujus præsidio præcipuè tuti sumus à veteratoris illius insidiis) in Christianorum mentibus stabiliunt, fovent « ac conservant. »

(80) M. Dumont, *Just. crim.*, T. II, p. 62-63.

Nicolas Remy a eu successivement pour collègues au tri-

bunal des Echevins : Nicolas Olry, Philbert Philbert, Aubry Tarat, Claude Maimbourg, Chrétien Philbert, Antoine Bertrand et Nicolas Bourgeois. — Nicolas Olry Maître-Echevin en 1576, l'était encore en 1591.

M. Dumont se trompe quand, pour en atténuer la responsabilité, il paraît admettre que la plupart des condamnations dont Nicolas Remy évoque partout le souvenir dans sa Démonolâtrie, ont été prononcées pendant qu'il exerçait les fonctions de Procureur Général ; ces condamnations se rapportent toutes à l'époque où il appartenait au tribunal des Echevins, et c'est à ce dernier titre qu'il doit surtout en répondre.

(81) Code manuscrit de 1307 à 1631. — Nous avons déjà vu qu'au tribunal des Echevins la voix du Maître-Echevin n'était pas prépondérante, en cas de partage, quand il s'agissait d'affaires criminelles et qu'on y exigeait toujours la majorité effective des voix. Les accusés y trouvaient une garantie plus rassurante encore : pour informer, il fallait l'autorisation préalable du tribunal et on confiait l'information à l'un de ceux qui en avaient reconnu la nécessité.

(82) Dans la prévôté de Nancy, composée de 74 communes, il existait de nombreuses seigneuries particulières, et ces seigneuries, ayant presque toutes droit de haute, moyenne et basse justice, échappaient à la juridiction du tribunal des Echevins.

(83) *Dæmonol.*, lib. I, cap. 2, p. 41. — B. 7354. Pièces justificatives du compte du domaine de Nancy. — J.-J. Lionnois, T. I, p. 305-308 et T. III, p. 33-34. — Aug. Digot, T. II, p. 116-117 et 395, 397-398.

Nicolas Remy raconte d'abord que, lorsqu'il trouvait décrits, au cours d'un procès criminel, quelques poisons à l'usage des sorciers, il les faisait, dans la lecture publique des pièces, passer sous silence par le greffier, afin de prévenir le danger de

leur divulgation; puis il continue : « *Sic enim sunt in Lotha-* « *ringiâ rerum capitalium judicia, ut imperitæ atque adeò* « *armatæ multitudinis suffragiis, cum summâ ditione, ac* « *citrà provocationem in reum in publico expositum reddan-* « *tur, ex Nanceiani tamen Duumviratûs sententia, ad quem* « *de totâ re prius referri oportuit.* »

Ces quelques mots résument dans leur énergique concision tout un système de procédure criminelle. La justice se rendait publiquement, *in reum in publico expositum;* sans appel, *cum summâ ditione;* d'office, *citrà provocationem;* par une multitude ignorante et armée, *imperitæ atque adeo armatæ multitudinis suffragiis;* d'après l'avis du tribunal des Echevins, auquel il fallait préalablement en reférer pour le tout, *ex Nanceiani tamen Duumviratûs sententiâ ad quem de re totâ prius referri oportuit.*

Cette affirmation d'un homme aussi initié que Nicolas Remy aux principes de l'organisation judiciaire de son temps, aurait à elle seule une autorité considérable, et elle est de plus confirmée par le préambule de l'édit du 31 août 1698, où le duc Léopold, rentrant dans ses Etats et voulant y réformer la justice, s'exprimait ainsi :

« Etant informé que dans aucunes villes s'y trouvant deux « juridictions, l'une baillagère et l'autre prévôtale, l'une et « l'autre manquaient d'officiers; que ceux des Hôtels-de-Ville « *nommés actuellement à la pluralité des voix des Bourgeois,* « connaissent en quelques endroits, non-seulement de la Police « mais aussi de la juridiction ordinaire en toute sorte de ma- « tières, quoiqu'ils n'y soient aucunement verséz... »

Une ordonnance du 6 octobre 1629 éclairait déjà la même question d'un jour non moins vif; car le duc Charles IV y disait : « que sur les remontrances à lui faites par son Procureur « général des grands abus et désordres qui arrivent ordinaire- « ment aux jugemens qui se rendent ès procès criminels qui

« s'instruisent par les juges ordinaires du bailliage des Vosges, « *par le moyen et la diversité d'opinions qui se rencontre* « *entre aucuns particuliers d'entre le peuple assemblé pour* « *ouïr la lecture des procès et pour asseoir jugement* contraire « à l'avis qui a été pris par des Maître-Echevin et Echevins de « Nancy, ce qui produit de très-grands inconvénients..... Pour « à quoi obvier, selon l'obligation qu'il a de maintenir la justice « en son lustre et même de l'élever au degré le plus éminent, « il fait savoir qu'à l'avenir il ne sera loisible *au peuple assem-* « *blé pour procéder au jugement d'un procès criminel* d'ad- « juger par leur sentence aucune peine autre plus grande, soit « de mort, fouet, bannissement perpétuel, torture, confiscation « de biens, que celle de laquelle les dits Maître-Echevin et « Echevins auront donné avis, auquel ils seront obligés de se « conformer, sans augmenter la punition portée par icelui, sous « quelque prétexte que ce soit, à peine de nullité de leurs ju- « gemens et des dépens, dommages et intérêts des parties, ou « de leurs successeurs; demeurant seulement loisible au dit « *peuple assemblé pour procéder au dit jugement*, de modérer « la peine ou de l'adoucir, sans pouvoir l'aggraver pour quel- « que considération que ce soit... »

En transcrivant toute entière cette ordonnance de Charles IV, l'abbé Lionnois ajoute : « Tel était le droit du peuple en Lor- « raine, et dont il a joui jusqu'à l'invasion de la France dans ce « duché, où l'on admit les lois du Royaume. »

Ce droit du peuple en Lorraine n'avait rien d'aussi absolu que le langage de l'abbé Lionnois le ferait supposer; il ne s'appliquait pas notamment au tribunal des Echevins de Nancy, qui jugeait sans le concours de la multitude, comme le prouve la sentence suivante et toutes celles qu'il m'a été donné de consulter :

« Veue la procédure extraordinairement instruicte par nous « les Maître-Eschevin et Eschevins de Nanci, à requeste du

« sieur procureur général de Lorraine, à l'encontre Ysabelle
« Girarde, femme à Jan Masson, demeurant à Benney, préve-
« nue de sortilége et vénéfice, sçavoir les interrogatoirs à elle
« faictz et ses responses à iceulx portantes, ses confessions et
« dénégations et variations, les conclusions dudict sieur procu-
« reur et tout ce que faisoit à veoir et considérer en ladicte
« procédure, disons que, par icelle, ladicte prévenue est suffi-
« samment attaincte et convaincue dudict crime de sortilége et
« vénéfice par sa propre confession et recognoissance volontaire,
« pour réparation de quoy l'avons condamné et condamnons à
« estre estranglée à un poteau, après avoir aulcunement senti
« le feu, pour estre par après son corps bruslé et réduict en
« cendres au lieu accoustumé, tous et un chacun ses biens
« déclairez acquis et confisquez à qui il appartiendra, les fraiz
« de justice raisonables préalablement prins sur iceulx, par
« nostre sentence, jugement définitif et a droict prononcé judi-
« ciairement en l'auditoire de Nanci le cinquième juillet 1608. »

Rien dans cette condamnation capitale ne révèle la présence de l'élément populaire et je crois qu'il en était ainsi de toutes les sentences émanant des justices ducales.

Les Ducs de Lorraine, qui supportaient avec une grande impatience l'intervention de la Chevalerie dans le jugement des affaires civiles, avaient dû voir d'un œil plus jaloux encore la participation du peuple au jugement des affaires criminelles et tout mettre en œuvre pour la faire cesser.

Les Seigneurs moins puissants que les Ducs et dont les justices n'offraient pas aux justiciables, sous le rapport du personnel, les mêmes garanties de savoir et d'impartialité, continuèrent seuls, comme par le passé, à punir les coupables avec le concours d'une sorte de jury.

Il en fut de même, et à plus forte raison, des communes qui avaient reçu des chartes particulières ou qui avaient été admises à jouir de la loi de Beaumont.

Cette loi confiait, en effet, l'administration des intérêts communs à un Mayeur et à des Jurés, élus pour un an, et ce Mayeur et ces Jurés administraient aussi la justice, ce que rend indubitable, non-seulement les termes exprès de la loi, mais encore le partage, entre le Seigneur, le Mayeur et les Jurés, de toutes les amendes prononcées pour délit ou pour crime.

Art. IX. In eâdem villâ, consensu omnium vestrum, Jurati constituuntur, et Major similiter, qui fidelitatem nobis jurabit et de redditibus et provintibus villæ ministralibus nostris respondebit. Sed nec tempore Major et Jurati ultra annum, nisi de voluntate omnium in officiis remanebunt.

« Art. XXIV. Nulli burgenses Bellimontis ad aliam justitiam « de alio burgensium clamorem transferre licebit, quandiu alter « justitiæ villæ stare voluerit.

« Art. XXXI. Si quis contradixerit judicio Juratorum et eos de « falso judicio per testimonium Juratorum de Brueriis comprobaverit, centum solidos solvent Jurati ; si autem eos convincere « non poterit, centum solidos solvét et expensam juratorum : « domino videlicet sexaginta solidos, Majori quinque solidos, « Juratis trigenta quinque solidos.

« Art. XXXII. Judicium Juratorum stabile erit, nisi aliquis, « accepto statim consilio, judicium contradixerit.

De ces textes de la loi de Beaumont, ici en vigueur, là en désuétude, on doit raisonnablement induire que si, dans les derniers temps, le jury, existait en Lorraine, il y existait, bien moins à l'état d'institution proprement dite, qu'à l'état de souvenirs plus ou moins vivaces et de vestiges plus ou moins effacés. Et j'incline à penser que ces souvenirs et ces vestiges se sont conservés dans les Vosges plus longtemps qu'ailleurs, parce que, d'une part, c'est plus particulièrement à l'occasion des désordres et des abus commis dans le Bailliage des Vosges que l'ordonnance du 6 octobre 1629 a été rendue, parce que, d'un autre côté, on ne trouve, que relativement à ce Bailliage, rap-

portée avec quelque précision et quelques détails, la manière dont les Jurés fonctionnaient encore à l'époque où la Lorraine devint une province française.

L'abbé Lionnois fournit à cet égard des renseignements curieux, dont il n'indique pas la source, mais qui ressemblent au témoignage d'un contemporain.

« Dans la ville de Mirecourt où étoit établi un grand Bailliage, « le Prévôt avoit la connaissance et l'instruction des procès « criminels, non-seulement contre les Bourgeois de cette ville, « mais encore contre les étrangers trouvés délinquans dans la « Prévôté, mais les jugements se rendoient par le peuple de « la manière suivante.

« Si le Prévôt estimoit que le prévenu méritât punition cor- « porelle, il commandoit aux Mayeur et Bourgeois de s'assembler « en armes sous la halle de Mirecourt où il le faisoit mener par « deux fois, à deux jours différents, entre lesquels il en mettoit « un ou deux d'intervalle, s'il le jugeoit à propos. Le Greffier « lisoit à haute voix la procédure, après quoi le prévenu étoit « reconduit en prison.

« Le Prévôt remettoit ensuite le procès aux Echevins du « Mayeur, qui le portoient ou l'envoyoient à leurs frais aux « maître Echevin et Echevins de Nancy, pour avoir avis.

« Lorsque le procès étoit rapporté, le Prévot faisoit conduire « le prévenu pour la troisième et dernière fois sous la halle ; la « procédure étoit lue de nouveau, puis remise entre les mains « du Mayeur qui, sur la réquisition du Prévôt, ordonnoit à ses « Echevins de donner sentence. Ceux-ci munis du procès se « retiroient à part, et avec l'avis des bourgeois, ils formoient « la sentence. S'ils condamnoient à mort le prévenu, il disoient « *qu'il doit amener*. Le Prévôt leur demandoit comment ? Ils se « retiroient encore et revenoient ensuite dire : *qu'il doit ame-* « *ner de corps*. Enfin s'étant retiré et revenant pour la troisième « fois, ils prononçoient la sentence qui étoit exécutée à l'instant. »

(84) J.-J. Lionnois, T. II, p. 355-360.

Outre les éléments de solution que, sur ce point très-obscur, on peut emprunter à l'art. 9 de la loi de Beaumont, je remarque que dans un procès de sorcellerie, instruit à Fontenoy-le-Château contre la nommée Claudon Voillaume d'Amercy et dont l'abbé Lionnois donne les parties principales, on voit partout figurer, à côté du maire, deux bourgeois, Jean Corbot et Jean Durand, *Iurez*. Il est vrai que, dans une autre procédure, que je possède et qui concernait la nommée Barbeline, femme de Claudon Didier, les deux bourgeois assistent à toutes les phases de l'instruction en qualité de *témoings*; mais *témoings* ou *jurez*, peu importe, leur assistance était pour la prévenue le gage d'une justice exacte, sinon bienveillante.

(85) Ordonnance du 6 octobre 1629.

(86) *Dæmonol.* ad lectorem.

« Dum igitur modò hoc, modò illud, prout unum quodque « sibi animus per occasionem decerpit, usurpo, ac seorsum attin« go; idem usuvenit mihi quod iis solet, qui, è quâque veste « quam concinnant, segmenta in cistam primùm quidem abji« ciunt acervatim ac negligenter; post ubi in aliquem numerum « jam accrevisse putant, retractant diligentius singula, atque ex « commodissimis quibusque centonem aliquem colligunt...... « .... Hæc sic singula primùm attigi, ut nihil minus cogita« rem quàm ea aliquando concinnare atque in unum corpus « redigere; sed ipsa jam per partes informata materia atque « equidem haud omnino pœnitendo labore tandem pervicit, ut in « hanc, quâ nunc prodit, formam quantumvis rudem sinerem « coalescere. Veluti quæ ex temere primùm sparsis ædificiis pro« gressu temporis coagmentantur urbes, inordinatas incomposi« tasque viarum regiones habent; quia scilicet non fuit ab initio « destinata collocationis universa certaque facies...... Hæc « nunc, lector, tibi videnda exhibeo modicè ac fideliter denarrans « quæ ipse diuturno usu atque observatione comperi. »

(87) Martin Antoine Delrio, né à Anvers le 17 mai 1551, mort à Louvain le 19 octobre 1608 ; d'abord sénateur au conseil souverain de Brabant, puis auditeur de l'armée, Vice-Chancelier et Procureur général, enfin Jésuite à Valladolid, « savant mais crédule », disent les biographes ; ce sont ses *Disquisitionum magicarum libri sex*, Louvain, 1599, in-4°. qui lui ont valu surtout cette réputation de crédulité.

(88) Pierre le Loyer, né à Nuillé, Anjou, le 24 novembre 1550, mort conseiller au Présidial d'Angers en 1634. « C'était « un prodige d'érudition, mais il n'avait ni goût, ni jugement ». Il composa plusieurs ouvrages, plus étranges les uns que les autres, et dont le moins mauvais est peut-être : *Quatre livres des spectres ou apparitions et visions d'esprits, anges et démons se montrans sensiblement aux hommes*. Angers, 1586 in-4°.

(89) Henri Boguet, né dans le XVI° siècle, à Pierrecourt, successivement Bailli de Gray, Grand Juge de la terre de Saint-Claude et conseiller au Parlement de Dôle. On a de lui une vie de saint Claude, un commentaire des coutumes de Bourgogne et le *Discours sur les sorciers*, in-8°. Paris, 1603.

(90) Pierre de Lancre, né à Bordeaux d'une famille de robe, au cours du XVI° siècle, mort à Paris en 1630. Il exerçait les fonctions de conseiller au Parlement de Bordeaux, lorsqu'on l'envoya dans le pays de Labourd, en Gasgogne, pour y poursuivre les sorciers qui infestaient cette province. C'est le souvenir de ces poursuites qui lui a inspiré les deux ouvrages dont j'ai donné plus haut les titres.

(91) Jean Bodin, né à Angers vers 1530, fut Procureur du Roi à Laon, où il mourut de la peste en 1596. — Député aux Etats de Blois en 1576, il y prit place dans les rangs d'une sage opposition ; il empêcha notamment l'aliénation du Domaine et

l'amoindrissement des Etats qu'on voulait réduire aux proportions d'une simple commission, dont les membres devaient être choisis par la cour dans les trois ordres. — *Les six livres de la République* lui ont fait la réputation d'un profond politique et beaucoup plus d'honneur que la *Démonomanie des Sorciers.* In-4°, Paris, 1581. — Grosley, d'accord en cela avec Guy Patin, suppose qu'en écrivant ce dernier livre, il obéissait à un secret calcul qui tenait à sa position. Il n'admet pas que Bodin « homme instruit et esprit indépendant » ait cru aux sorciers, comme il feint d'y croire. D'autres ont voulu « qu'il fut tout à la fois protestant, déiste, sorcier, juif, athée ». D'Aguesseau, meilleur juge, le signale comme « un digne magistrat, un savant « auteur, un très-bon citoyen. »

(92) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, T. VII, col. 30-35. — M. Bizouard. T. II, liv. VII, chap. 3, p. 200-212.

Dom Calmet et M. Bizouard sont les seuls auteurs dont les appréciations sur Nicolas Remy témoignent de la lecture patiente et consciencieuse de la *Démonolâtrie.*

(93) Eliphas Lévi, *Dogme et Rituel de la haute magie,* T. II, p. 234-235.

(94) En réponse à ma lettre du 16 novembre 1868, M. Alphonse-Louis Constant (Eliphas Lévi) m'écrivait le 20 même mois :

« ...Le fait que j'avance m'a été affirmé par un journaliste « distingué, M. Alexandre Erdan, qui avait fait de sérieuses « recherches pour la composition d'un livre, moins sérieux « peut-être dans sa forme, qu'il a intitulé *La France mystique* « et qui ne se trouve plus en librairie; je ne possède pas ce « livre et j'ai cessé d'être en relation avec M. Erdan, qui de- « puis plusieurs années est en Italie. Vous voyez que, malgré « mon grand désir de vous être agréable, je ne puis vous four- « nir les preuves que vous me demandez. »

(95) Aug. Digot, *Notice biographique et littéraire sur Florentin le Thierrat.* Mémoires de l'Académie de Stanislas, années 1849, p. 265-266.

RECVEIL DES PRINCIPAUX POINTS DE LA REMONSTRANCE faitte à l'ouuerture des plaidoiries du Duché de Lorraine, après les Rois, en l'an 1597, par Nicolas Remy, conseiller de son Alteze en son Conseil d'Estat et son procureur Général en Lorraine. A Metz, par Abraham Faber.... 1597, in-4° 16 ff., paginés de 2 à 30.

Cette remontrance a été réimprimée dans une collection in-18, dont j'ignore le titre, et où elle occupe les pages 703 à 746.

Elle a valu à son auteur, de la part de Florentin le Thierriat, une pièce de vers déjà insérée dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* et trop médiocre pour que j'ose me permettre de la donner ici une seconde fois.

(96) M. Beaupré, *Essai historique sur la rédaction officielle des principales coutumes de la Lorraine et du Barrois,* p. 67-99.

La rédaction des Coutumes de Lorraine, proposée aux Assises de la chevalerie, dès le 27 février 1584, n'était achevée que onze ans plus tard, et, par un édit daté seulement du 1er juin 1595, le Duc Charles III ordonnait « *de mettre le tout soubz la* « *presse, pour en donner à chacun une certitude et clarté plus* « *grande.* »

La presse, à l'imitation sans doute des commissaires rédacteurs, ne fut pas non plus très-rapide dans l'accomplissement de son œuvre, car la première édition connue des Coutumes de Lorraine porte la date du mois de juillet 1596. Elle parut chez J. Janson, imprimeur ordinaire et juré de Son Altesse. On y lit une adresse des Etats de Lorraine au duc en remerciement de ce qu'il a fait « à leur humble requeste, mettre en escrit ce qu'au- « paravant, soubz l'assurance et certitude de leur preud'hom- « mie, avoit esté remis et confié à leur seule mémoire, à fin que « par prinse d'un mot pour l'autre, l'artifice des subtilz alambi-

« queurs du droit n'ait tant de force d'en corrompre et détor-
« quer le sens, ni de tordre autrement le né à justice. »

Quoique Nicolas Remy ne figure nulle part au nombre des commissaires des Etats pour la rédaction des Coutumes, Chevrier affirme et je crois qu'il a concouru à cet important travail, au moins comme l'un des membres du Conseil ducal chargés d'y mettre la dernière main, avant son homologation.

(97) De Rogéville, *Dictionnaire*, T. I, p. 53 et T. II, p. 366-372.

L'Ordre des avocats a dû être, en Lorraine, contemporain de la Faculté de Droit de Pont-à-Mousson; avant elle on plaidait sans grades. Les Procureurs tenaient leur mandat de la confiance des parties et d'une commission du Bailli. Les avocats ne voulurent pas seulement s'en séparer, ils demandèrent, et ils obtinrent même un instant, leur complète suppression.

(98) Voici la formule du serment commenté par Nicolas Remy :

« Vous reuererez le Magistrat de ceste Court, auec tel res-
« pect d'honneur qu'à luy appartient et signamment lorsquil
« seerra en ce throne et sanctuaire de Iustice pour l'administra-
« tion d'icelle. — Vous ne prendrés sciemmect en main cause
« apparemment iniuste et où vous la descouurirés telle, après
« l'auoir prinse, la quitterés et abandonnerés du tout. — Vous
« ne proposerés en plaidant, soit verbalement ou par escrit,
« faicts et articles calomnieux et impertinens; et n'alleguerés
« ou soustiendrés vs, styles et coustumes que vous ne sçachiés
« estre vrayment reçeus et pratiqués en ceste Court. — Vous
« ne chercherés fuytes et dilays seruans à retarder le cours et
« le progrés de la cause. — Vous n'exigerés de voz parties
« salaire excessif et ne paschiserés auec elle de la quote de la
« liste. — Vous n'interromprés le plaidoyé de vostre partie et

« n'estriuerés auec elle de propos aigres, picquans et immo-« destes. »

(99) Remontrances *faites aux ouvertures de la St-Martin de la cour souveraine de Lorraine et Barrois, par les advocats généraux en icelle, depuis l'année 1705 jusqu'à l'année 1717 inclus.*

La Remontrance de Nicolas Remy est la première qui ait été imprimée en Lorraine; plus tard, René Charlot et P. Deschamps, imprimeurs ordinaires de S. A. R., ont donné, sous le titre qui précède et en un vol. in-4° de 307 pages, celles de MM. Bourcier de Villers et Bourcier d'Autrey.

(100) M. Beaupré, *Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine jusqu'à la fin du* XVII[e] *siècle*, p. 234-235, 313, 376-378.

Le discovrs des choses advenves en Lorraine, depuis le décez du duc Nicolas, iusques à celuy du duc René, a été imprimé trois fois : 1° *Av Pont à Movsson, par Melchior Bernard, imprimeur de Monseigneur le Duc de Lorraine, en son Vniversité.* 1605, pet. in-4°. — Prélim. 4 ff. non chiffrés y compris le titre; texte paginé de 1 à 196 et suivi d'un feuillet non chiffré pour l'errata. — 2° *A Espinal, par Pierre Houion*, 1617, pet. in-4°. Prélim. 4 ff. Texte paginé de 1 à 158. — 3° Aussi *à Espinal, par Pierre Hovion, imprimeur de Son Altesse.* M.DC.XXVI, pet. in-8°, 2 ff. liminaires et 171 page de texte.

La première édition est, sous tous les rapports, très-supérieure aux deux autres; elle a un beau titre et un beau portrait de René II, gravés par Alexandre Vallée. De mauvaises copies de ce titre et de ce portrait se retrouvent dans la seconde édition; le titre a disparu dans la troisième, et le portrait, gravé sur bois, vaut moins encore que celui de l'édition précédente.

Les deux premières éditions sont rares; la troisième est à peu près introuvable; je renvoie, dans ces notes, à la seconde.

(101) *Discours des choses advenues*, p. 15, 34, 37, 39-40, 45, 82, 86, 90, 95-96, 111, 114, 119, 127, 129, 132, 144, 145, 148, 152-153.

(102) *Id.*, p. 77.

(103) M. l'abbé Marchal, *Recueil de documents sur l'Histoire de Lorraine*, 1859, p. v-vi.

(104) *Disc. des choses advenues*, p. 14, 133, 149.

(105) M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne, de la Maison de Valois*. Règne de Charles-le-Téméraire, 6e édit., T. VII, liv. VII, p. 239 et 247-249.

(106) *Disc. des choses advenues*, p. 96-114.

Livrée le 5 janvier 1477, la bataille de Nancy s'élevait, par l'importance de ses résultats, à la hauteur d'un fait européen; aussi a-t-elle été souvent décrite avec détails, mais, par aucun historien, d'une manière aussi dramatique et aussi simple, dans son vieux et naïf langage, que par Nicolas Remy.

(107) *Id.*, p. 17-18.

« Charmes est vne ville esleuée sur vn petit tertre, le pied « du quel la Moselle arrouse du costé du Septentrion. Elle a à « dos vers le midy vne petite prairie aboutie d'vne haute colline « plantureuse en vignoble, et à ses flancs, tant du dessus vers « le levant que du dessoubs vers le ponent, de belles et amples « campagnes, au trauers des quelles ceste riuiere roule ses eaux « auec vne telle inconstance et impétuosité qu'il n'y a moyen « de la contenir en son lict et en empescher les saillies et des- « bordements.

« Aussi en récompense de ce mauuais voisinage elle foisonne « en tant de sortes de poissons et si délicieux que le dommage « s'en noye aucunement dans le prouffit. Et en est au demeu- « rant le seiour si aggreable, pour la bonté et clémence de son

« air, que nulle ville de tout le pays lui querelle ce pardessus. »

François, de Neufchâteau, disait plus tard, dans son poëme *des Vosges :*

> Des hauteurs de Chaté, contemplez la Moselle !
> Que Charme est bien placé ! que cette rive est belle !

(108) *Disc. des choses advenues*, p. 30-31.

(108 *a*) *Id.*, p. 23-25, 50-51, 53-58, 66-68, 71, 80-85, 106-107.

(109) *Id.*, p. 27-31.

(110) *Id.*, p. 72-73. — Dom Aubert Roland, *La guerre de René II, duc de Lorraine, etc., contre Charles Hardy, duc de Bourgogne*, p. 254-257. — Huguenin jeune, *Histoire de la guerre de Lorraine et du siége de Nancy, par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne*, p. 204-205.

M. Huguenin, qui juge le discours du bourgmestre Waldmann comme je le juge moi-même, le donne presque textuellement et en son entier. Le cordelier Dom Aubert Roland n'avait fait, avant lui, que l'amplifier à la façon de Tite-Live.

(111) *Disc. des choses advenues*, p. 43-44, 74-80, 83-84, 87-88.

(112) *Id.*, p. 25, 31, 119.

(113) *Id.*, p. 2-3. — Vignier, *La veritable origine des tres-illvstres maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Avstriche, de Bade et de qvantité d'avtres*, p. 202.

En transcrivant, au milieu de ses travaux généalogiques si consciencieux et si justement estimés, l'opinion de Nicolas Remy, Vignier indique assez toute la valeur qu'il y attachait.

(114) M. Beaupré, *Recherches*, p. 376-378.

(115) B. 1317, f° 242. Compte du Trésorier général de Lorraine.

« Au s[r] Nicolas Remy, Conseillier d'Estat de Son Alteze, la « somme de mil francs que, pour ceste fois, sa dite Alteze luy « at donné et octroyé *en considération des peines et travaulx « qu'il a employé au livre par luy faict et mis en lumière des « vie et gestes du feu Duc René, trisayeul à S. A.. et pour « l'encourager de tant plus de mettre à chef le recueil, au quel « il travaille, des ordonnances tant de feu S. A. que de la « Regnante. Par mandement du vij de mars* 1609.

(115 *a*) B. 1332, f° 236. Compte du Trésorier général de Lorraine, pour l'année 1611.

« Au s[r] Nicolas Remy, Conseillier d'Estat de S. A., la « somme de mil frans sur et en déduction de trois mil frans que « sa dite Alteze luy a accordés en trois années consécutifves à « recevoir en trois cens reseaulx de bled des receptes de Chas- « tel et Charmes, en considération des bons services qu'il a « faict à feu S. A. et à la Regnante, *nommement pour les grands « et laborieux travailles qu'il a employé, du commandement « de feu S. A. à compiler et rediger par escript en ung seul « volume toutes les ordonnances des feuz ducz de Lorraine, et « le quel volume il a mis ez mains de S. A. pour estre tenu au « Trésor de ses Chartes, n'ayant voulu, pour bonnes raisons, « qu'il passe soub la presse, comme estoit l'intention dudit « sieur Remy.* »

(116) Le *Recueil des Ordonnances* rédigé par Nicolas Remy ne se trouve plus au Trésor des Chartes où le duc Henry paraît cependant l'avoir déposé, et on ignore absolument ce qu'il est devenu.

(117) Horatii Flacci, *De Arte poeticâ*, v. 38-40.

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus, et versate diu, quid ferre recusent,
Quid valeant humeri.

(118) *Dæmonol.*, epist. dedic.

« Ut soleo temporibus negotia mea dividere ac laboris tædium « varietate quantum possum effugere. »

(119) *Dæmonol.*, ad lectorem.

Dans sa *Démonolâtrie*, Nicolas Remy fait preuve d'une érudition vraiment prodigieuse, et beaucoup plus commune alors qu'aujourd'hui. Il invoque, sans cesse, l'Ancien et le Nouveau Testament, les Pères de l'Eglise, les philosophes, les historiens, les poëtes de la Grèce et de Rome, et puis et surtout, tous ceux qui, avant lui ou en même temps que lui, s'étaient occupés de matières se rattachant plus ou moins à son sujet. Il espère, par ce luxe de précédents et d'autorités, plus facilement dissiper les scrupules et les doutes des personnes restées jusque-là étrangères aux choses de la sorcellerie. « Ut et hunc « scrupulum dubitationemque ex illorum animis evellerem, « qui ad ea peregrini atque hospites fortè accederent, non piguit « ex locupletibus et luculentis authoribus iis consentanea quæ-« dam breviter adjungere; siquidem rerum similiter gestarum « commemoratio non parvam veritati lucem authoritatemque « afferre perhibetur. »

(120) *Id.*, lib. III, cap. 1, p. 302-303.

(121) *Id.*, epist. dedicat.

« Sed cùm à re judiciarià subtraherem me ad amæniora « studia, ac fortè ex recenti vel auditione, vel lectione, adhuc « hæreret aliquid de sagarum præstigiis ac incantationibus; id « quasi poëticum aliquod figmentum arripiens, (nam ferè affini-« tatem aliquam habere videntur) inde versus aliquos conficie-« bam ac post in adversaria negligenter rejiciebam. »

(122) *Les œuvres de maistre Guy Coquille, sieur de Romenay*, in-fol., Bordeaux, M.DCCIII. Préface. — M. Dupin, *Eloge de Guy Coquille*, p. 7-8, 21-22, 46.

Guy Coquille avait de bonne heure, comme Nicolas Remy et tous les grands magistrats de la Renaissance, contracté le goût très-vif de la poésie latine. Si sa muse se faisait le plus souvent l'écho discret de ses joies intimes et de famille, quelquefois aussi elle éclatait en patriotiques accents. Ainsi à l'heure même où le chancelier de l'Hospital, retiré dans sa terre du Vignay, écrivait son fameux *excidat illa dies!* le vieux Procureur général du Nivernais, en déplorant, lui aussi, les horreurs de la Saint-Barthelémy, se rendait du moins ce consolant témoignage que, grâce à lui, la ville de Nevers y avait échappé.

Sed sola ferè urbs Nivernica clemens
Abstinuit miserâ et crudeli cæde suorum.

(123) *Les œuvres d'Estienne Pasquier*, in-fol. Amsterdam, M.DCCXXIII, t. II, col. 830. — M. Dupin, *Eloge d'Estienne Pasquier*, p. 55, 60.

Pour être juste, j'aurais dû dire que Nicolas Remy faisait aussi bien les vers que Guy Coquille et qu'il les faisait beaucoup mieux qu'Estienne Pasquier. Ami de Ronsard, alors fort à la mode, et qu'il cherchait à imiter, le savant auteur des *Recherches de la France* versifiait très-médiocrement en latin et en français.

(124) *In Dæmonolatriæ librum primum periocha*, cap. VII et VIII, p. 4.

Nicolas Remy vient de nous faire l'histoire de ces 967 vers; je voudrais maintenant, par la citation de quelques-uns, permettre de les apprécier tous et je choisis le portrait du diable :

Illud inauditum certè est, suprâque fidem, quod
Non exhorrescit mulier spectare maritum,
Cui ferrugineos flagrantia lumina vultus
Accendunt, nasus crispanti prominet unco,
Aspera frons extat resupinis cornibus, aures
Arrectæ villis horrent, immanis anhelat
Rictus, sulphureum patulo de gurgite odorem

Undat inæquali per rugas ordine mentum
Impexum setis, nutans, enorme, repandum.
Adde quod incurvos extremis artubus ungues
Exerit; haud aliter quàm dente harpago minaci :
Quod vasto informis se attollit corpore, quodque
Gutture vox illi presso interclusa remugit
Debilis ex imo testæ velut excita fundo.

(125) Qvæ svnt ad XVII. Cal. Ivl, An. M.DC.VI. honoris ergô exhilibitaq. aduentante primùm ad vrbem Nanceium Sereniss. Margarita Sereniss. Principis Henrici Barri Ducis coniuge. *Clari-loci Ad Nanceium. — Excudebat Joannes Sauine typographus.* 1608 Pet. in-8° de 8 ff.. titre compris, pag. de 3 à 16. — Au milieu du titre une gravure ovale représente un guerrier tenant de la main droite une épée nue, et de la gauche un bouclier sur lequel on lit : *Ie espère en Diev qvi maidera.*

(126) Herôvm Sereniss. potentiss. atqve optimi Principis Caroli III. Dvcis Calabriæ, Lotharingiæ, Barri, Gueldriæ, Marchisii, Marquionis Mussiponti, comitis Vademontani, Albimontis, Zutphen. *Clari-loci Ad Nanceium. Excudebat Joannes Sauine Typographus.* 1608. Pet. in-8° de 6 ff., titre compris, page de 3 à 11. Même gravure que sur le titre de l'entrée de Marguerite de Gonzague.

(127) M. Beaupré, *Recherches*, p. 239-240 et 243-246. — Henri Lepage, *les Archives de Nancy*, T. II, p. 203-205.

L'ambassadeur envoyé à Nicolas Remy fut Florent Drouin, chargé lui-même d'une partie des préparatifs de la fête. La harangue et les vers composés par Nicolas Remy ont été imprimés sous ce titre :

Qvæ primvm Solennivs in vrbem Nanceivm ingredienti Henirico II Duci Lotharingiæ XII cal. Maias anni M.D.CX. Ciues adornabant nisi, ut sumptibus parceretur, vetuisset eius Celsitudo. — *Nanceii, in ædib. Clari-loci per Joannem Sauine Typographum.* 1610. Pet. in-8° de 8 ff., titre compris, paginés de 3 à 14.

M. Beaupré a péremptoirement établi que ces trois opuscules, aujourd'hui rarissimes et dont il est l'heureux possesseur, appartenaient à Nicolas Remy. En chargeant de leur impression Jean Savine, après avoir fait imprimer la *Démonolâtrie*, chez Vincent, à Lyon, *Les Principaux points de sa remontrance* chez Faber, à Metz, et le *Discours des choses advenues*, chez Melchior Bernard, à Pont-à-Mousson, l'auteur a prouvé qu'il avait le sentiment du beau, l'amour des livres et cette conviction que l'écrivain manque à l'un de ses devoirs essentiels envers le lecteur, quand il se contente de satisfaire son esprit, sans se mettre en peine de satisfaire aussi ses yeux.

Melchior Bernard et Jean Savine passaient, en Lorraine, pour des imprimeurs distingués, et Vincent et Faber ne jouissaient pas, en France et dans le Pays messin, d'une moins bonne réputation.

(128) B. 7296. Roolle des Bourgeois, manans et habitans de Nancy et de la ville nœuve du dit lieu, pour la levée des solz, en l'année mil cinq cens quatrevingtz et neuf.

LE HAULT BOURGET.

. . . .

Me Nicolas Remy, Eschevin.

. . . .

(129) J.-J. Lionnois, T. I, p. 201-202, 357-358 et le plan de 1611, n° 21. — Henri Lepage, *Les Archives*, T. III, p. 342.

L'église Notre-Dame occupait tout le côté méridional de la place de l'Arsenal. Le 3 juin 1598, Nicolas Remy y fit baptiser son fils *Charles*, probablement le dernier. — Le père devait avoir 70 ans !

Le 12 août de la même année, la fille *Anne* de Claude-Marcel

Remy recevait aussi le baptême dans la même paroisse. — En 1598, le père et le fils ont donc eu tous deux, à deux mois d'intervalle, les joies de la paternité !

(130) *Dæmonol.*, lib. I, cap. 17, p. 168. — Dom Calmet, *Biblioth. Lorr.*, col. 590 et 857-859. — Henri Lepage, *Archives de Nancy*, T. II, p. 203-204. — François de Neufchateau, *Les Vosges.*

J'ai dit en commençant que Nicolas Remy était né à *Charmes* et je crois être le premier qui ait donné cette indication, cependant bien facile à donner, puisque l'auteur de la *Démonolâtrie* la donne lui-même, à propos d'un incendie qui avait, dans son enfance, éclaté à Charmes, et à la suite duquel on remarqua sur les débris de l'édifice incendié des empreintes attribuées aux ongles ou aux griffes du diable.

« Et memini, me nondum ex ephebis egresso, cùm Charmis (*)
« (quæ mihi patria est) fulmen universas ædes propinqui mihi
« hominis esset pervagatum, ad extremum eam porticum qua
« id se foras ejecerat inscriptam profundis, frequentibusque
« unguium vestigiis reliquisse. Quæ, cùm populares rei novi-
« tate adducti, magnâ cum admiratione, certatim inviserent,
« accurri et ipse eàque præsens vidi, non sine aliquâ narium
« offensione, cùm sulphuris teterrimo nidore ædes illæ adhuc
« oppletæ essent. »

Comme tous *les cœurs bien nés*, Nicolas Remy conservait le souvenir et le culte de la patrie ; il aimait Charmes, il y venait souvent, et, puisqu'on a la preuve qu'il s'y était retiré à la fin de sa vie, on peut, sans trop de témérité, affirmer qu'il y mourut.

Un peu après lui, Charmes a vu naître l'auteur de la *Re-*

(*) Le texte porte *Chermis*, mais c'est évidemment une erreur, car on lit plus loin, p. 306, non pas *Chermarum*, mais *Charmarum prætor*.

cherche des Sainctes Antiquitez de la Vôge, Jean Ruyr; et, vers la même époque, tout près de Charmes, Claude Gelée, *dit le Lorrain*, naissait aussi à *Chamagne*, dont les vertes et riantes prairies semblent avoir servi de fond à ses immortels tableaux.

Ah! faut-il s'étonner qu'en ces lieux pleins d'attraits,
De l'aimable nature épiant les secrets,
Gelée ait pu tracer ces riants paysages,
Ces ciels purs, ces beaux soirs, ces vaporeux nuages,
L'air qui joue à travers ces épis ondoyants,
Ces arbres agités et ces lointains fuyants?
Ce grand peintre naquit au pied de nos montagnes;
Il a dans ses tableaux transporté nos campagnes.

(131) B. 4024, B. 4032, B. 4033. Compte du Domaine de Charmes. — *Dæmonol.*, lib. III, cap. I, p. 306.

En entrant dans la magistrature, Nicolas Remy resta fidèle aux traditions de sa famille. — Sa vocation judiciaire s'était formée comme se forment les meilleures; sans contrainte, d'elle-même, instinctivement, au foyer domestique, au contact et à l'exemple de son père Gérard Remy et de son aïeul Nicolas Remy; tous deux prévôts de Charmes, le premier en vertu d'un acte de l'autorité publique, le second à la suite d'une sorte d'enchère et sous la promesse de payer « chacun an la « somme de quatrevingtz quinze florins, dix gros pièce de prin« cipal, avec les droitz accoustumez, assavoir douze florins pour « les espices, neufz florins pour les porcs, soixante livres cire « et cinquante resalx avoinne, comme au plus offrant et dernier « enchérissant, à la chandelle..... »

(132) *Dæmonol.*, lib. I, cap. 5, p. 51. — Michel, *Statistique administrative du département de la Meurthe*, p. 483. — Henri Lepage, *Le Département de la Meurthe*, T. II, p. 511 et *les Communes*, T. II, p. 473.

« *Dum in Sanmardano nostro rusticor.* » — St-Mard est un très-petit village de l'ancienne province de Lorraine, situé dans une gorge, à droite de la Moselle, à 5 kil. de Bayon. On le dit fort ancien, quoiqu'aucun titre ne le mentionne. Si Nicolas Remy y avait une campagne, il ne paraît pas qu'il ait été le seigneur du lieu; car, d'après les seuls documents qu'on connaisse, la haute, moyenne et basse justice appartenait d'abord, pour des parts inégales, au comte d'Haussonville et au marquis de Blainville, et, plus tard, au chevalier Drouot, conseiller en la chambre des Comptes de Lorraine.

(133) M. Dupin, *Inauguration du tombeau et de la chapelle du chancelier de Lhopital en 1836* — et *Discours de rentrée prononcé le 9 nov. de la même année.*

(134) *Dæmonol.*, lib. III, chap. XII, p. 370.

Mens sana in corpore sano.

Nicolas Remy se louait surtout de ses yeux qui le servaient à merveille.

(135) Dom Ambroise Pelletier, *Nobiliaire*, p. 690.

Nicolas Remy avait épousé Anne ou Chrétienne Marchand, fille de Henry Marchand et de Méline Le Galland. Il en eut au moins sept enfants : I. Claude ou Claude Marcel, Procureur général de Lorraine, du 26 août 1599 au 16 juillet 1631, époque de sa mort; II. Emmanuel, Echevin à Nancy le 5 février 1603, puis Gouverneur de la saline de Marsal; III. African, dont la jeune muse s'est associée, par un quatrain, à celle de ses frères aînés, pour saluer l'apparition de la *Démonolâtrie;* IV. Charles, baptisé à l'église Notre-Dame le 3 juin 1598; V. Claude, dame de Rosières-en-Blois et du Breuil; VI et VII. Deux filles mariées, l'une à François Vernet, de Neufchâteau, et l'autre à Gaspard Vallée, Prévôt de Charmes.

De cette famille, à l'origine, si nombreuse, il ne reste pas aujourd'hui un seul représentant direct. M. Millet de Chevers, premier Président de la Cour royale de Colmar sous la Restauration, se disait l'arrière-neveu de Nicolas Remy, et on assure que M. le comte Henry de Saint-Germain élève la même prétention, mais sans avoir, ni l'un ni l'autre, aucun acte, aucun titre, qui établisse ce lien de parenté éloignée. Le premier possédait le portrait du Procureur général de Lorraine, qu'il a légué à sa petite-fille, M[me] la comtesse de Montangon, et le second conserve précieusement, dans ses archives domestiques, les lettres-patentes par lesquelles le duc Charles III a conféré la noblesse à son fidèle conseiller le 9 août 1583.

(136) B. 1317, f° 242. — Chevrier, *Hist. de Lorr.*, T. IX, p. 77, et *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres...*, T. I, p. 129.

Après avoir définitivement résigné ses fonctions de Procureur général en 1606, Nicolas Remy n'avait plus de gages, lorsque, par un mandement spécial du 7 mars 1609, le duc Henri, en lui maintenant son titre de Conseiller d'Etat, lui accorda « doresnavant et par chacun an, au terme et jour de Noël, sa vie « durante, la somme de trois cens frans. »

C'est à cette dernière libéralité du prince qu'on doit de connaître l'époque du décès de Nicolas Remy. On lit, en effet sur le compte du Trésorier général de Lorraine, pour l'année 1612, en marge du nom du Conseiller d'Etat émérite : « *Obiit au « mois d'april 1612.* »

En présence de cette mention officielle et irrécusable, que devient la téméraire affirmation de Chevrier que Nicolas Remy est mort au mois de janvier 1600 !

La date du mois d'avril, déjà si précise, pourrait le devenir plus encore.

On se souvient que le duc de Lorraine avait donné à son ancien Procureur général une somme de 3,000 fr., payable en trois années consécutives, 1611, 1612, 1613, sur les recettes en blé de Charmes et de Châtel, pour un *Recueil des édits et ordonnances de la province*. Or, Nicolas Remy n'a profité que des deux premières annuités, et sa seconde quittance porte la date du 13 avril 1612. La troisième et dernière quittance a été donnée par son fils aîné, Claude-Marcel, qui signe *tant en son nom qu'en celui de ses cohéritiers.* — Nicolas Remy est donc mort en avril, et dans la seconde quinzaine de ce mois.

(137) *Dæmonol.*, lib. I, cap. 26, p. 165-166 et lib. II, cap. XI, p. 276.

« Quo magis demiror quorundam in censendis christianorum « moribus inconsideratam, supinamque sapientiam, qui, si quod « nolanis de mane datur signum, quo excitentur homines ad « tam salutares ac pias preces et iis quasi oscitantibus auris « vellicetur ; id illicô damnent atque improbent, quia nimirum « ab illis usurpatur à quibus in constituendâ, colendâque reli- « gione dissentiunt.

(138) Das Lied von der Glocke. — M. Duchesne, *Le chant de la Cloche ou le poëme de la vie, Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1866, p. 21-47.

Qui ne connaît ce petit chef-d'œuvre, si difficile à traduire et qui a trouvé, naguère, au sein de l'Académie de Stanislas, un si exact et un si habile traducteur !

(139) Boileau, *Les embarras de Paris*. Satire IV.

J'entends déjà partout les charettes courir,
Les maçons travailler, les boutiques s'ouvrir ;
Tandis que dans les airs mille cloches émues
D'un funèbre concert font retentir les nues ;
Et se mêlant au bruit de la grêle et des vents,
Pour honorer les morts font mourir les vivants.

(140) Ce grossier portrait, que reproduit fidèlement la gravure placée en tête de la présente notice, doit être lui-même la copie d'un portrait *exécuté en 1590*. En conservant à la légende de cette copie le millésime primitif et en donnant à Nicolas Remy le titre de *Procureur général en la cour souveraine de Lorraine et Barrois*, on a commis un double et évident anachronisme ; car, en 1590, la cour souveraine de Lorraine et Barrois n'existait pas encore et Nicolas Remy n'est devenu Procureur général que le 24 août de l'année suivante.

ERRATUM.

A la page CXVIII, le mot « *ils* manque au commencement de la 28e ligne.

ÉLOGE

DE

MADAME ÉLISE VOÏART

PAR M. LOUIS BENOIT

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

En prenant à mon tour la parole et en vous exprimant mes sentiments de gratitude pour un titre dû à votre indulgence, j'aurais voulu vous énumérer les nombreux et importants travaux accomplis par notre regretté confrère M. Soyer-Willemet, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy; mais l'étendue du sujet m'oblige, à mon grand regret, de remettre à d'autres temps l'expression d'un pieux hommage.

Lorsqu'on pénètre par ce splendide péristyle, chef-d'œuvre de l'architecte Héré, dans les galeries du nouveau Musée de peinture, dont s'enorgueillit

notre belle cité, on distingue, au nombre des meilleurs portraits, celui d'une jeune femme à la pose simple et gracieuse, à la physionomie douce et pensive. Le costume, la lyre placée à ses côtés, tout nous reporte aux dernières années du premier Empire, et la main du temps, depuis 1811, n'a rien enlevé au charme d'un tableau dû au talent de Mlle Mayer, la célèbre élève de Prudhon. Ce portrait, où se révèle le génie du maître, est celui de Mme Elise Voïart (1). Fidèle à la tradition, au vœu des Caumont et des Haldat, justes appréciateurs du mérite (2), je suis heureux, Messieurs, d'at-

---

(1) Le portrait de Mme Elise Voïart, que ses travaux retenaient alors éloignée de l'atelier de Mlle Mayer, fut d'abord peint au pastel, comme étude. Il fut reproduit, plus en grand, par Mlle Mayer, quand celle-ci exécuta à l'huile le portrait cédé à la ville de Nancy, portrait dont la figure a été entièrement retouchée par Prudhon, dans l'atelier de son élève. Il existe aussi de Mme Voïart, un charmant portrait, peinture à la miniature par sa fille, élève de Mlle Jaser. — Entre ces deux portraits, de la jeunesse et de la vieillesse de Mme Voïart, il faut placer le croquis de David (d'Angers), vers 1830, qui a servi à ce sculpteur pour un médaillon en bronze, profil tourné à droite, reproduit par le procédé Collas, et dont Delvaux a fait aussi une gravure. Une habile artiste, Mlle Pau, a donné une gravure remarquable du pastel original.

(2) Dans un suprême adieu, M. le baron de Dumast avait rappelé ce vœu sympathique. Voy. le journal *l'Espérance*, 26 janvier 1866.

tirer votre bienveillante attention sur une Nancéienne, qui, pendant vingt-huit ans, compta au nombre des correspondants lorrains de l'Académie de Stanislas, et fut toujours un modèle accompli de la dignité littéraire alliée à la plus grande modestie (1).

Par la nature de son talent, empreint d'une exquise délicatesse, Mme Elise Voïart appartenait plutôt à cette famille illustre et sérieuse des moralistes qu'au groupe si nombreux des romanciers. En écrivant des récits qui calment et qui reposent, des livres destinés à l'éducation morale de la jeunesse, elle poursuivit un noble but. Mais que de luttes à soutenir ! que de difficultés à vaincre ! que notre compatriote a bien compris, et nous la citons, « le type excellent de cette force de caractère, de cette persévérance que rien ne décourage, de cette ténacité

---

(1) Voy. *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1838, t. V, p. XI, XII, 362. Ibid. 1839, t. VI, p. X, XIV, 228, 274. Ibid. 1841, t. VIII, p. VIII, 336. — Parmi les auteurs qui ont parlé de Mme Elise Voïart, nous citerons : Michel, *Biographie lorraine* (1829); Mme Alida de Savignac, Notice insérée dans la *Biographie des femmes auteurs contemporaines* (1836), t. I, p. 167; Quérard, la *France littéraire* (1837); Bourquelot, la *Littérature française et contemporaine* (1857); la *Nouvelle Biographie générale* de Didot (1866), etc.

La Bibliographie de Mme Elise Voïart se trouve à la suite de cet éloge.

qui sait non détourner ou écarter, mais quelque sorte les obstacles qu'une fortune, l'obscurité ou le défaut de relations ap- fréquemment à l'essor du génie, persévé- nt notre province offre tant d'heureux et s exemples (1) ! »

n aime à deviner l'écrivain d'après ses œu- trouver sa personne en parfaite harmonie écrits, c'est sans craindre les ennuis d'une déception, c'est sans se perdre dans la longue du bas-bleu, de la femme incomprise, que peut suivre les différentes phases de l'exis- j'allais dire de l'épopée domestique, de lise Voïart.

rmettez-moi, Messieurs, d'en esquisser rapide- les principaux traits.

ée à Nancy le 10 février 1786, Anne-Elisabeth pain revint finir ses jours dans sa ville natale, elle mourut le 22 janvier 1866. Elle fut de bonne re orpheline. Son père, qui était organiste, sa en mourant, dans un état voisin de la gêne, is enfants et une veuve. Celle-ci se remaria : elle ousa en secondes noces M. Wouters, alors à la tête ne importante manufacture (2). La jeune Elise

(1) Préface de *Jacques Callot*.

(2) C'était une fabrique de tabac, industrie alors non mono-polisée.

eut la charge des soins du ménage et de l'éducation, non-seulement des enfants du premier lit, mais de ceux qui naquirent de cette nouvelle union, et au nombre desquels il faut citer avec éloge les Demoiselles Wouters, qui, pendant plusieurs années, dirigèrent un des pensionnats les plus distingués de Nancy. Dans ce modeste intérieur, où elle leur inspirait à tous le respect des parents, l'amour de l'ordre, du travail, de la religion, nous la voyons constamment « épancher autour d'elle les trésors d'obligeance et de tendresse dont la nature l'a si richement pourvue. Les pures jouissances qu'elle éprouve pourraient suffire au bonheur de toute une vie paisible ; mais ces douces affections vont céder la place à celles que commandent de nouveaux devoirs (1). »

Les embarras pécuniaires étaient survenus ; l'avenir s'ouvrait menaçant. La jeune fille n'hésita pas à s'adresser à l'inépuisable bonté de l'impératrice Joséphine ; vers 1805, elle obtint une pension, grâce à la protection de Mgr d'Osmond, évêque de Nancy (2). Ce fut vers cette époque qu'elle unit son sort à celui de M. Jacques-Philippe Voïart, beaucoup plus âgé qu'elle, qui, d'un premier mariage avec Mlle Bouchotte, la fille du ministre, avait eu une

---

(1) Préface du t. III, de *la Femme ou les six amours*.

(2) Nous n'avons pu obtenir de renseignements bien précis sur cette pension de 500 ou 600 francs, touchée seulement une année.

fille, plus tard Mme Amable Tastu, à laquelle M. Sainte-Beuve a consacré un chapitre dans ses *Portraits*. M. Voïart fut attaché, pendant nos grandes guerres de la République et de l'Empire, à l'administration des vivres ; comme son père, il appartenait aussi à la Lorraine. Il devint en 1820 un des fondateurs de la Société linnéenne, dont il fut le trésorier, composa une nouvelle méthode d'enseignement du dessin et chercha, par tous les moyens, à sauver les débris d'une grande fortune, perdue dans des spéculations malheureuses depuis son second mariage.

Est-il nécessaire, Messieurs, d'insister sur le courage et le dévouement de la jeune femme, soumise à de nouvelles épreuves ? Sa famille s'était augmentée d'une fille, qu'une maladie cruelle a arrêtée dans sa brillante carrière artistique. Quant à Mme Amable Tastu, dont Mme Voïart dirigea les premiers essais littéraires, elle devint aussi sa fille par l'affection, les tendres soins et tout ce qui marque le dévouement filial. Malgré les arides préoccupations du labeur quotidien, les deux vaillantes femmes se mirent résolûment à l'œuvre. L'analogie qui existait entre la poésie de Mme Tastu et la prose harmonieuse de sa belle-mère, en leur inspirant à toutes deux de ravissantes compositions, rend parfois difficile la tâche du critique chargé de démêler la part littéraire qui revient à chacune d'elles ; car ces travaux furent souvent composés en collaboration, soit qu'ils fussent destinés à être mis à la portée de

tous, soit qu'ils fussent réservés aux pages dorées d'un élégant keepseack. Mais, édition de luxe ou édition populaire, ils se rattachent toujours à ces bonnes et justes méthodes d'éducation, dont, comme l'a observé un critique célèbre, les femmes agréablement sérieuses, les Pauline de Meulan, les Tastu, ont donné les préceptes et la pratique (1).

Les pages inachevées d'un traité sur l'éducation des femmes, sur leur rôle au XIXe siècle, en faisant connaître quelle était la préoccupation constante de Mme Elise Voïart, nous font regretter que sa modestie l'ait empêché de livrer à l'impression un travail qu'elle retouchait encore quand la mort vint l'interrompre.

Ce fut à Choisy-le-Roi, qu'elle habita jusqu'en 1846, dans la demeure modeste où s'était retiré son mari, hors de l'agitation des affaires, que la jeune nancéïenne, obéissant à la fois à la nécessité et à sa vocation, débuta par des traductions de romans allemands et des ouvrages d'éducation (2). Ce fut là

(1) Voy. M. Sainte-Beuve, *Les nouveaux lundis*, t. VIII, p. 264.

(2) Mme de Staël avait mis à la mode une école romantique allemande, à l'influence littéraire de laquelle nous devons quantité d'ouvrages qui eurent beaucoup de succès. Il n'entre pas dans notre plan de faire l'histoire de ce genre, si apprécié autrefois, et dont un des caractères fut de mettre en évidence les romans d'A. Lafontaine. Mme Voïart, par ses traductions, ne fit que suivre l'exemple des Comtesses Isabelle de Montolieu et de Montholon, de Mesdames du Drézène, de Cerenville, de Colbert.

qu'elle composa des écrits sans fiel, sans prétention philosophique, politique ou sociale. Malgré les sympathies de son entourage pour ce que l'on a appelé le camp libéral, jamais elle ne se fit l'instrument d'une coterie ou l'organe complaisant d'un parti. Mais la paisible maison de la rue des Vertus (1), sans avoir, il est vrai, l'illustration de l'Abbaye-au-Bois, n'en fut pas moins, dans son demi-jour, un centre estimé, qui réunissait parfois des personnages portant des noms glorieux (2). Recherchée par les femmes les plus distinguées de la Restauration, nous fait remarquer un de ses biographes, écho lointain de mœurs méconnues ou dédaignées, Mme Voïart parut dans les salons les plus célèbres, où, à défaut du prestige du rang, l'avait précédée celui du talent. Parmi les Muses du temps, elle brillait à côté de Mme Dufresnoy, de la Princesse de Salm, de Sophie Gay (3).

En 1820, elle eut l'honneur de présenter sa première œuvre originale au vénérable Comte de Ségur, pair de France, membre de l'Académie. Nous voulons parler de la *Vierge d'Arduène*, écrite en style

---

(1) Choisy-le-Roy, banlieue, rue des Vertus, n° 4 (ancien).

(2) M. Gindre de Mancy nous a fait connaître cette résidence de Choisy. Il en est aussi question dans un ouvrage de M. Poisle Desgranges : *Rouget de Lisle et la Marseillaise. Paris, Mme Bachelin-Deflorenne,* 1864.

(3) *Les nouveaux lundis*, t. IX, p. 144.

épique. Dans un sujet emprunté à nos origines nationales, l'auteur avait rappelé des souvenirs patriotiques, les mœurs belliqueuses des Gaulois, et avait peuplé les vallons druidiques des Vosges et les sombres forêts des Ardennes de « belles et ravissantes sylphides, filles de l'air et de la lumière. » Sa blonde héroïne, qui, au frontispice du livre, suspend une guirlande de fleurs à l'entrée de la grotte d'où jaillissent les eaux sacrées d'une fontaine, n'a peut-être qu'un défaut, celui de venir après la Velléda du chantre des *Martyrs* (1).

Chaque époque a sa forme littéraire à elle propre, comme sa forme politique, ses usages, ses mœurs, ses costumes, suivant l'esprit et les besoins du siècle. Il suffit de prononcer les grands noms de Châteaubriand, de Mme de Staël pour évoquer immédiatement le souvenir de cette brillante école, qui s'était affirmée par une double réaction (2). Dans la tourmente des opinions et des caprices du jour, entre les prétentions d'une littérature surannée et les aspirations déréglées de dangereux novateurs, Mme Elise Voïart sut trouver sa voie et résister à des

---

(1) L'auteur fit hommage à la Bibliothèque de Nancy d'un exemplaire de ce livre, qui, suivant l'éditeur, fut accueilli avec faveur par les journaux de 1820 à 1821, les plus marquants par leur opposition politique.

(2) M. Villemain, *Histoire de la littérature*.

exigences sans cesse croissantes. « De tels changements se sont opérés dans le goût et la manière d'écrire, » dit-elle dans la préface d'un de ses ouvrages, « que ce n'est pas sans crainte et sans une sorte de timidité, peut-être déplacée à mon âge, que j'ose offrir au public une nouvelle édition » (1).

L'ouvrage, auquel il est fait allusion dans le passage que nous venons de transcrire, fut certainement la composition la plus remarquable de Mme Elise Voïart; c'est l'œuvre que l'on cite à la suite de son nom; c'est un roman intitulé *la Femme ou les six amours*; là, dans une série de nouvelles, dont quelques-unes ont pour théâtre la Lorraine et sa Suisse, visitée par l'auteur en 1804, se présentent sous une forme anecdotique les six principales affections qui font battre le cœur de la femme : l'amour filial, l'amour fraternel, l'amour, l'amitié, l'amour conjugal, et enfin l'amour maternel. La pensée morale, qui présida à cette étude un peu superficielle, se révèle tout entière dans le passage suivant emprunté à l'Introduction :

« De même que le Jupiter des anciens prenait successivement le nom des temples et des autels qui lui étaient consacrés, cet amour, produit de la vertu et moteur des plus belles actions, revêt différents

---

(1) Voy. la préface du t. I de *la Femme ou les six amours*, édition de 1839.

caractères et, sans cesser d'être lui-même, il se modifie de diverses manières. Sous les traits d'une jeune fille assistant son vieux père, il cause le plus doux attendrissement; sous ceux de deux frères bien unis, il offre une image touchante du charme de l'union sociale. Porte-t-il le nom de l'amitié, il donne au monde des leçons de dévouement et de grandeur d'âme; dans celui qui lui est propre, il excite aux belles actions, il conduit aux plus nobles efforts; paré du bandeau conjugal, il console, il embellit la vie; enfin, sous le titre sacré d'amour maternel, il parle à tout ce qu'il y a de tendre et de généreux dans le cœur des hommes. Amour maternel! A ce nom, qui ne se sent profondément ému! tendres soins, douces caresses, sages conseils d'une mère, ce nom seul éveille dans nos âmes votre cher souvenir! »

Accueillie avec faveur, la Femme ou les six amours eut encore plus de succès que la Vierge d'Arduène. Elle fut honorée de la sanction morale de l'Académie française, qui décerna, en 1828, le grand prix Montyon à une œuvre, dans laquelle on ne trouve ni les excès du roman sarcastique du XVIIIe siècle, ni les peintures réalistes de l'école moderne, mais des images propres à inspirer la vertu, et des conseils salutaires pour acquérir des qualités plus sérieuses que les avantages trop souvent passagers de la fortune.

Qui de nous, dans notre enfance, n'a lu le *Robin-*

son suisse, ce livre d'une si haute portée morale? Quand il fut question de publier une édition de luxe de cet ouvrage, où l'on voit la tendresse et l'intelligence de l'homme s'élever presque jusqu'à la hauteur sublime de la Providence, dont elles sont l'œuvre et l'instrument, ce fut Mme Elise Voïart que l'on chargea de la traduction et Charles Nodier de la préface. Certes, l'intelligent éditeur ne pouvait s'adresser mieux.

En effet notre compatriote, animée d'une généreuse ardeur, avait étudié les beautés des langues étrangères, traduit les œuvres en vogue du Hanovrien Auguste Lafontaine, qui passait alors pour le plus fécond des romanciers, et, dans une publication illustrée par Retsch, elle avait donné le Faust de Goëthe et quelques ballades de Schiller, traduisant, vers par vers, le sens littéral, afin de rendre avec plus de fidélité l'inimitable simplicité de ces chefs-d'œuvre. Elle employa le même mode pour faire connaître les chants populaires de la Servie, ce pays aux mœurs pastorales, qui tient à la fois de l'Orient et du Nord. Nous mentionnerons aussi les *Petits livres couleur de rose* de Glatz, les *Contes populaires* de miss Edgeworth. Outre ces traductions, auxquelles présidait la plus grande variété, elle contribua par une active coopération au succès de quelques-uns des recueils littéraires de l'époque et prit part, avec M. Guizot, en 1828, à la publication de la *Galerie de Shakespeare*. Il n'est pas un de ses ouvrages qui

n'ait été l'hôte du foyer, l'ami des longues soirées, le compagnon du coin du feu. Le premier, *les Aveux au tombeau,* fut imprimé en 1817, et le dernier, qui parut en 1857, après la *Bibliothèque des petits enfants,* éditée et rééditée par Mame, de Tours, est intitulé *le Calice,* modeste livre de prières pour les circonstances les plus difficiles de la vie, trésor d'ineffables consolations.

La Lorraine et son histoire ne devaient pas être oubliées.

Longtemps on a ignoré le dernier mot de certains faits relatés par les vieux chroniqueurs de nos annales ; grâce aux patientes et habiles investigations de l'érudition moderne, ils ont enfin repris leur vrai caractère. Ils ont été étudiés et même embellis par le roman historique. Dans cette mine si riche ont été puisés, un peu au hasard, les matériaux d'ouvrages écrits à la manière de Walter Scott, que Mme Elise Voïart semble avoir eu pour modèle. C'est alors que parut, dans un recueil intitulé : *Or, devinez !* le récit de la mystérieuse captivité du duc Ferry III dans le donjon de Maxéville, *le Boisseau de perles,* tradition lorraine du XIIIe siècle, pleine de fraîcheur et de poésie, et cette page si émouvante de l'histoire de Charles IV, qui a pour titre *le Poisson d'avril.*

Quel que soit le jugement de la critique sur ces « romans lorrains, » il faut reconnaître que l'antiquaire, amoureux des choses du passé, y retrouve

de précieux renseignements sur les coutumes naïves des anciens Lorrains et sur le Nancy du moyen âge.

Or, devinez ! procura à Mme Elise Voïart l'honneur d'être admise, en 1837, au rang de vos associés lorrains. On ne se borna pas à cette flatteuse distinction. Vous savez, Messieurs, que, prenant sous son patronage éclairé une œuvre nouvelle, un monument littéraire à élever à la gloire de Callot, votre Compagnie, suivant le désir de l'auteur, demanda l'impression gratuite de l'ouvrage par les presses de l'imprimerie royale (1). Mais cette faveur ne put être accordée, malgré la généreuse intervention d'une auguste protectrice (2). *Jacques Callot* parut enfin en 1841, sous les auspices de l'Académie de Stanislas, et fut orné du portrait de l'artiste lorrain, dessiné par M. Voïart, octogénaire, et gravé en bois par sa fille. Grâce à une application heureuse du règlement qui accordait une distinction particulière aux écrivains remarquables par des compositions empruntées à l'histoire des duchés de Lorraine et de Bar, l'auteur de Jacques Callot reçut une médaille d'argent en souvenir de son zèle patriotique.

---

(1) Correspondance du président de l'Académie, M. de Haldat, et de M. Moreau, député de la Meurthe, des 7 et 22 mars 1840 (Archives de l'Académie).

(2) La reine Marie-Amélie, qui, duchesse d'Orléans, avait agréé, en 1828, la dédicace de *la Femme ou les six amours*, et fait don à l'auteur d'un service de Sèvres.

Il est d'autres ouvrages qui n'ont pas paru : nous citerons la *Biographie de Mme Varnhagen von Ense*, la célèbre Rahel, objet d'un culte fervent pour certains rêveurs germaniques ; et un manuscrit qui devait contenir une série de légendes des bords du Rhin.

En relisant ces œuvres isolées, disséminées çà et là, enfouies dans le chaos des recueils, on éprouve cependant un certain charme : rien de ce pédantisme qui étouffe toutes les aspirations poétiques ; aucune trace de cette sécheresse de l'âme, privée des consolations de la religion ; mais de délicieuses et touchantes peintures, qui valurent à l'auteur, jusque dans ses dernières années, de solides et durables amitiés, en lui assignant une place d'élite dans l'histoire littéraire de notre province de Lorraine.

LISE DES OUVRAGES

DE Mme ELISE VOÏART

Les ouvrages dus à la plume de Mme Elise Voïart sont devenus très-rares. Sauf quelques « romans lorrains », nous n'en avons rencontré que dans la bibliothèque de Mlle Voïart, sa fille.

On les classe souvent en ouvrages originaux, traductions d'A. Lafontaine, traductions diverses et ouvrages d'éducation. MM. Quérard, dans *La France littéraire*, et Bourquelot, dans *La Littérature française*, ont adopté un autre classement et les ont placés par ordre alphabétique. En complétant ces recherches bibliographiques, nous avons suivi, pour le classement, l'ordre chronologique, comme étant préférable, parce qu'il indique les phases du talent de l'auteur, depuis ses débuts; de même que, dans l'œuvre d'un graveur, l'ordre chronologique fait connaître les différentes manières du maître, suivant leurs transformations successives.

Enfin, nous terminons par la nomenclature des articles appartenant à divers recueils, et par une liste d'ouvrages inédits.

Les premiers ouvrages qui parurent sont d'un petit format, et ornés de gravures qui rappellent et les costumes du temps et les principales scènes du roman.

Les aveux au tombeau, ou la Famille du forestier; trad. de l'allemand d'Aug. Lafontaine, par Madame Elise V***. *Paris, A. Bertrand,* 1817, 4 vol. in-12, fig. par Chasselat, grav. par Couché.

Le *Constitutionnel* du 14 février 1817 rendit compte de ce roman, traduit, dit-il, par une femme aimable et spirituelle.

Ludwig d'Eisach, ou les Trois éducations; trad. d'Aug. Lafontaine, par Madame Elise V***, traducteur des Aveux au Tombeau. *Paris, A. Bertrand,* 1807, 8 vol. in-12.

Il fut question de ce roman dans le *Journal général* de France du 15 mars 1818.

Welf Budo, ou les Aéronautes, roman trad. d'Aug. Lafontaine, par Madame Elise V***, traducteur des Aveux au Tom-

beau, de Ludwig, d'Eisach, etc. *Paris. Chevalier*, 1817, 3 vol. in-12, fig.

Analysé par le *Journal du commerce* du 30 mars 1818, et par le *Journal de Paris* du 7 mars 1818.

LE HUSSARD, ou la Famille de Falkenstein; trad. d'Aug. Lafontaine, par Madame Elise V***. *Paris. A Eymery*, 1819, 5 vol. in-12, fig.

SILVIUS ET VALERIA, ou le Pouvoir de l'Amour, trad. d'Aug. Lafontaine, par Madame Elise V***. *Paris, Plancher*, 1819, 2 vol. in-12, fig.

LE SUÉDOIS, ou la Prédestination, trad. de l'allem. d'Aug. Lafontaine, par Madame Elise V***. *Paris, A. Eymery*, 1819. 4 vol. in-12.

AGNÈS ET BERTHA, ou les Femmes d'autrefois. Idem.

LA VIERGE D'ARDUÈNE, traditions gauloises, ou Esquisses des mœurs et des usages de la Nation, avant l'ère chrétienne, par Madame Elise Voïart. *Paris, Bataille* et *Bousquet*, 1820, in-8°.— 2e édition, *Paris, Chassériaux*, 1822, in-8°.

La seconde édition, ornée d'un frontispice et d'une gravure représentant un dolmen, est dédiée à M. le Comte de Ségur, pair de France, membre de l'Académie française, etc.

Comme nous l'avons dit plus haut, ce sont les journaux de l'opposition qui s'occupèrent surtout de la Vierge d'Arduène: le *Courrier français* du 4 décembre 1820 et la *Gazette* du 30, le *Journal de Paris* du 2 février 1821, la *Minerve* du 11 janvier, le *Constitutionnel* du 26, etc., etc.

Sauf les traductions, Madame Elise Voïart, signa, à dater de cette époque, ses ouvrages en toutes lettres, et y ajouta, en 1828, *auteur de la Femme ou les six amours.*

CORALIE, ou le Danger de l'exaltation chez les femmes, trad. de l'allem. de Madame Caroline Pichler, auteur d'Agathoclès, etc. *Paris, Màur. Schlesinger*, 1820, 3 vol. in-12, avec figures gravées par Hocquard.

C'est une traduction libre d'un roman allemand, dont la scène se passe dans le grand monde, en 1813.

CHOIX DE CONTES ET NOUVELLES, trad. d'Aug. Lafontaine. *Paris, Ponthieu*, 1820, 2 vol. in-12, fig. par Chasselat, grav. par Hocquart.

Le *Journal de Paris* (1er févr. 1820), la *Renommée* (7 févr.), le *Constitutionnel* (15 févr.), le *Journal de Paris* (23 févr.), la *Revue encyclopédique* (même année) analysèrent ces contes.

Les Voies du Sort, trad. d'Aug. Lafontaine, par Madame Elise V***. *Paris, A. Eymery,* 1821, 4 vol. in-12.

Léonie ou les travestissements, trad. d'Aug. Lafontaine. *Paris, Bossange père,* 1821, 3 vol, in-12.

Lettres sur la toilette des dames, par Madame Elise Voïart. *Paris, Audot,* 1822, in-18, avec une gravure par Manceau, d'après Dévéria.

C'est un traité complet de l'art de la parure, a dit Léon Thiessé dans un long article inséré dans le *Mercure* du 24 janvier 1824.

Contes populaires de miss Edgeworth, trad. de l'angl. *Paris, David,* 1822, 2 vol. in-12, avec deux gravures.

Essai sur la danse antique et moderne. *Paris, Audot,* 1823, in-12, avec une planche, gravée par Comte d'après une fresque d'Herculanum, et in-18.

La *Pandore* du 30 oct. 1823 en rendit compte :

« La danse a sur la musique l'avantage de tenir de plus près au » caractère d'une nation et de le peindre à toutes les époques ».

C'est une erreur d'attribuer à Mme Voïart la notice sur le peintre Prudhon, qui fut écrite par son mari en 1824.

La Femme ou les six amours. *Paris, Dupont,* 1827 et 1828, 6 vol. in-12, avec six planches gravées par Cochat d'après Dévéria dont Mlle Voïart possède les dessins originaux, rehaussés à la sépia.

Voy. sur cet ouvrage le *Moniteur universel* du 28 octobre 1829, article signé P. G.

La Femme ou les six amours. Epigraphe : « Aimer! ce mot sublime et trop souvent si mal compris, renferme un sens mystérieux qui répond à tout ce qu'il y a de plus excellent dans » notre nature » M. le baron Degérando. 3e édit., revue, corrigée et augmentée de nouvelles introductions. *Paris, Dumont,* 1839, 6 vol. in-12. 1o Amour filial : la fille. 2o Amour fraternel : la sœur. 3o Amour : l'amante. 4o Amitié : l'amie. 5o Amour conjugal : l'épouse. 6o Amour maternel : la mère.

Cette édition a conservé la dédicace suivante :

« A la fille pieuse et soumise ; à l'excellente sœur ; à l'amie » sûre et fidèle ; à l'épouse tendre et dévouée ; à l'auguste et » bonne mère de famille, Son Altesse Royale Madame la Du- » chesse d'Orléans, comme un faible témoignage de la plus haute » vénération. Elise Voïart. Choisy, le 1er mai 1828. »

Galerie de Shakspeare ; dessins pour ses œuvres dramatiques gravés à l'eau forte d'après Retzsch, avec des explications ; trad. de l'allem. du professeur Battiger, par Madame Elise Voïart, et Scènes de Shakspeare, trad. par M. Guizot et le traducteur de Byron. Hamlet. *Paris*, *Audot*, 1828, in-16 oblong de 24 pages plus 17 planches.

Faust. Vingt-six gravures, d'après les dessins de Retzsch. Seconde édition, augmentée d'une analyse du drame de Gœthe, par Madame Elise Voïart. *Paris*, *Audot*, 1828, in-16 oblong de 40 pages, plus les planches. IIIe édition, *Paris*, *Audot*, 1830.

Fridolin, ballade de Schiller intitulée : Fridolin oder der Gang nach dem Eisenhammer, par Mme Elise Voïart, avec huit gravures d'après les dessins de Retzsch. *Paris*, *Audot*, 1829, in-16.

Le Dragon de l'ile de Rhodes. Seize dessins de Retzsch, avec une traduction littérale, et vers par vers de la ballade de Schiller, intitulée : der Kampf mit dem Drachen. *Paris*, *Audot*, 1829, in-16 de 24 pages.

Petits romans allemands traduits. *Paris*. *Denain*. 1829 4 vol. in-12.

Le tome II porte sur le frontispice : Philippine de Flandre ou les Prisonniers du Louvre, roman historique belge, par N. G. Moke.

On y remarque la *Veille de Noël*, *le Captif*, etc.

L'Algérien, épisode de l'expédition de lord Exmouth, en 1816. — Le Monastère de Sandomir, trad. de l'allem. *Paris*, *Denain*, 1830, 2 vol. in-12.

La Croix du meurtre, dernier roman d'Aug. Lafontaine, traduction libre. *Paris*, *Delongchamps*, 1831, 4 vol. in-12.

Les petits livres couleur de rose, par Glatz, trad. de l'allem. *Strasbourg*, *Levrault*, 1832, 4 vol. in-18.

Cet ouvrage est ordinairement accompagné de lithographies coloriées.

Eva de Troth, Chronique allemande de 1530-1553, par W. Blumenhagen, traduction libre par Madame Elise Voïart, auteur de la Femme ou les six Amours. *Paris*, *Delonchamps*, 1832, 4 vol. in-12, fig.

Les Nouvelles étrennes dédiées aux enfants; trad. de l'anglais (de mistriss Hoffland), par Madame Elise Voïart. *Strasbourg*, *Levrault*, 1833, 2 vol. in-18, lithographies à la plume.

Le Mariage et l'Amour, anecdote contemporaine. *Paris*, *Delongchamps*, 1834. in-8°.

Chants populaires des Serviens, recueillis par Vuk Stephanowitsch et traduits d'après Talvy par Madame Elise Voïart. *Paris*, librairie grecque-latine-allemande-anglaise et départementale de *J.-Albert Mercklein*, 1834, 2 vol. in-8°.

Dédicace: « A M. F. Guizot, traducteur de Shakspeare, des » mémoires sur la révolution d'Angleterre, etc., etc., etc., pro- » fesseur d'histoire à la Faculté des lettres, membre de l'Institut » (Académie des inscriptions et belles-lettres, et des sciences » morales et politiques), ministre de l'instruction publique. » Hommage de respect et de reconnaissance d'Elise Voïart. »

Les événements de 1834 détournèrent les esprits d'une publication destinée à appeler l'attention sur un peuple trop peu connu, malgré les efforts des voyageurs, des publicistes, en Allemagne, en France, en Angleterre, et auquel M. Saint-René Taillandier vient de consacrer plusieurs articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1868 et 1869.

Mignonne de Waldkrone, imité de l'allemand. *Paris*, *Delongchamps*, 1834, 2 vol. in-8°.

Nouveaux contes populaires de miss Edgeworth, trad. de l'angl. *Paris*, *Baudoin*, 1835, 4 vol. in-12.

Le Livre des enfants, contes de fées choisis, par Mesdames E. Voïart et A. Tastu. *Paris*, *Paulin*, 1836-37, 8 vol. in-16 oblong, ornés d'un grand nombre de gravures sur bois par J.-J. Granville, François, Gérard-Séguin, Brévière, Messonnier, Gigoux, etc.

Quelques-unes de ces vignettes ont été gravées par Mlle Voïart, entre autres la première de l'*Ile enchantée*.

LES ENFANTS DE LA VALLÉE D'ANDLAU, ou notions familières sur la religion, la morale et les merveilles de la nature, par Mesdames E. Voïart et A. Tastu. *Paris, Didier,* 1837, 2 gros vol. in-12, avec six gravures.

Cet ouvrage, réédité sous le titre de « Les Enfants de la vallée d'Andlau ou une Famille chrétienne », 1858, id., est plutôt une imitation qu'une traduction de l'original allemand.

CHRONIQUES, LETTRES ET JOURNAL DE VOYAGE, extraits des papiers d'un défunt. *Paris, Fournier,* 1836, 2 vol in-8°.

C'est une traduction allemande, que Madame Voïart n'a pas signée.

LE ROBINSON SUISSE, par Wyss; avec la suite donnée par l'auteur; trad. de l'allemand par Madame Elise Voïart. *Paris, Didier*, 1837, 2 vol. in-12, avec huit gravures.

Cette édition, qui a 31 feuilles, fait partie d'une « bibliothèque d'éducation ». Une autre, également en deux volumes in-12, et publiée la même année, n'a que 23 feuilles un quart d'impression, et fait partie d'une *Bibliothèque économique de l'enfance et de la jeunesse.*

— Le même ouvrage, de la même traduction, édition illustrée, précédée d'une préface de M. Ch. Nodier, de l'Académie française. *Paris, Lavigne*, 1840, gr. in-8°, avec gravures, et des vignettes insérées dans le texte, dessinées par Lemercier.

OR, DEVINEZ! tradition lorraine — 1272 — par Mme Elise-Voïart, auteur de *la Femme ou les six amours. Paris, Dumont,* 1838, 2 vol. in-8°.

Le second volume renferme *le Boisseau de Perles,* tradition lorraine, 1220, et *le Poisson d'avril,* chronique lorraine, 1634. La 1re de ces nouvelles avait déjà paru dans un Keepseack, Les *Soirées littéraires de Paris,* recueil publié par Mme Tastu. *Paris, Janet,* s. d. in-8°.

Il a été rendu compte de cet ouvrage par M. Henri Lepage dans le *Journal de la Meurthe,* n^os^ des 13 et 15 octobre 1838.

JACQUES CALLOT, 1606 à 1637, par Mme Elise Voïart, avec un portrait de l'artiste lorrain, dessiné par M. Voïart, d'après celui que possède la ville de Nancy, et gravé sur bois par Mlle C. Elise Voïart, élève de MM. Porret et Brévière, graveurs de l'imprimerie royale. *Paris, Dumont,* 1841, 2 *vol.* in-8°.

Epigraphe : « Les premiers des hommes seront toujours ceux » qui, d'une feuille de papier, d'une toile, d'un marbre, d'un son, » feront une chose impérissable. » (Alfred de Vigny *Stello*).

Dédicace : « A la Société royale des sciences, lettres et arts de » Nancy, comme un témoignage de respect et de haute estime,

Elise Voïart, née à Nancy ».

La Robe de noces. *Paris*, *Sandré*, 1847, 2 vol. in-8°.

C'est une chronique du temps du duc Léopold de Lorraine.

Tableau de la littérature allemande depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, par Mme A. Tastu. *Tours*, *Mame*. 1843, in-8°.

Mme Elise Voïart collabora à cet ouvrage important.

La Visite aux prisonniers, ou un jour de première communion, tradition de famille, par Mme Elise Voïart. *Paris*, *Mellier*, 1844, in-16, fig.

Cet ouvrage, approuvé par l'Archevêque de Paris, faisait partie de la *Bibliothèque du presbytère et de la famille*.

La Petite chapelle; suivie d'Eliane, souvenirs de Normandie. 1845, in-18.

Médor, le bon chien; suivi du Petit-Pierre et Pierrette. 1845, in-32.

La Petite fille vouée au blanc; suivie du Cheval de bois. 1845, in-32.

Le petit livre vert, ou comment on apprend à bien lire. 1845, in-32.

Le Jour de l'an. 1845, in-32.

Le Nid de pinson; suivi d'Anna l'obstinée. 1845, in-32.

Le Béthléem. 1846, in-32.

Ces sept ouvrages, ornés de gravures en bois, édités et réédités par la maison Mame, de Tours, font partie de la *Bibliothèque des petits enfants*, et sont donnés aux distributions de prix.

Le Calice, méditations d'une âme chrétienne sur les souf-

frances et la mort du Sauveur, prières pour toutes les circonstances de la vie, traduit de l'allemand. *Paris, Tardieu,* et *Nancy, Vagner,* 1857, in-18.

Madame Elise Voïart a travaillé au *Dictionnaire de la conversation et de la lecture.*

On trouve d'elle, dans le tome V du *Salmigondis* une nouvelle intitulée *l'Hôte mystérieux.*

Dans deux keepseack ornés de gravures anglaises, l'un, la *Galerie des Femmes de Shakspeare,* elle décrivit le type d'*Olivia, De la 12e Nuit ou Comme il vous plaira.*

Dans l'autre, la *Galerie des Femmes de Walter Scott,* on trouve le type d'*Alice Bridgenorth, de Péveril du Pic.* C'est par suite d'une faute typographique que le nom de l'auteur a été remplacé, à la table, par celui de Mme A. Tastu. L'article est de Mme Elise Voïart.

Elle a écrit, dans le *Livre des Cent et un,* édité en 1832 par Ladvocat, *l'Eglise des Petits-Pères à Paris* (t. VI, p. 157).

Dans *Les enfants peints d'après nature,* par Jules Bozérian, etc. (Paris, veuve Janet, s. d., orné de lithographies coloriées par Louis Lasalle), elle a donné *La jeune laitière d'Agincourt* (p. 163) et *La jeune glaneuse* (p. 119), *tableaux lorrains.*

Dans le *Journal des jeunes personnes. La pelote de coton, anecdote nancéienne.*

Dans le tome II des *Heures du soir, livre des femmes, Les fiançailles et l'habit de noces, chronique lorraine.*

Elle fut un des principaux rédacteurs de *l'Encyclopédie des dames,* où elle fit insérer les *Lettres sur la toilette de dames,* etc.

Nous citerons, en outre, parmi les ouvrages publiés dans les revues et les journaux d'éducation :

La Grotte de Sainte-Odile.

Le Rocher des sept sœurs.

Ce sont deux légendes rhénanes.

Pauvre Lucy, anecdote anglaise.

Le Farthing de la reine d'Anne d'Angleterre.
La Croix d'Inspruck, chronique tyrolienne de 1474.
L'École du hameau, scène de Normandie.
Le Bal des pauvres, 1837.
Le Courage, épisode de l'inondation de la Loire.
Le Pieux serviteur, souvenir de l'émigration.
Les Enfants politiques en 1848.

ŒUVRES INÉDITES.

PETIT THÉATRE DE MARIONNETTES.

LES SAINTS ROIS MAGES.

LA CAPTIVITÉ DU ROI RICHARD, chronique de 1194 (ms. à la bibliothèque de Nancy).

SAPHO, tragédie de Grillparzer.

POESIES DE SCHILLER, DE UHLAND, etc.

LE COQ ET L'ANNEAU DE SALOMON, conte merveilleux dédié aux grands et aux petits enfants.

LA MAISON AUX DEUX CHEVAUX A COLOGNE (ms. à la bibliothèque de Nancy).

RAHEL VARNHAGEN VON ENSE. (Nous ignorons pourquoi cette biographie, dont la première page du ms. conservé à la Bibliothèque publique de Nancy manque, n'a pas été insérée dans le *Dictionnaire de la conservation,* comme celles de Mme Caroline Pichler, de Burger, l'auteur de la ballade de Lenore, d'Ernest Schultz, etc.)

LA FEMME AU XIXe SIÈCLE. La bibliothèque de Nancy ne possède que le préambule et le plan de l'ouvrage, précédé de cette épigraphe, empruntée au Discours sur l'éducation des femmes par Bernardin de Saint-Pierre : « O femmes! Je vous invite à » reprendre votre empire! Que chacune de vous fasse rentrer » un citoyen dans l'ordre, et l'ordre sera rétabli. »

DISCOURS

PRONONCÉ A LA

SÉANCE SOLENNELLE

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

LE 27 MAI 1869

PAR SON PRÉSIDENT, M. P. MOREY.

MESSIEURS,

C'est à mon ancienneté dans votre Compagnie que je dois l'honneur d'être aujourd'hui votre Président : nul autre titre ne me désignait à cette insigne faveur, et je regrette qu'elle ne soit pas tombée sur un membre plus capable que moi de répondre aux récipiendaires que vous venez d'entendre avec tant d'intérêt, pendant qu'ils nous racontaient, l'un cette existence sévère d'un ma-

gistrat qui possédait avec trop de rigueur assez de mérite et de vertu pour obtenir au tribunal de l'histoire le bénéfice des circonstances atténuantes; l'autre, cette vie pure et laborieuse d'une femme dont le cœur fut aussi grand que le talent fut beau.

Vous, Monsieur (1), que nous avions déjà la joie de compter au nombre de nos membres associés lorsque vous déployiez à Metz les qualités éminentes, la science profonde et le talent hors ligne auxquels vous devez l'honneur d'être le premier Président de la Cour impériale de Nancy, soyez le bien-venu! Vous nous apportez l'éloquence, et vous avez l'amour de cette chère Lorraine, dont vous souhaitez, à bon droit, que le feu sacré ne cesse point de brûler dans cette Académie à laquelle Stanislas a confié comme un dépôt le soin de glorifier, d'âge en âge, sa patrie d'adoption.

Si les paroles que votre discours a consacrées incidemment à la mémoire de M. Parade, nous ont réjoui l'âme, parce que cet hommage faisait revivre au sein de notre Compagnie l'administrateur habile, le savant distingué, l'homme de bien dont le souvenir vivra toujours dans ce pays, et dont notre École forestière ne prononcera jamais le nom qu'avec une respectueuse et filiale reconnaissance, votre

(1) M. Leclerc, premier Président de la Cour impériale de Nancy.

étude sur Nicolas Remy (1), cette esquisse biographique tracée d'une main si ferme, avec un coup d'œil si juste, nous a montré, Monsieur, que les anciens n'avaient pas tort quand ils voyaient dans le culte des lettres, au-dessus de la recherche du beau, l'amour du bon, *humaniores litteræ ;* c'est, parce que vous avez une profonde connaissance des lois qui président au développement des faits dans l'histoire et des actes dans la vie d'un homme, que votre raison et votre cœur se sont entendus pour traiter avec une extrême indulgence le personnage marquant dont vous venez de nous entretenir.

Pour moi, qui suis simplement un artiste, je ne sais et ne veux savoir qu'une chose : c'est qu'à l'époque où Nicolas Remy, le grand justicier, exerçait son redoutable ministère, Nancy se créait une ville neuve dont elle décorait l'enceinte et les alentours de charmants hôtels, de gracieux châteaux, de constructions monumentales.

L'art a ceci de divin, qu'il peut, s'il reste fidèle à son essence, traverser les siècles et les illustrer sans rien prendre ni de leurs erreurs ni de leurs souillures.

---

(1) Remy (Nicolas), Procureur général de Lorraine sous Charles III et sous son fils Henri II ; auteur de la *Démonolâtrie*, écrite en latin en 1595 ; d'une histoire lorraine depuis le duc Nicolas jusqu'à René II.

Vous, Monsieur (1), qui remplacez dans nos rangs le regrettable Soyer-Willemet, et qui succédez en pleine activité virile à la vieille expérience que ce docte confrère mettait au service de nos archives et de la bibliothèque nancéienne, soyez le bienvenu ! Vous êtes un archéologue, un lotharingiste, un ami des lettres et des arts, que vous cultivez avec une égale ardeur et que vous appréciez avec un tact si délicat et si sûr, comme le prouve l'éloge consciencieux que vous avez fait de M[me] Elise Voïart (2), qui fut une artiste, elle aussi, mais qui voulut presque toujours mettre pour ainsi dire une sourdine à sa gloire, parce qu'elle ne cessa jamais d'être en ses travaux simple et dévouée, humble et chrétienne.

Les discours que vous venez d'entendre, Messieurs, ne sont-ils pas une preuve de l'influence qu'exercent sur les destinées du monde la parole et la science, quand elles mettent au service d'un pays toutes les ressources de la littérature? Comme je ne saurais prétendre à un tel honneur, permettez-moi d'émettre quelques réflexions sur les beaux-

---

(1) M. Benoit, bibliothécaire de la ville de Nancy.

(2) Voïart (Elise), née à Nancy en 1786, morte en 1866. Elle a publié *la Vierge d'Arduenne, Essai sur la danse antique et moderne ; la Toilette des femmes ; Choix de contes ; la Femme ou les six amours ; J. Callot ; Or, devinez*, etc.

arts, objet du culte de ma vie entière. Quand un artiste prend la parole dans une circonstance solennelle, que peut-on espérer de lui, sinon qu'il parle peinture, sculpture, monuments?

Ce qui m'encourage à choisir un tel sujet et semble le justifier, c'est que Stanislas, en fondant notre Académie pour faire de sa capitale le sanctuaire des arts, de la littérature et des sciences, chargea cette Compagnie du soin d'entretenir le foyer de l'idéal, dont la flamme répand la lumière et la chaleur sur les peuples. Vous dire quelque chose à ce propos, n'est-ce pas être fidèle à la mission qui nous fut confiée et dont vous savez vous acquitter avec tant de bonheur?

Si la science et l'art ont tant de pouvoir, c'est que leurs œuvres, outre l'autorité considérable qu'elles possèdent par elles-mêmes, étendent encore leur influence sur les productions de l'industrie, où nous retrouvons ce sentiment du beau dans la mesure du convenable et du vrai, cette grâce et ce bon goût, ce tact et cette justesse harmonieuse qui font que, depuis plusieurs siècles, l'Europe entière attache tant de prix à ce qui sort des ateliers de la France.

De semblables succès étonnent peu les Lorrains, habitués qu'ils sont à voir de longue date leur pays privilégié produire tant d'écrivains, de savants et d'artistes d'un mérite incontestable. Il y a plus d'un siècle que, dans cette même enceinte, à la

place que j'occupe, le chevalier de Solignac citait avec admiration un grand nombre de nos savants et de nos artistes distingués (1). Que d'autres noms célèbres en Lorraine n'aurait-il pas eu à proclamer après le règne du roi de Pologne! Par exemple, l'architecte Héré, qui construisit la place Stanislas et la Carrière, dont les étrangers s'émerveillent à bon droit; le serrurier Jean Lamour, à qui nous devons nos grilles sans pareilles; le peintre Girardet, qui décora de son habile pinceau la salle où nous sommes, cette salle, Messieurs, destinée à vos séances solennelles et dont les murs sont ornés de sujets allégoriques où se reflètent vos travaux. Là, je vois les Titans foudroyés par Jupiter, emblème de la loi; plus loin, c'est Apollon applaudissant aux sons de la lyre d'un jeune poëte qu'il cou-

(1) Est-il, disait-il, aucune science, est-il aucun art, don vous ne trouviez des modèles dans votre patrie? Et quels modèles, Messieurs! Dans les mathématiques, je vois les Jean l'Hote et les Rivard; dans le génie, Erard, ingénieur de Henri IV, le premier qui ait écrit sur l'art des fortifications; dans la numismatique, les Antoine Lepoix; dans la mécanique; les Descamus; dans la gravure, les J. Callot, les Sylvestre, les Roche, les Spicre, les Saint-Urbain; dans la peinture, les Lallemand, les Bellange, les Jean Leclère, les Mélin, les Claude Gelée, les Bermand; dans la sculpture, les Bagard, les trois Adam frères, et dans la fonderie, les Chaligny et les deux Cuny.

ronne; en face, c'est l'image d'Esculape qu'un vieillard implore afin d'obtenir la guérison d'un malade auquel la déesse Hygie présente un breuvage bienfaisant; enfin, le quatrième tableau est consacré au commerce et à l'industrie, enfants des sciences et des arts.

Vous le voyez, Messieurs, c'est l'emblème de vos études. Il était juste que le tableau principal de ce grand cadre, la peinture de la voûte, fût dédiée par vous à la gloire de votre auguste fondateur; aussi, est-ce là que Girardet se surpassa lui-même, en créant un chef-d'œuvre digne des plus grands maîtres de son époque.

De tels artistes sont rares dans tous les temps; mais il est à croire que ni ce peintre ni beaucoup de ses contemporains ne seraient parvenus à l'apogée de leur talent, sans les utiles et belles institutions du Cardinal de Lorraine, de Charles III, de Léopold et de Stanislas, dont les encouragements obtinrent des résultats qui nous attirèrent la louange universelle.

Quelle idée l'abbé Dagay, l'un des membres de l'Académie de Besançon, associé à celle de Stanislas, ne donne-t-il point de nos chefs-d'œuvre après les avoir vus, de la grandeur et de la régularité de nos édifices, de la richesse des statues qui les décorent, de la somptuosité des grilles et des fontaines qui les font mieux ressortir! Ce sont, dit-il, des monuments dignes du monde, et les villes les plus

magnifiques ne possèdent rien en ce genre qui puisse les effacer (1).

Malheureusement, un grand nombre de ces brillants ouvrages furent anéantis par la tourmente révolutionnaire; nos églises, véritables musées, furent dépouillées de leurs précieuses richesses; les statues les plus belles furent brisées; et l'on brûla en place publique les portraits et les tableaux qui représentaient les hauts faits d'hommes dont le mérite, le courage et les vertus avaient fait le plus grand honneur à l'humanité.

Voilà bien cet esprit de vertige et d'erreur, qui fait oublier aux nations en délire, aux peuples aveuglés, quels services rendent les arts et quelle reconnaissance leur est due par les pays où l'on encourage ceux qui les cultivent.

Voilà aussi ce que n'avait pas manqué de comprendre le duc Léopold, lorsqu'à sa rentrée dans ses Etats, il voulut créer une école des Beaux-Arts, à l'imitation de celle de Louis XIV et de Rome; école qu'il fonda bientôt en effet, et qu'il désira voir rivaliser avec ses aînées, chargeant du soin de la diriger des maîtres dans tous les genres (2),

---

(1) Une circonstance qui m'a frappé, dit-il encore, c'est que les ouvriers qui ont exécuté avec la plus grande précision ces superbes dessins, n'ont point été tirés d'ailleurs que des duchés de Lorraine et de Bar.

(2) Pierre Boudict, premier architecte de Léopold; Claude

afin de former non-seulement des artistes, mais encore d'habiles ouvriers.

Pourquoi faut-il que cette précieuse institution ait disparu à la fin du dernier siècle. Car, depuis cette époque, avouons-le, les arts ont trop souvent sommeillé en Lorraine, dans cette région si fière autrefois de ceux de ses enfants qui s'étaient illustrés par le charme ou la hardiesse de leur pinceau, la délicatesse de leur ciseau, la force de leur burin, les œuvres de leur génie.

La ville de Nancy, qui, dans ces dernières années, a fait de sérieux sacrifices pour le développement de l'instruction primaire et de l'enseignement supérieur, objet de la vive et constante sollicitude de l'administration municipale, grâce à laquelle l'impulsion donnée aux départements de la Lorraine est telle qu'ils occupent aujourd'hui le premier rang en France, la ville de Nancy, dis-je, ne voudra certainement pas, après de semblables succès, que cet état de somnolence des arts dure longtemps encore. Elle ne différera pas davantage à faire revivre dans son sein une école analogue à celle de Léopold (1), à présent que nos anciennes Facultés nous

---

Charles et Provinçal, peintres; Antoine Cordin, orfèvre ciseleur; Renard Meny, sculpteur, et Didier Lalanes, mathématicien; le marquis de Lenoncourt-Blainville, protecteur.

(1) Ecole où l'on ajouterait aux principes du dessin linéaire et au dessin de tête et d'ornementation, des leçons élémentaires

sont presque entièrement rendues, et que Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Lille, tant d'autres cités possèdent leur Ecole des Beaux-Arts. Non, non, Messieurs, notre ville ne peut rester plus longtemps sans une Académie Léopoldine, qui renaisse parmi nous plus brillante et plus belle. C'est par cette institution que Nancy pourra reconquérir sa réputation d'artiste, réputation due à ses portes magnifiques, à ses places, à ses hôtels ornés de chefs-d'œuvre en tous genres, à ce palais ducal où Louis XIV se trouvait aussi splendidement logé qu'au Louvre.

Et lorsque de toutes parts, dans tous les pays, on crée à l'envi des Ecoles spéciales pour l'enseignement du dessin, ne convient-il pas que Nancy redouble d'efforts afin que ses produits, comme ceux des autres contrées de la France, aient sur tous les marchés du monde leur renommée de bon goût (1), afin aussi

---

applicables à l'industrie. Là, des professeurs spéciaux enseigneraient le modèle du décor, celui des formes propres à la construction des bâtiments et des machines, la perspective, des notions d'anatomie, enfin toutes choses nécessaires pour aider les classes industrielles dans leurs travaux ; sans compter la mission de préparer des professeurs assez nombreux pour répondre à tous les besoins de l'avenir.

N'oublions pas, non plus, que la musique, cette langue universelle comme le dessin, fait aussi partie intégrante d'une Ecole des Beaux-Arts.

(1) A Paris où l'on cherche encore à répandre l'art parmi les

qu'au développement du bien-être matériel s'ajoute une plus grande somme de jouissances pour l'esprit et le cœur? Si le dessin est une langue universelle, ce n'est pas seulement parce qu'il est compris de tous, c'est encore parce qu'il fait tout comprendre.

Une école des Beaux-Arts à Nancy! mais, en vérité, Messieurs, si quelque chose étonne, ce n'est pas que nous en réclamions une, c'est que nous ne l'ayons point. Nulle ville en France n'a les mêmes droits que la nôtre à cet honneur. Et je ne conçois pas, disait un peintre célèbre (1) à l'un de nous, il y a quelques années, qu'une institution de ce genre manque à la capitale d'un pays d'où sont venus tant d'hommes, tant d'œuvres illustres, que dans le monde des arts l'école Lorraine brillait au rang des plus fameuses.

Je me résume, Messieurs, et je dis : Nos pères en s'adonnant à l'étude des beaux arts, en s'y livrant avec autant d'amour que de succès, ont contribué pour une part considérable à la gloire de notre

---

jeunes filles, on a créé à cet effet dans le château de Madame Adélaïde, au parc de Neuilly, une école dans laquelle on forme des artistes femmes, à qui l'on apprend, pour qu'elles les enseignent ensuite, le dessin, l'ornementation, la tapisserie, la broderie, la fabrication des fleurs, la peinture céramique sur porcelaine, sur émail et sur fayence, enfin la gravure sur bois et sur métaux.

(1) Paul Delaroche.

pays, à sa richesse, à sa prospérité; suivons leur exemple; créons comme eux une Ecole pour guider et instruire les jeunes générations. En présence de ces Facultés qui, depuis leur rétablissement, répandent un si vif éclat, redoublons non-seulement d'espérance et de vœux, mais surtout d'efforts actifs et de sollicitations pressantes, afin de populariser chez nous le culte de l'esthétique, ces principes éternels qui sont les puissants corollaires des lettres et des sciences (1).

---

(1) Nos espérances dans l'avenir ne peuvent se porter sur d'autres sources d'activité, de bien-être et de grandeur. La France occupe, il est vrai, un rang élevé dans cet ordre d'idées; mais avec l'émulation qui règne partout, en présence des efforts heureux tentés de toutes parts, elle a beaucoup à faire pour maintenir son rang, pour ne pas déchoir de sa haute et anciénne renommée (V. Baltard).

Il ne faut pas, disait à propos de la grande Exposition un de nos littérateurs, artiste des plus distingués, M. P. Mérimée, il ne faut pas se faire d'illusion ni s'endormir dans une sécurité trompeuse; et, bien que nous ne soyons pas demeurés stationnaires, nous ne pouvons nous dissimuler que l'avance que nous avons prise a diminué. La situation est grave, même menaçante, elle appelle de prompts secours.

LE PETIT CHATEAU DE LUNÉVILLE

HISTORIETTE

EN DEUX JOURNÉES,

PAR P.-G. DE DUMAST.

I.

On dit, Messieurs, qu'au bout de notre prose,
(Si doctes feux que son phare allumé
Lance au public, des sciences charmé),
Pour complément il faudrait quelque chose
D'un peu moins grave, et même de RIMÉ.

II.

Est-ce bien vrai?
Je ne sais trop si j'ose
Tenter un air sur ce diapason.
Quelle figure, — ainsi hors de saison,
En plein milieu d'un siècle *utilitaire*, —
Ferait Corneille, ou Racine, ou Voltaire ..?
Foin du disciple, à plus forte raison.

III.

Mais bah ! Qu'importe ! On veut des vers..? En
Si la séance en paraît exiger, [somme,
Couronnons-la par ce tribut léger ;
Car, avant tout, il faut être bon homme.

IV.

Va pour des vers !
Seulement..., faits sur quoi ?
Un triple champ peut s'ouvrir devant moi.
Prendrai-je l'Art ? la Morale ? ou l'Histoire ?

V.

Messieurs, des trois, je choisis le dernier ;
— Sans néanmoins m'enfermer prisonnier
Dans des refrains dictés par la Victoire ;
— Sans me soumettre à *broder* l'écriteau
Qu'aura tracé quelque Force insolente
A qui le sort de la fève sanglante
A fait échoir l'éloge... et le gâteau.
— Non pas. Ma voix, sur franche et libre note,
Va vous conter une simple anecdote :
« *Charle-Alexandre et son petit château.* »

PREMIÈRE JOURNÉE.

I.

Reportons-nous à cent cinquante années ;
Temps où semblaient d'augustes destinées
S'ouvrir encore pour les peuples lorrains ;
Temps où brillait, — perle des souverains, —
Non par le glaive ou la folle richesse,
Mais par des faits, de grandeur d'âme empreints (1),
Ce Léopold, exemple de sagesse,
Cher aux meilleurs, honoré des plus craints.

II.

Sous Léômont (2), aux bords où la Vezouse
Modestement parcourt des prés fleuris,
Un art local, émule de Paris (3),
Pour ce doux maître et sa royale épouse (4)
Avait planté des bosquets favoris (5),
Où, non loin d'eux, de leur plaire jalouse
Errait la foule, invoquant leur souris.
Dans leurs salons, au centre du pourpris (6)
Qu'à tout mérite ouvrait leur courtoisie,
Entrons un peu, Messieurs.
Sous ces lambris,
D'esprits ornés quelle troupe choisie !

III.

Ici Vayringe, au succès triomphal (7),
De laboureur devenu machiniste.
Là Claude Charle et Jacquart, couple artiste (8) ;
Là Saint-Urbain le graveur (9) ; là, Duval,
Pâtre, on le sait, fait bibliothécaire (10) ;
Là ces grands noms qui ne sonnent plus guère ;
Des pairs lorrains ce groupe sans rival,
Chefs d'un sénat fidèle et non servile (11) :
Du Chatelet, Lénoncourt, Ligniville (12),
Puis Bassompierre, ou Ludre, ou Raigecourt,
Mitry, Choiseul, Du Hautoy, d'Haussonville,
D'Ourches, Gourcy, Custine...... Coupons court.
Les étrangers, voyant, dans cette cour,
Grandeur princière élégante et civile (13),
Et retrouvant aussi bien (sinon mieux)
Que ce qu'en France avaient cherché leurs yeux,
De vingt pays arrivaient comme en file.
— « Qui de Versaille allait à Lunéville,
» Ne croyait pas avoir changé de lieux. * »

IV.

Mais avançons. Point ne faut qu'on babille,
Même à Voltaire en faisant des emprunts :

---

* Voltaire : *Siécle de Louis XIV*.

Or, sur un banc soustrait aux importuns,
Siège entouré de marbre et de charmille,
Vers qui, dans l'ombre, envoyaient leurs parfums,
De loin, l'orange, et de près, la jonquille (14),
L'heureux Monarque aspirait l'air, un soir.
En cercle intime il avait fait asseoir
Quelques amis et sa jeune famille.

V.

L'un de ses fils, esprit ouvert et vif, —
Charle-Alexandre, — avec élan naïf,
Dit tout à coup :
« Papa duc, je ne cesse
» D'entendre ici, jusque par les valets,
» Jusqu'à la paume, avant, après la messe,
» Vanter Boffrand, qui bâtit vos palais.
» — Les chefs de l'Art, certes je les respecte ;
» L'Art, nous dit-on, c'est un souffle divin.
» Mais est-il donc si difficile, enfin,
» De devenir excellent architecte ?
» D'atteindre un jour votre Monsieur Boffrand ?
» J'y tâcherais, bien sûr, si j'étais grand.
» Même.., qui sait ?
— Vraiment ? dit le bon père.
Qui sait ?

— « Mais oui. Dès à présent, j'espère,
» A mon honneur je m'en pourrais tirer.
» Ma plume a beau laisser à désirer,

» Je tracerais, en ordre et symétrie,
» Portes, plafonds, fenêtres, galeries.
— Tu construirais un pavillon ?
— « Fort bien.
» A ma bâtisse il ne manquerait rien. »
— Mais c'est très-bon à savoir.
— « Moquerie !
» Vous vous gaussez de moi, je le parie. »

— Moi ! cher enfant ; me moquer ? Point du tout.
Je voudrais voir mis à l'œuvre ton goût :
Commençons-en l'épreuve, je t'en prie.

« — Le puis-je ? Et l'or de mes *menus plaisirs*
» Suffirait-il au plan de mes désirs ?
» Pour la dépense où serait ma recette ? »

— Marche sans peur : j'ai permis d'essayer.

— « Quoi ! vrai ? — bien vrai..? Vous daigneriez [payer ? »

— C'est entendu ; — payer sur ma cassette.

— « Oh ! papa roi (15) ! quels dons inespérés !
» Je serai sage et prudent... Vous verrez. »

VI.

L'enfant, soudain, s'échappe. — A son pupitre
Il court se mettre.
On l'a fait plein arbitre ;
Soyez tranquille ; il n'abusera point ;
Il va chercher à tout faire avec soin (16).

VII.

La maman rit. — Craon, l'ami du prince (17),
S'étonne encor.
« Non, non ; le risque est mince, »
Dit Léopold, « et j'en ai fait la part.
» Ecoutons bien Cicéron : *Le jeune homme,*
» *Dont à l'excès nous redoutons l'écart,*
» *S'il n'a pas* TROP, *n'a pas* ASSEZ *plus tard.*
» Ainsi parlait le vieux consul de Rome,
» A grand'raison. Croyez-moi, cher Beauvau ;
» Charle-Alexandre est aux moments d'effluve,
» Le vin d'orgueil qui lui monte au cerveau
» S'affaissera. Qu'il bouillonne et qu'il cuve.
» Fougue impuissante amène ordre et niveau.
» Laissons agir notre petit Vitruve. »

VIII.

Ainsi fut fait.
Au fils du Souverain,
Qui put à l'aise y bercer sa marotte,
On s'empressa d'accorder un terrein
(Terrein connu : le *jardin Saucerotte*).
Puis gens experts, gens des divers métiers,
Maçons, paveurs, plâtriers, charpentiers,
Peintres, — que sais-je ? — au constructeur novice
Furent prêtés, — mis à son plein service. —

Charles voyait tous ses ordres suivis ;
Nul ouvrier ne risquait un avis.
Chutt.. ! L'escouade, intelligente et digne,
Avait vu clair... et compris la consigne.

IX.

Talent et zèle opérant à la fois,
En peu de temps la tâche fut remplie.
— Nul trait bizarre ; aucun air de folie,
L'adolescent, s'il se donnait sa voix,
Se la donnait pour une œuvre jolie.
Fier de l'avoir terminée en six mois,
Il pouvait bien la trouver accomplie.

X.

De triompher vient pour lui le moment :
A son appel la cour et le Monarque
Se sont rendus. Chacun loue et remarque ;
Chacun au prince offre son compliment.

Blancheur de lait, par l'azur rehaussée,
Met en relief un fier rez-de-chaussée (18).
« Très-bien, mon fils ; c'est noble, régulier, »
Dit Léopold, aux splendeurs familier.
« Reste à juger de ton premier étage. »

Or, on vênait d'ôter l'échafaudage ;
Et, pour monter, manquait... UN ESCALIER.

XI.

Qui fut surpris et penaud... ?
Le Duc père
Ne souffle mot, — fait *les yeux* à Boffrand.

Boffrand, bénin, d'un air indifférent,
S'avance... Il parle ; — et chacun de se taire.

« Messieurs, » dit-il, « charmant est ce travail ;
» Galant, complet ; — complet, sauf un détail.
» Si Monseigneur n'a pas fait.... les tourelles,
» Il a fort bien laissé place pour elles. »

Aux entendeurs le demi-mot suffit ;
Vive un bon peuple et sa délicatesse !

XII.

Deux minarets... Le vieux Boffrand les fit (19).
On peut encor les voir (non sans tristesse)
Entre des toits dont un reste survit.
— Mais la leçon parlait... La jeune Altesse
Sut la comprendre — et la mettre à profit.

Charles, — muet, — de son étourderie
Avait rougi jusques au blanc des yeux.
Il vit dès lors (chaque jour il vit mieux)
Que le vouloir ne fait pas la science ;
Que difficile est le métier de roi ;
Qu'il faut toujours se défier de soi...

Nul aperçu ne vaut l'expérience.

SECONDE JOURNÉE.

I.

Ici, Messieurs, vous supposez fini
Votre devoir d'auditeurs... Oh nenni;
Car, vous et moi, nous avons fait un pacte.
Charle-Alexandre et son petit château
Fut notre thème. Or, cette histoire exacte
A deux moitiés. — Poursuivons (et *presto*),
Puisque la pièce attend son second acte.

II.

Vingt ans à peine ont fui; mais les vingt ans
Ont du palais changé les habitants.

Ces lois d'en haut dont la force enveloppe
Tous les mortels, — ces lois, par un congrès,
Ont, couronnant de longs efforts secrets,
Renouvelé la face de l'Europe.

III.

Versaille a pu des Gaulois d'Orient
Joindre le sceptre au sceptre de Neustrie :
Des Lohérans disparaît la patrie.
— Mais le contrat sous un aspect rient
S'est présenté. Loin de mourir flétrie,
Elle finit avec suprême honneur,
Sous des rayons de gloire, de bonheur,
D'amour... Que dis-je? Elle semble encor vivre.

A des questeurs croyez-vous qu'on la livre?
Oh! pas si tôt. — On la laisse trôner;
Et si Paris dans son orbe l'entraîne,
Paris, du moins, la donne à gouverner
A Stanislas, le père de la Reine.

IV.

D'une autre part, à François de Lorraine,
« Premier des ducs de la *Chrétienneté* (20),
Le rang qu'il cède est certes racheté
Sur une échelle en tous points souveraine.
— Par un échange auguste, inusité,
On a payé, pour obtenir l'aubaine
Du fier pays ardemment convoité,
Si noble prix... que l'altière Equité,
Malgré ses droits, l'eût pu rêver à peine.

Le Duc, c'est vrai, s'exile au sol germain,
Devient Teuton; — mais il obtient la main
D'une charmante et royale personne.
Bientôt il doit d'une triple couronne,
En prince-époux, être fait *co-régent*.
On lui promet que sans dol, sans chicane,
Hongrie, Autriche et Bohême.., et Toscane..,
Seront sa dot. Son règne, intelligent,
Des vrais besoins s'y pourra faire organe (21),
Puis, à la mort du césar ennuyé (22)
Sous qui tout croule et va de mal en pire,
Par un choix prompt, de la France appuyé,
Il deviendra le chef du Saint-Empire.

V.

A la bonne heure ! et c'est donc pour le mieux.

VI.

Mais rarement on a vu sous les cieux,
Quand chacun signe une paix qui console,
Tous être francs; nul ne trouver bien folle,
Si d'un gros gain l'appât s'offre à ses yeux :
La sainte horreur de fausser sa parole.

Des Mazarins ainsi fait l'héritier,
Le vieux Fleury, reprenant leur sentier,
Quoique engagé, vers d'autres nœuds convole (23).

VII.

Avec quel art, séparant des amis,
Un cardinal, doux, poli, débonnaire,
Mais à son roi croyant *beaucoup* permis,
Fit-il gronder, — fraudeur nonagénaire, —
Des Bavarois le coupable tonnerre
Contre des faits bien et dûment promis... ?
— Pour l'expliquer, il faudrait que j'accrusse
Ce long récit (trop long, j'en fais l'aveu).
Mais de nos torts nous profitions fort peu;
Si nous trichions, c'est pour le roi de Prusse :
Pour Frédéric, dont nous servions le jeu (24).

VIII.

Quoi qu'il en soit, l'ambition mauvaise
Qui pensait voir son triomphe assuré,
Reçut échec. Des lois le feu sacré,
Pris pour éteint, sous cendre gardait braise.
On sait comment les sublimes Magyars,
Tirant le sabre, — hommes, enfants, vieillards, —
Surent sauver leur *roi Mary-Thérèse* (25).

IX.

Or, commandant des corps impériaux,
Charle-Alexandre (à qui cet honneur pèse),
Est bien forcé, par des devoirs loyaux,
De refouler l'invasion française.

Chargé d'un rôle où son cœur ne peut rien,
— Où son talent ne le sert que trop bien, —
Par vingt exploits sa valeur le distingue.
— Noaille en vain veut l'abattre à Dettingue :
Il nous disperse, il sait nous mettre un frein.
A lui le droit, le succès et l'audace.
Il nous a fait virer de l'Elbe au Rhin :
Il le franchit..., il met pied en Alsace.

X.

De Stanislas un puissant familier
Se trouble... — Ah ! ah ! le fameux chancelier
Qui tient un peu son bon Maître en lisière?

— Oui ; du pouvoir ce solide pilier,
Oui, l'âpre et dur Chaumont-La-Galaizière (26),
Entre en souci.

Tiré de son sommeil,
Au *Bienfaisant* il apporte un conseil
Qu'âme ou plus mâle ou d'honneur plus jalouse
En si haut lieu n'aurait émis jamais...

— De fuir ; d'aller dans les remparts de Metz
Abriter... qui... ? L'ami de Charles douze !

XI.

Les pas royaux restent lents, mesurés,
Mais tôt ou tard les trembleurs effarés
Vont prévaloir : dans leurs eaux on s'embarque.

Quand tout-à-coup, au tomber de la nuit
(Ne sais comment au palais introduit),
Un messager, que nul œil ne remarque,
Avec respect met aux mains du Monarque
Une dépêche, — et disparaît sans bruit.

XII.

De chambellans la salle est dégarnie.
Le Roi s'étonne ; il cherche en vain d'où part
Cette missive, envoi d'un bon génie.

Pour le savoir, se tirant à l'écart,
Il rompt les sceaux... La chose est aplanie.

XIII.

A Stanislas, duc de Lorraine et Bar,
Roi de Pologne et de Lithuanie.

« Sire,
J'apprends, par des gens bien informés,
» Qu'à mon approche, émus de folles transes,
» Autour de vous, dans leurs mille ignorances,
» Vont s'agitant serviteurs alarmés.

» Quoi ! si l'époux de votre auguste fille,
» Nous attaquant, a contraint ma famille
» A protester par la voix du canon,
» Le choc à vous doit-il s'étendre ? — Non.
» Vînt la Fortune à favoriser Vienne,
» En seriez-vous moins fort ? — Quoi qu'il advienne,
» Mon frère est là. Que Votre Majesté
» Garde en Lorraine asyle incontesté.

» Ce n'est pas nous (on l'aurait dû comprendre)
» Qui poursuivons, qui froissons des bannis :
» Nos cœurs, nos bras, sont prêts à les défendre.
» Ah ! vos malheurs sont ET RESTENT finis ;
» Fiez-vous-en à Charles-Alexandre.

» Je ne sais, Sire, — et vous ne savez pas, —
» Ce qu'a réglé l'Arbitre des combats,
» Dont les desseins sont autant de mystères.

« Mais, dût le poids de son puissant marteau
» Sur les Bourbons s'abattre à coups sévères...,
» Sire, — dormez dans le lit de mes pères, —
» Sur leur chevet, — sous leur double rideau. —
» Si pour ma soif Dieu versait un peu d'eau ;
» Si, réveillant des douceurs disparues ;
» De Lunéville il me rouvrait les rues ;
» J'y logerais... dans mon *petit château.* »

Qu'en dites-vous, Messieurs... ? Je le demande.
Chez quels vainqueurs avez-vous rencontré
Pareil langage ? — accent mieux inspiré ? —
Voix plus HONNÊTE et plus SIMPLEMENT GRANDE ?

I.

Mais brisons-là...
Regretter serait vain.
Tout a fini ; — n'en cherchons point les causes, —
De par l'arrêt du Tribunal divin,
Tout doit finir : les hommes et les choses :

Ainsi le veut la loi du changement ;
Le tour de roue.

II.

Observons, seulement,
Qu'il est parfois d'heureuses martingales,

Voyez du sort quel caprice charmant
Mit, par un lot de faveurs sans égales,
Quatre cents ans, au trône de Nancy
Des souverains dont la race excellente
(De qui la sève à s'épuiser fut lente)
Sentait, pensait, savait parler ainsi.

De coups heureux quelle étonnante veine !
Neuf ou dix fois, rien de mou, rien de bas ;
Relief, esprit, vigueur dans les combats : —
C'est presque trop pour la nature humaine ;
Et dix anneaux d'une semblable chaîne,
L'Histoire ailleurs ne nous les montre pas (27).
Quels *compagnons* (28) que Messieurs de Lorraine !

III.

On pouvait dire à les voir tant aimés,
Tant du public admirés, estimés,
Qu'ils étaient faits pour le rôle de maître ;
Que chacun d'eux se fût servi d'ancêtre ;
Que, si, de pourpre et d'éclat désarmés,
Loin du pouvoir le Ciel les eût faits naître ;

Eh bien, — sous l'œil des vouloirs éxigeants;
N'ayant d'appui que l'équité des gens;
— Fût-ce aux clartés des flambeaux de notre âge;—
C'est eux, encor, que l'urne du suffrage
Aurait élus magistrats dirigeants.

IV.

Vrais fils d'un sol où rien d'impur ne pousse,
Drapeaux vivants du « FAIS CE QUE TU DOIS, »
Ils déployaient nature ferme et douce :
Prompts à l'aumône et prompts à la rescousse,
Et *grands seigneurs* jusques au bout des doigts.

L'âme toujours de hauts faits occupée,
Soutiens du faible ou protecteurs des arts,
Enviaient-ils ces rois ou ces césars
Dont la langueur, impunément frappée,
Pour se remettre attendait leur épée ?
Non. — Fiers rivaux du Turc ou du Hongrois,
Quand d'un Habsbourg ils sauvaient la puissance (29),
Voyez : — contents de ses compliments froids,
Ils savaient, — même en lui rendant ses droits, —
Le dispenser de la reconnaissance.

V.

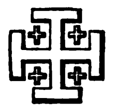
C'est que le glaive, ah! Messieurs, dans leurs [mains,
Avait un sens.
C'est qu'aux yeux des humains,

LORRAINE était la plus haute bannière
Qui vint en aide aux armes de lumière.

Gloire à vos Ducs ! — Rejetons généreux,
Fils à la fois du Progrès et des Preux, —
Ils s'avançaient, élite héréditaire,
Type éminent d'un groupe volontaire,
De maints oublis par ses bienfaits vengé,
— Et forts d'un nom, le plus pur de la terre,
Que pour nul autre ils n'auraient échangé (30).

VI.

Oh oui, c'étaient des princes vraiment *princes*,
Sur qui l'Europe avait les yeux ouverts (31) ;
Classés PETITS au *toisé* des provinces,
Mais, par le cœur, GRANDS... COMME L'UNIVERS.



NOTES

POUR

L'HISTORIETTE DU PETIT CHATEAU.

---

(1) Mais par des traits, de grandeur d'âme em-[preints.

Il serait trop long de vouloir rappeler le quart seulement des actes de générosité de ce monarque, qui *mettait dans ses dons,* selon l'heureuse expression de Voltaire, *la magnificence d'un prince et la délicatesse d'un ami.* — Stanislas fut payé pour en savoir quelque chose, — lui qui, traversant Lunéville, lors de ses infortunes (à la suite de sa première expulsion de Pologne), s'était vu réduit à y faire offrir secrètement en vente aux seigneurs de la cour de Lorraine, par des joailliers de confiance, les bijoux les plus rares. Grâce à la perspicacité du Duc, Stanislas se les vit acheter à haut prix, et les reçut ensuite sous cachet, comme si le marché n'avait pas eu lieu.

Mais le trait le plus remarquable, celui qui sort tout à fait de la ligne, c'est la surprenante conduite que sut tenir Léopold à l'occasion du *chevalier de saint Georges* (Jacques III).

Lorsque la France et l'Espagne songèrent à se réconcilier avec l'Angleterre, elles ne crurent pas devoir continuer à pratiquer l'hospitalité envers le Prétendant. L'Autriche ne pouvait

guère leur succéder dans ce rôle, alliée qu'elle était alors des Anglais. Celui-ci fut donc sur le point de ne plus trouver refuge nulle part. — Rougissant pour le roi *très-chrétien*, pour le roi *catholique* et pour l'empereur *apostolique*, de cette triple faiblesse d'âme, le duc de Lorraine acquitta, lui, la dette d'honneur de l'Europe non-protestante. Ce que les forts n'osaient faire, il le fit, et sans hésiter. Il offrit noblement asyle (*) au monarque Stuart, qui bien différent du fin calculateur gascon (**), n'avait pas craint — objet de la risée des habiles de son époque, — de perdre *trois royaumes pour une messe.*

Mais, comme Léopold voulait ne pratiquer la vertu qu'avec sagesse, et ne faire courir par son héroïsme aucun risque à ses sujets, — il n'alla point, en fanfaron, braver l'Angleterre. — Que fit-il donc ?

— Ah ! une chose charmante, que peu de gens devineraient. Il prescrit, tout simplement, que jusqu'à nouvel ordre, en Lorraine, on ne *batte aux champs* pour PERSONNE, — pas même pour lui. — Se privant ainsi des honneurs souverains, il peut dès lors, en toute politesse, se dispenser de les faire rendre à son hôte royal, et par conséquent n'ouvrir carrière aux réclamations diplomatiques d'aucune puissance.

Combien d'esprit, ici, à travers la bonté ! Et quel ingénieux moyen de pratiquer les plus courageux devoirs ! C'est le sublime, à la fois, de la force et de la délicatesse. — Il n'y avait

---

(*) Séjour au château ducal de Bar, et ressources de dépenses convenablement princières.

(**) Qui ne connaît le mot de Henri IV, encore protestant, mais résolu à se faire catholique afin de pouvoir régner au Louvre : « Paris vaut bien *une messe.* »

que des princes de Lorraine pour avoir de ces inspirations-là. Vauvenargues l'a fort bien dit : « Les grandes pensées viennent du cœur. »

(2) Sous Léômont, aux bords où la Vezouse, etc.

Bâti sur un point élevé, d'où la vue s'étend d'un côté jusqu'aux tours de Saint-Nicolas-de-Port, tandis que de l'autre, l'œil domine (et de bien plus près) la vallée de la Vezouse, — Léômont, — ancien village dont les ruines, au siècle dernier n'avaient pas encore totalement disparu, — avait jadis été fameux par un temple de Diane, une fontaine et un bois sacré. Lunéville, qui tire de là son nom (*Lunæ villa*), porte encore dans ses armoiries, en souvenir de ses vieilles gloires gallo-romaines, les trois croissants de la Déesse.

(3) Un art local, émule de Paris.

L'art des Gervais et des Des Ours. — Nesle, dit Gervais, natif de Lunéville, professeur de jardinage, fut célèbre à Nancy, sous le duc Léopold, en qualité de dessinateur-planteur. Comme il devint, plus tard, premier architecte des parcs impériaux à Vienne, sa réputation a fini par absorber celle de son prédécesseur Yves des Ours (*), lequel mériterait d'être aussi connu (ou plus connu) que lui. Car c'est à celui-ci, et non point à Gervais, qu'on fut redevable des magnifiques jardins de Commercy, de ceux d'Einville-au-Jard, et même de la conception et de la presque entière exécution de ceux de Lunéville.

(*) Des Ours, bien souvent appelé *Des Cours*, car cette altération de son nom a presque généralement prévalu.

(4) **Pour ce doux maître et sa royale épouse.**

Elisabeth-Charlotte de France-Orléans, propre nièce de Louis XIV, mais excellente princesse, qui n'avait rien de la morgue et de l'égoïsme de son oncle.

(5) **Avait planté des *bosquets* favoris.**

Il convenait de conserver ici le mot, puisqu'à Lunéville ce qui subsiste des plantations ducales ne s'appelle pas encore autrement. *Le Bosquet*, tel est le terme consacré.

Si tronqué que soit aujourd'hui ce beau parc, depuis qu'il a perdu ses dépendances, son orangerie et la magnifique allée qui conduisait à l'élégant pavillon de Chanteheux (duquel il ne reste plus trace), le caractère souverain de pareils jardins n'a pas tout à fait disparu. Ils portent un je ne sais quoi d'ineffaçable grandeur, caractère que n'atteint pas même la charmante *Pépinière* de Nancy. Si agréable que soit cette dernière dans sa riche et royale coquetterie, — le vieux *Bosquet* de Lunéville, tout privé qu'il est de ses statues et de ses eaux (*), rappelle mieux, aux connaisseurs, quel souffle de majesté respirait dans toutes les créations des princes de la maison de Lorraine (**).

(*) On peut voir encore dans les jardins princiers de Schwetzingen, près de Heidelberg, deux cerfs de marbre jetant de l'eau, et cinq pièces de bronze destinées à remplir le même rôle (Arion sur son dauphin, et quatre enfants tourmentant des cygnes). Ces sept morceaux de sculpture proviennent du *Bosquet* de Lunéville.

(**) Il n'y a, par exemple qu'à comparer, pour la noble grandeur, Bosserville à toutes les autres Chartreuses, même à celle de Grenoble. Certes, Pavie l'emporte pour le luxe; mais jamais les ducs de Lorraine ne firent, du luxe, leur objectif; du grandiose, à la bonne heure.

(6) Au centre du pourpris.

Pourpris. — Puisque le hasard amène ce mot (lequel est du meilleur français), faisons remarquer en passant, — à l'intention des jeunes gens encore peu au courant des origines de notre langue, — que, nonobstant toutes les apparences, la *pourpre* n'a rien à voir en ceci. Quelquefois le vraisemblable n'est pas le vrai. Ici l'étymologie du terme est toute différente de ce qu'aisément on croirait.

Dans nos vieux auteurs, le mot *pourpris* désigne tout aussi bien la chétive propriété d'un villageois que celle de son seigneur; car il n'est autre chose que l'expression par laquelle, classiquement, on désignait, en style noble, un *enclos*, une *enceinte* quelconque (*). Un *pourpris* signifie simplement la portion de terrein *prise* (c'est-à-dire *comprise*) dans une clôture, soit de murs, de palissades ou de haies, autour d'une habitation petite ou grande. — La préposition *pour* (**) est employée-là dans le sens du grec *περί*, *autour*, *alentour;* signification qu'elle possédait fréquemment autrefois, et dont on a encore dans *pourtour* (circonférence) un échantillon frappant (***).

(*) ENCLOS, ENCEINTE, telle est la définition qu'en donnent les vocabulaires français; et le dictionnaire latin de Noël et Laplace le traduit par *conseptum* ou *ambitus.*

(**) Souvent confondue jadis avec *par;* confusion qui subsiste encore en italien dans les acceptions de la particule *per.*

(***) Il y en aurait bien d'autres exemples à citer; ne fût-ce que l'ancien verbe *pourmener,* — à présent, PROMENER, — qui ne voulait dire originairement que MENER A L'ENTOUR (latin, *circumducere*). Mais nous n'avons point ici à faire un cours de lexicologie.

(7) Ici Vayringe, au succès triomphal.

Fils d'un paysan de Nouillompont (dans le duché de Bar), Vayringe, après avoir passé par l'état de garçon serrurier, devint un éminent mécanicien. Faisant faire d'immenses progrès pratiques à l'emploi de la vapeur d'eau comme force motrice, c'est lui qui le premier, — bien longtemps avant les Anglais ou les Français, — confectionna, non plus à titre de curiosité, ni pour des princes, mais comme objet d'utilité courante, mais *pour le public*, des machines à vapeur, et qui les livra le premier au pur et simple commerce. — Si étonnant que soit le fait (dont on a coutume d'omettre partout la mention), il est indubitable. Vayringe tenait publiquement fabrique de ces objets en Lorraine, sous le règne de Léopold, dès 1725. — Seulement, comme les esprits, en Europe, étaient bien peu à cette hauteur, c'est d'Amérique que lui venaient les commandes. C'est aux exploitateurs des mines du Pérou (lesquels s'en servaient surtout comme de pompes à épuisement) qu'il expédiait les machines faites dans ses ateliers de Lunéville.

(8) Là Claude Charles et Jacquart, couple artiste.

Charles (Claude), premier peintre de Léopold, et directeur de l'académie lorraine des Beaux-Arts fondée par ce souverain, était un homme si merveilleusement doué par la nature, que, la veille même de sa mort, à l'âge de quatre-vingt-six ans, il travaillait encore sans lunettes (et, qui plus est, à une miniature). Les vivants ne peuvent plus guère juger de son mérite, attendu que ses meilleurs tableaux se trouvent avoir péri, avec les édifices dont par malheur ils dépendaient.

Jacquart, l'un de ses élèves, qui, lui aussi, avait décoré bien

des constructions disparues, n'a pas éprouvé d'une manière si absolue ce genre de mauvaise fortune. Des œuvres de son pinceau, il reste au moins la coupole de la cathédrale de Nancy.

Si nous n'avons pas fait mention d'un autre des élèves de Claude Charles, le célèbre Girardet, c'est que nous n'eussions pu sans anachronisme le mettre en scène. Il était à peu près de l'âge du Prince. A l'époque de la construction du Petit Château, il n'avait guère qu'une dizaine d'années, tandis que Claude Charles en avait environ soixante, et Jacquart près de quarante.

(9) Là Saint-Urbain le graveur... etc.

Ferdinand de Saint-Urbain, incomparable médailliste, l'une des gloires de ce Nancy qui a produit tant de burins célèbres. C'est à lui qu'est due la longue série numismatique des ducs et duchesses de Lorraine. — Les Italiens du siècle dernier avaient coutume de l'appeler *il divino Sant' Urbano.*

(10) Pâtre, on le sait, fait bibliothécaire.

Pâtre n'est pas même le mot propre ; à la rigueur il faudrait dire *porcher.*

Il n'y a guère de manuel anecdotique fait pour l'usage des adolescents, qui ne raconte l'étrange fortune de Valentin Jameray Duval. Afin de les encourager au travail, on leur apprend que ce docte personnage — gardait les pourceaux des ermites de Sainte-Anne, dans une forêt voisine du confluent de la Vezouse et de la Meurthe, lorsque ses dispositions intellectuelles furent découvertes par deux seigneurs de la cour de Léo-

pold (*). Ils signalèrent l'enfant à ce prince, lequel lui fit faire ses études à l'université de Pont-à-Mousson. Duval en profita si bien, qu'il se mit en état, comme on sait, d'être fait, d'abord, gardien de la bibliothèque ducale à Lunéville, puis chef des bibliothèques impériales à Vienne.

(11) Chefs d'un sénat fidèle et non servile.

Il s'agit ici du célèbre corps dit de l'*Ancienne Chevalerie*, institution qui sous plusieurs rapports pourrait être comparée au sénat de Rome ou à celui de Venise, mais supérieure à ces deux patriciats en ce qu'elle n'a point d'aussi tristes pages qu'eux à placer dans ses annales.

Comme rien d'humain n'est exempt de vieillir, un temps vint, sans contredit, où cette magistrature suprême diminua de crédit, ne pouvant plus répondre qu'en partie aux besoins d'une civilisation qui devenait plus compliquée; de nouveaux tribunaux devinrent donc nécessaires, pour aider, ou pour remplacer le tribunal des Assises, et l'*Ancienne Chevalerie* ne fut plus qu'une Pairie de moins en moins consultée; mais cet affaiblissement fut moindre et plus tardif en Lorraine qu'ailleurs, parce que la classe des seigneurs y avait fait preuve de sentiments dévoués dans les dangers; qu'elle avait toujours noblement exercé son patronage et pris constamment les intérêts des faibles. Aussi ne vit-on pas régner contre elle, au siècle dernier, l'une de ces profondes haines populaires qui, dans d'autres provinces, donnèrent lieu à tant de malheurs et d'excès.

(*) Le comte C. de Vidampierre, et un baron allemand fort lettré.

(12) Du Châtelet, Lénoncourt, Ligniville.

Des quatre familles appelées les *Grands Chevaux*, il ne restait, sous Léopold, que ces trois-là, les Haraucourt ayant déjà disparu. — A présent, comme on sait, par l'extinction des Lénoncourt (*) et des Du Châtelet, — il n'en subsiste plus qu'une seule : les Ligniville (**).

Pourquoi ces quatre maisons étaient-elles investies, par l'opinion, d'une sorte de rang à part, bien que leurs membres ne possédassent, en fait de droits ou de titres, aucune prééminence, et ne fussent, dans le corps des Assises, que des *primi inter pares ?* — C'est ce qu'a fait comprendre à ses lecteurs, en 1866, le recueil l'*Intermédiaire* (III, 249, 301), et ce que d'ailleurs

---

(*) *Lénoncourt* (par un *e* plein ou soutenu), et non point *Lenoncourt* (par un *e* sourd) comme on imagine à présent d'enseigner à le dire. Sans contredit. il était rare qu'on prît la peine d'écrire l'accent sur la première syllabe, parce qu'on avait jadis coutume de n'employer d'accents que sur les syllabes finales; mais, dans le corps des mots, les E sonores n'en étaient pas pour cela moins reconnus, et personne ne les prenait pour muets. Au reste, de nos jours, même, il reste des traces nombreuses de cet ancien état de choses. Est-ce que par hasard il se rencontrerait des gens qui, sous prétexte du manque d'accent dans *bec*, *miel*, *exemple*, *prestolet*, oseraient prétendre que ces mots doivent être prononcés *beuc*, *mieul*, *euxemple*, *preustolet ?* — D'ailleurs, pour *Lénoncourt*, l'ancien fait n'est même pas ce qu'on prétend; car, dès 1779, on y voit l'accent très-formellement placé par les imprimeurs (Voir Durival, tome III, page 225.)

(**) *Ligniville*, — ou plutôt *Lignéville*. — La majorité des vieux parchemins porte *Ligniville*, mais la tradition nationale faisait prononcer *Ligné*, au lieu de *Ligni*, — comme dans les

nous avions expliqué, dès 1861, par quelques pages insérée au *Journal de la Société d'archéologie lorraine.*

(13) Elégante et civile.

Dans l'ignorance du bon langage, à laquelle arrivent beaucoup de Français, il y a peut-être des gens qui en sont déjà à ne plus voir dans *civil* que l'opposé de *militaire.* Mais nous n'écrivons pas pour eux. Nous nous adressons à des lecteurs qui savent que la *civilité* équivalait grandement à l'*urbanité*, et atteignait presque la *courtoisie.*

Là dedans le port de l'épée n'était point un obstacle. Personne ne se montrait plus *civil* que Turenne, Catinat, le maréchal de Saxe ou le maréchal de Richelieu.

---

mots *Juigné, D'Andigné*, ou comme dans *Sévigné* (nom qui jadis s'est écrit aussi *Sévigny*).

Au reste, ceci n'a rien d'étrange. Dans le nom de la plupart des bonnes familles, le phonétisme du bel usage ne coïncidait presque jamais avec le graphisme qui avait prévalu.

Qui ne sait, notamment, que les Castres s'orthographient *Castries* et les Ragecourt *Raigecourt?* C'est par la coutume seule qu'on savait que l'L final des *Choiseul* était réputé mouillé; et cependant on se fût fait moquer de soi en les appelant autrement que Choiseuil. Pareillement, la célèbre maison poitevine dont les fils étaient princes de Talmont, avait beau s'écrire (sans *u*) *La Trimoille* (ou *Trémoille*); est-ce que jamais son nom a été articulé soit *Trimoueille* (ou Trimouaille), soit *Trémoueillo* (ou Trémouaille) ? Nullement. Toujours on a dit *Trimouille* (ou *Trémouille*), de manière à rimer avec le verbe *mouille.* — Jadis ces choses-là ne faisaient pas un pli. Dans la bonne compagnie, au lieu de se montrer judaïque, on se riait *du pied de la lettre;* on y était éminemment traditionniste.

(14) De loin l'orange et de près la jonquille.

Ceci n'est point d'une couleur arbitraire. — Vers 1720 le cercle des fleurs cultivées était bien moins riche qu'aujourd'hui, mais la jonquille en faisait partie, et partie notable; elle formait l'un des principaux ornements des parterres. — Quant à l'arbre des pommes d'or, il avait alors, dans les jardins des princes, une importance bien supérieure à celle qui lui est restée. — L'orangerie de Lunéville, en particulier, était citée comme fort belle (*).

(15) O papa roi, quels dons inespérés !

Par suite de ses mariages, la dynastie de Lorraine (originairement le sang d'Eberhard et de Charlemagne), — avait fini par descendre aussi de monarques qui avaient porté diverses couronnes royales : Hongrie, Arragon, Sicile, Jérusalem. Or, comme elle n'avait jamais pactisé sur son droit à ces couronnes, dont elle était la *prétendante* régulière à titre d'héritage, les *titres* lui en était restés. En tant que souvenir honorifique, l'Europe ne les lui contestait point (**).

Ainsi, les souverains qui régnaient à Nancy étaient à la fois *ducs* et *rois* : — ducs réels, rois honoraires.

(*) Et par parenthèse, il en était de son emplacement comme de celui de la chapelle. Pour leur situation quant au château, l'une et l'autre correspondaient exactement aux lieux occupés à Versailles par l'orangerie et la chapelle, relativement au palais.

(**) Nous avons vu de ces choses-là subsister jusqu'à nos jours. Il y a bien peu d'années que Victor-Emmanuel ajoutait encore à son titre de roi *de Sardaigne* celui de roi *de Chypre.*

Au reste (dans les derniers temps surtout) les termes usités marquaient très-bien cette nuance. Par exemple, Léopold ne se faisait titrer qu'*Altesse*, et non point *Majesté;* mais, seul entre tous les ducs souverains, au lieu d'être qualifié altesse *sérénissime*, il était, lui, altesse *royale*.

Et chose plus forte : quel était, croyez-vous, le titre officiel de son fils aîné ? de l'héritier de sa couronne ?

En France on dit le *Prince impérial*. En Lorraine disait-on le *Prince ducal ?* — Point du tout. — *Le Prince royal.*

Dès lors, nul manque de justesse de couleur dans les mots que nous laissons s'échapper, comme un petit cri, de la bouche du jeune architecte; au contraire, ils ont la nuance précise. Habituellement Charles-Alexandre appelait Léopold *papa duc*, mais, puisqu'il avait droit de dire aussi *papa roi*, jamais une telle expression ne dut venir mieux sur ses lèvres qu'au moment de sa vive joie, et quand son excellent père venait de condescendre si largement, si *royalement*, à ses désirs. Cette petite flatterie caressante est tout à fait dans la nature.

(16) Il va chercher à tout faire avec soin.

Si quelques lycéens, en voyant ici *soin* et *point* rimer ensemble, se figuraient que nous usons d'une licence, ils auraient tort : ce mariage rythmique ne froisse aucune des règles de la versification la plus sévère.

Qu'en effet les syllabes homophones se terminent par la dentale (T ou D), ou que cette dentale en soit absente, cela n'ôte rien au droit qu'elles ont de rimer entre elles, — pourvu qu'il y ait monosyllabisme soit dans les deux mots finaux, soit au moins dans l'un des deux. — Ainsi, quoique *besoin* ne puisse rimer avec *pourpoint*, il peut légitimement rimer avec *point;* et

quoique *essor* ne soit point admis à rimer avec *ressort*, il rime très-bien avec *sort*.

En tout, connaître les règles et les traditions de la langue. — Mais qui est-ce qui *sait* encore le français ?

(17) Craon, l'ami du Prince.

Marc de Beauvau, grand d'Espagne de première classe et prince du Saint-Empire. C'est lui qui se fit construire par Boffrand, à Harouel, près des bords du Madon (*), un superbe château, qui existe encore ; manoir à fossés pleins d'eaux vives, sur lequel fut reporté le nom angevin de Craon.

(18) Met en relief un fier rez-de-chaussée.

La pièce principale de ce rez-de-chaussée est un beau salon d'honneur, très-reconnaissable malgré les prosaïques remaniements qu'il a subis à diverses reprises.

Il est de forme ovale, non sans accuser des arrêtes octogones. Il a sept mètres et demi de hauteur, et sa corniche seule mesure près d'un mètre cinquante. Chauffé par deux majestueuses cheminées il était éclairé par six grandes fenêtres, à cintre surélevé. Cette salle d'honneur était décorée non-seulement d'attributs guerriers, mais de groupes, bustes, médaillons, etc., en stuc, et d'un superbe plafond, qu'avait peint Jacquart (**).

(*) Comme la consonne finale n'était que de luxe dans le mot *Harouel*, l'Administration l'écrit à présent *Haroué*, et elle a raison. On aurait dû en faire de même pour le nom de *Châté* (Châtel), où voici qu'une sotte élégance veut se mettre à faire retentir mal à propos la consonne L, qui n'y a jamais sonné. Cette ville ne s'est appelée pendant cinq cents ans que *Châté* (à la manière dont on dit *pâté*).

(**) Un tableau qui demandait tellement de soin, ne peut

Ces ornements n'existent plus guère (la peinture surtout); on y chercherait en vain ce beau tableau (*), et les autres ornements, de moindre importance ont à peu près disparu aussi; mais le pavé à lozanges, dont la superficie est d'environ cent mètres carrés, garde encore à son centre le chiffre du prince Charles-Alexandre. Ce chiffre (un A entre deux C croisés) est formé de lettres de marbre noir, incrustées dans un monolithe blanc, qu'entoure un cordon de marbre rouge.

Il vient d'être dessiné, précisément pour nous, par M. Albert Pichon (**), gendre du propriétaire actuel des lieux.

(19) Deux minarets, le vieux Boffrand les fit.

Comme de grands changements ont été opérés dans la partie des bâtiments qui prenait entrée sur la cour, ces deux tourelles,

---

évidemment pas dater du moment de la construction. On devait l'avoir remplacé par du provisoire, lorsque le jeune prince exhiba si joyeusement son *petit château*.

(*) La noble page de peinture dont nous parlons, a totalement disparu. Par bonheur il en existe le *carton* entre les mains de M. l'architecte Morey; carton fort beau, et d'autant plus précieux qu'il porte la signature de Jacquart.

(**) De la branche des Pichon mussipontains, qui se trouve alliée à la famille des marquis de Joviac et à celle des comtes d'Haristay de Châteaufort. — L'aïeule maternelle de M. Albert Pichon était la dernière héritière de cet honorable nom de Châteaufort, que rendit si cher à la magistrature lorraine, à tous les habitants de la contrée, le patriotisme du courageux conseiller qui le portait. On sait avec quelle persévérance il osa défendre les lois et le peuple, contre les ruineux caprices du trop fameux La Galaizière. Son retour de l'exil fut un triomphe, et les citoyens décidèrent plus tard, qu'une des rues de Nancy s'appellerait rue Châteaufort.



CHIFFRE DU PRINCE CHARLES-ALEXANDRE,
INCRUSTÉ DANS LE PAVÉ DE MARBRE
DU SALON OVALE DU PETIT-CHÂTEAU
À LUNÉVILLE.

destinées à remplacer l'escalier manquant, sont moins visibles que jadis. Elles demeurent pourtant très-reconnaissables.

Quant à l'aspect qu'au siècle dernier présentait l'édifice (l'édifice une fois complété, c'est-à-dire déjà garni de ses minarets), on peut en juger fort bien par les vues que nous donnons ici de ses deux faces. Ces précieuses gravures, devenues infiniment rares, nous ont été procurées, — l'une (la façade tournée vers les jardins), par M. Saucerotte, le maître actuel du Petit-Château, — l'autre (la façade d'entrée) par un lauréat de l'Institut, M. Morey, l'architecte de la Ville de Nancy.

A quelle époque, au juste, se sont passées les choses ? On ne sait trop. Autant l'aventure est connue, autant on est privé de renseignements certains pour en fixer la date.

Il existe bien un indice, mais trompeur.

Sur le dessin de Belprey (dont copie appartient à M. Morey), on découvre, non point au bas de la perspective, mais crayonné dans un coin des plates-bandes du jardin, un millésime, tracé d'une main déjà ancienne, et pourtant fantaisiste. Ce chiffre paraît représenter 1717 ou 1727. — Or, nul moyen de songer à 1717, puisque le jeune prince n'aurait eu que cinq ans (*). Si au contraire on lit 1727, il peut y avoir là un renseignement; car, en déduisant de ce chiffre les deux années (peut-être les trois) nécessaires tant à la construction des tourelles qu'à la complète mise en état du château, non plus bâclé par un tour de force, mais pleinement régularisé et terminé (comme la gravure le représente là), on est naturellement reporté à 1724 ou

---

(*) Cinq ans, même après construction des tourelles. C'est purement l'absurde.

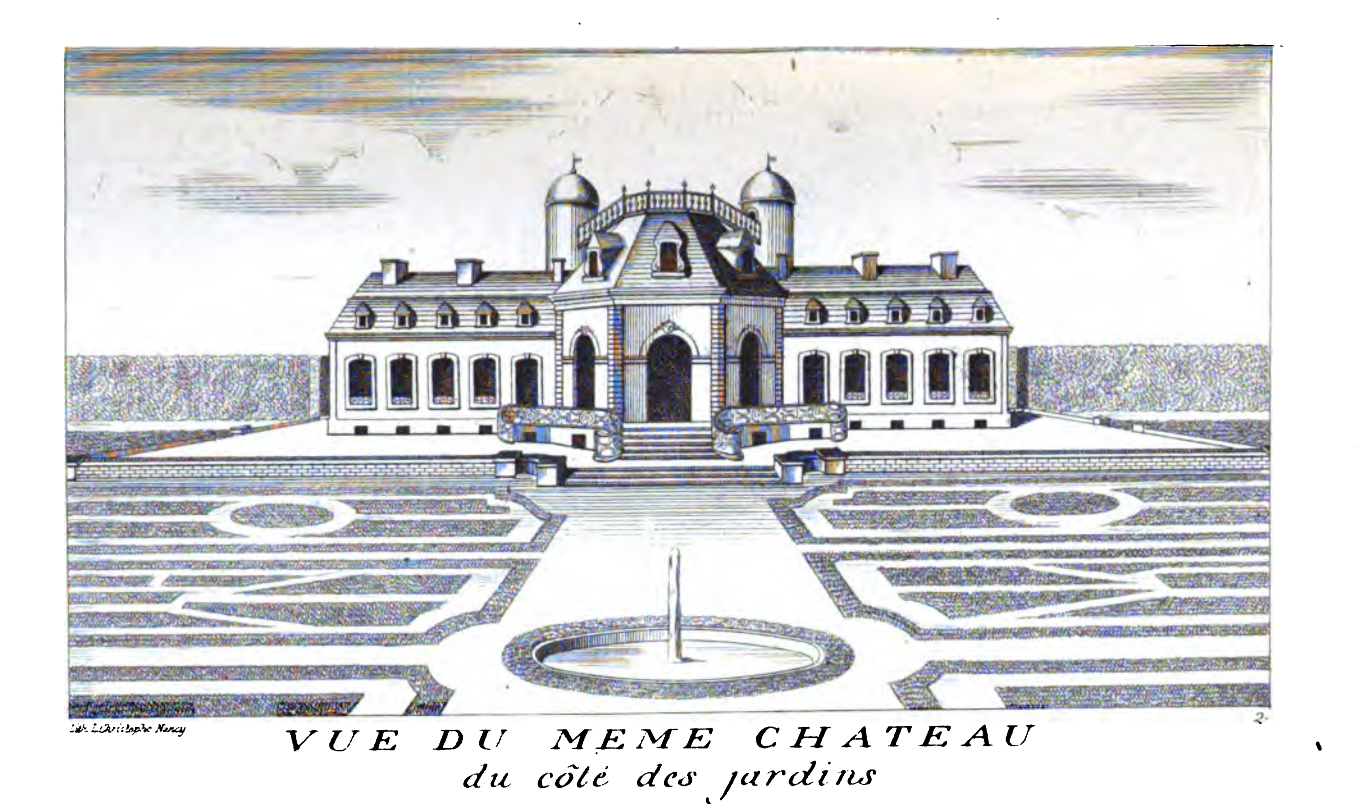
1725, pour le moment de l'historiette. Eh bien, l'on approcherait alors assez du vrai, puisque Charles-Alexandre, né qu'il était en 1712, aurait eu alors douze ou treize ans. — A Lunéville, la tradition a toujours attribué ce célèbre enfantillage à un espiègle d'environ onze ou douze ans.

(20) Premier des ducs de la *Chrétienneté.*

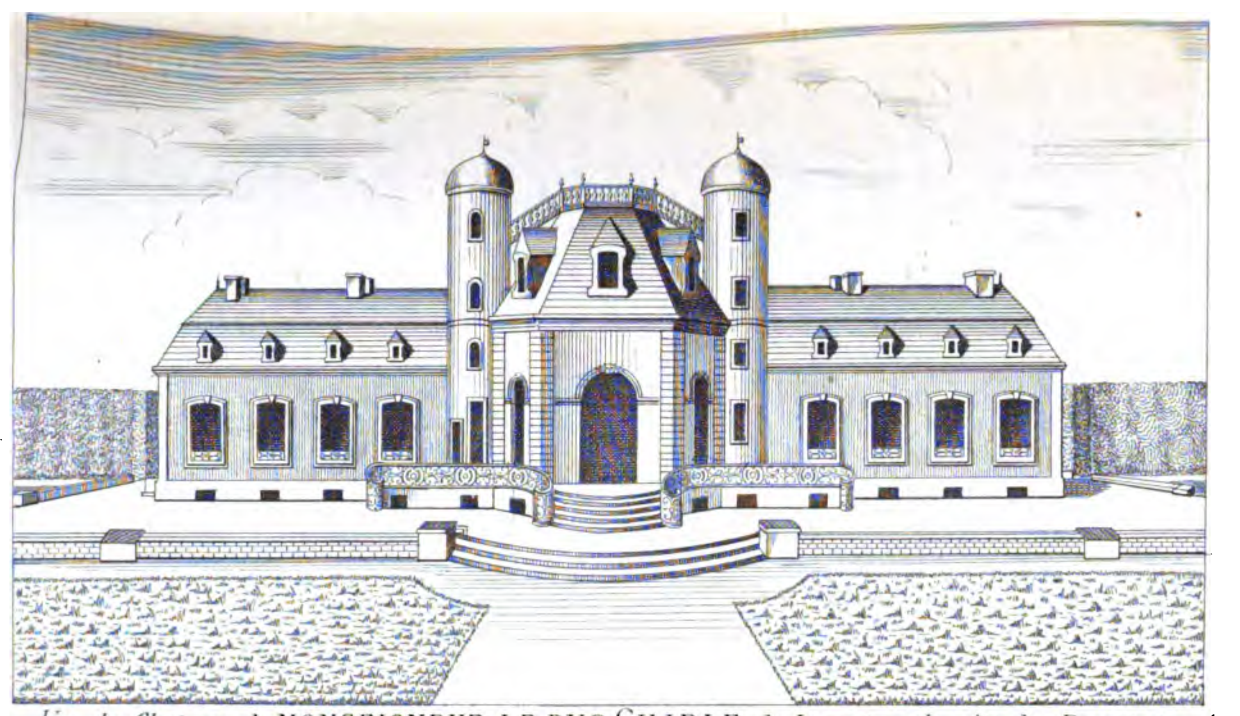
Si nous employons ici l'ancienne forme du mot français qui répond au latin *christianitas* ou à l'anglais *christianity,* — forme qui fut la seule employée pendant la durée des siècles chevaleresques, — ce n'est point par fantaisie d'archaïsme; c'est afin d'avoir occasion de mentionner une curieuse particularité phonétique, qui se perd comme tant d'autres, et que voici :

Au mot régulier *chrétienneté* avait bien succédé l'abréviation *chrétienté ;* mais l'adoption, simplement graphique, de celle-ci, n'avait pas fait disparaître toute trace de l'articulation primitive, articulation qu'à défaut de l'écriture, le bel usage conservait. — Ainsi, il était de tradition, soit pour les salons, soit pour les bons pensionnats, que dans ce terme, et par exception, la syllabe *tien* n'était point nasale; que l'N devait y garder sa force consonnante propre, et qu'il y fallait dire *tienn.* Tout en écrivant *chrétienté,* on l'articulait *chréetieN'té.* Quiconque n'aurait pas observé cette nuance; quiconque aurait confondu le son de la pénultième de *chrétienté* avec celui de la pénultième d'*éreinté* ou d'*absinthé,* eût été regardé comme un butor, un homme non instruit des délicatesses du bon français (*).

(*) Ce n'est guère que vers 1800, que se sont effacées ainsi une foule de règles, non écrites, qui se transmettaient comme se transmet la prononciation de *femme* (FAME). L'une de ces CONSIGNES VERBALES était celle dont nous parlons ici : « Dans *chrétienté,* la lettre N doit sonner. »



VUE DU MEME CHATEAU
du côté des jardins



Vue du Chateau de MONSEIGNEUR LE DUC CHARLE *de Lorraine du côte des Bosquets* 1.
de Lunéville, presenté à SON ALTESSE ROYALE

Lith. L. Christophe, Nancy

Par son trés humble et tres obeissant serviteur Belprey

(21) De maints progrès il y sera l'organe.

La présence des Lorrains en Italie y fut, au dix-huitième siècle, le signal d'une foule de progrès. Déjà c'était un duc d'Elbœuf (*), premier *prince du sang* de Lorraine, qui avait découvert Herculanum, fait commencer les fouilles, et fondé le musée de Portici. A l'arrivée de François III comme grand-duc de Toscane, Florence sortit de la langueur où elle était tombée sous le dernier des Médicis, et donna de visibles preuves de son réveil (**). Mais surtout, c'est à l'influence, plus ou moins directe, des idées semées au delà des Alpes par la maison de Lorraine, que l'on attribue, non sans raison, le grand et lumineux système de rénovation judiciaire dont Beccaria se fit l'apôtre (***).

(22) Et qu'à la mort du césar ennuyé, etc.

C'est-à-dire à la mort de l'empereur Charles VI, le dernier des Habsbourg : monarque non moins insignifiant que l'avait été son grand-père, et qui, comme lui, s'était laissé battre par les Turcs (****).

(*) Emmanuel-Maurice de Lorraine-Elbœuf.

(**) Par exemple, l'idée, conçue et réalisée alors, de reproduire en *fac simile* l'antique et précieux manuscrit de Virgile que possédait la bibliothèque médicéenne.

(***) Voir dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (tome XX, p. LXXIX à LXXXVIII) quelle avance possédait déjà vers l'époque du code Léopold (1700) la législation lorraine sur les législations voisines, sans en excepter la française.

(****) Le premier (le césar Léopold), assiégé par eux jusque dans Vienne, aurait vu ses états soumis au pouvoir du Croissant, sans le bras de deux héros : Charles duc de Lorraine, et

(23) Le vieux Fleury vers d'autres nœuds convole.

Lacretelle jeune, dans son *Histoire du dix-huitième siècle*, cherche bien à rejeter sur d'autres que sur Fleury l'odieux de cette guerre parjure ; il en attribue la pensée à de jeunes courtisans, notamment aux deux Belle-Isle. Mais, quand il serait vrai que l'idée première vînt de MM. de Belle-Isle, qu'importe ? Cela disculpe-t-il Fleury, *premier ministre*, investi de toute la confiance de Louis XV ! — Si le cardinal, articulant le simple *non possumus* que dictait évidemment la conscience, eût repoussé, comme indigne de la France, la proposition de violer des pactes sacrés ; — alors, de deux choses l'une : ou il aurait fait avorter cette velléité coupable, ou tout au moins il aurait protesté noblement par sa retraite. Rien certes ne l'obligeai à garder son portefeuille et à continuer de présider les conseils du Roi. — Or il demeura premier ministre. Non-seulement il assista, sans s'y opposer, à cette guerre (qu'il désapprouvait, nous dit-on) : mais il donna parfaitement l'ordre de la faire ; mais il en dirigea les actes principaux ; mais elle durait encore lors de sa mort.

(24) Pour Frédéric, dont nous servions le jeu.

La honteuse espérance de filouter à l'Allemagne quelque dépouille, nous avait poussés, sous Fleury, après l'excellente et glorieuse paix de 1736, à une incroyable effronterie de parjure. Sans pouvoir alléguer le moindre sujet de plainte, nous étions allés tout à coup, complices d'un double brigandage, prêter

---

Sobieski, roi de Pologne. L'autre (le césar Charles VI), ne parvint à résister aux Othomans que tant qu'il eut à leur opposer le prince Eugène.

appui aux folles ambitions de la Bavière, qui convoitait une couronne impériale, et aux rapacités scélérates de celui de Brandebourg, qui, non content du sceptre royal concédé à sa famille par l'Autriche, avait osé, par le plus scandaleux guet-à-pens, s'emparer de la Silésie en temps de pleine paix, dépouillant ainsi sa bienfaitrice, la puissance même qui lui avait sauvé la vie (*).

Or cette indignité, par nous commise, ne nous rapporta pas le plus petit lopin de terre. Nous eûmes bien les hontes attachées à la déloyauté, mais nous n'en eûmes pas le profit.

A la longue, Louis XV le comprit. Voyant quelle nouvelle

(*) Le vieux roi Frédéric-Guillaume, qui n'y allait pas de main morte, voulant punir les graves désobéissances de son fils, avait tout simplement projeté de l'envoyer au supplice. Pour faire fléchir la résolution d'un homme si absolu dans ses volontés, il ne fallut rien moins que la réquisition solennelle du chef de la maison d'Autriche, intervenant comme *césar* constitutionnel et *sacrée majesté*, et réclamant pour ce jeune homme, en tant que l'accusé était l'un des princes *allemands*, le droit d'en appeler du jugement prusso-brandebourgeois à un plus haut tribunal : au tribunal de *ses pairs* les princes du *Saint-Empire ;* tribunal qu'organiserait l'*Empereur*, suprême magistrat du Corps germanique.

Les institutions et les mœurs, quoique mourantes, eurent encore assez de pouvoir pour que ce grand acte produisît de l'effet. Le prince destiné à devenir Frédéric II n'eut point à monter sur l'échafaud, et ses complices seuls y périrent. — Ainsi l'honnête et candide Autriche se trouva avoir écarté de la tête du jeune serpent qui lui lança son venin plus tard, la hache d'un père bourreau, lequel méritait blâme, à coup sûr, mais à qui s'étaient mieux révélés qu'à elle les vrais instincts de l'hypocrite anti-machiavéliste.

face prenait l'Europe, — et poussé peut-être aussi par un honnête repentir, — il adopta une politique inverse ; il se tourna du côté du parti juste, et le désir lui prit de faire restituer à qui de droit, par Frédéric, les biens cyniquement dérobés. — Hélas, vaine résipiscence ! — C'est au début qu'il eût fallu arrêter les méfaits du brigand, au lieu de les favoriser. Car le grand voleur se trouvait être un grand général aussi ; et comme nous lui avions donné temps et moyens de se créer une excellente armée, toutes nos tardives bonnes volontés furent impuissantes. Loin d'être forcé par nous à rendre gorge, ce fut lui qui nous battit à Rosbach.

Ah ! l'odieuse conduite de la France envers Marie-Thérèse et son époux, avait été (chose qui arrive assez souvent) une *faute*, en même temps qu'un crime. Or, malheureusement, il est plus aisé de commettre une *faute* que de la réparer.

(25) Surent sauver leur *roi* Mary-Thérèse.

C'est là le cri tant cité dans l'histoire, le cri fameux poussé par les Hongrois : *Moriamur pro rege nostro Mariâ-Theresiâ.*

Rege nostro, et non point *reginâ nostrâ.*

Pourquoi cela ? — D'abord parce que Marie-Thérèse déployait là une énergie virile ; et puis aussi parce qu'elle était le Pouvoir constitutionnel, le souverain légal, le ROI de la Hongrie.

Attaquée de mille côtés, abandonnée de bien des amis naturels, elle n'avait nullement perdu confiance. Elle avait pensé qu'en dépit des torts de sa famille contre les héroïques Magyars, c'est encore d'eux, malgré leurs vieux griefs, qu'elle obtiendrait le secours le plus efficace. — Elle ne fut pas trompée dans son attente : leur générosité monta jusqu'au sublime.

On ne s'appuie que sur ce qui résiste, dit fort bien l'expérience ; aussi n'est-il dévouements comparables aux dévouements des peuples libres.

Et d'ailleurs, l'enfant qu'elle tenait sur ses bras était d'une race sans tache ; il ne portait, lui, qu'un nom de bon augure. Petit-fils de ce magnanime duc Charles V, qui fut le généralissime de la quatorzième et dernière croisade, il s'appelait Joseph de LORRAINE.

(26) Oui, l'âpre et dur Chaumont la Galaizière.

On ne sait généralement point assez quels étaient les procédés de ce personnage, ni jusqu'où allaient ses rigueurs d'exaction. Pourrait-on croire jamais, si l'on n'en tenait mille et mille preuves ; pourrait-on croire, disons-nous, que sous l'administration du chancelier du bon Stanislas, la Lorraine, de plus en plus pressurée, en était arrivée, au bout d'un simple règne de vingt-neuf ans, à payer, en fait d'impôts, non pas le double, non pas même le triple, mais LE QUINTUPLE, de ce qu'elle acquittait sous la dynastie nationale de ses ducs !

Tous les éclaircissements nécessaires sur la réalité de ce régime, aussi vrai qu'invraisemblable, on peut les trouver, par exemple, dans une des grandes notes du livre intitulé *Nancy* (*). Et, loin que le tableau tracé là soit le moins du monde exagéré, des documents authentiques postérieurement découverts, sont venus nous démontrer qu'hélas, au sujet de tant d'abus et de cruautés, et de l'affligeante condescendance d'un royal vieillard aveuglé, nous aurions pu sans inexactitude, rendre la touche encore plus sévère.

(*) *Nancy, histoire et tableau;* seconde édition (1847), pages 97 à 110.

(27) **Et dix anneaux d'une semblable chaîne,**
L'histoire ailleurs ne nous les montre pas.

Le preux Raoul, ce héros de Crécy, et son digne successeur Jean Ier, ce héros de la Lithuanie;

A leur suite, le vaillant Charles II, qui, après avoir figuré en Afrique parmi les libérateurs des chrétiens à Tunis, s'en alla protéger aussi les chevaliers porte-glaive, contre les vieux Prussiens païens de la Baltique;

Puis, l'aventureux roi René, et son fils Jean II; l'un qui fut sur le point de voir ses droits à Naples être consacrés par le succès; l'autre qui ne mourut à Barcelone qu'enseveli dans son triomphe;

Puis, le beau Nicolas, à la personne duquel s'attachèrent tant d'espérances, et qui faillit reconstituer la vieille grandeur du royaume des deux Lothaires;

A son tour, René II, le destructeur de la colossale puissance du Téméraire;

Antoine le bon, ce brave vainqueur des Rustauds, et son fils François, arrêté seulement par une fin prématurée;

Le grand législateur Charles III, créateur de la première ville alignée, et promoteur de mille autres belles innovations;

Henri le bon, cette copie du Béarnais, mais sans ses vices; Charles V, le généralissime de l'Europe; Léopold enfin, le véritable père du peuple;

Où trouver rien de comparable à cette martingale, de treize coups de dé (1)?

---

(1) Que serait-ce donc, si, aux *ducs de Lorraine,* nous ajoutions les princes de leur maison qui n'ont pas régné, mais dont

Et Charles IV lui-même, — le seul anneau qui paraisse déranger la chaîne, — n'est vraiment pas à en excepter. Il y fait un peu tache, mais il ne l'interrompt point. — Brillant, en effet, quoique déraisonnable, de quoi manquait-t-il, lui qui fut un cavalier si accompli ? De prudence, mais non de courage, ni même de talents militaires. De jugement, mais non pas d'esprit. De mesure et d'à-propos, mais non de nerf et d'éclat.

Au fond, puisque l'on trouve à lui appliquer, comme aux autres, cette note caractéristique :

> Rien de mou, rien de bas;
> Relief, esprit, vigueur dans les combats;

il ne saurait, malgré ses défauts, être exclu de la magnifique série.

(28) Quels *compagnons* que Messieurs de Lor- [raine !

Comme c'est l'intimité du commerce entretenu avec les gens, qui permet le mieux de les juger, on a vu de bonne heure, partout, les éloges ou les blâmes, au sujet d'un homme, se régler principalement d'après le degré de mérite qu'il manifestait en qualité de *camarade* ou *compagnon* (*).

---

tous leurs contemporains ont tant admiré les dons naturels. Pour peu qu'on se mît à joindre à la mention des monarques lorrains celle des Guise, des Mercœur, etc., on aurait à présenter une telle pléiade, que le rayonnement de tant d'astres dépasserait toute possibilité d'analogies.

(*) Camarade : de *cameratus* ou *concameratus*, logé dans la même chambre. Compagnon : soit de *compaganus*, habitant du même village ; soit de *combenno*, associé de char et de voyage ; soit du latin barbare *companio*, mangeant le même pain.

Aussi, voyez les Anglais (de qui la langue a bien plus conservé que la nôtre, d'expressions du moyen-âge) : quand ils veulent dire un brave garçon, ils disent *a good* FELLOW.

En outre, de même que par l'emploi des simples mots *santé* ou *fortune*, on sous-entend bonne santé, bonne fortune, — pareillement, le terme de *compagnon*, à lui tout seul, sans épithète ni favorable ni fâcheuse, se prenait en bonne part; il impliquait une nuance de loyauté et de vaillantise. C'est ainsi, par exemple, que, passant pour la première fois au pied des fières murailles du château de Nantes, le Béarnais devenu roi de France s'écria, dans sa surprise admirative : « Ventre saint-gris ! les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits *compagnons* ! »

(29) Quand d'un Habsbourg ils sauvaient la puis-[sance.

C'est ce qu'avait fait vers 1600, sous Rodolphe, — qui n'eût pas l'air de beaucoup s'en apercevoir, — un illustre prince de Lorraine, le duc de Mercœur; et c'est ce qu'en 1683 et dans les années subséquentes, sous l'empereur Léopold, fit avec plus d'éclat encore un autre Lorrain célèbre, le magnanime duc Charles V, — au moment où, pour Vienne et la Chrétienté, il s'agissait de vie ou de mort.

On sait comment l'étrange froideur de remerciements des césars danubiens fut jugée par Sobieski, héros qui se connaissait en grands hommes. — Lui-même, au reste, pour son compte, avait éprouvé les mêmes procédés, de la part d'un orgueil niais, dont l'ingratitude se drapait dans le manteau de la majesté.

(30) Que pour nul autre ils n'auraient échangé.

Le fait auquel le simple énoncé de cette vérité conduit forcément à songer — fait immense, que nous n'avons ni le droit ni l'envie de juger, mais qui a causé chez tout le monde une si vive surprise, et qui aurait tellement abasourdi la reine Marie-Antoinette ou l'impératrice Marie-Louise, bien étonnées d'apprendre qu'elles n'étaient plus Marie-Antoinette de Lorraine ni Marie-Louise de Lorraine, mais qu'elles se trouvaient transformées en princesses de Habsbourg ; — ce fait, disons-nous, n'avait rien de similaire dans l'histoire. Il a été le premier de son genre.

Lorsque, tout à coup, de nos jours, la maison de Lorraine a consenti à échanger le glorieux nom de ses pères contre celui de l'une de ses grand'mères, — contre celui de l'une des trente maisons princières parmi lesquelles pendant le cours de huit cents ans elle s'était choisi des épouses, — un tel événement, nous le répétons, ne s'était jamais produit. Jamais ABANDON VOLONTAIRE DU NOM PATRONYMIQUE n'avait eu lieu en Europe hormis comme refuge pour la honte, quand ce nom avait été souillé par quelque tache de déshonneur).

Les LORRAINE devenus des Habsbourg ! — Mais pourquoi ?

Sans contredit, parmi les femmes des princes de la maison régnante de Lorraine, on rencontre une Habsbourg, — tout comme il s'y est trouvé une Danemarck, une Saxe, une Dachsbourg, une France, une Querfort, une Navarre, une Wurtemberg, etc.; mais cela faisait-il qu'un Lorraine, descendant de ces mères ou de ces aïeules, devînt pour cela un Saxe, un France ou un Wurtemberg ? — Est-ce que saint Louis, pour

avoir été le fils, ou Philippe-le-Hardi, pour avoir été le petit-fils, de la reine Blanche, se sont métamorphosés quelquefois en Louis ou en Philippe de *Castille?* A-t-on vu Louis XIV, adoptant le nom de famille soit de sa mère, soit de son aïeule, devenir Louis d'*Autriche* ou Louis de *Médicis?* Notre premier empereur, étant né Bonaparte, s'est-il déguisé en Napoléon *Ramolino?* Et notre souverain actuel a-t-il jamais eu la singularité de se faire appeler Napoléon de *Beauharnais?*

En tout cas, et supposé que la chose fût admissible quelquefois (bien que l'histoire n'en offre pas d'exemple), — on ne la concevrait, du moins, le désir, que chez des gens qui dussent y gagner. — La Fontaine montre à ses lecteurs un solipède se parant de la peau du lion; mais quel lion, fût-ce dans les pages des fabulistes, imagine de s'affubler d'une peau inférieure? — Il n'est pas ordinaire, quand on est soleil, de se contenter du rôle de lune; — il est surprenant de consentir à n'être plus qu'un *Habsbourg*, quand on avait l'honneur, l'insigne honneur, d'être un *Lorraine;*

Quand on pouvait légitimement, sans rien dérober à personne, espérer de faire graver sur sa tombe ces paroles, qui, prononcées jadis par un saint, lors de l'enterrement d'un héros, sont demeurées célèbres; — n'étant surtout pas tombées, alors, de la bouche d'un sujet de la couronne des Alérions, mais de celle d'un homme indépendant et neutre; — d'un Savoisien; — articulées qu'elles furent solennellement en plein Paris, et sous le règne d'un ancien rival des descendants de René II:

« Il était de cette royale maison de *Lorraine*, dont l'origine » est si ancienne, immémorable, que les écrivains n'ont pas

» encore su demeurer d'accord de son commencement, mais
» plantureuse pépinière d'empereurs et de rois, et des plus
» généreux princes de la Chrétienté (*). »

Etrange humilité que l'abandon d'un si riche héritage de gloires !

N'y eût-il eu que d'accepter le rang de cadets, quand on était la branche aînée, cela serait déjà peu concevable, aux yeux de tous les gentilshommes de l'univers. Mais il y a plus que cela ; et, toutes vanités à part, le règne même DES IDÉES aurait dû suffire, ce semble, pour apporter là son *veto*.

A une race éminente, illustre, si célèbre comme progressiste, comment a-t-on pu persuader de s'aller cacher sous l'apparence d'une race depuis si longtemps connue pour rétrograde, ou tout au moins pour stationnaire ? Quel intérêt avaient les petits-fils DE TANT DE VAINQUEURS à se faire passer pour les petits-fils de tant de vaincus !

Ah ! certes, ils n'ont pu se figurer trouver là aucun avantage. Mais prendre ce parti leur a été présenté comme une résolution utile au bien public. Et l'acceptation d'un tel conseil a impliqué de leur part un sacrifice (**).

(*) Oraison funèbre de Philippe-Emmanuel duc de Mercœur et de Penthièvre, lieutenant général des armées impériales en Hongrie ; prononcée dans Notre-Dame de Paris, le 27 avril 1602, par saint François de Sales.

(**) C'est vers le milieu seulement de notre dix-neuvième siècle, qu'eut lieu un si grand changement de noms. A l'époque des sanglantes secousses qui agitèrent la monarchie austro-hongroise, quand éclata d'une manière violente l'antagonisme entre l'élément allemand, d'une part, et l'élément magyar, croate,

Tout sacrifice fait avec de généreuses intentions, — qu'il soit judicieux ou non, — est RESPECTABLE.

Seulement, il existe des sacrifices si affligeants, si visiblement inféconds (*), qu'ils ne sauraient rien obtenir ici-bas au delà du RESPECT. Il y a de ces dépouillements étranges, inexplicables, outrés, prodigieux, — que le Ciel doit seul se charger de payer ; car la Terre, à cause de leur excès, ne peut ni ne veut les comprendre.

(31) Oh oui, c'était des princes *vraiment princes.*

Deux lignes rimées, très-simples, qui nous tombent sous la main (et qui n'ont pas plus de cent quarante ans de date) —

---

etc., de l'autre ; — des docteurs politiques pensèrent qu'un empereur d'Autriche ne pourrait jamais trop vivement accentuer son germanisme. Or, à ces conseillers, il sembla que dire Ferdinand *von Habsburg,* c'était parler un langage plus TUDESQUE que de continuer à dire Ferdinand *von Lothringen.* Leur avis prévalut ; et mille ans de nobles souvenirs, magnifique héritage de la maison régnante, se trouvèrent tout à coup être immolés sur l'autel de l'ultrà-teutonisme.

Devant cet acte gigantesque, un silence solennel s'est fait. L'Histoire, de son burin muet, grave sur des tables d'airain les grandes vicissitudes humaines.

(*) S'il y en a eu un d'évidemment superflu, ç'a été celui-là. Moins naïfs, les Hohenzolhern n'avaient eu garde, eux, de se dépouiller de leur nom et de ses antécédents propres. On peut voir, par la position qu'ils ont acquise en Allemagne, si ç'a été, de leur part, un mauvais calcul.

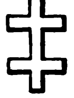
montrent combien était vivace encore en plein dix-huitième siècle (*), un sentiment jadis si général :

Cette famille auguste et belle
Qui *sur toute l'Europe excelle* (**).

Notre vers peut d'ailleurs être considéré comme la simple traduction du mot fameux de la maréchale de Retz : « Ces princes de Lorraine », disait-elle, « auprès de qui les autres princes paraissent *peuple.* »

(*) Voltaire avait déjà trente-six ou trente-sept ans.

(**) *Vers sur la Reine-Duchesse régente* (veuve de Léopold); 1729.



DISCOURS

PRONONCÉS LE 30 AOUT 1868

SUR LA TOMBE DE M. LE COMTE V. DE SAINT-MAURIS

AU NOM DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

PAR M. P. MOREY, PRÉSIDENT

ET PAR

M. DE METZ-NOBLAT

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS DE M. MOREY

MESSIEURS,

Il y a quelques heures encore, rien ne pouvait nous faire présager le coup terrible qui frappe notre Compagnie et nous réunit autour de la tombe de notre très-honorable collègue et ami, M. le comte de Saint-Mauris.

Une voix plus éloquente que celle de votre Président vous exposera la vie charitable et les œuvres de ce savant et modeste homme de bien, éprouvé dans sa vie par tant de pertes et de douleurs.

Je ne suis ici que votre interprète pour témoigner à sa mémoire tous les vifs regrets que nous éprouvons dans cette séparation terrestre.

Reçois donc nos adieux, comte de Saint-Mauris, ainsi que l'hommage de notre admiration, toi dont toutes les actions ont été dignes de tes ancêtres; et si cette terre nous ravit la dépouille mortelle, ton nom, comme celui de tes pères, sera inscrit en lettres d'or dans les fastes de la Lorraine, dont tu traças si savamment et si fidèlement l'immortelle histoire.

DISCOURS DE M. DE METZ-NOBLAT

« Messieurs,

» Celui à qui nous rendons les derniers devoirs a été saisi par la mort à l'improviste... jeudi soir. — Il était seul. — Ni une épouse, ni un fils, ni un frère n'était là pour recueillir son dernier soupir et lui fermer les yeux. C'est que la mort, avant de le visiter lui-même, avait déjà fait la solitude autour de lui. Deux fois veuf, il n'avait point d'enfants. Le dernier de ses proches lui a été ravi il y a une douzaine d'années environ : une jeune fille, sur laquelle il avait reporté, par adoption, toutes les tendresses comme toutes les espérances de son âme. Il l'a perdue au moment où cette fleur allait s'épanouir, et faire luire un rayon de joie au milieu d'une existence assombrie par de grands chagrins.

» Vous vous le rappelez, Messieurs, nous avons cru alors qu'il ne saurait pas survivre à ce dernier coup. Nous avons craint que la douleur ne le brisât. Le vieux chêne n'est point tombé, mais il est resté penché sous la main de Dieu. Aucune de ses facultés ne s'est éteinte. Il avait conservé son imagination, son esprit, sa sensibilité, son amour instinctif pour tout ce qui est noble et beau ; mais, sur tous les dons de cette riche nature, était comme étendu un voile de deuil que la main de l'amitié parvenait seule à soulever par intervalles. La bonté, la bonne grâce, la plus exquise courtoisie se montraient dans le geste et dans la parole; elles conservaient toujours une teinte de mélancolie et n'atteignaient plus qu'au sourire. L'occasion de se développer venant à s'imposer, elles se retrouvaient entières bien qu'alanguies ; mais cette occasion, loin de la chercher, elles s'y dérobaient autant que le permettait la politesse ou l'affection.

» Ainsi se succédèrent douze longues et tristes années, rien moins qu'exemptes de maux physiques, auxquelles nulle consolation humaine n'était réservée, sinon les brefs séjours en Lorraine d'un cousin aimé et dévoué (1) et les visites d'un ami d'enfance (2), dignes tous deux de l'attachement qu'ils ins-

(1) M. le marquis de Raigecourt, ancien pair de France.
(2) M. Casimir de l'Espée, ancien député de la Meurthe.

piraient ; — sinon le voisinage hospitalier d'une famille aimable et dont l'accueil empressé pouvait donner l'illusion du foyer domestique (1) ; — sinon la tendresse presque filiale, et d'une jeune cousine (2), et d'une amie de sa fille adoptive (3), qui lui procuraient, par instants, comme les douceurs d'une quasi-paternité.

» Telle fut la fin de Victor, comte de Saint-Mauris, qui portait un des plus grands noms de Franche-Comté, un nom historique, et qui, par sa mère, appartenait à l'une des rares familles de l'ancienne chevalerie lorraine épargnées par la guerre et le temps, celle des Raigecourt.

» A seize ans, il était entré dans la maison du Roi. Des gardes-du-corps il avait passé dans la garde royale. C'étaient des traditions de famille qui l'avaient conduit dans l'armée. Ses goûts d'étude le poussaient vers une autre carrière. Il passa dans la diplomatie, où il retrouvait d'autres traditions de famille. Un Saint-Mauris avait été ambassadeur de Charles-Quint, c'est-à-dire cent cinquante ans avant que la Franche-Comté cessât d'appartenir à la couronne d'Espagne. La bonne étoile de notre confrère et un

---

(1) M. et Mme de Carcy, Mlle de Kattendyk.

(2) Mme la baronne d'Huart, née de Grille.

(3) Mme la comtesse de Saint-Lieux, fille de M. Alexandre, conseiller à la Cour de Paris, mais auparavant premier avocat général à Nancy.

lien de parenté lui valurent, presque dès le début de sa nouvelle carrière, d'être secrétaire d'ambassade à Naples sous M. de Serre, de vivre dans l'intimité de ce noble et grand esprit, qui, si les passions politiques ne s'y étaient opposées, aurait résolu le problème de concilier l'ancienne monarchie française avec la liberté politique et les principes de 1789. Plus nous nous éloignons des premières années de la Restauration, plus la figure de M. de Serre grandit et conquiert dans l'opinion publique le haut rang qu'elle mérite parmi les hommes d'Etat de ce siècle. Quand on veut accorder les exigences d'un gouvernement régulier avec les droits de la liberté, c'est aux solutions de M. de Serre qu'on revient après quarante ans de mécomptes et de révolutions. Ce grand orateur politique est mort victime des luttes passionnées qu'il soutint pour des idées justes et des sentiments généreux. C'est pendant qu'il cherchait le repos dans l'ambassade de Naples, pendant qu'il demandait trop tard au ciel d'Italie de réparer ses forces épuisées, que M. de Saint-Mauris entra en communication quotidienne avec lui. On comprend que le contact d'un tel homme ait laissé sur les convictions de son jeune secrétaire une empreinte ineffaçable. Dès lors, M. de Saint-Mauris, que les sentiments de sa famille rattachaient à la cause de la monarchie pure et simple, se trouva irrévocablement engagé dans les voies où l'attiraient ses inclinations naturelles et ses réflexions. Il voulut

une monarchie tempérée par le concours et le contrôle des Chambres. C'est uni d'intention avec M. de Martignac, M. de Laferronais, M. Hyde de Neuville, qu'il servit la Restauration jusqu'à sa chute.

» Durant cette période de sa carrière, il fut deux fois envoyé au Brésil, ce qui lui fournit l'occasion de connaître le nouveau monde après avoir parcouru l'ancien. Or il n'était pas de ceux qui se contentent de voir avec leurs yeux : il étudiait. La curiosité de son intelligence était pour ainsi dire universelle. Sans cesse il ornait son esprit. Aussi était-il propre à occuper avec distinction les premiers postes de la diplomatie, quand la révolution de 1830 éclata.

» Deux voies s'ouvraient devant lui : celle qu'a suivie M. de Chateaubriand; celle que suivirent M. de Barante et M. Guizot. Servir la France sous une monarchie libérale, lui parut plus sage que faire passer avant tout la fidélité à une dynastie. De telles résolutions ne se jugent pas. Elles ressortissent au tribunal de la conscience. C'est le mobile de l'acte qui le condamne ou qui le justifie ; car, des deux côtés, il y a de bons arguments à faire valoir. Pour moi, je respecte à la fois, et les gens d'honneur qui ont brisé leur épée en 1830, et les gens d'honneur qui l'ont conservée pour la mettre au service du pays. Comme ceux-ci, sentit et agit M. de Saint-Mauris.

» Des circonstances particulières l'éloignèrent alors de la diplomatie active. Il venait d'épouser Mlle de

Dolomieu, et Mme de Dolomieu était dame d'honneur de la reine Marie-Amélie. La fille souhaitait ne pas se séparer de sa mère ; le mari céda aux désirs de la femme, et échangea son poste de secrétaire d'ambassade contre la charge quasi honorifique d'introducteur des ambassadeurs. C'est dans cette situation, plus séduisante pour un ami des lettres que pour un ambitieux, car elle permettait de consacrer beaucoup de temps à l'étude, mais ne portait à la tête d'aucune légation ; c'est dans cette situation, dis-je, que s'écoulèrent dix-huit années de la vie de M. de Saint-Mauris. N'eût été la perte de sa première femme, dont il épousa ensuite la cousine germaine, Mlle de Montjoye, il se serait trouvé parfaitement heureux, bien que sa carrière fût fermée ; passant d'une riche bibliothèque à une société choisie, jouissant de la faveur royale et admis dans une auguste intimité. De là ces sentiments de dévoûment à la famille d'Orléans que rien ne devait briser, et qui honorent la fin de sa vie. Avec la branche aînée des Bourbons, M. de Saint-Mauris n'avait eu d'autres attaches que celle du service public. L'honneur ne lui commandait pas d'en épouser la mauvaise fortune. Avec la branche cadette, il avait eu des rapports personnels. Il estima qu'il ne devait pas séparer son sort politique de celui de la monarchie de Juillet, et demeura fidèle à la famille de qui il avait reçu des bontés en même temps qu'elle avait répondu à son idéal de gouvernement. Fidélité d'autant plus

digne d'hommages, que la chute de la monarchie de 1830 coïncidait pour lui avec de grands revers de fortune qui changeaient profondément ses conditions d'existence.

» Un an après, une nouvelle et plus cruelle amertume ne lui était pas épargnée par la Providence. Il perdait sa seconde femme.

» C'est à ces coups répétés du sort, à ces vicissitudes de notre patrie, que Nancy doit d'avoir possédé et pour ainsi dire conquis M. de Saint-Mauris. Frappé à la fois dans ses affections, dans sa carrière, dans sa fortune, il vint chercher contre tant de maux accumulés, près de son oncle, M. le marquis de Raigecourt, un refuge où le malheur, s'acharnant à ses pas, le poursuivit dans cette fille adoptive dont je vous rappelais tout à l'heure la fin prématurée.

» Avant la mort de cette enfant, en 1853, M. de Saint-Mauris avait publié une traduction du Dante, précédée d'un résumé historique et littéraire sur les temps antérieurs à la Divine Comédie. C'est cet ouvrage qui lui avait ouvert les portes de l'Académie de Stanislas. A peine faisait-il partie de notre compagnie, à peine avait-il prononcé son discours de réception, que, s'affaissant sous la douleur, désespérant de lui-même, il demandait le titre de membre honoraire; titre que vous n'accordez, Messieurs, qu'à ceux de vos membres que l'âge ou la maladie empêchent de prendre part à vos travaux. M. de Saint-Mauris était si accablé que vous avez exaucé ses dé-

sirs. Vous les auriez repoussés si vous aviez su ce qui lui restait encore de vie. Heureusement la retraite n'était pas pour lui l'inactivité.

» En 1853, il publiait, sous le titre d'*Etudes historiques sur l'ancienne Lorraine*, une véritable histoire de notre province, plus animée et moins détaillée que l'excellent ouvrage de notre autre confrère, M. Digot, et dont l'unique défaut est d'avoir suivi celui-ci de trop près. Le succès du premier a fait quelque tort au second. Cependant l'étude du passé ne faisait pas oublier le présent à M. de Saint-Mauris. De temps à autre, il ne dédaignait pas d'envoyer à un journal de Nancy ses réflexions sur les affaires publiques, soucieux qu'il fut jusqu'au bout des destinées de la France, et souffrant de ce qu'il tenait pour des fautes du pouvoir ou des égarements de l'opinion, comme s'il n'avait pas eu tant de raisons de ne s'apitoyer que sur lui-même. J'ose dire, toutefois, que ceux-là qui ne connaissent M. de Saint-Mauris que par ses articles et ses livres n'ont pu apprécier toute sa valeur littéraire. Pour la mesurer exactement, il faut avoir lu de ses lettres et causé avec lui. C'est seulement dans la familiarité de la conversation et l'abandon épistolaire qu'il se montrait tout entier, et laissait voir la variété et l'étendue de ses lectures, la richesse de sa mémoire et l'originalité de son esprit.

» J'oublierais la meilleure et la plus essentielle partie de sa vie, si, à cette heure solennelle, je ne

parlais de la profonde piété dans laquelle il puisa le courage de supporter ses malheurs et de courber avec résignation la tête sous les volontés de Dieu ; si je ne rappelais ses bonnes œuvres de toutes sortes ; si je ne disais que, surpris par la mort, il ne l'a pas été par le Jugement, car il vivait dans la perpétuelle présence de Dieu. Parmi ceux qui l'ont connu, nul ne redoutera pour lui cette épreuve d'autant plus terrible qu'elle est plus soudaine. Je m'assure qu'il reçoit dès à présent la juste récompense de ses vertus et de ses souffrances.

» Tel fut, Messieurs, l'homme de foi, d'honneur et de talent que nous venons de perdre. Il nous laisse de beaux exemples et de profonds regrets. Sa mort produit dans les rangs de l'Académie un vide qui ne se comblera pas, car les hommes de son temps sont remplacés sans avoir de successeurs. D'autres viennent, qui, eux aussi, sont gens de bien, d'intelligence et de cœur, mais qui le sont autrement. Ce n'est rien leur refuser que de goûter des formes et des sentiments qui disparaissent, et dont M. de Saint-Mauris était un type accompli.

» Adieu donc, honoré confrère. Adieu, au nom des hommes de votre génération, par qui j'aurais voulu entendre parler de vous à cette heure suprême ; adieu, au nom de la savante compagnie qui était fière de vous compter parmi ses membres ; adieu, au nom des sociétés charitables de cette ville, qui, toutes, vous comptaient parmi leurs associés ou leurs

bienfaiteurs ; adieu, au nom des hommes d'une autre génération que la vôtre, qui, comme moi, ont eu l'honneur de vous approcher, à qui vous daigniez témoigner une bienveillance qu'ils vous rendaient en reconnaissance, et à qui vous accordiez la faveur d'une conversation pleine de charme et de séduction, tandis que vous édifiiez votre prochain par la force de votre âme et le spectacle de votre pieuse résignation. »

DISCOURS

PRONONCÉ SUR LA TOMBE DE M. NICKLÈS

AU NOM DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Par son Président, M. P. MOREY.

Messieurs,

Le 19 du mois de mars, notre confrère, M. Nicklès, faisait encore devant vous une des expériences dont son esprit investigateur était avide. « Cette flamme », nous disait-il en souriant, « vous l'appellerez le feu lorrain. » Et ce fut la dernière lueur qu'il jeta sur nos séances; beaucoup d'entre nous n'ont plus revu cet ami, ce collègue, ce savant, qui, depuis le 2 février 1855, appartenait comme membre titulaire à l'Académie de Stanislas, sur laquelle il a répandu trop d'éclat pour ne point rester à jamais l'hôte de nos souvenirs et la gloire de nos archives.

Quelques jours après cette soirée, il allait assister, selon son habitude, aux réunions des sociétés savantes à la Sorbonne, prendre part à ces fêtes de l'intelligence, rendre peut-être compte de ses tra-

vaux, de ses études, de ses découvertes, et prouver une fois de plus que Paris n'est pas seul un foyer, que la province aussi peut s'enorgueillir de ses propres rayons et de ses initiatives.

Hélas ! il ne jouit pas longtemps de son triomphe : à peine eût-il remercié le Ministre qui l'avait élevé naguère à la première classe de son grade ; à peine eût-il fait hommage de ses succès à l'illustre chimiste qui le premier l'avait compris, l'avait secondé dans ses ardents labeurs, l'avait mis en lumière, et, lors de l'inauguration de notre palais des Facultés, avait attaché la croix d'honneur sur sa poitrine, qu'il se sentit frappé du coup fatal et que, la mort dans le sein, en proie à d'horribles souffrances, il revint ici pour s'éteindre prématurément, martyr de la science dont il avait été pendant quinze ans l'apôtre au milieu de nous.

Honneur à notre regrettable confrère ! Il est tombé sur le champ de bataille, après avoir patiemment et courageusement conquis son rang et sa renommée. Fils de ses œuvres, artisan de sa fortune, que d'efforts n'a-t-il pas faits depuis le jour, où, laissant derrière lui sa digne et nombreuse famille en Alsace, il alla péniblement vaincre tous les obstacles, jusqu'au moment où, son mérite supérieur étant reconnu, nous le vîmes s'établir à Nancy dans cette chaire, dans ce laboratoire, dont ses habiles leçons et ses écrits ont fondé la réputation, la célébrité même, oserai-je dire.

Infatigable travailleur, brave et bon Nicklès, que votre corps repose en paix, et que votre âme aille chercher en Dieu la solution des problèmes que vous étudiiez avec une si noble passion ! Vous avez été le modèle des élèves et des maîtres, des frères et des citoyens, des fils et des pères, des amis et des époux. Si votre mort, perte irréparable pour la science, laisse parmi nous un vide qui ne se comblera pas, et cause à votre famille, à celle aussi qui vous avait adopté pour que vous en fussiez l'orgueil et qu'elle fût votre joie, une douleur qui ne s'envolera point sur les ailes du temps, ce deuil a quelque adoucissement à ses tristesses, car à travers nos crêpes funèbres et nos larmes, nous voyons briller votre impérissable mémoire.

Au nom de l'Académie de Stanislas, adieu, cher confrère ! Adieu !

DISCOURS

PRONONCÉ AU NOM DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

LE 17 MAI 1869

SUR LA TOMBE DE M. PAILLART

PAR M. P. MOREY, PRÉSIDENT

MESSIEURS,

C'est pour la troisième fois, cette année, que la mort impose au Président de l'Académie de Stanislas le devoir et la douleur de prendre la parole sur la tombe d'un confrère. Après M. de Saint-Mauris, M. Nicklès, après M. Nicklès, M. Paillart. On dirait que ces coups, impatients et terribles, partent d'une main jalouse de notre gloire, et qu'ils s'efforcent non seulement de détacher les pierres mais encore de renverser les colonnes du noble édifice où nos travaux s'abritent depuis plus d'un siècle.

A voir tant de nos meilleurs membres si précipitamment et si cruellement enlevés à notre corps, on croirait qu'une fatalité haineuse choisit pour victimes et fait disparaître dans le présent ceux à qui leur mérite réserve la plus longue existence dans l'avenir.

Tel est et tel sera le sort de l'homme éminent que nous entourons à cette heure de nos suprêmes hommages et de nos regrets unanimes ; sa vie n'appartient plus à la mort : elle est entrée dans le domaine de l'histoire.

Nous n'ignorons pas, Messieurs, quelles traces brillantes M. Paillart a laissées dans la magistrature, dont il avait si consciencieusement rempli les charges élevées et dont il résigna si dignement les plus hautes fonctions. Mais, tout en regrettant que de hautes convenances et des traditions respectées interdisent à une voix plus compétente et plus autorisée que la nôtre, de rappeler ici, sur sa tombe entrouverte, les mérites divers du Procureur général, nous craindrions de dépasser les limites assignées à notre tâche, si nous ne vous entretenions pas exclusivement de l'académicien, du collaborateur qui, reçu dans votre Société le 24 juin 1852, disait avec tant de grâce au début de son discours de réception, en se rappelant son abdication récente ? « Je vous remercie de m'avoir nommé, Messieurs, vous m'avez rendu la parole ».

Avec quelle science profonde et quel solide jugement il s'en est servi pour nous, avec quel talent de composition et quel charme de style il en a constamment usé, vous le savez, Messieurs, vous pour qui c'était une fête d'apprendre que M. Paillart lirait dans une de nos prochaines séances quelqu'un de ses écrits pensés avec tant de sagesse, médités

avec tant de soin, exécutés avec tant de scrupule, et qui sont aujourd'hui le monument élevé dans les volumes de nos Mémoires à la louange du vénéré confrère dont nous n'entendrons plus la voix éloquente.

La nature avait été prodigue envers M. Paillart : il tenait d'elle la finesse de l'esprit, la délicatesse des sentiments, la pénétration, le tact, un goût exquis et l'amour des lettres ; mais à ces dons innés il joignait la passion de l'étude, le besoin du travail et des recherches, cette activité de l'intelligence qui centuple les forces naturelles et leur donne ce je ne sais quoi d'achevé, de parfait, où n'atteignent pas les plus heureux génies quand ils ne comptent que sur leur propre puissance.

C'était à toutes les sources que M. Paillart puisait les eaux vives du savoir ; et c'était de partout qu'il tirait la lumière : des livres, de la réflexion silencieuse, des voyages, de la conversation, du commerce avec les honnêtes gens, des cours de nos Facultés, de nos réunions académiques. Son âme s'est exercée jusqu'au dernier jour ; ses yeux ont lu jusqu'à la dernière heure : il est mort en pleine possession de lui-même. Comme ce sage de la Grèce, que les anciens appelaient un vaillant soldat de l'étude, il n'a cessé de travailler qu'en cessant de vivre.

Travaillons, disaient les solitaires de Port-royal ; nous aurons l'Eternité pour nous reposer. Et vous aussi, vous allez vous reposer dans l'éternité divine,

ô notre respectable confrère, car vous n'avez pas été seulement un éminent magistrat, un administrateur habile, un jurisconsulte imbu des plus saines doctrines, le courageux défenseur de tous les intérêts légitimes, un bon académicien, le modèle de l'exactitude, cordial et sûr ; vous n'avez pas été seulement l'homme du monde en qui l'on voyait encore ces qualités autrefois toutes françaises, l'urbanité, la politesse, la bienveillance, les manières affables et prévenantes, ces reflets des vertus réelles que vous portiez au fond du cœur ; vous avez été plus qu'un caractère droit, juste et ferme, incapable de transiger en présence du devoir ; vous avez été jusqu'au dernier souffle un bon chrétien ; et notre consolation est de nous dire, en vous adressant nos derniers adieux, que vous contemplez maintenant Celui qui possède la plénitude de toute paix et de toute science.

MÉMOIRES

DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

ANOMALIES DE L'ARTÈRE HUMÉRALE

PAR

LE DOCTEUR LÉON PARISOT

Les anomalies de l'artère humérale ont fixé de tout temps l'attention des anatomistes. Leur fréquence, leurs variétés et surtout l'intérêt qu'elles offrent au chirurgien, justifient pleinement le grand nombre des écrits publiés sur cette matière.

En m'engageant dans une route si battue, je tiens à établir que l'anomalie en général est la déviation du type le plus ordinaire considéré comme normal ; qu'ici ces déviations sont plutôt apparentes que réelles ; que n'étant pas l'effet d'un caprice bizarre et mystérieux, elles obéissent à des lois et peuvent

être renfermées dans des groupes parfaitement définis, à forme régulière et constante.

I. Type de la circulation artérielle du membre supérieur.

Une question préjudicielle domine donc tout le sujet, c'est la connaissance du type de la circulation artérielle du membre supérieur.

Pour nous, ce type est représenté par un vaisseau principal et constant qui s'échappe de la poitrine, serpente à la face interne du bras, parcourt la partie moyenne et antérieure de l'avant-bras pour se terminer à la paume de la main. Si, dans les différentes sections de son parcours, on lui impose des noms différents, c'est pour faciliter l'étude de ses rapports nombreux et variés, ce ne sont plus alors que des distinctions purement conventionnelles et nullement anatomiques. Nous croyons donc, en un mot, qu'il existe toujours au bras *un vaisseau principal, fixe dans son trajet et ses rapports, variable dans son calibre, d'où se détachent, à des distances qui seules peuvent varier, des vaisseaux secondaires.*

M. Broca (1), qui a publié un travail intéressant sur les anomalies artérielles du membre supérieur,

---

(1) *Réflexions sur les anomalies artérielles du membre thoracique.* Paris, 1849. (*Extrait du Bulletin de la Société anatomique.*)

comprend aussi que l'analyse de la circulation artérielle, peut seule faire cesser la confusion qui règne à cet égard parmi les anatomistes.

Suivant cet anatomiste, l'artère principale du membre thoracique est également ce vaisseau variable dans son calibre, mais fixe dans ses rapports, qui s'étend en ligne droite et sans interruption depuis le scalène antérieur jusqu'à la tubérosité bicipitale. Chemin faisant, cette artère principale fournit les vaisseaux des régions qu'elle traverse. Arrivée près de l'avant-bras, elle émet successivement les trois artères de premier ordre, destinées à cette partie du membre thoracique ; la radiale, la cubitale, l'interosseuse. Grosses ou petites, ces trois artères existent toujours, mais elles peuvent naître plus haut ou plus bas, et c'est en cela que consiste la plupart des anomalies. M. Broca établit donc une analogie entre les branches de l'humérale et celles de la poplitée.

L'avant-bras, en effet, comme la jambe, possède trois artères, et non point deux, comme les auteurs l'ont admis. La radiale est l'analogue de la tibiale antérieure, la cubitale représente la tibiale postérieure et l'interosseuse ressemble en tout point à la péronière. Il résulte de là que la première partie de la cubitale des auteurs, étendue depuis l'émergence de la radiale jusqu'à celle de l'interosseuse, est l'image du tronc tibio-péronier, pris depuis l'origine de la tibiale antérieure jusqu'à celle de la péronière, M. Broca, pour continuer sa comparaison,

donne alors le nom de tronc cubito-interosseux à cette grosse branche artérielle qui commence au pli du coude et finit à la tubérosité bicipitale.

A l'exemple de cet anatomiste, je mène l'artère principale jusqu'à ce point, en la prolongeant toutefois *jusqu'à la paume de la main à l'aide du rameau satellite du nerf médian, comme l'aorte est continuée jusqu'à la pointe du coccyx à l'aide de la sacrée moyenne.* Cette manière d'envisager l'artère humérale me permet alors de trouver un guide sûr pour expliquer ses anomalies. En effet, sans avoir égard à son calibre, je regarde comme artère principale du membre le *vaisseau qui est accompagné par le nerf médian depuis le bord inférieur du grand pectoral jusqu'à la paume de la main*; ce rapport fixe et essentiellement anatomique ne fait jamais défaut. Sans doute, le rameau du nerf médian est grêle; mais, comme le nerf dont il est le satellite, on le rencontre toujours. D'ailleurs, il acquiert quelquefois un volume égal à celui de la cubitale, et concourt alors à la formation de l'arcade palmaire superficielle, surtout lorsque la cubitale se détache prématurément. Il semble que cette dernière étant devenue alors plus superficielle et par conséquent plus exposée aux pressions qui peuvent y suspendre le cours du sang, la nature, pour ne pas compromettre la circulation du membre, y pourvoit par une voie plus profonde et mieux abritée.

II. Toutes les anomalies de bifurcation de l'artère humérale se réduisent soit à des origines prématurées des collatérales, soit à la présence de vaisseaux aberrants.

Avec cette interprétation, les anomalies de l'artère humérale ne sont plus des bifurcations anticipées, elles se réduisent, soit à la naissance prématurée de la radiale ou de la cubitale, soit à la présence de vaisseaux aberrants. Par conséquent, lorsqu'on rencontre deux artères à la partie interne du bras, la connaissance du type permet toujours de distinguer celle qui représente le tronc huméral. Ce dernier est alors le vaisseau qui conserve avec le nerf médian et les veines les connexions habituelles du tronc. De plus, il fournit toujours au-dessous de la naissance anticipée de la collatérale, les rameaux qu'il donne ordinairement, et même au pli du coude près de l'origine normale des collatérales, il émet les branches qui généralement proviennent du vaisseau dont la naissance se trouve reportée plus haut : par exemple dans le cas où la radiale se détache à la partie moyenne du bras, ce n'est plus elle qui donne la récurrente, mais bien le tronc huméral, entre le brachial antérieur et le long supinateur.

En me fondant sur ces considérations, et en me rappelant que dans les anomalies vasculaires, la loi de balancement des organes trouve toujours ses applications, je n'hésite pas à avancer qu'il n'y a point de bifurcation anticipée de l'artère humérale, mais

bien une origine prématurée des collatérales. Ici se vérifie encore cette loi éternellement vraie, la forme change et l'idée persiste.

III. L'origine prématurée est-elle plutôt bilatérale qu'unilatérale?

L'origine prématurée des artères de l'avant-bras, si souvent constatée, puisque, d'après Meckel, elle se présente une fois sur trois, se manifeste-t-elle plutôt bilatérale qu'unilatérale? Les statistiques qu'on invoque pour la solution de cette question sont toutes contradictoires. Ainsi, Meckel (1) l'a vue sept fois bilatérale sur huit individus; il s'appuie de l'autorité de Pestch et de Monro, qui arguaient de faits semblables en faveur de la symétrie latérale. Trew, au contraire, affirme n'avoir jamais rencontré la bifurcation en même temps des deux côtés.

M. Dubreuil (2), sur seize cas annotés avec soin, l'a rencontrée trois fois bilatérale; pour moi, sur huit individus, je ne l'ai trouvée qu'une fois. La question est donc encore en litige; avant de se prononcer il faut encore attendre l'observation d'un plus grand nombre de faits.

La naissance prématurée des artères de l'avant-bras a lieu plus souvent à droite qu'à gauche : elle

(1) Observations sur les différentes variétés qu'on observe dans la distribution de l'artère brachiale. *Journal complémentaire de médecine*, t. III, p. 31 et suiv.

(2) *Des anomalies artérielles*, p. 145 et suiv.

s'effectue habituellement vers le tiers moyen du bras.

Elle coïncide très-souvent avec d'autres anomalies du système artériel. Il semblerait que pendant les premières périodes de la vie fœtale, une même cause a agi à la fois sur plusieurs parties de l'embryon, et déterminé dans son développement ces irrégularités multiples.

IV. Origine prématurée de la radiale (Pl. I, fig. 1, 2, 3, 4, 5).

Dans la très-grande majorité des cas, c'est la radiale qui se détache prématurément; assertion confirmée par les observations de Meckel, Heister, Petsch, Monro, Penchienati, Ballay, Ludwig, Sandifort et Sœmmering. Meckel ajoute que sur vingt exemples qu'il a sous les yeux, il n'en compte que huit dans lesquels la cubitale se sépare de l'humérale avant le temps, Un nombre assez considérable d'anomalies que M. Dubreuil a réunies lui donne à peu près le même chiffre. Sur huit faits qui me sont particuliers, je n'ai rencontré que deux fois l'origine prématurée de la cubitale. Enfin, l'origine précoce de la radiale se reproduit si souvent que Bidloo, la considérant comme l'état régulier, la désignait sous le nom de brachiale cutanée.

Je n'ai pas constaté, comme M. Dubreuil, que le calibre de la radiale anormale, dans la région du bras, soit plus développé que celui qu'elle présente à l'avant-bras, quand son origine est naturelle.

Lorsqu'au bras deux artères principales remplacent le tronc unique, leur situation est, à peu d'exceptions près, plus superficielle que celle du vaisseau normal. Cependant, Blandin (1) a trouvé vingt-trois cas de naissance précoce d'une des artères de l'avant-bras, sans que jamais la branche anormale se soit offerte à lui sous-cutanée. M. Dubreuil a rencontré la radiale située sous l'aponévrose et rarement sous-cutanée ; je l'ai toujours trouvée sous-aponévrotique et jamais parallèle au vaisseau principal ; elle contourne ce dernier en huit de chiffre, se détache alors presque toujours de la partie interne, passe tantôt en avant, tantôt à la partie moyenne du biceps, tantôt du tendon de ce muscle pour gagner sa position habituelle, en dedans du long supinateur, et presque toujours elle ne fournit que des rameaux collatéraux insignifiants.

Un point important dans l'histoire de l'origine prématurée de la radiale, est celui qui fait connaître ces divers modes d'anastomose avec la véritable brachiale. M. Dubreuil formule ainsi qu'il suit les anomalies de ce genre et les transitions qui conduisent de l'une à l'autre, car rien ne se produit brusquement, même dans les aberrations : 1° indépendance presque absolue des deux troncs dans la région brachiale : ce cas est le plus rare ; 2° union par des ra-

---

(1) *Traité d'anatomie topographique*. Paris, 1834.

meaux ténus et capillaires, allant d'une des artères à l'autre, et n'existant qu'à des intervalles éloignés; 3° rameaux plus multipliés, plus volumineux, formant comme une chaîne vasculaire qui établit une solidarité entre les deux artères; 4° anastomose ayant lieu aux environs de l'articulation huméro-cubitale (1), remarquable par son développement, tandis qu'au-dessus d'elle, dans toute l'étendue du membre, les vaisseaux se montraient isolés. Cette dernière forme est le passage naturel à une sorte de vaisseaux aberrants dont je vais rapporter quelques exemples.

V. Vaisseau supplémentaire, se jetant de l'axillaire dans la radiale après le passage de cette dernière sous le tendon du biceps. (Pl. I, fig. 6.)

J'ai rencontré, en 1855, cette disposition sur le cadavre d'une femme qui servait à mes démonstrations anatomiques. Elle rappelle celle que M. Vergez décrit dans un travail qu'il a publié dans le journal de la Société de Médecine pratique de Montpellier,

---

(1) Musée Orfila. Membre thoracique droit. — L'artère brachiale, dans sa partie supérieure, se bifurque, et entre ses deux branches, se place le nerf médian; la branche antérieure, plus rapprochée du bord interne du biceps, fournit la radiale et passe en avant de l'expansion tandineuse du biceps. La branche postérieure, placée sur le brachial antérieur, fournit la cubitale; à trois centimètres environ au-dessous du pli du coude, les deux artères radiale et cubitale communiquent par un tronc volumineux (Houel).

et celle dont M. le doyen Ehrmann a donné le dessin à M. Dubreuil ; dans ce dernier cas, on voyait l'axillaire produire la radiale.

La variété de vaisseau aberrant dont je fais l'histoire est rare, elle a été observée une fois par Meckel. M. Cruveilhier en a communiqué un autre exemple à la Société anatomique. Je ne crois donc pas hors de propos de décrire avec détail la pièce que j'ai déposée dans les collections de l'Ecole de Médecine de Nancy, n° 43.

Du creux de l'aisselle descend au pli du coude un vaisseau assez grêle, du calibre environ de l'artère humérale profonde. Il naît de la partie antérieure de l'axillaire entre l'acromio-thoracique et la scapulaire commune, un peu au-dessus du point où le tronc est embrassé par les deux racines du nerf médian.

Une ligne étendue du sommet de l'apophyse coracoïde à la partie antéro-interne du col du radius représenterait exactement sa longueur et sa direction ; oblique de haut en bas, de dedans en dehors et d'arrière en avant, cette artère se place dans le plan de l'humérale qu'elle accompagne dans tout son trajet, cotoie son bord interne supérieurement, passe au-devant d'elle à la partie moyenne, suit le côté externe au tiers inférieur du bras ; dans ses rapports avec le tronc huméral, elle affecte donc la disposition inverse du nerf médian ; elle descend le long du bord interne du biceps, passe au-devant de son tendon, et se termine à la partie antérieure d'une

anse que forme la radiale peu après son origine. Grêle, elle égale à peu près le calibre de l'humérale profonde ; superficielle et sous-aponévrotique dans toute son étendue, elle passe au pli du coude au-dessous de l'expansion aponévrotique du biceps, et des veines céphalique et médiane céphalique, elle n'est pas contenue dans la gaîne du nerf médian, enveloppe qui l'isole du tronc huméral.

Pendant tout son trajet elle ne fournit aucun rameau collatéral.

L'artère humérale présente sa direction et son trajet habituels ; un peu au-dessus de la ligne interarticulaire, elle donne naissance à la radiale. Celle-ci se porte transversalement derrière le tendon du biceps, s'en dégage pour décrire une anse à convexité externe et à concavité interne, anse qui reçoit en dedans et en avant le vaisseau surnuméraire. Alors, à partir de ce point, la radiale devient plus volumineuse et se porte en bas pour reprendre sa position ordinaire. De la convexité de la courbe se sont détachées la récurrente radiale antérieure et les rameaux destinés au long supinateur et aux radiaux. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher cette observation de celle de M. Cruveilhier, qu'il rapporte ainsi :

« De la partie inférieure de l'artère axillaire nais-
» sait une artère assez grêle qui, longeant d'abord
» l'artère humérale au côté interne de laquelle elle
» était située, la croisait ensuite à angle très-aigu,

» en passant au-devant d'elle à la réunion des deux
» tiers supérieurs avec le tiers inférieur du bras,
» et venait se jeter dans l'artère radiale au niveau
» de la tubérosité bicipitale du radius.

» Au pli du coude, cette artère, qu'on pourrait
» considérer comme une branche grêle d'origine de
» l'artère radiale, occupait les mêmes rapports que
» l'artère humérale et était placée au-dessous de
» l'expansion aponévrotique du biceps, tandis que
» le tronc de l'artère humérale était situé, non
» point sous cette expansion, mais au-dessous du
» tendon du biceps. C'était derrière ce tendon, un
» peu au-dessus de son insertion au radius, que
» l'artère humérale se divisait en radiale et en cubi-
» tale ; la radiale, au lieu de se porter directement
» en bas, décrivait une courbe à concavité interne
» et c'était à la partie inférieure de cette courbe que
» venait se jeter le rameau long et grêle venu de
» l'axillaire (1). »

La description que fait Meckel du vaisseau surnuméraire dont il conservait la préparation, n'est pas moins explicite :

« Le vaisseau naît du commencement de l'artère
» brachiale, serpente à ses côtés et descend se jeter
» dans la radiale ; celle-ci prend son origine dans
» l'endroit ordinaire, offre, à la partie supérieure, un

(1) Cruveilhier, *Anatomie descriptive*, T. II, 3e édit.

» calibre un peu moins considérable que de cou-
» tume, passe sous le tendon du muscle biceps pour
» se porter vers le radius, descend d'abord, et en-
» suite fait un léger coude vers le haut, s'anasto-
» mose avec le vaisseau aberrant et, considérable-
» ment accru par cette addition, va dès lors se dis-
» tribuer comme à l'ordinaire (1). »

Ici, malgré la sobriété des détails, il est impossible de méconnaître un fait analogue aux précédents, situation, origine, direction, rapports, tout est identique : la radiale, aussi dès sa naissance, passe sous le tendon du biceps, décrit la courbe dans laquelle se jette le vaisseau surnuméraire, et voit son calibre augmenter après cette adjonction.

Ne semble-t-il pas que dans ce genre d'anomalie, le vaisseau surnuméraire soit légitimé par la compression qu'exerce le tendon du biceps sur l'origine de la radiale, compression qui amènerait infailliblement un obstacle à la circulation sans cette nouvelle voie collatérale.

VI. Origine prématurée de la cubitale (Pl. I, fig. 7, 10; Pl. II, fig. 8, 9, 11.)

Des statistiques exactes établissent que l'artère cubitale émerge plus souvent de l'axillaire que la

(1) Observations sur les différentes variétés qu'on observe dans la distribution de l'artère brachiale. *Journal complémentaire*, T. III.

radiale, et qu'elle se détache du tronc de l'huméral dans un point supérieur à cette dernière.

La naissance prématurée de la cubitale, comme nous l'avons déjà dit, est plus rare que celle de la radiale : elle est à celle-ci environ dans le rapport de 1 à 3. Dans ce cas, le calibre du vaisseau est le plus souvent inférieur à celui de la radiale. Ici, mes observations s'accordent avec celles de M. Dubreuil.

L'origine anticipée du vaisseau qui nous occupe modifie ses rapports dans les régions du membre thoracique où il se distribue. Généralement il devient plus superficiel, se rencontre sous l'aponévrose, très-rarement sous la peau. J'ai vu une fois, comme Burns et Meckel, cette artère ne pas descendre entre le cubital antérieur et le fléchisseur des doigts, mais percer de suite l'aponévrose de l'avant-bras, et ramper sur elle immédiatement au-dessous de la veine basilique. Dans ce cas elle ne fournissait que des rameaux très-ténus et insignifiants, et arrivée au poignet après avoir donné le rameau anastomotique avec l'arcade profonde, elle émettait la collatérale interne du petit doigt ; elle était remplacée à l'avant-bras et à la paume de la main par l'artère du nerf médian devenue très-volumineuse. Cette dernière disposition est loin d'être rare, mais en raison de la distribution qu'elle affecte et des nouveaux rapports qu'elle crée, je crois devoir m'y arrêter quelques instants.

VII. L'artère du nerf médian devenue plus volumineuse, concourt à la formation de l'arcade palmaire superficielle (Pl. I, fig. 10; Pl. II, fig. 11).

Le rameau satellite du nerf médian, habituellement très-grêle, est remarquable par sa longueur et son existence constante; c'est lui que je regarde comme la terminaison du tronc huméral. Il se détache de l'artère principale au moment où émergent la cubitale et l'interosseuse. Ce vaisseau parvient quelquefois à un volume considérable, et d'après la loi de balancement, c'est toujours pour suppléer l'une ou l'autre des deux artères principales de l'avant-bras atrophiées ou amoindries alors dans leur portion carpienne et palmaire.

Ainsi accrue, elle s'inoscule avec l'arcade superficielle, qu'elle forme même en partie. Son trajet, parallèle à l'interosseuse antérieure, l'a fait considérer comme une seconde interosseuse par quelques anatomistes qui l'ont désignée sous le nom de superficielle. Enfin on l'a appelée aussi radiale accessoire.

Blandin l'a vue dans deux cas constituer le seul tronc volumineux de l'avant-bras et émettre la totalité des artères collatérales digitales. Sur le bras droit d'un vieillard, M. Dubreuil l'a trouvée supérieure au calibre de l'interosseuse antérieure; elle cotoyait le bord radial du palmaire grêle et traversait,

vers le milieu de l'avant-bras, une sorte de boutonnière que présentait le nerf médian. Arrivée dans la paume de la main, elle donnait les collatérales du pouce, de l'indicateur et du côté radial du médius.

L'anomalie qui nous occupe est représentée dans la deuxième figure de la seizième planche de Tiedmann. Déjà Haller l'avait mentionnée. Au musée Orfila, j'ai vu deux pièces analogues.

Je transcris ici la note indicative :

N° 195, membre thoracique du côté gauche :

L'humérale se divise au pli du bras en radiale et cubitale. La cubitale fournit la récurrente cubitale, l'interosseuse et l'artère du nerf médian dont le volume est considérable ; cette dernière passe sous le ligament annulaire en avant des tendons du fléchisseur ; il n'existe point d'arcade palmaire superficielle, l'artère du nerf médian fournit les collatérales du pouce, de l'index (toutefois la collatérale interne de ce dernier provient de l'arcade palmaire profonde et l'externe du médius), la cubitale fournit les autres (l'interne du médius et celles de l'annulaire et du petit doigt), *Houel et Broca*. Ce fait confirme ma manière d'envisager l'artère du nerf médian comme continuation de l'humérale.

N° 194. Bifurcation de l'humérale en humérale proprement dite et en cubitale, cette dernière devient rapidement superficielle. L'humérale parvenue au pli du coude se divise en radiale et en artère du

nerf médian. La première n'offre rien de particulier, la seconde, dont le volume est considérable, passe à travers une boutonnière du nerf médian pour aller constituer l'arcade palmaire superficielle. Peu après son origine, l'artère du nerf médian fournit les récurrentes cubitales et le tronc des interosseuses.

Ici, c'est une naissance prématurée de la cubitale et non, comme le dit la note, une bifurcation anticipée de l'humérale.

Collection de l'Ecole de Médecine de Nancy, n° 37. (Pl. I, fig. 10.)

Naissance prématurée de la cubitale. — Artère du nerf médian volumineuse (membre thoracique du côté droit).

La cubitale se détache de la partie interne de l'humérale au quart inférieur du bras, environ quatre travers de doigt au-dessus du pli du coude.

Superficiellement placée et sous-aponévrotique, elle s'étend depuis le quart inférieur du bras jusqu'à l'éminence hypothénar, en dehors de laquelle elle s'anastomose avec l'artère du nerf médian, pour constituer l'arcade palmaire superficielle. Dès son origine, elle se porte obliquement de dehors en dedans vers la partie antéro-interne du pli du coude, pour devenir parallèle à l'axe de l'avant-bras jusqu'au poignet; passe au-dessus du ligament annulaire et de l'éminence hypothénar, se coude bientôt de dedans en dehors, en décrivant une anse à convexité interne et s'abouche à plein canal avec l'ar-

tère du nerf médian. Pendant tout son parcours, elle marche plus superficiellement et en dedans de l'artère du nerf médian. Le muscle cubital antérieur, auquel elle est subjacente et externe indique assez bien sa direction.

Son calibre égale environ celui de l'interosseuse antérieure. Elle ne donne aucun rameau jusqu'à la main. Entre l'os pisiforme et l'os crochu, elle émet de sa partie postérieure une branche qui traverse les muscles du petit doigt, en leur abandonnant un grand nombre de rameaux, et enfin la branche anastomotique avec l'arcade profonde. De cette anastomose part un rameau qui se jette dans la collatérale interne du petit doigt formée par la cubitale, qui donne en même temps, par une autre branche, la collatérale externe du même doigt et l'interne de l'annulaire.

La cubitale présente les rapports suivants :

1° *Au bras*, elle est superficielle, sous-aponévrotique, placée en dedans de l'humérale dont elle est séparée par le nerf médian, elle est recouverte par la veine basilique et les deux branches du nerf cutané interne ;

2° *A l'avant-bras*, elle passe au devant du rond pronateur, en dedans du tendon du biceps ;

3° *Au poignet*, elle repose sur le ligament annulaire et les muscles de l'éminence hypothénar.

La radiale ne présente aucune particularité dans son origine et son trajet, seulement la radio-pal-

maire est assez volumineuse pour concourir à la formation de l'arcade palmaire superficielle, à l'aide d'une petite branche transversale qu'elle envoie à l'artère du nerf médian ; elle donne également la collatérale interne du pouce et la collatérale externe de l'indicateur.

L'artère du nerf médian, aussi volumineuse que la radiale, descend à l'avant-bras entre le grand palmaire et le fléchisseur sublime, passe avec ce dernier et le nerf médian sous le ligament annulaire et vient constituer la partie moyenne de l'arcade superficielle, en donnant successivement les collatérales interne de l'indicateur et les deux du médius.

De cette artère du nerf médian sortent les récurrentes cubitales et le tronc des interosseuses.

Sur un homme âgé de cinquante ans, M. Sappey a aussi observé cette anomalie de l'artère du nerf médian :

« Les dimensions du vaisseau, ordinairement si » grêles, sont un peu plus considérables que celles » des artères radiale et cubitale.

» Son origine et ses rapports ne diffèrent point » de ceux qu'elle présente dans l'état normal. » Ainsi, après avoir pris naissance sur le tronc de la » cubitale, à trois centimètres environ au dessous » de la bifurcation de la brachiale, on la voit se » placer entre les muscles fléchisseur superficiel » des doigts et grand palmaire, en arrière du petit » palmaire et du nerf médian, puis se contourner,

» afin de gagner le côté interne de ce nerf, et enfin
» venir occuper son côté antérieur et externe, en
» décrivant ainsi autour de la branche nerveuse
» un trajet spiroïde. Parvenue au niveau du liga-
» ment annulaire antérieur, elle s'engage au-des-
» sous de ce plan fibreux, ainsi que le nerf médian,
» auquel elle demeure accolée, et arrive dans la
» paume de la main sans perdre sensiblement de
» son volume. Dans cette région, elle est située im-
» médiatement en arrière de l'aponévrose palmaire,
» en avant du nerf médian et de tous les tendons
» des muscles fléchisseurs des doigts; à un centi-
» mètre au-dessus du ligament annulaire, elle com-
» munique par un très-petit rameau avec l'artère
» cubitale et se divise en deux troncs principaux.
» L'un de ces troncs, le plus externe, se porte en
» bas et en dehors, et ne tarde pas à se subdiviser
» pour former la collatérale interne du pouce et la
» collatérate externe de l'indicateur; le second des-
» cend sur le côté interne du deuxième métacar-
» pien, et fournit la collatérale externe du médius
» et la collatérale interne de l'index. En outre,
» cette artère fournit dans la paume de la main un
» grand nombre de rameaux secondaires qui s'épui-
» sent dans les muscles de l'éminence thénar, dans
» les lombricaux, dans les téguments correspon-
» dants.

» L'artère cubitale, légèrement réduite dans son
» volume, présente à l'avant-bras ses rapports et

» son mode de distribution ordinaires. Dans la ré-
» gion palmaire, elle donne la branche qui va s'a-
» nastomoser avec l'arcade profonde, et s'infléchit
» ensuite pour former l'arcade superficielle; mais
» cette dernière est rudimentaire; les collatérales
» qui en partent sont celles du petit doigt, de l'an-
» nulaire et la collatérale interne du médius; l'ar-
» cade palmaire superficielle, composée à l'état
» normal par la cubitale exclusivement, est donc
» ici constituée par deux artères qui concourent à
» sa formation pour une part égale, savoir l'artère
» du nerf médian, qui en forme la moitié externe,
» et la cubitale, qui en produit la moitié interne. »

Il importe d'ajouter que cette anomalie existait des deux côtés dans des conditions symétriquement identiques.

En résumé, on voit que chez les sujets où l'artère du nerf médian est plus volumineuse que d'habitude, il existe trois troncs artériels principaux à l'avant-bras, deux latéraux normaux et un médian anormal : ces trois troncs occupent également la paume de la main, où ils se fusionnent l'un dans l'autre,

VIII. Origine prématurée de l'interosseuse (Pl. II, fig. 12 et 13.)

Tout le monde s'accorde à dire que l'origine prématurée de l'interosseuse constitue la plus rare de toutes les anomalies; bien peu d'auteurs en rappor-

tent des exemples ; la plupart d'entr'eux se sont contentés de les indiquer sans les décrire. Comme M. Broca, je ne suis pas convaincu que ce genre d'anomalie ait jamais été observé.

D'après cet anatomiste, le vaisseau que l'on regarde comme l'interosseuse n'est autre que le tronc huméral qui descend dans la gaîne du nerf médian, sous le bord du biceps, derrière l'expansion de ce muscle, fournit toutes les récurrentes radiales et cubitales, et au niveau ordinaire l'interosseuse normale. Tandis que le vaisseau soi-disant normal est constitué par les deux artères radiale et cubitale, qui, nées prématurément ensemble et dirigées dans le même sens, en vertu de la loi de fusion d'origine, se confondent en un tronc commun dans une partie de leur trajet. Il y a alors dans un point ou dans la totalité de la largeur du bras deux vaisseaux parallèles très-inégaux. L'un est le tronc commun des deux artères prématurées, qui se bifurque en radiale et en cubitale au pli du coude, vaisseau essentiellement anormal dans sa constitution et dans ses rapports. L'autre est l'artère principale du membre, ou, si l'on veut, l'humérale, qui n'en doit pas moins conserver son nom, malgré l'infériorité de son calibre, et qui descend normalement jusqu'au coude pour y donner naissance à la troisième artère, c'est-à-dire à l'interosseuse, la seule normale des artères de l'avant-bras.

Cette manière d'envisager l'anomalie qui nous

occupe est la seule rationnelle, elle explique parfaitement le cas de Theile (1), ceux de Dubreuil (2), Lauth (3), et Broca (4).

IX. Conclusion.

Je crois devoir résumer ce travail un peu long, sous la forme concise de propositions.

1° La connaissance du type de la circulation artérielle du membre supérieur est indispensable pour se rendre compte de ses anomalies.

2° L'anomalie en général est la déviation du type le plus ordinaire considéré comme normal.

3° L'anomalie n'est qu'apparente ; elle est toujours l'expression de la loi de balancement organique.

4° Le type de l'artère principale du membre thoracique est représenté par un vaisseau qui s'étend du tubercule du scalène antérieur jusqu'à la paume de la main, où il est continué par le rameau du nerf médian comme la sacrée moyenne continue l'aorte.

---

(1) *Encyclopédie anatomique*, t. III, p. 191.

(2) *Anatomie artères*, pl. VI, fig. 1.

(3) Musée anatomique de Strasbourg.

(4) *Réflexions sur les anomalies artérielles*, p. 10, musée Orfila.

5° Il n'existe pas de bifurcation anticipée de l'artère humérale, mais bien des origines prématurées de la radiale et de la cubitale.

6° Lorsque deux vaisseaux artériels existent anormalement au bras, celui qui représente l'humérale offre les connexions habituelles de ce tronc avec le nerf médian et les veines, fournit les rameaux qu'il a l'habitude de donner et même ceux qui proviennent de l'artère dont l'origine est reportée plus haut.

7° L'origine prématurée des artères radiale et cubitale est fréquente, une fois sur trois d'après Meckel.

8° Les faits observés ne permettent pas encore de décider qu'elle soit plutôt bilatérale qu'unilatérale.

9° Elle a lieu plus souvent du côté droit que du côté gauche. Elle coïncide très-souvent avec d'autres anomalies du système artériel.

10° La naissance prématurée de la radiale se rencontre le plus fréquemment : elle se fait ordinairement au tiers moyen du bras.

11° Lorsqu'au bras deux artères remplacent le tronc unique, leur situation est, à peu d'exception près, plus superficielle que celle du vaisseau normal.

12° Dans le cas d'origine prématurée, la radiale émerge en dedans de l'humérale qu'elle croise pour reprendre à l'avant-bras sa place accoutumée.

13° Si un vaisseau aberrant sort de l'axillaire pour se jeter dans la radiale au pli du coude, peu après son origine, sa présence est toujours légitimée par la compression qu'exerce le tendon du biceps sur le tronc radial.

14° La naissance prématurée de la cubitale est à celle de la radiale environ dans le rapport de 1 à 3.

15° Elle procède plus souvent que cette dernière de l'axillaire, sa position est également plus superficielle, elle est ordinairement suppléée dans sa distribution à l'avant-bras et à la main par l'artère du nerf médian devenue plus volumineuse.

16° Lorsque cette dernière artère a acquis un calibre plus considérable que d'habitude, elle est la représentation fidèle du tronc huméral, et donne toujours naissance à l'avant-bras, aux récurrentes cubitales, au tronc interosseux et aux récurrentes radiales, surtout dans le cas d'un vaisseau aberrant fusion de l'origine prématurée de la radiale et de la cubitale. A la main, elle forme l'arcade palmaire superficielle, tantôt avec la cubitale seule, tantôt avec cette dernière et la radiale.

17° L'origine prématurée de l'interosseuse n'existe pas : les exemples qu'on en cite sont mal interprétés ; ils prouvent seulement que le vaisseau à qui l'on donne ce nom au bras n'est autre que le tronc huméral, tandis que l'artère soi-disant normale est

constituée par la radiale et la cubitale qui, nées prématurément ensemble, se sont fusionnées en un tronc unique pour se bifurquer au pli du coude en avant des muscles et au-dessous de l'aponévrose.

18° Les conséquences chirurgicales qui se rattachent à l'origine prématurée de la radiale ou de la cubitale, ou à la présence d'un vaisseau aberrant au bras, sont faciles à déduire. Lorsque la ligature de l'humérale pratiquée pour une blessure profonde du coude, ou un anévrisme développé dans celte région, ne met pas un terme à l'hémorrhagie, on doit alors soupçonner l'existence d'un vaisseau anormal au bras et s'empresser d'en opérer la ligature. Un jeune homme reçoit un cou de couteau au-dessus du coude droit, l'hémorrhagie est abondante. Après avoir lié les deux bouts de l'artère, M. Velpeau voit bientôt que le sang continue à couler ; c'est qu'à 14 millimètres en dehors était une seconde brachiale, qui avait aussi été divisée et dont les deux extrémités furent également embrassées par un fil.

M. Danyau, dans une hémorrhagie des artères de l'avant-bras, pratique la ligature de la brachiale sans mettre un terme à l'effusion du sang. Il soupçonne alors un vaisseau supplémentaire qu'il s'empresse de découvrir : sa ligature met fin à l'hémorrhagie.

19° Dans la gaine du nerf médian, même en cas d'anomalie, il y a toujours un vaisseau qui peut être lié.

A la suite d'un phlegmon diffus de l'avant-bras, il survient le quinzième jour une hémorrhagie inquiétante, Blandin cherche l'humérale au milieu du bras. Il ne trouve dans la gaine du nerf médian qu'un vaisseau assez petit ; il le lie néanmoins. Aussi, après, le pouls radial conserve le même développement qu'avant l'opération. L'artère cubitale a cessé de battre, et l'hémorrhagie se trouve arrêtée d'une manière définitive. Il est clair que chez cet homme la radiale offrait une naissance prématurée et que néanmoins le chirurgien a pu intervenir utilement en sa faveur.

20° Si chez un sujet dont l'artère du nerf médian est volumineuse, une blessure de la paume de la main détermine une hémorrhagie ; que cette dernière résiste à la compression ; le chirurgien ne soupçonnant pas cette anomalie s'empresse de pratiquer la ligature de la cubitale d'abord, puis bientôt de la radiale. Il est évident qu'ici cette double ligature demeurera impuissante, que le sang continuera de couler, et que cette effusion pourra devenir fatale au malade si l'opérateur, trop confiant dans ses connaissances d'anatomie normale, diffère la ligature de l'artère humérale.

Dans une occurrence semblable, c'est-à-dire dans l'hypothèse où un chirurgien, après avoir lié les deux artères de l'avant-bras, ne serait pas parvenu à arrêter une hémorrhagie de la paume de la main, la première indication à suivre consistera à fléchir for-

tement la main sur l'avant-bras pour relâcher tous les tendons, à explorer ensuite la partie médiane de ce dernier organe à l'aide du toucher pour constater les pulsations du tronc supplémentaire, et à le lier au-dessus du poignet aussitôt que ces pulsations auront révélé son existence. Si ces recherches demeurent infructueuses, le chirurgien aura recours à la ligature de l'artère brachiale.

PL. I.

Fig. 1. A — *Tronc huméral.*
B — *Radiale* anticipée.
C — *Collatérale interne.*
D — *Récurrente radiale antérieure.*
E — *Nerf médian.*

Fig. 2. A — *Tronc huméral.*
B — *Radiale.*
C — *Nerf médian.*

Fig. 3. A — *Tronc huméral.*
B — *Radiale* anticipée.
C — *Collatérale interne.*
D — *Récurrente radiale antérieure.*
E — *Nerf médian.*

Fig. 4. A — *Tronc huméral.*
B — *Radiale* anticipée.

Fig. 5. A — *Tronc huméral.*
B — *Radiale* anticipée.

Fig. 6. A — *Tronc huméral.*
B — *Radiale.*
C — Vaisseau aberrant se jetant dans la radiale.
D — *Nerf médian.*

Fig. 7. A — *Tronc huméral.*
B — *Humérale profonde.*
C — *Radiale.*
D — *Cubitale* anticipée.

Fig. 10. A — *Tronc huméral.*
B — *Radiale.*
C — *Cubitale* anticipée.
D — *Tronc de l'Interosseuse.*
E — *Artère du nerf médian.*

SUR

L'OZONE ET L'ACIDE PHOSPHORIQUE

PRODUITS DANS LA

COMBUSTION LENTE DU PHOSPHORE

PAR M. BLONDLOT

On admet généralement que, lorsque le phosphore brûle lentement à l'air, il se produit simultanément de l'ozone et de l'acide phosphoreux ; or, comme ces deux principes sont incompatibles, j'ai pensé qu'il y avait là une erreur qu'il s'agissait de rechercher. A cet effet, je me suis servi d'un appareil très-simple, qui fournit immédiatement autant d'air ozonisé qu'on peut en désirer. Il se compose d'un flacon de plusieurs litres fermé par un bouchon percé de deux trous, l'un donnant passage à un tube droit qui descend jusqu'au fond du vase et communique supérieurement, au moyen d'un tube de caoutchouc, avec un réservoir d'eau muni d'un robinet ; tandis qu'à l'autre trou du bouchon est

adapté un tube en verre recourbé, propre à recueillir les gaz. C'est dans la partie ascendante de ce tube que je loge le phosphore, sous forme d'un cylindre ayant à peu près la grosseur d'une plume à écrire, sur une longueur d'environ 15 centimètres. Les choses étant ainsi disposées, si l'on fait arriver dans le flacon un mince filet d'eau, l'air expulsé s'échappe bulle à bulle, en passant entre le phosphore et les parois du tube. Les gaz qui en résultent étant recueillis à la manière ordinaire, sont agités avec de l'eau pure à plusieurs reprises, jusqu'à ce que les vapeurs blanches aient complétement disparu.

Au moyen de cet appareil, j'ai pu constater deux faits importants. Le premier, c'est que, si l'air ambiant n'atteint pas rigoureusement 12 degrés lorsqu'il sort de l'appareil, il a bien acquis l'odeur caractéristique de l'ozone, mais il n'affecte en rien le papier ozonoscopique à l'iodure de potassium; tandis que, si l'air de la pièce était de 12 à 13 degrés, ces mêmes papiers, suspendus dans les flacons récipients, y bleuissent d'une manière aussi prononcée que si la température avait été beaucoup plus haute. Le second fait, c'est que, quelque soit la température à laquelle on opère, les vapeurs blanches qui sortent de l'appareil sont exclusivement formées d'acide phosphorique, sans mélange d'acide phosphoreux. Ce résultat a lieu, quelle que soit la lenteur avec laquelle l'air passe sur le phosphore. Il se produit également si, recueillant le gaz dans un

flacon de capacité égale à celui qui sert d'insufflateur, on le substitue à celui-ci, et ce alternativement, un plus ou moins grand nombre de fois, de manière à dépouiller de plus en plus l'air d'une partie de son oxigène. Il est, du reste, facile de s'assurer que le produit de la combustion n'est que de l'acide phosphorique ; il suffit pour cela de faire passer les gaz qui sortent de l'appareil dans un peu d'eau distillée. Le liquide, d'une acidité très-prononcée, étant exactement neutralisé par la potasse, précipite l'azotate d'argent en jaune ; il ne décolore point le caméléon minéral, et même, introduit dans un appareil de Marsh, il ne produit point de flamme verte.

S'il en est ainsi, il restait à démontrer pourquoi, dans l'appareil classique à l'aide duquel on obtient ce qu'on appelait autrefois l'acide phosphatique, il se produit de l'acide phosphoreux mélangé à de l'acide phosphorique. Voici comment je crois pouvoir l'expliquer. S'il est vrai qu'en brûlant lentement dans l'air humide, le phosphore produit de l'ozone et, partant, de l'acide phosphorique exclusivement, il n'en est plus de même lorsqu'il brûle dans l'eau aérée; car alors, il n'y a pas trace d'ozone et il ne se forme que de l'acide phosphoreux. Or, c'est précisément ce qui se passe dans l'appareil en question. En effet, chaque cylindre de phosphore enfermé dans un tube étroit, rétréci à la partie inférieure, s'entoure d'abord d'acide phosphorique qui, attirant

l'humidité de l'air, ne tarde pas à s'envelopper plus ou moins complétement d'une couche de liquide que l'oxigène de l'air est obligé de traverser ; d'où il suit que sur les points ainsi recouverts, il ne se produit que de l'acide phosphoreux ; tandis que sur les autres, c'est de l'acide phosphorique. De là le mélange en proportions variables des deux acides qui constituent le prétendu acide phosphatique.

LA LÉGENDE DE KÂMA

MÉDITATION ORIENTALE

Par M. L. LEUPOL

Vers l'orient d'Agra quel est donc cet éclair?
Quel Dieu, du fond des bois, s'est élancé dans l'air?
A son aspect, le soleil plus rapide,
S'épanouit sur l'espace limpide ;
L'Aurore en pâlissant à répandu ses pleurs ;
L'herbe s'émeut et relève sa tige ;
Près de son nid, l'oiseau chante et voltige ;
Et la brise qui passe a le parfum des fleurs.

Salut, divinité gracieuse et puissante !
Tu viens ; et la nature, avant toi languisante,
S'anime au sein des épaisses forêts ;
Les monts, les flots bondissent... Tu parais,

Et de l'abîme au ciel tu commandes en maître.
Le triple monde, au pied de tes autels,
Voit à genoux ses dieux et ses mortels :
C'est toi qui fait tout vivre et qui fait tout renaître.

Parmi les astres d'or, quand de ta royauté
Se déroule, ô Kâma, l'étendard redouté ;
Que, devant toi, décente et demi-nue
La Volupté se berce dans la nue,
Et que des Apsarâs vous précède le chœur :
Il semblerait que, derrière ses voiles,
L'Avenir montre à nos yeux les étoiles
Qui brillent aux lambris de l'éternel bonheur.

Toi dont l'arc eut jadis pour corde un rang d'a-
[beilles,
Dieu des profonds soupirs et des brûlantes veilles,
Fils de Mâyâ, tourment de l'âge heureux;
O toi, de qui le Printemps amoureux
Trempe en son renouveau les flèches acérées,
Tu resteras toujours le roi des rois,
Le plus ancien, le plus jeune ; et tes lois
A la cendre des ans survivront adorées.

Ananga chaste et pur, ô radieux Smara,
Dont le carquois céleste est parfumé d'amra,
Sous quelque nom que ma bouche t'implore,
Divine essence, âme où s'en vont éclore

Les germes de la vie et la fleur des vertus ;
De ton antique et mémorable histoire
Si tu m'apprends la phase expiatoire,
Je t'offrirai cet hymme écrit sur des lotus.

De perles et d'attraits toute resplendissante,
La déesse Râti, speudide, éblouissante,
A Kâma son époux dit, un jour: « O Devâ,
Pourquoi donc souffres-tu que l'austère Çiva,
Seul des dieux, te dédaigne et méprise tes armes ?
Ton carquois est-il vide ? ou, sans force et sans [charmes,
Tes dards ont-ils perdu, maintenant émoussés,
L'aiguillon qu'ils laissaient au fond des cœurs bles- [sés ? »

Et Kâma répondit : « Jamais, ô bienheureuse,
Je n'oserai lancer ma flèche aventureuse
Contre le Dieu puissant dont la froide raison
Triompherait toujours de mon trop doux poison.
Ne te consume point, Déesse, en plaintes vaines ;
C'est la vie et le feu que glissent dans les veines
Mes rayons, mes éclairs, ma plus faible lueur ;
Et Çiva, c'est la mort ; Çiva, c'est le tueur. »

La déesse, à ces mots, pâle et d'autant plus belle,
Répliqua vivement : Çiva, c'est un rebelle,

Qui pour anéantir les mondes avec nous,
Tente de se soustraire à nos lois, à nos coups ;
Oui ! Çiva, c'est le sang, le meurtre et le ravage,
Le règne de l'horreur et de l'état sauvage :
Il faut, domptant ce dieu, rallier l'univers
Au culte du sourire et des ombrages verts. »

« Je ferais, dit Kâma, le malheur de la terre,
Si j'enflammais ce Dieu qui dort en son cratère.
Il vient, le cœur de glace et le front orageux,
A la rigide enfant de l'Himâvat neigeux,
A l'inflexible Umâ, d'unir sa destinée :
N'allons pas féconder ce stérile hyménée !
On a peur dans le ciel que si les deux époux,
Des bienfaits de la paix adversaires jaloux,
Se recherchent autant qu'ils se fuyaient naguère,
Ils ne donnent le jour au Démon de la guerre.
Les Nymphes dont l'emblème est un poignard, déjà
Comme leur nourrisson réclament ce radja. »

La déesse Râti, de sa voix la plus tendre,
En mots harmonieux se fit alors entendre :
« L'avenir est moins sombre et moins calamiteux
Qu'il n'apparaît, dit-elle, à l'horizon douteux.
Si du Mahâdêva ta flèche empoisonnée
Devait mettre en fureur l'âme passionnée,
Et que sous cet amour ont dût voir, grâce à moi,
Les mondes tressaillir d'un effroyable émoi,
Peut-être que du temps les menaces lointaines
M'agiteraient aussi de craintes incertaines ;

Mais ce que je demande (et mes soins aideront
A fomenter les feux qui de toi jailliront),
C'est qu'enfin devenu le dieu de l'harmonie,
Çiva, d'une tendresse ineffable, infinie,
Intime, ardente et pure, entoure en l'adorant
La divine épousée à laquelle il se rend ;
Et que la fière Umâ, douce, aimante et sereine,
Soit avec son mari plutôt femme que reine.
Pour le bonheur du monde et le repos des cieux,
Accomplis ce miracle, ô toi de qui les yeux
Peuvent, selon leur gré, lancer au fond de l'âme
Ou le sinistre éclair ou l'innocente flamme. [mant,
Viens ! Sur les bords du Gange il est un lieu char-
Un tranquille ermitage, où, seul en ce moment,
Çiva dérobe aux dieux son aspect redoutable
Et, trompant les regards d'une épouse intraitable,
Jouit dans le silence et dans l'austérité
Des loisirs qu'il accorde à sa divinité. [rendre,
C'est là, dès aujourd'hui, qu'ensemble il faut nous
Nous blottir dans les fleurs, voir Çiva, le surprendre,
Le vaincre, en le perçant des traits enamourés
Que de tes carquois d'or mes mains auront tirés. »

Le couple séducteur gagne aussitôt l'asile
Où lassé d'être dieu, Çiva parfois s'exile.
Râti le voit, se cache, et d'un signe furtif
Le montre à son époux derrière elle craintif.
Le voilà donc celui qui n'épargnait personne,
A la merci d'un maître, et sans qu'il le soupçonne !

Après avoir longtemps et longtemps hésité,
Kâma bande son arc. Déjà la Volupté
Lui donnait une flèche entre mille choisie ;
Déjà le dieu d'Amour l'avait presque saisie :
Mais à ses doigts tremblants elle échappe — ô dou-
[leur ! —
Et blesse par son choc les pistils d'une fleur.
A ce heurt, dont le bruit à peine se devine,
Çiva tourne la tête ; et sa face divine
Au cœur des ennemis jette un soudain effroi :
Le Dieu s'est réveillé sur son trône de roi.
Sinistre et glacial, comme serait un glaive,
Il sort de son repos, il resplendit, se lève,
Fait un pas, marche encor, fascine en s'avançant
Les victimes qu'il tient sous son coup d'œil perçant,
Sous ce regard qui semble une pointe de lame ;
La mort part de son front ; son souffle est une flam-
[me :
Râti tombe en poussière ; auprès d'elle étendu,
Son époux prend un nom du corps qu'il a perdu :
C'est Ananga dès-lors qu'il s'appelle ; et coupable,
De soi-même il n'a plus qu'une forme impalpable.
Il ira, désormais murmure dans les airs,
Soupir, cendre jetée aux sables des déserts,
Mirage, illusion, idéal impossible,
Echo mystérieux d'un monde inaccessible,
Voix plaintive, ombre vaine, et flot parmi les flots
Qui de notre existence emportent les sanglots.
Il reste parmi nous ; mais de sa pure essence
Les appétits grossiers usurpent la puissance :

Il se dérobe aux cœurs comme ils se voile aux yeux,
Et pour l'apercevoir il faut monter aux cieux.

Dès que le vent rapide eut bien loin sur ses ailes
Entraîné de Kâma les dernières parcelles,
Et qu'il eut dispersé tout ce que fut Râti,
Vindicatif encore l'époux de Parvâti
Chassa de sa présence, avec d'horribles gestes,
Vers des points opposés, les deux âmes célestes.
Râti gagne le sud, où des fantômes noirs
Gardent du sombre enfer les caverneux manoirs ;
Kâma s'envole au nord, et pleure sa compagne
Au sommet des rochers de la froide montagne.
Depuis l'Himâlaya jusqu'aux grèves des mers,
L'espace est traversé par les regrets amers
De l'époux qui gémit, de l'épouse éplorée,
L'une appelant son dieu ; l'autre, son adorée :
Kâma, cherche Râti, Râti cherche Kâma.
Rends à chacun de nous, mon Dieu ! ce qu'il aima ;
Tous nos espoirs, fanés comme une herbe flétrie,
Seigneur, relève-les ! Relève ma patrie !

Il est, dit la légende, une espèce d'oiseaux,
Qui, tout le jour ensemble, aux bords des grandes
Regagnent tristement, dès que la nuit arrive, [eaux,
Les femelles le bois, les mâles l'autre rive,
Et de la sorte veufs par ordre du destin,
Se pleurent à l'envi du soir jusqu'au matin.
La déesse et le dieu dont, fatal en sa force,
Un Dêva trop farouche avait fait le divorce,

Ainsi se lamentaient, en protestant toujours
Contre le dur exil où vaguaient leurs amours.
Dans le plus doux zéphir comme dans la tempête,
L'Inde entière entendait au-dessus de sa tête,
Des monts du Malabar à la Saraswâti,
Les plaintes de Kâma, les soupirs de Râti.

—

« Pourrons-nous, disaient-ils, de l'un à l'autre
[atteindre?
Devons-nous pour jamais ne plus nous réunir?
Ah! laissez, laissez-nous, si tel est l'avenir,
Dans le Brahme éternel tous les deux nous éteindre!

—

« Oui, puisque sans pitié le vainqueur a voulu
Que de l'amour divin, se disjoignant immonde,
La Volupté dès-lors n'eût qu'à perdre le monde,
Anéantissons-nous dans l'abîme absolu.

—

« De l'immuable jour, ah! quand poindra l'au-
[rore!
Plongés dans les spendeurs, loin de nos ennemis,
Quand, au sein de la paix, nous sera-t-il permis
De nous aimer en Dieu, de nous y voir encore! »

—

Il n'est pas seulement ange exterminateur,
Ni malveillant démon, ni pouvoir destructeur,
Ce terrible Çiva qui, pour nous un mystère,
Fait son œuvre en changeant la face de la terre :
S'il tue, il ressuscite ; et de vie à néant,
D'édifice en ruine il va toujours créant :
Il retourne le monde, à son gré le nivelle,
Où ses bras ont fauché sème une herbe nouvelle,
Et de la Providence intelligent fermier,
Donne à l'être futur l'être ancien pour fumier.

Non loin de l'odorante et paisible retraite
Où Çiva revenait parfois vivre en ascète,
Un sage et vieux soudra, maître de quelques champs,
Demeurait seul et pauvre, à l'abri des méchants.
Aussitôt que l'aurore annonçait la lumière,
En priant il sortait de son humble chaumière,
Travaillait tout le jour, et quand la nuit prenait,
Vers sa case déserte en priant revenait.

Un soir, qu'à son retour il suivait le rivage,
S'offrit à ses regards, sous un figuier sauvage,
Dans l'herbe et dans les fleurs au calice vermeil,
Une femme livrée au plus profond sommeil.
Il semblait qu'elle fût jeune encore et de race ;
Mais toute sa personne, hélas ! portait la trace
D'un violent chagrin, d'une longue douleur :
Son front avait creusé des rides au malheur.
Le vieillard secoua doucement la ceinture
De la mélancolique et frêle créature,

Qui, s'éveillant à peine, entr'ouvrit ses grands yeux,
De larmes tout voilés comme un ciel pluvieux.
Elle écarta son rêve ; et, debout, immobile,
Les mains jointes, l'aspect d'une esclave débile,
Le costume indigent, le visage abattu,
Muette elle attendit : — « Etrangère, où vas-tu,
Demanda le vieillard d'une voix paternelle ? —
— Veuillent les dieux me rendre à moi-même, dit-
Je ne sais d'où je viens et j'ignore où je vais ; [elle !
Mon âme n'a de soi, depuis les jours mauvais,
Qu'un lointain souvenir, une vague espérance,
Un regret au bonheur qu'a suivi la souffrance. —
— Pauvre deshéritée, allons, dit le soudra,
Ma vieillesse est robuste, elle te soutiendra ;
Tout petit qu'est mon toit, son ombre est assez vaste
Pour faire une patrie, un asile, une caste,
Un horizon, à qui ne se connaît plus rien :
Je serai ta fortune, et tu seras mon bien,
Ma servante, ma fille et l'unique héritière [tière, —
Des champs qui m'auront vu mener ma vie en-

Et la triste exilée humblement s'en alla
Chez le vieillard son maître A quelque temps de là,
Comme elle remplissait son urne aux bords du
Elle vit un enfant qui, d'une grâce étrange, [Gange,
A l'ombre d'un massif d'iris et de roseaux,
Entouré de poissons, se jouait sur les eaux.
Sa beauté, sa candeur, son ingénu sourire,
Tout de lui plaît aux yeux, les charme et les attire.

Emue au fond du cœur, prise d'enchantement,
La fille du soudra descendit lentement
La pente qui menait, sans raideur ni secousse,
Par un chemin de sable, et d'algues, et de mousse,
Jusqu'auprès de l'enfant, qui semblait s'efforcer
D'inviter l'étrangère à venir l'embrasser.
D'un main frémissante et pourtant courageuse,
Elle alla le saisir sur la vague orageuse,
Le pressa sur son sein, et d'un pas agité
L'emporta sous le chaume où régnait la bonté.
D'allégresse et d'orgueil elle se sentit l'âme
Renaître à la chaleur d'une étonnante flamme ;
Et, sans se demander par quel secret pouvoir
L'enfant jusqu'à ce point avait su l'émouvoir,
Elle se contenta, saintement amoureuse,
De se montrer sa mère et de se dire heureuse.

A son retour des champs, le maître fut surpris
D'entendre sous son toit des éclats et des ris.
Il se tint sur le seuil ; et, l'oreille attentive,
Ecouta les propos de sa fille adoptive.
Il la suivit des yeux ; et, la considérant,
Crut être le jouet d'un songe délirant,
De la *çudra prêsya* sérieuse et brunie
La figure était blanche alors et rajeunie ;
Sa taille s'élevait, et sous des cils soyeux
Rayonnait un regard vif, limpide et joyeux.
C'était une autre femme : ivre de sa tendresse,
Ardente à prodiguer caresse sur caresse,

S'emparant du bonheur comme d'un souvenir,
Folle et craignant de voir sa démence finir.

Lorsque le bon vieillard entra dans sa chaumière,
Où la lune en son plein répandait la lumière,
Il vit à sa rencontre accourir son enfant,
Qui, d'un geste superbe et d'un air triomphant,
La voix au timbre clair, le maintien ferme et brave,
Comme une conquérante et non plus en esclave,
Défendit son trésor et le fit accepter
Par le soudra, pensif en entendant conter
Cette prodigieuse et bizarre aventure,
Où rien n'obéissait aux lois de la nature.
Pour lui de ce miracle émanait un devoir
Que les Dieux imposaient encore à son pouvoir ;
Et, serviteur du ciel dans sa modeste sphère,
Il ouvrit de nouveau ses entrailles de père.

Chose incroyable ! On dit qu'à souhait grandis-
Le nourrisson bientôt fut un adolescent ; [sant,
Que plus de jour en jour il acquérait d'années,
Plus tombaient, d'heure en heure, et les roses fanées
Et le triste bandeau jeté sur la splendeur
De celle qu'il pensait aimer avec candeur.
Mais de l'illusion bientôt l'ombre éphémère,
Où l'une avait son fils, où l'autre avait sa mère,
Faisant place au vrai ciel de la réalité,
Laissa voir sous ces noms l'Amour seul abrité.
Ni le vent sur la mer, ni le feu dans la plaine,
Malgré tous les efforts de leur puissante haleine,

N'ont jamais ravagé les moissons ou les flots,
Espoir des laboureurs et des durs matelots,
Autant que cet amour de tempête et de flamme
Envahit ce jeune homme et brûla cette femme.
Il vint ; et chacun d'eux se courbant éperdu,
Subit avec effroi ce coup inatendu.
Quand arriva ce deuil à leur tendresse heureuse,
Ce fut pour tous les deux une douleur affreuse ;
Ils pleuraient de se voir avec des sentiments
Qui transformaient la mère et le fils en amants ;
L'un l'autre ils se fuyaient ; et, contraints de se
Ne confiaient qu'aux bois leur aveu solitaire. [taire,

— « Il est, se dit la femme en son cœur ulcéré,
Non loin du Gange il est un lieu saint, révéré,
Qui touche à l'humble champ, mon pieux héritage,
Et qui fut autrefois le secret ermitage
Où, selon la légende, un jour, Kâmadêva
Tendit son arc léger contre le dieu Çiva :
J'irai dans ce bocage, au fond de cette enceinte,
Gémir sur ma souffrance et murmurer ma plain-
[te. — »

— « Dans le bois formidable où deux divinités,
Se disait le jeune homme en mots précipités,
Dans la sombre forêt où, rivaux par essence,
Jadis ont combattu pour la toute-puissance
Deux ennemis —, l'Amour et cet autre Immortel
Qui semble sur la haine ériger son autel,

J'irai ; j'irai savoir quelle est ma destinée,
Et pourquoi celle à qui mon âme s'est donnée,
Celle dont je payais en fils respectueux
Par un culte si pur les soins affectueux,
Du pauvre enfant trouvé pourquoi donc à cette heure
Elle n'est plus la mère, et moi pourquoi je pleu-
[re. » —

Et l'on eût pu les voir, presque au même moment,
Par des sentiers divers se rendre lentement [dre,
Jusqu'au tertre où jadis, frappés d'un coup de fou-
L'Amour et sa Compagne étaient tombés en poudre.
A l'insu l'un de l'autre ils venaient s'enquérir
D'un remède à leur mal, sans vouloir en guérir.
Tous les deux, à genoux et la tête inclinée,
Comme des fleurs au soir d'une ardente journée,
Ils priaient, demandant le réveil du matin,
Ou le somme éternel dans la nuit du destin.
Quoiqu'ils ne fussent pas, en leur commun mystère,
Côte à côte étendus la face contre terre,
S'ils ne se voyaient point, de l'âme ils s'entendaient,
Et dans le même sol leurs larmes s'épandaient.
Un sanglot déchirant soudain rompt le silence ;
Le jeune homme se trouble, il regarde, il s'élance,
Près de sa bienfaitrice il va se prosterner;
Et par les cris du cœur se laissant entraîner,
Tous les deux en ces mots, d'une voix solennelle,
Ils s'adressent ensemble à la voûte éternelle :

— « Ecoute-nous, équitable Çiva,
Dieu juste et fort, puissant Mahâdêva !
Nous aimons, et n'osons nous le dire ;
Notre âme en feu contre et pour nous conspire,
Elle répugne et cherche à nous noyer
Dans l'océan de l'immense foyer
Où le bonheur impatient bouillonne,
Et verse au loin son être qui rayonne.
Nous nous aimons, comme on aime le jour ;
Et nos regards, fermés à tant d'amour,
Craindraient de voir leur soleil implacable —,
La passion —, dont l'astre les accable.
Nous nous aimons ; mais pour nous retenir,
En nous demeure un vague souvenir :
Qui nous dira, grand Dieu, ce que nous sommes
En ce bas monde et dans l'ombre des hommes ;
D'où venons-nous ? Quel secret hasardeux
Semble jeter son voile entre nous deux ?
Est-ce une loi que ce cruel martyre
Qui nous repousse, hélas ! et nous attire ?
Dieu tout-puissant, juste Mahâdêva,
Daigne nous rendre à nous-mêmes, Çiva ! — »

De ce bois dont chaque âge a gardé la mémoire,
Paisiblement alors s'avance dans sa gloire
L'époux de Parvâti, le vainqueur de Smara ;
Sur le couple déchu ses mains versent l'amra ;
Son sourire, la vie ; et ses yeux, la lumière :
« Reprenez, leur dit-il, votre forme première ;

Sous mes foudres d'abord si l'Amour est tombé,
J'avais, à son aspect, moi-même succombé.
Soyons unis, Kâma, pour la toute-puissance ;
Et, ta Compagne aidant, retourne à ton essence.



P. Morey del. Heinsius pinxt 1782

RICHARD MIQUE.

Architecte de la Reine Marie-Antoinette.



RICHARD MIQUE

Architecte de Stanislas, roi de Pologne, et de la reine Marie-Antoinette

PAR M. P. MOREY

Architecte
Ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome

Si Nancy jouit dans le monde d'une grande réputation d'élégance et de beauté, personne n'ignore qu'il la doit surtout à l'ensemble des édifices construits dans cette ville, sous les règnes du duc Léopold et du roi Stanislas, par les architectes Boffrand, Héré et Richard Mique.

Nous avons exposé précédemment la vie et les œuvres des deux premiers de ces artistes, qui ont tant contribué à l'embellissement de l'ancienne capitale de la Lorraine : il nous reste, pour compléter notre tâche, à consacrer aussi quelques pages à la mémoire de Richard Mique.

Malheureusement, cet architecte n'ayant pas eu de biographe contemporain, on a conservé sur sa vie peu de documents intéressants : c'est donc particulièrement de ses œuvres qu'il sera ici question.

Dans les registres de la paroisse St-Sébastien, déposés aujourd'hui aux archives de la ville, on lit : Richard Mique, fils de Simon Mique, architecte, et de dame Barbe Michel, son épouse, est né et a été baptisé sur cette paroisse, le 18 septembre 1728. Cet artiste appartient donc à notre cité.

Le titre de premier architecte du roi de Pologne, qu'il obtint très-jeune encore, après la mort de Héré, et le grade de chevalier de l'ordre de Saint Michel, qui lui avait été conféré et qui n'était accordé qu'aux grands dignitaires et aux artistes célèbres, portent à croire qu'il contribua par son talent et ses conseils à la perfection des grands édifices élevés à la fin du règne de Stanislas, et qu'il fut le collaborateur de Héré ; mais ce qui fit peut-être qu'on attribua dans la suite à Richard Mique plus d'honneur que ce qui lui en revenait de fait dans ces constructions, c'est que, par un sentiment d'amour-propre tout provincial, on était fâché d'avoir à reconnaître dans ces derniers temps, bien à tort, comme le prouve son acte de naissance, que le principal auteur de ces œuvres habiles, l'homme à qui devait en appartenir tout le mérite, était né dans le pays messin (1). Laissons à chacun son lot. D'ailleurs, le grand nombre de travaux exécutés à Nancy et en France par Richard Mique, suffit largement à

(1) Voir notre notice sur cet architecte, publiée en 1863.

sa gloire, et le place au premier rang des grands artistes de son époque.

Avant d'exposer le sommaire de ses œuvres, rappelons-nous ce qu'était l'architecture, en France, sous les deux règnes qui ont précédé celui de Louis XVI.

L'amour de Louis XIV pour le grandiose des masses architecturales, goût que partageait son ministre Colbert, surintendant des bâtiments, aboutit à la colonnade du Louvre par Pérault, laquelle fut alors considérée comme le sublime de l'art et le seul genre qui convînt à un grand peuple.

François Mansart lutta contre cette tendance au grandiose des colonnes et des pilastres par sa construction d'un corps de bâtiment au château de Blois : mais ce fut en vain, car tout était soumis alors à la volonté du grand roi, qui voulait encore dans les édifices la symétrie du plan et de l'élévation.

Sous Louis XV, la volupté raffinée se substituant à la débauche des temps de la régence, donne à l'architecture, miroir fidèle des usages des peuples, ce style joli, agréable, d'où naquirent la fantaisie et le caprice, qui dégénérèrent bientôt en licence. Ce style dura pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle.

Dans la seconde moitié, on sacrifie moins au grandiose, et l'on revient plus aux convenances : les distributions sont plus appropriées aux mœurs (1),

---

(1) C'est la marquise de Rambouillet, dit-on, qui fit subir

et l'architecture décorative remonte aux traditions antiques ; les lignes contournées et fantasques des Pompadour et des Du Barry disparaissent, pour faire place à la ligne droite et à une grande simplicité dans l'ornementation : les poutres apparentes sont remplacées par des plafonds ; les glaces sont substituées aux tableaux; les arabesques aux tapisseries de haute lisse, etc. ; toutes innovations qu'on doit particulièrement, comme nous l'avons dit dans nos précédentes notices, à Boffrand (1). En un mot, la réaction qui s'opéra dans les mœurs, et une étude approfondie des monuments antiques, modifièrent les arts, qui se ressentirent aussi du règne des philosophes et des encyclopédistes, ainsi que des récentes découvertes d'Herculanum et de Pompeï : d'où résulta ce style d'architecture, dit style Louis XVI, souvent sec et mesquin, dont le genre forme un contraste frappant avec l'aspect des édifices somptueux des règnes de Louis XIV et de Louis XV.

A l'architecte déjà cité, qui entreprit cette révolution dans l'art, on doit ajouter Robert de Cotte,

---

cette transformation à l'architecture domestique, en donnant elle-même des plans de distributions nouvelles.

Cette femme célèbre, qui avait le goût des arts, protégea pendant toute sa vie les gens de lettres et les artistes, dont elle était adorée.

(1) Voir notre notice sur cet architecte, publiée en 1866.

Gabriel, Denis Antoine, Louis, ainsi que les belles publications de Stuard, Leroy, Choiseul Gouffier, Salambier, Meissonnier, Openard, Goutière, etc., qui feront l'admiration de tous les temps.

C'est à cette époque de transition du style architectural que R. Mique fut chargé, comme architecte du roi de Pologne, de la direction de grands travaux, et qu'il contribua par ses œuvres à faire avancer l'art dans la voie nouvelle que s'étaient tracée les grands maîtres dont nous venons de parler.

Nommé ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées de Lorraine et Barrois en 1762, il devint, l'année suivante, à la mort de l'architecte Héré, directeur général des bâtiments du roi de Pologne. Il était alors âgé de trente-cinq ans.

Stanislas, par arrêt de son Conseil des finances du 25 du mois d'octobre 1763, ayant ordonné la construction d'un nouveau corps de casernes, Richard Mique en fut nommé l'architecte. Sous la première pierre on plaça des médailles du temps, avec l'inscription suivante, gravée sur une lame de cuivre, qui énumère les principaux titres de l'artiste :

« Sous le règne et les auspices, et par la magnifi-
» cence de Stanislas I, roy de Pologne, Grand-Duc
» de Lithuanie, duc de Lorraine et de Bar, sur-
» nommé le *Bienfaisant*, cet édifice consacré au
» logement des troupes, au soulagement des habi-
» tants de Nancy, à la conservation de la discipline
» et des mœurs, a été construit par les soins du

» sieur Richard Mique, directeur général des bâ-
» timens, premier architecte de Sa Majesté, cheva-
» lier de l'ordre de Saint Michel, et cette inscription
» déposée à la postérité par le Magistrat, le 14 juil-
» let 1764 (1). »

La construction en fut confiée à Claude Mique (2) et à Louis-Joseph Mique, son fils, (3) parents de R. Mique. Les grenadiers de France purent l'occuper, au moins en partie, le 18 juillet 1768, quatre ans après sa fondation. Cette caserne, qui peut loger quatre mille hommes, se compose de trois grands corps de bâtiments, dont deux en ailes; en avant de la vaste cour que forment ces bâtiments, était, il y a peu d'années encore, un large fossé en pierre de

---

(1) Durival, t. 1, p. 247.

(2) 19 septembre 1714, Claude, fils de Renauld Micque (*sic*), entrepreneur, et de Marie Basset. Parrain, Claude Basset, maître charpentier (registre de la paroisse St-Sébastien).

Cet architecte construisit la plupart des édifices élevés par le roi de Pologne ; il publia un grand et un petit plan de la ville de Nancy et de ses environs, qu'il dédia à la Reine Marie-Antoinette. On a encore de lui trois plans originaux de cette ville, dont deux sont relatifs aux conduits des fontaines et des canaux.

(3) 22 février 1757, Joseph, fils de Claude Mique, architecte du roi. Parrain, sieur Joseph Richard, sculpteur du roi ; marraine, demoiselle Catherine Tabouret, épouse du sieur Mulot, aussi architecte de S. M. le roi de Pologne (registre de la paroisse St-Roch).

C'est sans doute à cet architecte qu'on doit la construction de l'hôtel-de-ville de Pont-à-Mousson.

taille, orné d'une riche balustrade également en pierre; une grille monumentale, précédée d'un pont de dix mètres de largeur, donnait accès dans cette cour et complétait l'ensemble de ce remarquable édifice.

Le rez-de-chaussée, élevé en partie sur caves voûtées, est surmonté de trois étages et de combles couverts en ardoises, avec lucarnes de forme elliptique et frontons demi-circulaires.

Aucun ordre d'architecture n'a été employé dans la décoration ; ce qui est un fait bien rare à l'époque de sa construction, où la plupart des édifices en étaient ornés : des chaînes à refends sur les angles, des corniches et des bandeaux, des chambranles à crossettes et à clefs avec guirlandes de lauriers au pourtour des baies, enfin un fronton sur l'avant-corps du pavillon central, constituent l'ormentation des façades et leur donnent un caractère de sévérité et de richesse qui convient parfaitement à leur destination.

Dans le tympan du fronton est un bas-relief représentant Stanislas entouré des arts personnifiés. Il fut exécuté par Jean-Joseph Sonken sur les dessins du célèbre peintre Girardet.

De belles fontaines embellissaient les cours : les eaux provenaient de Pixerécourt, et la conduite qui les amenait, passait en partie dans le fond de la rivière de Meurthe (1).

---

(1) Le 23 octobre 1763, on posa au-dessus du pont de Mal-

Quelque temps avant sa mort, le 13 septembre 1765, Stanislas alla visiter cette caserne, dont le bâtiment principal, celui du fond, ne s'élevait encore qu'à la naissance du fronton. C'est cette visite que le graveur Colin a voulu faire passer à la postérité par la belle gravure qu'il a faite, et qui nous représente ce prince bienfaisant, au milieu des travaux, entouré de plusieurs personnages parmi lesquels est sans doute l'architecte.

L'Empereur François-Joseph II visita cette caserne le 13 avril 1777, et l'admira. Depuis, un grand nombre d'autres souverains en firent autant ; et si des casernes ont été construites depuis avec plus de luxe dans les façades, il n'en existe nulle part d'aussi bien ordonnées ni de plus remarquablement belles. Un tel monument suffit à la gloire d'un artiste.

Cet édifice devait être accompagné d'un grand nombre d'autres, qui auraient formé un ensemble non moins grandiose que la place Stanislas et la Carrière.

D'après le désir de M. le duc de Choiseul, d'autres

---

zéville quarante-trois corps de fer de fonte au fond de la rivière de la Meurthe, ensemble et d'un seul tems, sans épuisement ni radeaux, au moyen d'une machine très-ingénieuse inventée par le sieur Claude Mique, inspecteur des bâtiments de la ville de Nancy. La foule des spectateurs était si grande qu'on fut obligé d'y poser une garde de grenadiers (Durival, t. 1. p. 248).

casernes devaient être bâties en face, avec palais pour l'intendant, etc. (1)

Ce projet qui nous a été conservé sur un plan manuscrit pour l'embellissement de la ville (2), se compose de deux bâtiments en fer à cheval, formant place demi-circulaire au-devant de la caserne, et destinés au logement des officiers ; une rue intermédiaire aboutit à de vastes maisons pour les cantines, avec façades sur une place dédiée à Louis XVI ; enfin, dans le fond faisant face à la rue et à la place, est un vaste palais renfermant trois cours et un jardin par derrière pour l'intendant (Voir le plan ci-joint).

Les murs et les canaux qu'on retrouve dans le sol du jardin botanique, peuvent faire croire que ce projet avait reçu un commencement d'exécution.

Aux deux extrémités de la rue qui passe devant la caserne, il existait deux portes monumentales, construites avec les débris de l'ancienne porte royale de Louis XIV, autrefois sur la Carrière. Ces

---

(1) Etienne-François Stainville, duc de Choiseul, né à Nancy en 1719, gouverneur de tous les départements de l'Etat, fut chargé de la négociation du mariage de Marie-Antoinette avec Louis XVI. Son frère Xavier fit élever la porte Des Iles en l'honneur de Louis XVI.

(2) Le nom de *Morizot fecit 1780*, se lit parmi les ceps de vigne des côtes de Malzéville. La ville de Nancy possède deux plans semblables.

portes d'une grande richesse, comme l'indique le plan de Belpré, publié en 1754, ne présentant pas toute la solidité désirable et ne répondant plus à la magnificence des édifices de la capitale de la Lorraine, Stanislas fit appeler R. Mique, le 19 novembre 1761, et lui demanda les dessins de nouvelles portes (1). L'exécution en ayant été arrêtée, la première pierre de la porte Sainte-Catherine fut posée le 7 juillet 1762 (2) et celle de Saint-Stanislas le 31 du même mois. Ces portes, en forme d'arcs de triomphe, ont été élevées en l'honneur du roi et de Catherine Opalinska sa femme.

Elles se composent d'une grande porte pour le passage des voitures, et de deux petites pour celui des piétons. Les faces sont décorées d'un ordre dorique, avec piédestaux surmontés d'un attique ; des colonnes et des corniches formant avant-corps, supportent de riches trophées d'armes et de statues allégoriques avec trégliffes et métopes renfermant des LL et des CC enlacés, des galères à rames, etc.;

---

(1) Vous avez bien fait accommoder la porte Saint-Nicolas, disait Stanislas, le 19 novembre 1761, cela me fait penser à faire quelque chose de celle Saint-Stanislas et de Sainte-Catherine. Aussitôt Mique fut appelé et eut l'ordre de faire les dessins en conformité (Durival, t. 1, p. 241).

(2) Cette porte fut démolie au mois d'août 1768, et reportée plus loin, afin que la caserne Sainte-Catherine se trouvât enfermée dans la ville.

enfin, de riches clefs avec guirlandes de lauriers, et des inscriptions, complètent l'ornementation de ces édifices. Ces monuments, inspirés par les arcs de triomphe antiques, font le plus grand honneur à l'artiste par la composition de l'ensemble, l'étude des détails, la finesse et la perfection des ornements. (1)

La réputation de R. Mique se répandit bientôt au loin, et lui valut le titre d'architecte de la reine Marie-Antoinette.

Sa nouvelle position lui donna l'occasion de faire l'église des Carmélites de la ville de Saint-Denis, où était Madame Louise, fille de Louis XV (2).

Dans cette construction, il copia strictement l'art des anciens Romains, et ne chercha pas seulement à se l'approprier : comme si ce qui est entièrement du

---

(1) Ces portes, d'aspect général semblable, diffèrent cependant essentiellement entre elles, dans l'ensemble comme dans les détails.

A l'extrémité de la rue Girardet, à peu de distance de la caserne Sainte-Catherine, était la maison des Mique, (aujourd'hui l'École impériale forestière). La porte d'entrée en fer à cheval, décorée de l'ordre dorique et de groupes d'enfants tenant dans leurs mains les attributs des arts, est un chef-d'œuvre dans le genre.

La rue des Champs, au-devant, qui aboutit à la caserne et qui a été créée lors de la construction de cet édifice, devrait, il nous semble, porter le nom de Richard Mique.

(2) *Biographie*, par Michel, p. 371 et 372.

domaine du paganisme, lequel enfanta l'idéal de la beauté matérielle, pouvait convenir au christianisme, qui est le sublime de l'amour pur, de la foi et de l'espérance; vertus qui, dans le moyen-âge, élevèrent l'imagination de l'artiste à mesure qu'il voulut les exprimer. Si donc, l'église construite par R. Mique laisse à désirer sous le rapport du sublime de l'art religieux, il ne faut s'en prendre qu'à son époque irréligieuse ; car cet art a toujours été en raison des croyances des peuples et n'est arrivé à toute sa grandeur qu'autant qu'il a été l'expression de la foi dans les siècles chrétiens.

La reine confia encore à R. Mique l'ornementation et la décoration intérieure du grand appartement du petit Trianon, dans les jardins de Versailles, où son génie put prendre tout son essor, et le plaça au premier rang des architectes de son temps.

On sait que Louis XV, peu de temps avant sa mort, étant fatigué de l'apparat que comporte d'ordinaire l'habitation des grands palais, fit bâtir le petit Trianon par son architecte Gabriel. Ce palais ayant été donné par Louis XVI à la reine, lors de son avénement au trône (1), et sa distribution

---

(1) Mardi 31 mai 1774, Sa Majesté devint galante ; Elle dit à la reine : Vous aimez les fleurs; hé bien ! j'ai un bouquet à vous donner, c'est le petit Trianon.

(Bandeau), *Revue rétrospective*, t. III.

comme sa décoration n'étant plus en rapport avec le goût ni les tendances nouvelles, R. Mique fut appelé et bouleversa de fond en comble les anciens jardins plantés par Le Nôtre, creusa un lac, traça des rivières, dissémina des maisons rustiques, laiterie, bergerie, etc.

Au sein de ses créations fantaisistes, il élevait une salle de spectacle, un temple à l'Amour et le pavillon des concerts, appelé aussi kiosque ou salon du déjeuner (1).

C'est au milieu d'un jardin régulier, dit à l'anglaise, que ces diverses constructions sont éparses, avec d'autres habitations rustiques, construites également par notre architectecte et le peintre Hubert-Robert. On y remarque entre autres : le moulin, le presbytère, la maison du garde-chasse, la laiterie, la maison du bailli, et une cabane, séjour habituel de la reine, retraite simple et sans apparence, mais dont le mobilier, seul, avait coûté près de soixante mille francs (2).

L'architecte Phnor, qui a publié récemment un remarquable ouvrage sur l'architecture du temps de Louis XVI, nous fait connaître par d'admirables dessins la décoration intérieure des principales pièces du palais du petit Trianon, telles que les boiseries

---

(1) Phnor, p. 10.
(2) Phnor, p. 10.

sculptées du grand salon, qui se composent de lis blancs dans des médaillons entourés de guirlandes de fleurs et de chêne, se détachant vigoureusement sur un fond bleu; les chambranles à crossettes des baies avec corniche, chutes de guirlandes de fleurs et consoles, toutes les moulures sont encore enrichies de raies de cœur, de perles, d'oves et de denticules, suivant l'esprit du temps. Le dessus des portes est orné de tableaux.

La rampe en fer de l'escalier est un remarquable chef-d'œuvre dans le genre; rien n'est plus puissant, plus riche et plus beau que le pilastre en console, avec guirlandes de chêne et feuilles d'acanthe, qui l'accompagnent, ainsi que les trophées composés d'instruments de musique et d'attributs relatifs au commerce, etc.

D'autres pièces non moins riches que le grand salon, telles que le boudoir (1), le petit salon, la chambre à coucher, présentent cette unité de style et d'harmonie qu'on retrouve d'ordinaire dans les créations des grands artistes. C'est dans cette chambre à coucher, dit Phnor, au milieu de tous ces jolis riens dont aimait à s'entourer Marie-Antoi-

---

(1) Ce boudoir fut reproduit par M. Genoux et comp., qui l'envoya à l'exposition de Londres, en 1862.

L'*Illustration* en a donné un fort beau dessin dans son N° du 27 septembre de la même année.

nette, que se passa, en 1785, un des épisodes les plus émouvants de ce drame du *Collier de la Reine*.

Nous avons déjà parlé de la transformation des jardins du petit Trianon en jardin anglais *ou paysagiste*, d'après le désir de la reine qui en chargea M. le comte de Caraman (1). Ce genre de jardin, qu'on dit être dû au peintre Kent, se rapproche de la nature par le contraste qu'offrent sur un même point les collines, les vallons, des ruisseaux courant en lignes sinueuses, à travers les prés et les bois. Ces jardins, ainsi que ce modeste séjour, convenaient merveilleusement à la prédilection de Marie-Antoinette pour l'intimité, et au penchant qu'elle avait à fuir le cérémonial du merveilleux château de Versailles, pour le remplacer par des fêtes qui transformaient, elle et les grands seigneurs ainsi que les grandes dames de la cour, en bergers et bergères d'Arcadie ou de Florian : « Une robe de percale » blanche, un fichu de gaze, un chapeau de paille, » dit madame Campan, étaient la seule parure des » princesses. Le plaisir de parcourir les fabriques » du hameau, de voir traire les vaches, de pêcher » dans le lac, enchantait la reine. »

---

(1) Lundi 25 juillet 1774, la reine a donné au comte de Caraman la commission de lui faire au petit Trianon, qu'elle a baptisé le petit Vienne, un jardin à l'anglaise, d'après ceux de M. Boutin et du duc de Chartres (Baudeau, *Revue rétrospective* t. III).

On ne doit pas conclure que tout était simple dans ce paisible séjour, embelli encore par la présence de cette belle et gracieuse duchesse de Polignac : si quelques édifices ressemblaient à des chalets, il y en avait d'autres qui présentaient toutes les formes les plus élégantes de l'architecture, de la statuaire et de la peinture, tels que la salle du spectacle (1), le temple de l'Amour et le salon des concerts (2).

Dans ces gracieuses constructions de notre habile architecte, où sont employés les marbres les plus beaux, on voit aussi de charmantes peintures mythologiques exécutées par Lagrenée le jeune, Natoire, l'Epicié, etc. ; des sculptures représentant l'Amour, par Bouchardon ; des attributs de chasse et de pêche ; l'emblème des saisons, ou bien encore, des fleurs, des animaux, des vases, des oiseaux, exécutés par des artistes célèbres du temps ; toutes choses qui contribuent à l'embellissement du palais, et qui rehaussent encore la beauté et la pureté des lignes achitecturales.

Le roi de Suède, lors de son séjour au petit Tria-

---

(1) Le 19 août 1785 le *Barbier de Séville* était joué dans cette salle. La reine remplissait le rôle de Rosine ; le comte d'Artois, celui de Figaro, et M. de Vaudreuil, celui d'Almaviva. Beaumarchais assistait à la représentation (Phnor, p. 12).

(2) C'est dans cette salle que la reine elle-même, au grand scandale des vieux courtisans, chanta un duo avec le célèbre Garat (idem).

non, eut tant d'admiration pour cette délicieuse habitation, qu'il demanda à la reine, comme une faveur toute spéciale, d'en emporter avec lui les plans et les vues; honneur qui dut flatter bien agréablement l'artiste.

Le 20 février 1785, Marie-Antoinette ayant acquis de Philippe d'Orléans le palais de Saint-Cloud, ordonna à R. Mique de l'approprier à ses goûts. « C'était, dit Vatout, dans la description de ce palais (1), donner le signal d'une transformation presque générale ; car il est rare qu'un architecte conserve ce qui a été fait par son prédécesseur ; améliorer, pour lui, c'est d'abord détruire, et lorsqu'il édifie à son tour, sa préoccupation principale n'est pas de continuer un monument dans son style primitif, mais de bâtir quelque chose de distinct qui révèle sa nouvelle date et le cachet de l'auteur nouveau. Il est vrai que la reine, ennemie de l'étiquette même en architecture, voulait substituer partout aux grands salons d'apparat de petites pièces qui, trop étroites pour contenir la majesté royale et la pompe des cours, autorisaient naturellement des habitudes plus simples, et plus de liberté. Les petits appartements de Versailles, de Fontainebleau et le petit Trianon, témoignent de ce penchant, dont l'influence fâcheuse fit trop souvent remplacer le beau par l'affé-

(1) page 209.

terie, et réduisit les arts à des proportions peu conformes à la dignité des palais. R. Mique, tout en flattant le caprice de sa souveraine, était sans doute bien aise pour lui-même de faire du neuf et d'y attacher son nom. La principale façade, du dessin de Girard, et les pavillons, du dessin de Lépautre, furent conservés. On n'osa pas, non plus, toucher à la galerie d'Apollon, au salon de Mars, au cabinet de Diane, que protégeaient les belles peintures de Mignard ; mais toutes les distributions intérieures furent changées (1) ; on construisit une chapelle neuve dans la partie qui double l'aile droite de la cour, vers son extrémité du côté du jardin d'Apollon ; on fit de l'emplacement de l'ancienne chapelle, à la suite du vestibule du milieu, l'escalier d'honneur des grands appartements ; on doubla la partie de l'aile gauche au-delà de l'avant-corps du côté du bassin du fer à cheval, pour construire l'*escalier de la reine* ; on doubla également le bâtiment du milieu, au fond de la cour du côté de l'orangerie, en supprimant les fossés entre le château et les parterres ; et dans le bouleversement général des intérieurs on fit disparaître un grand nombre de peintures, notamment le plafond de M. Pierre, premier peintre du roi, qui représentait les cinq actes de l'opéra d'Armide. »

---

(1) Poncet de la Grave, 1789.

» Les jardins subirent également des modifications; la reine fit dessiner et clore le petit parc ; et l'ancien pavillon où Charlotte de Bavière aimait à venir se reposer, au bruit monotone et doux des eaux tombant dans les bassins, fut remplacé par un pavillon nouveau qui reçut de Marie-Antoinette le nom de *Félicité.* »

Malheureusement, ce pavillon a disparu ainsi que quantité d'autres chefs-d'œuvre qui ornaient le palais de Saint-Cloud ; mais ce qui reste de notre célèbre architecte, tels que le vestibule et l'escalier du roi, ornés de colonnes et de statues de marbre, etc., suffit pour nous montrer qu'il n'a pas été au-dessous, dans la conduite de ces travaux, de ceux qu'il avait dirigés précédemment, et qu'il contribua par son talent à l'embellissement de ce château remarquable.

On reproche souvent à l'architecture du règne de Louis XVI son style rectangulaire, grêle et mesquin ; comme à celle de Louis XV, ses lignes bizarres et contournées, et à celle de Louis XIV, son grandiose et sa symétrie ; mais il faut convenir, malgré cette critique plus ou moins fondée, qu'on doit admirer l'harmonie qui règne jusque dans les moindres détails, harmonie qui plaît à la vue, comme une belle symphonie enchante l'oreille. S'il arrive trop souvent de blâmer un style d'art particulier, cela tient à l'instabilité du goût : l'homme est poussé sans cesse vers la nouveauté, et trop souvent vers le

dénigrement de ce qui a précédé, au risque de reconnaître un jour, qu'à toutes les époques il y a eu des artistes de talent, qui ont élevé des édifices dignes d'admiration. Et le nombre en est grand, dans le cours des trois règnes dont nous avons eu l'occasion de parler.

Tous les ornements avaient encore le mérite d'être parfaitement taillés dans le marbre, la pierre et le bois ; ou, s'ils étaient en bronze, d'être merveilleusement exécutés, ciselés, émaillés, dorés : ils réflétaient bien, dans leur composition, les qualités de coquetterie et de légèreté de l'esprit français. Dans ces derniers temps, la grâce avait encore été substituée à la dignité compassée du siècle de Louis XIV; partout, des guirlandes de fleurs, des médaillons ou trophées suspendus en bandoulière par des nœuds d'amour, au lieu de coquilles, des rocailles, des chicorées fantasques comme sous les règnes précédents. En résumé, nos artistes firent tous leurs efforts pour rendre agréables à la vue les objets d'utilité, principe fondamental des arts industriels et dont on ne doit jamais s'écarter. En effet, se mettre en harmonie avec l'esprit de son époque, en n'en prenant pas les excès ; exprimer par le style artistique avec aisance et avec grâce ce qui plaît, sans nuire aux convenances et à la raison, voilà le propre des grands maîtres.

Malheureusement, le moment approchait où les arts devaient sommeiller et céder pour quelques

années le pas à l'éloquence. Le 5 octobre 1789, le roi chassait au tir à Meudon ; et la reine était seule assise près du lac du petit Trianon, son séjour favori, quand on vint lui annoncer l'arrivée à Versailles des clubs du peuple. La reine, quitta précipitamment Trianon. Elle ne devait plus le revoir, pas plus que ses autres châteaux favoris (Phnor, p. 12). Aussi les belles constructions élevées dans le palais de Saint-Cloud, furent-elles les dernières de R. Mique. Cet artiste, dit la *Biographie historique et généalogique des hommes marquants de l'ancienne province de Lorraine* (1), avait du mérite, du talent et de la probité ; le tribunal révolutionnaire de Paris le fit décapiter avec son fils, Mique d'Heillecourt, et son gendre, en 1794.

R. Mique était alors âgé de 64 ans. On pouvait donc encore espérer de lui un grand nombre de chefs-d'œuvre, sans cette mort violente et prématurée, qui priva la France d'un de ses plus célèbres architectes. Il existe plusieurs de ses portraits en marbre et sur toile ; celui que nous reproduisons par la gravure est fait d'après le tableau original conservé au Musée historique Lorrain ; il est de grandeur naturelle et peint à l'huile par Heinsius (2). Il a été donné par M. Dugas de Beaulieu, petit-gendre de R. Mique.

---

(1) Michel, p. 372.

(2) Heinsius (Jean-Ernest) florissait vers 1785. Il travailla

Tels sont les détails que nous avons pu recueillir sur la vie et les œuvres du célèbre architecte ; et nous pensions avoir terminé cette notice, lorsque l'un des membres de la famille Mique, M. Mennessier, ayant eu connaissance de notre travail, nous donna les renseignements suivants :

Richard Mique, après avoir terminé ses classes à Nancy, fut envoyé en 1740 à Strasbourg chez M. Barbier, ingénieur, pour étudier l'architecture. Il revint ensuite dans sa ville natale, suivre les cours de dessin du peintre provençal et du sculpteur Muet, chargé par son père de la rectification de l'aile gauche du château de Lunéville, qui avait été incendié ; il s'acquitta de cette tâche et bientôt après il se rendit à Paris afin de se perfectionner dans son art, en suivant les leçons de l'architecte Blondel, avec la recommandation du roi Stanislas par l'entremise de son Ministre à la cour de Versailles.

Pierre Müy, souche commune des deux branches de la famille Mique, était originaire de Strasbourg. Il fut anobli par l'empereur Frédéric III, en vertu de lettres-patentes de l'année 1472, pour services

---

longtemps à Weimar et à Rudolstadt, reçut le titre de peintre de Mesdames de France, eut la réputation d'un bon peintre de portraits à Paris.

Il y a le portrait de Madame Victoire de France, cinquième fille de Louis XV, signé *Hensius pinxit 1786* (*Dictionnaire de peinture* de Siret).

rendus à l'Empire. Richard Mique fut de nouveau anobli, lui et sa postérité, par lettres-patentes du roi de Pologne, datées de Lunéville le 16 novembre 1761, confirmées par le roi de France le 29 avril 1764. Ecuyer, il avait été reçu conseiller-secrétaire du roi, contrôleur en la chancellerie du parlement de Metz, le 28 juillet 1759.

Richard Mique possédait la seigneurie d'Heillecourt près Nancy.

Ce fut le 8 mai 1763 qu'il fut créé chevalier de l'Ordre royal de Saint-Michel ; et le 10 janvier 1766, il fut nommé intendant et contrôleur général des bâtiments et jardins de la reine de France. Il fut confirmé dans cette charge par d'autres brevets de S. A. R. le Dauphin, datés de Versailles le 1er avril 1770, et nommé plus tard iutendant de la liste civile, sous le roi Louis XVI.

A l'époque de la Révolution, il fut arrêté et détenu à Paris dans la prison du Luxembourg, avec son fils Simon, conseiller à la Chambre des comptes, tous les deux comme complices d'une conspiration ourdie dans cette prison pour sauver la reine Marie-Antoinette. Traduits devant le Tribunal révolutionnaire, ils furent condamnés à mort, le 7 juillet 1794, et décapités le lendemain sur le même échafaud, le père après le fils (1) !

---

(1) Le Journal de la Société d'archéologie a dit dans son numéro d'octobre 1860 : « Mique fut décapité en 1793 (c'est

Liste des édifices construits et restaurés par Richard Mique.

NANCY.

1. Caserne Sainte-Catherine.
2. Porte Saint-Stanislas.
3. Porte Sainte-Catherine.

ENVIRONS DE PARIS.

4. Eglise des Carmélites, à Saint-Denis.
5. Restauration du palais du petit Trianon.

Dans les jardins de ce palais :

6. Le moulin,
7. Le presbytère.
8. La maison du garde-chasse.
9. La laiterie.
10. La maison du bailli.
11. La cabane de la reine.
12. La salle de spectacle.

---

en 1794) non pas seulement à cause de son mérite et de sa probité, mais pour avoir coopéré en faisant ouvrir une porte dans les murs du parc de Versailles. Mique d'Heillecourt, conseiller à la Cour des Comptes, fut exécuté le même jour que le père. Le gendre de Richard Mique, Perruchat de Longueville, fut décapité trois mois après son beau-père, comme girondin.

13. Le temple à l'Amour.
14. La salle de concert.
15. La distribution du jardin faite avec le peintre Hubert-Robert.
16. Restauration du palais de Saint-Cloud.
17. La chapelle.
18. Le pavillon de la Félicité.

INCERTAINS.

19. L'église de Saint-Cloud (1).
20. Divers travaux au palais de Fontainebleau.
21. La porte d'entrée de l'Ecole impériale forestière de Nancy.

Il est à présumer que l'architecte de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, originaire de Nancy, a participé au moins par ses conseils à la composition de la porte dite de Metz, aujourd'hui

(1) Les plans de l'église que la reine commença à construire sur les ruines de Clodoald, et qui ne fut achevée qu'en 1820, étaient sans doute de son architecte, ainsi que ceux de divers travaux faits par elle dans le palais de Fontainebleau.

Malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir de dessins originaux authentiques de notre artiste, sinon trois, qui font partie de notre collection et qu'on peut lui attribuer à cause de leur provenance et des initiales de son nom. Les deux premiers représentent la décoration intérieure d'un salon, et le troisième, une console; ils sont lavés à l'effet en couleurs, et bien exécutés.

Des Iles, porte qui fut élevée en 1785 par la province de Lorraine pour célébrer la naissance du Dauphin, les victoires et l'alliance de la France avec les Etats-Unis, « construite et élevée, dit l'abbé Lionnois (t. I. p. 362), par le sieur Melin, architecte de cette ville, connu et très-estimé par la solidité de ses ouvrages. » Ceci, en effet, ne désigne pas d'une manière précise que cet artiste en fût le véritable auteur.

APPENDICE.

En parlant des œuvres de nos trois grands architectes: Boffrand, Héré, et Richard Mique, nous avons dû tracer l'histoire de l'art architectural en France, particulièrement en Lorraine, au temps de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI. Nous avons cru devoir aussi donner d'assez longs détails sur ce qui est relatif aux constructions monumentales et aux arts qui en dépendent ; mais, faute de documents nécessaires, nous avons passé sous silence le mobilier qui les ornait, et qui cependant était l'œuvre de de ces mêmes artistes, auxquels il fait le plus grand honneur, comme on peut en juger par les magnifiques entourages de glaces et de tableaux, les consoles splendides, les meubles sculptés couverts de riches tapisseries, etc., qui sont arrivés jusqu'à nous. La toilette personnelle des grands seigneurs et des grandes dames de la cour de Lorraine n'était pas moins brillante ; mais, en attendant qu'un ouvrage spécial nous en fasse connaître l'éclat et la beauté,

nous pensons qu'on lira volontiers, ici, l'extrait suivant d'un article de la *Gazette de France*, octobre 1698, relatif au mariage de mademoiselle Elisabeth-Charlotte d'Orléans, femme de Léopold de Lorraine (1).

« . . . L'habit de Mademoiselle estoit d'une étoffe d'argent, et la jupe de mesme, toute chamarée de dentelles d'argent, sa parure étoit de diamans de rubis. M. le duc d'Elbeuf avoit un habit à manteau à fond noir avec des fleurs d'or doublé d'un glaci d'or, sur lequel étoit appliqué un grand point d'Espagne d'or à cartisanes, qui régnoit tout autour du manteau. Les chausses estoient garnies de pareilles dentelles en falbala à trois rangs avec des rubans bleus et or. . .

» . . . Le roy a fait présent à Mademoiselle, d'une parure de diamans de très-grand prix et d'un ameublement complet de brocard d'or.

» Monsieur a aussi donné à cette princesse deux très-beaux ameublemens complets, une parure de diamans, une autre de rubis d'Orient et de diamans, une troisième de pierres de diverses couleurs, et des pendans de perles en poire, trois perles à chaque pendans, plusieurs lustres de cristal, des pendules, des bras de vermeil, des porcelaines garnies d'or, et surtout une toilette de vermeil, contenant généralement toutes les pièces qui peuvent entrer dans une toilette, toutes de formes différentes. Il n'y a pas une pièce où la ciselure ne fasse voir des attributs de l'amour et du mariage ; et des figures admirablement tra-

---

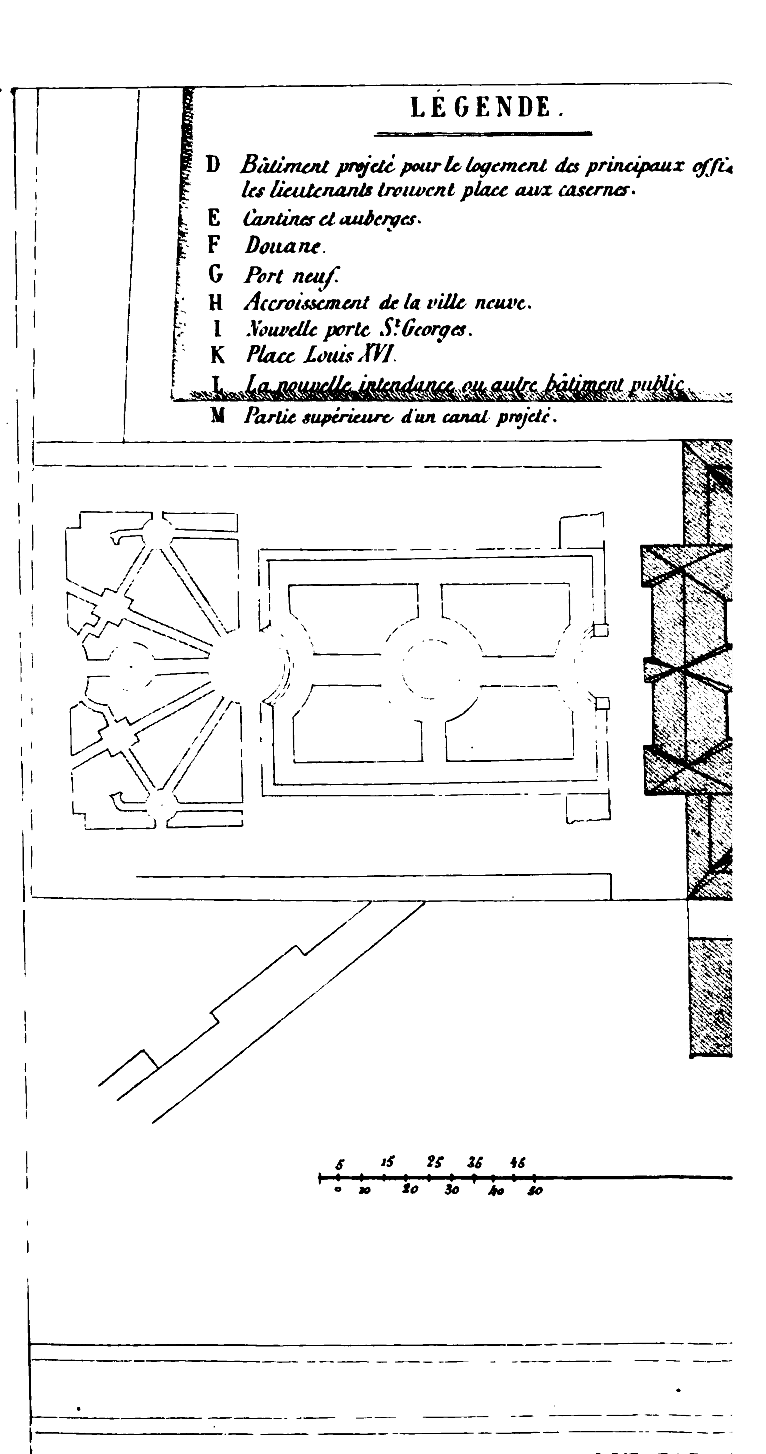
(1) Nous ignorons si cet article, qui offre le plus grand intérêt à propos de ce qui s'est passé lors du mariage de cette princesse, a jamais été reproduit ailleurs que dans l'ouvrage publié par Vatout sur le palais de Fontainebleau.

vaillées. Cette toilette est accompagnée de quatre grands flambeaux de vermeil, et de deux encore plus grands et quarrez pour les huissiers. — Toutes ces pièces sont aux armes de M. et de Madame la duchesse de Lorraine avec la couronne fermée, etc. » (1).

Ces descriptions font comprendre quel désir avait Léopold, lui qui d'ailleurs entretenait trois cents chevaux de luxe dans ses écuries, et le reste à l'avenant, de rendre ses nouveaux palais dignes de telles richesses, dignes surtout d'une cour non moins brillante que celle du grand roi.

---

(1) Voir encore l'inventaire fait à la mort de M. le marquis de Bassompierre et publié cette année dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine* : ce document donnera une idée de la richesse d'ameublement et de costume des grands seigneurs de cette époque, en Lorraine.


LÉGENDE.
D Bâtiment projeté pour le logement des principaux offi
les lieutenants trouvent place aux casernes.
E Cantines et auberges.
F Douane.
G Port neuf.
H Accroissement de la ville neuve.
I Nouvelle porte St Georges.
K Place Louis XVI.
L La nouvelle intendance ou autre bâtiment public.
M Partie supérieure d'un canal projeté.
5 15 25 35 45
0 10 20 30 40 50

SUR LA QUESTION DE

L'ATLANTIDE

QUELQUES REMARQUES

LINGUISTIQUES

PAR

P. G. DE DUMAST.

A l'occasion, Messieurs, du mémoire dont M. Godron nous a donné lecture sur l'Atlantide (1), sujet qui précédemment avait occupé déjà l'un des membres de cette académie (2), — et qui touche en effet à tant de questions qu'il est presque inépuisable, — permettez-moi de vous soumettre quelques mots finaux, en manière d'appendice.

---

(1) Voir le tome des Mémoires de 1867, pages 161-194.

(2) M. Nicklès. (Mémoires de l'Académie de Stanislas pour 1864; pages 304 et suivantes.)

I.

Sans doute il paraît falloir renoncer à l'admission (bien attrayante cependant) des phénomènes de *mirage* allégués, par l'effet desquels le continent américain avait été, dit-on, aperçu du haut de Ténériffe. Car, en supposant même que certains angles de vision pussent triompher de l'empêchement apporté par la courbure de la terre, — une raison décisive contre ces merveilles de catoptrique, c'est l'absence de suffisant éclairage sur les objets que l'on prétend être apparus ; puisque le spectacle étrange observé des flancs du Pic africain, nous est dit avoir eu lieu au lever du soleil : heure où la chaîne des Apalaches, située qu'elle est beaucoup plus à l'ouest, ne pouvait pas encore être illuminée des rayons de cet astre.

Reste d'ailleurs à concevoir comment l'atmosphère se maintiendrait, pendant des centaines de lieues, assez diaphane pour n'opposer aucun rideau à une si lointaine transmission d'images.

II.

Mais, de ce que nos limites occidentales (d'Europe ou d'Afrique) seraient reconnues se trouver à trop grande distance des côtes américaines pour rendre possible aux gens d'en apercevoir de là aucune

partie, — il ne résulterait pas du tout l'assurance que l'Ancien et le Nouveau Monde n'ont pas autrefois été en connexion ou en presque-connexion. Rien n'empêche qu'ils n'aient pu jadis être plus ou moins unis, par une ou plusieurs bandes de terre, soit absolument continues, soit plutôt coupées de quelques détroits, mais de ces détroits que les populations riveraines parviennent aisément à franchir.

III.

Ecartons les détails, chimériques et grécisés, où s'enfonce la légende de Platon, — homme qui, malgré tout son génie, partageait les défauts de sa race, c'est-à-dire ne comprenait rien aux peuples étrangers, et revêtait toutes choses de la couleur hellénique. — Ecartons cela, dis-je. — Restera toujours un important noyau d'histoire, un récit dont le fond paraît acceptable.

Qu'il ait existé jadis, dans les lieux que recouvre aujourd'hui l'Océan *atlantique*, une *Atlantide* quelconque, — c'est très-possible. — Disons plus : c'est grandement présumable.

La probabilité, là-dessus, résulte d'abord d'une foule de circonstances physiques ; ne fût-ce que de ce puissant exhaussement qui a desséché les méditerranées sahhariennes : exhaussement dont personne ne doute plus, et qui a dû correspondre à d'énormes affaissements au-delà du Maroc.

Elle résulte aussi de mille indices historiques ; notamment, du simple fait, très-significatif, que la fameuse tradition brodée et arrangée à l'athénienne par Platon, avait été apportée d'Afrique. N'oublions pas, en effet, que Solon s'en disait redevable à des prêtres de Saïs ; par conséquent à un corps sacerdotal dépositaire de très-vieilles annales égyptiennes ; d'annales plus ou moins liées à celles des contrées libyques.

Eh bien, les archaïstes qui voudraient plaider le système d'une Atlantide réelle et certaine, — d'une ancienne Atlantide dont l'existence FÛT TOUT A FAIT INDUBITABLE (moi je ne vais pas jusque-là), — seraient maîtres, pour appuyer leur thèse, de faire valoir deux arguments, au moins spécieux, empruntés à l'ordre des sciences linguistiques.

IV.

Le premier serait tiré de la dénomination même de l'*Atlas*.

Bien peu conforme, en effet, paraît ce nom géographique à ce que demanderaient naturellement les habitudes vocales des Mauritaniens autochtones ; car rien ne montre que le groupe consonnant *TL* qui, dans l'Ancien monde se présente si rarement (hormis un peu dans le grec), ait fait partie de leur système phonétique. Sur toute la région septentrionale du continent africain, cette combinaison articulée ne se rencontre guère que dans le nom de la

ville de *Tlemcen;* mot dont encore la physionomie PRIMITIVE n'a rien d'assuré, car il passe pour n'être qu'une corruption de Trèmisène.

A la vérité, l'Antiquité grèco-romaine, — qui n'était pas difficile en fait de dérivations, et qui rapportait naïvement tout à elle, — a doté le nom de l'Atlas d'une provenance hellénique. Elle l'a tiré de τλάω (porter), sous prétexte que les sommets de l'Atlas *portent* le ciel.

Mais, outre qu'une telle étymologie (fondée, selon la vieille méthode, sur une LÉGENDE) serait du moins fort douteuse, et pourrait sembler bien *tirée aux cheveux*, quand même il s'agirait de montagnes d'Epire ou de Thessalie, — on se demande ce que vient faire ici le grécisme; ce qu'il peut avoir de commun avec la Mauritanie, pays dont les indigènes appartenaient à la grande race des *Imzïghs* (des Numides ou Bérébères), et ne parlaient originairement que des idiômes de la famille glossale libyenne.

Hypothèse pour hypothèse, celle d'une influence occidentale, d'une influence *atlantique* (c'est-à-dire plus ou moins américaine), serait encore plus soutenable,

Car la bizarre alliance des deux consonnes TL, observons qu'EN GREC MÊME, elle n'est pas fréquente, — beaucoup s'en faut (3); — tandis qu'au Mexique,

---

(3) Hormis dans les mots *antlos* et *antlia* (qui n'en font

elle est perpétuelle, incessante ; elle y forme, pour ainsi dire, le fond de la langue.

Là, par exemple, Feu se dit.......... *tletl;*

Coeur............. yolo*tl;*

Nez............... yaca*tl;*

Cheveux........... tzon*tli*;

Chemin............ o*tli* ;

Étoffe............ zo*tl;*

etc., etc.

Qui ne sait que la belle capitale des Aztèques, la grande ville que nous appelons Mexico, avait pour nom Ténochi-*tl*-an ?

Et la célèbre république dont Fernand Cortez se fit une alliée contre l'empire de Montézume, peut-on l'oublier? C'était la république de *Tl*-ascala.

Et nos bulletins d'il y a quelques années ne nous entretenaient-ils pas encore des embarquements faits au port de Maza-*tl*-an ?

Il n'y a pas jusqu'à la petite salamandre comestible mexicaine dont on vient de faire envoi à nos naturalistes acclimatateurs, qui ne s'appelle un axolo-*tl*.

Rien ne serait donc plus pardonnable, une fois lancés dans les conjectures, que de faire de l'Atlantide une ancienne extension orientale du pays où l'on ne parle encore que par *tla*. Il n'est pas permis

---

guère qu'un), elle ne se rencontre que dans le verbe *tlaô* et ses composés.

de ranger parmi les opinions ABSURDES celle qui regarderait le nom de l'Atlas marocain comme un legs des anciens Atlantes, et qui entendrait par là les habitants de vastes contrées aujourd'hui disparues, dont les Canaries seraient des restes.

V.

Permis, d'ailleurs, aux zélés partisans de l'existence d'une ou de plusieurs Atlantides (1), de mettre en lumière quelques autres choses, dont la coïncidence aussi peut sembler n'être pas fortuite.

Permis à eux, d'abord, de faire observer que toutes les langues rencontrées dans le Nouveau Monde, lors de sa découverte (par qui que ce soit) ; toutes, sans exception, disons-nous, appartiennent à la classe des langues *polysynthétiques;* que l'Amérique entière, du nord au sud, n'en contenait pas d'autres. Puis, de montrer comme phénomène intéressant (curieux et piquant s'il est le pur effet du hasard), que c'est à l'extrémité de notre hémisphère voisine de la mer Atlantique, que précisément subsiste le débris de l'une des familles glossales les mieux rangées dans cette classe naturelle, — classe

---

(1) D'*Atlantides occidentales*, bien entendu, et non *boréales*. Car les hypothèses de Bailly, qui faisait habiter à ses Atlantes les environs du Cercle polaire, n'ont plus de partisans.

dont les caractères, si bien marqués en linguistique, étonnent à tel point les Européens.

En effet, l'unique échantillon des langues *poly-synthétiques* qui soit resté vivant dans notre Occident et sous nos yeux, c'est l'euscarien, — autrement dit, le basque.

Or un type si précieux, relique du groupe glossal *ibérien* (dont les idiômes, à une époque antéhistorique, furent parlés en Espagne, en Aquitaine et en Ligurie); le basque, dis-je, se trouve avoir gardé pour dernier refuge la chaîne des Pyrénées. Il a donc sa demeure dans l'une des régions de l'Ancien Monde qui s'avancent le plus vers le Nouveau. Il habite l'un des points qui, supposé qu'autrefois une large bande de terre s'avançât d'Amérique pour établir communication avec l'Europe, auraient formé très-naturellement *tête de pont* (5).

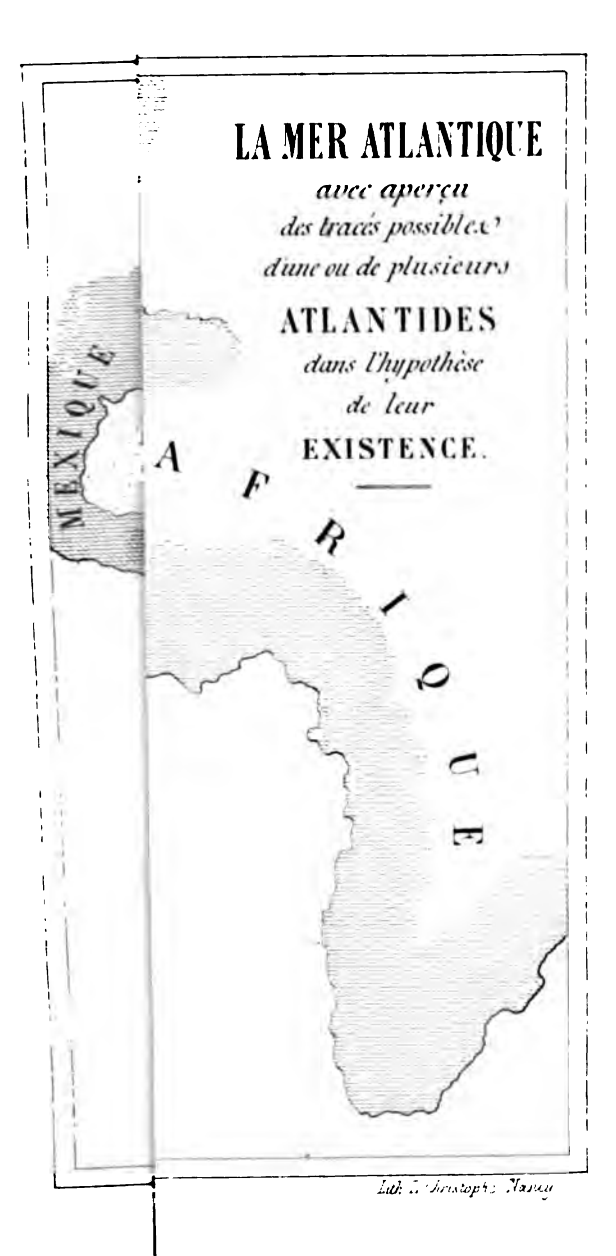
VI.

Ces deux considérations, Messieurs, n'ont rien de victorieux, c'est vrai; aussi n'avons-nous garde de les présenter comme suffisantes pour décider la question; d'autant plus qu'il reste beaucoup à dire contre l'une et contre l'autre (6).

---

(5) Voir, ci-après, la note A.

(6) Un argument négatif serait tiré, par exemple, de ce que


LA MER ATLANTIQUE
avec aperçu
des tracés possibles
d'une ou de plusieurs
ATLANTIDES
dans l'hypothèse
de leur
EXISTENCE.
MEXIQUE
AFRIQUE
Lith. Christophe Nancy

On se borne donc ici à les mentionner. On les indique comme sujet d'études, rien de plus.

Mais nous aurions eu tort, ce nous semble, de les passer sous silence. Il y avait lieu à signaler la *possibilité d'emploi* de deux arguments curieux, qui, soit qu'on les présume ou non *efficaces*, sont assurément fort *admissibles* comme éléments de discussion (7).

A telles fins que de raisons, nous devions les enrégistrer; car il est bon, dans notre siècle, que le public, — les académiciens et les professeurs au moins (supposé qu'on ne veuille point aller au-delà), — n'ignorent rien de ce qui DONNE A PENSER.

---

la famille des langues libyennes devrait aussi, dans l'hypothèse, offrir, ce semble, du rapport avec les groupes américains, — tandis qu'en réalité cette famille de langues africaines suit des lois à elle propres, qui ne peuvent guère être assimilées aux lois de la polysynthèse. — Nous ne voulons pas ici discuter l'objection. On sent seulement, tout de suite, qu'elle n'a rien de péremptoire, puisque le règne des Atlantes sur les Bérébères pourrait très bien, s'il a eu lieu, ne s'être exercé que vers l'extrême frontière, et même n'y avoir été que trop passager pour laisser là beaucoup de traces.

(7) Voir, ci-après, la note B.

NOTE A.

Quand nous semblons poser ici les langues *ibériennes* (dont le basque est le dernier type conservé) comme LES SEULES, de l'Ancien Monde, qui suivent encore les gigantesques lois de la polysynthèse, — ceci n'est que d'une vérité d'*à peu près;* d'une vérité relative, — suffisante pour le débat ici mentionné.

En rigoureuse exactitude, il faudrait ajouter à la liste des idiômes polysynthétiques (quoique dans l'ancien continent), ceux que parlait la race autochtone indoue, antérieure aux conquérants âryens, et habitante immémoriale de la chaine des Gates; nous voulons dire la race de ces peuples sylvicoles que les poëtes sanscrits ont dépeints sous la figure de grands SINGES héroïques, prétendus auxiliaires de Râma.

Mais les langages dont il s'agirait (lesquels forment la famille glossale dite *dravidienne* ou dravirienne, et dont le tamoucl est resté le principal spécimen), on peut, sans inconvénient, en faire abstraction dans la question de l'Atlantide. — Séparés en effet, qu'ils sont, des régions occidentales de notre monde par toute l'épaisseur de l'Arabie et de l'Afrique, ils ne se trouvent point dans une position analogue à celle du basque; on ne leur conçoit pas de possibilité d'accès vers le monde américain. Leur prêter un périple depuis Madras ou Maduré jusqu'au delà du Cap de Bonne-Espérance, avec revirement vers les Antilles, — ce serait dépasser la limite de toutes les suppositions naturellement faisables.

NOTE B.

Quoique les deux arguments dont nous indiquons la possibilité ne se contredisent pas, — on ne saurait dire que précisément ils se renforcent l'un l'autre ; car ils ne coïncident point : ils sont *divers*. La présence, en effet, du groupe TL, si marquée dans les idiômes mexicains, ne se manifeste point dans le basque.

Au cas donc où l'on admettrait, pour NON DOUTEUSES, d'antiques connexités géographiques, produites par des terres jadis intermédiaires entre l'Ancien et le Nouveau Monde, — il y aurait à conjecturer, ce semble, que cette union peut avoir eu lieu de deux manières (soit successives, soit simultanées, comme on voudra).

1° Par une *Atlantide* proprement dite, terre partant des environs du golfe du Mexique, et se joignant aux régions du Cap Vert et du Maroc, où elle aurait apporté son indéniable cachet : le *tla*.

2° Par un pont subsidiaire, plus septentrional, — lequel, lancé des rivages actuels des Etats-Unis, serait venu diagonalement, du nord-est au sud-est, aboutir aux montagnes de la Galice, et aurait, ou fourni aux Pyrénées, ou reçu d'elles, une population parlant un idiôme NON MEXICAIN, non assujetti au règne du *tla*, — mais bien et dûment POLYSYNTHÉTIQUES, néanmoins ; — un de ces idiômes dont, aux bords ou du Missouri ou des lacs du Canada, le voyageur rencontre les derniers analogues (1).

---

(1) Les *analogues*, disons-nous, et non pas les *parents*. Car,

Ce pont subsidiaire a pu très-facilement se briser et s'engloutir ; car il devait ou embrasser, ou tout au moins avoisiner, les Açores, — ces iles si peu *assises*, restées le théâtre de convulsions géologiques encore si fréquentes.

A qui est-il réservé d'éclaircir de tels problèmes ? — Selon toute apparence, à personne. — En effet, les éléments d'une solution sérieusement motivée ont disparu. Et quant à la puissance de l'imagination, seule ressource restante, elle n'est, ici, guidée par des jalons ni assez nombreux, ni assez positifs, pour qu'il y ait lieu d'attendre, de ses efforts, grandes probabilités de réussite.

---

bien que la famille glossale ibérienne ait une physionomie pour ainsi dire américaine, — et qu'en effet elle fasse bien réellement partie de la même *classe* linguistique que tous les idiômes autochtones du Nouveau monde (la classe polysynthétique) ; — cette *famille* particulière (ibérienne ou cantabre), — à laquelle appartient le basque, si isolé en Europe, — n'est plus représentée en Amérique par aucun idiôme vivant.

(*Voir la planche géographique spéciale.*)

APPLICATION

DES

DOCTRINES PHYSIOLOGIQUES

AUX

Principaux faits observés pendant l'éthérisme.

RECHERCHE

DES ORIGINES ORGANIQUES DES FONCTIONS.

Remarques principales propres à servir de guide dans l'anésthésiation, pour le diagnostic des périodes de l'éthérisme et pour faire éviter, dans l'emploi de l'éther et du chloroforme, la sidération du système nerveux (1).

PAR M. ED. SIMONIN.

Ainsi que l'a dit Galien « il existe une partie propre à chacune des fonctions de l'animal et qui donne naissance à cette fonction. La fonction doit donc

---

(1) Ce *résumé* fait suite aux mémoires intitulés :

Résumé des faits relatifs à l'action de l'éther et du chloroforme, sur l'intelligence, sur les sens, sur la conscience, sur

être lésée, nécessairement, quand la partie qui l'engendre éprouve quelque affection.

L'affection qu'elle contracte est parfois si opiniâtre, si tenace, qu'elle persiste longtemps, et, par-

---

la volonté et sur la sensibilité générale et locale; *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1848. — *Résumé* des faits relatifs à l'action de l'éther et du chloroforme sur la circulation, sur la respiration et sur l'appareil musculaire, *mêmes Mémoires*, 1856. — *Résumé* des faits relatifs à l'action de l'éther et du chloroforme sur les fonctions et sur la contractilité de l'utérus; sur l'appareil digestif; sur la sécrétion des larmes, sur celle de la salive, sur la sécrétion bronchique et celle de la muqueuse buccale; sur la sécrétion du lait; sur la sécrétion urinaire; sur l'état de la peau envisagée sous le rapport de sa coloration, de sa chaleur et de ses sécrétions; sur la chaleur générale; sur la voix; sur l'exhalation pulmonaire. — Persistance de l'action des agents anésthésiques; leur influence sur les faits les plus importants de physiologie pathologique; *mêmes Mémoires*, 1864. — *Deux remarques physiologiques* propres à faire éviter dans l'emploi des agents anésthésiques la sidération des fonctions circulatoire et respiratoire; *mêmes Mémoires*, 1864. — *Parallèle* de l'action de l'éther et de l'action du chloroforme, tracé d'aprés deux cents anésthésiations faites par l'auteur; motifs pour préférer le chloroforme dans la pratique chirurgicale; *mêmes Mémoires*, 1866. — *Examen des théories* relatives à l'action de l'éther et du chloroforme; recherche des causes de mort pendant l'emploi de ces agents; *mêmes mémoires*, 1866. — *Résumé* des faits relatifs à l'action d'agents autres que l'éther et le chloroforme employés comme anésthésiques généraux ou locaux; *mêmes Mémoires*, 1867.

fois, si facile à dissiper qu'elle disparaît à l'instant, avec la cause qui l'a occasionnée. Il arrive même, parfois, que la cause occasionnelle, en passant, produit dans la partie une affection sans fixité et comparable à une ombre d'affection. »

Dans un très-grand nombre de cas, pendant l'anésthésiation, ainsi que l'a dit, à son tour, M. Flourens, à l'occasion des vivisections et en parlant du rapport existant entre l'altération d'une fonction et la partie nerveuse qui y préside « qui voit l'une voit l'autre. »

C'est la science de ces rapports de mieux en mieux définis qui doit servir de guide dans l'anésthésiation pour déterminer la vraie période de l'éthérisme propre aux opérations, et pour éviter la sidération de la vie organique.

I.

Modifications fonctionnelles apparues distinctes les unes des autres pendant l'éthérisme.

Les fonctions principales de l'économie présentent, durant l'éthérisme, des modifications distinctes les unes des autres. C'est surtout au début de l'éthérisme de chaque fonction qu'apparaît, le plus visiblement, la séparation qui existe dans les diverses manifestations.

Toutefois plusieurs modifications fonctionnelles

bien que nées d'altérations organiques diverses peuvent apparaître, simultanément, comme si la diversité d'origine n'existait pas ; de plus, l'union des fonctions et leur influence réciproque est extrême, et l'analyse par les recherches relatives aux agents anésthésiques doit s'arrêter à un moment déterminé, pour ne pas s'exposer à des conclusions erronées.

Bien que, au point de vue théorique, les incertitudes ne soient pas toutes levées, les explications physiologiques sont suffisantes, aujourd'hui, pour constituer la science de l'anésthésiation, au point de vue d'une saine pratique et permettre d'en formuler les lois principales.

Les modifications si diverses de l'intelligence, la suspension de l'intelligence, celle des perceptions et par conséquent les modifications et la perte de la conscience et de la volonté ont été constatées distinctes des modifications de la sensibilité, du mouvement, de la circulation et de la respiration.

Les sens de l'ouïe et de la vue résistent plus longtemps que l'intelligence à l'action des agents anésthésiques et leur excitabilité mise en jeu peut réveiller, en partie, les fonctions intellectuelles. La volonté d'analyse des perceptions maintient, parfois, en éveil, chez un sujet anésthésié, le sens de l'ouïe et la conservation de la conscience, bien que le sommeil anésthésique paraisse complet. La vision devient confuse dès que l'intelligence diminue, mais l'excitabilité des organes visuels mise en jeu, au

moyen de la lumière, réveille, parfois, les perceptions visuelles déjà affaiblies ou éteintes avec la diminution de l'intelligence et, comme conséquence, l'individu endormi peut être ramené à l'état intellectuel normal.

C'est dans l'appareil visuel qu'on peut constater très-fréquemment l'abolition de la perception, bien que l'appareil soit resté à l'état d'intégrité apparente. En effet, dans l'immense majorité des cas, pendant la vraie période chirurgicale, l'iris est encore contractile bien qu'aucune perception visuelle n'existe plus et que cette perception comme celle de l'ouïe ne doive reparaître qu'après un temps parfois très-long.

Les perceptions de l'ouïe et celles de la vue peuvent se conserver ou reparaître isolément. Les perceptions visuelles paraissent moins faciles à réveiller que celles de l'ouïe, et pour les premières il semble qu'il soit nécessaire d'une coordination plus comcomplète des idées.

Les modifications du mouvement locomoteur paraissent d'abord suivre l'état intellectuel, dans ses défaillances, comme dans ses plus violentes excitations.

Mais la tonicité ou, pour parler plus exactement, la rétractilité musculaire subit dans les muscles de la vie animale des modifications distinctes de celles de l'intelligence. Souvent en effet, longtemps après l'excitation de cette dernière fonction, au moment

ou sa suspension paraît exister, survient, seulement, l'excitation musculaire révélée par des contractures, l'opisthotonos, etc., et, beaucoup plus tard, encore, apparaît la résolution musculaire dont la fin est marquée de la manière la plus visible, après les amputations, par la réapparition de mouvements vermiculaires présentés par les fibres musculaires qui ont été tranchées par les instruments.

La diminution et la supension de la sensibilité périphérique et de la sensibilité dans les parties profondes du corps sont complétement distincles des modifications de l'intelligence et en partie de celles du mouvement.

Parfois l'excitabilité périphérique ou l'excitabilité profonde mises en jeu réveillent l'intelligenee, soit partiellement, soit de la manière la plus complète, mais, dans d'autres circonstances, les réactions musculaires provoquées ont lieu sans perception réelle de la part du sujet anésthésié.

L'abolition de la sensibilité tactile ne précède jamais celle de l'intelligence, mais des douleurs physiologiques, celles de l'accouchement, par exemple, peuvent être très-amoindries, bien que l'intelligence veille, encore, avec un affaiblissement toutefois.

Les modifications de la sensibilité périphérique sont totalement distinctes du mouvement au début de l'éthérisme de la sensibilité ; les membres insensibles aux piqûres, peuvent se mouvoir et le mou-

vement locomoteur de la presque totalité du corps peut, encore, avoir lieu bien qu'une grande partie de sa périphérie soit devenue insensible.

Mais quand la sensibilité périphérique est complète, depuis quelque temps, on constate, pendant les amputations, par exemple, que la tonicité musculaire disparaît en même temps que la sensibilité profonde et qu'elle reparaît avec elle.

Les muscles des diverses régions n'éprouvent pas, en même temps, la même période d'éthérisme ; le trismus subsiste pendant que le reste du système musculaire est dans la résolution la plus complète.

La circulation et la respiration sont, très-souvent, influencées par l'état de l'intelligence, mais si celle-ci, dès le début de l'éthérisme, s'engourdit et si la conscience disparaît rapidement, les fonctions de la circulation et de la respiration peuvent ne présenter de modifications qu'aux limites extrêmes de l'éthérisme général, et la période chirurgicale peut être obtenue, très-souvent, sans que les importantes fonctions de la respiration et de la circulation présentent de modifications très-appréciables.

L'éthérisme de la circulation et de la respiration est distinct de celui de la sensibilité et de l'appareil musculaire.

Une modification déterminée de la circulation n'est point nécessairement associée à une modification déterminée de la respiration. Tantôt la cir-

culation offre la période d'excitation, lorsque la respiration présente la période qui a été appelée par moi période de transition; tantôt, dans des cas très-rares il est vrai, la circulation montre encore la période d'excitation, tandis que la respiration offre la période de collapsus.

La contractilité de l'utérus est conservée complète bien qu'un éthérisme profond soit manifeste pour l'intelligence, la sensibilité, l'appareil musculaire général, la circulation et la respiration.

II.

Recherche des origines organiques des fonctions et remarques principales propres à servir de guide dans l'anésthésiation, pour le diagnostic de l'éthérisme, et faire éviter dans l'emploi de l'éther et du chloroforme la sidération du système nerveux.

§ 1.

Intelligence, sens, perceptions, conscience, volonté. Traduction des faits relatifs à la contraction et à la dilatation de la pupille.

Suivant M. Flourens les lobes cérébraux sont l'organe unique des perceptions, et leur ablation motive la disparition de la vision, de l'audition, de la volition; en un mot de toutes les perceptions.

Mais les travaux de Lorry, Magendie, Bouillaud, Gerdy, Serres, Dumoulin, Muller et Longet tendent à ne pas restreindre au cerveau seul la faculté de percevoir les impressions. M. Longet, en particulier, énonce que la protubérance annulaire est le centre perceptif des impressions tactiles. Il est possible, dit-il, d'isoler, par voie expérimentale le centre perceptif des impressions tactiles (protubérance), du centre de l'intelligence et de la volonté (lobes cérébraux), mais, en admettant que la protubérance puisse fonctionner isolément comme *centre de perceptivité,* je n'en considère pas moins, dit-il, le cerveau proprement dit, comme l'organe d'élaboration essentielle où les sensations tactiles, en particulier, sont, pour ainsi dire, appréciées à leur juste valeur, où elles prennent une forme distincte, en y laissant des traces et des souvenirs durables; comme l'organe qui est, par conséquent, le siége de la mémoire, faculté au moyen de laquelle il fournit à l'animal les matériaux de ses jugements et de ses déterminations.

En ce qui concerne la fonction de l'iris, M. Flourens avait déjà admis que la vision est tout entière dans la perception des sensations de la rétine et du nerf optique, ou plutôt elle n'est que cette perception même ; que le principe de cette perception réside bien dans les lobes cérébraux, mais que le principe de la contractilité de l'iris pas plus que celui de la sensibilité du nerf optique et de la rétine

n'y réside pas ; que le retranchement des lobes cérébraux abolit la vision sans atteindre la sensibilité de la rétine, ni l'excitabilité du nerf optique, ni, conséquemment, la contractilité de l'iris.

La sensation, dit M. Flourens, est distincte de la perception ; les perceptions ne sont pas dans les organes de la vue, de l'ouïe, du goût, du toucher et, avec la perte des lobes cérébraux, la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le tact sont perdus.

M. Flourens a refusé aux corps striés et aux couches optiques la propriété de présider à la contraction de l'iris.

M. Longet considère les tubercules quadrijumeaux comme des foyers de perception incomplète pour la sensation de la vue.

Une conclusion pratique résulte de la connaissance des faits anatomiques qui tiennent sous leur dépendance les contractions de l'iris. L'iris est constitué par des fibres musculaires lisses dirigées en deux sens différents. Les unes groupées au centre, sous forme de sphincter, ont pour effet de resserrer l'ouverture pupillaire et ont pour nerf moteur le nerf moteur oculaire commun. Les autres fibres contractiles de l'iris sont disposées vers sa grande circonférence, affectent la forme rayonnée et sont antagonistes de l'action du sphincter. Ces dernières fibres sont sous la dépendance du grand sympathique. Son ganglion cervical supérieur envoie, en effet, des filets aux ganglions céphaliques et le filet

qui va se porter au ganglion ophthalmique agit sur la pupille, par l'intermédiaire des nerfs ciliaires. Lorsque le ganglion cervical supérieur est coupé, la pupille se contracte, la tonicité des sphincters subsistant seule ; quand, au contraire, on irrite le ganglion cervical supérieur ou son filet supérieur, on détermine l'agrandissement de l'ouverture pupillaire par la contraction des fibres rayonnées.

Plusieurs conclusions pratiques doivent être tirées des faits anatomiques. L'intelligence, l'équilibration du mouvement, le mouvement lui-même et la sensibilité disparaissent dans l'éthérisme bien longtemps avant la cessation de la contractilité et du resserrement de l'iris. Par conséquent, il faut conclure que les tubercules quadrijumeaux qui, avec les couches optiques, donnent naissance au nerf optique et qui sont le siége primordial de l'action de la rétine, de l'iris et du nerf optique, et que les pédoncules cérébraux qui donnent naissance aux nerfs moteurs oculaires communs jouissent d'une résistance à l'action toxique de l'éther et du chloroforme beaucoup plus grande que celle des lobes cérébraux, du cervelet et de la moelle épinière, et que ces parties se rapprochent sous ce rapport de la résistance de la moelle allongée.

Une autre conclusion, c'est que le grand sympathique résiste lui-même bien plus que les tubercules quadrijumeaux et que les pédoncules cérébraux à l'action des anésthésiques.

L'état de la pupille concourt, puissamment, à permettre d'établir le diagnostic de la période de l'éthérisme. La dilatation de l'iris montre que l'intoxication a franchi les limites de la vie animale et que la vie dite organique résiste seule. Les remarques à faire sur l'iris concourent donc, avec les faits relatifs à l'insensibilité périphérique et à la contraction des masseters, à démontrer d'une manière évidente le degré d'intoxication.

Ces réflexions sont, également, d'une haute importance en vue des opérations de la chirurgie oculaire.

§ 2.

Sensibilité, mouvements. Traduction des apparences relatives à la progression de l'insensibilité périphérique, notamment à celle des tempes, au trismus. Position de la langue considérée comme cause d'asphyxie.

Suivant M. Flourens, dans le cervelet réside la propriété de coordonner les mouvements voulus par certaines parties du système nerveux et excités par d'autres.

Suivant M. Longet il existe un siége distinct pour la sensibilité et la motricité dans la moelle épinière et les racines spinales.

La protubérance annulaire est le foyer primordial du principe des mouvements de locomotion.

La faculté d'exciter des contractions musculaires

comme la faculté de lier ces contractions en mouvements d'ensemble réside dans la moelle épinière. Le cervelet, toutefois, influence d'une manière spéciale la coordination des mouvements.

L'appareil nerveux moteur se compose des cordons latéro-antérieurs de la moelle prolongés dans le bulbe, la protubérance, les tubercules quadrijumeaux, c'est-à-dire dans les foyers centraux de l'innervation, des trente et une racines spinales antérieures et des sept nerfs moteurs craniens.

Les impressions des membres et du tronc qui doivent parvenir à la conscience se propagent exclusivement par les cordons postérieurs de la moelle jusqu'à l'encéphale.

Des douze nerfs craniens, ceux qui sont affectés à la sensibilité générale et spéciale naissent ou de l'encéphale (olfactif et optique) ou du cordon postérieur de la moelle prolongée dans l'encéphale (trijumeau, auditif, glosso-pharyngien, pneumo-gastrique).

Les six autres qui président au mouvement émanent du cordon antéro-latéral de la moelle (moteur oculaire commun, moteur oculaire externe, facial, spinal, grand hypoglosse, pathétique).

La cinquième paire participe, à la fois, des facultés sensitives et motrices. Le trijumeau doit, désormais, être considéré comme formé de deux paires dont l'une est la racine sensitive et l'autre, racine motrice, est le nerf masticateur. Cette distinction

a, dans la science de l'anésthésiation, une grande importance pratique.

Les nerfs rachidiens sont des nerfs mixtes contenant à la fois des filets sensitifs et des filets moteurs. Tandis que les branches postérieures se portent dans les muscles postérieurs du tronc et, sous certaines influences, déterminent l'opisthotonos, les branches antérieures vont former les plexus cervicaux, brachiaux, lombaires et sacrés qui alimentent les muscles et la peau du cou, des membres supérieurs, des membres inférieurs et de la partie postérieure de la tête.

De même que l'inspection de l'état de l'iris, pendant l'anésthésiation, permet de reconnaître s'il y a ou non éthérisme des tubercules quadrijumeaux antagonistes du grand sympathique, de même les manifestations de l'insensibilité périphérique, et les manifestations de l'éthérisme des muscles masseters démontrent l'intoxication des divers plexus nés de la moelle épinière, celle de la moelle épinière elle-même et enfin et *surtout* celle de la cinquième paire, le trijumeau.

Les manifestations de l'insensibilité périphérique et les manifestations propres aux muscles masseters ont été définies par moi ainsi qu'il suit :

« Les divers points de la périphérie du corps ne deviennent point insensibles au même moment. — La peau du front et des régions temporales ne devient insensible, le plus généralement, que plu-

sieurs secondes et parfois plusieurs minutes après que l'anésthésie a été constatée à la peau des mains et à celle des pieds. — Le temps qui s'écoule entre le moment où les extrémités des membres sont anésthésiées et celui où la peau des régions frontales et temporales cesse de réagir est un peu plus long lorsque, au lieu des vapeurs du chloroforme, les malades inspirent celle de l'éther.

» Pour reconnaître à temps l'anésthésie des diverses parties de la périphérie du corps, il faut, d'une part, raleutir l'action des agents anésthésiques et opérer des piqûres sur les diverses parties ci-dessus signalées, environ chaque dix secondes au début des recherches, et plus fréquemment vers la fin de l'anésthésiation.

» La disparition de ces phénomènes a lieu dans un ordre inverse à celui de leur apparition.

» La contraction des muscles masseters apparaît en dernier lieu dans la période d'excitation du système musculaire, lorsque souvent tout le reste de ce système a franchi la période d'excitation et présente déjà, plus ou moins, les symptômes de la période de collapsus. Cette rigidité locale est l'indice d'un collapsus très-prochain dans tous les appareils, surtout dans ceux de la circulation et de la respiration. »

Pour la pratique ordinaire de l'anésthésiation il suffit de savoir qu'en reconnaissant, à l'aide de piqûres d'épingle, l'anésthésie de la peau de la cuisse,

de la jambe et du pied. on reconnait par cela même l'intoxication des branches terminales du plexus lombaire et du plexus sacré, qui précède en général l'intoxication du plexus brachial révélée par l'anésthésie des nerfs du bras, de l'avant-bras et de la main.

Quelques branches postérieures des nerfs rachidiens et quelques branches afférentes du plexus cervical décèlent leur intoxication par l'anésthésie. L'insensibilité au sommet de la tête prouve l'intoxication de la branche postérieure du deuxième nerf cervical (grand nerf occipital d'Arnold). L'insensibilité de la partie médiane des téguments de la tête montre les progrès de l'éthérisme sur la branche postérieure du troisième nerf cervical qui s'unit au grand nerf d'Arnold.

L'anésthésie de quelques parties plus circonscrites révèle l'intoxication de certaines branches nerveuses superficielles ou profondes efférentes des plexus cervicaux. L'insensibilité de l'oreille et celle du muscle occipital démontrent l'intoxication de la partie externe et de la partie interne de la branche auriculaire. L'anésthésie des téguments de la région mastoïdienne et de la partie postérieure de la tempe révèle l'action de l'agent anésthésique sur la branche mastoïdienne.

Ici une remarque doit être faite. La sensibilité de ces branches si voisines de celles du trijumeau résiste moins longtemps que la sensibilité du trijumeau lui-même.

En ce qui concerne l'anésthésie des régions temporales qui se manifeste comme *l'ultimum moriens* au point de vue de la sensibilité périphérique et qui, à son début, est accompagnée du resserrement des mâchoires, ce sont les connaissances anatomiques relatives à la cinquième paire (nerf trijumeau ou trifacial) qui permettent d'expliquer ces faits simultanés, si différents à la fois et dont l'importance est si grande à connaître dans la science de l'anésthésiation.

Le trijumeau naît par deux racines, dont l'origine apparente, unique, est située sur les côtés de la protubérance annulaire (partie supérieure et externe), là où les fibres transversales de la protubérance prennent le nom de pédoncules cérébelleux moyens. Les racines du trijumeau n'ont pas le même volume; la plus grosse de ces racines peut être suivie à travers la protubérance et le bulbe rachidien jusqu'à la partie moyenne du corps olivaire. D'après M. Longet, cette racine, ganglionnaire, se continue avec le cordon postérieur ou sensitif de la moelle et la petite racine non ganglionnaire avec le cordon antéro-latéral ou moteur. La première branche indiquée est donc un nerf de sentiment et la seconde branche est un nerf moteur.

L'éthérisme de ces deux branches, ou pour mieux dire de ces deux nerfs, confirme pleinement la justesse des énonciations qui précèdent et apportent des preuves nouvelles à l'appui de l'opinion

relative à la nécessité de faire du trifacial deux paires spéciales de nerfs.

La branche ophthalmique et la branche maxillaire supérieure sont exclusivement formées par la racine sensitive, et ses divisions sont des nerfs sensitifs, tandis que la branche maxillaire inférieure est un nerf mixte.

L'anésthésie de la conjonctive, celle de la muqueuse nasale, de la peau du front jusqu'à la partie supérieure de la tête, de la paupière supérieure, de la partie supérieure du nez, révèle l'intoxication de la branche ophthalmique.

L'anésthésie de la muqueuse nasale de la trompe d'Eustache, de la partie supérieure du larynx, du voile du palais, de la voûte palatine, des gencives et des dents, peut révéler l'action de l'agent anésthésique sur la branche moyenne (maxillaire supérieur). Cette anésthésie n'est pas recherchée, en général, comme diagnostic de la période de l'éthérisme, mais l'intoxication de la branche moyenne se révèle facilement par l'anésthésie de la paupière inférieure, et de la partie inférieure du nez, par celle de la joue et de la lèvre supérieure. Enfin l'insensibilité de la peau des tempes, de l'oreille, de la lèvre inférieure, de la partie inférieure du visage révèle l'intoxication de la branche inférieure (nerf maxillaire inférieur) que peut, aussi, indiquer l'anésthésie du plancher inférieur de la bouche, et celle des deux tiers inférieurs de la langue.

Par ses filets moteurs le trijumeau donne le mouvement aux muscles temporaux, masseters, ptérygoïdiens internes et externes, au ventre antérieur du digastrique, aux mylo hyoïdiens, aux tenseurs du palais, (péristaphylins externes), au lingual supérieur.

La contraction ou le relâchement de ces muscles annonce donc le début et l'apogée de l'intoxication de la petite racine du nerf trijumeau.

Il est facile de comprendre l'utilité de la recherche de la période de l'éthérisme en ce qui concerne la cinquième paire en général et celle du nerf maxillaire (nerf mixte) en particulier.

Le nerf maxillaire inférieur émerge de la partie latérale et supérieure de la moelle allongée, et dès que les parties auxquelles il se distribue, soit comme organe de sentiment, soit comme organe de mouvement, offrent le commencement de l'éthérisme, celui de la respiration et de la circulation n'est pas loin de se manifester, car le nœud vital est près d'être influencé à son tour.

Il est, toutefois, une remarque importante à faire ici, c'est que l'action sensitive des filets nerveux qui se rendent à la peau s'éteint bien avant l'action motrice, Il résulte de cette absence normale de synchronisme qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, encore, lors de la disparition de la sensibilité aux tempes ; fait bien important, puisqu'il résulte de mes recherches que l'anésthésie sous-cutanée

n'existe nulle part tant que la sensibilité n'est pas éteinte à la tempe, au moins depuis quelques secondes. Je n'ai vu à cette loi que deux exceptions en vingt années. Sans doute, dans bien des circonstances, on observe le collapsus des muscles masseters sans que la vie soit compromise, mais pour le praticien l'inquiétude doit commencer avec cette dernière période de l'éthérisme musculaire. La permanence de la rigidité musculaire qui amène le resserrement des mâchoires est donc une limite qu'il faut chercher à ne point dépasser chaque fois que l'ouverture de la bouche n'est pas une des conditions mêmes de l'opération à exécuter. Le trismus m'a toujours rassuré lorsque plusieurs autres symptômes d'intoxication profonde m'ont alarmé pendant les anésthésies régulières.

D'après ce qui vient d'être dit, l'on comprend combien il importe de constater la disparition de la sensibilité aux régions temporales et sus-orbitaires, et de s'assurer de l'état des muscles élévateurs de la mâchoire inférieure, puisque l'observateur a, ainsi, sous les yeux, avec la plus grande facilité, la traduction des progrès de l'intoxication de la moelle allongée et que, dans la presque généralité des faits, en cessant l'emploi de l'agent toxique, il a le pouvoir d'empêcher les phases ultimes et redoutables de l'anésthésiation, c'est-à-dire la sidération de la circulation et de la respiration, en un mot, la mort.

L'obturation de la glotte par la situation anormale de la langue est une cause d'asphyxie et constitue dès lors un fait d'une haute importance pendant l'anésthésiation.

Deux hypothèses se trouvent en présence pour l'explication de cette occlusion. Dans l'une les muscles agissent activement, dans l'autre les muscles sont à l'état de collapsus.

Dans la première hypothèse l'obturation de la glotte est la reproduction anormale du fait physiologique qui a lieu lors de la déglutition pendant laquelle un mouvement ascensionnel du larynx a lieu, la base de la langue s'appliquant sur l'orifice laryngé supérieur, en même temps qu'il existe un arrêt de la respiration.

Les muscles qui produisent dans l'état normal l'obturation momentanée de la glotte, sont à la fois, peut-être, les fibres inférieures du génio-glosse, et certainement le stylo-glosse, le lingual inférieur, les cérato-glosse, le basio-glosse. Un rôle accessoire doit être, aussi, attribué au constricteur supérieur et au constricteur moyen du pharynx. Il faut donc rapporter l'obturation de l'ouverture supérieure du larynx et le renversement de l'épiglotte aux branches terminales du nerf grand hypoglosse et aux branches du glosso-pharyngien. Les branches du grand hypoglosse animent les muscles et les fibres musculaires extrinsèques et intrinsèques de la langue, les génio-glosse, les hyo-glosse, le stylo-glosse,

auquel arrive aussi le facial (rameau lingual), et les branches du glosso-pharyngien déterminent les contractions des muscles constricteurs du pharynx.

Dans l'hypothèse d'un mouvement spasmodique, l'obturation de la glotte doit se produire quand l'éthérisme général est déjà assez avancé, puisque le glosso-pharyngien naît des parties latérales du bulbe rachidien, des pédoncules cérébelleux inférieurs, en arrière du corps olivaire, et le grand hypoglosse de la face antérieure du bulbe rachidien, du sillon qui sépare l'olive de la pyramide antérieure et qu'il a été démontré que le bulbe résistait plus longtemps à l'action des agents anésthésiques que la moelle épinière proprement dite.

Dans la seconde hypothèse, c'est dans une période plus avancée, encore, de l'éthérisme que doit se produire le fait d'obturation de la glotte, en le rapportant, uniquement, à l'état de collapsus des muscles.

Lorsque les mâchoires peuvent être séparées il n'y a pas lieu de se préoccuper de la question théorique, puisqu'il suffit avec le doigt indicateur porté sur la base de la langue de la retirer en avant et que l'inspiration reparaît à l'instant d'une manière bruyante. Mais il n'en est pas de même si les mâchoires sont serrées.

En effet, si l'on croit à un spasme musculaire, on devra obtenir rapidement une période plus avancée de l'éthérisme qui amène le collapsus musculaire

et, récemment, j'ai agi de la sorte dans un cas peu grave à la vérité. Si, au contraire, on croit au simple tassement de la langue sur l'épiglotte il faut placer le malade sur l'abdomen et en inclinant la tête vers le parquet, contrebalancer l'action de la pesanteur de la langue par une situation inverse à celle qui motive l'accident.

Comme on le voit, la question est très-sérieuse et les faits qui pourront se produire, encore, devront être examinés avec soin, notamment la résistance plus ou moins grande présentée par la base de la langue lors de son refoulement en avant, à l'aide du doigt indicateur.

§ 3.

Mouvements reflexes.

Au point de vue pratique la question des mouvements reflexes a une très-grande importance.

Selon Prochaska les mouvements reflexes consistent en ce que des sensations prolongées tout le long des nerfs au cerveau sont réfléchies par l'encéphale et par la moelle épinière sur certains nerfs moteurs correspondants.

En d'autres termes, dit M. Longet, une impression faite à nos organes peut, en parcourant des voies différentes dans la masse cérébro-spinale, donner lieu à des mouvements de nature différente.

Dans l'état physiologique les actions reflexes ont lieu sans cesse. Resserrement de l'iris, clignotement des paupières sous l'influence de la lumière ; resserrement de l'iris sous l'influence de l'eau froide sur les muqueuses nasales ; fermeture des paupières à la vue d'un danger ; pendant les éclats d'un son intense ; ou même à la suite d'un mouvement prévu et consenti ; expiration profonde à la suite de l'irritation de la pituitaire ; expulsion de corps étrangers introduits dans la trachée-artère ; modifications des positions du corps pendant le sommeil, provoquées ou non ; tels sont les mouvements reflexes que nous constatons sans cesse.

Dans l'ordre pathologique il en est de même et il faut ranger dans la catégorie des mouvements reflexes les expressions douloureuses offertes par un malade en proie à la stupeur, lors de la pression sur une partie malade ; les mouvements et les cris observés dans la fièvre typhoïde et qui ne sont point proportionnés aux actes qui les motivent et qui ont lieu sans que le malade en ait conscience.

Tantôt l'impression transmise à l'encéphale, directement, par les nerfs sensitifs craniens, ou indirectement par l'entremise de la moelle épinière et des racines spinales postérieures va s'élaborer dans la région encéphalique ou réside le *sensorium commune*, s'y transforme en sensation et par conséquent arrive à la connaissance du sujet qui peut réagir par des mouvements volontaires ; tantôt également

transmise par les nerfs sensitifs, soit à une partie déterminée de l'encéphale, soit à la moelle épinière, cette impression occasionne, sans se transformer nécessairement en sensation, une incitation immédiatement réfléchie sur les nerfs moteurs; de là des mouvements à la production desquels la volonté ne prête plus son concours. L'opisthothonos durant l'éthérisme est un exemple frappant de cet ordre de mouvements reflexes.

Quand l'éthérisme compatible avec l'entretien de la vie est aussi complet qu'il est possible, aucun mouvement reflexe ne saurait plus être provoqué dans les membres, quelque vive d'ailleurs que soit la stimulation appliquée à leurs téguments; les yeux et la muqueuse pharyngienne ne sont plus le siége de mouvements reflexes. Toutefois le pouvoir reflexe continue d'exercer son influence vivifiante sur l'appareil respiratoire et sur les muscles de la vie organique. Les contractions de l'intestin, celle de l'utérus subsistent encore.

La période désirable pour les opérations, la période chirurgicale, autrement dit, est celle dans laquelle les muscles de la vie animale ne présentent plus d'action reflexe; ce but ne doit pas être dépassé puisque, en cas de péril pour la vie, l'on sait que les excitants extérieurs resteraient sans résultat.

Une question qui est unie intimement à la théorie des mouvements reflexes est celle de savoir si

les douleurs apparentes pendant les opérations, sous l'influence de l'action de l'éther et du chloroforme, existent en réalité. Cette question envisagée presque toujours uniquement au point de vue psychique a une très-grande importance pratique.

On peut classer ainsi qu'il suit les sujets anésthésiés, au point de vue de la recherche de la douleur.

1° Ceux qui pendant les opérations pratiquées ne présentent aucune modification psychologique apparente ni aucune réaction matérielle visible.

2° Ceux qui ne présentent, également, aucune réaction, tout en éprouvant des rêves dont la nature n'a aucun rapport avec les circonstances présentes.

3° Ceux qui, bien que ne sortant pas du sommeil provoqué par les agents anésthésiques, s'agitent, offrent les signes habituels de la souffrance, l'affirment même, mais qui, au réveil, n'en gardent aucun souvenir.

4° Ceux, enfin, qui présentent les signes de la douleur et qui, à leur réveil, en gardent la mémoire.

Les faits de la troisième catégorie seule peuvent motiver une discussion, et c'est à leur occasion qu'il me paraît évident, aujourd'hui, qu'au début de la méthode moderne d'anésthésiation on a fait une trop large part aux mouvements reflexes dont la manifestation seule est si évidente, d'ailleurs, dans un grand nombre de cas d'éthérisme.

Il existe des degrés, dans les sensations, qui pa-

raissent servir de transition entre les mouvements reflexes simples et les perceptions réelles de la douleur; parfois la conscience est très-faiblement éveillée et on a comparé, avec raison, le sujet anésthésié à un enfant nouveau-né qui sait à peine qu'il a un corps et qui ne laisse pas de souffrir, mais la douleur qu'il éprouve n'est sentie ni perçue que par la conscience.

On paraît, selon moi, avoir abusé de la formule psychologique *non sentimus nisi sentiamus nos sentire.* Sans doute en général il en est de la sensibilité comme de l'intelligence *non intelligimus nisi intelligimus nos intelligere,* mais la formule semble trop absolue et une distinction paraît nécessaire.

En ce qui concerne l'intelligence, on s'est préoccupé, ce me semble trop exclusivement, de l'état psychique au réveil et il ne paraît pas qu'on puisse, en effet, se contenter de dire que si les opérés ont eu des rêves et que s'ils n'en ont pas eu conscience au réveil ils se trouvent dans la situation des individus qui n'ont point rêvé.

Si le rêve n'a aucune importance et s'il s'exerce sur des sujets indifférents, l'axiome philosophique peut être admis sans contestations, mais qui de nous en constatant un rêve terrifiant le sujet endormi, ou lui arrachant l'expression du plus vif désespoir, ne s'empressera de réveiller le dormeur, bien qu'il soit très-possible qu'à son reveil il ne doive conserver aucun souvenir des émotions su-

bies, et en agissant ainsi, n'a-t-on pas la volonté de soustraire le dormeur à une douleur morale très-réelle.

Il en est de même pour la sensibilité : il est hors de doute que certains opérés ont positivement ressenti une douleur, qu'ils l'ont oubliée ensuite ; l'on ne peut nier que l'oubli de la douleur ne soit un grand bienfait pour un malade après une opération, mais il y a loin de ce fait à la théorie qui établit que l'absence de mémoire équivaut à l'absence de douleur. L'ébranlement communiqué à tout l'organisme et provoquant un frisson, lorsqu'il y a eu douleur, infirme d'ailleurs cette théorie.

En ce qui concerne la pratique, les faits journellement observés indiquent nettement la conduite que doit tenir le chirurgien. Tout réveil de la conscience et de la sensibilité doit être éteint immédiatement. Il est très-peu d'opérations qui ne puissent être interrompues pour permettre de reprendre l'anésthésiation et celle-ci peut être continuée, dans un très-grand nombre de cas, pendant les opérations elles-mêmes. En ne tenant pas compte de l'état de l'intelligence et de la sensibilité on s'expose à un désordre extrême dans les mouvements, on ne peut profiter du bénéfice même de l'anésthésie, lorsqu'il s'agit de luxation à réduire, par exemple, et enfin, et ce qui est beaucoup plus grave, on peut favoriser la syncope. La syncope est dans l'état normal la traduction fréquente de l'effroi porté à sa plus grande

intensité. Il peut en être, certainement, de même dans l'état pathologique et durant l'éthérisme; la perversion psychologique due à cet état place les sujets dans une position plus sérieuse sous ce rapport que s'ils n'étaient point éthérisés. Or la syncope, pendant l'éthérisme, est une cause puissante de mort immédiate.

§ 4.

Respiration.

La moelle allongée est l'organe premier moteur du mécanisme de la respiration, auquel concourent, peut-être aussi, les colonnes antérieures de la moelle. La moelle allongée offre à l'action des agents anésthésiques une résistance plus considérable que les autres parties du système nerveux. Le pneumo-gastrique offre comme le trijumeau une résistance notable à l'intoxication et sa naissance des parties latérale et supérieure du bulbe explique cette résistance.

§ 5.

Circulation.

On ne peut reconnaître à la circulation la même origine qu'à la respiration. C'est par le grand sym-

pathique et par la substance grise de la moelle épinière qu'il faut surtout expliquer l'entretien de la circulation.

§ 6.

Fonctions de l'utérus.

L'utérus tire uniquement ses nerfs du grand sympathique.

§ 7.

Décalorisation et sueur. Ecume bronchique. Liquide intestinal.

C'est surtout à l'état du grand sympathique et de la moelle épinière qu'il faut rapporter les faits qui concernent la décalorisation, la sécrétion de la sueur froide, de l'écume bronchique et celle du liquide intestinal.

Conclusions.

Bien que le système nerveux ne soit pas un tout homogène, et que ses diverses parties aient un mode d'action spécial, il est un système unique dans lequel il y a communauté d'action, d'altération et d'énergie.

Les fonctions dans l'acception la plus large de ce

mot sont d'autant plus rapidement atteintes et influencées qu'elles ont moins d'importance pour le sujet soumis à l'action de l'éther et du chloroforme. Les fonctions indispensables à la vie s'éteignent les dernières, mais, toutefois, encore avant la fonction qui se rapporte à la perpétuation de l'espèce, telle que la contractilité de l'utérus durant la parturition.

Dans la science de l'anésthésiation on ne peut se contenter des généralités sur la localisation des fonctions et il est indispensable de connaître un nombre de faits assez considérable pour porter le diagnostic de la période de l'éthérisme et pour le diriger.

Voici sous forme synoptique les faits qu'il importe de connaître.

Manifestations de l'Ethérisme expliquées par une intoxication plus ou moins profonde du système nerveux.

MANIFESTATIONS.	PARTIES ATTEINTES PAR L'ÉTHÉRISME.
Excitation, perversion, suspension de l'intelligence; modifications de la mémoire, du jugement, de la conscience et de la volonté..........	Lobes et hémisphères cérébraux; protubérance annulaire.
Abolition de la vision	Lobes cérébraux; tubercules quadrijumeaux.

Dilatation de la pupille	Tubercules quadrijumeaux, pédoncules cérébraux ; le grand sympathique agissant seul.
Abolition de l'ouïe	Nerf auditif ; intoxication s'approchant de la moelle allongée.
Diminution de la perception des impressions tactiles.....	Protubérance annulaire.
Diminution et abolition de la sensibilité..............	Parties postérieures de la moelle épinière ; plexus cervicaux, brachiaux, lombaires, sacrés.
Modification du mouvement, de sa coordination, son abolition.	Protubérance annulaire ; cervelet ; parties antérieures de la moelle épinière.
Anésthésie aux tempes....... Trismus ; résolution des muscles de la mâchoire........	5e paire ou trijumeau ; intoxication s'approchant de la moelle allongée.
Rétraction de la langue ; collapsus de la langue.......	Grand hypoglosse. Glosso-pharyngien.
Abolition des mouvements reflexes..................	Tout le système nerveux de la vie animale.
Excitation ; collapsus de la respiration................	Colonnes antérieures de la moelle épinière ; pneumogastrique ; moelle allongée.
Excitation ; collapsus de la circulation..................	Substance grise de la moelle épinière ; grand sympatique ; plexus cardiaques.
Décalorisation ; production de la sueur froide, de l'écume bronchique, du liquide intestinal.	Grand sympathique.

THÉORIE

DES ACTIONS DES AIMANTS

SUR

LES CORPS MAGNÉTIQUES ET DIAMAGNÉTIQUES

DANS L'HYPOTHÈSE D'UN SEUL FLUIDE ÉLECTRIQUE

PAR N.-A. RENARD.

---

§ 1er. Dans un travail précédent, j'ai été conduit à regarder l'électricité comme produite par les vibrations longitudinales de l'éther, sans exclure d'une manière absolue les mouvements de transport de ce fluide soit à de petites distances autour d'un corps électrisé, soit à des distances plus considérables dans des conducteurs étroits, comme les fils électriques ; de la même manière que la production du son par les vibrations longitudinales de l'air n'exclut pas le transport de ce fluide dans bien des circonstances, dans les instruments à vent, par exemple. En admettant que ce double mouvement existe dans un courant électrique, et qu'il provoque dans l'éther qui environne le fil des courants parallèles ou à peu près parallèles au fil, j'ai cherché à expliquer l'ac-

tion des courants sur les courants et à démontrer la formule d'Ampère. Aujourd'hui je viens tenter le même travail sur les solénoïdes et les aimants; la même idée me servira de guide pour expliquer les actions magnétiques sur les différents corps.

Et d'abord, ne serait-il pas possible de constater par l'expérience l'existence de ces courants sensiblement parallèles aux fils électriques. Avec le concours bienveillant de M. Forthomme, professeur de physique au lycée de Nancy, je l'ai essayé à l'aide de deux fils parallèles, mais sans succès. Sans me décourager, j'ai pensé qu'avec un plus grand nombre de fils, on devait constater ce que je n'avais pu obtenir avec deux. J'ai alors songé aux solénoïdes et aux expériences de Faraday. Je n'en rappellerai que quelques-unes.

Qu'on suspende, comme il l'a fait, au moyen d'un fil de soie un prisme de *verre pesant* (borosilicate de plomb), ayant un centimètre carré environ de section et de 5 à 6 centimètres de longueur, au-dessus et très-près des pôles d'un électro-aimant puissant à branches verticales; au moment où le courant passe, le prisme se met en mouvement et après quelques oscillations vient se placer suivant une direction perpendiculaire à la ligne des pôles, c'est-à-dire parallèlement aux deux systèmes de courants parallèles et de même sens qui existent sur les faces intérieures de l'électro-aimant. Qu'on l'écarte de cette position (dite *équatoriale*), il y

revient constamment, repoussé par chacun des pôles. Qu'on déplace son centre entre les deux pôles (sur la ligne dite *axiale*), non-seulement il prend toujours la direction équatoriale, mais il sera repoussé parallèlement à lui-même par le pôle dont on le rapproche. Cette dernière répulsion a lieu quelle que soit la forme du morceau de verre, qu'il soit cubique ou sphérique ; mais pour qu'il prenne la direction équatoriale, il faut que l'une des dimensions l'emporte sur les autres. Ce que nous venons de dire pour le verre pesant, existe pour beaucoup d'autres substances telles que l'iode, le phosphore, le soufre, la résine, etc. Enfin, le phénomène a lieu dans le vide comme dans l'air, ainsi qu'on le constate pour le bismuth, le soufre, le phosphore, etc.

Quand le corps soumis à l'expérience est bon conducteur de l'électricité, comme le cuivre, l'argent, l'or, le zinc..., la présence des courants dont nous parlons se manifeste, non-seulement par l'action mécanique qui consiste à placer le barreau dans la direction équatoriale, mais encore par deux autres actions particulières : 1° par un mouvement spécial distinct du précédent, qui se produit au moment de la fermeture du circuit, et auquel Faraday donne le nom de *révulsif ;* 2° par la production de courants à la surface ou à l'intérieur du corps conducteur. Ainsi qu'on place entre les pôles de l'électro-aimant un anneau de cuivre, léger et délicatement suspendu, il obéit à l'action des courants, et la preuve qu'il

existe à son intérieur des courants induits, c'est que si on le coupe et qu'on en réunisse les deux bouts par une substance isolante, il n'y a plus d'action apparente. Mais faut-il conclure de là, comme le font quelques physiciens, que les mouvements des corps conducteurs sont dus aux courants induits? Pour le mouvement révulsif, cela est très-probable et conforme aux idées théoriques émises dans ce travail. Quant au mouvement de direction, il me paraît être avec la production des courants induits plutôt l'effet d'une même cause, que la conséquence de ces derniers. La preuve, c'est que ce mouvement existe, comme je l'ai déjà dit plus haut, pour des substances non conductrices, c'est-à-dire dans lesquelles les courants induits n'existent pas. Cependant ils peuvent le rendre plus sensible, comme dans le cas précédent, en réagissant sur les courant parallèles et en tendant à se rendre parallèles à eux.

A l'expérience précédente nous pouvons en ajouter une autre, peut-être plus concluante encore, relativement à l'existence des courants induits et des courants parallèles à ceux des fils conducteurs qui leur donnent naissance. Dans cette expérience, la production des courants est surexcitée par un mouvement particulier imprimé au corps conducteur. On fait mouvoir, en le faisant tourner autour d'un axe horizontal, le bord d'un disque de cuivre entre les pôles d'un électro-aimant disposé comme pré-

cédemment ou même d'une simple hélice traversée par un courant, mais sans noyau de fer intérieurement. L'une des extrémités d'un galvanomètre communique avec l'axe du disque, l'autre avec la circonférence soit à gauche soit à droite de la partie qui passe près des pôles, soit à cette partie même. Si le disque chemine entre les deux pôles dans le sens des courants intérieurs, le galvanomètre accuse un courant induit allant du centre à la circonférence; s'il chemine en sens inverse, le courant induit va de la circonférence au centre. Quand on fait communiquer les deux bouts d'un galvanomètre avec deux points de la circonférence, le sens du courant induit est celui des deux bouts qui est le plus rapproché des pôles. Si ces deux bouts sont également éloignés, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, les deux courants induits étant égaux et de sens contraire se neutralisent, et le résultat est nul. Avec un peu de réflexion, on comprend combien toutes ces circonstances s'expliquent facilement, si on regarde les courants induits comme produits par des courants parallèles aux fils inducteurs.

On arrive à la même conclusion, si l'on porte son attention sur l'action de l'électro-aimant sur les gaz et sur les flammes. Qu'on place entre les deux pôles d'un électro-aimant et un peu au-dessous de leur surface une hélice en platine rendue incandescente par un courant électrique, on constatera avec Faraday que le courant d'air chaud s'élève régulière-

ment entre les pôles tant que l'électro-aimant n'est pas aimanté ; mais qu'aussitôt que l'aimantation est produite, le courant se sépare en deux autres qui montent séparément de chaque côté de la ligne axiale et qu'entre eux il y a un courant descendant d'air froid.

Qu'on soumette la flamme d'une chandelle à l'influence de l'électro-aimant, on observera qu'elle se déprime dans le sens axial pour s'étendre fortement dans le sens équatorial.

Enfin qu'on examine l'action des courants sur la lumière polarisée, on sera peut-être encore plus frappé. Ainsi, qu'on place dans l'intérieur d'une bobine une prisme de verre, de manière qu'il en soit enveloppé d'une extrémité à l'autre ; puis qu'on fasse traverser le prisme suivant son axe par un rayon de lumière polarisée et le fil de la bobine par un courant électrique ; on observera que, sous l'influence des courants, le plan de polarisation se dévie toujours dans le même sens que celui suivant lequel cheminent ces courants. Le même phénomène se produit si la substance transparente est placée entre les deux pôles opposés de deux aimants ou électro-aimants, de manière que les axes soient tous dirigés suivant une même ligne droite. Ce fait prouve, à mon avis, que, si la lumière polarisée est due, comme on l'admet généralement, à un mouvement vibratoire des molécules éthérées suivant les rayons des circonférences formées par les an-

neaux de l'hélice, ces molécules éprouvent une déviation occasionnée par la rencontre d'autres molécules éthérées qui se meuvent dans le sens des circonférences. Ce qui tend à le faire supposer, c'est que, non-seulement la rotation du plan de polarisation a lieu dans le sens des courants, mais qu'elle augmente avec la longueur du prisme et de l'hélice, c'est-à-dire avec le nombre des courants; qu'elle est proportionnelle à leur intensité, ainsi que M. Viedemann l'a démontré: qu'un accroissement de longueur du prisme au-delà des extrémités de l'hélice est sans influence. A cette manière de voir on pourra objecter que si la lumière polarisée traverse, non un solide ou un liquide transparent, mais le vide ou même un gaz, il n'y a plus trace apparente de rotation, même sous l'action d'un fort électro-aimant ou d'une longue hélice traversée par un courant énergique. Mais avec un peu de réflexion on s'aperçoit bien vite que cette objection est peu sérieuse. Dans le vide ou même dans les gaz, les molécules éthérées sont assez éloignées les unes des autres pour que les deux mouvements puissent coexister sans se modifier sensiblement, les molécules pouvant ne pas se rencontrer. Dans les milieux solides et liquides, l'éther est beaucoup plus dense et plus élastique, comme l'atteste la grande réfrangibilité de ces deux classes de corps. Dès lors rien d'étonnant que la rotation du plan de polarisation existe dans ces derniers, qu'elle ne soit pas apparente

dans les gaz et surtout dans le vide. De plus, dans l'ordre d'idées qui nous occupe, la déviation du plan de polarisation doit être d'autant plus forte que la densité de l'éther est plus considérable, et comme cette densité dépend, non-seulement de celle du corps ou du rapprochement de ses molécules, mais surtout de la nature de ces molécules, il résulte que ce ne sont pas toujours les corps les plus denses qui seront les plus réfringents ou qui auront le plus grand coefficient de polarisation magnétique. L'expérience confirme, en effet, que l'ordre des coefficients de polarisation est à peu près le même que celui des pouvoirs réfringents.

§ 2. A ces faits sont venues depuis s'ajouter des considérations théoriques qui m'ont confirmé de plus en plus dans mon opinion sur la nature des courants. Je vais essayer de les faire connaître en rappelant très-rapidement quelques idées que j'ai déjà émises dans des travaux précédents.

Dans le désir d'expliquer les phénomènes d'électricité, de lumière et de chaleur par les vibrations d'un même milieu, l'éther, et notamment les phénomènes électriques par les vibrations longitudinales de ce fluide, j'ai observé, depuis quelques années déjà, que le mot de *tension de l'électricité positive ou négative*, que j'avais employé jusqu'alors d'après les idées de Ohm et de Fourier, peut être remplacé par le mot *contraction ou dilatation cubique*, dont les vibrations longitudinales sont toujours accompa-

gnées. Pour le redire en quelques mots, considérons un volume 1 d'éther dans le vide et de densité 1 à l'état naturel. Supposons que par une cause quelconque ce volume se réduise à $1 - \varepsilon$, ε désignant la contraction de l'unité de volume, et que la densité qui était 1 auparavant devienne $1 + \theta$, θ désignant la densité ou tension du fluide positif. La masse d'éther restant la même avant et après la condensation, et ayant pour expression générale le produit du volume par la densité, nous aurons :

$$1 = (1 - \varepsilon)(1 + \theta)$$

D'où :

$$\theta = \varepsilon + \theta\varepsilon \qquad (1)$$

La valeur de ε est moindre que 1. En général le produit $\theta\varepsilon$ pourra être négligé par rapport à ε, ce qui montre que les valeurs de θ et de ε sont sensiblement égales. Si ces valeurs étaient négatives, celle de ε désignerait une dilatation et celle de θ la *tension du fluide négatif*.

Cela posé, reportons-nous à des formules que je suppose connues, et que l'on peut retrouver dans l'ouvrage de M. Lamé sur la théorie mathématique de l'élasticité. Nous observerons que, dans un mouvement vibratoire par ondes planes d'un milieu homogène et isotrope, les composantes ξ, η, ζ des déplacements périodiques infiniment petits d'une

molécule, normaux à l'onde, sont donnés par les équations :

$$\left.\begin{aligned}\frac{d^2\xi}{dt^2} &= -\Omega^2\frac{d\varepsilon}{dx}\\ \frac{d^2\eta}{dt^2} &= -\Omega^2\frac{d\varepsilon}{dy}\\ \frac{d^2\zeta}{dt^2} &= -\Omega^2\frac{d\varepsilon}{dz}\end{aligned}\right\}\qquad (2)$$

et que la valeur périodique de ε satisfait à la relation :

$$\frac{d^2\varepsilon}{dt^2} = \Omega^2\left(\frac{d^2\varepsilon}{dx^2} + \frac{d^2\varepsilon}{dy^2} + \frac{d^2\varepsilon}{dz^2}\right)\qquad (3)$$

Ω étant la vitesse de propagation des vibrations longitudinales de l'onde plane. Soit τ la durée d'une vibration entière, e la moyenne des valeurs que prend ε pendant chaque période, en sorte que l'on ait :

$$e = \frac{1}{\tau}\int_0^\tau \varepsilon dt\qquad (4)$$

Ecrivons pour un instant les équations (2) sous la forme :

$$X = -\Omega^2\frac{d\varepsilon}{dx},\ \ Y = -\Omega^2\frac{d\varepsilon}{dy},\ \ Z = -\Omega^2\frac{d\varepsilon}{dz}\qquad (5)$$

X, Y, Z désignant les composantes de la force accélératrice qui tend à faire vibrer longitudinalement la molécule μ, et intégrons les deux membres par rapport au temps entre les limites o et τ. Nous en déduirons :

$$\left.\begin{aligned}
\frac{1}{\tau}\int_0^\tau \mathrm{X}dt &= -\Omega^2 \frac{d}{dx}\frac{1}{\tau}\int_0^\tau \varepsilon dt \\
\frac{1}{\tau}\int_0^\tau \mathrm{Y}dt &= -\Omega^2 \frac{d}{dy}\frac{1}{\tau}\int_0^\tau \varepsilon dt \\
\frac{1}{\tau}\int_0^\tau \mathrm{Z}dt &= -\Omega^2 \frac{d}{dz}\frac{1}{\tau}\int_0^\tau \varepsilon dt
\end{aligned}\right\} \qquad (6)$$

ou bien :

$$\mathrm{P} = -\Omega^2 \frac{de}{dx}, \quad \mathrm{P}_y = -\Omega^2 \frac{de}{dy}, \quad \mathrm{P}_z = -\Omega^2 \frac{de}{dz} \qquad (7)$$

P_x, P_y, P_z sont les composantes d'une force égale à la moyenne des actions qui agissent sur une molécule de masse 1 pendant la durée d'une vibration entière. Ces actions sont dirigées tantôt d'un côté tantôt de l'autre, en sorte que la force P est l'excès de la somme des unes sur celle des autres, divisé par leur nombre. Cette moyenne ne sera pas nulle, si la molécule se déplace en même temps qu'elle vibre, ou en d'autres termes, si elle est douée à la

fois d'un mouvement de vibration et d'un mouvement de translation. Or, cette supposition n'a rien que de conforme à l'expérience. Concevons par exemple qu'un ballon plein d'air condensé soit ouvert tout à coup par mille petits orifices pratiqués sur sa surface. Il se produira dans l'air environnant : 1° un écoulement de gaz provenant du ballon; 2° un mouvement vibratoire dont l'existence pourra être constatée par le bruit qui se fait entendre. Si l'air au lieu d'être condensé était raréfié, un phénomène analogue aurait lieu, mais avec des circonstances opposées faciles à prévoir. Ce qui existe pour l'air peut donc exister pour le fluide éthéré. Nous allons en avoir la confirmation par ce qui suit :

§ 3. En intégrant les deux membres de l'équation (3), par rapport à t, entre les limites o et τ, et intervertissant les signes de différentiation et d'intégration, nous obtiendrons comme précédemment :

$$\frac{d^2e}{dt^2} = \Omega^2\left(\frac{d^2e}{dx^2} + \frac{d^2e}{dy^2} + \frac{d^2e}{dz^2}\right) \qquad (8)$$

Telle est l'équation qui devrait régir les lois de la *condensation* ou de la *dilatation moyenne*, ou pour parler un langage plus ancien, les lois de la *tension de l'électricité positive ou négative ;* si les molécules d'éther ne faisaient que vibrer longitudinalement sans se déplacer.

Supposons au contraire que les molécules se dé-

placent en même temps qu'elles vibrent et considérons d'abord le cas d'un fil conducteur dont la section sera supposée constante. Soit ω cette section; s la distance d'un point M du fil à un autre point O pris pour origine ; p la pression qui s'exerce en ce point sur l'unité de surface. La pression exercée pendant l'instant dt au point M est $p\omega dt$; celle qui s'exerce à l'autre extrémité de l'élément du volume ωds est $-\omega(p+\frac{dp}{ds}ds)dt$. L'augmentation de pression pendant l'instant dt est donc $-\omega\frac{dp}{ds}dsdt$. D'un autre côté la condensation moyenne étant e au même point à l'époque t, sera $e+\frac{de}{dt}dt$ au bout du temps $t+dt$, et le volume ωds se sera condensé de la quantité $\omega\frac{de}{dt}dsdt$ pendant l'instant dt. Or il est permis de supposer que la condensation opérée pendant ce temps est proportionnelle à l'augmentation de pression. Car supposons qu'un volume 1 de fluide corresponde à une pression 1. En vertu de la loi de Mariotte, un volume $1-e$ correspondra à une pression $1+\mu$ donnée par la relation :

$$1-e=\frac{1}{1+\mu}$$

D'où l'on déduit :

$$e=\frac{\mu}{1+\mu} \qquad (9)$$

ce qui montre que la condensation e est proportionnelle à l'augmentation de pression μ, pourvu que celle-ci soit petite par rapport à la pression primitive représentée par l'unité. Dans ces conditions, qui sont presque toujours réalisées, nous pourrons poser :

$$\omega \frac{de}{dt} ds dt = -A\omega \frac{dp}{ds} ds dt$$

ou

$$\frac{de}{dt} = -A \frac{dp}{ds}$$

A désignant une constante qui dépend de la conductibilité du fil. Si nous désignons par n le nombre des unités de masse comprises dans l'unité de surface, nous voyons, en vertu de l'une quelconque des relations (7), que la valeur de p sera égale à $-n\Omega^2 \frac{de}{ds}$. Par la substitution de cette valeur dans l'équation précédente nous obtiendrons la suivante :

$$\frac{de}{dt} = K \frac{d^2e}{ds^2} \qquad (10)$$

en posant pour abréger :

$$n\Omega^2 A = K \qquad (11)$$

Supposons maintenant qu'il s'agisse d'un conducteur à trois dimensions, homogène et isotrope, et soit, comme précédemment, p la pression rapportée à l'unité de surface en un point quelconque (x, y, z). Concevons un parallélipipède dont les arêtes soient parallèles aux axes et respectivement égales aux différentielles dx, dy, dz. Les pressions exercées sur les deux faces parallèles au plan des yz, seront $p_x dydz$ et $- dydz\left(p_x + \frac{dp_x}{dx} dx\right)$, $\frac{dp_x}{dx}$ désignant la dérivée partielle de p_x par rapport à x. L'augmentation de pression exercée pendant l'instant dt sur l'élément de volume $dxdydz$ parallèlement à l'axe des x, sera donc égale à $-\frac{dp_x}{dx} dxdydzdt$. Soit e' la condensation linéaire de l'unité de volume parallèlement au même axe à l'époque t. L'augmentation de cette condensation relative à l'élément de volume $dxdydz$ pendant l'instant dt sera $dxdydz \frac{de'}{dt} dt$, et par un raisonnement analogue à celui que nous avons fait plus haut, nous obtiendrons la relation :

$$\frac{de'}{dt} = - A \frac{dp_x}{dx}$$

Nous aurons de même :

$$\left.\begin{aligned} \frac{de''}{dt} &= - A \frac{dp_y}{dy} \\ \frac{de'''}{dt} &= - A \frac{dp_z}{dz} \end{aligned}\right\} \quad (12)$$

e'' et e''' désignant les condensations linéaires parallèles aux axes des y et des z. La valeur de A est la même dans ces trois équations, parce que le milieu est supposé homogène et isotrope. Par l'addition de ces trois équations membre à membre, il viendra :

$$\frac{d\,(e' + e'' + e''')}{dt} = - A\left(\frac{dp_x}{dx} + \frac{dp}{dy} + \frac{dp_z}{dz}\right) \quad (13)$$

or il est aisé de reconnaître que la dilatation cubique moyenne e est sensiblement égale à la somme $(e' + e'' + e''')$ des condensations linéaires ; car on a :

$$1 - e = (1 - e')\,(1 - e'')\,(1 - e''')$$

ou bien :

$$e = e' + e'' + e''' \quad (14)$$

en négligeant les produits des quantités très-petites e', e'', e''' les unes par les autres. L'équation (13) pourra donc s'écrire sous la forme :

$$\frac{de}{dt} = - A\left(\frac{dp_x}{dx} + \frac{dp_y}{dy} + \frac{dp_z}{dz}\right) \quad (15)$$

En remarquant, comme nous l'avons déjà fait précédemment, que, si n désigne le nombre des molécules de masse 1 comprises dans l'unité de surface, on a :

$$p_x = nP_x \qquad p_y = nP_y \qquad p_z = nP_z$$

Nous obtiendrons en vertu des relations (7) :

$$\frac{de}{dt} = \mathrm{K}\left(\frac{d^2e}{dx^2} + \frac{d^2e}{dy^2} + \frac{d^2e}{dz^2}\right) \qquad (16)$$

la valeur de K étant la même que plus haut.

L'expérience a montré que, pendant l'état variable, les lois de la condensation et de la dilatation cubique moyenne, ou en d'autres termes, les lois de la tension de l'électricité positive ou négative sont régies par l'équation (16) et non par l'équation (8). D'où il suit qu'aux environs des sources électriques ou dans les conducteurs étroits comme les fils électriques, on est en droit d'admettre qu'un courant est produit par un mouvement vibratoire longitudinal de l'éther accompagné d'un mouvement de transport.

§ 4. *Distinction théorique des corps magnétiques et des corps diamagnétiques.*

Le fait fondamental qui distingue les corps magnétiques des corps non magnétiques, c'est que les premiers sont attirés par l'aimant, tandis que les seconds ne le sont pas. Un autre fait, ou si on veut, le même fait signalé sous une autre forme, consiste en ce que les premiers, soumis à l'action d'un aimant en fer à cheval ou d'un électro-aimant dans les conditions indiquées précédemment, se dirigent suivant la ligne des pôles ou la ligne axiale, tandis que les seconds se dirigent suivant la ligne équato-

riale perpendiculaire à la précédente. C'est l'existence de ce dernier fait qui a déterminé Faraday à donner le nom de *paramagnétiques* aux premiers et de *diamagnétiques* aux seconds. Dans la première catégorie viennent se ranger le fer, le nickel, le cobalt, le manganèse, le chrôme, le titane, le cérium, le palladium, le platine et l'osmium. Dans la seconde on compte le cuivre, le zinc, l'or, l'argent, l'antimoine, le plomb, le soufre, le bismuth, etc.

En regardant, sinon comme certaine au moins comme extrêmement propable, d'après ce qui précède, l'existence de courants parallèles à ceux qui existent dans les fils d'un électro-aimant, voyons comment ils peuvent conduire à l'explication des phénomènes précédents. Quelques faits vont nous mettre sur la voie. Qu'un prisme de substance transparente, de verre pesant par exemple, soit traversé dans le sens de sa longueur par un rayon de lumière polarisée, il y a rotation du plan de polarisation si le prisme est placé suivant la droite qui joint les pôles d'un aimant ou d'un électro-aimant; mais on n'observe aucun effet quand le prisme est placé équatorialement, c'est-à-dire perpendiculairement à la direction précédente ou parallèlement à la direction des courants. Cela prouve que dans le verre pesant, et il en est de même dans toutes les substances diamagnétiques, les mouvements longitudinaux des courants ne sont pas transformés ou ne sont que très-faiblement transformés en mouve-

ments transversaux par la présence des molécules pondérables; car s'il en était ainsi ces mouvements transversaux réagiraient sur la lumière polarisée comme dans le cas où le prisme est dirigé suivant la ligne axiale et feraient dévier le plan de polarisation. Il serait curieux de constater si les mouvements longitudinaux des courants parallèles sont aussi sans action sur la lumière polarisée, lorsqu'elle traverse une substance magnétique transparente dirigée dans le sens équatorial. Je n'ai vu le fait consigné nulle part. Dans tous les cas lors même qu'il existerait il ne faudrait pas en conclure, comme précédemment, que les mouvements longitudinaux ne se transforment pas en mouvements transversaux, parce que même dans la direction axiale les courants parallèles sont loin de faire dévier le plan de polarisation dans les substances magnétiques comme dans les substances diamagnétiques. Cela tient, si l'on adopte les idées d'Ampère, à ce que ces mouvements transversaux sont transformés par suite de l'attraction des molécules pondérables en mouvement de rotation autour de ces molécules de manière à former des solénoïdes élémentaires. Il faut bien qu'il en soit ainsi pour que le corps magnétique devienne un aimant sous l'influence des courants parallèles, et qu'ensuite cet aimant, agissant comme un solénoïde, se place de manière à avoir son axe en croix avec la direction des courants ou suivant la ligne des pôles de l'électro-aimant.

Ainsi pour nous la différence qui semble exister entre les corps diamagnétiques et les corps magnétiques, consiste en ce que dans les premiers les mouvements longitudinaux des courants parallèles ne sont pas ou ne sont que très-imparfaitement transformés en mouvements transversaux, tandis que dans les seconds cette transformation existe de manière à donner lieu, sous l'influence de l'attraction et de la disposition des molécules matérielles, à des solénoïdes élémentaires, et par suite, à des aimants qui se mettent en croix avec la direction des courants parallèles.

Il y a lieu de se demander à quoi peut tenir cette différence. Une observation faite par les physiciens et consignée avec développement dans le *Traité d'électricité* de M. de La Rive, peut nous en faire connaître, sinon la cause unique, au moins l'une des causes principales. Les corps diamagnétiques sont en général bien meilleurs conducteurs de l'électricité que les corps magnétiques. Si parfois ils sont aussi peu conducteurs que ces derniers, ils présentent cette particularité remarquable qu'ils ont des poids atomiques considérables et qu'à volume égal ils renferment un moins grand nombre d'atômes ou de molécules; de sorte que le mouvement longitudinal de l'éther, qui ne se propage pas dans l'intervalle des molécules, est détruit ou en grande partie détruit par la masse considérable de ces molécules. On peut juger de la vérité de cette observa-

tion en jetant un coup d'œil sur le tableau suivant :

CORPS DIAMAGNÉTIQUES.	ÉQUIVALENT ou poids atomique	NOMBRE des atomes de l'unité de volume (*)	CORPS MAGNÉTIQUES.	ÉQUIVALENT ou poids atomique.	NOMBRE des atomes de l'unité de volume. (*)
Cuivre (conducteur).	395	230	Fer.......	330	230
Zinc......id......	406	170	Nickel	569	
			Cobalt	369	
Argent....id......	675	150	Manganèse.	344	170
Or.......id......	1227	150	Chrôme ...	328	
			Titane	314	
Antimoine.........	806	85	Cérium....	590	
Plomb	1294	85	Palladium..	665	
			Platine. ...	1232	
Bismuth..........	1330	74	Osmium...	622	

§ 5. *Action des aimants et des électro-aimants sur les corps magnétiques et diamagnétiques.* En partant des idées précédentes on explique sans peine les actions des aimants et des électro-aimants sur les corps diamagnétiques et sur les corps magnétiques. Pour signaler, d'abord en quelques mots, ce qui est relatif aux corps ordinaires, nous rappellerons que les corps diamagnétiques subissent une action purement mécanique, une répulsion provoquée par la direction des courants parallèles à la direction équatoriale. Lorsque le corps est conducteur, cette répulsion peut devenir plus sensible par la production

* On obtient ces nombres proportionnels en divisant la densité de chaque corps par son équivalent chimique ou son poids atomique.

de courants induits qui tendent à se rendre parallèles aux premiers. — Dans les corps magnétiques le fait est un peu plus compliqué. Les molécules éthérées qui vibrent en cheminant dans l'intérieur des corps sont déviées de leur direction par la rencontre des molécules nombreuses des corps ; et leur mouvement de vibration longitudinal est transformé en mouvement transversal, puis, sous l'influence des actions moléculaires, en un mouvement de rotation autour de ces molécules : on obtient ainsi un aimant tel que le conçoit Ampère. Dès lors les courants extérieurs de l'aimant tendront à se rendre parallèles aux premiers, et il prendra la direction *axiale* perpendiculaire à celle des courants.

La même explication s'étend à l'action des aimants sur les corps cristallisés. Voici d'abord le fait expérimental tel qu'il a été découvert en dernier lieu par MM. Tyndall et Knoblauch, après les travaux de Plucker et de Faraday. Lorsque la constitution moléculaire du corps est telle que ses particules sont plus rapprochées les unes des autres suivant une certaine direction que suivant toutes les autres, cette direction se place axialement ou équatorialement, suivant que le corps est magnétique ou diamagnétique. Ainsi supposons qu'il existe dans le corps une série de plans de clivage parallèles entre eux. La direction perpendiculaire à ces plans est celle pour laquelle les molécules sont le plus espacées les unes des autres. Aussi les plans prendront

la direction équatoriale ou axiale suivant que le corps est diamagnétique ou magnétique. On peut même reproduire ce fait en imitant artificiellement cette structure des cristaux. Si au lieu de plans de clivage le corps présente une structure fibreuse, c'est la direction des fibres qui remplace celle des plans. Tous ces faits reçoivent une explication simple et naturelle dans l'ordre d'idées qui nous occcupe. Prenons comme exemple le cas des plans de clivage. Un cristal peut alors être considéré comme formé de couches très-minces, juxtaposées, et réunies entre elles par la force de cohésion. Leur intervalle donne passage aux courants qui sont parallèles aux fils conducteurs de l'électro-aimant. Si le corps est diamagnétique ces courants impriment aux couches parallèles leur direction commune, c'est-à-dire la direction équatoriale. S'il est magnétique, les molécules éthérées sont déviées de leur direction par les contacts multipliés des nombreuses molécules du corps, et par l'attraction de ces molécules; puis décrivent autour de celles-ci des courants fermés. Ces courants plus ou moins concordants d'abord tendent à le devenir de plus en plus sous l'action incessante des courants parallèles, et finissent par devenir eux-mêmes parallèles entre eux et par former des solénoïdes ayant pour axes des lignes parallèles à la direction des molécules les plus rapprochées les unes des autres. Par l'action de ces solénoïdes élémentaires sur les courants parallèles, leurs

axes et par suite les plans de clivage prennent la direction axiale.

Plusieurs faits, qu'il serait trop long d'énumérer, viennent à mon avis confirmer cette manière de voir. Je me bornerai à en citer quelques-uns. M. Matteuci, en faisant osciller entre les pôles d'un électro-aimant disposé comme nous l'avons indiqué précédemment, des aiguilles de bismuth cristallisé, a observé que la durée des oscillations est beaucoup plus courte et par conséquent que la répulsion est plus grande quand les faces de clivage parallèles à la longueur de l'aiguille sont verticales, que quand elles sont horizontales. Le même physicien a constaté que, si l'on fait osciller une aiguille de sulfate de chaux aux extrémités de laquelle sont fixés deux cubes de bismuth, cette aiguille prend la direction équatoriale ou axiale suivant que les faces de clivage des deux cubes sont parallèles ou perpendiculaires à sa longueur. Tous ces faits qu'il juge peu conciliables avec la loi citée plus haut de MM. Tyndall et Knoblauch me paraissent au contraire la confirmer, si l'on adopte nos idées théoriques.

§ 6. *Fantômes magnétiques.* Supposons que sur les pôles d'un électro-aimant disposé comme précédemment, ou plus généralement sur les pôles d'un ou de plusieurs aimants posés sur une table horizontale, on place une feuille de carton mince ou une lame de verre ; que sur ces lames on fasse tomber en pluie une couche mince de limaille de fer ou de

toute autre substance magnétique réduite en poudre, on obtiendra des figures remarquables auxquelles M. de Haldat donne le nom de fantômes magnétiques. Déjà avant lui les courbes magnétiques avaient fixé l'attention de plusieurs savants. Elles avaient été décrites par Lucrèce, Muschenbrock et Lambert, qui avait même réussi à en donner l'équation. Playfair et Leslie s'en étaient aussi occupés successivement. Enfin le docteur Roget avait simplifié les méthodes de ses devanciers, et les principaux résultats de son travail sont indiqués dans le *Traité d'électricité* de M. de la Rive (t. 1, p. 180). En dirigeant les calculs comme l'a fait M. Cellerier dans une note qu'on trouve dans le même ouvrage, mais en se plaçant au point de vue théorique qui fait l'objet de ce travail, on arrive immédiatement comme on va le voir aux équations des courbes magnétiques. Nous aurions pu suivre une marche inverse, comme nous l'indiquerons plus loin.

1° Soient A et B deux pôles d'aimants ou d'électro-aimants que je suppose d'abord de noms contraires : je prends pour axe des x la ligne AB et pour axe des y une perpendiculaire à cette droite passant par le milieu o de AB, et située dans le plan considéré. Soit M un point quelconque de l'une des courbes que nous voulons étudier, et soient x, y les coordonnées de ce point. Soit posé de plus :

$$OA = OB = h, \qquad MA = r, \qquad MB = r'$$

Les valeurs de r et de r' sont :

$$r = \sqrt{(h-x)^2 + y^2} \quad r' = \sqrt{(h+x)^2 + y^2} \quad (1)$$

Chacun des pôles A et B devient un centre d'ébranlement autour duquel se forment des courants dans le plan $x o y$. Ces courants, en se rencontrant, prennent ensuite des directions communes qu'il s'agit de découvrir. Considérons à cet effet une particule de fer rencontrée par l'un d'eux. Elle détermine, par son attraction sur les molécules éthérées, des courants autour d'elle-même et devient un petit électro-aimant, ou ce qu'Ampère appelle un élément magnétique dont l'axe se met en croix avec la direction du courant. On sait que l'action d'un pôle d'aimant ou de solénoïde sur un solénoïde fini se réduit à deux forces contraires, c'est-à-dire l'une attractive, l'autre répulsive, passant par le pôle considéré et par les extrémités du solénoïde. Soient A′ et B′ les extrémités ou les pôles d'une particule de limaille de fer située en M ; A′ est supposé de même nom que A et B′ de même nom que B. A cause de la petitesse des dimensions de la particule de fer, les forces qu'exerce le pôle A sur les pôles A′ et B′ peuvent être considérées comme égales, parallèles et de sens contraires. Il en est de même des forces exercées par le pôle B sur les mêmes pôles. Par suite, les deux pôles A′ et B′ peuvent être considérés comme sollicités par des forces résul-

tantes très-sensiblement égales, parallèles, et de sens contraires. Leur direction commune est celle que prendra l'axe de la particule A'B' si elle est libre de se mouvoir. Donc il sera tangent à la courbe que forment plusieurs particules en adhérant les unes aux autres par leurs pôles de noms contraires. C'est cette propriété que nous allons exprimer. L'action attractive de A sur B' étant représentée par $\frac{m}{r^2}$ et l'action répulsive de B sur B' par $\frac{m'}{r'^2}$, m et m' désignant des constantes qui dépendent de l'intensité de la force exercée par les pôles A et B, la résultante de ces deux actions aura pour composantes :

$$X = \frac{m}{r^2} \cdot \frac{h - x}{r} + \frac{m'}{r'^2} \cdot \frac{h + x}{r'} \qquad (2)$$

$$Y = -\frac{m}{r^2} \cdot \frac{y}{r} + \frac{m'}{r'^2} \cdot \frac{y}{r'} \qquad (3)$$

Par suite la tangente trigonométrique de l'angle α que fait cette résultante avec l'axe des x, aura pour expression :

$$\text{tang}\,\alpha = \frac{-\frac{m}{r^2} \cdot \frac{y}{r} + \frac{m'}{r'^2} \cdot \frac{y}{r'}}{\frac{m}{r^2} \cdot \frac{h - x}{r} + \frac{m'}{r'^2} \cdot \frac{h + x}{r'}} \qquad (4)$$

On a d'ailleurs :

$$\tan g \alpha = \frac{dy}{dx}$$

Donc l'équation différentielle des courbes magnétiques sera :

$$\frac{dy}{dx} = - \frac{y\left(\frac{m}{r^3} - \frac{m'}{r'^3}\right)}{\frac{m}{r^2} \cdot \frac{h-x}{r} + \frac{m'}{r'^2} \cdot \frac{h+x}{r'}} \qquad (5)$$

ou :

$$m \frac{(h-x)dy + ydx}{r^3} = - m' \frac{(h+x)dy - ydx}{r'^3}$$

ou encore :

$$\frac{m}{y} \cdot d\left(\frac{h-x}{r}\right) = \frac{m'}{y} \cdot d\left(\frac{h+x}{r'}\right)$$

Sous cette dernière forme on voit immédiatement que l'équation générale des courbes magnétiques, écrite sous forme finie, est :

$$m. \frac{h-x}{r} + m'. \frac{h+x}{r'} = \mathrm{K} \qquad (6)$$

K étant une constante arbitraire, paramètre des courbes cherchées.

Si nous désignons par i et i' les angles MAB, MBA, en sorte que l'on ait :

$$\cos i = \frac{h-x}{r}\ ,\qquad \cos i' = \frac{h+x}{r'}$$

l'équation précédente pourra s'écrire sous la forme :

$$m \cos i + m' \cos i' = \mathrm{K} \qquad (7)$$

Dans le cas où les pôles A et B seront ceux d'un même aimant ou électro-aimant, c'est-à-dire où ils auront des actions égales et de signes contraires, elle deviendra :

$$\cos i + \cos i' = \frac{\mathrm{K}}{m} = \mathrm{K}' \qquad (8)$$

Donc alors : *la somme des cosinus des angles formés avec la ligne axiale par des droites qui joignent un point quelconque de la courbe aux deux pôles, est constante.*

Il ne faut pas oublier que ces angles sont ceux qui se trouvent dans l'intérieur du triangle MAB.

Pour $i = o$, $i' = o$, on a $\mathrm{K}' = 2$; c'est la plus grande valeur que puisse avoir le paramètre K', et alors la courbe se réduit à la droite AB.

Pour $i = \pi$, $i' = \pi$, on a $\mathrm{K}' = -2$.

Toutes les valeurs de K' sont comprises entre $+2$ et -2. L'une quelconque de ces valeurs étant donnée, il est facile de construire par points la courbe correspondante. Lorsque ces valeurs décroissent à partir de 2, les courbes s'écartent de plus en

plus de la droite A.B en passant par les points A et B, et en prenant une forme de plus en plus concave par rapport à cette droite.

Elles jouissent de propriétés remarquables dont quelques-unes méritent d'être citées. Supposons que la tangente à la courbe au point M soit tracée et proposons-nous de déterminer le point où cette droite coupe l'axe des x. L'équation de la tangente est :

$$y' - y = \frac{dy}{dx}(x' - x)$$

Faisons $y' = 0$ dans cette équation. Nous en déduirons :

$$x' = x - \frac{y}{\frac{dy}{dx}}$$

ou en remplaçant $\frac{dy}{dx}$ par sa valeur tirée de la relation (5) :

$$x' = x + \frac{y\left(\frac{m}{r^2} \cdot \frac{h - x}{r} + \frac{m'}{r'^2} \cdot \frac{h + x}{r'}\right)}{y\left(\frac{m}{r^3} - \frac{m'}{r'^3}\right)}$$

ou encore :

$$x' = \frac{h\left(\frac{m}{r^3} + \frac{m'}{r'^3}\right)}{\frac{m}{r^3} - \frac{m'}{r'^3}} \qquad (9)$$

Pour $m' = m$, on obtient :

$$x' = \frac{h\left(\frac{1}{r^3} + \frac{1}{r'^3}\right)}{\frac{1}{r^3} - \frac{1}{r'^3}} \qquad (10)$$

ou :

$$\frac{x' - h}{2h} = \frac{r^3}{r'^3 - r^3} \qquad (11)$$

Donc : *une tangente menée à un point quelconque de la courbe coupe le prolongement de l'axe de l'aimant qui la produit, en un point tel que sa distance au pôle le plus voisin est à la distance absolue des deux pôles comme le cube de la distance du point de tangence à ce même pôle est à la différence des cubes de ses distances aux deux pôles.*

Désignons par $\sin(t, r)$, $\sin(t, r')$ les sinus des angles que fait la tangente MT à la courbe avec les rayons AM, BM.

En considérant les deux triangles AMT, BMT, nous aurons les relations :

$$\frac{\sin(t, r)}{x' - h} = \frac{\sin \alpha}{r}, \quad \frac{\sin(t, r')}{x' + h} = \frac{\sin \alpha}{r'}$$

d'où l'on déduit en divisant ces égalités membre à membre :

$$\frac{\sin\,(t,\,r)}{\sin\,(t,\,r')} = \frac{r'}{r} \cdot \frac{x' - h}{x' + h} \qquad (12)$$

De la relation (10) on tire immédiatement

$$x' + h = \frac{2h\,r'^3}{r'^3 - r^3}$$

et par suite, en ayant égard à la relation (11),

$$\frac{x' - h}{x' + h} = \frac{r^3}{r'^3}$$

Cette valeur substituée dans la relation (12) donne :

$$\frac{\sin\,(t,\,r)}{\sin\,(t,\,r')} = \frac{r^2}{r'^2} \qquad (13)$$

c'est-à-dire, *que les sinus des angles formés par une tangente quelconque à la courbe avec les droites qui joignent le point de tangence aux deux pôles, sont entre eux comme les carrés des longueurs de ces droites.*

En regardant toujours les pôles A et B comme étant de noms contraires, on aura la direction des courants qui ont lieu autour de ces points, en cherchant les courbes qui coupent les précédentes à

angle droit. L'équation générale de ces trajectoires orthogonales est, sous forme d'équation différentielle :

$$\frac{dy}{dx}=\frac{\frac{m}{r^2}\cdot\frac{h-x}{r}+\frac{m'}{r'^2}\cdot\frac{h+x}{r'}}{y\left(\frac{m}{r^3}-\frac{m'}{r'^3}\right)} \qquad (14)$$

ou :

$$m.\frac{ydy-(h-x)\,dx}{r^3}=m'.\frac{ydy+(h+x)\,dx}{r'^3}$$

ou encore :

$$m\frac{dr}{r^2}=m'\frac{dr'}{r'^2}$$

et sous forme finie :

$$\frac{m}{r}-\frac{m'}{r'}=\mathrm{K} \qquad (15)$$

Dans le cas où m est égal à m', cette dernière équation devient :

$$\frac{1}{r}-\frac{1}{r'}=\mathrm{K}'$$

K et K$'$ sont des constances arbitraires.

2° Supposons actuellement que les deux pôles A et B soient de même nom ; que tous deux par

exemple attirent le pôle B'. Les valeurs (2) et (3) des composantes X et Y deviendront par le changement de m' en $-m'$:

$$\left.\begin{aligned} X &= \frac{m}{r^2}\cdot\frac{h-x}{r} - \frac{m'}{r'^2}\cdot\frac{h+x}{r'} \\ Y &= -\frac{m}{r^2}\cdot\frac{y}{r} - \frac{m'}{r'^2}\cdot\frac{y}{r'} \end{aligned}\right\} \qquad (16)$$

L'équation différentielle des courbes magnétiques sera :

$$\frac{dy}{dx} = -\frac{\dfrac{m}{r^2}\cdot\dfrac{y}{r} + \dfrac{m'}{r'^2}\cdot\dfrac{y}{r'}}{\dfrac{m}{r^2}\cdot\dfrac{h-x}{r} - \dfrac{m'}{r'^2}\cdot\dfrac{h+x}{r'}} \qquad (17)$$

et celle de ces mêmes courbes sous forme finie deviendra :

$$m\,\frac{h-x}{r} - m'\,\frac{h+x}{r'} = K \qquad (18)$$

ou :

$$m\cos i - m'\cos i' = K \qquad (19)$$

K désignant un paramètre positif ou négatif.

Dans le cas où les deux pôles A et B sont de même intensité, il faudra faire $m' = m$ dans ces équations, et alors elles prendront la forme :

$$\frac{h-x}{r} - \frac{h+x}{r'} = K' \qquad (20)$$

$$\cos i - \cos i' = K' \qquad (21)$$

K′ étant un nouveau paramètre.

La direction des courants qui ont lieu autour des deux pôles sera indiquée par la forme des courbes qui coupent les précédentes à angle droit, et qui ont pour équation différentielle :

$$\frac{dy}{dx} = \frac{\frac{m}{r^2} \cdot \frac{h-x}{r} - \frac{m'}{r'^2} \cdot \frac{h+x'}{r'}}{y\left(\frac{m}{r^3} + \frac{m'}{r'^3}\right)} \qquad (22)$$

et pour équation sous forme finie :

$$\frac{m}{r} + \frac{m'}{r'} = K \qquad (23)$$

et dans le cas où l'on a $m' = m$:

$$\frac{1}{r} + \frac{1}{r'} = K' \qquad (24)$$

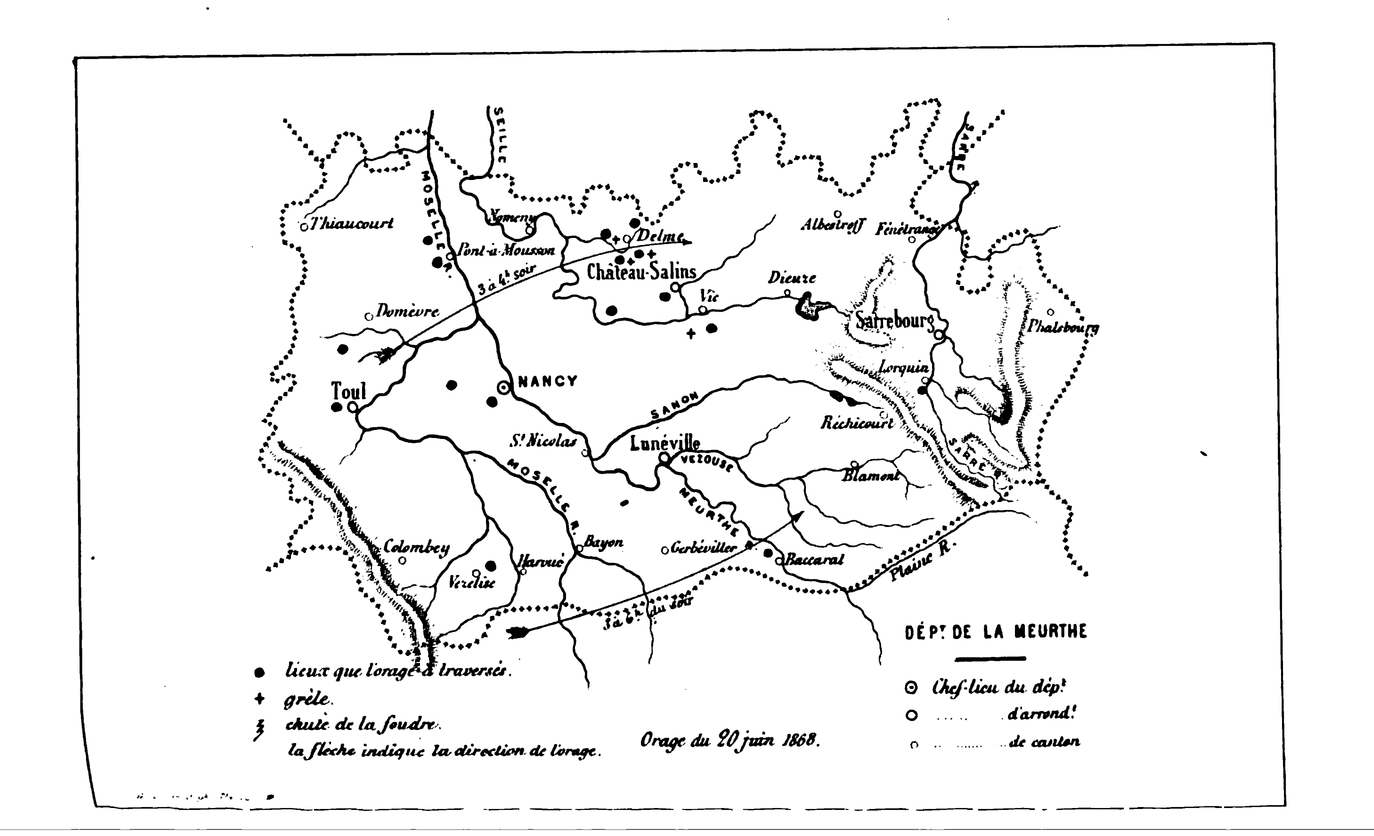
Remarque. — Une observation importante à faire c'est que les valeurs précédentes de X et Y qui font connaître la forme des lignes magnétiques sont, aux constantes près, les mêmes que les composantes qui

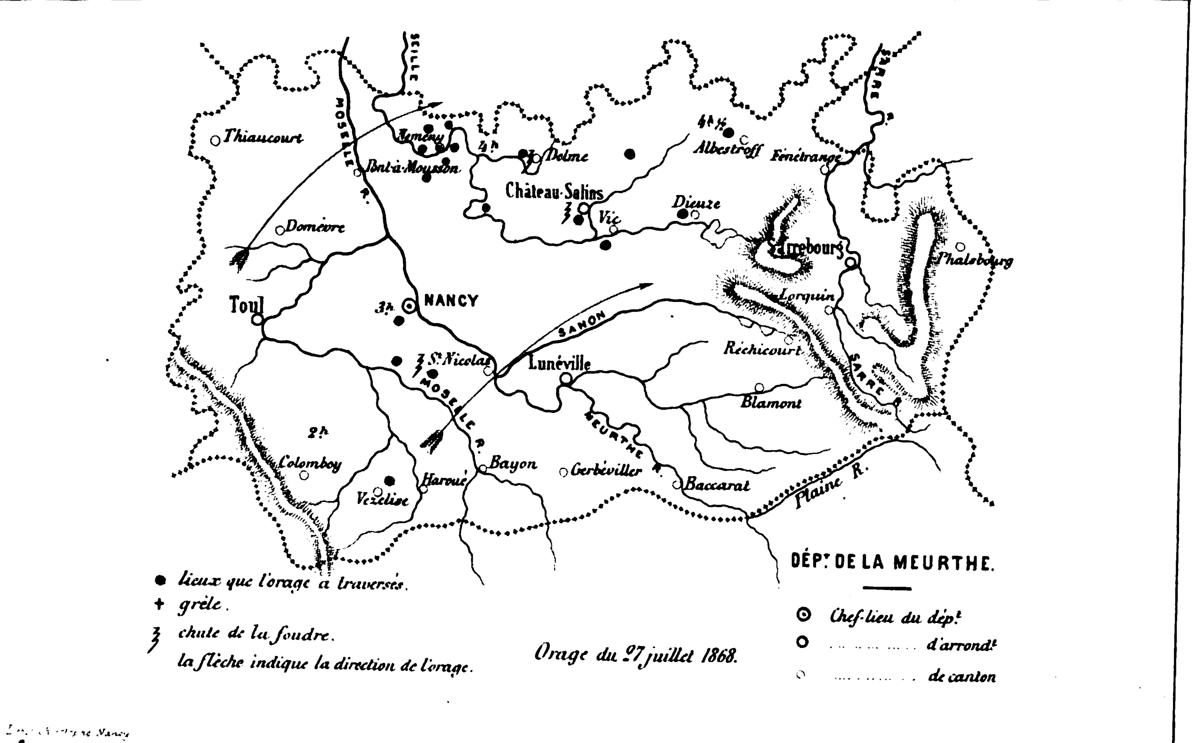
font connaître les lignes suivant lesquelles l'électricité se propage autour de deux sources électriques. Les deux espèces de courbes sont identiques. Il en résulte que les trajectoires orthogonales aux courbes magnétiques, trajectoires suivant lesquelles les courants se propagent autour des deux pôles, sont produites par des forces perpendiculaires aux précédentes, qui, au lieu d'être dirigées suivant les rayons vecteurs, le sont suivant les tangentes à des circonférences décrites des points A et B comme centres. De là cette conclusion, qu'autour des pôles A et B il se propage des courants circulaires ayant mêmes centres et même sens que ceux qui, dans les idées d'Ampère, circulent autour des pôles. Ainsi nous déduisons comme conséquence de la théorie précédente, confirmée du reste par l'expérience, l'idée fondamentale qui domine tout ce travail. Nous aurions pu suivre la marche inverse qui eût été plus séduisante pour nous, mais peut-être moins concluante pour d'autres, c'est-à-dire admettre l'existence de courants parallèles à ceux qui circulent dans les aimants ou les électro-aimants, et en déduire comme conséquence la théorie précédente. On obtient sans peine, de cette manière, tous les résultats auxquels nous sommes arrivés ci-dessus.

§ 7. *Origine des aimants naturels*. Avant de quitter le sujet qui nous occupe, disons en passant, comme dernière conséquence de ce qui précède, un mot sur l'origine des aimants naturels. Dans un travail pré-

cédent sur l'origine du magnétisme terrestre, j'ai expliqué l'origine des courants d'Ampère par le double mouvement de la terre au sein du fluide éthéré. Par suite du mouvement de translation ce fluide tend à pénétrer dans l'intérieur de la terre ; par suite du mouvement de rotation de l'ouest à l'est, il tend à prendre un mouvement relatif dirigé de l'est à l'ouest. Si telle est l'origine du magnétisme terrestre, nul doute qu'il n'existe des courants moléculaires dans les corps magnétiques ; nulle difficulté même de s'expliquer l'origine des aimants naturels. Qu'on pose un corps magnétique, tel qu'un barreau de fer, dans la direction du méridien magnétique, sur un sol bon conducteur parcouru par des courants allant de l'est à l'ouest. Les molécules de la face inférieure de ce barreau, agissant sur celles du fluide éthéré, les feront dévier de leur direction et leur feront prendre autour d'elles un mouvement circulaire dirigé comme l'est celui d'une aiguille de montre pour un observateur tourné vers le nord et ayant le barreau devant lui. Que le corps magnétique, au lieu d'être à la surface du sol comme nous venons de le supposer pour plus de simplification, soit enfoncé plus ou moins dans l'intérieur de la croûte terrestre, il y a un moment, chaque jour, où le double mouvement de la terre produit plus qu'en tout autre l'introduction du fluide éthéré dans le corps. Ce moment est celui où le soleil se lève à l'horizon du lieu où il se trouve.

L'introduction du fluide se fait alors par la partie orientale du corps, de la partie supérieure vers la partie inférieure et un peu obliquement vers l'ouest. L'attraction de ses molécules sur celles de l'éther, en les déviant de leur direction et les faisant tourner autour d'elles-mêmes, reproduit le même phénomène que précédemment. S'il existe d'autres mouvements circulaires plus ou moins en désaccord avec ce mouvement prédominant, celui-ci finira par l'emporter et l'on aura un aimant tel qu'on le conçoit dans les idées d'Ampère.


Thiaucourt
MOSELLE R.
SEILLE
Nomeny
Pont-à-Mousson
Delme
Château-Salins
3 à 4h soir
Domèvre
Vic
Dieuze
Albestroff
Fénétrange
SARRE
Sarrebourg
Phalsbourg
Lorquin
Toul
NANCY
SANON
Réchicourt
St Nicolas
Lunéville
VEZOUSE
Blamont
MOSELLE R.
MEURTHE
Colombey
Vézelise
Haroué
Bayon
Gerbéviller
Baccarat
Plaine R.
3 à 6h du soir
lieux que l'orage a traversés.
grêle.
chute de la foudre.
la flèche indique la direction de l'orage.
Orage du 20 juin 1868.
DÉPT DE LA MEURTHE
Chef-lieu du dépt
d'arrondt
de canton


Thiaucourt
Pont-à-Mousson
Domèvre
Toul
NANCY
Château-Salins
Vic
Delme
Dieuze
Albestroff
Fénétrange
Sarrebourg
Phalsbourg
Lorquin
Réchicourt
Lunéville
St. Nicolas
Blamont
Baccarat
Gerbéviller
Bayon
Haroué
Vézelise
Colombey
MOSELLE R.
SEILLE
SARRE R.
SANON
MEURTHE R.
Plaine R.
4 h.
3 h.
2 h.
4 h ½
DÉP.T DE LA MEURTHE.
Chef-lieu du dép.t
d'arrond.t
de canton
lieux que l'orage a traversés.
grêle.
chute de la foudre.
la flèche indique la direction de l'orage.
Orage du 27 juillet 1868.

COMPTE RENDU MÉTÉOROLOGIQUE

DE 1868

PAR M. J. CHAUTARD

Parmi les sciences qui relèvent de la physique, il en existe peu qui ait plus d'importance sociale que la météorologie. Il suffit pour s'en convaincre de réfléchir à ses relations avec l'agriculture, les travaux publics, la navigation, l'hygiène. Il n'en est pas d'ailleurs dont le public attende davantage, puisqu'il lui demande ce qu'une science arrivée à maturité peut seule donner, la prévision des faits. Malheureusement la météorologie est peut-être de toutes les sciences cosmologiques celle qui laisse le plus à désirer, et cela par suite de difficultés qui tiennent plutôt à la multiplication des causes perturbatrices qu'à une lacune dans la théorie générale, ou à l'imperfection des moyens d'observation ; la solution des vastes problèmes qu'elle embrasse reposant en effet sur la détermination des lois suivant lesquelles la chaleur, la pression, la vapeur d'eau, l'électricité, se distribuent dans notre atmosphère. De là, la nécessité de rassembler de nombreuses données

expérimentales, d'en discuter sagement les résultats, pour arriver à la connaissance exacte de ces lois.

Tels sont les motifs qui, depuis trois ou quatre ans, et sous l'impulsion du savant directeur de l'Observatoire Impérial, ont fait prendre au service météorologique en France une si grande activité. A l'instar de ce qui existe depuis quatorze ans bientôt, dans le ressort académique de Nancy (1), des observations régulières ont été établies dans toutes les écoles normales primaires de l'Empire. Des commissions météorologiques cantonales, reliées par un conseil siégeant au chef-lieu de chaque département, ont été installées et ont fourni de précieux documents pour l'étude de la marche des orages. Un grand atlas de ces météores a été dressé pour les années 1865, 1866 et 1867 ; un travail analogue se prépare pour 1868. A ces cartes se rattachent principalement la question de la grêle, la distribution des pluies et de tous les phénomènes auxquels le débordement des rivières et des fleuves a donné un si vif intérêt dans ces dernières années.

Nous avons apporté notre pierre à ce grand édifice dans la mesure de nos moyens et des ressources qui nous étaient offertes par le concours de zélés

---

(1) Les observations ont été organisées dans les écoles normales du ressort de l'Académie Universitaire Lorraine, en 1855 (Voir notre rapport météorologique pour 1862.)

correspondants, au nombre desquels nous devons toujours mettre en première ligne M. le docteur Marchal, médecin à Lorquin, qui, depuis plus de vingt ans, en zélé observateur, note avec un soin remarquable tous les phénomènes météorologiques du canton qu'il habite.

Ainsi que je l'ai fait dans mes précédents rapports (1), je présenterai le résumé des observations recueillies au cabinet de physique de la Faculté des Sciences, en ayant soin de mentionner les indications dues aux observateurs étrangers à Nancy, mais qui peuvent intéresser notre région d'une manière spéciale.

§ 1. — *Hiver 1867-1868.*

L'hiver qui, dans les derniers jours de décembre et les premiers de janvier, paraissait devoir présenter une physionomie tout à fait particulière et nous accabler de rigueurs exceptionnelles n'a eu qu'une intensité moyenne. On pouvait s'attendre en effet à ce résultat. Toutes les fois que les frimas sont précoces, ils durent peu et l'hiver de 1867-1868 a une fois de plus prouvé la vérité de cette loi déduite de l'observation. Toutefois plusieurs périodes de froid et de chaud se sont présentées ; chacune d'el-

(1) Résumé des observations faites à la Faculté des Sciences de Nancy, en 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867.

les a duré une douzaine de jours en augmentant d'intensité d'octobre en janvier. Une gelée persistante qui a commencé vers la fin de décembre s'est continuée avec une certaine rigueur jusqu'au 12 janvier. A dater de cette époque, les frimas ont été relativement bénins et n'ont guère sévi que pendant la nuit.

Les jours les plus froids à Nancy ont été les 10 et 31 décembre 1867, les 1er, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 janvier 1868, pendant lesquels le thermomètre est resté à — 10° ou au-dessous presque constamment.

A l'est du département, des neiges assez abondantes ont recouvert les sommets et les hautes vallées des montagnes des Vosges et y ont persisté du 4 au 16 octobre, aberration de température tellement rare que pour en trouver d'analogue, il faut remonter aux années 1860, 1833 et 1816. Au commencement de décembre, la neige a couvert de nouveau le sol ; dans la seule journée du 8, elle s'est élevée à 16 centimètres 1/2 d'épaisseur moyenne, mais elle avait déjà disparu pour le 13 (1).

Pendant les trois mois d'hiver, décembre, janvier et février, nous comptons 37 jours de gelée qui, joints à ceux de novembre, de mars et d'avril, donnent en 1867-1868, un total de 54 jours de froid au-dessous de zéro.

---

(1) Rapport de M. Marchal.

En voici la répartition :

	Novembre............	12	24 jours de gelée pour 1867.
37 jours de gelée pour l'hiver météorologique.	Décembre............	12	
	Janvier..............	21	30 jours de gelée pour 1868.
	Février..............	4	
	Mars................	3	
	Avril................	2	
	Total pour 1867-1868...........		54 jours de gelée

§ 2. — *Printemps.*

La température du printemps a été généralement douce ; la végétation commencée dès le mois de février a fait de remarquables progrès pendant les premiers jours d'avril qui ont été d'une douceur remarquable. A partir du 8, le vent s'élève et change souvent de direction, la température devient froide et humide, ce qui paralyse complètement les effets prématurés de végétation du mois précédent, sans toutefois causer de graves préjudices aux campagnes. Un changement notable se manifeste pendant les premiers jours du mois de mai, la pluie cesse, la chaleur reprend le dessus, tout pousse dans les jardins avec une vigueur exceptionnelle.

§ 3. — *Eté et Automne.*

L'été de 1868 sera certainement compté parmi les plus remarquables du siècle, autant par l'éléva-

tion constante de sa température et sa longue durée, que par la précocité et l'excellente qualité de ses produits. Concuremment avec les chaleurs que nous avons eues, a régné une sécheresse intense au moins égale à celle de 1865, notamment en mai, juin et septembre. Les sources et les cours d'eau ont tari en grande partie. Le sol profondément crevassé a été frappé d'une stérilité telle que la seconde récolte des fourrages a complétement manqué et que les légumes et autres produits des jardins ont séché sur pied.

Vers la fin de septembre, les feuilles des arbres commencent à jaunir et à tomber abondamment. A partir de cette époque, les nuits deviennent froides et la pluie tombe en certains endroits en telle quantité que les travaux de la campagne en sont suspendus.

§ 4. — *Pression barométrique* (1).

La hauteur moyenne du baromètre a été de $743^{mm}27$.

Le maximum de pression s'est fait sentir le 18

(1) Le baromètre est établi dans une salle uniquement consacrée aux instruments de mesure, au deuxième étage de l'aile gauche du palais des Facultés. La hauteur de la cour au-dessus du niveau de la mer, relevée il y a quelques années par les ingénieurs des ponts et chaussées, est de $212^{m}8$; la distance de la cuvette barométrique au niveau du

février à 8 heures du matin ; il était de 759mm18. La température étant de +1° par un vent de N. N. E.

Le minimum a eu lieu le 20 janvier à 4 heures du soir ; il était de 717mm07, le thermomètre marquant 6° 33 ; le vent soufflant du S. S. E.

L'écart des pressions extrêmes est 42mm11.

§ 5. — *Température.*

La température moyenne de l'année est de 11° 8.

Le maximum + 33° 5 a été trouvé le 23 juillet à 2 h. ; la hauteur du baromètre étant 744m30 ; le vent N. E.

Le minimum — 15° s'est manifesté dans la nuit du 3 au 4 janvier par un vent N. et une pression de 741mm 5.

L'écart des températures extrêmes est donc de 48° 5, nombre identique à celui de l'année précédente.

Pendant le long été que nous venons de traverser, le thermomètre s'est élevé au maximum :

De 20 à 25°..	40 fois.	A 28°.......	13 fois.	A 32°.......	2 fois.
à 25°..	8 —	29°.......	7 —	33°.......	3 —.
à 26°..	14 —	30°.......	7 —		
à 27°..	11 —	31°.......	4 —		

sol étant de 12m 5, donne pour hauteur totale de l'instrument 225m 3.

Par suite de sa comparaison avec celui de l'observatoire impérial, ses indications exigent une correction en plus de 0mm.12.

A l'aide de tables de correction, toutes les hauteurs observées sont ramenées à la température de la glace fondante.

La température moyenne de l'été pendant les mois de juin, juillet et août est de 20° 18.

La température moyenne de l'hiver, décembre, janvier et février est de + 1° 12.

Le mois de mai est surtout la période de l'année qui nous a offert les températures les plus anormales. Si nous comparons la température de ce mois pendant les vingt-cinq ou trente dernières années, nous trouvons qu'en 1841 (1), cette température moyenne a été de 17° 5, et en 1865, de 17° 6. La moyenne de cette année a été pour ce même mois, de 19°5. Le maxima de 31° s'est produit le 29 et le minima de 4° a eu lieu dans la nuit du vendredi au samedi 2 mai.

C'est le lieu de faire ici une remarque relative à l'observation de la température maximum d'une journée d'été. Cette détermination exige des précautions dont les gens du monde ne se doutent pas la plupart du temps. Il ne suffit pas qu'un thermomètre soit exposé au nord et toujours abrité des rayons du soleil pour que ses indications soient bonnes ; il faut encore qu'il se trouve loin des murs, des toits et de toutes les surfaces réfléchissant sur lui des rayons plus ou moins échauffés.

Tous les thermomètres exposés à la porte de nos opticiens ou à la fenêtre de nos habitations ne peu-

---

(1) Observations météorologiques de M. le docteur Simonin père.

vent, dans de telles conditions, donner que des indications fautives et toujours beaucoup trop élevées. Pour obtenir la véritable température maximum d'une journée, il faut se transporter, armé de son thermomètre, entre deux et trois heures de l'après-midi au milieu d'une cour, d'un jardin, d'une place publique, et là, *en plein soleil,* agitant pendant quelques minutes l'instrument, examiner à diverses reprises la liqueur qu'il renferme. Les thermomètres à mercure sont les meilleurs. Lorsque ce liquide est bien stationnaire, on note la division de l'échelle qui correspond au sommet de la colonne et l'on a ainsi la température réelle de l'air. On construit pour ces sortes d'observations d'excellents petits thermomètres nommés *thermomètres-fronde,* à cause de la manière même dont on en dirige l'emploi.

En dehors des phénomènes purement thermométriques, nous avons à constater :

Rosée..................	50	fois.
Givre ou gelée blanche....	34	»
Gelée dure au-dessous de 0°.	38	»
Verglas................	1	»

§ 6. — *Udométrie* (1).

La quantité d'eau tombée à Nancy en 1868 est de

(1) Notre pluviomètre, du modèle connu sous le nom d'*udomètre*

675mm90, y compris l'eau provenant de la fonte de la neige, de la grêle ou du grésil.

Le mois le plus humide de l'année est celui de décembre, pendant lequel nons avons recueilli une hauteur de 130mm d'eau, et chose remarquable, il n'est pas tombé pendant ce temps, la plus petite paillette de neige.

L'eau recueillie à Lorquin, par M. le Dr Marchal, est de 804mm.

Le nombre de jours de pluie est de 131.

Nous comptons en outre :

96 fois du brouillard.
6 » de la bruine.
25 » de la neige.
5 » de la grêle.

§ 7. — *Vents, Tempêtes.* — *Etat du ciel.*

Les vents dominants ont été ceux d'ouest. Le rapport de leur fréquence en centièmes, résultat de 967 observations, est indiqué dans le tableau suivant :

O...	16,6	N.-N.-E....	8,6	N.-N.-O....	4,5	S....	3
N.-E...	15,8	O.-N.O....	6,6	S.-S.-O...	3,8	S.-E....	2
S.-O...	13,2	N....	6,5	E...		E.-S.-E....	1,5
O.-S.-O...	10,9	E.-N.-E....	4,9	N.-O....	3,7	S.-S.-E....	1

Le vent a soufflé avec assez de force pour occa-

---

de Babinet, est installé au milieu du jardin académique, à 2m50 au-dessus du sol et à plus de 10m du mur le plus voisin.

sionner des tempêtes, 20 fois : 3 en janvier, 1 en février, 5 en mars, 1 en avril, 2 en septembre, 2 en novembre, 6 en décembre.

L'ouragan du 8 mars a occasionné à Nancy plusieurs accidents, entre autres la chute de la cheminée d'usine de M. Ed. Noël, vermicellier. Le cours Léopold, dans la soirée, était sur toute son étendue littéralement couvert de branches d'arbres arrachées et cassées par la violence du vent.

Le ciel s'est montré pur 41 fois, presque pur, 44, nuageux 156, couvert 124 fois.

§ 8. — *Orages.*

Orages de janvier.

Avant le mois de mai 1868, nous n'avons à constater que l'orage du 19 janvier, qui nous a été signalé dans la partie nord-est du département, sans indication de direction. Il était accompagné de tonnerre ; ce phénomène assez rare dans nos contrées est, pour les gens du pays, le pronostic d'une année chaude et précoce ; on voit que la prédiction s'est bien réalisée.

Orages de mai.

9 mai. — 2 orages doivent être notés :

Le premier, entre une et 2 heures de l'après-midi, s'est étendu sur les cantons de *Sarrebourg*, *Lorquin*, *Blâmont*, *Raon-l'Etape*. Dans cette dernière ville,

l'eau a coulé par torrents ; elle était accompagnée de grêle. Cet orage, dirigé du sud-ouest à l'est, semble avoir suivi la chaîne des Vosges et n'a fait qu'effleurer la partie ouest du département.

Le second orage a sévi plus particulièrement au nord, dans l'arrondissement de Château-Salins, où une trombe d'eau, mêlée de grêle, a occasionné de grands dégâts. Le phénomène a eu lieu de 5 à 6 h. du soir et suivait la direction du sud-ouest au nord. Voici comment un témoin oculaire rend compte de l'événement :

Le 9 mai, vers 5 heures du soir, un orage accompagné de grêle, a éclaté sur la commune de *Haraucourt-lès-Marsal,* et y a occasionné des dommages considérables. La tempête a duré près de deux heures, a déraciné et entraîné les plants de vigne, les arbres qui garnissaient les côteaux ; tout fut roulé dans la plaine recouverte par les terres ; les jardins, les chanvres et les prés furent ensevelis sous une masse de terre roulée par les eaux qui pénétrèrent dans les habitations à une hauteur d'un mètre 20 cent. Les bestiaux qui se voyaient sur le point d'être entraînés par le torrent, hurlaient dans les étables ; quelques-uns même ont péri. En moins d'un quart d'heure, le village ne présentait plus que l'aspect d'un fleuve en furie, charriant à sa suite voitures, pavés et troncs d'arbres énormes.

Salival et *Hampont* ont également beaucoup souffert du même orage, ou plutôt de la même trombe d'eau.

10 mai. — La journée a été fort orageuse.

Trois orages sont signalés à *Lorquin ;* l'un à 9 h. du matin; l'autre à 2 heures du soir; le troisième à 6 heures.

Le premier a produit de nouveaux dégâts dans l'arrondissement de *Château-Salins,* il était accompagné de grêle.

Le dernier, le plus violent, n'a pas sévi à Nancy, où quelques coups de tonnerre se sont seulement fait entendre, mais il a éclaté avec force dans l'arrondissement de *Lunéville* où le vent le portait de l'ouest au nord-est. Dans les communes de *Saint-Clément,* de *Laronxe,* de *Marainviller,* de *Bénaménil,* de *Sionviller,* on a constaté de grands dégâts, tant par la grêle, les eaux que par les éclats de foudre; un cheval et un poulain ont péri foudroyé.

Dans l'arrondissement de *Sarrebourg*, cet orage a été faible et de courte durée; à *Lorquin* il a donné lieu à de fortes averses, 14 millimètres d'eau. Les eaux de la Meurthe et de la Moselle ont monté considérablement et sont devenues boueuses.

11 mai. — 5 heures du soir; à *Nancy*, vent et tourbillons de poussière, pas d'eau, il tonne dans la direction du nord-ouest. — A *Lorquin;* fortes averses de pluie mêlées de grêle; 7 mill. d'eau. Cet orage a dû être violent dans les Vosges; une énorme crue a eu lieu à *Celles*, arrondissement de Saint-Dié, et plusieurs maisons ont été envahies par les eaux.

21 mai. — A *Nancy*, vers 2 h. 1/2 du matin, un

orage éclate sur la ville; pluie abondante pendant 1 heure ($7^{mm},25$) avec accompagnement de tonnerre et d'éclairs.

23 mai. — A *Lorquin*, vers 6 heures du soir, orage au nord-ouest; forte averse de courte durée, 3 mill. d'eau. L'orage a surtout été violent du côté de *Héming* et de *Sarrebourg*.

24 mai. — Après une journée très-chaude, orageuse, des éclairs apparaissent vers 7 h. 3/4 du soir au sud de Nancy; les nuages viennent de cette direction; tonnerre et pluie pendant un quart d'heure; après 8 heures, tout rentrait dans le calme. L'orage a suivi le cours de la Moselle et s'est dirigé vers *Frouard* où il a été très-intense. Au moment où les fidèles étaient rassemblés dans l'église pour la prière du soir, un globe de feu se détache de la nue embrasée, tourbillonne pendant quelques secondes autour de la flèche du clocher, descend rapidement et éclate au-dessus de l'horloge dont il effondre le plafond, en produisant une gerbe semblable à celle d'un immense feu d'artifice. Les dégâts ont été insignifiants, quant à la valeur pécuniaire. (Rapport de M. Génin, instituteur à Frouard.)

26 mai. — A *Lorquin*, éclairs et tonnerre vers 4 heures du matin. Cet orage ne s'est pas fait sentir à Nancy, mais il a été très-violent dans la Moselle et a été suivi, dans l'après-midi, d'un autre qui a exercé de grands ravages du côté de *Longwy*.

28 mai. — A *Phalsbourg*, extrémité nord-est de

la Meurthe, un orage éclate vers 2 à 3 heures de l'après-midi et est accompagné d'une pluie douce et bienfaisante.

29 mai. — *Nancy, Lorquin.* Vers 9 heures du soir, le ciel s'obscurcit au sud de Nancy; les nuages envahissent rapidement tout le ciel avec force rafales de vent et de poussière; des éclairs illuminent l'horizon; il tombe de l'eau pendant la nuit. Cet orage, qui a été, dit-on, très-violent à Paris, paraît s'être étendu sur plusieurs points de la France et ne s'est fait sentir que par ricochet dans le département de la Meurthe.

Orages de juin.

1er juin. — *Nancy.* Entre 5 et 6 heures du soir, le tonnerre gronde au nord-ouest de la ville. — A *Lorquin,* vers la même heure, les nuages orageux affluent de tous les points de l'horizon, il tonne et il pleut légèrement. — A *Sarrebourg,* il y a eu une forte averse mêlée de grêle.

20 juin. — A *Nancy,* de 3 à 5 heures de l'après-midi, tonnerre et éclairs au nord-ouest, mais pas traces d'eau; à *Lorquin,* même phénomène de tonnerre et d'éclairs sans pluie, bien que vers 2 heures, les nuages poussés du nord-ouest au sud, indiquassent la formation d'un vaste orage. — De grands ravages ont été constatés sur les vignes et les colzas à l'ouest, au nord et au sud du département, tant par suite

de la pluie que par la grêle; nous citerons particulièrement les localités suivantes :

Canton de Pont-à-Mousson : *Belleville, Norroy, Pont-à-Mousson.*

— de Toul : *Gondreville, Villey-le-Sec, Toul, Fontenoy, Aingeray, Villey-Saint-Etienne.*

— de Delme : *Delme, Donjeux, Lemoncourt, Oriocourt, Jallaucourt, Malaucourt.*

— de Vic : *Bioncourt, Vic.*

— de Château-Salins : *Château-Salins.*

— de Vézelise : *Vézelise.*

— de Baccarat : *Baccarat.*

A Château-Salins, pendant cet orage, la foudre est tombée sur un arbre dans un jardin à 150 mètres d'une maison d'habitation isolée. Les fils du télégraphe ont été rompus et vrillés par une décharge électrique en face de la station du chemin de fer.

21 juin. — *Nancy* continue à jouir d'une immunité complète, bien que le ciel soit très-nuageux et la chaleur extrême (30° au maxima). Il n'en est pas de même au nord et au sud du département. Dans l'après-midi, un orage désastreux éclate sur les territoires de *Vic* et de *Baccarat;* une averse torrentielle inonde les champs, déracine les pommes de terre et occasionne de grands dégâts dans les vignes et les houblons; les pertes sont évaluées à plus de 100,000 francs. Vers 5 heures du soir, il tonne légèrement à *Nancy*, dans la direction du nord-ouest; mais bientôt, l'orage se dissipe sans laisser de trace;

à *Lorquin*, l'orage se montre à peine ; les eaux de la Sarre éprouvent une forte crue.

22 juin. — A l'ouest de *Nancy*, entre une heure et 2, un orage apparaît ; il est accompagné d'un coup de tonnerre et d'une légère averse. A *Vézelise*, vers la même heure, un orage se montre dans la direction de l'ouest à l'est et est suivi d'une pluie bienfaisante.

23 juin. — Cet orage, nettement défini, a éclaté à peu près au même moment, de midi et demi à 1 h. 1/2, sur les divers points du département ; sa direction générale était du sud ou sud-ouest au nord. — La pluie vivement désirée de toutes parts a généralement fait du bien. Nous devons en excepter le territoire de *Château-Salins*, sur lequel les dégâts ont été assez importants ; la grêle en quelques endroits a mutilé les vignes et les pommes de terre ; la violence du vent a couché les blés comme si le rouleau y avait passé. Dans neuf communes de ce canton, les pertes ont été évaluées à 185,636 fr. Plusieurs averses ont encore éclaté dans la soirée et se sont continuées, par intervalle, mais sous forme de pluie ordinaire, dans la journée du 24. La totalité de l'eau recueillie dans les vingt-quatre heures a été de 31^{mm},5 à *Nancy* ; le même nombre a été obtenu à *Lorquin* par M. Marchal.

Orages de juillet.

Pendant les premiers jours de juillet, on remar-

que à Nancy un léger abaissement de température.

2 juillet. — Orage mêlé de grêle éclatant de 6 à 9 heures du soir sur les communes d'*Haroué*, d'*Affracourt*, de *Xirocourt* (canton d'Haroué) et causant aux récoltes, particulièrement aux vignes des dégâts considérables. Dans les cantons d'*Albestroff*, de *Nancy* et de *Vézelise*, l'orage s'est manifesté vers la même heure, et n'y a répandu qu'une pluie bienfaisante.

3 juillet.— A *Nancy*, entre une h. 1/2 et 2 heures, le tonnerre gronde au loin vers l'ouest; à *Vézelise* et à *Albestroff*, ce phénomène est signalé à la même heure, accompagné d'une pluie douce et de courte durée. Dans les cantons de *Nomeny* et de *Lorquin* l'averse est plus considérable et se trouve mêlée d'un peu de grêle, cela entre 3 et 4 heures. La direction de l'orage est variable suivant les localités et suivant l'heure de l'observation.

8 juillet. — *Nancy*. Tonnerre et pluie à 3 h. 3/4, du nord-est au sud. — *Vézelise*. Mêmes phénomènes de 2 h. à 5 h. 1/2 de l'après-midi, du nord-est au sud.

L'orage du 8 a laissé à Nancy des traces de son passage. La foudre est tombée sur une maison de la rue Charles III; les tuiles qui couvraient l'ouverture d'une cheminée ont été enlevées et le tuyau de descente des eaux a été crevé en plusieurs endroits. Deux personnes qui traversaient la rue ont été renversées par la secousse électrique. L'une d'elles s'est

relevée en pleurant et est restée toute la nuit en larmes et en transpiration ; l'autre paraît n'avoir rien ressenti. Le fluide a également frappé le paratonnerre du bureau télégraphique à la gare et a détruit deux fils sur lesquels on avait vu courir une grande flamme. Deux godets en porcelaine ont, en outre, été brisés sur un poteau placé près de la nouvelle manufacture de tabacs.

10 juillet. — Cet orage apparaît au sud-ouest de *Nancy* à 6 h. 1/4 du soir, il marche du nord au sud ; il n'entre pas en ville, ne donne qu'un coup de tonnerre et que quelques gouttes d'eau.

A *Vézelise*, vers la même heure, le tonnerre gronde avec force ; la pluie est à peine sensible ; les nuées viennent du nord-est et disparaissent au nord-ouest.

11 juillet. — A 1 h. 1/2, deux coups de tonnerre se font entendre à *Vézelise* ; la pluie est douce, serrée et de faible durée. L'orage marche du nord-est au sud-ouest.

12 juillet. — Des nuages cotonneux s'amoncellent vers 8 heures du matin ; à 10 heures l'orage se dessine, s'étend sur la chaîne des Vosges de l'arrondissement de Sarrebourg, et donne sur plusieurs vallées d'abondantes averses. Direction non indiquée.

13 juillet. — L'orage se montre au sud de Nancy, vers midi 1/2, marchant de l'est à l'ouest ; la ville est encore une fois épargnée, c'est à peine s'il y

tombe une légère pluie, mais dans plusieurs villages environnants le météore y a sévi avec une violence inouïe; ainsi, à *Ludres*, la grêle a exercé ses ravages ; à *Messein* et à *Chavigny* une trombe d'eau a été tellement forte que plusieurs maisons ont été subitement inondées ; à *Fléville*, à *Lupcourt*, les dégâts ont été considérables également.

A *Pont-à-Mousson*, un homme a été tué par la foudre.

L'orage semble être sorti du département par le nord-est, du côté de Phalsbourg, vers 4 heures du soir, après avoir tourné la chaîne des Vosges et évité *Lorquin*, où le tonnerre n'est signalé qu'à 9 heures du soir.

Dans le département de la Meuse, l'orage a été dit-on, très-violent.

14 juillet. — Entre une h. et 3 h. de l'après-midi, l'orage est signalé à *Vézelise*, à *Vic* et à *Phalsbourg*, comme ayant la direction du sud-est; le temps est calme à Lorquin et à Nancy, c'est à peine s'il y tombe quelques gouttes d'eau.

15 juillet. — De 7 à 9 heures du soir, un orage traverse le département au sud et au sud-est dans la même direction que la veille, c'est-à-dire de l'ouest à l'est. Dans les hautes vallées des Vosges l'averse est diluvienne; dans les cantons de *Toul*, de *Colombey*, de *Vézelise* (commune de *Cugney*, de *Forcelles*, de *They*), la grêle occasionne de grands dégâts.

A Nancy, le ciel est pur.

16 juillet. — A 4 heures du soir un vaste orage se forme à l'Est et se répand sur la chaîne des Vosges. — A la même heure un orage violent éclatait sur *Cernay* dans le Haut-Rhin et la foudre tombait sur le bureau du télégraphe.

Dans le canton de Château-Salins : à *Lubécourt,* vers 7 h. 1/2 du soir, la foudre tombe sur un tas de gerbes ; à *Vaxy,* sur une maison. Dans le canton d'Haroué, à *Voinémont,* le tonnerre éclate dans un champ et y consume des gerbes amoncelées.

A *Nancy* le tonnerre gronde dans le lointain vers 3 heures 1/2.

17 juillet. — Deux orages traversent le département de la Meurthe.

L'un de 3 à 7 heures du matin, de l'est à l'ouest ; répand à *Vézelise* une pluie douce et de faible durée pendant qu'à *Toul* le clocher de l'hôpital militaire était foudroyé.

Le second, de 5 à 6 heures du soir, donne à *Vézelise* une pluie un peu plus intense que le matin ; à *Xousse* (canton de Blâmont), un enfant est atteint par la foudre dans les champs et tué sur le coup.

19 juillet. — Cet orage n'est signalé qu'à *Vézelise* et à *Lorquin* de 3 à 5 heures du soir vers le sud-est ; la pluie a été abondante mais de courte durée.

27 juillet. — Un premier orage éclate successivement à *Nancy, Vic, Albestroff,* vers 8 heures du matin, il se dirige du sud au nord et disparaît sans occasionner de dégâts.

Un second suit la même direction et apparaît de 2 à 4 heures du soir, dans les localités suivantes : *Vézelise, Fléville* (la foudre éclate sur le village et y fait écrouler six maisons), *Nancy, Liverdun* (dégâts dans les vignes), *Nomeny, Clémery, Morey, Eply, Mailly* (dans ces dernières communes, toutes du canton de Nomeny, la pluie et la grêle ont produit de grands ravages) ; *Delme*, pendant une 1/2 heure, les grêlons atteignent la grosseur d'une noix (la foudre frappe la tour de l'église et à 50 mètres plus loin, brise un gros peuplier) ; *Tincry* (trombe dispersant les gerbes comme les feuilles) ; *Château-Salins*, la foudre tombe sur la chapelle de l'hospice, carbonise quelques ornements d'étoffe, s'échappe après un trajet capricieux en fondant sur son passage le plomb des vitraux ; *Manhoué* (la foudre incendie un bâtiment), *Dieuze, Tarquimpol, Albestroff.*

28 juillet. — Nancy est une fois de plus épargné par l'orage qui se porte vers le nord-est en suivant deux directions, l'une du sud-ouest par *Vézelise*, l'autre de l'ouest par *Pont-à-Mousson* et *Nomeny*. voici le nom des communes qui ont été spécialement atteintes :

Vézelise, à 6 heures du matin de l'ouest vers le nord ; *Lunéville*, 6 heures et demie ; *Saint-Nicolas* (pluie torrentielle roulant des décombres et envahissant le rez-de-chaussée des maisons) ; *Nancy*, quelques gouttes d'eau à peine ; *Nomeny*, de 4 à 5 heures, pluie mêlée de grêle ; *Sarrebourg* et *Lorquin*, de

5 à 6 heures (la pluie est surtout très-abondante sur les montagnes) ; *Phalsbourg* ; de 7 à 8 heures ; à *Danne-et-Quatre-Vents* la foudre tombe sur une maison qui devient la proie des flammes ainsi que le mobilier et les denrées.

Orages d'août.

6 août. — Un orage traverse le sud du département de l'ouest à l'est, est signalé à *Vézelise*. Dans les communes de *Praye*, *Chaouilley*, *Saxon* et *Vaudémont*, les récoltes en pommes de terre, avoine, chanvre et vignes sont fortement endommagées par une trombe d'eau qui, en certains endroits, ravine le terrain à une grande profondeur. A *Praye* notamment, l'eau a pénétré dans les maisons et s'est élevée au niveau de 1m,40 à 1m,50.

10 août. — Un premier orage apparait dans la matinée vers l'ouest du département ; un second à 3 heures du soir se montre à l'est sur la chaîne des Vosges ; enfin entre 10 heures du soir et minuit, on signale de plusieurs points un orage enveloppant l'horizon, se dirigeant du sud au nord et disparaissant sans produire de notables dégâts. A *Nancy*, c'est à peine s'il tombe quelques gouttes d'eau ; toutefois il éclaire pendant toute la soirée.

11 août. — A 11 heures du matin un orage se forme à l'est sur les montagnes du côté de l'Alsace ; à 5 heures, un nouvel ouragan venant du sud-est se

prépare et s'étend dans la même direction (*Haroué, Lorquin, Sarrebourg*) ; enfin à 8 heures, il prend un aspect sinistre, envahit tout le ciel en s'étendant du sud-est et remontant vers le nord et l'ouest (*Baccarat, Azerailles, Languimbert, Sarrebourg, Lorquin, Phalsbourg, Tarquimpol, Dieuze, Albestroff*). Une tempête s'élève brusquement, obscurcit l'air de tourbillons de poussière, brise les arbres et balaie les avoines récemment faucillées. Le tonnerre est assourdissant, les éclairs se succèdent sans interruption. Il grêle à *Languimberg*, canton de *Réchicourt*. Cet orage est un des plus violents de l'année, mais il ne s'étend qu'à l'est du département ; *Nancy* n'a rien ressenti ; cependant de 7 à 9 heures du soir de nombreux éclairs sillonnaient l'horizon au sud-ouest de la ville et permettaient de suivre la marche de l'orage de l'ouest à l'est.

13 août. — Cet orage, comme ceux de la veille, ne s'étend qu'au sud et à l'est de notre contrée et suit absolument la même direction. Signalé en premier lieu vers 2 heures du côté de *Vézelise*, il éclate à 3 heures à *Lorquin*, de 4 à 5 heures à *Phalsbourg* et à *Albestroff*.

La pluie est bienfaisante généralement ; à *Lorquin* la foudre tombe sur un peuplier qui se trouve fendu jusqu'aux racines, sur une longueur de 8 mètres ; des éclats de bois sont projetés et répandus dans toutes les directions sur un rayon de 40 à 45 mètres.

Le centre et l'ouest du département restent calmes.

14 août. — Entre 4 et 5 heures de l'après-midi, le nord ouest de la Meurthe est traversé du sud au nord par un orage que nous ne ressentons pas à *Nancy*, mais qui éclate avec violence à *Pont-à-Mousson* où pendant 20 minutes le vent, la pluie, les éclairs et le tonnerre rivalisent d'intensité. La foudre est tombée sur une maison de la ville, a fait un trou dans la muraille, a suivi le bois de la toiture qu'elle a enflammé et a disparu en dégradant un tuyau de cheminée.

15 août. — Tonnerre et pluie de 10 à 11 heures du matin à *Bainville-aux-Miroirs* (canton d'Haroué); de 10 à 11 heures, à *Lorquin*.

16 août. — Entre 4 et 5 heures du matin, orage du sud-ouest au nord, traversant successivement *Vézelise*, *Haroué* et *Nancy* où il semble avoir pris fin.

Orages de septembre.

17 septembre. — *Lorquin*; nuages s'amoncelant de l'ouest sud-ouest, vers 7 heures et demie du soir et formant à 8 heures un orage accompagné de tonnerre, d'éclairs et d'un peu de pluie. — Le météore est signalé d'*Albestroff* à la même heure. — A *Nancy*, calme complet.

10 septembre. — De 8 heures un quart à 8 heures trois quarts du soir, le sud du département est traversé par un orage venant du sud-ouest et dispa-

raissant dans la direction du nord-est. Les éclairs et le tonnerre sont assez forts ; la pluie, douce ; les dégâts nuls.

21 septembre. — Vers 6 heures et demie du soir, un orage traverse le territoire de Nancy dans la direction du sud-est, en cheminant du sud-ouest au nord-est. — Nous n'avons que peu de renseignements sur cet orage qui s'est étendu sur la chaîne des Vosges ainsi que du côté de Vic.

25 septembre. — Orages partiels et modérés se manifestant, à *Vic* entre une et 2 heures de l'après-midi ; à *Vézelise*, de 3 à 5 heures ; légère pluie à Nancy, sans tonnerre ni éclairs.

28 septembre. — Faible orage signalé à *Nancy* et *Lorquin*, vers 6 heures du soir et suivi dans la nuit d'une pluie assez abondante donnant le matin 18^{mm},25 d'eau.

Orages d'octobre.

14 octobre. — Cet orage traverse vers 2 heures du soir le nord et le centre du département ; sa direction générale est du sud-ouest à l'est ; toutefois en arrivant dans la partie montagneuse, il s'est infléchi vers le nord-est point par lequel il a disparu de 3 à 4 heures.

La grêle est tombée à *Nancy*, *Vic*, *Château-Salins*, mais les dégâts sont nuls, attendu que toutes les récoltes sont rentrées.

Orages de décembre.

Le 8 décembre un orage est signalé à *Albestroff*, au nord du département de la Meurthe, vers 11 heures du matin. Sa direction était du sud-ouest au nord-est. Aucun éclair n'a été aperçu, mais un coup de tonnerre assez violent s'est fait entendre. La pluie est tombée sans discontinuer.

A *Nancy*, aucune manifestation électrique n'a eu lieu, mais le même jour une dépression assez forte du baromètre a eu lieu, accompagnée d'une tempête violente.

Statistique et remarques générales sur les orages de 1868.

Les orages de 1868, bien qu'assez nombreux dans le département de la Meurthe et que quelques-uns aient été assez intenses pour occasionner de véritables désastres, ont sévi partiellement et rarement sur une vaste étendue de territoire à la fois. Ils présentent donc de l'intérêt plutôt dans leur ensemble, pour compléter les statistiques des départements limitrophes, que dans leurs détails. C'est à ce point de vue que nous avons résumé avec soin les différents rapports parvenus à notre connaissance.

Il nous a été adressé 240 bulletins résultat de 233 observations dans 157 communes. Le zèle des observateurs, comme on voit, ne s'est pas refroidi ; voici le

nom des correspondants qui ont bien voulu continuer à nous prêter leur utile concours :

CANTONS.	COMMUNES.	CORRESPONDANTS.
		MM.
Albestroff.....	*Albestroff*.....	Duvivier, médecin.
Baccarat......	*Baccarat*......	Aubert.
	Azeraillès.....	Camons.
Bayon	*Bayon*........	Teinturier.
Chateau-Salins.	*Château-Salins*.	De Schacken, maire.
	Lubécourt.....	Peignier, instituteur.
Colombey......	*Aboncourt*.....	Bausson, maire.
Delme.........	*Delme*........	Joly, juge de paix.
	Alaincourt.....	Pidolot, instituteur.
Dieuze........	*Dieuze*........	Paul Buquet, directeur des salines.
	Tarquimpol....	De Guaïta, conseiller général.
Domèvre......	*Villers-en-Haye*	Urion, conseiller général.
Fénétrange....	*Berthelming* ...	Benoit, maire.
Gerbéviller ...	*Gerbéviller*	Corrard.
Haroué	*Bainville-a.-Mir.*	Binger, vice-président de la Société centrale d'Agriculture.
Lorquin.......	*Lorquin*	Marchal, médecin.
Lunéville.....	*Lunéville*......	Désaunais, principal du collége.
	Marainviller...	Legrand, maire.
	Serres........	Maillaud, instituteur.
	Crevic........	Dagal, maire.
Nancy	*Nancy*........	Erhmann, préparateur de physique à la Faculté.
		Fraisse, pharmacien.
	Pixerécourt....	José, propriétaire.
	Frouard......	Génin, instituteur.
Nomeny.......	*Mailly*........	Comte de Morville, maire.
Phalsbourg....	*Phalsbourg*....	Müller, juge de paix.
		Lecomte, professeur au collége.
Pont-a-Mousson	*Pont-a-Mousson*	Noisette, propriétaire.
		Boussard, garde-rivière.
		Fruitier, garde-pêche.

CANTONS.	COMMUNES.	CORRESPONDANTS.
		MM.
RÉCHICOURT....	*Languimbert*...	Verdun, maire.
SARREBOURG....	*Sarrebourg*....	Vilmette.
SAINT-NICOLAS...	*Saint-Nicolas*..	Bastien, professeur.
	Réméréville...	Corrigeux, instituteur.
TOUL..........	*Toul*.........	Grébus, principal du collége.
	Gondreville....	Dubois, maire.
VÉZELISE......	*Vézelise*......	Rollin, conseiller général.
		Pierson, instituteur.
VIC..........	*Vic*..........	Bagré, maire.

Le nombre des orages signalés est de cinquante et un, savoir :

1 en Janvier.	10 en Août.
12 en Mai.	5 en Septembre.
5 en Juin.	1 en Octobre.
16 en Juillet.	1 en Décembre.

Ils peuvent se répartir en six périodes principales :

1° Ceux de la première quinzaine de mai, comprenant les orages des 9, 10 et 11.

2° Ceux de la deuxième quinzaine du même mois, 21, 23, 24, 26, 28, 29 mai et 1er juin.

3° Ceux de la deuxième quinzaine de juin, 20, 21, 22, 23.

4° Ceux du milieu de juillet, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 19.

5° Ceux du milieu d'août, 10, 11, 13, 14, 15 et 16.

6° Enfin ceux de la deuxième quinzaine de septembre, 17, 19, 21, 25 et 28.

Les plus remarquables, soit par leur étendue, soit par l'importance des dégâts commis ont eu lieu les 9 et 10 mai ; les 20, 21 et 23 juin, les 8, 13, 15, 27 et 28 juillet ; les 6 et 11 août ; le 14 octobre.

Douze ont été accompagnés de grêle ; ce sont ceux du 10 mai ; des 1er, 20 et 23 juin ; des 2, 3, 13, 15 et 27 juillet ; des 6 et 11 août ; du 14 octobre. — Ils ont sévi plus particulièrement sur 61 communes.

La foudre a occasionné ses ravages 19 fois ; provoquant la mort d'un homme, 2 fois ; tombant 4 fois sur les tours ou clochers d'église, 6 fois sur des maisons, 2 fois sur des arbres, 3 fois en plein champ sur des gerbes ou sur des bestiaux, 2 fois enfin sur les fils télégraphiques.

Ces accidents se répartissent par mois, ainsi qu'il suit : 2 fois en mai, 1 en juin, 14 en juillet, et 2 fois seulement en août.

Les orages se sont produits plus fréquemment le jour que la nuit et plutôt le soir que le matin ; ainsi on en a relevé 36 de 1 heure à 9 heures du soir, 9 de 6 heures à 10 heures du matin, et 3 seulement dans la nuit. Les journées les plus orageuses ont été celles des 9 et 10 mai, des 17 et 27 juillet, des 10 et 11 août, pendant lesquelles le tonnerre n'a cessé de gronder du matin au soir, donnant lieu ainsi à plusieurs orages différents.

Les localités qui ont le plus souffert des averses, de la grêle et des éclats de foudre sont :

Arrondissement de Nancy : Ludres, Messein, Chavigny, Frouard, Liverdun, Haroué, Affracourt, Xirocourt, Voinémont, Bainville-aux-Miroirs, Nomeny, Clémery, Morey, Eply, Mailly, Pont-à-Mousson, Belleville, Norroy, Fléville, Saint-Nicolas, Lupcourt, Vézelise, Praye, Chaouilley, Saxon, Vaudémont.

Arrondissement de Château-Salins : Albestroff, Château-Salins, Haraucourt, Salival, Hampont, Lubécourt, Manhoué, Dieuze, Tarquimpol, Delme, Donjeux, Lenoncourt, Oriocourt, Jallaucourt, Malaucourt, Tincry, Vic, Bioncourt.

Arrondissement de Lunéville : Lunéville, Saint-Clément, Laronxe, Marainviller, Bénaménil, Sionviller, Baccarat, Azerailles.

Arrondissement de Sarrebourg : Sarrebourg, Danne-et-Quatre-Vents, Languimberg, Phalsbourg, Lorquin, Héming.

Arrondissement de Toul : Toul, Gondreville, Villey-le-Sec, Fontenoy, Aingeray, Villey-Saint-Etienne, Gugney, Forcelles, They, Colombey.

Bien que tous les points du département aient eu à ressentir les effets désastreux des orages, nous devons cependant signaler le nord, le sud et l'est comme ayant été le plus souvent et le plus rudement

atteints (1). L'ouest, le centre, et particulièrement la ville de Nancy, où les observations sont recueillies avec soin, ont été frappés bien plus rarement. Souvent les nuées apparaissaient au sud-ouest, au sud ou au nord de la ville, suivant le cours de la Moselle ou celui de la Meurthe, pour se rejoindre ou pour se disperser, puis remontaient du côté des Vosges et disparaissaient dans la direction du nord-est ou de l'est.

La résultante de la marche des orages dans le département a été 26 fois du sud-ouest au nord-est, 4 fois de l'ouest à l'est, 2 fois du sud au nord, 2 fois du nord au sud, 1 fois du sud-est au nord-ouest, et enfin, sans détermination suffisante, 21 fois.

Pour terminer, nous dirons que généralement les orages de printemps ont eu une direction plus indécise que ceux d'été ; ainsi, sur 31 orages observés pendant les mois de juin, de juillet et d'août, 19 rentrent dans la moyenne ordinaire.

§ 9. — *Phénomènes cosmiques et lumineux.*

Plusieurs bolides ont été vus à l'est du département de la Meurthe ; l'un le 14 juin à 8 heures et

(1) Spécialement les cantons de Nomeny, d'Albestroff, de Château-Salins, de Vézelise, d'Haroué et de Lorquin.

demie du soir, se dirigeant du sud au nord ; le second, de la grosseur de la planète Vénus, dans la soirée du 5 septembre, avec une direction nord-sud, et laissant sur son passage une longue traînée de lumière ; enfin un troisième, de la grosseur d'un boulet, de couleur bleuâtre, suivi de même d'une traînée de lumière, pendant une des nuits de la fin de décembre, vers le 25 ou le 26.

Dans la nuit du 13 ou 14 novembre, bien que le ciel ait été en partie voilé à Nancy, on a pu observer la chute d'étoiles filantes en nombre tel que l'atmosphère en était vivement éclairé. A Marseille, à Rome, à Madrid, le phénomène s'est manifesté avec un éclat surprenant.

Un arc-en-ciel lunaire assez intense a été remarqué, par M. Marchal, dans la soirée du 29 décembre, jour de la pleine lune. Un autre, beaucoup plus pâle, a été aperçu de la station de Rosières, par M. le Dr Ed. Simonin, dans la soirée du 21 septembre; la lune était alors dans le premier quartier.

Le plus grand événement astronomique de l'année 1868 a été l'éclipse totale de soleil du 18 août, visible seulement dans la partie méridionale de l'Asie (1). Toutefois, une autre éclipse partielle a eu lieu à Paris et dans toute la France, le 23 février, de 3 heures 48 à 4 heures 28. Le mauvais état de l'at-

(1) Voir pour plus de détails l'*Année scientifique*, par Louis Figuier.

mosphère n'a pas permis d'observer à Nancy ce phénomène.

Le 17 février, depuis le coucher du soleil jusque vers 7 heures du soir, on a pu voir simultanément et à l'œil nu les deux planètes Jupiter et Mercure. Il y a longtemps que ce dernier astre s'est trouvé dans d'aussi favorables conditions pour les regards : absence de la lune à l'horizon, voisinage de Jupiter comme point de repère, et cela juste au moment où Mercure était le plus éloigné de Jupiter, à l'est du soleil.

On raconte que l'astronome Gassendi est mort en exprimant le regret de n'avoir pu apercevoir la planète Mercure à l'œil nu ; chacun aura donc pu saisir cette excellente occasion de voir une planète qui semblait s'être dérobée si bien à des yeux exercés.

Le 5 novembre, les astronomes ont signalé le passage de cette même planète sur le disque du soleil.

Cette année est la plus féconde sous le rapport de la découverte des planètes ; on n'en compte pas moins de dix nouvelles, dont quatre sont dues aux observateurs de Marseille, ce qui porte à 105 le nombre de ces petits astéroïdes.

Enfin, pour terminer le bilan astronomique de 1868, signalons la découverte d'une comète nouvelle et le retour de deux comètes périodiques.

Phénomènes divers (1).

Janvier. — Nous avons déjà signalé la rigueur de la température qui a caractérisé le commencement de ce mois. Les canaux et les étangs ont été gelés à une grande profondeur ; on rentrait des blocs de glace de 25 à 30 centimètres d'épaisseur et la Meurthe, sur certains points de son parcours, offrait une couche de glace assez résistante pour permettre le passage aux piétons.

A partir du 12, les jours ont été d'une grande variabilité et entremêlés de pluie, de neige, de gelée et de tempête.

Le 25, une nouvelle gelée à — 8 degrés se produit seulement pendant la nuit.

Février. — La température, sans être très-élevée, a généralement été peu rigoureuse ; la végétation commence à se faire sentir vers le milieu du mois.

Le 16, les rosiers montrent leurs feuilles.

Le 22, foliation des groseillers piquants.

Le 26, l'alouette chante *.

Le 28, on voit des papillons, les couronnes impériales lèvent *.

Mars. — Le 4, floraison du daphné-mezereum et des perce-neige *.

---

(1) Les indications portant un astérisque sont dues à M. Marchal, de Lorquin.

Le 11, floraison des violettes *.

Le 15, floraison de la pervenche *.

Le 22, floraison de quelques abricotiers *.

Avril. — Avec les derniers jours de mars, les giboulées cessent; le mois d'avril débute par un temps magnifique qui imprime à la végétation, très-avancée dans les premiers jours de mars, une activité remarquable.

Le 3, retour des hirondelles.

Le 8, le temps devient froid et se continue ainsi jusqu'à la fin du mois.

Le 12, fête de Pàques, il tombe de la neige toute la journée; le matin, les toits en étaient recouverts d'une couche épaisse de plusieurs centimètres.

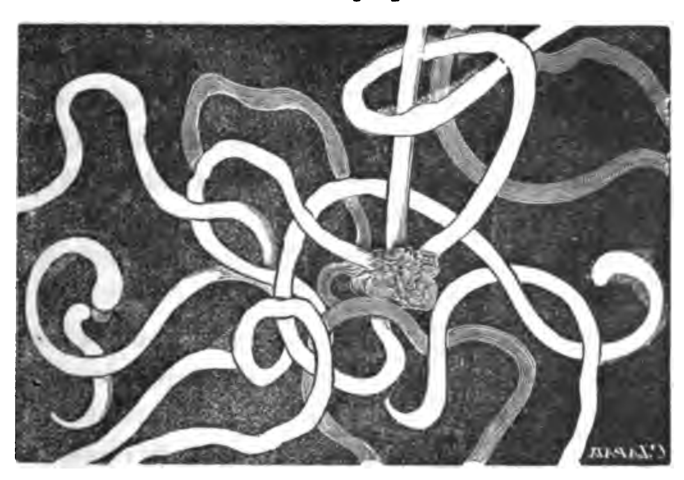
Le 17, floraison des cerisiers, des pruniers, des pommiers et des poiriers.

Le 29, on remarque des épis de seigle.

Mai. — La température de tout le mois contraste singulièrement avec celle du mois correspondant en 1867, pendant lequel sont survenues des gelées si pernicieuses pour toutes les productions agricoles. Les chaleurs ont été telles que depuis vingt ans on n'en a pas vu de semblables à pareille époque de l'année.

Les blés, que les froids précédents avaient un peu arrêtés, s'améliorent en quelques jours, les prairies artificielles sont d'une belle apparence, les vignes font merveille et semblent ne pas se ressentir des fortes gelées de l'année précédente. Toutefois elles

donnent quelques inquiétudes dans un de nos principaux vignobles, à Chaligny, localité où le *blanc* (*erineum vitis*) s'est produit avec une telle intensité qu'on a pu croire un instant à l'*oïdium*. Les feuilles présentaient sur la face interne de petites taches blanches, feutrées, correspondant à une boursouflure sur la face supérieure. Nous avons, M. Paté et moi, examiné au microscope plusieurs échantillons



de sujets malades, ce qui nous a permis d'en prendre un dessin, que nous reproduisons ici. Cette maladie est ancienne et bien connue ; elle consiste en une agglomération de petits champignons tubulaires à demi-transparents et s'enroulant les uns sur les autres.

Le 25 mai, on rencontre des épis de blé.

Le 27, les raisins de treille sont en fleurs, les cerises et les fraises mûrissent.

Juin. — Les foins de la Pépinière, coupés dans les derniers jours de mai, sont rentrés du 1er au 3 dans des conditions exceptionnelles de sécheresse.

Le 10, on voit des épis aux avoines.

Le 19, dans les vignes de la côte des Chanoines, les grains de raisin ont la grosseur de petits pois et sont sur le point de tourner.

Le 25, on coupe les seigles.

La sécheresse de la fin du mois est excessive ; les blés en souffrent.

Juillet. — Continuation de la sécheresse du mois précédent. La chaleur devient tropicale. L'eau manque en certains endroits ; les cours d'eau sont à sec, les moulins sont arrêtés.

Le 13, on commence à couper les blés.

Le 22, on récolte les avoines.

Le 26, les prés sont calcinés ; on prévoit la perte totale de la seconde coupe des fourrages ; les pommes de terre sèchent sur pied.

Août. — Le 5, deuxième pousse de la vigne.

Le 30, quelques pommiers sont chargés de fleurs ; les hirondelles se rassemblent pendant la seconde quinzaine du mois ; il tombe quelques averses qui produisent le meilleur effet sur la vigne et dans les jardins.

Septembre. — La première moitié de ce mois est brûlante, torride ; le thermomètre s'élève au maxima à 30° centigrades. Il faut remonter fort loin, à plus d'un siècle, pour trouver en Lorraine un mois de

septembre chauffé à une température aussi élevée et aussi soutenue. Pendant plus de dix jours, on n'a pas aperçu le plus petit nuage à l'horizon, et du 1er au 22 il ne tombe pas une goutte de pluie. Les vignes souffrent notablement, le cep n'ayant plus assez de séve, et d'un autre côté les fraîcheurs et la rosée de la nuit ne parvenant pas à contrebalancer les ardeurs du soleil ; le fruit se dessèche et ne mûrit pas ; les légumes d'automne présentent le plus triste aspect.

Les vendanges commencent vers le 10 aux environs de Nancy.

Les buissons d'aubépine sont chargés de baies en telle abondance que, de mémoire d'homme, on n'en a pas vu autant.

La seconde moitié de septembre est rafraîchie par de nombreuses averses.

Octobre. — Le 12, seconde végétation des mélèzes.

Le 20, les montagnes des Vosges se couvrent de neige.

Novembre. — Les premiers et les derniers jours de novembre sont très-doux ; vers le 9, le froid semble vouloir sévir fortement, il gèle et il neige pendant plusieurs jours.

Décembre. — Le mois de décembre se signale par une grande humidité et une extrême douceur de température. Plusieurs arbres fruitiers tels que pêchers, abricotiers, se parent de fleurs.

Pendant une partie du mois, la pluie est continue ; tous les cours d'eau débordent.

§ 10. — *Caractère général de l'année.*

La chaleur et la sécheresse qui caractérisent spécialement l'année que nous venons de traverser, ont occasionné une grande précocité dans la végétation et dans les récoltes. Ainsi, les blés ont montré leurs épis dès le 25 mai et la floraison de la vigne a eu lieu avant le 1er juin, phénomène qui, m'assure-t-on, n'avait pas été constaté dans nos contrées depuis 1822, année remarquable par les grandes et constantes chaleurs de son été ; la récolte des foins a subi une avance de plus de vingt jours à la suite des chaleurs prématurées de mai; celle des regains, compromise par la température de juillet, a été presque nulle. Les moissons et les vendanges ont été devancées de plus d'un mois et ont donné les produits les plus satisfaisants en rendement et en qualité. Comme dans la plupart des années chaudes, on a remarqué une seconde production de raisins sur certains pieds de vigne, une nouvelle floraison de quelques pommiers et des phénomènes de deuxième végétation sur plusieurs arbres, notamment sur le saule blanc, le genêt, le mélèze. Les pommes de terre ont donné des produits très-variables, suivant les localités. Quant aux fruits à noyaux, ils ont été d'une abondance incroyable, et nombre d'arbres se sont rompus sous leur poids. En somme, l'année a été assez heureuse pour calmer, jusqu'à un certain point, les inquiétudes et le malaise causés par ses devancières.

Nº 1. ...S MÉTÉO...

...CES DE NANCY...

..." (Est). —

Mo...	...RE. ...0°. ...m	Minimum.	Te...	Bruine.	Pluie.	Neige.	Grésil.	Grêle.	Rosée.	Gelée.	Givre.	Verglas	Tonnerre	Orage.
		mill.												
Janvier		717,07	—	3	12	10	1	»	»	21	1	1	»	»
Février	8	738,09	+	»	12	»	»	»	1	4	9	»	»	»
Mars.	7	723,03	+	»	15	5	»	3	1	3	10	»	»	»
Avril.		727	+	»	15	4	2	1	»	2	2	»	»	»
Mai .	7	737,9	+	»	5	»	»	»	9	»		»	3	2
Juin.	2	739,09	+	»	7	»	»	»	4	»	»	»	2	1
Juillet		738,01	+	»	13	»	»	1	8	»	»	»	4	2
Août.		734,27	+	»	9	»	»	»	12	»	»	»	2	1
Septem...		732	+	»	10	»	»	»	11	»	»	»	»	2
Octobr...		731,16	+	»	11	»	»	»	4	1	5	»	»	1
Novem...	7	733,67	+	2	5	5	»	»	»	5	6	»	»	»
Décem...	6	722,75	+	1	17	1	»	»	»	2	1	»	»	»
Tota...	8	717,07	+	6	131	25	3	5	50	38	34	1	11	9
Moy.														

parvifolia Ehrh., platyphylla Scop., argentea DC., et *grandifolia Hort. non Ehrh.*

Il y a donc dans tous les axes de végétation des Tilleuls et d'une manière constante, substitution d'un axe secondaire à un axe primaire par rapport à lui.

Le *Corylus Avellana L.* offre des faits analogues. Si on examine en janvier les rameaux de l'année précédente, on croirait qu'ils se terminent par un bourgeon qui le plus souvent donne alors naissance à une inflorescence mâle ou plus rarement à une inflorescence femelle. Mais on voit encore très-distinctement sous le bourgeon pseudo-terminal une cicatrice elliptique et au point opposé une cicatrice sémilinéaire flanquée elle-même de chaque côté d'une petite cicatrice linéaire et oblique. Celles-ci sont les traces évidentes de la feuille et de ses stipules tombées à l'automne précédent. La cicatrice elliptique résulte de la chute du bourgeon terminal ou d'un ou des deux mérithalles supérieurs. En suivant le développement du bourgeon pseudo-terminal et sa transformation en rameau, on constate que celui-ci est déterminé nécessairement lorsqu'il se termine par une inflorescence et dans le cas contraire par la chute de son bourgeon terminal qui se produit au commencement de juin. Mais le bourgeon axillaire placé immédiatement au-dessous de la partie sphacélée, usurpe la direction de l'axe qui le porte, absolument comme dans les Tilleuls.

Toutefois si l'on examine les rameaux qui, dans le *Corylus Avellana L.*, naissent de la racine et forment de belles baguettes droites et simples, on observe que leur bourgeon terminal écarté de la feuille supérieure persiste, se développe la seconde année et la substitution d'axe n'a pas lieu.

Dans les *Carpinus Betula L.* et *americana Mich.*, tous les rameaux qui s'allongent et portent des feuilles écartées les unes des autres, perdent, vers la fin de l'été leur bourgeon terminal, à moins toutefois que ce bourgeon ne soit destiné à produire des chatons mâles à l'automne ; mais, à la chute de ces inflorescences, l'axe n'en sera pas moins déterminé. Mais on voit, en outre, sur ces arbres d'autres axes primitivement axillaires, qui restent généralement courts, ne se développent que très-lentement par leur bourgeon terminal, se couvrent successivement depuis leur base des cicatrices laissées par les feuilles de l'année précédente ou des années antérieures. La première année ces axes raccourcis sont constitués par un bourgeon naissant à l'aisselle d'une feuille ; les années suivantes le bourgeon terminal est immédiatement entouré de deux, de trois et plus rarement de quatre feuilles extrêmement rapprochées les unes des autres. Fréquemment le nombre de ces feuilles est en rapport avec le nombre des années de l'existence de l'axe. Le bourgeon terminal produit la seconde année, quelquefois la troisième, plus rarement la quatrième, un chaton femelle solitaire et

RELATION
D'UN CAS D'OBLITÉRATION
DU TIERS INFÉRIEUR
DE LA
VEINE CAVE INFÉRIEURE ET DES VEINES ILIAQUES PRIMITIVES
CHEZ UNE FEMME DE 68 ANS

RÉTABLISSEMENT DE LA CIRCULATION A L'AIDE DES VEINES TÉGUMENTEUSES DU TRONC DEVENUES VARIQUEUSES. — ABSENCE DE TUMEUR ABDOMINALE.

PAR LE DOCTEUR LÉON PARISOT

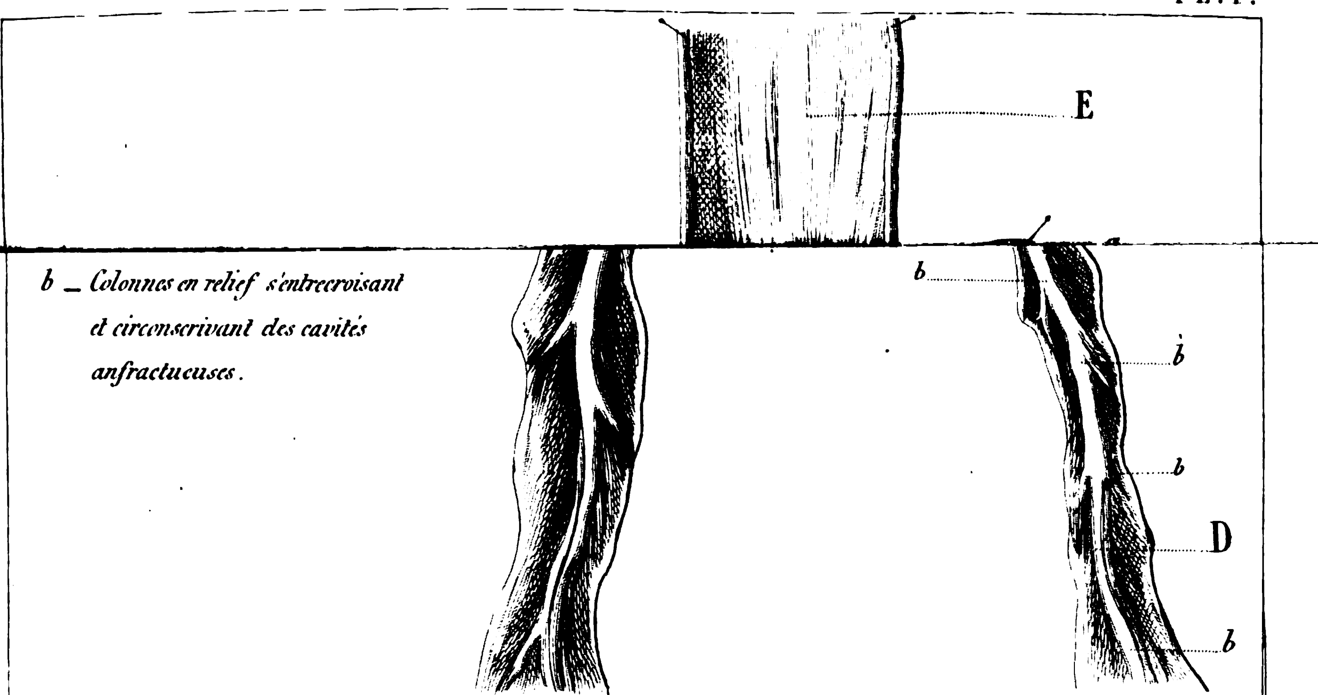
Les faits d'oblitération de la veine cave inférieure sont loin d'être communs, puisque MM. Sappey et Dumontpallier, en 1861, n'ont pu en réunir que douze observations éparses dans les recueils scientifiques (1). Je ne crois donc pas hors de propos de rapporter le fait que j'ai observé.

Faute de renseignements cliniques, j'ai dû m'en tenir aux seules données fournies par l'anatomie.

---

(1) *Comptes rendus et Mémoires de la Société de Biologie*, T. III de la 3e série, année 1861, p. 135 du Mémoire.

PL. I.



Lith. L. Christophe, Nancy.

LÉGENDE

Fig. A.

Dessin schématique d'une coupe du cordon ostéofibreux faite perpendiculairement à son axe.

m – Trabeculles lamelleuses.

b – Points représentant les sections des fibrilles.

Fig. B.

ff – Fibres de fibrine.

Fig. A.

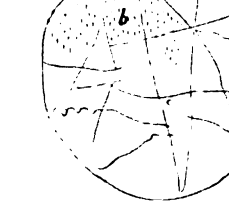


Fig. B.

f
f
g
g

Fig. C.



Dans le courant du mois d'avril 1863, on apporta dans le service de la clinique interne de l'hôpital Saint-Charles de Nancy, une femme âgée de 68 ans, qui, dès son entrée, succomba avec tous les signes d'une congestion pulmonaire.

L'autopsie que je pratiquai révéla les faits suivants :

Le cadavre présentait assez d'embonpoint ; léger œdème de la jambe gauche.

Les parois abdominales et thoraciques antérieures étaient remarquables par le développement variqueux des veines tégumenteuses superficielles qui couvraient ces régions d'un vaste plexus à grandes mailles, dont quelques branches avaient acquis au moins le volume d'une plume à écrire.

Cette disposition me rappelant le cas que MM. Sappey et Dumontpallier venaient de publier, me fait soupçonner un obstacle dans le courant de la veine cave inférieure, ou de l'un de ses principaux affluents.

D'ailleurs l'absence d'ascite et le volume normal du foie éloignaient l'idée d'une gêne dans la circulation de la veine porte.

Je recueillis de l'urine que je ne trouvai point albumineuse, preuve de la liberté du cours du sang dans l'appareil rénal.

Comme le cadavre était réclamé par la famille, je n'eus pas le loisir d'injecter le système veineux. Il est vrai de dire que le réseau tégumentaire était si développé, que je pouvais à la rigueur me passer

de cette préparation, seulement la dissection devenait plus difficile et exigeait plus de soins.

A l'exemple de MM. Sappey et Dumontpallier, j'examinerai d'abord la veine cave inférieure et ses principaux affluents, les veines iliaques ; ensuite je parlerai des courants supplémentaires qui rétablissaient la circulation interrompue.

Description de la veine cave inférieure et des veines iliaques primitives.

La veine cave inférieure est oblitérée immédiatement au-dessous des veines rénales (*Pl.* I, *Fig.* E et *Fig.* F). A partir de ce point jusqu'aux iliaques primitives, elle est transformée complétement ainsi que ces vaisseaux en une corde ostéo-fibreuse.

Cette corde arrondie, longue de 8 centimètres, d'une coloration blanc-jaunâtre, présente un volume qui rappelle celui d'une plume à écrire (*Pl.* I, *Fig.* A). La consistance est dure par places et principalement au centre ; on dirait un tissu osseux. Incisé dans sa longueur, ce tissu crie sous le scalpel : au centre il existe un dépôt calcaire, analogue à celui que l'on rencontre dans les athérômes des artères.

Supérieurement le cordon s'arrête net (*Pl.* I, *Fig.* A) ; cette limite est recouverte d'une membrane lisse, qui se continue directement sans traces de cicatrices avec la séreuse des veines rénales et de la portion libre de la veine cave. Inférieurement il fait suite à

deux cordons analogues qui obstruent les iliaques primitives (*Pl.* I, *Fig.* B).

Ces deux veines d'une consistance presque cartilagineuse, adhèrent tellement, ainsi que le cordon cave, aux parties sous-jacentes que j'ai beaucoup de peine à les distinguer et à les isoler de leur atmosphère celluleuse devenue très-dense.

Les veines hypogastriques et iliaques externes (*Pl.* I, *Fig.* F et G) ont aussi leurs parois considédérablement épaissies et durcies. Leur surface interne au lieu d'être plane est très-accidentée. Elle présente des colonnes en relief s'entre-croisant dans tous les sens (*Pl.* I. *b. b. b.*), et circonscrivant des aréoles, des cavités anfractueuses. D'où résulte un aspect réticulé qui rappelle complétement celui du ventricule droit ou d'un tissu caverneux. Çà et là quelques brides traversent le conduit et unissent des points diamétralement opposés du vaisseau. Partout une membrane qui semble être la séreuse habituelle des veines, revêt à la fois les colonnes et les anfractuosités, et vient, de même que l'endocarde, donner un aspect lisse aux parois irrégulières qu'elle recouvre. Ces loges, ces cavités anfractueuses renferment des caillots qui ont subi diverses transformations régressives.

Les parois des veines hypogastriques et fémorales, à leur origine, sont également épaissies : elles contiennent des caillots sanguins, récents et non modifiés (*Pl.* I, *Fig.* D).

Examen histologique du cordon oblitéré (1).

1° Le cordon de la veine cave et des veines iliaques qui offre l'apparence fibreuse n'est pas lui-même homogène. Il est composé d'éléments fibrillaires et de lamelles. Ces dernières s'entrecroisent dans tous les sens, de manière à circonscrire des espaces tubuleux qu'occupent les faisceaux fibrillaires, de sorte qu'une coupe perpendiculaire à l'axe du cordon, réaliserait le dessin schematique (A, *Pl.* II).

Les fibrilles examinées à l'objectif 3, oculaire 1 de Nachet, présentent le chevelu ordinaire de la fibrine coagulée. L'ensemble du chevelu est piqueté d'un grand nombre de granulations graisseuses (*Fig.* B, *Pl.* II).

Les lamelles sont formées par du tissu conjonctif et sont aussi parsemées de granulations graisseuses.

2° La partie centrale qui offre la consistance ostéo-cartilagineuse est constituée par du tissu conjonctif imprégné de granulations calcaires auxquelles il doit sa résistance. Mais il n'y a pas là de tissu osseux proprement dit (*Pl.* II, *Fig.* C).

On n'y trouve ni canaux de Havers, ni ostéoplastes. C'est une incrustation calcaire qui n'a rien d'organisé.

3° Les colonnes sont formées par le tissu conjonc-

---

(1) Cet examen a été fait par M. Poincaré.

tif dans lequel on ne recontre ni fibres élastiques, ni fibres musculaires. C'est encore du tissu conjonctif qui constitue la membrane qui revêt ces colonnes, quoique, à l'œil nu, l'aspect de l'enveloppant diffère essentiellement de celui de l'enveloppé ; il m'a été impossible de trouver des cellules épithéliales à la face interne de cette membrane. Mais ce résultat négatif ne permet pas de conclure à leur absence réelle ; car elles auraient bien pu disparaître sous l'influence des macérations prolongées dans l'alcool et dans l'acide acétique auxquelles la pièce a été successivement soumise (*Pl.* II, *Fig.* D, *Fig.* E).

Il me semble que les faits qui précèdent m'autorisent à avancer :

1° Que le cordon oblitérateur de la veine cave inférieure et des veines iliaques primitives est essentiellement fibreux ;

2° Que ces cordons, ainsi que les colonnes qui cloisonnent les veines iliaques externes sont constitués essentiellement par du tissu conjonctif ;

3° Que ce tissu doit ici sa naissance à des caillots sanguins qui ont subi diverses métamorphoses ;

4° Que les caillots fibrineux qui se forment dans l'intérieur des vaisseaux tendent, à la longue, à s'organiser et qu'ils deviennent du tissu conjonctif ;

5° Qu'arrivant à des phases subséquentes, ce dernier peut s'imprégner ou de granulations graisseuses ou de sels calcaires, et constituer ainsi un cordon résistant qui obstrue à jamais la cavité vasculaire,

ou bien il peut encore se tasser, être refoulé excentriquement et permettre au sang de filtrer à travers le reticulum qui en résulte ;

6° Que dans ce second cas, le tissu qui se trouve directement en contact avec le sang et qui subit le frottement, finit par se disposer en membrane.

Ces conclusions sont complétement d'accord avec l'interprétation donnée par MM. Sappey et Dumont-pallier.

En effet ces auteurs s'expriment ainsi :

« Des faits analogues antérieurement observés ont permis, en s'appuyant sur l'étude clinique et anatomo-pathologique, de considérer ces productions fibreuses intrà-vasculaires comme étant des modifications ultimes des caillots sanguins dont la fibrine avait subi une marche progressive vers l'organisation, telle est l'opinion de MM. Cruveilhier, Barth, Ch. Robin, Lebert, de Wirchow et de Cohn, et s'il nous est permis de rappeler les faits analogues que nous avons déjà observés à d'autres époques, nous dirons que dans les cas d'oblitération veineuse par des caillots, nous avons pu suivre pas à pas les modifications de la fibrine, et que nous avons vu de nombreux cloisonnements à direction longitudinale, transversale ou oblique, se former dans l'épaisseur des caillots fibrineux intrà-vasculaires. Ces cloisonnements adhéraient indirectement ou directement aux parois vasculaires et se confondaient par leur identité d'aspect et de structure avec la trame cellulo-

conjonctive de la tunique séreuse, si bien que dans des veines autrefois le siége de la coagulation sanguine, on constatait une cavité vasculaire, cloisonnée, caverneuse, et de nouveau perméable au courant sanguin ; et sur les mêmes veines (fémorale ou iliaque), en un autre point de leur trajet, les cloisonnements de même nature devenus beaucoup plus nombreux formaient un tel feutrage dans la cavité de la veine que le sang pouvait à peine y pénétrer. Puis, dans d'autres points toujours des mêmes vaisseaux, le feutrage était si serré que la veine était transformée en un véritable cordon fibreux. (*Société de Biologie et Gazette médicale*, nov. 1859) (1). »

D'après ces données, je pense que chez le sujet qui fait l'objet de cette note, comme chez celui de MM. Sappey et Dumontpallier, il y a eu, à une époque antérieure, formation de caillots dans les veines cave et iliaques, et que ces caillots ont subi la transformation organisatrice dont nous avons parlé.

A quelle époque remonte cette altération ? Quelle en est la cause? La coagulation primitive s'est-elle faite d'abord dans les veines iliaques, ou d'emblée dans la veine cave inférieure ? Ce sont autant de problèmes que je ne saurais résoudre ; seulement ici je puis affirmer que l'oblitération vasculaire ne dépend pas de la compression exercée sur les veines

---

(1) *Comptes rendus de la Société de Biologie*, loc. cit., p. 140.

cave et iliaques par une tumeur intrà-abdominale, puisque l'examen anatomique ne nous en a pas révélé la présence.

Description des veines tégumenteuses qui rétablissent la circulation sous-diaphragmatique interrompue.

Comme, par suite de cette altération, la circulation sous-diaphragmatique était interrompue, la nature la rétablit à l'aide des veines des parois de l'abdomen et du thorax. Ces vaisseaux par leurs anastomoses avec les mammaires internes, les grandes thoraciques et les intercostales allaient porter le sang des membres inférieurs dans la veine cave supérieure au moyen des azygos et des sous-clavières.

Les veines qui constituent cette circulation collatérale appartiennent toutes aux parois abdominales et thoraciques.

Elles occupent deux plans, l'un superficiel ou sous-cutané, l'autre profond, sous-aponévrotique, rampant entre les muscles et les séreuses.

Le courant superficiel représente un vaste lacis à larges mailles qui couvrent toute la partie antérieure du tronc. Il se dessine au travers du tégument par des vaisseaux bleuâtres, variqueux, plus ou moins volumineux. Les plus gros ont au moins le calibre de l'artère humérale.

Ils montent de l'embouchure des saphènes internes vers l'épigastre, où ils s'abouchent avec des

rameaux de la mammaire interne, en traversant le muscle grand droit près de l'appendice xyphoïde.

D'autres branches moins volumineuses marchent vers la clavicule et se jettent dans les veines tégumenteuses thoraciques considérablement agrandies : ces dernières se terminent partie dans l'axillaire, partie dans la sous clavière, aux environs de la veine céphalique.

Toutes les veinules des parties latérales du tronc participent à cet accroissement variqueux. Elles montent par deux courants tortueux vers le creux de l'aisselle et se terminent par un tronc unique dans l'axillaire, elles envoient des rameaux vers les intercostales devenues aussi plus grosses.

Le plan profond est formé, en avant, par les deux épigastriques et, en dehors, par les circonflexesiliaques. Ces vaisseaux aussi variqueux suivent leur marche et leur direction habituelles, l'épigastrique droite près de l'iliaque externe a presque le calibre du petit doigt : arrivée près de l'ombilic, elle envoie une branche au réseau logé dans le ligament suspenseur et la faulx de la veine ombilicale, réseau que M. Sappey a signalé le premier.

Ce plexus lui-même est très-développé, et s'abouche par quelques branches avec les mammaires internes et les intercostales.

Les veines épigastriques droite et gauche, pendant leur trajet, communiquent entre elles par de larges anastomoses et se déversent dans les veines mam-

maires internes. Ces dernières dilatées reçoivent les intercostales et se jettent dans les troncs brachio-céphaliques correspondants.

Les veines circonflexes iliaques d'un calibre presque égal à celui des épigastriques, s'anastomosent avec les branches abdominales des lombaires, sur la colonne lombaire, et près des trous de conjugaison, je trouve un large réseau que je ne puis suivre et qui se perd supérieurement dans l'azygos.

Les veines utérines ne sont guère plus développées qu'à l'ordinaire. La matrice et les ovaires ont leurs dimensions normales et ne sont le siége d'aucun produit pathologique, mais la veine ovarique du côté gauche, presqu'aussi grosse qu'une plume d'oie, est tortueuse et vient se jeter dans la veine émulgente gauche.

Je ne pus retrouver la veine ovarique droite : il me fut impossible de constater les anastomoses de la mésentérique inférieure avec les veines hémorrhoïdales qui ne participaient pas à l'ectasie des veines pariétales.

J'examinai avec d'autant plus de soin les veines viscérales que je connaissais le fait du Dr Hallelt et celui de Haller où la circulation collatérale s'était rétablie uniquement par l'intermédiaire des veines utérines et ovariques considérablement accrues (1).

Ici par suite de l'oblitération du tiers inférieur de

(1) *Comptes rendus de la Société de Biologie*, loc. cit. p. 148.

la veine cave inférieure, les veines pariétales superficielles et profondes de l'adomen et du thorax et la veine ovarique du côté gauche, ramenaient vers le cœur le sang des extrémités inférieures.

A cet effet, ces vaisseaux devenus variqueux s'étaient considérablement dilatés.

Ce fait démontre que chez la femme, lorsque la veine cave ascendante est oblitérée dans son tiers inférieur, *la circulation peut être aussi bien que chez l'homme rétablie par les veines pariétales du tronc, quoiqu'il n'y ait pas de tumeur abdominale comprimant l'hypogastrique ou ses principaux affluents.*

Cette conclusion modifie celle de MM. Sappey et Dumontpallier, dans ce qu'elle a de trop absolu. En effet, ces auteurs admettent que *dans ce genre d'oblitération la circulation chez la femme se rétablit uniquement par les veines viscérales et non par les pariétales.* Il est vrai de dire que dans les deux observations sur lesquelles ils appuient leur opinion, on ne constate aucune ectasie des veines pariétales, tandis que les veines utérines, utéro-ovariennes, urétériques et rénales ont acquis un calibre considérable (1).

Le cas que je viens de rapporter n'aurait-il d'autre mérite que la particularité anatomique que je signale, qu'il était encore utile de le faire connaître.

---

(1) *Comptes rendus de la Société de Biologie,* loc. cit. p. 150 et 151.

UNE PÉLORIE

REPRODUITE DE GRAINES

PAR

D.-A. GODRON.

Les pélories ont été considérées par presque tous les auteurs comme entièrement stériles. Linné qui le premier a fait connaître la transformation des organes floraux de l'*Antirrhinum Linaria L.* en un type régulier et lui a imposé le nom de *Peloria*, affirme qu'elle est toujours stérile et il s'exprime ainsi : *Corolla regularis, quinquefida, quinquecorniculata, pentandra, ut genus proprium constitueret, nisi fructus semper abortiret ; naturæ prodigium* (1). Cette stérilité est confirmée par Ant. Laur. de Jussieu (2), par Gmelin (3), par Chavannes (4) et par d'autres

---

(1) *Linnæi amœnitates academicæ; Holmiæ*, in-8°, t. 1 (1749), p. 55, tab. 3.

(2) Ant. Laur. de Jussieu, *Genera plantarum*; Parisiis, 1789, in-8°, p. 120.

(3) Gmelin, *Flora badensis alsatica*; Carlsruhæ, in-8°, t. 2 (1806), p. 695.

(4) Chavannes, *Monographie des Antirrhinées*; Paris, 1833, in-4°, p. 57.

observateurs. Cependant Willdenow affirme que cette pélorie peut dans certaines conditions se reproduire de graines : *Peloria est singularis progenies Antirrhini Linariæ; radices enim ejus solo sterili plantatæ, degenerant in Linariam; sed semina Peloriæ solo pingui sata, faciem plantæ conservant* (1). Cette double affirmation de Willdenow nous étonne, la première plus encore que la seconde. M. Naudin (2) est parvenu toutefois à féconder les pistils de la pélorie anectariée et complétement dépourvue d'étamines du *Linaria vulgaris* par le pollen du type normal de cette espèce et cette fécondation a reproduit des individus à fleurs irrégulières.

La pélorie de l'*Antirrhinum majus L.* a, suivant Chavannes (3), le fruit mal conformé et les graines stériles, bien que les étamines contiennent du pollen. M. Darwin (4), affirme au contraire, que cette pélorie peut se propager de graines, ainsi que celle du *Gloxinia speciosa Lodd.* Cela ne tiendrait-il pas, du moins d'après les échantillons que j'ai pu étudier, à ce que la pélorie n'est pas parfaite, c'est-à-dire

---

(1) Willdenow, *Species plantarum*; Berolini, 1800, in-8°, t. 3, p. 254.

(2) Naudin, *Nouvelles Archives du Muséum*; grand in-4°, t. 1, p. 137.

(3) Chavannes, *Op. cit.*, p. 61.

(4) Ch. Darwin, *De la variation des animaux et des plantes*, trad. franc.; Paris, 1868, in-8°, t. 1, p. 388.

d'une régularité absolue. Dans la première les lobes du calice, comme ceux de la corolle, ne sont pas séparés par des sinus également profonds et le tube de la corolle est évidemment courbé en arc. Dans la seconde la fleur est un peu inclinée sur son pédoncule et le style n'est pas placé au centre, mais en dehors des anthères qui sont normalement agglutinées, comme dans les Synanthérées.

Enfin j'ai constaté que la pélorie du *Calceolaria rugosa R.* et *Pav.* et celle des *Pelargonium* cultivés sont complétement stériles.

Il résulte de tous ces faits que s'il existe des pélories *parfaites* qui se sont reproduites par elles-mêmes, ce fait doit être très-rare. Mais, dans ce cas le sont-elles indéfiniment et affectent-elles tous les pieds qui en naissent, de façon à donner naissance à une véritable race? Je ne pense pas qu'on en ait jusqu'ici cité d'exemple ; je puis en produire un.

J'ai fait connaître, en 1864, une pélorie du *Corydalis solida Sm.* affectant toutes les fleurs de la grappe et se maintenant sur les mêmes pieds depuis plusieurs années (1). Ces fleurs pélorіées sont dressées. Les sépales sont très-petits, réguliers, entiers, linéaires, subulés, très-caducs. La corolle présente deux éperons latéraux parfaitement égaux, coniques,

---

(1) Godron, *Mémoire sur les Fumariées*, dans les *Mémoires de l'Académie de Nancy* pour 1864, p. 182 à 195, avec fig.

obtus, un peu divergents, longs seulement de deux millimètres ; ces deux éperons se développent bien plus tardivement que l'éperon unique du type de l'espèce et alors seulement que la grappe déjà sortie de terre se dégage de l'écaille spathiforme qui l'enveloppait (1). Les nectaires sont égaux, courts et courbés en crochet. Les deux pétales externes qui les portent sont parfaitement symétriques et il en est de même des pétales internes. Les deux faisceaux d'étamines sont à l'état normal et les anthères sont pourvues d'un pollen régulier et abondant. Le pistil ne diffère pas de celui du type.

---

(1) Cette évolution tardive des deux éperons de la fleur péloriée, tandis que dans le type à fleurs irrégulières, l'éperon unique se développe dans les fleurs de la grappe encore enfouie sous terre et étroitement enveloppée dans l'écaille spathiforme de la tige, a été le fait capital sur lequel repose la théorie que j'ai émise relativement à la cause de l'irrégularité des fleurs dans plusieurs genres de la famille des Fumariées. M. A. W. Eichler (*Bulletin de la Société botanique de France*, t. 13 (1866) p. 146), dans un travail très-bien fait sur la structure florale des Fumariées, n'admet pas ma théorie; mais il cite un fait fort intéressant, c'est que la grappe du *Corydalis glauca Pursh.* porte une fleur terminale, qui n'en est pas moins irrégulière. Cette observation est exacte. Or c'est un fait complétement exceptionnel qu'une fleur terminant l'axe primaire d'une inflorescence ne soit pas régulière. Cette exception, si je ne me trompe, est unique dans la science; mais elle s'explique parfaitement par la théorie que j'ai émise et lui fournit un nouvel appui.

Ces pieds à fleurs pélorlées sont nés spontanément au jardin des plantes de Nancy, dans l'*Arboretum* qui n'a pas été cultivé, au moins depuis trente-cinq ans que je le connais. Leurs souches bulbiformes ont été recueillies avec soin, après le desséchement de la plante, l'année de la découverte (1862), ainsi que celles des *Corydalis* pélorlés que j'ai rencontrés dans le même lieu successivement dans les années suivantes. Ces souches bulbiformes ont été d'abord plantées dans des pots et exposées au soleil dans mon enclos particulier, circonstance qui n'a pas suffisamment fixé mon attention, comme nous le verrons. Ces plantes ont fleuri tous les ans, sans se modifier; mais, pendant les trois premières années, elles n'ont pas développé leurs fruits et, cependant, comme je l'ai fait observer dans mon premier travail, un pollen normal couvrait les deux lèvres du stigmate. J'ai cru qu'elles étaient complétement stériles et cette stérilité m'avait paru venir à l'appui (1) d'une idée émise par mon ami regretté, Soyer-Willemet, savoir que le produit secrété par les nectaires est indispensable pour que la fécondation s'opère et qu'il est nécessaire, lorsque ces organes secréteurs sont éloignés des organes sexuels ou déclives par rapport à eux, que la fleur soit penchée au mo-

(1) Godron, *Mémoire sur les Fumariées*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1864, p. 194.

ment de la fécondation pour permettre à la liqueur sucrée de parvenir à la base des étamines et des pistils (1). Or, dans nos *Corydalis* pélorlés, la fleur est dressée ; elle est penchée, au contraire, dans les *Corydalis* ordinaires, ce qui rend possible l'écoulement du nectare sur les points où son influence paraît nécessaire. Dans un travail sur la pélorie des *Pelargonium* (2), j'ai annoncé l'intention de vérifier la théorie de Soyer-Willemet par des expériences directes sur les plantes à fleurs éperonnées qui normalement sont toujours penchées pendant la floraison, par exemple chez les *Aquilegia*, dans le but de m'assurer si les nectaires et leur produit secrété sont indispensables à la fécondation. J'ai suivi deux procédés distincts. Dans le premier j'ai complétement enlevé les nectaires par la section des éperons au moment de leur premier développement et par conséquent bien avant l'anthèse. Dans le second, j'ai maintenu au moyen d'un appareil convenable, les boutons floraux, puis les fleurs d'*Aquilegia* dans la position dressée jusqu'à la fructification, malgré l'allongement successif de la tige et des pédoncules. J'ai obtenu, par les deux modes d'expérimentation, des graines parfaitement conformées et qui ont

(1) Soyer-Willemet, *Mémoire sur le nectaire* ; Paris, 1826, in-8°, p. 14.

(2) Godron, *De la Pélorie des Pelargonium*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1865, p. 370.

germé. Ces faits prouvent du moins que la théorie, dont nous parlons, n'est pas absolue, si toutefois elle se vérifie sur d'autres plantes à fleurs éperonnées et penchées.

Mais nos *Corydalis* pélorиés eux-mêmes ne peuvent plus aujourd'hui servir d'appui à la théorie de Soyer-Willemet. Après s'être montrés stériles pendant trois années, ils sont, à ma grande surprise, devenus fertiles en 1866 et ont continué à l'être en 1867, 1868 et 1869. Mais il faut dire que, pendant ces quatre années de fertilité, ces plantes au lieu d'être exposées en plein soleil toute la journée comme précédemment, furent placées à l'ombre à l'abri d'un mur et ne recevaient plus le soleil que le matin et un peu le soir. Aussi ne se sont-elles pas désséchées peu de temps après la floraison et elles nous ont donné, chaque année, un plus ou moins grand nombre de graines bien conformées. Celles qui ont été recueillies au printemps de 1866, ont été semées presque immédiatement et, à la fin de l'été elles germèrent et montrèrent au dehors chacune une feuille pétiolée, à limbe entier, ovale-oblong. En 1867, les petites souches bulbiformes ne donnèrent que des feuilles, mais celles-ci étaient biternatiséquées. Enfin, au printemps de 1868, les tiges et les grappes se développèrent et les vingt et un pieds que j'ai obtenus de ce semis, reproduisirent intégralement la pélorie. Il y a plus, ces plantes de mon premier semis m'ont fourni des graines presque

aussi nombreuses que le type à fleurs irrégulières. Ces graines de seconde génération ont été confiées à la terre un mois après leur récolte; elles n'ont pas germé en 1868, peut-être à raison de la grande chaleur de l'été; placées sous une bâche froide pendant l'hiver, elles ont montré leur première feuille à la fin de février 1869, mais le semis a moins bien réussi que le précédent et m'a donné moins de pieds proportionnément aux graines semées.

Les graines recueillies en 1867 sur les pieds primitifs et semées immédiatement m'ont donné 14 nouveaux *Corydalis* qui ont tous fleuri, moins un, au printemps de 1869 et ont aussi reproduit intégralement la pélorie parfaite. Ces faits sans doute ne suffiraient pas pour conclure que ces *Corydalis* pélories continueront à être indéfiniment fertiles, s'ils restent placés dans de bonnes conditions d'existence et qu'ils doivent définitivement constituer une race permanente. Mais une observation, sur laquelle je n'ai pas pu d'abord m'appuyer, parce qu'elle a été faite successivement dans le cours de plusieurs années et qui fait remonter l'origine de cette plante anormale bien au delà de 1862, année où j'ai découvert les premiers pieds, à la fin de la floraison, c'est que j'ai recueilli des pieds de cette plante successivement pendant cinq années consécutives; elles dépassent aujourd'hui le nombre de quarante; j'en ai vu encore de nouveau au printemps de 1868 et je

les si conservés dans leur lieu natal. Ces *Corydalis* pélоriés n'étaient pas disséminés dans toute l'étendue de l'*Arboretum*, où le type normal couvre le sol, en compagnie du *Corydalis cava Schweigg.*, mais au contraire localisés dans une aire restreinte à un petit nombre de mètres carrés. Or, on sait combien sont rares les pélories et surtout celles qui atteignent toutes les fleurs d'un même pied, à quelque espèce qu'elles appartiennent ; c'est toujours isolément qu'on les trouve. Il en est autrement de nos *Corydalis* pélоriés ; il ne peuvent s'être ainsi entassés, qu'en s'y reproduisant de graines depuis longtemps et s'y sont conservés d'autant plus facilement que leur souche bulbiforme est vivace. Si on ne les y a pas vus plus tôt, c'est que mêlés au type à fleurs irrégulières, on ne les en distingue qu'en regardant avec une grande attention.

Mais, on dira peut-être que cette forme végétale nouvelle se reproduisant intégralement de graines, constitue une véritable espèce et même qu'elle résulte de la transformation d'une espèce de *Corydalis* en une espèce d'un autre genre très-voisin des *Dielytra*.

Pour soutenir cette opinion, il faut nécessairement admettre qu'il existe ici deux espèces d'une même famille, génériquement distinctes et qui toutefois sont identiques par leur mode de végétation, par la structure, la forme et le développement si spécial de leur souche bulbiforme ; que ces espèces sont

complétement semblables par leur tige et par leurs feuilles, par une écaille spathiforme enveloppant entièrement les feuilles caulinaires et la grappe avant que la plante ne sorte de terre, enfin par les bractées, les étamines, le pistil, le fruit, les graines, à ce point qu'il n'est pas possible en comparant entre eux tous ces organes dans les deux formes végétales d'établir la moindre différence, je ne dirai pas spécifique, mais même qui puisse être considérée comme caractérisant une simple variété. Les enveloppes florales seules offrent des formes distinctes, irrégulières dans l'une, parfaitement régulières dans l'autre. Admettre que ce sont deux espèces qui appartiennent à deux genres différents, alors que la modification atteint, il est vrai, les caractères génériques, tels qu'on les admet avec nos idées actuelles de classification, tandis que les caractères spécifiques restent immuables, ce serait établir sur un seul fait connu dans la science une conclusion d'une haute gravité.

Mais nous connaissons l'origine de cette nouvelle forme de *Corydalis*; c'est une monstruosité héréditaire; c'est un retour au type régulier qui existe déjà dans la fleur ordinaire au moment de ses premiers rudiments, retour qui a coincidé avec un retard dans le développement des nectaires et des éperons, comme je l'ai établi.

Cette plante, née dans un lieu inculte, c'est-à-dire dans les conditions de l'état sauvage, constitue donc une variété permanente, autrement dit une

véritable race. Elle est l'analogue du *Datura Tatula fructibus inermibus* que j'ai fait connaître (1), et qui lui aussi, se reproduit *intégralement* depuis huit années par semis réguliers et se propage, en outre, de lui-même là où il a été antérieurement semé. Il est probable que ces deux faits ne resteront pas isolés. Jusqu'ici j'ai hésité, dans mes précédents écrits, à admettre l'existence de *races naturelles*, il faut, tout au moins, devant ces deux faits, admettre qu'il peut s'en produire ayant pour origine une monstruosité.

---

(1) Godron, *Observations sur les races du Datura Stramonium*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1864, p. 211.

PROPORTIONS

DE

L'OZONE ATMOSPHÉRIQUE

PENDANT LES DIVERSES SAISONS

Par M. SIMONIN père.

Les observations ozométriques faites matin et soir, depuis le 1er avril 1853, jusqu'au 31 décembre 1854, avec le papier et l'échelle du professeur Schombein, montrent que l'ozone atmosphérique manifeste sa présence en toutes saisons et par toutes les températures.

Le tableau suivant constate ce fait.

1853

MOIS.	THERMOMÈTRE.			OZONE Moyenne de 24 heures.
	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYENNE.	
Avril......	+ 14°,50	= 0° »	+ 6°,25	12°,59
Mai........	+ 19°,50	+ 0°,50	+ 10°, »	12°,42
Juin.......	+ 24°, »	+ 6°,50	+ 13°,10	11°,92
Juillet.....	+ 25°, »	+ 7°,50	+ 14°,91	9°,87
Août.......	+ 25°, »	+ 6°,50	+ 14°,75	9°,13
Septembre..	+ 19°, »	+ 5°, »	+ 11°,60	11°,03
Octobre....	+ 14,° »	— 0°,	+ 8°,50	8°,26
Novembre..	+ 9°, »	— 3°,50	+ 3°,33	4°,43
Décembre..	+ 4°,50	— 14°, »	— 2°,80	6°,74

1854

MOIS.	THERMOMÈTRE.			OZONE Moyenne de 24 heures.
	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYENNE.	
Janvier.....	+ 8°, »	— 5°, »	+ 0°,75	8°,10
Février	+ 8°,50	— 8°, »	+ 0°,79	12°,10
Mars	+ 13°,50	— 2°,50	+ 5°,10	9°,10
Avril	+ 18°, »	— 1°, »	+ 8°,53	12°,90
Mai	+ 17°,50	+ 4°, »	+ 10°,75	15°,30
Juin.......	+ 22°,50	+ 6°, »	+ 12°,33	15°,20
Juillet	+ 25°,50	+ 7°,50	+ 14°,50	13°,20
Août	+ 22°,50	+ 6°, »	+ 15°,60	12°, »
Septembre..	+ 21°,50	+ 2°, »	+ 12°,10	8°,20
Octobre....	+ 19°, »	= 6°, »	+ 8°,55	8°,80
Novembre..	+ 16°,50	— 4°,50	+ 5°, »	8°,60
Décembre ..	+ 8°,50	— 4°, »	+ 3°,05	10°,42

En général, l'ozone manifeste surtout sa présence pendant la saison froide; à Nancy, il n'en est pas ainsi. Cette anomalie peut être facilement expliquée par la fréquence des brouillards en automne et en hiver; ces brouillards qui anéantissent l'ozone, sont dus à des causes locales que nous avons fait connaître ailleurs et que nous ne reproduirons pas ici. On pourra s'assurer du peu d'étendue de ces vapeurs d'eau à l'état vésiculaire, en gravissant la côte du Montet, pendant que la ville est plongée dans le brouillard, car, arrivé au point culminant de la côte, on verra le bassin de la Moselle éclairé par un soleil radieux.

A L'ACADÉMIE DE STANISLAS

MA CARTE DU NOUVEL AN 1868 (*)

Ainsi que la belle saison
Qui, pour sa Carte de visite,
A Pâques sur le vert gazon
Sème la blanche marguerite ;

Moi, pour Carte du nouvel an,
Que n'ai-je, docte Académie,
Fleur, perle fine ou talisman,
Doux présent d'une fée amie !

(*) *Note de l'Auteur.* — Cette pièce de vers adressée à l'Académie de Stanislas en décembre 1867 n'étant point parvenue à sa destination, je l'envoie de nouveau à Nancy, en lui souhaitant meilleure chance que la première fois. Les vers ont perdu de leur à-propos, sans doute, car nous sortions d'une Exposition qui n'est plus aujourd'hui que de l'histoire ancienne ; mais ce qui n'a point vieilli, ce sont mes sentiments envers la Société savante qui a daigné m'admettre dans ses rangs, sentiments de gratitude aussi vifs que le premier jour. H. G.

Paris, 25 décembre 1868.

A vous, dirais-je, les beaux vers!
A vous, la fleûr rare et nouvelle!
Mais à l'approche des hivers,
Tout fuit, la Muse et l'hirondelle!

Si rien ne brille en mon jardin,
De nul trésor s'il ne dispose;
Faut-il comme monsieur Jourdain
Crier alors : — « ni vers, ni prose! »

Non; marguerite des frimas,
Voici ma fleur, la perce-neige!
Que dit la pauvrette tout bas?
« Je viens à vous, ne riez pas
» Du pâle enfant de la Norvége! »

Quand, — échange de sentiments, —
Cartes, bonbons, fleurs, compliments,
Vœux, partout pleuvent par centaines;
Moi, je dirai tout uniment :
Que Dieu vous donne largement
Santé du cœur : contentement!
Très-chers Confrères de Lorraine!

Trop souvent, nuages, soucis
Viennent par treize à la douzaine...
Que tous vos fronts soient éclaircis
Sept fois, au moins, chaque semaine!

Le flot s'écoule et le temps fuit,
Qu'on porte sa croix, qu'on la traine...

L'aurore brille après la nuit;
Eh bien! si vous voulez, sans bruit,
Philosophons... sur la semaine!

Dieu veut; — le monde obéissant
Naît à son souffle tout-puissant,
Eden voit la famille humaine!
L'homme déchoit, il va périr...
Pour lui Jésus veut bien mourir;
L'homme est sauvé!.. quelle semaine!

Ah! si, ministre des autels,
J'avais, pour toucher les mortels,
La voix tonnante de Bridaine:
« Le temps est un prêt du Seigneur!
» Malheur à vous, trois fois malheur!
» Vous qui profanez la semaine! »

Ainsi dirais-je. Dieu merci,
De prêcher n'ai point charge ici;
Courons plutôt la prétantaine...
A vol d'oiseau; de l'univers
Pour voir la face et le revers,
Pas n'est besoin d'une semaine!

Au *Champ de Mars,* pour mes vingt sous,
Du globe entier j'ai fait la ronde :
J'ai vu la terre des Papous,
Et des Lapons et des Hindous,
J'ai vu tous les peuples du monde;
De maint breuvage inusité,

De mets flairant l'étrangeté,
De tout, bravement, j'ai goûté
Dans le verre ou la porcelaine;
Jouant gros jeu!.. car un beau soir
Je crus, par amour du savoir,
Drôlement finir la semaine!

Que j'ai vu d'étranges minois!
Ciel! quels chignons! que de Chinois
Eclos aux deux bords de la Seine!
On voyait là, jusqu'à l'onguent
Qui rend le sot intelligent!
L'eau de Jouvence et sa fontaine!
Des trois jeudis en cherchant bien,
On eût, pour sûr, foi de chrétien!
Trouvé la fameuse semaine!

Partout que d'objets éclatants!
Combien l'Industrie est féconde!
Beaux produits, moins beaux habitants
Offrait la terre, ainsi que l'onde...
Dans cet immense rendez-vous,
Où les peuples figuraient tous,
Que de filous
Allaient lorgnant au fond des bourses!
Oh! quelle étude et quelles courses,
Bon Dieu! j'ai faites... pour vingt sous!
Ne regrettons pas notre peine,
Bien qu'en ce monde, en raccourci,
Régnât une odeur de roussi
A prescrire la quarantaine!

Après cette fête des yeux,
Libre et joyeux,
Non, rien de mieux
Que le grand air... une semaine !

Il me semblait le long des bois
Cherchant le calme et la nature,
Dans nos guérets voir tous ces rois,
Qui mettent l'Europe aux abois,
Courir à la grosse aventure...
Ne jouez plus avec le feu,
Guerre ! criais-je, est vilain jeu !
Proclamez la trêve de Dieu !
Quittez l'air de Croquemitaine !
Arbitres du sort des humains,
En frères, serrez-vous les mains,
Au moins durant une semaine !

Eh, pourquoi se percer le flanc
A propos du noir ou du blanc ?
Faut-il qu'un roi toujours dégaine ?
S'il est plus d'un nuage au ciel,
Confions-nous à l'Eternel :
« L'homme s'agite et Dieu le mène ! »

ENVOI :

Quand, malgré les destins jaloux,
Mon nom se glissa parmi vous,
Pour moi, quelle brillante aubaine !

Oui, ce glorieux souvenir
Est trop doux, pour ne pas bénir
Toujours cette belle semaine !

Mon nom à la fin du tableau
Ressemblait à la goutte d'eau
Que le vent sèche d'une haleine...
Mais à côté des diamants,
La goutte, à leurs rayonnements,
Emprunte une lueur soudaine !
Honneur à vous et compliments,
Très-chers Confrères de Lorraine !

Henri Galleau.

L'HERCULE GREC

Par M. GOGUEL

Qui ne connaît aujourd'hui le nom d'Hercule, et surtout les chefs-d'œuvre de l'art destinés à reproduire sa mémoire, le célèbre *torso* (1) et l'antique de Glycon, du palais Farnèse, complété par Guilielmo della Porta (2). Il n'est personne qui n'ait entendu parler des douze travaux du serf d'Eurysthée, auxquels se rattachent des légendes sans nombre riches en combats et en aventures diverses,

(1) Le célèbre *torse* du Belvédère représente un Hercule au repos; ses formes expriment une béatitude complète comme celle des habitants de l'Olympe et non cette prostration qui suit de pénibles travaux.

(2) L'Hercule *Farnèse* représente aussi le héros en repos; il tient derrière son dos les pommes des Hespérides et s'appuie sur sa massue. Cette belle statue est l'œuvre de Glycon, mais l'idée première en appartient à Lysippe. Les statues de la galerie de Florence le représentent tout enfant, étouffant les serpents envoyés par Junon. On a aussi une statue d'Hercule adolescent,

de la haine implacable de Junon, depuis le moment de sa naissance jusqu'à sa mort volontaire et à son apothéose sur le sommet de l'Œta, de l'accueil fait à la partie immortelle de son être dans l'Olympe, où il épousa Hébé, la déesse de la jeunesse et de la beauté éternelles, tandis que son ombre, telle que la vit Ulysse dans l'Adès, redoutée des autres ombres, conservait un air sombre et farouche et tenait constamment son arc tendu et la flèche appuyée sur la corde.

Mais quel est donc ce personnage, qui nous apparaît tout à la fois comme le type, le représentant de la vigueur physique et le favori, le protégé des divinités olympiques de la sagesse; comme un glouton athlétique et le patron des gymnases, institutions essentiellement esthétiques; comme le sujet aimé de la comédie et de la farce, le héros de mainte tragédie et le conducteur des Muses; comme l'homme aux nerfs robustes et cependant prêtant ses attributs

---

connue sous le nom d'Hercule *Aventin* et reproduite dans le Musée du Capitole. Mais le plus grand nombre des œuvres d'art le représentent dans la maturité de l'âge et dans le plein développement de ses forces physiques. Il est ordinairement vêtu d'une peau de lion; ses armes sont la massue et un arc scythe à double courbure. — Suivant Cicéron, la plus belle statue d'Hercule aurait été celle qu'il avait vue à Agrigente : *quo non facile quidquam dixerim me vidisse pulchrius. De signis XLIII, 100.*

aux Pygmées; cet Hercule, dont la légende, devenue la plus riche et la plus variée de celles de l'Hellade, a fini par comprendre un si grand nombre d'éléments divers, helléniques et étrangers, qu'on serait autorisé à admettre un Hercule argien, thébain, œtéen, tout aussi bien qu'un Hercule lydien, assyrien, phénicien, égyptien, parthe et même germanique? Suivant Ottfried Müller, il faudrait voir en lui le héros de la race dorienne, dans la personne duquel se serait concentré en quelque sorte le génie créateur de l'histoire légendaire de ce rameau de la nation hellénique; il aurait eu pour patrie la Thessalie et les premiers établissements des Doriens entre l'Œta et le Parnasse, si riches en légendes locales; la guerre des Lapithes et la conquête de l'Œchalie (sur le Pénée), les hostilités avec les Dryopes, les événements divers qui se sont succédé dans la Trachinie et l'Etolie, l'expédition dirigée contre l'Ephyra de la Thesprotie (sur l'Achéron), la mort du héros sur la cime de l'Œta, tels seraient, suivant cet historien, les faits qui constitueraient, à proprement parler, le fond primordial, le noyau de la légende d'Hercule, et auxquels seraient venus se joindre, suivant les diverses localités, une infinité d'autres éléments, qui y ont introduit une confusion presque inextricable. D'autres savants modernes ont cru voir dans Hercule un héros cosmogonique, la personnification de l'air limpide du printemps, dissipant les brumes et les vapeurs de la prairie; d'autres

encore un héros solaire, toujours prêt à combattre. La coupe sur laquelle il traverse l'Océan (dans l'Héracléïde de Pisandre) indiquerait l'allégorie de la marche du Soleil, et l'histoire du cancer qui le mord serait un mythe uranographique. C'est sans doute sous cette influence astronomique que les travaux d'Hercule furent portés à douze, afin de représenter la marche du Soleil à travers les douze signes du zodiaque. Un autre écrivain (1) s'est attaché dans ces derniers temps à nous faire voir dans ce personnage mythique le vainqueur de la mort. Deux autres écrivains (2), Curtius et Michelet, me paraissent être restés davantage dans le vrai ; selon le premier, les Grecs auraient adoré dans Hercule le héros initiateur de la civilisation de leur pays; selon Michelet, il serait le héros travailleur, l'ouvrier de la terre, l'artisan qui la façonne pour les besoins du genre humain. « Trois ou quatre alluvions de races antiques, superposées en quelque sorte, sont en ce jeune dieu venu assez tard dans la mythologie. Les Pélasges n'ont pas tous péri, ni les glorieux Achéens qui prirent Troie. Les masses assujetties qui cultivaient la Thessalie, qui y firent des travaux nommés du nom d'Hercule, subsistaient à coup sûr.

---

(1) Fürtwengler.

(2) Curtius, *Péloponèse*, t. I, page 52. Cet écrivain semble attribuer à l'Hercule tyrien une trop large part dans la formation du mythe grec.

Tous purent contribuer à la grande légende » (1). Mais toutes ces interprétations se ressentent évidemment des développements que la poésie a prêtés à la légende d'Hercule, et qui ont contribué à effacer de plus en plus le caractère originel du héros. On ne saurait nier, en effet, que les poèmes nombreux composés en son honneur n'y aient introduit une foule de fables créées par la fantaisie ou qui provenaient de sources étrangères. Le petit poème, intitulé le *Bouclier d'Hercule* et attribué à Hésiode, quoique postérieur à la Théogonie, les fragments des Cycliques, de Pisandre de Rhodes, qui vécut dans la 37e olympiade, ceux de Panyanis, beaucoup plus récents et qui nous ont été conservés par les scholiastes, accusent déjà des altérations dans la fable primitive. Tandis que l'Hercule d'Homère et d'Hésiode ne sort pas de l'horizon de la Grèce, chez les cycliques, le théâtre de ses exploits s'agrandit singulièrement. Dans le récit de Pisandre, les travaux du héros ont pris un caractère tout nouveau. Ce n'est plus un guerrier, un héros, mais un homme sauvage, armé de la massue et vêtu de la peau du lion. Aux anciens poèmes sur Hercule, aux Héraclides de l'âge épique succédèrent les recueils systématiques de légendes, les compilations diverses, où tout ce qui avait été raconté du héros thébain

(1) Michelet, *Bible de l'Humanité.*

était rattaché à un ensemble de faits historiques. Tel fut le travail que commença Hérodore, contemporain de Socrate. Il avait écrit un ouvrage spécial sur la vie d'Hercule, dont nous avons vraisemblablement des fragments dans les compositions d'Apollodore de Rhodes, de Diodore de Sicile et de Denys d'Halicarnasse. C'est sans doute à cette époque que la croyance populaire finit par voir dans Hercule un personnage tellement historique et humain, qu'on alla jusqu'à décrire ses traits, sa physionomie, par lui composer un véritable signalement.

Je me propose, tout en saisissant le fil d'Ariadne qui m'est offert par Ottfried Müller, d'établir qu'Hercule n'est ni un produit de la légende âryenne, c'est-à-dire un héros solaire et guerrier tout à la fois, ni le héros national de la tribu dorienne, mais l'emblème mythique des anciens travaux hydrauliques accomplis par les Pélasges pour féconder le sol de la Grèce, le Jupiter dodonéen dans la période d'asservissement de ses premiers adorateurs, et, en cette qualité sans doute, le médiateur entre les Pélasges, se disant autochthones dans les contrées qui furent occupées par les Doriens, et les Doriens eux-mêmes, un fils adoptif et aimé de la légende dorienne, mais accepté en même temps par les légendes des autres tribus guerrières, dont l'influence a dû nécessairement contribuer à la formation des Etats helléniques. Ne nous étonnons pas que les Hellènes aient cru devoir placer ici l'Hercule

pélasgique au rang de leurs demi-dieux, et qu'ils aient rendu par là un hommage aussi éclatant, dans une de ces brillantes manifestations, à l'activité industrieuse d'une race qu'ils avaient assujettie à leur domination; bien que cette activité ne fût pas précisément de leur goût, les fruits qu'ils en recueillaient partout où ils s'étaient mêlés aux tribus pélasgiques étaient trop évidents pour qu'ils ne se crussent pas obligés d'en assurer la durée parmi eux.

I.

Nous désignerons tout d'abord sous la dénomination générale de Pélasges la plus ancienne population de la Grèce qui soit entrée dans les voies de la civilisation, les habitants des plaines et des vallées, constructeurs habiles, qui élevèrent ces murs gigantesques appelés cyclopéens, ces *larisses* (1) destinées à protéger leurs propriétés et leurs villes sur un sol formé par les alluvions, dans le voisinage des fleuves ou l'emplacement d'anciens marais, quelquefois aussi sur les lieux élevés dans le voisinage

---

(1) *Lases* ou *lastes*. Λήρισσα, forme ionienne. On voit encore aujourd'hui les restes de ces constructions à Mycènes, à Argos, à Tirynthe, à Orchomène, à Athènes, à Lycosure et dans beaucoup d'autres villes helléniques. Ce sont d'énormes quartiers de roc souvent bruts, quelquefois taillés, mais toujours placés les uns sur les autres, sans ciment, en polygones irréguliers. On

des montagnes. L'histoire nous les montre exécutant des travaux hydrauliques d'un style grandiose, creusant des canaux de dessèchement ou d'irrigation, encaissant le torrent et le fleuve dans le lit où ils devront couler désormais, et réglant au besoin leur cours, construisant des écluses et faisant des saignées aux lacs au moyen d'émissaires ingénieusement disposés; rendant à la plaine inondée son caractère propre et sa verdure naturelle, protégeant leurs champs, leurs districts et même des îles entières contre les vents et les vagues de la mer au moyen de digues puissantes, transformant en guérets et pâturages fertiles des terrains ensablés jusqu'alors ou empestés par les miasmes des marécages, faisant arriver dans des bassins communs les eaux des sources éparpillées jusqu'alors, et faisant jaillir du sol et même du roc des sources d'eau potable. Et après qu'ils se sont ainsi emparés du sol et qu'ils en ont assuré la fécondité, nous les voyons, vrais adorateurs des divinités agraires, s'adonner à l'agriculture et à l'élève du bétail dans la plaine comme dans la montagne, sous la garde de leur hé-

---

cite, comme les plus remarquables, les murs et la galerie de Tirynthe bâtis de pierres dont deux chevaux attelés ne pourraient ébranler la plus petite, et l'édifice appelé le Trésor d'Atrée à Mycènes. L'Acarnanie est encore couverte de ces monuments en appareil cyclopéen ou polygonal, dont l'usage s'est très-certainement maintenu fort tard dans cette province.

ros *Prasos*, le gras, adorant dans le Jupiter dodonéen des Tomures l'élément humide sacré du ciel et de la terre, alimenté par l'Océan dans les profondeurs de la forêt vierge, le père de tout ποταμοῖο διïπετέος, Nil, Sperchios, etc., ou dans le Jupiter lycéen ou arcadien, l'être suprême de la lumière, mais bien certainement dans l'Hercule-Alcide se représentant, conformément à une tradition cosmogonique qui s'était perdue, l'autochthone océanique (1), l'homme fort pélasgique, qui fait usage de toutes ses forces physiques et intellectuelles pour imposer des digues à la puissance aveugle des eaux, pour régler leur activité et en tirer tout le profit possible. En lui s'est personnifiée non-seulement la culture des anciens temps, mais encore toute une branche de la civilisation pélasgique.

Ce même Hercule-Alcide représentait bien certainement aussi, dans la tradition mythique des Pélasges, un autre groupe de travaux d'art accomplis par les Pélasges, les murailles appelées cyclopéennes, tirynthiennes ou pélasgiques, et il est facile de reconnaître à plus d'un trait que c'est ainsi que son activité avait été comprise. Il importe d'ailleurs de remarquer que la légende postérieure le fait naître précisément à Tirynthe (2) et le qualifie de Tiryn-

---

(1) *Alalc*oménée et *Alc*yonée sont aussi autochthones comme *Alc*ide, et la mère d'Hercule s'appelle *Alc*mène.

(2) πλίνθευμα Τιρύνθιον

thien ; il y a plus, d'après certaines données, il nous apparaît comme bâtissant des villes. C'est ainsi qu'il passe pour avoir construit une citadelle à Ceyx, le bon roi de Trachine ; l'ancienne forteresse frontière, Τεῖχος ou Larissa, sur le Buprasios, qui séparait l'Achaïe de l'Elide, était également regardée comme son ouvrage, et une statue lui avait été érigée dans la ville Lâs en Laconie, sans doute parce que cette ville lui devait également son origine (1) ; Silius Italicus (2) appelle Sagonte *Herculei muri clementer crescente jugo*, et son surnom italien de *Saxanus* (3) vient évidemment à l'appui de cette interprétation. Il n'y a certes pas à douter que cet Hercule, qui construisait ainsi des larisses, n'ait été un Pélasge. Je me hâte toutefois d'ajouter que ce trait de détail de la légende non-seulement s'est presque entièrement effacé, mais encore qu'il a fait place à une sorte de caricature qui n'a plus aucun rapport avec le véritable Hercule, car il apparaît dès lors, de même que les Tyndarides, comme un *laperse*, c'est-à-dire comme destructeur de villes et de forts,

---

(1) Pausan. III, 24, 6.

(2) Silius Italicus, I, 273, 305 ; il se peut fort bien que l'Hercule grec se soit confondu avec l'Hercule phénicien.

(3) Hercule était adoré par les Italiens sous le nom de Saxanus, et présidait en cette qualité aux travaux exécutés dans les carrières.

comme l'ennemi de sa race et de ses créations (1). Or, il n'y a pas à en douter, cette figure ainsi transformée n'est autre que l'Hercule dorien. Ne nous étonnons point toutefois que le mythe soit ainsi en quelque sorte sorti de son rôle; ne voyons-nous pas le même héros tuer également Cycnos, le fils d'Apollon, dont le mythe, par suite d'une étrange confusion, a fait un voleur de grand chemin, et le démon des eaux de l'Anauros, qui n'avait absolument aucun rapport avec Apollon?

Nous ne saurions dire combien de temps les Pélasges ont régné paisiblement sur les plaines et les vallées protégées par leurs larisses, et ont pu y jouir des fruits de leurs travaux. Cependant il est possible de préciser à peu près le moment où ils en furent dépossédés. Quand leur mission civilisatrice put être considérée comme expirée, ils durent céder la place, dans le Nord de la Grèce, aux Teucriens et aux Mysiens, peuples moitié sémites, moitié âryens, et dans l'Hellade proprement dite, à une autre race qui leur touchait de plus près, mais qui différait d'eux par le caractère et appartenait d'ailleurs à une autre période de culture. Toutefois ce changement de domination ne s'opéra point par voie d'extermination, mais la plupart du temps à la suite de transactions

---

(1) Le nom de Λαπίρσαι donné à un des dèmes de l'Attique, paraît avoir consacré le souvenir de l'expression des Pélasges.

amiables, où le peuple vaincu, par cela même qu'il représentait l'élément civilisateur, restait presque toujours le maître de la situation. Les Perrhèbes pélasgiques, autrefois établis à Dodone même, et qui avaient une origine commune avec les Thesprotiens et les Chaoniens de Dodone, dans le pays desquels nous avons à chercher un des berceaux de la civilisation hellénique, sont expulsés par les farouches Lapithes (1), et, tandis qu'une partie d'entre eux passent dans l'île d'Eubée, s'établissent dans la région du Pinde, où ils deviennent les voisins et les sujets des Doriens de l'Hestiéotide, gouvernés par Ægimios au nord du Pénée. Ce prince est pressé à son tour par les Lapithes, mais ceux-ci sont écrasés avec leur roi Koronos par les forces réunies d'Hercule et d'Ægimios. Or voici quelle me paraît être à peu près l'interprétation historique de ce récit : les Doriens réduisent les Lapithes avec l'assistance des Perrhèbes qui se sont fondus avec eux dans le voisinage du Pinde; Hercule, qui appartient à ces derniers, est devenu un des leurs et est même tenu de leur venir en aide, son peuple ayant été réduit à une sorte de servitude publique par les conquérants, et formant en quelque sorte la secte des agriculteurs

---

(1) Mopsus, tué par Hercule (Pouqueville, *Voy. en Grèce*, III, p. 249) est, d'après une ancienne tradition, un Lapithe de Titaron ou Œchalie.

en face d'une caste dominante de chefs militaires ou de prêtres guerriers (1). La race dorienne, en effet, au sein de laquelle existait une sévère distinction de castes, et qui constituait une nation guerrière et chevaleresque de conquérants aussi prudents que persévérants, suivant méthodiquement, dans leurs migrations, la même direction du nord au sud, et se portant de préférence vers les pays habités et cultivés par les Pélasges, est, il est vrai, de sa nature, assez mal disposée en faveur des travaux hydrauliques, agricoles ou architectoniques; cependant elle n'en incorpore pas moins à son organisme politique ces représentants de la première période de culture, dont elle apprécie et récolte les bienfaits, tout en se bornant à paralyser l'activité qu'ils avaient déployée dans l'art des fortifications et à faire dispa-

(1) Il prête également son appui aux Doriens et aux Maliens contre les Dryopes, qui sont regardés comme une ἔθνος ληστρικὸν; mais les déprédations des Dryopes paraissent avoir, moins que la fertilité du sol qu'ils occupaient, été la cause déterminante de cette guerre. Ces Dryopes, qui descendaient de Sperchéios et de la Danaïde Polydora, étaient bien certainement des Pélasges, ainsi que l'indique d'ailleurs leur nom, δρύς, ὑψ; et cette lutte soutenue par Hercule contre les Dryopes pourrait bien n'avoir été qu'une invention des Doriens d'Argos, qui voulaient justifier leur prise de possession du territoire des Dryopes, sur la droite du golfe d'Argos. C'est sans doute pour cette raison que la légende n'assigne pas ce même territoire aux Maliens.

raître toute trace de travaux de ce genre. Ceci nous explique comment l'Hercule pélasgique, transformé par les Doriens en une sorte de héros chevaleresque idéal, a pu devenir en même temps pour ceux-ci un véritable ingénieur voyer; mais par cela même que le mythe dorien retrouvait partout un Hercule constructeur de travaux et ne pouvait intéresser en faveur d'un Hercule constructeur de murailles, il a dû en résulter une nouvelle transformation du héros : on a fini par se le représenter comme renversant ces mêmes murailles qui étaient au fond son propre ouvrage. Toutefois Hercule, dans le cycle entier de ses migrations et de ses aventures, ne cesse d'apparaître à l'état de serf, non-seulement dans les mythes des diverses tribus, mais encore et surtout, et cela pour le motif que nous avons indiqué, dans les légendes doriennes, dans ses rapports avec le culte d'Apollon (1); et cette sorte de déchéance se trouve exprimée également dans certaines légendes relatives à son origine, qui se sont presque entièrement perdues, et dont les mythologues ne me semblent pas avoir suffisamment tenu compte. En effet, l'Hercule pélasgique est appelé le petit-fils de l'Ether et de l'Océan, le fils de Jupiter et de la nymphe Lysithoé, et il ne cesse d'être en rapport avec l'anti-

(1) On sait que les Italiotes donnaient à leurs serfs le nom de *Pélasges*. Niebuhr, *Hist. rom.* Trad. Golbéri, t. I, p. 38, 39.

que oracle, tandis que l'Hercule dorien, d'après une légende incontestablement fort ancienne qui avait cours dans les plus anciens établissements des Doriens, est aussi bien que Doros, un fils d'Hellen et de la nymphe Anchialé ; en d'autres termes, d'après la légende la plus ancienne, son origine est plutôt cosmogonique, tandis que dans l'autre légende qui n'est pas de beaucoup plus récente, l'élément cosmogonique disparaît derrière les exigences généalogiques de la tradition héroïque.

Le mythe d'Hercule s'est également localisé, comme nous aurons encore l'occasion de le constater dans la suite de ces développements, dans la plaine de Béotie, dont la direction du N.-O. au S.-E. est déterminée par le Céphissos, le Schœnos et le Thermodon, affluent de l'Asopos. Cette contrée, et notamment la partie située au sud, était aussi habitée par des Pélasges, proches parents des Pélasges de Dodone (1), et qui avaient pour ancêtre Pélasgos, frère d'Isménos et fils d'Asopos, fleuve de Béotie.

---

(1) Lorsqu'on dit que Périérès, fils ou petit-fils d'Eole, fonda le Sanctuaire de Jupiter Ναῖος à Dodone, il est permis de ne voir dans ce fait qu'une réaction de la légende éolienne. Le scholiaste d'Homère (*Il.* XIV, 233) rapporte que les Pélasges, chassés de la Béotie par les Eoliens, vinrent s'établir à Dodone. Si une partie de ces Pélasges regagnèrent leurs établissements et qu'ils y furent transplantés peut-être avec des éléments éoliens, chargés de les commander, on comprendra aisément que des familles éoliennes aient pu se trouver mêlées à la légende du déluge.

Voici donc encore une légende anthropogonique, dans laquelle l'eau est considérée comme ayant donné naissance à la population de cette contrée. Les émissaires construits sur les rives du lac Copaïs pour faciliter l'écoulement des eaux du Céphissos, tributaire de ce lac, dans le détroit de l'Euripe, et que la légende faisait remonter à Hercule, qui était adoré à Orchomène, sont entretenus pendant des siècles par les Pélasges du Céphissos, en leur qualité de téléontes ou serfs des Minyens d'Orchomène, jusqu'au moment de la migration dorienne en Béotie, à la suite de laquelle les Minyens retombent sous la domination des Eoliens de Béotie, et où ces travaux d'art, de même que ceux du même genre qui existaient à Phénée, en Arcadie, sont abandonnés et tombent en ruines, toutefois sans qu'il en résulte aucun préjudice pour la contrée elle-même. Nous nous trouvons donc ici encore en présence d'un Hercule pélasgique ; si la légende ne nous le présente pas aussi comme serf des Minyens, c'est un pur effet du hasard. Ce qui a lieu de nous frapper également, c'est la fusion intime que nous trouvons établie entre les Pélasges et les Minyens, et qui est nécessitée en quelque sorte par l'activité des premiers, dont les seconds n'auraient pu se passer ; tandis que l'Hercule Rhinocolustès (1), l'ennemi d'Erginos

(1) Ainsi appelé parce qu'il coupa, dit-on, le nez aux envoyés d'Erginus, qui réclamaient en son nom le tribut annuel.

et des Minyens d'Orchomène, est le héros thébain qui, ainsi que l'a fort bien démontré Ott. Müller, n'est redevable de son droit de cité thébain, du reste peu fondé, qu'à ses rapports avec Apollon isménien, par conséquent à une influence étrangère. Il y a en outre, dans la légende thébaine, un trait de détail qui témoigne l'origine pélasgique d'Alcide, c'est celui où l'on nous fait voir Hercule Hippodétès cherchant à surprendre l'ennemi sur le territoire d'Orchomène en détournant le cours du Céphissos, c'est-à-dire en empêchant les eaux (ἵππους) de ce fleuve de se précipiter dans les ouvertures souterraines, καταβόθρα, tandis qu'une tradition orchoménienne, sans contredit plus ancienne, attribuait à Hercule lui-même l'exécution de ces canaux de dérivation.

Mais j'ai hâte d'arriver à Argos, qui a donné son nom à l'Hercule argien ou tirynthien ; la toute première colonie qui fonda cette ville, appartenait à la nation des Pélasges ; l'architecture cyclopéenne de toutes les villes de la plaine de l'Argolide en fait foi. Ce n'est pas sans raison que la plaine basse arrosée par l'Inachus est appelée l'Argos pélasgique (Pélasgiotide), et le nom de Pélasges égialéens, donné à ses habitants, s'accorde parfaitement avec les idées que ceux-ci se faisaient de leurs rapports avec les divers phénomènes de l'élément humide. Les conquérants qui s'assujettirent ces Pélasges, sans recourir toutefois à la violence, étaient les *Danaens* ou

Achéens (1), descendants de ce même Danaüs de la fable, père des Danaïdes et frère d'Egyptus, dont l'éloquence, la prudence et l'énergie, telles qu'Eschyle nous les dépeint dans ses *Suppliantes*, contrastent tellement avec la bonhomie et la faiblesse du roi Pélasgos, que cela seul suffirait déjà pour expliquer l'espèce d'empressement avec lequel les Pélasges d'Argos acceptèrent le nouvel état de choses. J'ajouterai que ces mêmes Danaens ou Achéens (2) offraient beaucoup plus de traits de ressemblance avec les Pélasges, quant à leurs tendances civilisatrices et leur prétendue origine que les Doriens qui vinrent après eux; et même ils ne le leur cédaient en rien, du moins pour ce qui concernait les travaux d'irrigation et de construction, ainsi que les insti-

(1) Du reste la tradition donne à entendre qu'aux Pélasges succédèrent à Argos les Danaens, leurs parents. Akrisios ne laisse point après lui de descendants mâles; il a pour successeur Persée, fils de Danaé, né de la pluie d'or de Jupiter. Akrisios meurt à la suite d'une blessure qu'il a reçue par mégarde de Persée, après que fuyant devant ce dernier, il s'est réfugié dans la citadelle de Larissa auprès des Pélasges, et est enterré devant la ville des Larisséens, qui élèvent un hérôon en son honneur.

(2) Le nom de *Danaens* paraît avoir été l'ancien nom de ce peuple, son nom grec, proprement dit; celui d'*Achéens*, auquel le βαθυ γαῖος d'Eschyle fait allusion, paraît avoir eu le même sens que ὁμογάϊοι, c'est-à-dire guerriers de noblesse également ancienne.

tutions relatives au culte (1); on pourrait même dire qu'ils ne faisaient que continuer leur œuvre (2).

On sait d'ailleurs que les puits du roi Agamemnon (3), à qui la fontaine de Castalie fut redevable du platane qui l'ombrageait, avaient aussi passé en proverbe dans l'Attique et dans l'île d'Eubée, et tandis qu'on aurait de la peine à découvrir dans d'autres contrées des héros qui se soient spécialement occupés de travaux hydrauliques, tels qu'Orion, qui construisit pour le roi Zanclus la ville de Zanclé, ou Messine, et, entre autres ouvrages, le port d'Acté (4), le lélége Eurotas (5), qui régla, dit-on, le cours de l'Eurotas, fleuve de la Laconie, appelée alors Lélégide, et lui donna son nom (6) après que,

---

(1) Hérod. II, 171.

(2) Danaüs construit des larisses et creuse des fontaines (Strab. I, III. Plin. H. N. IV, 56), contruit le premier navire (Schol. Apoll. Rhod. I, 20). Une de ses filles est appelée Ἵππη, d'après le symbole des eaux; et d'après elle le nom donné à Argos, Ἵππιον Ἀργος, la plaine irriguée.

(3) ἀγαμεμνόνεια φρέατα.

(4) Diod. Sic. IV, 85.

(5) Les Léléges sont agriculteurs, « livrés aux travaux de la charrue » (Lucain, Phars. VI, 383), comme les Ariens désignés par la figure mythique du roi Gélanor et établis à Argos avant l'apparition de Danaos, et qui se livraient dans l'origine à l'élève des bêtes à cornes. — Eurotas est le père de *Sparte*, c'est-à-dire des semences, du champ ensemencé.

(6) Pausan. III. 1, 2.

déjà son aïeul Lélaoc en avait rassemblé les veines dispersées et que son père Mylès avait inventé le moulin (1), nous trouvons au contraire, dans la légende argienne, Agamemnon, Danaos et les Danaïdes, Amymoné, Egyptus et les Egyptiades (c'est-à-dire l'inondation des côtes), dont les noms sont comme autant d'expressions mythiques, servant à désigner les bienfaits et les dévastations opérés par l'eau, et l'empire exercé par l'homme sur cet élément. C'est précisément cette importance qu'avait Danaos pour Argos qui explique pourquoi la légende argienne ne raconte que si peu de traits de la vie du vrai Hercule pélasgique ; la légende de l'hydre de Lerne est elle-même à peu près le seul qu'elle ait reproduit. Et, lorsqu'enfin l'occupation dorienne vint encore ajouter un troisième élément légendaire, l'Hercule dorien finit par se confondre entièrement avec le chasseur argien, le dompteur du lion de Némée et le vainqueur pélasgique de l'hydre, adoré à Phénée. Mais Alcide reste avec tout cela le héros de Tirynthe, ce qui, bien entendu, est tout à fait conforme à son origine ; mais par suite d'une contradiction inexplicable, on lui donne pour père le Jupiter de l'Olympe.

La légende *arcadienne* ne saurait non plus renier son origine pélasgique. Il est vrai qu'elle attribue

---

(1) Müller, *Doriens*, I, 52.

les gorges artificielles pratiquées, dans les monts Oryxis et Sciathis, pour recueillir les eaux provenant de la plaine de Phénée, à un fils d'Amphitryon; mais cet Amphitryon (le transperceur) est un fils de Laonomé, et les travaux d'art en question datent de l'époque même où Hercule séjournait encore chez cette Laonomé, son aïeule, fille de Gunéos (1). Nul doute que les noms de Laonomé et de Gunéos n'appartiennent à la même catégorie que Prasos, le démon agreste des Pélasges, le roi Phégée avec sa fille Alphésibée et la ville pélasgique des chênes, la Phégée d'Arcadie.

II.

Maintenant que nous avons pu reconnaître l'importance du rôle que les Pélasges ont joué dans l'histoire de la première civilisation de l'Hellade, où les sources étaient rares et les eaux par trop abondantes à cause des torrents descendant des montagnes et des lacs sans issue qui exposaient le pays à de fréquentes inondations, et que nous avons constaté l'espèce d'unanimité avec laquelle le mythe, partout où les Pélasges s'étaient anciennement établis, tend à rattacher au nom d'Hercule les travaux vraiment herculéens entrepris dans ces diverses contrées soit pour les irriguer, soit pour les protéger

(1) Laonomé, c'est-à-dire la nourrice des peuples, *poplipasca;* Gunéos, c'est-à-dire le fécondant, *fœcundanus.*

contre les influences pernicieuses ou la fureur des eaux, j'ai lieu d'espérer que l'exposé qui va suivre des mythes relatifs aux travaux d'Hercule, identiques quant au fond, mais différant quant à la forme sous laquelle ils se présentent, nous permettra d'apprécier à sa véritable valeur la nature de ce héros. D'un autre côté, les observations qui viennent d'être faites sous forme de préliminaires, sur la fusion successive qui s'est accomplie entre les tribus helléniques et les anciennes populations pélasgiques, ainsi que sur la transformation même du mythe qui nous occupe, suffiront, j'ai également lieu de l'espérer, quelque grande que soit la séduction que peut exercer l'Hercule idéal de la poésie et de la légende locale avec son cycle d'aventures si riche et si extraordinairement élastique, pour mettre convenablement en relief la figure d'Hercule, le représentant des arts hydrauliques dans les premiers temps de l'histoire de la Grèce, et dont les contours sont à peine visibles au milieu de la brume épaisse qui recouvre encore la haute antiquité pélasgique.

Cherchons tout d'abord à nous rendre compte des rapports qui ont pu exister entre notre héros et le Jupiter dodonéen. Dodone (1) est située au pied de la montagne boisée du Tomaros que cent sources arrosent de leurs eaux, dans la fertile Hellopia, dont

(1) Δωδώνη δυσχείμερος. *Il.* XIV, liv. 233 et Schol., à cause des vents qui soufflaient de la montagne.

Sophocle (1) a vanté les charmes et les avantages. La source sacrée de l'Oracle était appelée la source « qui s'arrête (2) » parce que par intervalles elle cessait de couler vers l'heure de midi ou de minuit. Là se trouve la source de l'Achéloos, le *fleuve* par excellence, comme le Gange, le Nil, le Mississipi, en quelque sorte le père des eaux pour les Grecs, placé pour cette raison dans les légendes sacrées sur le même rang que l'Océan, et pour l'Epire et l'Yantis (3) une corne d'abondance inépuisable. Les légendes locales placèrent aussi dans les mêmes lieux les eaux de l'Achéron et du Cocyte (4), et les légendes cosmogoniques le déluge de Deucalion. C'était là que tout à côté d'Ἐλλήγηρος ou Ἀχειρω (Eccere, Cérès), la Déméter pélasgique et d'Ἀχειρογένεια ou Proserpine, le Jupiter pélasgique de Dodone était adoré par les Helles (5) ou Tomures (6) sous le symbole de deux

(1) Soph. *Trachin.* 1174; la contrée est appelée πολυλήϊος et εὐλείμων, aux nombreuses prairies et aux guérêts fertiles.

(2) αναπαυόμενος.

(3) C'était l'ancien nom bien connu et très-significatif au point de vue cosmogonique de l'Etolie. C'est ainsi que les Locriens sont appelés *Hyéens* et les Béotiens *Yantes*. Il y avait aussi une Hellopia en Etolie et dans l'Eubée.

(4) Pausan. I, 1715; IX, 30,3. Plin. IV, 1.

(5) Ἔλλος = Ἔλλαν, Ἔλλην, comme Πύῤῥος = Πυῤῥὰν, μέγιστος = μεγιστάν, Δαρεῖος = Δαρειάν, etc. Hellops me paraît être un nom plus ancien.

(6) Je tiens les Tomures pour un peuple pélasgique, comme les Lycures et les Kynures d'Arcadie.

colonnes et du chêne bienfaisant, célèbre dans toute la Grèce et toute l'Italie, ce même dieu vers lequel le pyrrhan épirote Aspetos (1), c'est-à-dire le rapide, faisait monter ses prières. Adoré par les Kestrines ou Chaoniens sous le nom de Χαόνιος, par les Tymphéens sous celui de Δειπάτυρος (2), par les Perrhébéens et les Thessaliens sous celui de Βωδωναῖος φηγός ou de Φηγωναῖος, par les Thesprotiens et les Molosses sous celui de Τμάριος, dans l'île d'Egine sous celui d'Ἑλλήνιος, et à Athènes sous celui d'ὕψιστος (3), il offre un intérêt tout particulier à cause de son nom de culte, Ναῖος, c'est-à-dire distributeur de l'humidité sacrée, et à cause de ses fêtes appelées Νᾷα (4). C'est en cette dernière qualité qu'il exauce après une longue sécheresse, les supplications d'Eaque qui lui demandait la pluie (5), et dans la

---

(1) Le ποδας ὠκύς, l'Achille, prince des Myrmidons de l'Iliade.

(2) Ce mot de Δειπάτυρος n'aurait-il pas donné naissance au mot latin *Diespiter?*

(3) Le Pnyx était un ouvrage pélasgique; tout près de là, au N. E., du côté de l'Acropolis, il existe un travail hydraulique remarquable qui est peut-être d'origine pélasgique. — A Athènes aussi on offrait des sacrifices à l'Acheloüs, et Pausanias raconte (I, 41, 2), que Théagène, tyran de Mégare, lui érigea un autel, après avoir approvisionné la ville de l'eau nécessaire.

(4) Πελιορικά, en Thessalie.

(5) Pausan. I, 44, 13. Schol. Pind. Ném. III, 21. Ovid. Métam. VII, 614.

légende du déluge, il apparaît comme un sauveur au milieu de la détresse. En Arcadie aussi, le Jupiter lycéen des Pélasges est le dispensateur des pluies bienfaisantes : le prêtre, après avoir adressé des prières à la fontaine d'Hagno et lui avoir sacrifié suivant les rites accoutumés, touche avec un rameau de chêne la surface de l'eau, et celle-ci, s'agitant aussitôt, produit des vapeurs, qui deviennent bientôt un nuage qui, réuni à d'autres, déverse ses eaux sur l'Arcadie (1). Nulle part il n'est fait mention de légendes concernant sa naissance et ses premières années ; il a toujours existé, et il tire sa subsistance de l'élément fécondant lui-même, dont il est le dispensateur. Des colombes de l'Océan, c'est-à-dire, les Pléïades et les Hyades de la mer éthérée, lui servent l'ambroisie de l'immortalité, et l'Achéloos, à qui l'Oracle de Dodone ne cesse de recommander qu'on offre des sacrifices (2), pour le fortifier le fait boire dans la corne de la déesse Amalthée, qui était adorée tout particulièrement dans l'Epire et à laquelle Atticus, l'ami de Cicéron, crut devoir ériger un sanctuaire particulier (3). Il est évident qu'Hercule a dû se trou-

---

(1) Pausan. VIII, 38, 3.

(2) Macrob. V, 18.

(3) Cette corne d'Amalthée n'était autre que la corne d'abondance. — On pouvait voir à Rome dans le palais de Giustiniani un bas-relief représentant Jupiter enfant, buvant dans la corne d'Amalthée, qu'une nymphe lui présente.

ver avec Jupiter pélasgique dans des rapports tout aussi intimes que l'Hercule dorien avec Apollon hyperboréen. Il n'est pas à supposer que, dans les temps les plus reculés, il ait été regardé comme son fils, quoiqu'un mythe assez ancien semble le donner à entendre, car le Jupiter pélasgique n'est point marié, et Dioné, dont il est question dans ce mythe, est d'une date plus récente et seulement associée au culte qu'on lui rend dans ce même temple, (σύνναος). Toutefois, si la légende postérieure a pu donner le Jupiter olympien pour père au fils d'Alcmène, il est évident que l'idée plus ancienne, d'après laquelle l'Hercule pélasgique serait une émanation du Jupiter dodonéen a dû contribuer pour une large part à l'introduction d'une telle variante. Un Hercule Ναῖος, (je demande la permission de me servir de cette expression) était impossible aussi longtemps que les Pélasges restaient fixés dans leurs premiers établissements et étaient maîtres chez eux. Aussi longtemps que Jupiter occupa le lieu saint, dans tout l'éclat de sa puissance et avec tout le prestige de ses bienfaits, Hercule ne pouvait avoir qu'une signification, celle de l'autochthone, quoique dans le mythe postérieur il soit appelé précisément le dernier fils de Jupiter.

Mais, après que la nation des Pélasges eut été entraînée par le flot des migrations, et qu'elle eut été assujettie partout à une noblesse chevaleresque, le dieu de Dodone, dégradé en quelque sorte et réduit à l'état de simple héros, se vit condamné à

errer de lieu en lieu en véritable serf, partout où les populations amalgamées, dont les Pélasges, réduits à une sorte de servitude, constituaient une partie intégrante et essentielle, avaient besoin de son industrieuse activité, ou rencontraient des traces de cette activité et de son influence.

Les rapports qui existaient entre Hercule et Jupiter apparaissent avec une certaine évidence dans les légendes suivantes. D'après l'une de ces légendes, Hercule avant de partir pour son expédition contre l'OEchalie, se serait adressé à l'oracle de Dodone, et celui-ci lui aurait prédit sa mort prochaine (1). La légende molosse ou épirote, reproduite par l'historien Justin (2), me semble encore plus intéressante et plus concluante. Pyrrhus, fils d'Achille, vient à Dodone, après la chute de Troie, pour y consulter l'oracle, et enlève du temple Lanassa, nièce ou petite-fille d'Hercule. Il a pour successeur dans ses Etat agrandis son fils Pralis (3). Il n'est pas à croire que cette légende ait été inventée uniquement pour honorer la dynastie épirote en lui donnant Hercule pour ancêtre. Cette Lanassa était sans doute une prêtresse, et ces prêtresses de Dodone étaient, à n'en pas douter, de la race d'Hercule. Or, ce rapt dont

(1) Soph. Trachin. V. 171.

(2) Justin XVII, 3, 3.

(3) Pausanias l'appelle Piélos, I, 11, 2.

il est question, qui n'entraîne point de conséquences fâcheuses pour son auteur et n'est nullement représenté comme un sacrilége, ne désignerait-il peut-être pas la propagation du culte lui-même, ne pourrait-il pas être considéré comme une conséquence nécessaire de ce culte ? Cette légende aurait donc un caractère éminemment pélasgique, et ce caractère je le retrouve surtout dans le nom même des successeurs de Pyrrhus, Prâlos ou Prelis, *Prâsos*.. Je pourrais, en outre, faire valoir à l'appui de cette supposition le rôle que le poète comique Eubrelos assigne à Hercule dans une de ses pièces, intitulée *Amalthée*, ainsi que les mythes qui nous font voir ce héros offrant à Jupiter dodonéen tantôt la corne d'Achéloos ou la corne d'Amalthée dont Achéloos lui a fait don pour remplacer la sienne qui a été brisée, tantôt les magnifiques troupeaux de bœufs de Géryon d'Ambracie, d'où descendent, dit-on, les excellents bestiaux de l'Epire (1) ; on ne voit pas trop comment les fils de Jupiter olympien auraient pu être amenés à faire de telles offrandes à la divinité adorée à Dodone. J'ajouterai que cette identité du dieu et du héros me paraît surtout exprimée par des bas-reliefs et autres œuvres d'art, où cette même corne d'Amalthée, d'où le Jupiter dodonéen,

(1) Κεϐτρινοὶ βόες, λαρινοὶ βόες. Arrien, Expéd. d'Alex. II. Ælien N. A. 12, 11 ; 3, 33.

encore enfant, tira sa nourriture, apparaît comme un signe distinctif, particulier à Hercule ou au Semo Sancus des Latins. Hercule est aussi appelé ἀναπαυόμενος (1), comme la source de Dodone ; seulement on comprend aisément qu'ici la légende, avec sa merveilleuse facilité d'invention, lorsqu'il s'agissait pour elle d'expliquer l'origine de cette qualification d'une manière si différente de la nôtre, se soit trouvée tout aussi peu embarrassée, que lorsqu'elle jugeait convenable de s'abstenir de toute recherche sérieuse au sujet de l'origine des colonnes d'Hercule ou de Briarée, dans lesquelles nous avons déjà reconnu un symbole du Jupiter pélasgique, dodonéen, aussi bien que du Jupiter lycéen et que nous rencontrerons encore dans l'île de Ténos et à Trézène sans que nous ayons besoin, par conséquent, de nous rendre pour cela aux extrémités du monde. Cependant elle a consacré le souvenir de ces rapports intimes entre Jupiter et l'Hercule pélasgique dans le récit du combat que ce dernier eut à soutenir contre Achéloos (2), dans celui de la transplantation du

---

(1) Suivant Polybe (chez Strabon, III), il y avait aussi une source de ce genre, ἀναπαυόμενος, dans le temple d'Hercule à Gadès ; elle tarissait au moment du flux, et se remplissait de nouveau au moment du reflux. Voir Pline H. N. II, 97, 100, 103.

(2) Seulement l'aventure a lieu en Etolie, c'est-à-dire dans la contrée voisine.

peuplier blanc (Acherôïs) sur les rives de l'Alphée, enfin dans le mythe de la descente d'Hercule aux Enfers ; nous l'avons vu, l'Achéron et le Cocyte touchaient à l'enceinte sacrée de la Dodone de l'Epire. Si nous ajoutons à cela qu'Hercule aussi rendait des oracles (1), que ses prêtres le servaient pieds nus, comme le Jupiter de Dodone (2), nous n'aurons, je pense, plus besoin de chercher d'autres traits de ressemblance entre ces deux personnages.

Je reconnais toutefois que ce n'est pas chose facile que de retrouver ces traits de ressemblance que nous venons de constater, et de préciser ce qu'il a pu y avoir de commun dans la nature de l'un et de l'autre ; mais les légendes dont nous allons nous occuper nous permettront, j'ose l'espérer, de saisir dans les personnages d'Hercule, l'expression mythique de l'industrieuse activité des Pélasges pour ce qui concerne les irrigations artificielles et l'écoulement des eaux stagnantes ou surabondantes.

La légende étolienne qui se rapporte à Hercule, et dont il conviendrait peut-être de rechercher l'origine première dans des travaux d'art, qui ne furent exécutés que beaucoup plus tard dans ces terrains

---

(1) Pausan. VII, 25, 6. Dans une caverne, près de Bura en Achaïe, il existait une statue d'Hercule avec un oracle où l'on consultait l'avenir au moyen d'un tableau et de dés, le tableau donnait l'explication des coups de dés.

(2). Sil. Italicus III, 28 : *pes nudus, castum cubile.*

bas et déprimés par des Corinthiens pour le compte de princes héraclides, a pour objectif principal le combat qu'Hercule eut à soutenir contre Achéloos, qui lui disputait la possession de la belle Déjanire (1). Le héros sort victorieux de cette lutte, il saisit le dieu à la tête de taureau par les cornes, lui en arrache une et reçoit en échange, à titre de rançon, la corne d'abondance que les nymphes ont eu soin de remplir de fruits et de fleurs. On s'accorde assez généralement à voir dans cette victoire remportée par Hercule la construction d'une digue au moyen de laquelle le cours du fleuve aurait reçu une autre direction (2) ; et cette interprétation me paraît juste et fondée. En effet, que doit signifier cette corne d'abondance, sinon une plus grande fertilité imprimée à la contrée arrosée par l'Achéloos, et qui aurait été due en grande partie au redressement de son cours ? Que faut-il entendre par ces efforts du héros pour obtenir la main de Déjanire, « l'exterminatrice des hommes » (3), sinon les dévastations exercées par le fleuve dans ses débordements jusqu'au moment où le démon des eaux se voit forcé de renoncer à ses prétentions ?

Les bras du fleuve ressemblent d'ailleurs aux cor-

---

(1) Hésychius nous a conservé d'elle un nom plus ancien d'une physionomie toute pélasgique.

(2) Strab. X. Schol. Hom. Il. XXI, 194. Diod. Sic. IV, 35.

(3) δηΐω et ἀνήρ.

nes d'un taureau, et le sanglier, tout couvert d'écume, et qui ravage les guérets de la plaine, n'est-il pas l'image du torrent impétueux qui se précipite du haut de la montagne couverte de neige ? Lors donc que la légende nous fait voir Hercule relançant le sanglier d'Erymanthe, qui exerçait ses ravages dans la campagne de la Psophide, jusque dans sa retraite mystérieuse sur le plateau neigeux de Lampéia, et le rapportant vivant sur ses épaules après l'avoir dompté, elle a sans doute entendu parler des travaux ingénieux, au moyen desquels ce héros réussit à mettre cette contrée fertile, ainsi que le sentier presque inaccessible de la montagne du Sauros, à l'abri des ravages exercés jusqu'alors par le torrent de l'Erymanthe, et obtint, en récompense de ce bienfait, des honneurs divins dans un temple qui fut élevé sur l'Erymanthe, non loin de la chaîne de collines qui porte le nom de Sauros (1).

Mais les eaux du torrent débordé qui s'élance furieux du haut de la montagne, peuvent être comparées à des chevaux lancés au galop. Cette image devient en quelque sorte une réalité entre les mains de la légende qui lui donne un corps et la revêt de

---

(1) Pausan. VI, 21. Cet écrivain raconte qu'Hercule tua le brigand Saurus qui rançonnait les voyageurs et les pays d'alentour. Cela ne veut-il pas dire qu'il rendit praticables les sentiers de la montagne déchirés par les eaux de la montagne ? On sacrifie à Hercule, comme à Semo Sancus, *propter viam.*

proportions considérables en y introduisant des groupes animés de personnages remarquables par l'énergie qu'ils déploient. C'est à Pholoë, en Arcadie, que s'engage cette lutte ardente entre Hercule et les hommes-chevaux fabuleux, les centaures, et où le génie de l'homme triomphe des coursiers démoniaques du torrent débordé de la montagne, soutenus par leur mère Néphélé, c'est-à-dire la nue, qui avec ses puissantes ondées fait que le sol lui-même se dérobe sous les pieds du héros. D'ailleurs la légende elle-même excelle surtout dans le choix des noms qu'elle emploie et des personnages qu'elle met en scène ; les uns et les autres présentent un sens qui a son importance et qui est facile à saisir. Un de ces monstres dont Hercule triomphe dans la Centauromachie thessalienne, qui est évidemment d'une date plus ancienne, porte le nom de Phrikios, et c'est sans doute à ce personnage qu'un fort des Thermopyles, appelé Phrikion, fut redevable de son nom bizarre ; cette construction, assise sur le versant de la Locride et dominant les vagues agitées de la mer, est en quelque sorte « la roche du frisson ». Mais, plus d'une fois encore, le mythe exprime, dans son langage figuré, la lutte opiniâtre du héros contre les vagues furieuses ; elle nous le montre tantôt domptant les coursiers de Diomède, roi des Bitons, qui les nourrit avec de la chair humaine ; tantôt enlevant ceux d'Iphitus, roi d'Œchalie ; tantôt encore, dans la guerre entre les Thébains et les Minyens d'Orchomène,

chargeant de liens ceux du roi Erginus (1). Enfin le serpent dévastateur qu'Hercule tue pendant qu'il est au service d'Omphale, n'est sans doute autre chose que le fleuve Sangarios au cours sinueux, et sur les bords duquel le monstre avait établi sa demeure.

Lors même qu'il n'est pas toujours possible de se rendre compte des moyens auxquels l'art pélasgique a dû avoir recours pour dompter l'élément capricieux et menaçant, ni les lieux où s'accomplirent les travaux par lesquels il se recommande à notre attention (2), lors même que plusieurs de ces légendes paraissent dénuées de tout fondement historique, il n'en est pas moins vrai que ces légendes ont dû leur origine à une intelligence exacte et vraie du mythe d'Hercule, et qu'elles sont loin d'être en désaccord avec la nature et le caractère du héros. Mais, d'un autre côté, combien n'existait-il pas de localités où le fils d'Alcmène avait laissé des traces visibles de son activité! Autrefois, dit-on, toute la plaine de Thessalie ne formait qu'un lac, dont les anciens avaient déjà cru reconnaître les restes dans les lacs Nessonis et Bœbéïs (3). Hercule changea le cours du Pénée

---

(1) Il était adoré pour cette raison à Onchestos et à Thèbes, sous le nom d'Ἱπποδέτης.

(2) Par exemple le lieu où il emporta sur ses épaules la Cérynitide, la biche aux pieds d'airain et aux cornes d'or, est également un symbole des vagues.

(3) Strabon, IX.

qui traversait le pays des Perrhébéens pélasges, et dont les eaux stagnantes recouvraient une grande étendue du pays, et sépara violemment l'Olympe et l'Ossa, faisant ainsi apparaître entre les parois escarpées de ces montagnes la célèbre vallée de Tempé, que l'imagination des poètes a transformée en un véritable paradis, mais qui en réalité ne méritait pas de tels éloges. Telle est la version adoptée par Diodore de Sicile (1) et par Lucain, dans sa magnifique description des plaines de la Thessalie (2), et qui me paraît préférable à celle que semblent avoir suivie Hérodote et Baton de Sinope, qui vivait au IIe siècle avant J.-C. (3)

Le lac Copaïs, formé par un épanchement du Céphissos, était autrefois sujet à de fréquents débordements, surtout à l'époque où les vents du sud soufflaient avec le plus de persistance ; le territoire d'Orchomène avait surtout à en souffrir. Les habitants de cette ville, pour reconnaître le service important qu'Hercule leur avait rendu en remédiant à ce fâcheux état de choses, lui érigèrent un temple

---

(1) Diod. Sic. IV, 18.

(2) Lucain, Phars. VI, 345.

(3) Hérodote, VII, 129. D'après cet historien, au dire des Thessaliens, Neptune aurait fait le vallon que le Pénée traverse; les montagnes auraient été séparées par un tremblement de terre, ainsi un phénomène *neptunique*. Baton attribue ce percement à Jupiter Péloros.

avec une petite statue que Pausanias a pu voir encore à 7 stades d'Orchomène, non loin des sources du Mélas, affluent du Céphissos (1). Il y a lieu de croire que les travaux qu'Hercule entreprit alors consistaient dans des émissaires encore visibles aujourd'hui, que, dans des temps postérieurs, l'ingénieur Cratès répara et déblaya (2), et qui devaient remédier à l'insuffisance des catabothras, espèce de canaux naturels, par lesquels les eaux du lac se frayaient un passage par-dessous la montagne, à travers le roc ; ces issues souterraines, aux képhalaires ou embouchures par trop étroites, étaient fort souvent obstruées par une accumulation de terres alluviales, qui faisait déborder le lac sur les pays environnants. Ce qui paraît certain, c'est que ces émissaires (3) étaient un travail d'art pélasgique exécuté et entretenu par les téléontes ou serfs pélasges des Minyens, et il n'y a pas à douter qu'il ne faille l'attribuer en grande partie à Hercule lui-même. A en juger d'ailleurs, par le rôle important que joue

---

(1) Pausan. IX, 38.

(2) Cratès de Chalcis qui présenta à Alexandre-le-Grand sur ces travaux entrepris par ses ordres un rapport que Strabon vit plus tard. Il y racontait les succès qu'il avait obtenus en défrichant par ce moyen les plaines environnantes et en mettant à découvert d'anciennes cités qui avaient été submergées par les inondations.

(3) Espèces de galeries avec des puits d'aérage.

l'Ennaétéris ou période de huit années dans le mythe d'Hercule, il y a tout lieu d'admettre que la croyance populaire, d'après laquelle les eaux du lac débordaient tous les huit ans et, tout en favorisant la végétation en général, venaient surtout en aide au développement d'excellents roseaux qui étaient pour cette partie de la Béotie, ce qu'était le marbre pentélique pour Athènes (1), reposait sur des données plus explicites concernant les constructions herculéennes. De plus, une légende thébaine affirmait de la manière la plus positive que le Cephissos avait versé autrefois ses eaux dans la mer en passant par dessous la montagne, et que le héros, après avoir bouché les fentes de la montagne, où les eaux du fleuve se précipitaient autrefois, avait fait refluer celles-ci dans la plaine d'Orchomène. Il est vrai que

(1) Tous deux, en effet, appliqués à des arts différents, offraient aux habitants des deux pays un moyen naturel d'exprimer leurs pensées et leurs sentiments. Le roseau fournissait des instruments pour les luttes périodiques des joueurs de flûte dans les jeux en l'honneur des Grâces à Orchomène, dans les fêtes de l'Amour à Thespie, dans celles des Muses à Libéthra. Il produisit une classe de ménestrels particuliers à la Béotie ; il venait en aide à la muse des poètes, il donnait un charme mélodieux aux chants des bergers dans les pâturages de l'Hélicon et sur les bords de l'Asopos, et il était même applaudi au théâtre d'Athènes, où il donnait la vie aux chants et aux danses des chœurs tragiques.

Pausanias objecte, à l'encontre de cette tradition locale, qu'Homère déjà ne regardait pas le lac Céphisside (Copaïs) comme devant son origine à Hercule, et qu'il n'est guère probable que les habitants d'Orchomène, après avoir retrouvé les ouvertures naturelles que le héros avaient fermées, n'eussent pas rendu au Céphissos son ancien cours en détruisant l'ouvrage du héros ; nous croyons cependant, tout en admettant comme fondée l'objection de l'écrivain qui vient d'être cité, que la légende a fort bien pu attribuer à Hercule les travaux destinés à amener en certains endroits les eaux du lac avec tout autant de droit que ceux qui avaient pour but de faciliter ailleurs leur écoulement ; il n'y a pas lieu, ce me semble, de trop s'inquiéter soit de la forme qu'elle a cru devoir adopter pour cela, soit des détails dont elle a orné le fait lui-même.

L'Arcadie avait besoin tout autant que la Béotie de canaux d'écoulement, et elle en possédait en effet (1). Pausanias a pu voir encore (2) sur deux montagnes de l'ancienne Ohénée, l'Oryxis et le Sciathis, des bornes indiquant la hauteur à laquelle les eaux s'étaient élevées autrefois, et, au bas de chacune de ces montagnes, une sorte de gouffre destiné à recevoir les eaux au moment des inondations. Toutefois ces

(1) Aristot. Météor. I, 13. Probl. XXVI, 61.

(2) Pausan. VIII, 14, 2.

gouffres, barathra, n'étaient pas, comme les catabothras de la Béotie, l'œuvre de la nature, mais plutôt celle de l'homme, χειροποίητα, une construction d'Hercule, insuffisante sans doute, et qui datait de l'époque de son séjour chez Laonomé, mère d'Amphitryon (1). Pausanias mentionne également un canal de 50 stades de long et de 30 de profondeur, qu'Hercule aurait creusé dans la plaine de Phénée, sans doute pour donner une plus grande chute au fleuve Olbios, appelé aussi Aroanios (2). Nul doute que ce canal n'ait été un travail fait de main d'homme ; d'ailleurs, quoiqu'il soit possible de découvrir encore aujourd'hui des traces de ce travail, Pausanias affirme que, de son temps, l'Aroanios coulait de nouveau dans son ancien lit, à côté duquel passait la route qui conduisait à Clitor (3), et la légende dorienne attribuait ce changement, c'est-à-dire la fermeture du canal artificiel, à Apollon qui n'avait pu pardonner à Hercule de lui avoir dérobé son trépied. S'il était besoin d'autres preuves encore, je croirais devoir rappeler la légende bien connue des oiseaux du lac Stymphales, qui lançaient leurs

(1) Diod. Sic. IV, 33. Arist. Merab. 58. Catulle 65, 109. Eratosthènes (Strabon IX), donne au barathron du Sciathis le nom de Zerethron, et cette expression me paraît plus juste.

(2) ὀλβιος signifie le *fertilisant*, et ἀροάνιος, l'ensemenceur, le laboureur.

(3) Pausan. VIII, 19, 3.

plumes d'airain en guise de flèches contre ceux qui osaient les attaquer, et qu'Hercule expulsa de ses bords en les effrayant au moyen de crotales ou crécelles d'airain. Faut-il voir dans ces monstres fabuleux des orages accompagnés de grêle (1), ou purement et simplement des oiseaux de marécages, qui s'abattaient par troupes innombrables sur les eaux stagnantes du lac et dévastaient la contrée d'alentour (2) ? Ce n'est pas là la question, ce me semble ; ce qui me frappe surtout, c'est la coïncidence que je retrouve entre les détails mêmes de la légende et les données qui nous sont venues des anciens sur les travaux hydrauliques dont le lac Stymphales doit avoir été l'objet et sur les catabothres de l'Apélauron ; parmi ces données, il en est une surtout qui m'a paru précieuse, c'est celle qui nous est fournie par le scholiaste d'Apollonius de Rhodes (3), et d'après laquelle la vallée des Stymphaliens, espèce de ravine resserrée entre deux montagnes élevées sans écoulement pour les eaux (4), aurait été débarrassée de ces dernières au moyen des *zéréthras*. On comprend que, du moment où le bruit des instruments de travail eut retenti dans les

---

(1) Prelles, *Mythologie grecque*.

(2) Diod. Sic. IV, 13.

(3) Apoll. Rh. *Argon*. II., 1054.

(4) Pausan. XIII, 22, 3.

montagnes (1), ces hôtes incommodes, qui hantent de nouveau de nos jours par troupes nombreuses les abords des catabothras de l'Apélauron, n'aient pas tardé à s'en éloigner ; la légende attribuant leur expulsion aux artifices d'Hercule, ne sommes-nous pas par cela même autorisés à voir dans ce héros le constructeur des utiles travaux mentionnés par le scholiaste ?

Il n'est personne qui ne connaisse aussi la légende éléenne du nettoiement des étables d'Augias, dont Pausanias me paraît avoir donné l'interprétation la plus naturelle (2). Le fleuve Myniéïos, qu'Hercule détourna de son cours pour le faire passer à travers les propriétés d'Augias, dont il avait promis de nettoyer les étables avec les moyens que son art pourrait lui fournir, *σοφια*, ne serait autre que l'Anigros, au dire des Arcadiens. Suivant Pausanias (3), ce fleuve se trouvait souvent arrêté dans son cours par la violence des vents qui, venant à souffler du côté de la mer, amoncelaient des quantités de sable à son embouchure ; ses eaux rendues stagnantes dégageaient alors des miasmes fétides, engendrés par les ardeurs du soleil. Ces miasmes pernicieux sont évi-

---

(1) Κρόταλον ; je me hasarde à introduire la variante Κροταφὸς, qui veut dire marteau.

(2) Pausan. V, I, 7 ; V, 10, 2.

(3) Pausan. V, 5, 5.

de vapeurs et d'humidité ; cependant il paraît certain que c'est aux travaux qu'il entreprit que la contrée dut d'être délivrée des exhalaisons pestilentielles, qui de nos jours encore sont pour la Grèce en général une cause incessante de fièvres de toute espèce ; la légende, d'ailleurs, ne raconte-t-elle pas qu'il tomba malade dans les expéditions contre l'Elide alors empestée par des miasmes pernicieux (1) ? Dans l'origine, ce n'était pas pour combattre les fléaux de tout genre qu'Hercule était appelé à faire usage de sa vigueur prodigieuse ; il apparaissait encore comme un libérateur chaque fois qu'une localité ou même une contrée entière se trouvait affligée par quelqu'une de ces calamités qui surgissent d'ordinaire à la suite des inondations ou d'une trop grande sécheresse. C'est ainsi qu'en offrant un sacrifice à Jupiter Apomyïos, il rejette au delà de l'Alphée les mouches malfaisantes qui l'ont incommodé à Olympie (2), qu'il tue en Elide Perlicymène, fils de Neptune, qui s'était métamorphosé en mouche (3), et qu'à Rome même il était adoré sous le nom d'Apomyïos (4). C'est ainsi encore qu'arrivé sur les con-

(1) La fièvre fait même partie du cortége d'Hercule (Clem. Alex. Protrep. I.) Ainsi s'expliquerait le surnom d'Ἀλεξίκακος donné à Hercule.

(2) Pausan. V. 14, 2.

(3) Schol. Apoll. Rhod. I, 152.

(4) Clem. Alex. Protrep. I.

fins des territoires de Rhegium et de Locres, il dissipa des troupes de cigales qui l'importunaient par leurs cris (1) et qu'il obtint des honneurs divins chez les habitants de l'Œta sous le nom de « chasseur de cigales » (2) ; qu'à Erythræ il était regardé comme le patron de la vigne qu'il protégeait contre le ver rongeur (3), et qu'à Héraclée du Pont on croyait généralement que les souris ne s'attaquaient point à ses propres vignes (4). Et, ce qui au premier abord paraîtra peut-être bizarre, on le représente entrant en lutte même avec les animaux les plus infimes et les plus inoffensifs, et que le doigt ou le pied d'un enfant écraserait sans le moindre effort. Ici encore la légende est dans le vrai, et l'on aurait grand tort de la taxer d'inconséquence; du moment où, grâce aux travaux du héros, le sol jusqu'alors négligé et abandonné à la merci des éléments, a été transformé et rendu fertile, d'aride et improductif qu'il avait été naguère, les mouches, les cigales, les souris et autres animaux nuisibles et malfaisants ont dû nécessairement disparaître peu à peu avec les causes qui les avaient attirés et multipliés. Il n'y a pas lieu non plus de s'étonner que la légende nous représente également cet athlète puissant et vigoureux souffrant de toutes

---

(1) Diod. Sic. IV, 22.

(2) Κορνοπίων.

(3) ἰποκτόνος. Strab. XIII.

(4) Ælien H. A.

sortes de maux, parmi lesquels la fièvre, l'épilepsie, la gale figurent au premier rang ; un tel contraste n'a plus rien qui nous choque, pour peu que nous considérions combien ces mêmes contrées dont Hercule avait su faire un séjour salubre et riant, habité par une magnifique race d'hommes, sont redevenues à l'heure qu'il est insalubres et pernicieuses, depuis que les travaux d'assainissement qui lui sont attribués, sont tombés en ruines et ont disparu.

Les travaux entrepris par Hercule ne consistaient pas seulement dans les émissaires, les zéréthras et autres ouvrages de ce genre dont il vient d'être question; il convient d'y comprendre également de puissantes digues destinées soit à empêcher les eaux de se répandre sur les terres environnantes et à servir en même temps de voie de communication, soit à se relier à d'autres constructions tout aussi ingénieuses parmi lesquelles il faut sans doute ranger les écluses.

Dans le *Bouclier d'Hercule*, attribué à tort à Hésiode, et qui est l'œuvre de quelque rhapsode inconnu, nous lisons qu'il existait dans le voisinage du sanctuaire apollinien de Pagase, une petite rivière appelée Anauros, dont Lucain a décrit les merveilleuses propriétés (1), et qui, grossie par les pluies, battait en brèche le tombeau colossal de Cycnos, fils de Mars, qu'Hercule avait tué sur l'ordre d'Apollon,

---

(1) Lucain. *Phars*. VI, 370.

parce qu'il avait enlevé les hécatombes sacrées destinées au sanctuaire de ce dieu. Rien de plus facile, ce me semble, que de retrouver le sens historique de cette légende, malgré l'espèce de confusion qu'elle paraît présenter (1), du moment où l'on admet que c'est l'Hercule pélasgique et non l'Hercule dorien qui a tué Cycnos, c'est-à-dire le démon des eaux de l'Anauros, dont la surface se recouvrait d'une écume assez semblable, pour la blancheur, au plumage éclatant du cygne. Quant à cet immense tombeau sous lequel le héros ensevelit son adversaire, ce n'est sans doute autre chose que la digue, *χῶμα*, qui servit à resserrer dans son lit le torrent qui se précipitait des flancs de la montagne et à préserver ainsi de ses dévastations la contrée qu'il traversait ; cette digue se trouvait elle-même exposée aux capricieuses attaques du torrent, de même que la route qui longeait son cours, se confondant peut-être avec la digue elle-même, et par laquelle les théories se rendaient au sanctuaire. Pour expliquer la légende béotienne de Thisbé, il n'est pas même besoin de recourir à une pareille interprétation. Pausanias (2) a vu près de cette ville une chaussée très-solide, indestructible, selon lui, et dont il a soin de décrire la destination.

---

(1) Il est clair que le Cycnos apollinien n'a pu être tué par l'Apollon dorien. Voir Ottf. Müller, *les Doriens*, ȶ. I, p. 270.

(2) Pausan. IX, 32, 2.

Si cette construction n'existait pas, ajoute-t-il, toute la plaine comprise entre les deux montagnes ne formerait bientôt plus qu'un lac ; les eaux qui viennent y aboutir sont rejetées, tous les deux ans, d'un côté de la plaine à l'autre, et la partie non inondée peut alors être mise en culture. Il n'hésite pas à l'attribuer à Hercule ; le temple érigé en l'honneur du héros, sa statue en marbre et les fêtes qu'on célèbre en cet endroit et qui portent son nom, ne sauraient, selon lui, laisser subsister aucun doute à cet égard.

D'après ce qui vient d'être dit, il nous sera facile de saisir le véritable sens de la légende de Ténos, qui nous a été conservée par Apollonius de Rhodes (1) : « Bien triste fut le sort des fils de Borée pour avoir voulu entraver les travaux d'Hercule. Pendant qu'ils s'en retournaient chez eux, après avoir assisté aux jeux funèbres célébrés en l'honneur de Pélias immolé par ses filles, Hercule les tua dans l'île de Ténos entourée de tous côtés par la mer, éleva un tertre sur leurs restes et deux colonnes sur ce monument funéraire ; ô merveille, ces colonnes, chaque fois que l'Aquilon vient à souffler, se mettent à trembler comme si elles étaient des êtres animés. » Pour ce qui concerne les motifs qui peuvent avoir déterminé Hercule à traiter de la sorte les enfants de

(1) Apoll. *Argon.* I, 1300.

Borée, on peut s'en informer auprès d'Enésidène, d'Apollonius, de Sémos, de Stésimbrote par l'entremise du scholiaste des Argonautes (1) ; ce que je vois au fond de cette légende, c'est que les habitants de l'île de Ténos, chez lesquels les vents du Nord étaient en quelque sorte en permanence, attribuaient à Hercule la digue puissante qui protégeait leur port contre ces hôtes incommodes, et sur laquelle se dressait l'emblème pélasgique des deux colonnes. Et qu'on ne s'étonne plus après cela que l'antiquité ait commis l'erreur, du reste fort excusable, de rattacher le souvenir du héros des Pélasges au détroit de Gadès, où tout nous rappelle, au contraire, de la manière la plus frappante celui du melkart phénicien Charkel ou Chijun. Suivant Pomponius Méla (2), Pline (3), Avien (4) et d'autres encore, c'est à Hercule qu'il faudrait attribuer l'ouverture de ce détroit qui sépare l'Europe de l'Afrique ; il aurait fait par là communiquer l'Océan et la Méditerranée qui avaient été séparés jusqu'alors par un isthme, abattant et dispersant de ses puissantes mains tous les obstacles qui s'opposaient à l'irruption de la première de ces mers dans la seconde. Suivant d'autres témoignages (5), il aurait, au contraire,

(1) Apoll. *Argon.* III, 382.
(2) Pomp. Mela. I, 5, 3.
(3) H. N. III, præm.
(4) Avien, *Or. marit.* 326.
(5) Diod. Sic. IV, 19.

rapproché par une digue les extrémités des deux continents, qui étaient autrefois très-distants l'un de l'autre, en ne laissant aux eaux de la mer qu'un passage de peu de largeur. Je ne m'attacherai pas à rechercher si les deux colonnes dont on admet assez généralement l'existence ont été réellement érigées à Kalpé et à Abyla ; ce fait me paraît d'autant plus vraisemblable que la présence de ce symbole à la fois égyptien et phénicien de l'Hercule-Chijun (1), dont il serait facile de retrouver les traces dans certaines dénominations géographiques (2), a dû nécessairement contribuer, autant que la ressemblance frappante du nom de l'emblème lui-même avec celui du héros phénicien, à produire cette confusion, dont on paraît n'être pas encore revenu généralement aujourd'hui. Je serais, pour mon compte, assez disposé à ne voir dans cette expression « colonnes d'Hercule » qu'une tautologie ; les Grecs, induits en erreur par les ressemblances dont il vient d'être question, auront sans doute cru devoir traduire par le mot « colonne » le nom grécisé (Κίων) du Chijun phénicien, qui avait plus d'un trait de ressemblance avec leur Hercule, et qui se trouvait juste avoir une colonne pour symbole (3).

(1) Χίων, Γίγων, Κίων.

(2) Χώνη Κονοῦββα, etc.

(3) Pausanias raconte qu'il existait à Trézènes, et par conséquent au cœur même de la Grèce, une colonne d'Hercule. II, 32, 4.

Mais ces digues puissantes, qui attestaient la présence et l'activité d'Hercule, ne se trouvaient pas uniquement sur le sol de la Grèce; on les rencontrait encore en grand nombre dans la péninsule italique. C'est ainsi qu'on raconte (1) que, dans l'expédition qu'il entreprit pour enlever les troupeaux de Géryon, il rencontra un jour sur son chemin entre Cumes et l'Ossa, l'Oronte qui avait débordé et dont les eaux, s'étendant au loin jusqu'à la source Mœlibbée, lui barraient le passage; jeter les cimes des montagnes dans le fleuve et l'emprisonner au moyen d'une digue, ce fut pour lui l'affaire d'un instant. C'est ainsi encore que, dans cette même expédition, on nous le montre domptant de la même manière le lit du Dybrès en Sicile (2). Le travail le plus remarquable qu'il ait entrepris dans ces contrées est sans contredit l'*Herculeum iter*, comme l'appelle Silius Italicus (3), la digue célèbre de la *voie herculéenne* sur le rivage de Cumes, qui séparait le lac Lucrin de la mer, et qu'Agrippa fit percer pour établir en

(1) Cette expédition a été chantée par Stésimbrote.

(2) Schol. de Théocr. I, 118. — C'est ainsi qu'un jour en Thrace, sortant de son rôle accoutumé, il combla de pierres le lit du Strymon, dont il avait à se plaindre et le rendit impraticable. Apoll. Rhod. II, 5.

(3) Sil. Ital. XII, 118. Properce, III, 2, 4, l'appelle *Herculeo structa labore via*.

cet endroit le *portus Julius* (1). Il me semble superflu d'insister davantage sur ce point et d'énumérer les autres ouvrages de ce genre que l'on rencontre encore çà et là en Italie et en Sicile, et qui étaient généralement attribués à Hercule; d'ailleurs j'ai hâte d'arriver à un autre point, le dernier qu'il me reste à examiner avant de clore ces développements peut-être déjà trop longs.

Hercule était encore regardé comme le bienfaiteur de certaines contrées, parce qu'il y avait fait jaillir des sources d'eau potable, et découvert des sources thermales dont la vertu avait été reconnue salutaire. Dans la plupart des légendes où son activité se manifeste par de pareils bienfaits, ce n'est pas lui qui fait jaillir du sol ces sources qui lui sont généralement attribuées; ce sont presque toujours des divinités amies qui les font apparaître pour réparer ses forces ou pour lui rendre la santé. Cependant il en est aussi plusieurs qui nous le font voir mettant lui-même la main à l'œuvre; c'est ainsi qu'en frappant sur le sol avec une barre de fer il en fait jaillir les sources qui devront alimenter le lac Ciminien (2),

(1) Diod. Sic. IV, 22. Strab. V. Florus. II, 18. Dans la lutte qu'Hercule a à soutenir sur les côtes de Troade contre un monstre marin en faveur d'Hésione, il est question d'une digue que Minerve et les Troyens élèvent pour lui venir en aide (Hom. *Il.* XX, 144).

(2) Servius sur Virg. *Æn.* VII. 697.

et que la source que Jupiter a fait apparaître aux yeux du héros, afin qu'il puisse y étancher sa soif, s'élargit de plus en plus à la suite des travaux auxquels il se livre et finit par devenir le Scamandre (1). Pausanias (2) rapporte qu'il existait à Trézènes devant la maison d'*Hippolyte* une source qui avait été, disait-on, découverte par Hercule, et à laquelle il avait donné son nom (3). Mais c'est surtout dans la charmante légende de l'enlèvement d'Hylas (4) qu'il apparaît comme le représentant de l'art hydrognomonique ou hydroscopique dans l'antiquité. Les Argonautes, arrivés en vue des côtes de Bithynie, avaient envoyé à terre le jeune Hylas pour se procurer de l'eau, du gibier et des rennes. Les nymphes, éprises de sa beauté, l'enlevèrent et l'entraînèrent au fond d'une source ou du fleuve Ascanos. Hercule, qui avait accompagné son favori, l'appela en vain sur le rivage; bientôt après, forcé de regagner son navire, il abandonna à Polyphème le soin de le retrouver. Si l'on considère que le Kios et l'Hylas, dont les eaux en se réunissant forment l'Ascanos, sont des cours d'eau de la Bithynie, que les habitants de Kios donnaient le nom d'ὕλαι

(1) Schol. *Iliade*, XX, 74.

(2) Pausan. II, 32, 4.

(3) La variante στάλη au lieu de κρήνη me plaît mieux (voir note 1).

(4) *Cui non dictus Hylas puer?* Virg. *Georg.* III, 6.

aux sources d'eau potable (1), et qu'il existait chez eux un collége de prêtres qui célébraient chaque année une fête dans laquelle le nom d'Hylas était répété par tous les échos des montagnes, ce qui voulait dire qu'on suppliait les dieux de se montrer propices en faisant découvrir à leurs adorateurs des sources d'eau potable, on est suffisamment autorisé à voir en quelque sorte dans ce Polyphème qu'Hercule laissa sur les côtes de Bithynie, le patron de ce collége de prêtres, la personnification du culte sacré auquel ils présidaient, et à admettre par conséquent que l'idée d'un Hercule « chercheur de sources » a fort bien pu pénétrer aussi chez les Grecs de Bithynie (2). Suivant une autre version, qui me semble également fondée, ce serait Hercule lui-même que les Argonautes auraient laissé sur le rivage de Bithynie, pour aller à la recherche d'Hylas (3). La

---

(1) Il y avait aussi en Lydie un cours d'eau auquel les habitants avaient donné le nom d'Hyllos, c'est-à-dire *le fleuve*.

(2) Valer. Flacc. *Argon.* III. Théocr. Id. XIII. Hérod. VII, 193. Properc. I, 20, 15. Plin. H. N. VI, 1, 1. Schol. Apoll. Rh. *Argon.* I, 1177. Otf. Müller, *Orchom.* p. 293. Raoul Rochette, *Peint. de Pompéï*, t. XV.

(3) Il y aurait quelque intérêt à s'assurer si, à une certaine époque de l'année, l'Hylas est le seul des deux ruisseaux générateurs de l'Ascanos qui cesse de couler et se trouve réduit à trois sources presque imperceptibles. Car les trois nymphes qui enlèvent l'enfant sont évidemment les trois sources auxquelles le fleuve se trouve réduit, dompté (Εὐνείκα), épuisé (Μαλις), trans-

périlleuse descente aux enfers accomplie par Hercule pour amener Cerbère en présence d'Eurysthée ne signifierait-elle pas peut-être quelque travail de ce genre entrepris par le héros en faveur des habitants d'Argos, auxquels rien ne pouvait être plus agréable que la découverte d'une nouvelle source d'eau potable? Il me semble du moins que cette source de Kynancheïa (Kynadéia ou Kynadra), que les divinités amies firent jaillir du sol au moment où Hercule revenait des demeures infernales épuisé par les efforts suprêmes qu'il avait dû faire, pourrait fort bien avoir été le but même et le résultat de cette tentative hardie, et qu'il y aurait lieu de voir dans le gardien aux trois têtes la triple source dont le téméraire aventurier a doté cette contrée, où les sources étaient loin d'abonder. Et ces têtes des fils d'Egyptus, auxquelles les filles de Danaüs donnèrent

---

porté dans une obscurité profonde (Νυχεία). Ce passage de Théocrite (Id. XIII, 59) a un charme inexprimable : « Il appela trois fois Hylas par son nom, aussi haut que sa voix le lui permit; l'enfant répondit trois fois à cet appel, mais la voix n'arrivait que faiblement de la profondeur des eaux. » Le murmure de la source qui va tarir devient de plus en plus faible, et lorsque Hylas est arrivé dans la retraite des Nymphes, on ne l'entend plus du tout. Puis Polyphème se met à sa recherche, et les prêtres l'aident de leurs prières répétées par les échos des montagnes. Et lorsque les Nymphes rendent à Hylas sa liberté, celui-ci est appelé fils d'Euphémos, c'est-à-dire un don venu à la suite de supplications ardentes.

la sépulture après le massacre ordonné par leur père, ne seraient-ce pas les sources que les compagnons de Danaüs firent jaillir du sol aride de leurs nouveaux établissements (1)? La légende raconte, en outre, qu'Hercule trouva à cette même source de Kinanchéïa un breuvage réconfortant qui fit de lui un homme libre; or, cette même source était précisément celle à laquelle, dans les temps historiques, venaient se désaltérer les esclaves au moment même de leur émancipation. Qu'est-ce donc que cette récompense éminente qui fut décernée au héros pélasgique par les habitants d'Argos, sinon cette plus grande somme de liberté, dont il a été question plus haut, et que les conquérants achéens accordèrent aux Pélasges d'Argos, leurs sujets, en récompense des services qu'ils leur avaient rendus (2)? Rappelons-nous enfin la source du Léthé ou de l'oubli, qui se trouvait au pied de l'Œta, et qui avait été appelée de ce nom, parce qu'Hercule, après s'y être désaltéré, avait perdu le souvenir des nombreuses tribulations de sa vie mortelle (3).

---

(1) Hercule lui-même ensevelit la tête de l'hydre.

(2) En Thessalie aussi, les esclaves jouissaient de certains priviléges pendant les fêtes pélasgique des *Pélorées*, célébrées à Tempée en l'honneur de Jupiter Πέλωρος, pour perpétuer le souvenir des travaux à la suite desquels la Pénée avait été amenée dans la vallée.

(3) Cet Hercule Κυνάγχης portait chez les Lydiens le nom de

Mais Hercule passait surtout pour le génie des sources thermales ou bains chauds. Cette idée, quoique répandue jusqu'en Lydie (1), avait aussi pris naissance dans la Thessalie, c'est-à-dire dans les anciens établissements des Pélasges; voilà pourquoi Hercule avait un autel tout près des thermes des Thermopyles (2). Cette action simultanée, exercée dans ces contrées par le feu et par l'eau, se trouve d'ailleurs exprimée dans la charmante légende de la Nymphe du Dyras, petite rivière de la Phthiotide (Thessalie), qui, au moment où les flammes allaient consumer le bûcher d'Hercule accourut tout à coup des profondeurs de l'Œta avec son urne, pour aider à éteindre le feu (3). Les *bains d'Hercule* en Sicile (4) jouissaient d'une réputation au moins égale à celle des thermes de Thessalie; suivant quelques récits, ils devaient leur origine à Hercule lui-même; suivant d'autres, aux Nymphes, à Minerve où à Vulcain. Nous en dirons de même des bains herculéens d'Æ-

---

Κανδαύλης (Hesych.); mais son vrai nom était Κυνάαδς, c'est-à-dire ἀνελεύθερος, et c'est sous cette dénomination qu'il était adoré des Thessaliens et des Etoliens. Les affranchis lui apportaient des offrandes (Heuzey, *Olympe*).

(1) Dans le poème de Panyasis (Schol. Apoll. Rhod. IV, 1149) Hercule trouve sa guérison dans le fleuve Hyllos.

(2) Hérod. VII, 176. Les habitants du pays donnaient à ces thermes le nom de χύτρα.

(3) Hérod. VII, 198.

(4) Ἡράκλεια λουτρά.

depsos, dans l'île d'Eubée, de ceux des Macistiens, dans la Triphilie (Elide), d'une autre source très-célèbre à Héraclée en Elide, et qui, dit Pausanias, « servait de remède à toute espèce de maux » (1), des thermes d'Egeste et d'Himèra (2) en Sicile, de Caeré dans l'Etrurie (3), d'Allifas dans le Samnium, de la voie herculéenne près de Cumes (4), d'Hercule en Hongrie (5), etc. Il ne faut pas dès lors s'étonner que ce héros ait été regardé comme le dispensateur par excellence de toutes les forces qui agissent dans les entrailles du sol; que des eaux vives n'aient jamais dû manquer dans le voisinage de ses temples comme à Gadès, par exemple (6); que sa statue d'airain se soit dressée à l'entrée de la fontaine de Pirène; qu'on ait cru devoir lui donner pour épouse Hébé, la déesse de la jeunesse, précisément à cause des effets salutaires dont on est redevable aux sources et aux bains; qu'enfin tant de fleuves et tant de localités portent son nom, et qu'un si grand nombre de nymphes se trouvent mêlées aux légendes qui le concernent (7).

(1) Pausan. VI, 22.
(2) Himère était même appelée *Thermæ*.
(3) Tite-Live, XXII, 1.
(4) Did. Sic. IV, 22.
(5) Orelli Inscript. 1560 : *Herculi genio loci fontibus calidis.*
(6) Elien H. A. XVII, 46.
(7) C'est ainsi que les gens du pays donnent le nom d'Hé-

Je crois avoir fait ressortir d'une manière suffisante le véritable caractère d'Hercule ; je n'irai pas plus loin. J'ajouterai seulement que si les arts plastiques ont réussi, comme il n'y a pas lieu de le contester, à exprimer ce caractère, il n'en est pas moins vrai qu'ils ne paraissent point en avoir saisi le sens. C'est que, pour le saisir d'une manière concevable, il importe avant tout de se mettre au-dessus des conceptions ordinaires, telles que l'antiquité nous les a léguées et que les poètes les ont en quelque sorte formulées. L'Achille aux pieds rapides d'Homère, le

---

racléon à un torrent qui se jette dans la mer près de Bulès, ville limitrophe de la Phocide (Pausan. X, 37, 3.); que le Lathon, l'unique fleuve de la Cyrénaïque, qui se trouvait en communication avec le lac des Hespérides prenait sa source dans les collines de sable d'Hercule, θῖνες Ἡρακλέους, et qu'il est souvent fait mention d'une rivière qui coulait près de Thèbes et qu'on appelait Hérakléios. Il y avait en Elide, sur les bords du Cythéros ? il y avait un village appelé Héraclée avec une fontaine salutaire et un temple consacrés aux nymphes Ionides (Pausan. VI, 22). Des mythes relatifs à Hercule se rattachent aux enfants de Thestius, à Augé, à Mélité, à Cissa en Arcadie. Macarie, la source de Marathon, est sa fille. Omphale, fille du fleuve Dardanus, lui donna *Achelès*, dont le nom a été déjà confondu avec Acheloos et Achille, et une nymphe du Tibre lui donne Fabius. Des monuments consacrés aux divinités des sources, représentent Hercule comme une divinité protectrice à la fois locale et agraire, en rapport avec les nymphes et les divinités des fleuves.

brillant fils de Thétis et de Pélée, l'un des plus illustres d'entre les princes achéens, est bien plus connu avec son armure éclatante, œuvre de Vulcain, que le pyrrhan épirote Aspétos, c'est-à-dire « le coureur ». Ce qui est arrivé à Achille a eu lieu également pour Hercule ; Homère ne connaît déjà plus qu'un Hercule revêtu de la brillante armure de l'âge héroïque des Achéens. Le portrait de fantaisie que nous a laissé Pisandre, et qui nous est de beaucoup plus familier que celui d'Homère, cet Hercule athlétique, le type le plus complet et le plus énergique, la personnification en quelque sorte de la vigueur physique, avec sa peau de lion et sa massue, est loin de s'accorder avec le témoignage de certaines légendes qui nous montrent ce héros dans des rapports intimes avec les divinités de la réflexion et de la sagesse, et principalement avec Minerve dont il passe pour un des favoris privilégiés. Je crois, d'ailleurs, devoir rappeler en terminant un détail important de la légende d'Augias ; il suffirait presqu'à lui seul pour rétablir le véritable caractère d'Hercule. Lorsque l'infatigable travailleur vint réclamer son salaire, Augias le lui refusa, sous prétexte qu'il avait déployé, dans l'accomplissement de sa tâche, plus d'industrie et de réflexion que d'efforts physiques, οτι σοφίᾳ πλέον καὶ οὐ σὺν πόνῳ τὸ ἔργον ἤνυστο (1).

(1) Pausan. V, 1.

III.

Il n'a pu entrer dans notre plan de nous occuper de l'Hercule phénicien, quoiqu'il ait obtenu en quelque sorte le droit de cité dans l'Hellade, qu'il ait été adoré à Lesbos (1), à Thasos (2), à Erythrae (3) et dans l'Élide, et que nous retrouvions ses traces dans la plupart des localités maritimes qui portaient le nom d'Héracléia. On comprend que ce personnage qui passe sa vie à lutter contre les monstres de la mer, à frayer les voies à la navigation et au commerce en assurant leur sécurité; qui, en général, apparaît dans ces temps reculés comme chargé en quelque sorte de la police et du gouvernement des mers (4); qui traverse la Méditerranée dans la coupe du soleil (5) et sur le taureau de Crète, le monstrueux amant de Périphæ (6), et découvrit les perles dans l'Océan indien, ait pu être confondu fréquemment avec le héros hellénique de ce nom. Tous deux, d'ailleurs, offrent un assez grand nombre de traits de

(1) A Lesbos il était adoré sous le nom de Macareüs.

(2) Pausan. VI, 11.

(3) Pausan. VII, 5.

(4) Pindar. Nem. I, 62. Isth. III, 75. Soph. Tr. 1012. Eurip. Herc. fur. 225. 397.

(5) Pausan. VIII, 5, 3.

(6) Diod. Sic. IV, 14.

ressemblance ; je me bornerai à en rappeler deux qui m'ont surtout frappé. D'abord, le terrain sur lequel les Pélasges aiment à se mouvoir de préférence, est précisément celui qu'affectionnent plus particulièrement les Phéniciens, qui, dans leurs courses maritimes, évitaient soigneusement de trop s'écarter des côtes, où ils établissaient leurs stations et d'où ils pouvaient s'orienter plus sûrement dans l'intérieur des terres. L'Hercule phénicien aussi a dû nécessairement rechercher de préférence, dans ses expéditions aventureuses, les lieux qui se trouvaient situés sur les côtes facilement accessibles, aux embouchures des cours d'eau navigables, et principalement dans les plaines basses, où les eaux des fleuves, déposant les matières qu'elles tiennent en suspension, sont sans cesse occupées à créer un sol nouveau et toujours fertile. Voilà pourquoi cet aventurier poétique qui s'est presque entièrement substitué à l'intelligent travailleur pélasgique, cette espèce de métis qui tient tout à la fois de l'Hercule phénicien et de l'Hercule hellénique, nous est représenté, dans ces expéditions lointaines, marchant le long des côtes et des fleuves navigables, cherchant partout des gués, et, là où il n'en trouve pas, imaginant des moyens plus ou moins ingénieux pour atteindre la rive opposée (1) ; de telles combinaisons

---

(1) Diod. Sic. IV. 23. C'est pour cette raison que les combats

n'ont rien qui nous étonne, elles étaient imposées en quelque sorte par la logique des faits. L'autre trait de ressemblance, qui mérite surtout d'être signalé, c'est la sagesse ; l'Hercule oriental nous apparaît, en effet, comme un être tout particulièrement doué sous le rapport des dons de l'intelligence (1).

---

qu'il livre ont presque toujours lieu dans le voisinage des fleuves, de l'Anthémos, de l'Echedoros, de l'Evenos, etc.

(1) Voir les travaux de Mover sur les Phéniciens.

EXPÉRIENCES RELATIVES A L'ACTION

DE

L'AMMONIAQUE SUR LE PHOSPHORE

Par M. BLONDLOT

Quoique l'action exercée sur le phosphore par l'ammoniaque caustique soit des plus remarquables, c'est à peine si elle a fixé jusqu'ici l'attention des chimistes. Je ne connais, en effet, que Vogel qui se soit occupé de ce sujet; encore ne l'a-t-il fait, pour ainsi dire, qu'accessoirement et d'une manière incomplète, dans son mémoire relatif à l'influence exercée par la lumière sur le phosphore. Mes recherches sur le phosphore noir m'ont naturellement conduit à faire une étude sérieuse de ce sujet, afin de découvrir ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans l'assertion du chimiste allemand, qui prétendait que l'ammoniaque communique au phosphore la singulière propriété que Thénard venait de découvrir.

Pour exposer avec méthode les résultats que j'ai obtenus, je crois nécessaire de distinguer d'abord

deux cas, savoir : celui où l'ammoniaque agit en présence de l'eau, et celui où elle intervient à l'état anhydre ; car, bien qu'au fond l'action soit probablement identique dans les deux cas, les produits qui en résultent offrent des différences considérables. Je ne m'occuperai aujourd'hui que du premier.

On sait que tous les alcalis en dissolution attaquent le phosphore, même à froid, en déterminant la décomposition de l'eau, dont l'oxygène forme de l'acide phosphoreux ou de l'acide phosphorique, qui se combine à la base en présence, tandis qu'il se dégage de l'hydrogène phosphoré. Si ce dernier peut s'échapper librement, et que l'alcali soit en excès, la totalité du phosphore peut ainsi disparaître plus ou moins rapidement. Toutefois, il n'en est plus de même lorsqu'on agit en vase clos, par exemple dans un flacon bien bouché, ou mieux dans un tube de verre fermé à la lampe. Dans ces conditions, on voit les bulles de gaz qui partent du phosphore se ralentir de plus en plus et finir même par cesser complétement. Mais ce qu'il y a alors de plus remarquable, c'est que le phosphore restant change peu à peu d'aspect. En effet, si l'alcali en présence est de la potasse ou de la soude, il se recouvre d'une couche pulvérulente et amorphe, d'un beau jaune citron, que je me réserve d'examiner dans une autre partie de mon travail. Si, au contraire, l'alcali est de l'ammoniaque caustique, le phosphore commence par brunir ; puis il devient verdâtre, et enfin du

plus beau noir. En même temps que ces changements s'opèrent dans sa couleur, d'autres modifications s'effectuent dans sa constitution ; il devient dur, cassant, se gerce, se fendille, et finit même par tomber en poussière.

Ces effets se produisent plus ou moins rapidement selon les circonstances, parmi lesquelles il faut placer en première ligne l'influence de la lumière solaire. Cependant cette dernière n'est pas indispensable ; car j'ai obtenu les résultats énoncés, en renfermant dans des étuis en fer-blanc, par conséquent dans une obscurité complète, des tubes scellés à la lampe, dans lesquels j'avais préalablement introduit des cylindres de phosphore avec de l'ammoniaque. Seulement, dans ce cas, l'action est très-lente ; à ce point qu'il faut près d'un an pour qu'elle soit complète. Si, au contraire, les vases en verre où se trouve le phosphore avec l'ammoniaque sont exposés à la lumière diffuse, et, à plus forte raison, à la lumière directe, la modification, qui est déjà sensible au bout de quelques jours, peut être terminée en quelques mois.

Une autre influence dont l'effet n'est pas moins prononcé, c'est la concentration de l'ammoniaque. C'est avec de l'alcali pur et concentré qu'on réussit le mieux ; toutefois, avec de l'ammoniaque du commerce étendue de deux ou trois parties d'eau, l'action n'est guère moins prononcée ; mais, avec des solutions plus diluées, par exemple, avec de

l'ammoniaque étendue de 10 à 20 fois son volume d'eau, la modification est plus lente à s'accomplir, toutes choses égales d'ailleurs, et, de plus, le phosphore reste d'un vert sale, assez semblable à la nuance du proto-iodure de mercure ; tandis que celui qui a subi la transformation complète est aussi noir que du charbon.

Ainsi transformé, le phosphore conserve encore plus ou moins la forme qu'il avait primitivement, mais en le broyant sous l'eau dans un mortier, on le réduit facilement en poudre très-fine. Si le contact du phosphore avec l'alcali a été suffisamment prolongé, de manière à ce que la transformation ait lieu dans toute la masse, la poudre qu'on en obtient peut être desséchée à l'étuve sans prendre feu. Dans le cas contraire, elle recèle des traces de phosphore non modifié qui s'enflammerait ; mais il est facile de l'en dépouiller par le sulfure de carbone, ou en la faisant bouillir avec une solution faible de potasse caustique, absolument comme on agit à l'égard du phosphore amorphe que l'on veut purifier. Elle peut alors être desséchée impunément soit à l'air libre, étalée sur des feuilles de papier à filtre, soit à l'étuve chauffée à 100 degrés. Après avoir été passée au tamis de soie, elle constitue une poudre presque impalpable, nullement hygrométrique et du plus beau noir.

La poudre ainsi obtenue peut être conservée sous l'eau, en vase ouvert ou fermé, sans s'altérer sensi-

blement, et sans communiquer au liquide la moindre réaction alcaline; mais, si on l'abandonne à l'air, elle dégage lentement une trace d'ammoniaque, et passe peu à peu au jaune. Sous ce nouvel état, elle présente la plupart des caractères du phosphore amorphe. En effet, elle ne prend pas feu spontanément à l'air et ne luit point dans l'obscurité; elle est insoluble dans le sulfure de carbone et dans les alcalis en dissolution étendue; toutefois, par d'autres caractères, elle en diffère considérablement. D'abord, par sa couleur, qui est le jaune franc, tandis que le phosphore amorphe est d'un rouge tirant plus ou moins sur le violet. Elle a une odeur très-prononcée qui rappelle à la fois l'hydrogène phosphoré et l'acide sulfhydrique. Abandonnée à l'air, même humide, elle reste sèche et c'est à peine si elle acquiert à la longue une légère réaction acide due à de l'acide phosphorique; tandis que, on le sait, le phosphore amorphe le mieux purifié s'acidifie promptement dans ces conditions, et, devenu par suite hygrométrique, ne tarde pas à se convertir en une sorte de bouillie. Mais le caractère différentiel le plus tranché, sans contredit, est l'action produite par l'ammoniaque caustique. Le phosphore rouge ou amorphe n'est modifié en rien par cet alcali, dans lequel il paraît pouvoir rester indéfiniment sans changer de couleur; au contraire, si l'on verse de l'ammoniaque sur la poudre jaune dont nous nous occupons, à l'instant même elle brunit et, dans

l'espace de quelques heures, finit par devenir aussi noire qu'elle l'était primitivement. Du reste, cet effet est le résultat d'une véritable combinaison entre l'alcali et le phosphore; car, si l'on opère sur une suffisante quantité de matière, la température s'élève de plusieurs degrés.

Si la poudre jaune en question est chauffée au fond d'un tube, elle ne paraît subir aucune altération tant que la température n'atteint pas 200 degrés ; mais, à partir de ce point, elle commence à dégager de l'hydrogène phosphoré, qui s'enflamme, en même temps que la poudre passe insensiblement du jaune au rouge. Ainsi modifiée, elle paraît identique au phosphore rouge ou amorphe ordinaire.

Si, au lieu de la chauffer au contact de l'air, on introduit la poudre jaune, après l'avoir aussi bien desséchée que possible, dans un tube recourbé, que l'on chauffe au bain d'huile, en faisant passer au travers un courant d'acide carbonique lavé, puis desséché, on constate que, vers 200 degrés, il se dégage également de l'hydrogène phosphoré, que l'on isole facilement de l'acide carbonique qui l'accompagne, en agitant dans une solution de potasse le mélange gazeux qui sort de l'appareil. Toutefois, il est remarquable que, dans ces conditions, la poudre jaune, au lieu de devenir d'un beau rouge, comme dans le cas précédent, passe seulement au jaune orangé, et ne commence à rougir véritablement que si la température atteint le degré où le

phosphore, reprenant l'état normal, commence à distiller.

Quelle est, en définitive, la nature de cette poudre jaune? Je ne saurais encore le dire avec certitude. Il me paraît hors de doute qu'elle renferme de l'hydrure de phosphore solide; mais je suis disposé à penser qu'elle contient aussi une certaine proportion de phosphore amorphe hydraté. C'est, du reste, un point sur lequel je me propose de revenir dans une communication ultérieure.

NÉCROLOGIE

MADAME ÉLISE VOÏART

PAR

M. GINDRE DE MANCY PÈRE.

C'est seulement au retour d'un long voyage, et par le dernier volume des *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* que j'ai appris la douloureuse et irréparable perte qu'elle a faite dans la personne d'une femme de tout point si distinguée, l'un de ses membres les plus anciens et les plus justement honorés. Je ne puis donc offrir qu'un assez tardif hommage à cette chère et vénérée mémoire; devoir triste et doux à la fois, et dont l'accomplissement a pour moi quelque chose de sacré. C'est à Mme Elise Voïart que je dois l'honneur d'être associé à votre illustre compagnie; puis, ce qui ne m'était pas moins précieux, elle voulait bien me mettre au nombre de ceux qu'elle appelait ses vieux amis. Quarante ans d'une liaison entretenue par une affectueuse correspondance, me donnaient quelque droit à un aussi beau titre. Cette liaison s'était formée à Choisy-le-Roi, qui fut longtemps la résidence de la famille

Voïart, sous les auspices d'un ami commun, mon compatriote Rouget de Lisle, l'auteur du chant héroïque improprement appelé la *Marseillaise*. Il était alors le pensionnaire de cette famille patriarcale, au sein de laquelle se sont écoulées les dernières, les seules années heureuses d'une vie cruellement éprouvée, et où il s'est endormi de l'éternel sommeil. Je demanderai plus tard la permission d'entretenir la Compagnie de cet homme honorable, dont le caractère n'a pas été moins méconnu que celui de son œuvre capitale. Mais je me dois d'abord tout entier à celle qui, selon ses expressions, fut pour lui, comme pour tous ceux qui avaient le bonheur de vivre auprès d'elle, un ange de paix et de consolation.

Lorraine de cœur comme d'origine, Mme Elise Voïart, naquit, je crois, en 1786, dans cette belle ville de Nancy, qui lui fut toujours si chère, et où, suivie de sa fille, son inséparable compagne, elle est venue terminer sa longue et utile carrière. Elle y reçut une éducation solide et la plus propre à développer ses heureuses dispositions. Un séjour de plusieurs années en Allemagne lui rendit familière une langue qui, même au commencement de ce siècle, n'était guères connue en France que par les sarcasmes de Voltaire et ceux de son royal correspondant. Celui-ci, cependant, tout en raillant son idiome national, ne laissait pas d'affermir et d'accroître *per fas et nefas* la puissance qui aujourd'hui ne prétend rien moins qu'absorber et personnifier en elle l'Allemagne

tout entière. C'est l'étude approfondie et la parfaite intelligence de la langue de nos voisins d'outre-Rhin, qui ont permis à Mme Voïart de nous donner une excellente traduction de morceaux choisis de leur littérature et de leur poésie. Ainsi elle n'a pas peu contribué à nous faire connaître Gœthe, Schiller, Klopstock, Lessing, Kœrner, toute cette glorieuse pléïade, qui a fondé l'Allemagne littéraire, et dont la renommée est devenue européenne. En France même, par une de ces réactions qui ne nous sont que trop communes, l'indifférence, pour ne pas dire le dédain, a fait place à une admiration qu'on ne sait pas toujours contenir dans d'assez justes bornes.

De retour en Lorraine, l'écolière devenue maîtresse y épousa M. Voïart, ancien commissaire des vivres dans les armées de la République, où il avait fait preuve d'autant de probité que d'intelligence et de zèle. Aussi s'était-il retiré les mains nettes de fonctions qui avaient fourni à tant d'autres les moyens de s'enrichir aux dépens de ces braves soldats que Béranger nous représente si bien :

Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes.

C'est un hommage que se plut à lui rendre le ministre entre les mains duquel il résigna son emploi. Il était veuf en premières noces de la mère de celle qui fut depuis Mme Amable Tastu, et qui, à peine

adolescente alors, trouva dans la nouvelle compagne de son père, tout à la fois une seconde mère et l'institutrice la plus capable de diriger l'essor de ses admirables facultés naturelles. Mme Voïart donna elle-même à son mari une autre fille, dont elle soigna tout particulièrement l'éducation, et que les nœuds de la plus tendre amitié unirent à sa sœur aînée ; c'est l'aimable artiste dont Nancy n'apprécie pas moins le pinceau délicat que les gracieuses qualités. M. Voïart lui-même n'était pas étranger à la littérature et aux arts. Nourri de bonnes études, il faisait agréablement ce que l'on appelait des vers de société. On doit à sa plume une excellente notice sur votre grand paysagiste Claude Gellée, et à son pinceau, quelques portraits qui ne sont pas sans mérite : celui, entre autres, de son hôte, Rouget de Lisle ; portrait d'une ressemblance peut-être un peu réaliste, le seul qui existe du chantre de la *Marseillaise*. C'est actuellement le Musée de Versailles qui le possède.

A l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire dans les dernières années de la Restauration, les premiers ouvrages de Mme Elise Voïart lui avaient déjà valu une réputation aussi éclatante que méritée. Grâce à elle et au concours de son mari, le riant village de Choisy-le-Roi, où ils avaient fixé leur domicile, devint le centre d'une réunion d'artistes et de littérateurs, dont quelques-uns laisseront leurs noms à la postérité. A leur tête, « ET PAR DROIT DE CONQUÊTE ET

PAR DROIT DE NAISSANCE, » figurait la femme poëte qu'il suffit de nommer, Mme Amable Tastu, qui tiendrait à l'Académie française le rang glorieux qu'elle occupe dans celle de Stanislas, si, plus justes et moins exclusifs que les vôtres, les réglements de la Compagnie fondée par Richelieu lui permettaient d'admettre dans son sein un sexe souvent si digne d'y prendre place. En remontant même à l'époque de sa création, et pour nous en tenir à ces seuls exemples, les noms de Mmes de Lafayette et de Sévigné n'ont-ils pas une tout autre valeur que ceux des Conrad, des Colletet et de tant d'autres obscurs académiciens? Mme Tastu était alors, comme sa belle-mère, dans tout l'éclat de son talent et de sa renommée. Mais, comme elle aussi, épouse et mère avant tout, et non moins honnête femme que bon écrivain, elle était plus fière de ses affections de famille que de tous les éloges donnés à ses plus heureuses inspirations. — « Voilà plus que mes bijoux, voilà ma plus belle, ma plus chère poésie, » aurait-elle dit volontiers, en montrant son jeune fils qui, plus tard, consul général à Alexandrie et à Bagdad, a fait constamment honneur à une telle mère, et qu'après la mort de son mari, elle a suivi dans toutes ses pérégrinations.

Parmi les artistes, on distinguait les sculpteurs Bra, Huguenin, et le célèbre David d'Angers, les graveurs Lenormand et Bréviaire, et votre compatriote, le dessinateur Granville, enlevé si tôt et si

malheureusement à sa famille, à ses amis, à l'art dont il était l'une des gloires; Granville, l'Ovide des Métamorphoses du jour, l'ingénieux interprète du langage des fleurs, le peintre si vrai des animaux de La Fontaine, ou plutôt des personnages qu'ils représentent; le moraliste de la caricature, et dont l'œuvre est aujourd'hui l'objet d'une nouvelle édition, non moins recherchée que les précédentes. « Choisy-le-Roi, se plaisait-il à dire, m'offre chez » Mme Voïart une double patrie. J'y respire à la fois » l'air de ma chère Lorraine et le souffle inspirateur » des arts. » Le naturaliste Lefébure, auteur d'une Flore parisienne d'après le système de Linné, le médecin Carrère, le général Blein, qui devait si miraculeusement survivre aux blessures causées par la machine infernale de Fieschi, apportaient aussi dans ces réunions les fruits de leur savoir et de leur expérience. Le général habitait Choisy-le-Roi, où il avait même été le premier hôte de Rouget de Lisle. Poëte, musicien, philologue, épris du beau et du bon sous toutes leurs formes, il pouvait se dire comme Voltaire :

Tous les goûts à la fois sont entrés dans mon âme.

Je l'ai vu, à l'âge de plus de 70 ans, non-seulement essayer des airs de sa composition sur un piano de son invention, mais, un alphabet chinois entre les mains, entreprendre l'étude de la langue

si compliquée, si difficile de l'Empire du Milieu. Je ne dois pas oublier une charmante personne, intimement liée avec Mme et Mlle Voïart, la directrice des postes de Choisy-le-Roi, Mlle Amélie d'Aumont : douce et mélancolique figure, jeune femme pleine d'autant d'esprit que d'agrément, et dont la frêle constitution, la pâleur maladive, ne faisaient que trop pressentir la fin prochaine.

Tels étaient les amis que Mme Elise Voïart appelait auprès d'elle, et qu'elle y retenait par l'amabilité de son caractère, la bonté de son cœur, la grâce insinuante de son esprit, et la variété d'une instruction d'autant plus goûtée qu'elle se faisait moins sentir. C'était le temps où la tribune politique retentissait de fiers et généreux accents que ne font point oublier les orateurs de nos jours. D'un autre côté, la grande question des classiques et des romantiques divisait encore la littérature et les arts. C'était la seule qui se discutât à Choisy-le-Roi et même à Paris, dans le salon de Mme Tastu, ouvert à un plus grand nombre de gens de lettres. Là, non plus que chez Mme Voïart, point de système exclusif, mais, si je puis parler ainsi, une sorte d'eclectisme, semblable à celui qui régnait à la Sorbonne en philosophie. Ainsi, Dante, qui inspirait à Mme Tastu l'un de ses plus beaux chants, Shakespeare, à qui Rouget de Lisle empruntait les sujets de ses opéras d'Othello et de Macbeth, Gœthe et Schiller, si bien traduits par Mme Voïart, Milton, et parmi les contemporains,

Walter Scott et lord Byron, recevaient le tribut d'admiration qu'ils méritent, mais sans qu'on leur sacrifiât Corneille, Molière, Racine, Lafontaine, ni aucun de nos bons écrivains. Les poésies de Lamartine et de Victor Hugo, si belles, si pures à leur origine, n'étaient pas moins justement appréciées. Au belliqueux lyrisme de Kœrner on opposait avec bonheur celui de notre Tyrtée, et le Rhin français d'Alfred de Musset au Rhin allemand de Becker. Dans les arts, ni David d'Angers, ni Eugène Delacroix, ni Ary Schæffer, n'enlevaient rien de leur immortel mérite à Michel-Ange, à Raphaël et à Lesueur. En un mot, on était romantique pour le fond, et l'on restait classique pour la forme, comme si l'on eût pris pour devise ce vers d'André Chénier :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques ;

tant l'on était convaincu, et l'expérience ne l'a que trop tôt prouvé, que dans une langue parvenue à son plus haut point de perfection, on ne viole pas plus impunément les règles de la versification que celles de la grammaire! Les unes et les autres, en effet, sont inhérentes à l'esprit du peuple dans lequel elles se sont, pour ainsi dire, incarnées. Vouloir les détruire de gaîté de cœur, prétendre ainsi transformer tout d'un coup la littérature et les mœurs d'une nation, c'est, à l'exemple des filles de Pélias, tuer le vieil homme qu'on croyait rajeunir. On ne laissait

cependant pas de s'associer au grand mouvement de régénération politique et littéraire qui marqua les premières années de la Restauration, et qui aurait produit de plus heureux fruits chez un peuple moins impatient, et, malgré son apparente frivolité, moins logicien, moins porté que le nôtre à pousser un principe à ses dernières conséquences.

Ces discussions, quelquefois assez vives, étaient toujours tempérées par la modération et l'urbanité du langage. Rouget de Lisle, entre autres, tout plein de son Voltaire, et partant fort peu romantique, y apportait cette exquise politesse de nos pères, aujourd'hui à peu près oubliée, et qui semblait plutôt appartenir au gentilhomme de l'Ancien Régime qu'au chantre de la *Marseillaise*. Elle n'était chez lui que l'effet tout naturel d'une bonne éducation ; d'un respect pour la femme, porté jusqu'à l'adoration ; d'un caractère chevaleresque uni à un ardent patriotisme, ainsi qu'à la foi la plus entière comme la plus constante dans les principes de 1789. C'est ici qu'il me semble à propos de donner sur le Tyrtée français quelques détails, que l'on voudra bien pardonner à l'un de ses compatriotes, honoré de son amitié. Le pays qui a donné à la France Jeanne d'Arc et le sage Drouot, est trop riche en illustrations de tous genres pour envier celle-ci à la Franche-Comté. Le même esprit patriotique, d'ailleurs, n'anime-t-il pas les deux provinces? Ne sont-elles, pas avant tout, essentiellement françaises? Parler du chantre de la

Marseillaise à la Lorraine, n'est-ce pas lui rappeler tous les héros sortis de ses villes et de ses hameaux en 1792, et que l'hymne sublime conduisit tant de fois à la victoire? Ce sera aussi lui parler encore de Mme Elise Voïart, dont le nom se trouve à jamais uni au sien par les liens de la plus bienfaisante comme de la plus gracieuse hospitalité.

Claude-Joseph Rouget de Lisle naquit, en 1760, à Lons-le-Saunier, chef-lieu actuel du Jura, d'une ancienne famille bourgeoise anoblie par les charges qu'y avaient remplies plusieurs de ses membres. Destiné à la carrière des armes, il entra à l'âge de seize ans, et à la suite d'un bon examen, dans l'école du génie, établie alors à Mézières. Nommé sous-lieutenant en 1782, il reçut deux ans après les épaulettes de lieutenant, et en 1791, à Strasbourg, celles de capitaine au corps royal du génie. Il composa même dans cette ville un *Hymne à la liberté*, qui fut chanté à la fête anniversaire de la Fédération. Il y était encore en garnison lorsque, sur la fin d'avril 1792, on y reçut la nouvelle de la déclaration de guerre que Louis XVI, au sein de l'Assemblée nationale, venait de déclarer à l'Autriche. Strasbourg avait pour maire un généreux citoyen, M. Diétrich, qui scella de son sang sur l'échafaud révolutionnaire son attachement à la cause de l'ordre et des lois. Il convoqua le même jour, à un repas de corps, tous les officiers de la garnison ; et c'est à l'entrain de ce festin patriotique qu'il faut rapporter le chant guerrier, dont La-

martine, dans sa romanesque histoire des Girondins, a si singulièrement altéré l'origine. Ainsi, il lui platt de faire du capitaine du génie un jeune rêveur, à une époque d'enthousiasme et d'action où le *rêve* n'était pas encore inventé. Puis il réduit le repas inspirateur aux proportions exiguës d'un pauvre dîner de famille, où l'amphytrion sert à son convive sa dernière, sa seule bouteille de vin. Enfin, au violon dont l'auteur s'accompagna dans la composition, il substitue de son plein gré le piano, instrument tout postérieur, dont Rouget de Lisle n'a jamais joué, et qui n'eût été alors que le modeste clavecin. Que dire aussi du crescendo d'admiration de M. Diétrich et de ses jeunes et charmantes filles? Il est d'autant plus regrettable que l'auteur des Girondins ait cru devoir adopter cette étrange version, que la vérité eût fourni à sa riche palette de plus belles couleurs que la fiction. « Il a cru, » m'écrivait à ce sujet en 1847 Mme Voïart, « poétiser la *Marseillaise*, et c'est » là le pis. *Rien n'est plus beau que le vrai;* et ici, le » vrai était sublime. »

M. de Lamartine laisse du moins à Rouget de Lisle, pour la musique comme pour les paroles, toute la gloire de son œuvre. Mais, de nos jours, un M. Fétis, directeur du conservatoire de Bruxelles, s'est avisé de lui contester la paternité sinon des paroles, du moins de la musique, c'est-à-dire, de la partie la plus importante de ce chant héroïque. Plusieurs journaux se sont faits les échos complaisants

de cette injustifiable allégation. Elle est cependant formellement contredite par quelques mots de Rouget de Lisle lui-même, servant de préface à la Marseillaise, dans l'édition de ses *Cinquante chants français*, publiée sous la Restauration. M. Fétis paraissant n'en tenir aucun compte, j'invoquai les souvenirs de de Mme Voïart, qui s'empressa de rendre hommage à la vérité. Voici la copie littérale de sa réponse qui mieux que je ne pourrais le faire, éclaircit complètement ce point d'histoire contemporaine :

« Nancy, 28 janvier 1864.

« Ce que vous me dites de Rouget de Lisle et des » indignes mensonges répandus au sujet de *sa fille* » *immortelle*, m'attriste plus qu'il ne m'étonne :

« Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

« Je suis bien fâchée de n'avoir plus un petit » recueil de faits concernant la *Marseillaise*, » que j'avais rassemblés comme matériaux d'un » article que je devais lui consacrer plus tard. Amable (Mme Tastu) me les ayant demandés pour le » même sujet, je les lui ai donnés volontiers, pensant que la chose serait mieux faite. En effet, elle » les a employés dans un opuscule, publié, je crois, » par Henri Plon, avec des gravures sur bois et sous » le titre de : *La Marseillaise*.

« Quant à la véritable origine de ce beau chant, » votre version, celle du repas de corps chez Diétrich, est la bonne. Je l'ai entendu conter vingt » fois à Rouget de Lisle. Pendant ce repas, où il fut » question d'un chant de guerre qu'on désirait » pour le départ de l'armée, qui devait avoir lieu le » surlendemain, Diétrich dit à notre ami : Voyons, » Rouget, vous qui êtes poète et musicien, faites » nous donc quelque chose qui vaille la peine d'être » chanté. On nous a envoyé de Paris des espèces de » Ponts-Neufs sans caractère et sur des paroles insignifiantes. Le modeste capitaine s'en défendit d'abord, alléguant les difficultés, le peu de temps. » Mais la jeune et brillante assemblée applaudit avec » transport à la proposition de son président. Oui! » oui! Rouget, fais-nous cela; fais-nous un chant de » guerre que nous chanterons joyeusement tous » ensemble. Il cède enfin à tant d'instances; il dit » qu'il essaiera, et sort du banquet, vivement impressionné par les discours belliqueux qu'il vient d'entendre; en traversant pendant la nuit les rues, alors » silencieuses, mais encombrées de chariots de guerre, » de canons, de faisceaux d'armes, l'enthousiasme » s'empare de lui. Rentré dans sa chambre garnie, » il saisit son violon, et, tout en cherchant la phrase » musicale, les paroles venaient presque à son insu » s'offrir d'elles-mêmes au rhythme guerrier qui » résonnait dans sa pensée. « Car, disait-il en me » faisant ce récit, je ne les écrivis que pour garder

» l'ordre qu'elles devaient occuper dans la mélodie.

« Vers le matin, après avoir jeté sur le papier et
» au crayon seulement, ces essais, dont il était loin
» d'être content, il tombait de fatigue et de sommeil
» quand, vers neuf heures, Diétrich et quelques amis
» vinrent lui rappeler sa promesse ; Rouget de Lisle,
» qui était loin de se douter qu'il eût fait un chef-
» d'œuvre, ne le leur fit entendre qu'avec une sorte
» de répugnance. Ils en furent ravis, et Diétrich
» déclara qu'il serait exécuté à grand orchestre à la
» séance solennelle qui devait précéder le départ des
» troupes. Il pressa en conséquence l'auteur d'en
» faire, séance tenante l'accompagnement. Rassuré
» par le jugement de ses amis, Rouget de Lisle fit à
» la hâte une espèce de partition, assez simple, mais
» bien caractérisée, car il était bon compositeur, et
» l'on envoya le tout aux copistes du théâtre et aux
» chanteurs. Ceux-ci passèrent la nuit à l'étude ; et
» en moins de vingt-quatre heures, la cantate fut
» copiée, apprise et exécutée. L'effet en fut prodi-
» gieux, et les soldats, en sortant des portes de Stras-
» bourg, se disaient : « Qu'est-ce donc que cet air-là
» qu'ils nous ont chanté? On dirait qu'il a des mous-
» taches. » Et le bon Rouget de Lisle, en répétant ce
» propos si caractéristique, souriait de ce sourire
» attendri que nous avons vu si souvent éclairer sa
» belle physionomie. »

Mme Voïart, en terminant sa lettre, me renvoie à la préface de Rouget de Lisle, en tête de la Marseillaise

qui figure dans les *Cinquante chants français*, dont j'ai parlé plus haut, et où il se déclare l'auteur de l'air et des paroles de la cantate guerrière.

C'est ainsi, comme la Minerve antique, que la Marseillaise sortit tout armée du cerveau de son créateur, dans les circonstances les plus propres à échauffer le plus pur et le plus ardent patriotisme. Ce fut un chant de guerre, jeté en défi aux vieux ennemis de la France, et nul plus que l'auteur ne déplora l'abus qu'en a fait la démagogie. On lui a reproché la strophe contre les *complices de Bouillé* ; mais il faut songer que lui et ses compagnons d'armes les avaient vis-à-vis d'eux, et marchant contre eux, dans les rangs de l'armée de Condé. On est aujourd'hui, et certes avec raison, indulgent pour l'émigration ; on se contente de la regarder comme une faute, que rachète ou du moins qu'excuse un point d'honneur exagéré. Mais c'était alors un crime, et le plus grand de tous : celui de porter les armes contre sa patrie. Considérée sous ce rapport, la strophe est en parfaite harmonie avec les autres, et complète le *chant de guerre de l'armée du Rhin*. C'est le nom que l'auteur lui donna, et sous lequel il le dédia au maréchal Lukner, général en chef de cette brave armée. Mais, M. Diétrich l'ayant adressé à l'un de ses amis, qui rédigeait un journal constitutionnel à Marseille, celui-ci s'empressa de le publier. Les bandes indisciplinées qui, parties de cette ville, répandirent la terreur dans plusieurs parties de la France, s'en emparèrent

et lui donnèrent le nom qu'il porte aujourd'hui. Ce nom, injustement consacré par l'usage, lui est resté. Il lui restera, — comme celui d'Amérique au monde découvert par Christophe Colomb.

Rouget de Lisle ne tarda pas à donner la véritable mesure de ses sentiments. Ce fut, comme on le sait, aux accents de la Marseillaise que se consomma la fatale journée du 10 août. Pour tout autre que pour lui, c'eût été une belle occasion de fortune et d'avancement. Mais, toujours fidèle à ses principes, il ne vit dans cette sanglante insurrection qu'un attentat contre la Constitution à laquelle il avait prêté serment, et il refusa son adhésion au gouvernement fondé par la violence sur les ruines de la monarchie. Proscrit pour cette courageuse protestation, obligé de fuir, arrêté enfin en vertu d'un décret du Comité de salut public et jeté dans les prisons de St-Germain, il n'en serait sorti que pour marcher à l'échafaud, si le 9 thermidor n'était venu mettre un terme à sa captivité et à la tyrannie qui pesa trop longtemps sur la France. Ce fut Tallien, qui, sans le connaître, le rendit à la liberté et à l'exercice de ses fonctions. Il fut même promu le 12 ventôse an IV, au grade de chef de bataillon, et désigné pour être employé dans l'armée du Rhin. Mais il sollicita vainement de Carnot, alors ministre de la guerre, l'honneur d'y être envoyé. Celui-ci affecta même de ne voir en lui que le poète et le musicien. Blessé au vif d'un tel procédé, le chef de bataillon du génie

lui envoya fièrement sa démission, que Carnot eut assez peu de générosité pour accepter. Il sortait cependant aussi de l'école de Mézières; mais, déjà comme membre du Comité de Salut public, il s'était montré plus fidèle à la prétendue fraternité républicaine qu'à la véritable fraternité de l'école et des armes.

Rouget de Lisle vit ainsi se briser la carrière qui s'ouvrait si glorieuse devant lui. Cependant, par reconnaissance, et plus encore par patriotisme, il accompagna Tallien dans l'expédition de Quiberon, dont il a même publié en 1834, dans le 2ᵉ volume des *Mémoires de tous*, une fort intéressante relation. Là, il s'attacha tout particulièrement et comme aide de camp volontaire à la personne du général en chef, le jeune et magnanime Hoche, qu'il glorifie comme un héros des temps antiques. Il ne tint malheureusement pas à eux, ni aux autres officiers, ni aux soldats de l'armée républicaine, ni même aux députés conventionnels, de sauver la vie aux émigrés, qui, acculés sur un rocher entre la mer et les troupes victorieuses de Hoche, avaient dû poser les armes devant elles. La Convention en corps pouvait seule décider de leur sort. Rouget de Lisle obtint de Tallien la promesse que celui-ci, dans son rapport, solliciterait leur grâce de la générosité de ses collègues. Mais, troublé par les clameurs des tribunes, il n'eut pas le courage de le faire. Aucune voix ne s'éleva en leur faveur, et huit cents prisonniers, huit cents

Français sans défense, furent impitoyablement fusillés dans une prairie voisine d'Auray, consacrée aujourd'hui sous le nom de *Champ des Martyrs*. Rouget de Lisle fut d'autant plus affecté de cette barbare exécution, que parmi les victimes se trouvaient d'anciens compagnons d'armes, des camarades de garnison, jetés par le sort des révolutions dans les rangs de ceux qu'il avait eu à combattre.

De retour à Paris, il obtint (sans doute par le crédit de Madame Tallien), dans l'administration de l'armée, une place assez avantageuse, mais qu'il ne garda pas longtemps. Le jeune vainqueur de l'Italie, nommé premier Consul et devenu tout-puissant, pensait que pour mettre un terme à l'anarchie, il ne pouvait trop faire prévaloir le principe d'autorité, si fortement personnifié en lui. Rouget de Lisle, qui ne séparait pas la cause de la liberté de celle de l'ordre, crut devoir lui adresser à ce sujet quelques respectueuses observations; elles furent, comme on peut se l'imaginer, assez mal accueillies. Privé ou dégoûté de son emploi, il se retira dans une espèce d'exil au village de Montaigu, près de Lons-le-Saunier, où il possédait un petit bien patrimonial, indivis entre lui et l'un de ses frères, le général Rouget, dit le Batave. Il y vécut très-modestement, d'un revenu des plus modiques, uniquement livré au culte de la poésie et de la musique. C'est là que vinrent le surprendre les évènements de 1814. La charte de Louis XVIII lui parut un corollaire des principes de 1789, et il

se rallia, avec autant de désintéressement que de loyauté, au nouveau gouvernement. Mais il s'en sépara non moins franchement lorsqu'il le vit, en 1815, s'engager dans la voie réactionnaire, qui devait le conduire à sa perte. Il resta donc plus que jamais confiné dans sa chère solitude, jusqu'à ce que, son frère ayant provoqué la vente du domaine paternel, il dut, à l'âge de soixante ans, venir demander à la capitale, par l'ingrat travail de la plume, des moyens d'existence.

Ce fut dans ces tristes circonstances que j'eus occasion de le connaître plus particulièrement, chez un ami commun, beau-frère de Charles Nodier, M. Tercy, poète et littérateur lui-même, ancien secrétaire général des provinces illyriennes, et aussi peu favorisé de la fortune que l'exilé de Montaigu. Celui-ci se vit plusieurs fois obligé de recourir à la bourse de ses amis. Un homme qu'il regardait comme tel, un fort peu honorable député du Lot, lui prêta, entre autres, cinq cents francs, sur une lettre de change que le malheureux débiteur ne put acquitter à l'échéance. L'impitoyable créancier usa alors, dans toute sa rigueur, de la loi sur la contrainte par corps, et le noble vieillard fut enfermé à Sainte-Pélagie. Mais la Providence lui réservait un moyen de salut dans ce qui devait consommer sa ruine. Informé de sa position, notre grand chansonnier Béranger désintéressa l'indigne créancier, et délivra l'infortuné prisonnier. Il ne cessa ensuite de veiller

avec la plus grande sollicitude sur celui qu'il appelait modestement son maître. C'était aussi, à ses yeux, l'une des plus pures gloires de la France. D'après ses conseils et sous ses auspices, Rouget de Lisle, publia par souscription ses *Cinquante chants français*, tous consacrés, sur les modes les plus variés, à nos illustrations nationales, et dont quelques-uns, particulièrement celui de *Roland à Roncevaux*, ne sont pas indignes du poète de la Marseillaise. Mais cette publication, comme il arrive assez souvent, ayant plus profité à l'éditeur qu'à l'auteur, Béranger prit le parti de provoquer parmi les sommités du parti libéral une souscription, dont le produit assurât au moins dans ses vieux jours l'existence du chantre de la Marseillaise.

La souscription, votée avec enthousiasme, vint d'autant plus à propos, qu'une attaque d'apoplexie, dont il ne s'est jamais parfaitement relevé, avait compliqué encore la position de Rouget de Lisle. Déjà il s'était retiré à Choisy-le-Roi, où le général Blein lui avait offert une généreuse hospitalité. Mais le général ayant perdu sa femme dut céder à la famille Voïart son pensionnaire. Celui-ci goûta d'autant mieux cet arrangement, que la petite pension votée lui permettait de ne pas imposer un trop lourd fardeau à ses nouveaux hôtes. Il connaissait déjà Mme Voïart, et il était d'avance assuré de trouver auprès d'elle les soins les plus affectueux, ainsi qu'une société selon son cœur et son esprit. Aussi

est-ce de cette époque qu'il datait les heureux jours de sa vie.

La Révolution de Juillet fournit à Béranger l'occasion d'acquitter ce qu'il regardait comme une dette de la France. Il jouissait alors de toute sa renommée, et l'un des premiers soins du nouveau chef de l'Etat fut de se mettre entièrement à sa disposition. « Je » ne veux rien, je n'ai besoin de rien, dit avec son » désintéressement accoutumé l'illustre chansonnier » à l'aide de camp chargé de ce message; mais si M. le » duc d'Orléans désire faire une chose qui me soit » agréable, qu'il accorde une pension à son vieux » compagnon d'armes, de Jemmapes et de Valmy : à » l'auteur de la Marseillaise. » Cette pension, réglée à 1,500 francs, fut successivement élevée à 3,500 fr. par l'addition de deux autres, de 1,000 francs chacune, que Béranger obtint des ministres, MM. d'Argout et Montalivet ; et voici dans quels termes charmants il annonce au pensionnaire cette bonne nouvelle :

« Passy, 19 juillet 1832.

« Vous voilà-t-il riche ! Quand je vous disais que » le tout était de vivre ! vous le voyez bien maintenant : 3,500 francs de rente ! Qu'allez-vous faire » de tout cela ? Je crains que l'embarras des richesses » ne vous fasse perdre la tête. Et puis, qu'on nous » dise maintenant que la révolution de Juillet n'a » rien produit de bon ! Ah ça, n'allez pas vous laisser atteindre par le choléra, à présent que vous

» êtes millionnaire ! Vous êtes assez maladroit pour
» vous laisser mourir au moment où vous avez enfin
» de quoi vivre. Ne bougez de votre trou, le mieux
» est de rester en place. »

Et dans une autre lettre, il écrit avec non moins d'aimable familiarité :

« Travaillez-vous ? Ecrivez-vous ? Chantez-vous ?
» Rentrez dans vos souvenirs, vivez à reculons ; c'est
» refaire du printemps, et voilà l'hiver qui vient. »

La pension de l'Etat ayant remplacé d'une manière plus avantageuse et moins précaire celle de la souscription, Rouget de Lisle put désintéresser plus convenablement, mais jamais assez selon son cœur, ses excellents hôtes. Il eût même été plus riche, si, en 1830, il n'avait fait verser dans la caisse des blessés de Juillet le produit d'une représentation donnée à son bénéfice à l'Opéra, et où, dans un intermède, Mlle Rachel avait enlevé toute la salle aux accents de la *Marseillaise*. Décoré de la croix de la Légion d'Honneur, sur la demande du général Blein, il était pleinement satisfait d'un sort que, comme il se plaisait à le reconnaître, il devait surtout à la généreuse amitié de Béranger. *Deus nobis hæc otia fecit*, me disait-il, en parlant de celui qui avait été en effet pour lui une seconde providence. La littérature, les arts, les charmes de la plus aimable société, occupaient agréablement ses loisirs. Il atteignit ainsi l'âge de 76 ans, lorsque, sur la fin du mois de juin 1836, à la suite d'un catarrhe pulmonaire, « cette

» belle et généreuse âme, » selon les expressions de Mme Voïart, qui m'annonçait ainsi la mort de ce noble ami, « prit son vol vers un séjour plus digne » d'elle. »

Ses obsèques, dont le général Blein fit les frais, furent célébrées, le 28 juin, avec une simplicité plus conforme au caractère et à la fortune du chantre héroïque qu'à sa réputation. La famille de ses hôtes et quelques amis intimes escortaient le char funèbre, à la suite duquel se pressa toute la population de Choisy-le-Roi. A l'entrée du cimetière, les ouvriers des fabriques distribuèrent des immortelles à tous les assistants. La garde nationale de la commune rendit ensuite les honneurs militaires au légionnaire et à l'ancien chef de bataillon du génie. Le général Blein prononça quelques touchantes paroles de suprême adieu sur ses restes mortels ; le prêtre y joignit les prières de l'Eglise ; puis, lorsque le cercueil fut descendu dans la tombe, les ouvriers, agenouillés autour de la fosse, firent tout d'un coup entendre la *Marseillaise* avec un accent grave et religieux qui émut profondément les assistants. C'était le plus bel hommage que le peuple pût rendre à l'auteur de notre chant vraiment national. Mme Amable Tastu acquitta aussi, le même jour, celui de la poésie, par une improvisation que terminent ces deux vers adressés à l'illustre mort :

Des acteurs de Juillet deux seuls te sont fidèles :
Le peuple et le soleil.

Béranger, prévenu trop tard, ne put assister à la pieuse cérémonie. Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet à Mme Voïart; lettre également honorable pour lui et pour ceux qui y sont nommés, et par laquelle je ne saurais mieux terminer ce que j'avais à vous dire de Rouget de Lisle.

« 30 juin 1836.

» C'est avec bien de la douleur que j'ai appris la
» triste nouvelle de la fin de notre ami. Je ne pou-
» vais sans doute me dissimuler, d'après les détails
» que vous et M. Voïart avez bien voulu me trans-
» mettre, que la mort approchait du vieux poëte;
» mais je ne la croyais pas si près d'éteindre une
» existence précieuse à l'amitié, et qui laissera une
» trace lumineuse jusque dans la postérité la plus
» reculée.

» Je l'avais connu bien malheureux; nous avions
» eu bien de la peine à lui faire atteindre l'époque
» qui devait le sauver de la pauvreté, si longtemps
» à sa porte. L'excellent général Blein a droit à la
» reconnaissance du pays, pour tout ce que sa vieille
» amitié lui fit faire pour préserver Rouget de Lisle
» du désespoir. Il ne trouva pas moins d'adoucisse-
» ment à ses peines auprès de vous, Madame, et
» quels que soient les avantages que lui procura
» 1830, ils auraient été insuffisants pour son bon-
» heur, sans cette continuité de soins dont vous
» avez comblé ses dernières années. Rouget de Lisle

» n'était pas de ces hommes qui peuvent vivre ni » mourir seuls. C'était l'artiste resté enfant. Je me » suis souvent dit qu'une femme intelligente et dé- » vouée, partageant sa vie, lui eût appris à mieux » tirer parti du génie qu'il devait à la nature seule, » et dont il n'a laissé qu'une trace impérissable, » faute d'une bonne fée, qui n'eût pu devenir son » mentor qu'à la condition de ne pas changer de sexe.

» J'ai bien regret de ne l'avoir pas vu avant sa » mort. Si cette triste nouvelle me fût parvenue » plus tôt, je me serais rendu à Choisy, pour assis- » ter à ses obsèques, où le devoir ne m'appelait pas » moins que l'amitié.

» Vous me dites, Madame, que le général Blein a » écrit pour demander les intentions du Gouverne- » ment, relativement aux honneurs à rendre aux » restes de l'auteur de la *Marseillaise*. Je doute qu'on » prenne aucune disposition à cet égard. Peut-être » une souscription procurerait-elle les moyens de » lui élever un modeste tombeau. Je n'ose toutefois » l'assurer, dans un temps comme le nôtre et chez » une nation aussi oublieuse. Dans mon opinion, je » crois les tombeaux chose fort inutile parmi nous. » Pourtant, si la souscription avait lieu, je ne serais » certes pas des derniers à y prendre part ; mais la » crainte de l'insuccès ne me fera pas entreprendre » de la mettre en train. Ayez la bonté, Madame, de » faire agréer mes remerciements à M. Voïart ; pré- » sentez aussi, je vous prie, mes civilités respec-

» tueuses au général Blein, et veuillez agréer l'assu-
» rance de mes sentiments les plus distingués d'estime
» et de dévouement. »

Le modeste tombeau dont parle ici Béranger a été élevé le 8 novembre 1861, dans le nouveau cimetière de Choisy-le-Roi. Déjà et peu d'années après la mort de Rouget de Lisle, le général Blein lui avait consacré un cénotaphe, orné d'un fort beau médaillon, œuvre de David d'Angers, dans un terrain réservé à sa famille. Mais l'ancien cimetière de Choisy avait conservé les restes qui lui avaient été confiés. Ce fut M. Perrotin, le digne exécuteur testamentaire de Béranger, qui les fit exhumer, à ses frais, et transporter dans le tombeau où ils reposent maintenant. J'avais été invité par lui à cette religieuse cérémonie. « Je ne pouvais, » me dit-il avec délicatesse, « faire un
» meilleur usage de quelques fonds qui me res-
» taient de la succession de Béranger; je crois en-
» core, par là, remplir les dernières volontés du tes-
» tateur. » Ainsi Rouget de Lisle a dû tout à la fois à Béranger la tranquillité et le bien-être de ses vieux jours et les honneurs d'un tombeau.

La mort de M. Voïart suivit d'assez près celle de son glorieux hôte, et changea complétement la situation de sa veuve. Obligée de quitter la chère et triste maison dont son mari n'avait que l'usufruit, elle prit d'abord, pour sa fille et pour elle, un petit appartement dans le voisinage; puis l'amour de la patrie la rappela dans sa ville natale, où elle vécut

non moins aimée qu'honorée; toujours bonne, simple, pieuse sans affectation, et conservant jusqu'à la fin toute l'amabilité de son caractère et l'entière jouissance de ses nobles et belles facultés. La bienveillance et les travaux de l'Académie à laquelle elle se faisait gloire d'appartenir, lui étaient particulièrement chers, et c'est dans son sein qu'elle a déposé son dernier vœu maternel. Assurée comme elle l'était qu'il serait pleinement exaucé, et non moins confiante dans la bonté de Dieu, elle s'est tranquillement éteinte, à l'âge de quatre-vingts ans, entre les bras de sa fille chérie.

Les ouvrages qui ont fondé sa réputation sont trop connus de la Compagnie pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans de longs détails sur leur réel mérite; il suffira de lui en rappeler le titre. Mme Voïart débuta dans la carrière littéraire par celui qu'elle nomma *Le mariage et l'amour*, œuvre toute morale, où elle concilie heureusement deux choses qu'il serait trop fâcheux et même injuste de regarder comme toujours inconciliables. J'ai déjà parlé de sa traduction, faite conjointement avec Mme Tastu, de morceaux choisis de la poésie et de la littérature allemande. Sa *Mignonne*, imitée de l'allemand, est un recueil romantique de traductions et de légendes d'un pays qui lui avait laissé les plus doux souvenirs. On lui doit aussi, d'après la version allemande de Mlle Thérèse Jacob, une traduction littérale des *chants populaires des Serviens*; poésies qui se font remarquer tantôt par la sauvage énergie guerrière des

chants du klephte grec, tantôt par la plus exquise délicatesse de sentiment et par une grâce vraiment anacréontique. L'ouvrage, dédié à M. Guizot, est précédé d'une histoire abrégée de ce vaillant peuple serbe qui, pressé entre la Turquie et la Russie, leur dispute une indépendance que devraient lui assurer son génie particulier et le grand principe des nationalités. Plusieurs recueils périodiques se sont enrichis des charmantes nouvelles et des intéressantes notices de Mme Elise Voïart. Mais son œuvre capitale, son plus beau titre de gloire, l'ouvrage qui lui a valu un prix Monthion de 6,000 francs, à une époque moins prodigue de ces sortes de rémunérations littéraires, est celui qui est intitulé *La femme ou les six amours*. C'est la femme considérée dans les diverses situations où l'ont placée la nature et la société, comme mère, fille, sœur, épouse, religieuse et amie, et, dans chacun de ces états, toujours prête à s'immoler pour celui à qui Dieu l'a donnée pour compagne de ses longues peines et de ses courtes joies. Il a suffi à celle dont je ne vous ai tracé qu'une bien faible esquisse, de descendre en son propre cœur pour y trouver la douce et compatissante affection, les modestes vertus, le dévouement sans bornes, qu'elle peint en traits si touchants, et qui font de son sexe la meilleure partie du genre humain, comme il en est la plus belle.

Vincennes, 5 avril 1868.

MONNAIES AU TYPE ESTERLIN,

Par M. J. CHAUTARD.

(*Suite*).

XI.

COMTÉS DE LOOZ ET DE CHINY (1).

Le comté de Looz, situé entre le Brabant et la principauté de Liége, s'étendait des environs de Saint-Trond jusqu'au comté de Hornes et des confins de la Campine brabançonne jusqu'à la Meuse. Il comprenait une partie de la Hesbaye et de la Campine, les villes de Hasselt, Maaseyck et Looz qui en était la capitale. D'après les historiens du comté de Looz, cette seigneurie remonterait à Charlemagne. Elle eut des comtes particuliers jusque vers le milieu du XIV[e] siècle, époque à laquelle les héritiers mâles étant venus à s'éteindre, le comté fit retour à l'évêché de Liége.

L'histoire du comté de Looz est unie intimement à celle du comté de Chiny. Ce dernier, enclavé dans le Luxembourg, ne commence à être mentionné que vers le X[e] siècle et conserve une existence propre jusqu'en 1225. Après avoir, pendant près d'un

(1) *Revue numism. belge*, 1[re] et 2[e] série. — VAN-DER-CHIJS, *Monnaies des seigneurs feudataires de Brabant*, Harlem, 1862, 1 vol in-4°.

siècle et demi, confondu ses destinées avec celles du comté de Looz, la terre de Chiny, déjà aliénée en partie par Thierry de Heinsberg, fut vendue en totalité par Arnould de Rummen ou Rumigny au duc de Luxembourg Vinceslas, par acte du 16 juin 1364 (1).

---

(1) La succession des comtes de Looz et de Chiny est assez difficile à établir par suite de complications de titres provenant de mariages ou d'héritages. Toutes les généalogies que nous avons confrontées sont loin d'être d'accord entre elles; nous avons essayé d'y mettre un peu d'ordre en nous aidant surtout de documents inédits sur les monnaies de Chiny, qui nous ont été communiqués obligeamment par M. de La Fontaine, ancien gouverneur du duché de Luxembourg (*).

La première race des comtes de Chiny s'éteignit dans les mâles en la personne du comte Louis IV, en 1225. Deux filles de ce dernier lui avaient survécu, Jeanne et Agnès. Cette dernière décéda non mariée; sa sœur Jeanne avait épousé Arnould VII, comte de Looz, auquel elle apporta en dot le comté de Chiny. A ce comte Arnould, qui mourut en 1271 et qui prit dans la série des comtes de Chiny le nom d'Arnould III, succédèrent son fils Louis V, son petit-fils Arnould IV (Ar-

(*) Nous avons consulté également :

Dom-Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, Suite des comtes de Chiny.

P. Bertholet, *Histoire de Luxembourg*, t. III, p. IX et p. XLVII, Suite des comtes de Looz et de Chiny.

Barthelemy, *Numismatique moderne*, page 302, Suite des comtes de Looz.

Perreau, *Revue numismatique belge*, t. II, 1re série, Monnaies de Looz.

Renier-Chalon, *Mémoires de l'Académie de Belgique*, 1856; Notice sur le comté d'Agimont.

Les principaux ateliers monétaires des comtes de Looz et de Chiny, sont : *Looz, Chiny, Ivoy* et *Rummen*.

---

nould VIII de Los) et son arrière-petit-fils Louis VI, tous qualifiés comtes de Looz et de Chiny.

Louis VI avait épousé Marguerite, fille de Thibault II, duc de Lorraine. Il décéda en 1336. N'ayant pas eu d'enfants, il institua héritier son neveu Thierry de Heinsberg, fils de sa sœur Mathilde, mariée à Godefroy, seigneur de Heinsberg.

Mais alors se présenta pour le comté de Looz un prétendant avec lequel le testateur n'avait pas compté. Ce fut l'église de Liége, laquelle, — en se prévalant d'un document par lequel Louis II, comte de Looz, avait, en l'an 1203, fait cession de son comté de Looz, *sur l'autel de saint Lambert*, à la cathédrale de Liége, et l'avait immédiatement repris en fief de l'évêque Hugues de Pierre-Pont, — prétendit que, par suite de l'extinction des mâles dans la branche aînée des comtes de Looz, le fief devait lui faire retour directement. Ces prétentions étaient contestables; elles donnèrent lieu à un différend sérieux qui fut, de part et d'autre, soutenu les armes à la main.

Thierry de Heinsberg, forcé de chercher les moyens de lutter avec la riche et puissante église de Liége, hypothéqua au duc de Gueldre sa seigneurie patrimoniale de Heinsberg, et vendit au roi Jean de Bohême, comte de Luxembourg, les villes et prévôtés de Verlon, La Ferté, Ivoy (*Carignan*), qu'il démembra de son comté de Chiny. Cette vente porte la date du 11 novembre 1340.

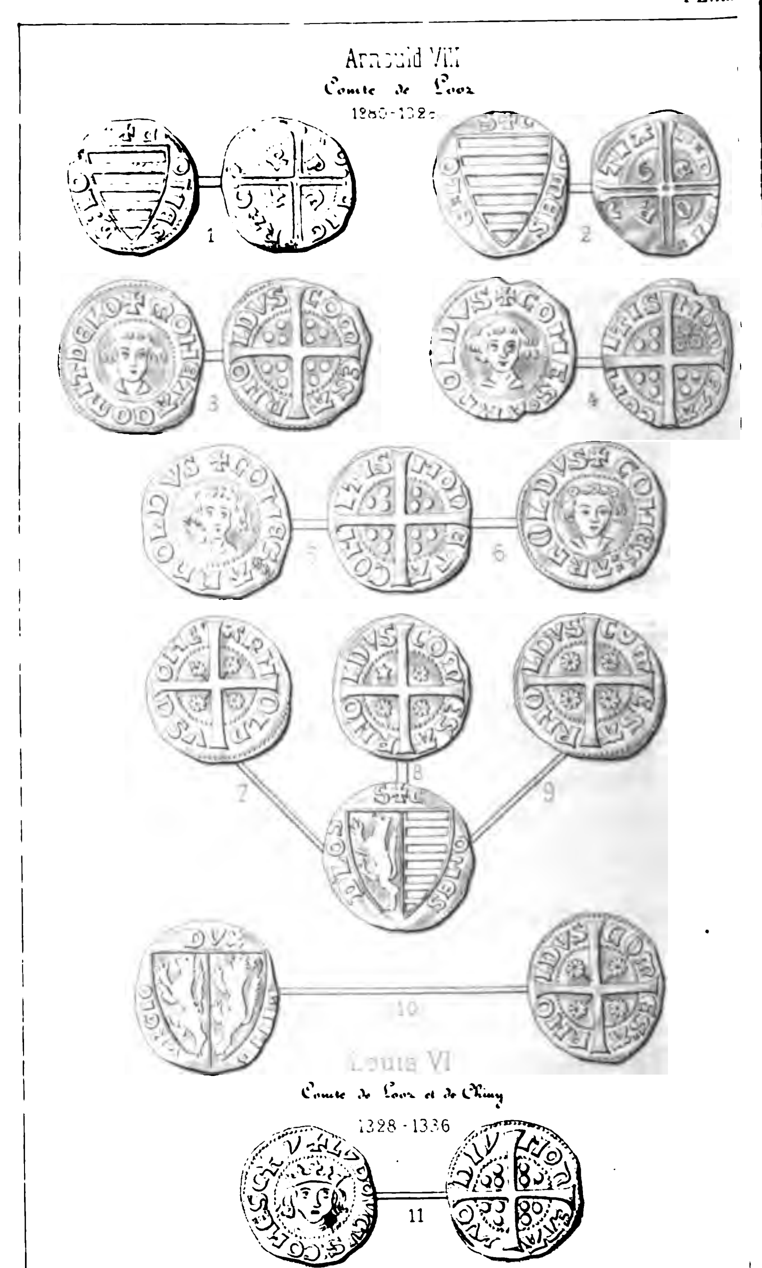
Thierry de Heinsberg, marié avec Cunégonde de la Marck, avait eu de ce mariage un fils unique nommé Godefroy, qu'il maria avec Mathilde de Gueldre. Ce jeune seigneur mourut sans enfant en 1342, âgé seulement de vingt et un ans. Cons-

On possède plusieurs monnaies de Looz et de Chiny au type esterlin; la plupart sont aux armes des deux pays, et rappellent les pièces frappées en Brabant et à Herstal; quelques-unes beaucoup plus rares, offrent l'image de la tête couronnée d'Edouard.

---

terné par cette perte cruelle, Thierry fit choix pour lui succéder d'un neveu, fils de son frère utérin Jean de Dalembrouck. Le jeune Dalembrouck, également nommé Godefroy, était marié avec Philippine de Fauquemont. Thierry de Heinsberg inconsolable de la perte de son fils et dégoûté de la vie, ne se borna pas à donner à ce neveu l'espoir de lui succéder, il le mit immédiatement en possession, et des prévôtés restantes du comté de Chiny, et du comté de Looz en litige.

Mais les soins du gouvernement de ses états et les soucis de son différend avec l'église de Liége devaient bientôt renaître, car Godefroy de Dalembrouck mourut sans enfants, en 1353. Ainsi, demeuré survivant à ses deux héritiers institués, Thierry de Heinsberg choisit pour successeur un parent éloigné, issu des comtes de Looz par sa mère. Ce choix tomba sur Arnould de Rummen de Quesbeck, marié à Isabelle fille de Louis de Mâle, comte de Flandre. Ce fut cet Arnould de Rummen qui, pour sauver le comté infiniment plus important de Looz, sacrifia, après le décès de Thierry de Heinsberg, décès survenu en 1361, les parties non aliénées du comté de Chiny, et les vendit à Venceslas, duc de Luxembourg. Il est présumable que ce fut en partie avec les ressources provenant de cette vente, qu'Arnould de Rummen continua la guerre avec Liége, guerre qui finit malheureusement pour lui, car en 1367 il acheta la paix par l'abandon à l'église de Liége de l'intégralité du comté de Looz.


Arnould VIII
Comte de Looz
1280-1328
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
Louis VI
Comte de Looz et de Chiny
1328-1336
11

Parmi toutes ces empreintes, les unes sont propres au comté de Looz, les autres sont spéciales au comté de Chiny, d'autres enfin, appartiennent simultanément à ces deux provinces.

ESTERLINS DE LOOZ.—Nous mentionnerons, comme premières en date, les deux monnaies suivantes au type de celles qui furent frappées à Herstal par Henri de Louvain. Ces pièces appartiennent probablement à Arnould VIII (1280-1328), et ne portent que la qualité de comte de Looz ; aussi, entre Arnould VII et Arnould VIII, le doute semble-t-il permis.

N° 141. ✠ C OMES D:NO..., écu de Looz (1). — ℞. A:D-EXG-RAS-...., double croix longue, pommelée, cantonnée des lettres R E T N.

(Pl. XII, *fig. 1.*)

(*Revue num. belge*, t. II, 1re série, pl. IV, *fig. 4.* — VAN-DER-CHIJS, *pl. XX, n° 8.*)

N° 142. ✠ C OMES +NOS, écu de Looz. — ℞. A+D-EX+-.....A-TXA, double croix cantonnée des lettres G E O N. (Pl. XII, *fig. 2.*)

(*Revue num. belge*, *id.*, *fig. 5.* — VAN-DER-CHIJS, *pl. XX, n° 9.*)

Les lettres placées dans les cantons du revers indiquent probablement soit le nom du monnayeur, soit celui de la localité où ces pièces ont été frappées.

---

(1) Les armoiries de Looz étaient d'*or à cinq bandes de gueules.*

Voici actuellement quelques monnaies d'une facture plus spécialement anglaise.

N° 143. ✠ MONETA COMITDENO, tête nue de face. — ℞. COM-ESA-HNO-NOVS, croix des esterlins cantonnée de douze globules. (Pl. XII, *fig. 3.*)

(*Rev. num. belge, id., fig. 10* et VAN-DER-CHIJS, *pl. XX. n° 10.*)

N° 144. Variété sur laquelle on lit à l'avers : ✠ MONETA CIOMIT. DENO.

(Collection de M. Serrure.)

N° 145. Autre variété sur laquelle le revers porte : COM-ESA-HNO-IOVO.

(Collection de M. Serrure.)

N° 146. ✠ COMES•HANONOUS, même type. — ℞. MON-ETA-COM-ITIS, dans l'un des cantons, les trois globules sont remplacés par trois roses.

(Pl. XII, *fig. 4.*)

(*Revue num. belge*, t. II, 2e série, 1852, pl. II, *fig. 3.*—VAN-DER-CHIJS, *pl. XX, n° 12.*)

N° 147. ✠ COMES:HANONOVS:, même type. — ℞. Croix aux douze besants; légende du n° précédent. (Pl. XII, *fig. 5.*)

(*Rev. num. belge*, t. II, 1re série, pl. IV, *fig. 11.* — VAN-DER-CHIJS, *pl. XX, n° 11*).

N° 148. ✠ COMES ‡ HANONOVS, tête de face

ornée de trois roses. — ℞. Croix aux douze besants, légende du n° 146. (Pl. XII, *fig. 6.*)

(*Rev. num. belge, id., fig. 12.* — Van-der-Chijs, *pl. XXI, n° 13.*)

Lelewel cite la même pièce, d'après Mader, pl. VI, *n° 26.*

Peut-être ces dernières monnaies, sur lesquelles les titres ne sont pas mentionnés, ont-elles été frappées par Arnould, comme comte de Chiny et de Looz; dans tous les cas, on ne peut conserver aucun doute sur l'attribution de celles qui suivent, sur lesquelles on reconnaît, en même temps que le type de l'époque, l'écu assemblé de Chiny et de Looz.

ESTERLINS DE LOOZ ET DE CHINY. — N° 149. ✠ ᴄ ᴏᴍᴇs ᴅ'ɴᴏs s, écu partagé de Looz et de Chiny. — ℞. ʜᴀɴ-ᴏɴᴅ-ᴠsᴄ-ᴏᴍᴇ', croix pattée, simple, cantonnée de quatre rosettes croisettées.

(Pl. XII, *fig. 7.*)

(*Rev. num. belge, id.*, pl. V, *fig. 16.* — Van-der-Chijs, *pl. XXI, n° 15.*)

N° 150. Variété présentant au revers quatre roses non croisettées.

(Van-der-Chijs, *pl. XXI, n° 16.*)

N° 151. Variété du n° 149 : ●ᴄ ᴏᴍᴇ ᴅ:ɴᴏ. s. — ℞. ᴄᴏᴍ-ᴇsʜ-ᴀɴᴏ-ɴᴅᴠs.

(*Revue num. belge*, t. II, 2ᵉ série, pl. II, *fig. 4.* — Van-der-Chijs, *pl. XXI, n° 21.*)

XII.

SEIGNEURIE DE RUMMEN (1).

Beaucoup de baronnies secondaires étaient rattachées au comté de Looz par les liens de la féodalité et en reconnaissaient les seigneurs pour suzerains, entre autres les comtes de Hornes, les sires de Rummen, de Pitersheim, de Heers, de Stein, de Born, etc.

Le village de Rummen, situé à trois quarts de lieue de Saint-Trond et à une lieue et demie de Léau, faisait partie du comté de Looz et donnait son nom à une seigneurie qui comprenait une étendue de quatre lieues. Cette terre fut donnée, en 1331, par Louis VI, comte de Chiny et de Looz, à sa sœur Jeanne, dame de Quesbeck et à Arnould, fils de cette dame et de son second mari, Guillaume d'Oreye. En 1361, lors du décès de Thierry de Heinsberg, qui avait institué le sire de Rummen héritier des comtés de Looz et de Chiny, une lutte acharnée s'engagea entre Arnould et le prince-évêque de Liége, auquel la terre de Rummen, ainsi que le

---

(1) *Messager des sciences historiques de Belgique*, Gand, 1839-1840. — Van-der-Chijs, *Monnaies des feudataires de Brabant*.

ARNOULD VIII.

de Loon.

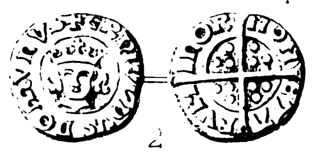
1280 - 1323

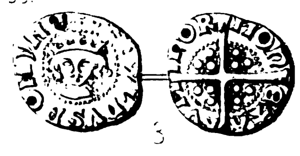


ARNOULD de CREYE.

Sire de Rummen.

1331 - 1365.





JEAN II de BRABANT.

Seigneur de ? ? ?

1294 - 1312



JEAN II OU JEAN III.

Seigneurs d'Agimont.

1250 - 1310 - 1341



GUILLAUME II, III OU IV

Seigneurs de Hornes.

1264 - 1343





pays de Looz devaient revenir. Nous avons vu plus haut à l'aide de quelles ressources Arnould continua, avec l'évêque de Liége, une guerre dans laquelle ce dernier finit par triompher en 1365. Le château de Rummen fut complétement détruit. Arnould se retira à Liége, où il mourut en 1370, après avoir accepté de l'évêque une pension viagère de 3,000 florins, en échange de l'abandon de ses droits sur le comté de Looz.

Les monnaies frappées à Rummen ne se distinguent par aucun type spécial. On copia, tantôt les empreintes au lion de Flandre, tantôt les pièces au château brabançon, quelquefois le modèle français, d'autres fois enfin le poinçon d'Edouard.

Nous citerons, en premier lieu, un esterlin aux deux lions, se rapportant à Arnould VIII de Looz et imité des monnaies de Jean II de Brabant.

N° 158. MONE RVM ENSIS, écu triangulaire aux deux lions. — ℟. ARN-OLD-VS:C-OME, croix anglaise cantonnée de rosettes. (Pl. XIII, *fig. 1.*)

(*Rev. num. belge*, t. II, 1re série, pl. V, *fig. 21.* — VAN-DER-CHIJS, *pl. XXI, n° 14.*)

Voici actuellement deux copies edwardines frappées par l'infortuné sire de Rummen, Arnould d'Oreye. Leur type les rapporte aux premières années du règne de ce prince, peut-être même à l'époque où il obtint, conjointement avec sa mère, Jeanne de Looz, l'investiture du fief de Rummen.

Ces pièces ont été décrites par M. Renier-Chalon et font partie de la riche collection de S. A. S. le duc d'Arenberg.

N° 159. ✠ ERNWLDVS DOMINUS, tête de face couronnée. — ℞. MON-ETA-RVM-INOR, type ordinaire des esterlins. (Pl. XIII, *fig. 2.*)

Poids, 1 gr. 20.

(*Revue numism. belge*, t. II, 4e série.)

N° 160. ✠ ERNWLDVS DOMYNU, même type. — ℞. Même type et même légende. (Pl. XIII, *fig. 3.*)

Poids, 1 gr. 09.

(*id.* *id.*)

L'assemblage bizarre des lettres nous fait voir, une fois de plus, toute la peine que se donnaient les petits baronnets de cette époque, afin de tromper les yeux sur les types, ainsi que sur les légendes. Pour faire ressembler d'autant mieux la copie à l'original, on a introduit dans les mots *ERNOLDVS* et *DOMINVS* un W et un *Y* pour simuler *EdwarDVS* et *HYberniœ.* L'inscription *MONETA RVMINOR um*, indiquant *monnaie de Rummen*, est là pour rappeler l'ancienne croyance populaire, qui attribuait aux Romains l'origine de cette localité. Sur d'autres monnaies postérieures, on a employé la forme plus correcte *MONETA ROMANORUM*. La fin de la légende, qui s'arrête aux lettres *OR*, servait très-bien à imiter les pièces anglaises, avec CIVI-TAS-CAN-TOR, aussi s'est-on empressé d'en profiter.

XIII.

SEIGNEURIE DE BUNDE (1).

Bunde (2) est aujourd'hui un bourg des Etats prussiens de mille habitants à peine, sur la rive droite de la Meuse, à cinq lieues au sud-ouest de Minden et à quelque distance au nord de Mæstricht.

Il n'est fait mention de cette localité que vers 1202 ; elle appartenait aux ducs de Brabant comme seigneurs de Limbourg et relevait directement du fief de Valkenburg. Elle était le siége d'un atelier monétaire d'où sont sorties plusieurs pièces de types divers.

L'empreinte dont nous donnons ici la description est celle des princes de Brabant (3) et doit être attribuée au duc Jean II (1294-1312).

N° 161. BVN....., écu triangulaire arrondi aux lions de Brabant et de Limbourg. — ℞. MON-ETA-BVN-ENS, croix anglaise cantonnée de trèfles.

(Pl. XIII, *fig. 4.*)

(VAN-DER-CHIJS, *pl. IV, n° 1.*)

---

(1) VAN-DER-CHIJS, *Monnaies des seigneurs feudataires de Brabant.*

(2) On trouve aussi le même nom écrit *Bunt, Buindt* ou *Bund.*

(3) Voir les n° 105, 106, 107, 108 et 109.

XIV.

COMTÉ D'AGIMONT (1).

La seigneurie d'Agimont tire son nom du village d'Agimont et du château, ancienne résidence des seigneurs, situés aux environs de Givet, sur la rive gauche de la Meuse (2). Cette terre qui, outre la ville de Givet, comprenait plus de trente villages et hameaux, relevait de l'église de Liége et appartenait à des seigneurs particuliers (3). En 1555, Charles-

---

(1) RENIER CHALON, *Mémoires de l'Académie de Belgique* (1856), Notice sur le comte d'Agimont.

Revue numism. belge, 1856, Liste des seigneurs d'Agimont.

(2) Un autre petit fief du nom d'Agimont et d'une bien moindre importance que le premier, existait aux environs de Maëstricht.

(3) Au XIII[e] siècle, la terre d'Agimont appartenait aux comtes de Chiny. Elle passa dans la famille de Looz par le mariage de Jeanne, héritière de Chiny, Givet, Agimont, Embise, etc., avec :

— Arnould VII, comte de Looz. Ce premier seigneur d'Agimont, de la famille de Looz, mourut en 1256, laissant de sa femme huit enfants, dont l'aîné,

— Jean I[er], lui succéda dans le comté de Looz et dans la seigneurie d'Agimont. Jean fut marié deux fois. Arnould VIII, le fils aîné de son premier mariage, hérita, en 1280, du comté de Looz; l'aîné du second mariage,

— Jean II, fut apanagé des terres d'Agimont, Warcq-lez-

Quint en fit l'acquisition du comte Louis de Stolberg-Kunigstein. Les conquêtes de Louis XIV en amenèrent un premier démembrement et le comté fut partagé entre les Pays-Bas et la France; plus tard vers 1773, sous prétexte de rectification de frontières, le prince-évêque de Liége obtint une partie de ce territoire et notamment le village et le château d'Agimont. Cette même localité fait aujourd'hui partie du canton de Florennes, province de Namur.

Les seigneurs d'Agimont ont frappé monnaie, mais ces monnaies sont d'une extrême rareté. On n'en connaît qu'une seule encore aujourd'hui, elle est au type esterlin et a été décrite par M. Renier-Chalon en 1856. Elle a dû être fabriquée par Jean II ou Jean III, seigneurs d'Agimont de 1280 à 1341.

Mézières et Givet. Il mourut en Italie, en 1310, laissant de sa femme Marie de Flavy, un fils également nommé

— Jean III, qui épousa la fille et héritière d'Arnould de Walhain en Brabant. Il eut pour successeur son fils

— Jean IV, qui figure parmi les chefs de l'armée, dans les guerres malheureuses que Venceslas entreprit contre le duc de Juliers en 1371. Ce fut lui qui rebâtit le château d'Agimont. Il ne laissa que deux filles. L'aînée avait épousé

— Jean V, de Valcourt-Rochefort, auquel succéda son fils,

— Jean VI décapité à Liége en 1408.

Nous bornerons là la liste des seigneurs d'Agimont. Nous renvoyons, pour plus de détails, aux notices indiquées précédemment.

N° 162. ✠ IOH. DNS DE HCIMOT, tête de face couronnée de trois roses. — ℞. MON-ETA-HCI-MOT, type ordinaire des esterlins. (Pl. XIII, *fig*. 5.)

Poids, 1 gr. 40.

(*Revue num. belge*, t. VI, 2e série, pl. XII, n° 7.)

Cet exemplaire unique faisait partie de la trouvaille de Kirkcudbright, que nous avons déjà citée, et dans laquelle se trouvait une quantité considérable d'esterlins, imités du type anglais.

XV.

COMTÉ DE HORNES (1).

Hornes ou Horn était un comté de l'ancien royaume ds Pays-Bas, touchant à la Meuse, et compris entre ls provinces de Liége, de Gueldre et de Brabant.

Le premie seigneur de Hornes, dont le nom figure dans le documents authentiques est Englebert, sire de Hornes, désigné dans deux chartes, l'une de 1146, autre de 1166. Ce personnage fut la tige d'une maison, longtemps florissante, qui s'éteignit en 1568 dans la personne de Philippe de Luxembourg, seigeur de Nivelles, fils adoptif de Jean IV, dernier comte de Hornes. Philippe fut arrêté par le duc d'Albe en 1567 et eut la tête tranchée, comme inculpé d'intelligence avec Guillaume d'Orange. Le comté fut alors réuni aux possessions espagnoles.

Les seigneurs de Hones reconnaissaient pour suzerains les comtes de Loz. Leur résidence ordi-

---

(1) Wolters, *Notice sur l'ancien comté de Hornes*, Gand, 1850.

Revue numism. belge, t. VI, 2e série. — Van-der-Chijs, *Monnaies des feudataires de Brabant*

naire était la petite ville de *Weert*, où ils frappaient monnaie.

Nous mentionnerons d'abord un esterlin, sorti de cet atelier et dû à l'un des princes, du nom de Guillaume, qui se sont succédés de 1264 à 1343.

N° 163. ✠..... ꝈꝈEꝈVS DE ꝈORꝈ, tête de face couronnée de trois roses. — ℞. MON-ETA-DEW-ERT, type aux douze besants. (Pl. XIII, *fig. 6.*)

Poids, 1 gr. 10.

(*Revue numism. belge*, t. VI, 2e série, page 281 — Van-der-Chijs, *pl. XI, n° 1.*)

On doit à M. Wolters, la connaissance d'un autre esterlin, frappé à *Wessem* est attribué au même personnage.

N° 164. ✠ DOMINVS·DE·ꝈVꝈE, tête de face couronnée de roses. — ℞. MON-ETA+-DEWE-SHEM, type aux douze besants. (Pl. XIII, *fig. 7.*)

(Van-der-Chijs, *pl. XIII, n° 2.*)

Wessem était une seigneurie dont les sires de Hornes furent primitivement avoués et dont ils finirent par se mettre en possession pour la joindre définitivement à leurs domaines.

La suite des seigneurs de Hornes ne présentant rien qui mérite de fixer particulièrement notre attention, nous nous dispenserons de la donner.

XVI.

COMTÉ DE LUXEMBOURG (1).

Le pays connu sous le nom de comté, puis de duché de Luxembourg, n'est qu'un démembrement de l'ancien duché de Basse-Lorraine. Cette séparation eut lieu au X[e] siècle, au profit d'un seigneur du nom de Sigefroy, frère de Geoffroy, comte de Verdun, qui acquit en 963, de l'abbé de Saint-Maximin de Trèves, le château de Luxembourg et en fit la capitale de ses nouveaux domaines, auxquels il ne tarda pas à donner le titre de comté (2).

Cette première maison de Luxembourg s'étant éteinte en 1150 dans la personne de Conrad II,

---

(1) P. Bertholet, *Hist. du comté de Luxembourg*, 8 vol. in-4°, Luxembourg, 1741.

Collection des *monnaies de Luxembourg* de M. de la Fontaine, ancien gouverneur du duché. — Catalogue de cette collection, *Revue numism. belge, 1849*.

(2) La ville de Luxembourg a, dans l'histoire, une notoriété qui nous dispense de longs détails à son sujet ; souvent prise et reprise, principalement par les Français 1542, 1543, 1684 et 1702, elle suivit généralement le sort des Pays-Bas catholiques. Reconquise par la France en 1795, elle fut sous la République et l'Empire, le chef-lieu du département français des Forêts. Aujourd'hui cette ville est la capitale de la portion du duché de Luxembourg appartenant à la Hollande.

Henri I[er] dit *l'Aveugle*, comte de Namur, hérita de la province (1), et la transmit à sa fille Ermésinde qui, après avoir été fiancée au comte de Champagne, épousa en 1193 Thibaut, comte de Bar, mort en 1214. Peu de temps après, Ermésinde se remaria à Valéran de Limbourg, tige d'une seconde maison de Luxembourg, sous laquelle le comté fut érigé en duché.

Elisabeth, dernière héritière du Luxembourg, se voyant sans enfants de son premier mariage avec Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, ainsi que de son second avec Jean de Bavière, vendit ses droits en 1444 à Philippe-le-Bon duc de Bourgogne. C'est en vertu de cette cession que cette province échut plus tard à la maison d'Autriche, à la suite du mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche en 1477.

Le monnayage luxembourgeois n'offre pas de type propre et caractéristique ; il n'est en général qu'une copie dégénérée, le plus souvent même frauduleuse, des empreintes voisines.

Sous les premiers comtes, qui se succédèrent de 1156 à 1288, nous trouvons beaucoup de pièces au type usité en Lorraine du temps de Ferry II et de Ferry III : cavalier armé brandissant son épée, ou bien écu triangulaire arrondi entouré d'une légende; au revers, croix brève, légèrement élargie.

---

(1) Il était petit-fils par sa mère de Conrad I[er], comte de Luxembourg.

Les ateliers monétaires des comtes de Luxembourg sont assez nombreux ; nous ne citerons que ceux où des esterlins ont été fabriqués. Ce sont : *Luxembourg*, *Bastogne*, *Méraude* ou *Poilvache* et *Damvillers*.

LUXEMBOURG. — C'est à partir du comte Henri I[er] (1156-1196), que l'on rencontre des monnaies signées de cette ville. Le plus souvent le nom en est tronqué, dénaturé ; des lettres sont ajoutées, enlevées ou changées de place, ainsi que nous le reconnaîtrons pour les pièces de Jean l'Aveugle, afin de porter à diverses interprétations pouvant dérouter sur l'origine de la monnaie.

BASTOGNE. — Petite ville située dans le diocèse de Liége et dépendante du comte de Luxembourg par droit de vasselage. La terre de Bastogne appartenait au chapitre de l'église d'Aix-la-Chapelle ; Jean de Bohême en fit la complète acquisition en 1332 (1).

MÉRAUDE ou POILVACHE. — Cette localité a déjà été signalée à propos des esterlins de Namur. Le comte Jean, toujours aux expédients, aliéna la propriété de cet atelier en 1342, en faveur de Marie d'Artois,

(1) P. Bertholet, *Hist. de Luxembourg*, t. VI, page 98 et *Preuves*, page XXIII.

comtesse douairière de Namur, moyennant trente-trois mille florins (1).

DAMVILLERS (2). — Célèbre par la convention faite entre Jean l'Aveugle et Henri IV, comte de Bar ; par ce traité, ces deux princes s'engageaient pendant trois ans à frapper monnaie à frais et profits communs à leurs deux noms et à leurs armes; *et doient estre faittes les dittes monnoyes en quatre lieux en nos dits comtés ou ressorts, c'est assavoir : par nous roy de Bohême, en notre ville de Luxembourg, et l'autre en notre ville de Damvillers ou ressort, là où mieux nous plairoit; et par nous, comte de Bar, l'un en notre ville de Saint-Mihiel et l'autre en notre ville de Sten ou ailleurs en notre comté de Bar ou ressort, là où mieux nous plairoit.....* » (3) On possède plusieurs pièces de diffé-

---

(1) Voir *Mém. de l'Ac. de Stan.* 1867, Esterlins de Namur, page 365.

(2) Petite ville sur la rivière le Tinte, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meuse, à 20 kilom. de Montmédy. Fortifiée en 1528 par Charles-Quint, prise plusieurs fois par les Français, elle leur resta à la suite du traité des Pyrénées. Louis XIV la fit démanteler en 1673. Il existe une autre localité du nom de Deyviller, qu'il ne faut pas confondre avec la précédente et qui n'est qu'un petit bourg, situé aux environs d'Epinal (Vosges).

(3) De Saulcy, *Monnaies des comtes et ducs de Bar*, page 24. — M. Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, page 59.

rents modules, d'argent et de billon, frappées par suite de cet accord, mais il n'en existe pas au type anglais. On rencontre au contraire, quoique rarement, des esterlins de Damvillers au nom de Jean seul.

Un catalogue des monnaies de Luxembourg a été publié par M. de la Fontaine (1) ; c'est à cette source, ainsi que dans les planches d'un ouvrage malheureusement encore inédit, dont ce savant a bien voulu me donner communication, qu'ont été puisées la plupart des descriptions qui vont suivre.

HENRI IV
1288-1309

A partir de Henri IV, comte de 1288 à 1309, élu empereur sous le nom de Henri VII, le type esterlin pénètre dans la province par imitation des monnaies du duc de Brabant, Jean Ier, dont Henri avait épousé la fille Marguerite (2).

Nous citerons à l'appui les deux pièces suivantes :

N° 165. HENRICVS COMES, lion de Luxem-

— et Barthélemy, *Manuel de numismatique du moyen-âge*, p. 305 (*).

(1) *Rev. belge 1849, page 16.*

(2) Sous le même prince, nous voyons apparaître la grosse monnaie qui n'est qu'une imitation du type des gros tournois. (De la Fontaine, pl. II.)

(*) Pour le texte du traité voir Dom Calmet, *Hist. de Lorr.* preuves du t. II, col. DCII et Bertholet, *Hist. de Lux.*, t. VI, page 146 et preuves page XLIX.

bourg dans un écu triangulaire arrondi. Au revers : ꝚVꝚ-ꝚꝚV-ꝚꝚꝚ-ꝚꝚꝚ, double croix longue cantonnée de quatre roses. (Pl. XIV, *fig.* 1.)

(P. Bertholet, pl. XVI, t. VI. — De la Fontaine, pl. II, *fig.* 21.)

La même pièce se trouve décrite dans un manuscrit de Dupré de Genest, qui se trouve à la bibliothèque de Metz.

N° 166. Variété du même type, présentant au revers la légende : ꝚꝚꝚ-ꝚꝚꝚ-ꝚꝚꝚ-ꝚꝚꝚ.

(Pl. XIV, *fig.* 2.)

(De la Fontaine, pl. II, *fig.* 23.)

Nous devons à M. Hawkins (1) la description d'un esterlin fort remarquable, faisant partie de la trouvaille faite à Kirkcudbright en 1850. En voici la description :

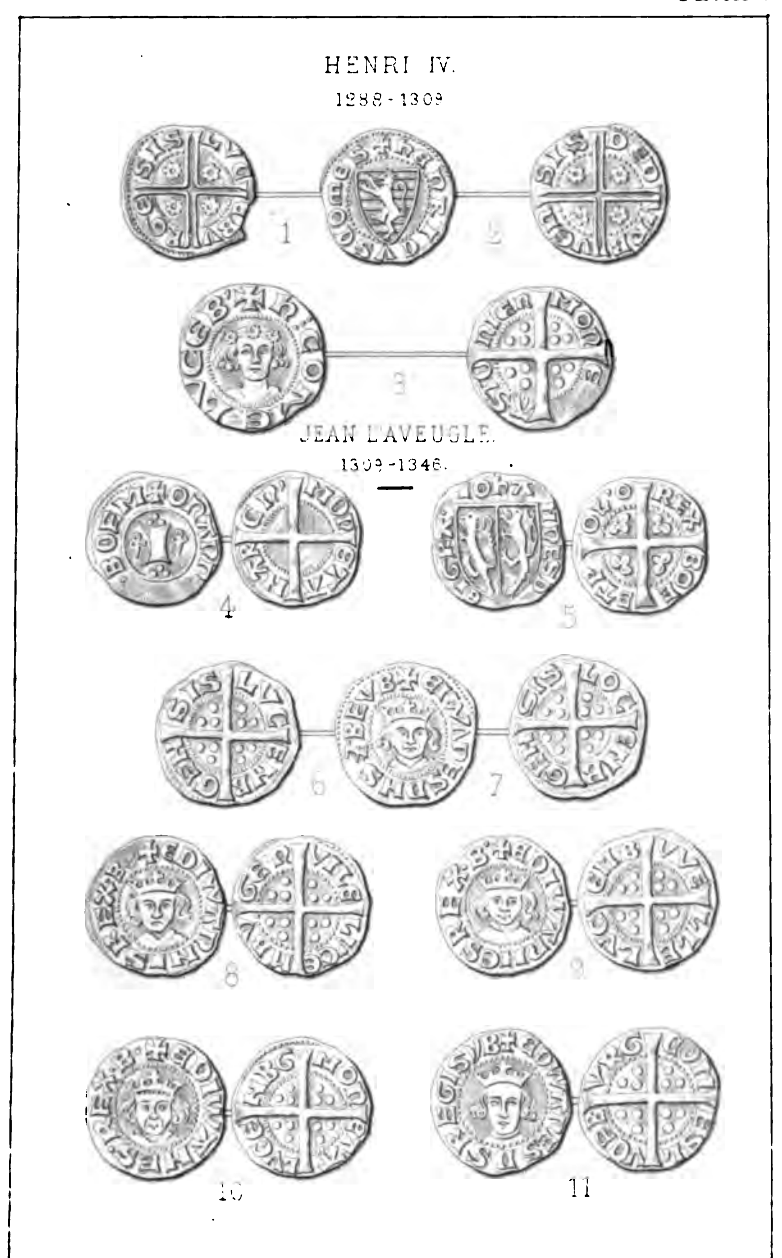
N° 167. ✠ Ꝛ:ꝚꝚꝚꝚ ꝚꝚꝚꝚꝚ', buste de face couronné de roses. — Ꝛ. ꝚꝚꝚ-Ꝛ...-ꝚꝚꝚꝚ-ꝚꝚꝚꝚ, croix anglaise cantonnée de douze globules.

(Pl. XIV, *fig.* 3.)

Cette pièce, unique dans le dépôt et dont on ne connaît pas d'autre spécimen, appartient sans aucun doute au même Henri. Elle a été frappée à *Bastogne*. L'importance de cette localité, ainsi que l'existence d'un atelier monétaire exploité par les comtes de Luxembourg, ne nous sont pas révélés autrement.

---

(1) *Numism. chron.* vol XIII, page 93, 1851.


HENRI IV.
1288 - 1309
1
2
3
JEAN L'AVEUGLE.
1309 - 1346.
4
5
6
7
8
9
10
11

Nous ferons connaître plus loin d'autres esterlins qui se rapportent à Henri en sa qualité de roi des Romains ou d'empereur de Germanie (1).

JEAN L'AVEUGLE
1309-1346.

A Henri, succéda comme comte de Luxembourg, Jean son fils, connu sous le nom de Jean *l'Aveugle* ou de Jean de Bohême. A peine âgé de 14 ans, ce prince fut élu roi de Bohême (1309) par les seigneurs révoltés contre le duc de Carinthie. Ses droits au trône furent assurés par son mariage avec Elisabeth, fille de Vinceslas II. Après avoir contraint son rival à sortir de la Bohême, il se fit couronner solennellement à Prague avec son épouse, en 1311. Son règne fut agité par des luttes fréquentes, tantôt contre les grands de son royaume, tantôt contre l'empereur, tantôt pour soutenir les chevaliers teutoniques attaqués par les Polonais. Il entra, en 1332, dans la grande ligue suscitée contre Jean III, duc de Brabant.

Une maladie qui atteignait ses yeux, lui fit entreprendre le voyage de Montpellier, ville déjà célèbre par sa faculté de médecine, et malgré les secours de l'art, il ne tarda pas à perdre la vue, de là vient qu'il est connu dans l'histoire du nom de Jean l'Aveugle. Ayant éprouvé quelques revers dans ses luttes avec Casimir III, il signa en 1335 un traité

(1) Voir les esterlins frappés par les empereurs d'Allemagne.

avec ce prince, à condition qu'il renoncerait à ses prétentions sur la Pologne. Son caractère hardi et chevaleresque lui faisait accueillir toutes les occasions qui s'offraient de montrer sa bravoure. Il combattit à côté de Philippe de Valois à la funeste bataille de Crécy et s'étant fait porter au fort de la mêlée, il périt frappé d'un coup de lance (13 août 1346).

L'émission des esterlins dans le Luxembourg prit sous Jean l'Aveugle, un développement qui ne se rencontre sous aucun autre règne, dans aucun autre pays et à aucune autre époque. C'est surtout là (1) que les esterlins du roi Edouard furent frappés comme s'il eût régné dans le pays. De bonne heure ces monnaies furent introduites et décriées en Angleterre, et pour rappeler leur origine, on donna à toutes les monnaies d'imitation, bien que beaucoup émanassent des autres contrées des Pays-Bas, le nom générique de *Lusseboumes* ou *Lussheboumes* comme on dirait des *luxembourgeois*, des *tournois*, des *parisis*. Cette monnaie fut répandue en si grande quantité en Angleterre, que ce nom devint bientôt assez populaire pour être employé par les poètes. Il en est question dans les *Visions de* Piers Plowman et dans le prologue du *Moine* de Chaucer. Malgré les statuts multipliés des rois d'Angleterre, cette invasion dont

(1) Mémoire de M. Chabouillet sur les pièces lussebournes. *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, t. III, page 289.

la mer ne défendait pas les Iles britanniques, et que l'extension toujours croissante de son commerce favorisait de plus en plus, continua pendant plus de deux siècles, et cependant, depuis 1314 jusqu'en 1372, les rois ne cessèrent de menacer et de poursuivre les importateurs de Lussebournes. D'après Grôte ces plaintes étaient surtout fondées par le faible poids de ces pièces, qui de plus étaient servilement copiées et dont plusieurs portaient le nom d'Edouard lui-même (1).

Cette industrie équivoque à laquelle se livrait Jean l'Aveugle relativement à son numéraire, ne se borna pas à l'imitation des espèces anglaises, il copia sans plus de ménagements le coin des autres pays, si bien qu'à vrai dire chacune de ses pièces n'est qu'une reproduction impudente de celles de ses voisins. Telles sont pour les espèces d'or : le florin de Florence, l'écu à la chaise de Philippe de Valois ; pour les monnaies d'argent : l'esterlin d'Edouard à profusion, l'esterlin aux lions de Brabant, le cavalier de Hainaut, les plaques de Lorraine, le gros tournois de France, le gros au lion de Flandre, etc.

Voici la série des esterlins dont nous avons pu prendre connaissance :

N° 168. ✠ OHANN····BOEM, grand I dans le champ, remplaçant celui qui manque au com-

---

(1) *Blaetter für Münzkundes,* Hanovre 1840 ; (Journal publié par le Dr Grôte.)

mencement de la légende (*JOHANNES*), accosté à droite et à gauche d'une feuille de trèfles et de trois globules au-dessus et au-dessous. ℞. Croix anglaise traversant la légende, MON-ETA-NBA-CN', probablement pour BAREN*sis*, ou contrefaçon de la signature qui se trouve sur les monnaies de convention. (Pl. XIV, *fig* 4.)

(De la Fontaine, pl. IV, *fig.* 42.)

N° 169. IOHA NOMEN EXOMA', écusson triangulaire aux deux lions de Bohême et de Luxembourg. — ℞. REX-BOE-ETP-ON'O, croix anglaise cantonnée de quatre feuilles de trèfles.

(Pl. XIV, *fig.* 5.)

(Id., pl. IV, *fig.* 43.)

Cette pièce est une imitation des esterlins aux deux lions de Jean II de Brabant. Nous rencontrons ici, pour la première fois sur les monnaies de ces contrées, la formule *Dei gratiâ,* usitée déjà par les princes d'Allemagne et introduite par Jean, dans les Pays-Bas, en sa qualité de roi de Bohême.

La légende du revers, où se trouvent indiquées les prétentions de Jean à la couronne de Pologne, demande quelques détails qui doivent trouver leur place ici.

La reine Grifine, veuve du roi de Pologne, Leschus VII, dit Lesc *le Noir,* mécontente de son pays, alla en 1290 en Bohême et y vendit au roi de Bohême ses prétendus droits à la couronne élective de Pologne. Par ce ridicule titre d'achat, les rois de

Bohême aspiraient ouvertement au trône de Pologne et prenaient le titre de roi de cette contrée. Jean devenu maître de la Bohême, comme nous l'avons dit, hérita de ces prétentions et ne s'en désista qu'après les traités de 1335 et de 1339, lorsque Casimir III renonça aux droits qu'il entendait exercer sur la Silésie, C'est ainsi que notre roi de Bohême forgea dans son comté de Luxembourg des esterlins au nom de la Pologne, qui n'ont jamais vu ce royaume étranger à leur auteur, mais qui circulèrent dans le Luxembourg et les provinces voisines. Nous retrouverons ces mêmes vues ambitieuses exprimées sur plusieurs des pièces suivantes, sur lesquelles en même temps, le commencement et la fin de la légende de face sont disposées de manière à les faire passer pour de vraies monnaies anglaises d'Edouard.

N° 170. ✠ EIWANES DNS×REX'S — R. LVC-ENS-GEN-SIS, type edwardin. (Pl. XIV, *fig.* 6.)

Poids, 1 gr. 115.

(De la Fontaine, pl. V, *fig.* 55.)

N° 171. Variété présentant au revers LOC au lieu de LVC. (Pl. XIV, *fig.* 7.)

Poids, 1 gr. 381.

(Id., pl. V. *fig.* 54.)

N° 172. Variété de celle-ci dans laquelle EIWANN est écrit avec deux N.

Poids, 1 gr. 12.

(*Rev. numism. belge* 1856, page 288.)

N° 173. ✠ IOHANNES REX·BO. — ℞. VILLE-LVCE-NBV-GEN. (Pl. XIV, *fig.* 8.)

(De la Fontaine, pl. V, *fig.* 57.)

N° 174. Variété dans laquelle l'o de la fin de la légende est supprimé et remplacé par un point. — ℞. VVE-IIIIE-LVC-ENB. (Pl. XIV, *fig.* 9.)

(*Id.*, pl. V, *fig.* 56.)

N° 175. IOHANNES DN···REYY' — ℞. VILLI-AB···—···STO-LLIX. (Pl. XV, *fig.* 11.)

Cuivre. Poids, 1 gr. 05.

(*Revue numism. belge*, t. I, 5ᵉ série.)

Sur cette pièce comme sur plusieurs des précédentes, le *x* du mot *rex* est devenu un *y*. Il est suivi d'une hampe à laquelle devaient se souder deux boucles pour en faire un *b*, mais que le défaut d'espace mal calculé par la grosseur, a dû faire supprimer. Au lieu d'avoir *rex bohemie*, on avait alors les deux dernières lettres de la légende anglaise *yb'* (*hybernie*). Quant à la *villa bristollie* du revers; il faut y voir un emprunt dans le genre du *civitas london* sur les esterlins du Hainault ou du *tvronis civis* dont tout le monde s'était emparé.

La pièce est de cuivre et semble, par places, avoir été argentée, ce qui ferait supposer qu'elle était l'œuvre d'un faux-monnayeur. A cette opinion, M. de Coster oppose cette réflexion judicieuse, qu'un faussaire eût, de préférence, imité la pièce anglaise

JV.

urs des

u un

ient se

is que

ur, a

hemie,

la légende

LA BRIST

ans le

Hainaut

était emp

par plus

ser qu'

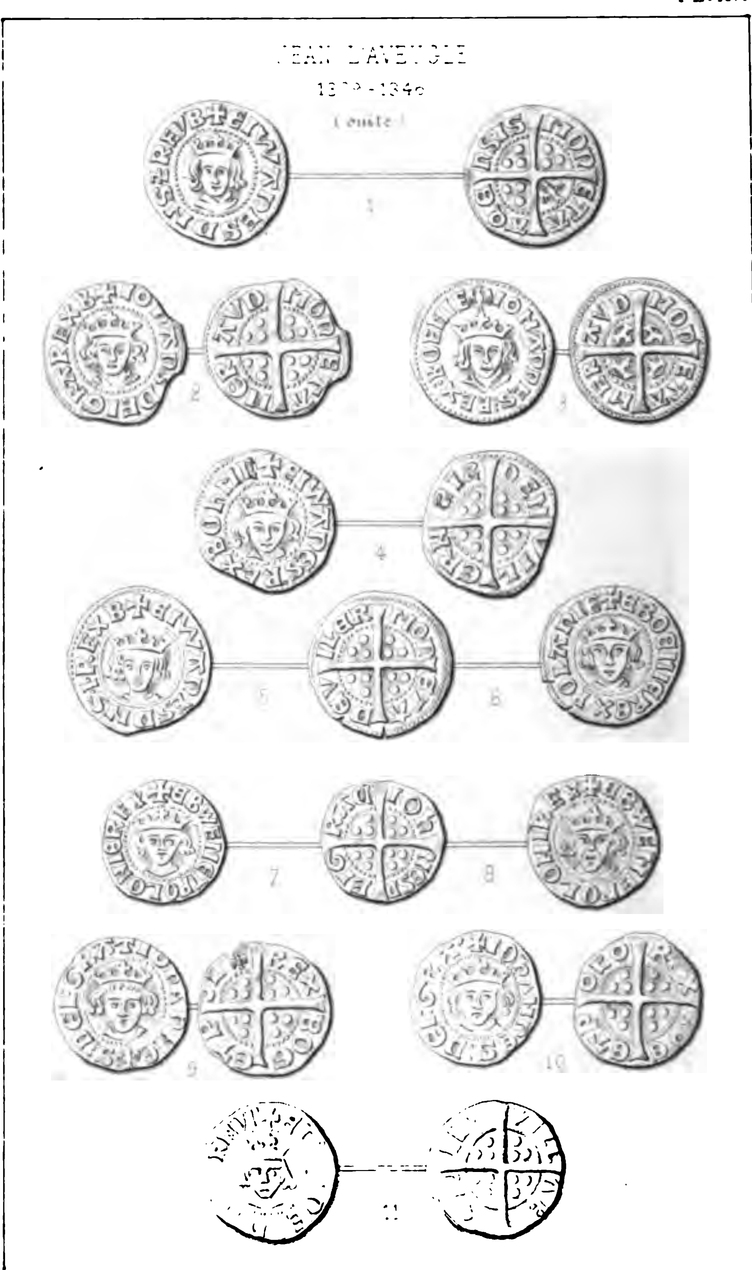
cette

judicieus

la pièce

COMTÉ DE LUXEMBOURG.

PL. XV.



dont la circulation devait lui être plus facile et plus étendue. Le faussaire, selon ce savant numismate, ne pourrait donc être que Jean de Bohême lui-même.

N° 176. ✠ IOHANNES·REX·B· — ℞. MON-ETA-LVCE-NBG. (Pl. XIV, *fig.* 10.)

Poids, 1 gr. 38.

(De la Fontaine, pl. V, *fig.* 53.)

N° 177. ✠ IOHANNES DE BEGISYB — ℞. COM-ESII-VCES-VBG. (Pl. XIV, *fig.* 11.)

(Id., pl. V. *fig.* 64).

En comparant le poids de cette pièce avec un esterlin anglais contemporain, M. Thomsen a trouvé que l'esterlin de Luxembourg pesait huit as de Hollande en moins; ainsi les plaintes de 1344 contre les *Lussebournes*, citées par Gröte, sont bien fondées.

N° 178. ✠ IOHANNES DNS REYB — ℞. MON-ETA-AQE-NSIS, au quatrième contour de la croix, un aigle remplace les trois besants. (Pl. XV, *fig.* 1.)

(Id., pl. V, *fig.* 63.)

Cette pièce est une copie flagrante d'un esterlin émis par l'empereur Louis de Bavière et frappé par lui à Aix-la-Chapelle, ville sur laquelle le comte Jean de Luxembourg n'a jamais exercé le moindre droit. Toutefois si l'on ne connaissait les habitudes frauduleuses de Jean, on pourrait se rendre compte de ce fait de la manière suivante : Henri IV avait

obtenu le droit de frapper monnaie à Bastogne, localité qui de son temps appartenait encore, ainsi que nous l'avons vu plus haut, à la ville impériale d'Aix-la-Chapelle et n'a été vendue au comte de Luxembourg qu'en 1322 ; le successeur de Henri aurait donc pu, par une convention quelconque, jouir du privilége de faire figurer sur ses monnaies le nom même d'Aix-la-Chapelle.

N° 179. ✠ IOHANS DEI GRA REXB — ℞. MONETA-MER-AVD. (*MERAUDE*). (Pl. XV, *fig.* 2.)

Poids, 1 gr. 062.

(De la Fontaine, pl. IV, *fig.* 44.)

N° 180. ♠ IOHANNES:REX:BOEMIE, un aigle en tête de la légende. — ℞. Même revers que le n° précédent, mais la croix est cantonnée de quatre couronnes. (Pl. XV, *fig.* 3.)

(Id., pl. IV, *fig.* 47.)

N° 181. ✠ EIWANIS REX BOHMI· — ℞. DEN-VIL-EAN-SIS. (*DAMVILLERS*). (Pl. XV, *fig.* 4.)

(Id., pl. V, *fig.* 58.)

N° 182. ✠ EIWANES DNS Z REXB — ℞. MONETA-DEV-INER. (Pl. XV, *fig.* 5.)

(Id., pl. V, *fig.* 59.)

N° 183. ✠ EBOEMIE REX IOHANIE — ℞. Légende du revers précédent. (Pl. XV, *fig.* 6.)

(Id., pl. V. *fig.* 60.)

N° 184. ✠ ЄƎWꙄMꙄTꝚOꙨONIЄꝚЄX — . IOꙨNЄꙖꙨ-ꙄXG-ꝚꙄЄ. (Pl. XV, *fig.* 7.)

(De la Fontaine, pl. V, *fig.* 61.)

N° 185. Une variété porte au droit ✠ ЄƎWꙄMЄ ꝚOꙨONXꝚꙄX'. (Pl. XV, *fig.* 8.)

(*Id.*, pl. V. *fig.* 62.)

En décrivant la première de ces deux dernières pièces dans la Revue numismatique belge (1856), M. Thomsen pense que le graveur a eu l'intention d'y exprimer *Bohemie* ou *Boem*, comme sur les autres pièces dont les légendes sont plus claires et qui sont décrites précédemment ; à cet effet, il aurait employé non pas un *w*, mais un ω grec. Si on accepte cette lecture, l'énigme dont se sont tant occupés divers écrivains,au sujet du mot *eiwanes* inscrit sur certaines monnaies de Jean de Bohême, s'explique aisément ; ce mot pouvant alors être lu *eiωanes*. Il n'y a plus nécessité d'avoir recours, comme l'a fait Grôte, à *iwan* et aux langues slaves pour l'interpréter.

N° 186. ✠ IOꙨꙄꙨNꙄ✱Ꙩ:ꙨЄX:GꝚꙄ. — ꙩ . ꝚЄXꙄOЄ–ЄTꝚ-OꙨ✱. (Pl. XV, *fig.* 9.)

Poids, 1 gr. 275.

(*Id.*, pl. IV, *fig.* 46.)

L'aigle placé au milieu de la légende de face et à la fin de la légende du revers semble être l'aigle de Pologne ; il n'est pas probable que Jean ait voulu

représenter ici l'aigle de l'Empire. La même remarque s'applique au n° 180.

N° 187. ✠ IOHANNES:DEI:GRA' — S. REIBOE-ETR-OHO. (Pl. XV, *fig. 10.*)

Poids, 1 gr. 328.

(De la Fontaine, pl. IV, *fig. 45.*)

N° 188. Une variété de cette pièce ne présente pas d'o à la fin de la légende du revers ; cette lettre est remplacée par un point (·).

Poids, 1 gr. 3.

(Ma collection.)

Nous venons de voir s'étaler dans le Luxembourg une telle profusion d'esterlins véritablement contrefaits, que les collectionneurs doivent désespérer de pouvoir jamais les recueillir au complet.

Sous les successeurs de Jean, le type monétaire semble prendre des allures plus indépendantes, et on ne rencontre plus d'espèces à l'empreinte edwardine ; ici doit donc se borner notre description, d'autant plus que toutes ces pièces se trouveront reproduites dans l'important ouvrage sur les monnaies de Luxembourg, dont M. de la Fontaine promet depuis longtemps la publication. En terminant ce chapitre, je ne puis m'empêcher de remercier ce savant numismate de m'avoir ouvert les trésors de sa riche collection et procuré les documents qui m'étaient nécessaires pour rendre moins imparfait le sujet que j'entreprends de traiter.

ESTERLINS

DES

PROVINCES FRANÇAISES.

La démarcation, toujours assez mal définie des frontières de la France au nord et au nord-est, nous fera peut-être, dans les descriptions qui vont suivre, empiéter sur le domaine de nos voisins. Nous leur en demandons d'avance pardon et nous déclarons hautement que c'est sans désir d'annexion de notre part. L'enclavement de certains territoires, la connexité de quelques fiefs relevant de possesseurs mixtes, les liens de famille existant entre plusieurs princes parfois très-éloignés, rendent fort difficile une division nette et irréprochable. Nous avons choisi celle que comportent les limites conventionnelles aujourd'hui reconnues.

I.

DUCHÉ DE LORRAINE (1).

L'ancien royaume de Lorraine fut scindé au Xe siècle en deux grands duchés, l'un de Haute-Lorraine ou de Mosellane, l'autre de Basse-Lorraine. Ce dernier comprenait la plupart des petits Etats, qui se formèrent plus tard, dont les monnaies ont été plus haut l'objet de notre examen. Le premier, au contraire, constitua à lui seul, en grande partie, le duché de Lorraine proprement dit, dont le premier souverain héréditaire, Gérard d'Alsace, fut la souche de cette illustre maison de Lorraine qui pendant sept siècles (1048-1736) répandit autour d'elle un si vif éclat.

La suite des monnaies lorraines est une des plus nombreuses et des plus intéressantes de toutes celles qui composent la numismatique du moyen âge. Les pièces de cette série sont, sous le rapport du dessin et de la gravure, d'une richesse incomparable; le type en est toujours original, propre à la province, et ce n'est que par exception que les empreintes ont paru subir l'influence étrangère. Nous trouvons un exemple de ce fait sous le règne de Thibaut II et

---

(1) De Saulcy, *Monnaies lorraines*, 1 vol. in-4°, Metz, 1841.

sous celui de Ferry IV, princes dont plusieurs monnaies sont une curieuse imitation des pièces françaises et anglaises de l'époque (1).

THIBAUT II

Sire de Rumigny (1281 à 1303); duc de Lorraine (1303-1312).

Thibaut, fils aîné du duc Ferry III et de Marguerite de Navarre, épousa en 1281 (2) Isabelle de Rumigny, dame de *Florennes*, et reçut en dot, de son père, les seigneuries de *Neuf-château*, de Châtenoy et de Frouard. La seigneurie de Neuf-Château était du ressort du comté de Champagne, qui appartenait alors à Philippe-le-Bel; en conséquence Thibaut dut prêter hommage au roi de France pour ce fief qu'il tenait de lui. A l'occasion de cette cérémonie,

---

(1) Toutes les pièces qui ont été frappées en Lorraine, depuis la fin du règne de Ferry IV jusqu'en 1736, époque de la cessation du monnayage autonome, n'ont aucun rapport avec le type anglais. Notre description doit donc se borner aux seules monnaies indiquées ici.

Pour tout ce qui concerne les ducs de Lorraine et l'histoire de la province nous renvoyons aux ouvrages spéciaux (*).

(2) Une chronique manuscrite de 1683 place le mariage d'Isabelle à l'année 1290, contrairement à tous les historiens de la Lorraine. Elle ajoute que Thibaut, duc et marquis de Lorraine (titres que Thibaut ne pouvait avoir alors), prêta en 1295, dans l'église de l'abbaye, serment de garder les franchises de Florennes.

(*) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 7 vol. in-folio, Nancy, 1745. — Digot, *Histoire de Lorraine*, 6 vol. in-8°, Nancy, 1856.

Thibaut obtint de Philippe plusieurs priviléges, et entre autres celui de frapper monnaie à Neuf-Château, mais sous la condition expresse que cette monnaie ne pourrait avoir cours en France.

Avant de ceindre la couronne ducale, Thibaut servit la cause du comte de Flandre contre Philippe-le-Bel, et, deux années plus tard, il était l'un des plus solides soutiens du roi de France. A la désastreuse bataille de Courtrai, Thibaut fut fait prisonnier et ne recouvra la liberté qu'en payant une rançon de six mille livres.

En 1304, Thibaut devenu duc de Lorraine accompagna le roi de France dans son expédition contre les Flamands révoltés et fit des prodiges de valeur à la bataille de Mons-en-Puelle. Ce prince mourut à Nancy, en 1312, d'une maladie de langueur qu'on a cru provoquée par un poison, qui lui aurait été administré lors d'une expédition qu'il fit l'année précédente en Italie.

Thibaut, comme tous les seigneurs étrangers qui firent partie des campagnes de Flandre, trouva les places de Bruges, Gand, Anvers, inondées d'esterlins. En dehors de la séduction offerte à ces barons par le joli aspect, le bon aloi, le maniement facile, l'immense popularité de cette monnaie, il n'y avait pas une de ces villes, siége alors de presque tout le change européen, qui ne renfermât quelque Juif ou Lombard, voire même quelque Flamand capitaliste ou entrepreneur de monnayage, prêt à éclairer les

possesseurs de droits monétaires sur le bénéfice qu'ils retireraient en fabriquant des esterlins dans leurs ateliers respectifs et à leur en proposer l'exploitation de compte à demi. On comprend alors, et nous y insistons au risque de tomber dans les redites, comment ce monnayage s'étendit en Lorraine, en Champagne et jusque dans le Berry.

C'est à la suite de l'une de ses expéditions, que Thibaut frappa monnaie au type esterlin. Il nous en reste un exemplaire fabriqué à *Florennes* et dont nous devons la connaissance à M. Renier-Chalon (1). On remarquera que le poids en est notablement plus faible que celui des bons esterlins.

N° 189. ✠ TEOBALD+DE+LOThER, tête de face, couronnée de trois roses.— ℞. MON-ETA-FLO-RIN, type ordinaire des esterlins. (Pl. XVI, *fig. 1.*)

Poids, 0 gr. 83.

(Collection de M. de Robiano.)

Thibaut, alors qu'il n'était encore que seigneur de Florennes, du chef de sa femme, avait obtenu en 1298, de l'empereur Albert d'Autriche, le privilége de battre monnaie à *Yves*, privilége confirmé en 1300 par Hugues de Châlons, évêque de Liége et suzerain de Thibaut. Par lettres données au château de Huy, le lundi après la fête de Saint-Barthélemy, l'évêque Hugues étendit la même concession à Flo-

---

(1) Renier-Chalon, *Monnaies des seigneurs de Florennes*, in-4°, Bruxelles, 1868.

rennes, sous la condition que Thibaut s'obligerait à lui payer, pour sa part des profits, vingt-cinq marcs d'argent fin par année, laquelle somme serait réduite au prorata du temps pendant lequel on aurait effectivement travaillé. Si, en 1307, l'évêque de Liége, successeur de Hugues, souleva des réclamations à ce sujet, ce ne fut pas sur le droit du duc Thibaut, mais sur la part qui revenait à l'église de Liége dans les bénéfices de la fabrication. Un accord survenu cette même année entre l'évêque de Liége et le duc Thibaut, par la médiation de Renaud de Bar, évêque de Metz, mit fin à toute contestation.

FERRI IV

1312-1328.

Ce prince, fils et successeur de Thibaut II, passa une partie de son règne dans les camps; il marcha à côté du roi de France dans ses luttes contre les Anglais et les Flamands, prit une part glorieuse à la bataille de Cassel et y périt les armes à la main.

On attribue à Ferry un certain nombre d'esterlins au type edwardin; pour les uns, il ne peut exister aucune incertitude au sujet de leur fabrication, nous les donnons immédiatement; pour d'autres, il règne quelque équivoque; aussi en avons-nous renvoyé la description un peu plus loin.

N° 190. ✠ FERRICVS DEX GRAXS, tête de face,

munie de la couronne tréflée. — ℞. LON-TON-REN-GIE, croix anglaise, cantonnée de douze besants.

(Pl. XVI, *fig.* 2.)

Poids, 0 gr. 89.

(De Saulcy, *Monnaies lorraines, Pl. IV, fig. 14.*)

N° 191. Variété au même type; la légende de face porte GAS au lieu de GAAS. — Au revers, on lit LON-TOR-REN-GIE.

(Collection de M. de Coster.)

N° 192. ✠ DVS DE LOTORENGIE, même type. — ℞. SIG-NVM-CRV-CIS, type ordinaire.

(Pl. XVI, *fig.* 3.)

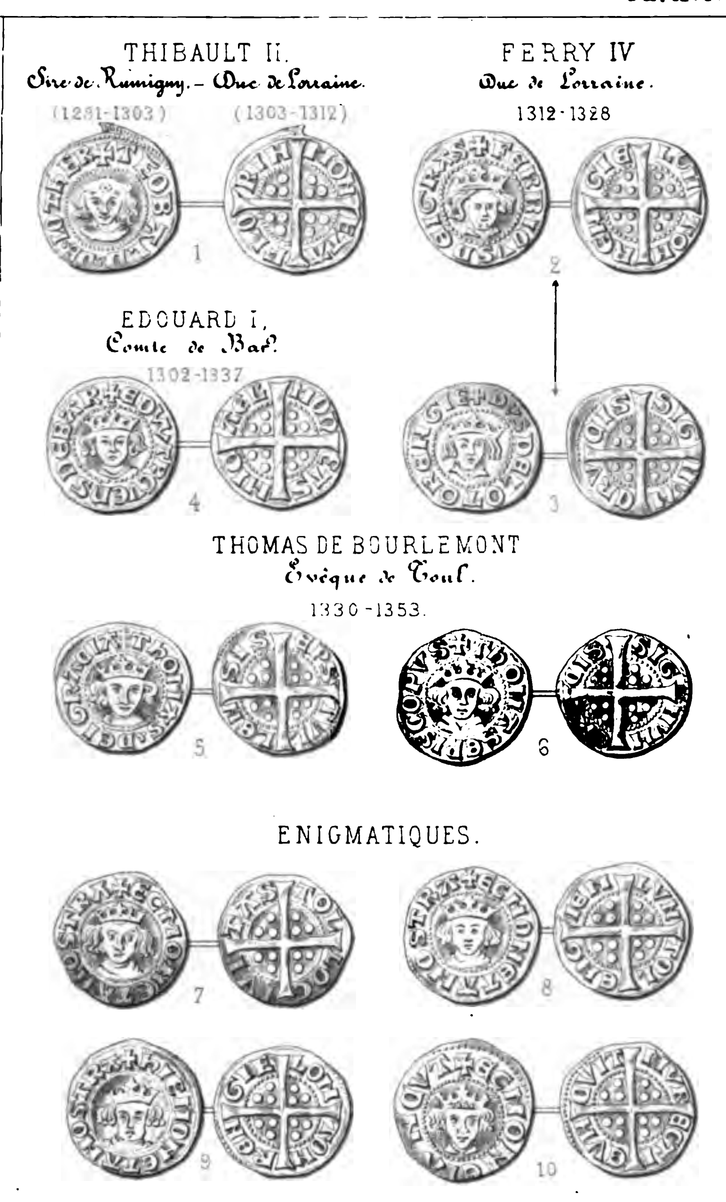
Poids, 0 gr. 86.

(Id. *id.* *fig. 15.*)

Ces pièces sont évidemment des contrefaçons : leur poids est inférieur à celui des bons esterlins ; la disposition des légendes, surtout au revers de la première, est tout à fait de nature à tromper l'œil. Le mot *LONTONRENGIE* pour *LOTHORENGIE* a été écrit de la sorte, pour offrir plus de ressemblance avec le mot *LONDON* que portent les esterlins fabriqués à Londres. On remarquera aussi que rien n'indique dans quel atelier lorrain la pièce a été fabriquée.

LORRAINE, BAR, TOUL.

PL. XVI.



II.

COMTÉ DE BAR (1).

Le Barrois, d'abord compris dans le duché de Haute-Lorraine, se rendit indépendant sous les derniers carlovingiens et eut des comtes particuliers jusqu'en 1354, époque à laquelle, sous Robert, le comté fut érigé en duché. Environ un siècle plus tard René Ier, duc de Bar, joignit à sa couronne celle de Lorraine par l'effet de son mariage avec Isabelle fille du duc Charles II. Cette réunion ne reçut son exécution qu'à la mort de ce dernier prince, en 1431, et dès lors les deux duchés confondirent entièrement leur histoire.

Les monnaies des comtes et des ducs de Bar sont nombreuses et d'un assez beau travail ; elles ont été décrites en 1843 par M. de Saulcy,

EDOUARD Ier

1302-1337.

Les circonstances qui ébranlèrent un instant l'autonomie des monnaies lorraines produisirent un semblable contre-coup sur le type de celles de Bar. Plusieurs princes de cette contrée ont une répu-

(1) De Saulcy, *Monnaies de Bar*, in-4°, Paris, 1843.

tation bien établie de contrefacteurs et de plagiaires des monnaies françaises du XIV[e] siècle. Les comtes Edouard I[er], Henri IV et Robert, ne se faisaient aucun scrupule d'entreprendre des fraudes de cette nature. Quant aux espèces imitées du type anglais, il ne reste qu'un esterlin du comte Edouard I[er]; encore n'en possède-t-on, jusqu'à présent, qu'un exemplaire unique qui faisait partie de la riche collection Monnier.

Cette pièce fut, à l'époque de son apparition, une conquête pour les numismates qui avaient longtemps soupiré après elle, depuis qu'elle avait été signalée au baron Marchant, de Metz, par le général Ainsworth, qui croyait l'avoir aperçue parmi des esterlins anglais. Enfin elle parut, non par les soins de ce général, mais par ceux de M. Billard, avocat à Brest, qui en donna communication à la Revue numismatique, où elle est insérée au tome IV de l'année 1859, page 370.

Les événements que je rappelais tout à l'heure en parlant des esterlins de Ferry IV, amenèrent probablement le comte de Bar à forger des monnaies de cette nature. En 1328, en effet, Edouard accompagna Philippe de Valois dans son expédition en Flandre, il n'est donc pas étonnant que ce prince, faux-monnayeur par instinct, ait suivi l'exemple que lui donnaient ses voisins relativement à un type dont la faveur était si universelle.

J'arrive enfin à la description de cette pièce :

N° 193. ✠ EDWARDCVENS (CVENS pour *comes*) DE BAR type edwardin. — ℞. MON-ETS-MIC-HEL', type ordinaire. (Pl. XVI, *fig. 4.*)

L'atelier monétaire est celui de *Saint-Mihiel*, très-florissant alors, et d'où sortaient la plupart des monnaies des princes de Bar (1). Cette ville est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Meuse.

---

(1) DUMONT, *Histoire de Saint-Mihiel*, 4 vol. gr. in-4°, Nancy, 1860.

III.

ÉVÊCHÉ DE TOUL (1).

Toul, ancienne capitale des *Leuci*, devint dès le VI[e] siècle, le siége d'un évêché important. Les prélats battaient monnaie vers la fin du IX[e] siècle, d'après une concession qui paraît avoir été faite par Louis *le Germanique*, à l'évêque Ludelme. A partir de la mort de Thomas de Bourlemont (1353), le monnayage toulois se ralentit considérablement; c'est à peine si l'on cite quelques pièces appartenant aux évêques qui ont succédé à ce prélat; dans tous les cas, il n'en existe pas au type esterlin (2).

THOMAS DE BOURLEMONT
59[e] évêque (1330 à 1353).

Toujours en guerre avec ses voisins, sans cesse en butte aux affaiblissements d'autorité nés de la

---

(1) ROBERT, *Monnaies des évêques de Toul*, in-4°, Paris, 1844.— Abbé GUILLAUME, *Histoire du diocèse de Toul*, 5 vol. in-8°, Nancy, 1866.

(2) La ville de Toul réunie à la France en 1552, sous le règne de Henri II, cessa dès ce moment d'avoir une existence indépendante. Elle fut la capitale de l'un des huit petits gouvernements du royaume jusqu'en 1789, époque à laquelle son siége épiscopal fut supprimé. Son nom s'effaça même, comme celui de tant d'autres cités historiques, devant l'uniformité des divisions territoriales de la France, cette ville n'étant plus qu'un simple chef-lieu d'arrondissement du département de la Meurthe.

guerre civile, Thomas, malgré l'activité qui semble régner dans ses ateliers monétaires, ainsi que le témoignent les types assez variés que nous possédons de lui, copiait volontiers les empreintes étrangères. Il résulte, en effet, d'un bail passé avec un certain Xandrin, qu'il autorisait ses monnayeurs à contrefaire toutes sortes de monnaies d'or et d'argent, excepté celles du duc de Lorraine et du roi de France. Le monnayeur ne se fit pas faute d'user de la permission, car Adhémar, évêque de Metz, se plaignit hautement de la contrefaçon de ses monnaies. Il n'est donc pas étonnant que cette espèce de contagion à l'endroit des esterlins, qui régnait au commencement du XIV[e] siècle dans les hôtels des monnaies, se soit emparé de Thomas et qu'il ait imité les pièces britanniques.

Voici la série de ces pièces, toutes au type edwardin.

N° 194. THOMAS ♣ DEIGRACIA, buste avec une couronne tréflée; le commencement de la légende est marqué par un signe analogue à ce qu'on est convenu d'appeler le peigne de provins; trois points groupés en trèfles séparent les deux premiers mots. — ℟. EPS-TVL-LEN-SIS, type des esterlins.

(Pl. XVI, *fig*. 5.)

Poids, 1 gr. 08.

(Robert, *Monnaies de Toul*, Pl. VIII, n° 4.)

N° 195. Même type; ✠ THOMAS EPISCOPVS; une

croix commence la légende; les mots ne sont séparés par aucun signe. — ℞. SIG-NVM-CRV-CIS, type ordinaire des esterlins. (Pl. XVI, *fig.* 6.)

Poids, 0 gr. 84.

(Robert, *Monnaies de Toul*, Pl. VIII, *n°* 5.)

Nous avons indiqué la même légende sur le revers de l'un des esterlins de Ferry IV, n° 192.

N° 196. Même type; ✠ EC·MONETA NOSTRA. — ℞. TOU-LOC-IVI-TAS, type esterlin.

(Pl. XVI, *fig.* 7.)

(Id. *id.* pl. VIII, *n°* 6.)

EC pour *ECCE* en abréviation, probablement afin que la ressemblance avec les monnaies au nom d'Edouard soit plus frappante. Du reste, cette formule a été employée sur divers points en Lorraine dans le courant du XIV° siècle; on variait l'orthographe du mot démonstratif en écrivant HC (pour *HÆC*) ou EC pour *ECCE* selon qu'on voulait imiter la monnaie de Henri ou celle d'Edouard d'Angleterre. On connaît une maille blanche au type tournois de Henri d'Apremont, évêque de Verdun, qui a pour légende EC MONETA VRD (1), ainsi qu'une maille tierce de Ferry IV, sur laquelle on lit EC MONETA NRA (*Hœc moneta nostra*) (2).

N° 197. Même type, même légende. — ℞. type esterlin; LVN-TOL-ENG-IEN, mot dans lequel on

(1) Clouet, *Monnaies frappées à Verdun*, page 69.

(2) *Rev. numism. française*, 1859, page 459.

peut trouver la trace du nom de Toul, déguisé de façon à simuler celui de Londres.

Poids, 17 gr. 24.

(*Revue numism. belge*, 1852.—*Revue numism. franç.*, 1867.)

N° 198. Variété, au même type, sur laquelle n'apparaît pas de point (·) après les deux premières lettres ϵα de la légende de face. (Pl. XVI, *fig. 8.*)

(Collection de M. DE COSTER.)

N° 199. Même type; ϰxα au lieu de ϵα en tête de la légende. — ℞. ꝺON-TON-ꝺϵN-Σxϵ, type esterlin. (Pl. XVI, *fig. 9.*)

(*Revue numism. belge*, 1852.)

Bien que ces trois dernières pièces ne soient pas signées, l'analogie permet de les attribuer au même prélat.

Toutefois, M. Serrure émet des doutes relativement à cette conclusion, et aussi sur l'auteur de notre n° 192 que nous avons rapporté à Ferry IV de Lorraine. Pour ce savant numismate, ce seraient des monnaies frappées en vertu d'une convention passée entre la Lorraine et l'évêque de Toul, convention dont il essaie de déterminer l'époque.

Les esterlins connus et non équivoques de Ferry IV, n°s 190 et 191, et ceux de Thomas de Bourlemont n°s 194 et 195 prouvent que les pièces toulo-lorraines appartiennent à une époque voisine ou contemporaine de leur règne ; et comme Ferry IV

mourut deux ans avant l'avénement de Thomas de Bourlemont, la monnaie de convention ne peut appartenir qu'à l'un de ces princes, et au prédécesseur ou au successeur de l'autre. On pourrait, à la vérité, les accorder à Ferry IV (1312-1328) et à Amédée de Savoie (1320-1330), aussi bien qu'au duc Raoul (1329-1346) et à Thomas de Bourlemont (1330-1353) ; mais cette dernière hypothèse paraît moins probable, car il faudrait admettre que les évêques de Toul ont forgé des esterlins anonymes avant d'en fabriquer portant leurs noms, ce qui serait difficile à croire. Reste seulement la première supposition ; alors on maintiendrait les n[os] 190 et 191 à Ferry, les n[os] 194 et 195 à Thomas de Bourlemont ; le n° 192 serait dû à Raoul, vu que d'une part cette pièce n'est pas signée, et que de l'autre, son revers est identique à celui de la pièce touloise n° 195 ; enfin les n[os] 196, 197, 198 et 199 seraient des monnaies de convention, la première frappée à Toul, les trois autres en Lorraine.

Cependant toutes ces assertions sont très-contestables. L'histoire, en effet, ne dit mot de la convention monétaire dont il s'agit ; d'un autre côté, Thomas, d'abord allié de Raoul, se brouilla promptement avec lui et eut à souffrir de cette mésintelligence. Il faudrait alors admettre que ces monnaies auraient été frappées au commencement du règne de Raoul, quand le bon accord régnait entre lui et l'évêque de Toul ? Les esterlins ont dû circuler

en Lorraine quelque temps après la mort de Ferry qui en aurait émis une certaine quantité en prévision surtout de la campagne de Flandre de 1328 où il trouva la mort ; Raoul, de son côté, a pu également en frapper pour son compte, en se servant de coins anonymes en usage sous le règne de son père ; enfin il n'y aurait rien d'impossible à supposer que Thomas, pour faire pièce à son voisin, en eût fabriqué d'analogues, imitant, surtout dans les légendes des revers des nos 197, 198 et 199, une disposition qui pouvait aussi facilement donner le change avec les esterlins de Londres qu'avec ceux de Lorraine. Telle est, je crois, la dernière opinion à laquelle les numismates semblent devoir se rallier.

Voici, pour terminer, une pièce qui offre une nouvelle altération, et sur laquelle il est plus difficile encore de pénétrer le secret des contrefacteurs (1).

N° 200. Type edwardin, ЄС MONЄTA NСVT (NOVA OU NOSTRA ?). — ℞. NVR-ЄСТX-ЄVN-СVXT.

Poids, 1 gr. 17.

Où cette pièce a-t-elle été frappée ? pourquoi a-t-elle été émise ? c'est ce qu'on ne saurait établir. Quelques savants numismates, et M. de Pfaffenhoffen entre autres qui l'a décrite dans la *Revue numismatique*, pensent qu'elle a dû être frappée à *Mirecourt* dont le nom se trouve écrit *MVRICORT* sur

(1) *Rev. numism. franç.* 1867, page 455.

d'anciennes monnaies lorraines ; toutefois les autres lettres de la légende, par laquelle on aura voulu imiter le nom d'une localité anglaise, resteraient ainsi complètement inexplicables, à moins toutefois que l'on prenne ЄVN pour ϹVЄϹΩS ou *COMES*, ce qui ferait *comes civitatis murecorti?*

IV.

ÉVÊCHÉ DE CAMBRAI (1).

Le comté ecclésiastique de Cambrai créé au commencement du XI[e] siècle (1007), par l'empereur Henri II, au profit de l'évêque Herluin, subsista comme fief de l'empire jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, en conservant son autonomie malgré le dangereux voisinage de la Flandre, du Hainaut et de la France (2).

Bien que les évêques-comtes de Cambraï fussent en possession du droit monétaire depuis l'origine de leur souveraineté temporelle, il s'est écoulé une période de près de trois siècles pendant laquelle ils ne semblent pas avoir eu de monnaie. En effet, les monuments métalliques, au type épiscopal proprement dit, ne remontent guère au delà du milieu du XIII[e] siècle et commencent au pontificat

---

(1) Ch. Robert, *Numismatique de Cambrai*, 1 vol. in-4°, Paris, 1861.

(2) Après s'être débattu longtemps sous la double étreinte de l'Espagne et de la France, Cambrai tomba au pouvoir de Louis XIV en 1677, et fit dès lors partie de la couronne à laquelle, aujourd'hui, il appartient comme chef-lieu d'arrondissement dans le département du Nord, en même temps qu'il est resté le siége d'un archevêché important.

de Nicolas III (1248-1272). C'est lui qui établit l'usage de la *forte monnaie*, suivant en cela l'exemple donné en France par saint Louis et imité, bientôt après, dans d'autres localités. Quelques années plus tard, les évêques de Cambrai, par l'invention d'un type qui semble leur être personnel, la tête de face mitrée, contribuaient de leur côté, à l'imitation du coin anglais de la part des princes séculiers leurs voisins.

La liste des évêques de Cambrai est longue, elle a été donnée par M. Robert; nous ne parlerons que de ceux dont le monnayage se rapporte au type que nous étudions.

ENGUERRAND DE CRÉQUI

59e évêque (1273-1292).

Enguerrand de Créqui, élu en 1273, introduisit dans le Cambrésis une monnaie correspondant à l'esterlin. Elle présente deux types principaux : sur l'un, on voit la tête mitrée de face, suivant une forme déjà adoptée par son prédécesseur et par lui-même sur les monnaies plus fortes; sur l'autre, on représente les lions du Cambrésis dans un écu triangulaire (1) rappelant ainsi, afin de faciliter la circulation de ces espèces, l'emblème héraldique

---

(1) Les armes du comté de Cambrésis, lorsque l'art héraldique eut posé ses règles, furent *d'or, aux trois lions d'azur, becqués et membrés de gueules.*

ÉVÊCHÉ DE CAMBRAI.

PL. XVII.



du Hainaut, du Brabant, de Namur, de Luxembourg et de plusieurs autres localités de moindre importance. Le revers de toutes ces monnaies est à la croix longue, cantonnée de cœurs, de feuilles tréflées, figurant les globules des pièces edwardines.

Nous citerons les pièces suivantes :

N° 200. ✠ INGERRANN ∴ EPC, tête mitrée de face, avec une touffe de cheveux de chaque côté. — ℞. MON-CAM-ERA-CEN, croix anglaise cantonnée de cœurs trois par trois. (Pl. XVII, *fig.* 1.)

Poids, 1 gr. 39.

(Robert, pl. V, *fig.* 3.)

N° 201. ✠ INGERRANN + EPC, tête mitrée comme la précédente, mais plus petite. — ℞. Même légende, croix cantonnée de petits croissants.

(Pl. XVII, *fig.* 2.)

Poids, 1 gr. 02.

(Id. *id.* *fig.* 4.)

N° 202. + IGERRANN EPISC, écu de Cambrésis aux trois lions. — ℞. Même type que le n° 200 sauf que la légende commence par un besant (·), et que les cantons sont garnis chacun d'un trèfle.

(Pl. XVII, *fig.* 3.)

Poids, 1 gr. 30.

(Id. *id.* *fig.* 5.)

N° 203. Variété au même type, dans laquelle les légendes ne présentent aucun signe de ponctuation.

Poids, 1 gr. 08.

(Id. *id.* *fig.* 6.)

ornée de trois roses. — ℞. CHM-CRH-CEN-SXS, croix au type edwardin. (Pl. XVII, *fig.* 5.)

Poids, 1 gr. 29.

(Robert, pl. VI, *fig.* 1.)

N° 210. Variété avec deux points (:) entre les mots de la légende de face.

Poids, 1 gr. 26.

(Id. *id.* *fig.* 2.)

N° 211. Variété avec deux croisettes (‡) entre les mêmes mots.

Poids, 1 gr. 28.

(Id. *id.*, *fig.* 3.)

N° 212. Variété avec deux étoiles.

(*Rev. numism. belge*, t. I, page 166.)

N° 213. Variété avec une sorte d'apostrophe entre l's et le c du mot EQIS'CORVS.

(Robert, *page* 81.)

N° 214. Variété offrant les mêmes légendes à la face et au revers, mais présentant plusieurs différences avec les précédentes. La légende de l'avers commence par un signe à moitié effacé et les deux mots sont séparés par une rose (•) ; le vêtement est rattaché par une fibule cruciforme, qui interrompt le grenetis intérieur. — Au revers, se voit une étoile au deuxième canton et des trèfles aux trois autres. (Pl. XVII, *fig.* 6.)

Poids, 1 gr. 14.

(Robert, pl. VI, *fig.* 4.)

N° 215. ✠ GVIDMS EPISCOPVS, tête de face sans couronne de roses. — ℞. Légende des précédentes ; croix de forme anglaise, sans rien dans les cantons.

(Pl. XVII, *fig.* 7.)

(Robert, pl. VI, *fig.* 5, d'après une figure tirée de Duby.)

GUI DE COLLEMÈDE

54e évêque (1296-1306).

Gui de Collemède eut pour compétiteur Gérard de Relenghes et ne jouit paisiblement de ses droits qu'à partir de 1300, quatre ans après la mort de Guillaume de Hainaut.

On connaît de ce prélat plusieurs monnaies du système esterlin.

N° 216. ✠ GVIDO.EPISCOPVS, tête de face, cheveux ondoyants, front orné de trois roses. — ℞. Type ordinaire ; CAM-ERA-CEN-SIS.

(Pl. XVII, *fig.* 8.)

Poids, 1 gr. 36.

(Robert, pl. VII, *fig.* 6.)

N° 217. Variété au même type offrant trois points (⁝) entre les mêmes mots.

Poids, 1 gr. 36.

(Id. *id.* *fig.* 5.)

N° 218. Variété au même type, sans point entre les mots de la légende de face.

(Robert, *page* 85.)

MONNAIES CAPITULAIRES.

Il n'est pas rare de voir au moyen âge, dans les églises cathédrales de l'Empire, le chapitre étendre au temporel le droit de conseil qu'il avait eu de tout temps dans les affaires religieuses, prendre part à la vie politique de l'évêché, constituer un véritable pouvoir féodal, d'autant plus puissant qu'il était collectif et successif, et finir par jouer dans quelques évêchés, par rapport au peuple et à l'évêque, un rôle qui présageait celui que s'arrogèrent, en France, les parlements et que remplissent aujourd'hui les assemblées électives.

Le chapitre de Cambrai nous présente une particularité de ce genre. Il jouit d'une autonomie spéciale et forma un corps à la fois politique et religieux qui, en maintes circonstances et à chaque vacance du siége, fit acte d'autorité. C'est ainsi, pour ne pas sortir du sujet qui nous occupe, qu'il exerça un droit de contrôle sur l'atelier monétaire épiscopal, qu'il obtint la dîme du bénéfice réalisé sur chaque émission, qu'il exerça même le droit régalien de battre monnaie.

On possède plusieurs monnaies capitulaires du siége de Cambrai au type esterlin.

N° 219. ✠ MONETA CAPITVLI, tête de face couronnée du chapel de roses. — ℞. CAM-ERA-

αεN-εxε, croix anglaise cantonnée de neuf globules ; un aigle (•) dans le deuxième canton.

(Pl. XVII, *fig. 10.*)

(*Bon argent.*) Poids, 1 gr. 39.

(*Rev. numism. belge*, 1856, page 294.)

La même pièce est citée dans Robert (page 194, n° 2), avec un poids de 1 gr. 26. Duby donne de cette pièce une mauvaise figure et l'indique comme étant de billon.

N° 220. Variété présentant une rose (•) entre les deux mots de la légende de face. Au revers, l'aigle (•) est situé au troisième canton. (Pl. XVII, *fig. 9.*)

(*Bas argent.*) Poids, 1 gr. 35.

(Robert, pl. XXVIII, *fig. 4.*)

N° 221. Pièce reproduisant, au droit et au revers, le type de face de la monnaie précédente.

(*Bon argent.*)

(Id., id., *fig. 5.*)

Ces esterlins ont dû être frappés entre l'année 1296, où parvint à Cambrai la nouvelle de la mort de Guillaume de Hainaut, et l'année 1300, où Gui de Collemède fut mis en possession de son temporel; ces deux évêques ayant employé le même type.

V.

COMTÉ DE SAINT-POL (1).

La ville de Saint-Pol, siège d'une sous-préfecture du Pas-de-Calais, demeura longtemps la capitale d'un comté auquel appartenait également la sei- [illegible] de l'Empire. Cette dernière, sise dans le [illegible] les terres de l'Empire, était tenue en [illegible] sur les évêques de Cambrai. Le comté de Saint- [illegible] successivement par plusieurs familles [illegible] des comtes de Flandre, des sei- [illegible] Luxembourg, des ducs de Brabant [illegible] de Bourbon-Vendôme ; aussi la suite [illegible] de cette maison est-elle assez longue [illegible] à établir. Nous renvoyons les per- [illegible] intéresse, aux divers mé- [illegible] sur l'histoire monétaire de cette [illegible]

[illegible] de Saint-Pol frappèrent monnaie à [illegible]. Leurs droits furent [illegible] sur le roi de France, soit [illegible]

(1) [illegible] d'Arras, 1 vol. in-8. [illegible] page 397. — [illegible] 1854, page [illegible] II, page 415.

par l'évêque de Cambrai, qui, l'un et l'autre, parvinrent à faire cesser le monnayage de plusieurs petits seigneurs, leurs vassaux, sans que leurs injonctions pussent produire le moindre effet sur les comtes de Saint-Pol. C'est qu'en effet, pour se soustraire plus aisément aux protestations de leurs suzerains, ces puissants seigneurs allaient d'un atelier à l'autre, fabriquant ici ou là, en les imitant servilement, les monnaies dont le cours était autorisé dans le voisinage. C'est ainsi que nous voyons paraître des *cavaliers*, imités de ceux de Valenciennes; des *gros au portail*, calqués sur ceux du Hainaut, des *cokibus*, à l'imitation des monnaies de Cambrai; des *gros*, copiés sur ceux de Flandre ou de Liége; des *esterlins* enfin, imités des pièces analogues frappées en Brabant.

GUI DE CHATILLON

1292-1317.

Gui de Chatillon, 4me du nom dans la suite des comtes de Saint-Pol, descendait, par sa mère, de Gaucher d'Avesnes, frère de Bouchard, et avait épousé une fille de Gui de Dampierre, comte de Flandre. Ce fut lui qui annexa à son comté la terre d'Elincourt, dont il fit l'acquisition vers l'an 1300. Nous n'avons à citer de ce seigneur que deux esterlins au Lion, à l'imitation de ceux qui furent fabriqués en Brabant par le duc Jean 1er. Cette remarque donne à penser que ces pièces ont pu être frappées

avant que Gui se rendit possesseur de la seigneurie d'Elincourt. Peut-être cette émission d'esterlins a-t-elle été motivée par l'ordonnance du roi Philippe le Hardi, du 20 juillet 1282, adressée au comte de Flandre, qui exempta les esterlins de la proscription dont il frappa les autres monnaies blanches ou noires du dehors du royaume, et permit de les recevoir pour une valeur de quatre tournois ou un tiers de gros (1).

Quoi qu'il en soit, voici la description de ces deux esterlins :

N° 222. ✠ S ANTX+ +PAVLX+, écusson triangulaire au lion de Brabant. — R̸. ✠ GV-XOO-‡CO-MES, croix anglaise coupant la légende et cantonnée de fleurons imitant les besants anglais.

(Pl. XVIII, *fig. 1.*)

(Poey-d'Avant, pl. CLX, *n° 13.*)

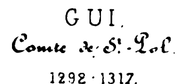
Sur cette monnaie avant la croix de la légende de l'avers se trouve un signe indéterminé, imitant le peigne de Provins ; peut-être faut-il y voir une gerbe d'avoine, symbole adopté par les comtes de Saint-Pol sur leur blason.

N° 223. Variété au même type ✠ S ENO+ +PXV...; la croix qui commence la légende apparaît bien distinctement. — R̸. Une seule croisette (+) entre les deux mots de la légende.

(Id., *id.*, *n° 14.*)

(1) Voir *Mém. de l'Ac. de Stan.*, 1867, page 322.

GUI.



1292 - 1317.



JEAN DE FLANDRE,

Seigneur d'Arleux?

1313 - 1325.



VALÉRAN II DE LIGNY

1304 - 1353.







VI.

SEIGNEURIE D'ARLEUX (1).

Arleux (2), que l'on a aussi appelé *Alleux*, était une ville forte du Cambrésis, que possédait la maison d'Oisy-Crèvecœur. Elle passa successivement dans celles de Montmirail ou Montmirel et de Coucy. Gui, comte de Flandre, l'obtint par cession en 1272 et la donna à Guillaume son second fils, qui la céda à son frère Robert. Celui-ci, à son tour, la transporta vers 1313, à Jean de Flandre, son neveu, fils puîné de Guillaume. C'est de Jean de Flandre seulement et de Béatrix de Saint-Pol, qu'il avait épousée en 1315, que nous avons des monnaies. Jean fut tué en 1325 et sa veuve échangea Arleux avec le roi de France en 1337.

Jean de Flandre copia servilement les esterlins d'Edouard. On ne connaît qu'un échantillon de ces monnaies ; nous le reproduisons ici.

N° 224. CONSIONS DEFLANDR, tête de face couronnée. — ℟. MON-ETA-HAR-EVS, type ordinaire des esterlins. (Pl. XVIII, *fig. 2.*)

Cabinet de Copenhague (*Rev. num. belge*, 2e série, t. V.)

---

(1) Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. III, page 440.

(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Nord, à quelques kilomètres de Douai.

Quel que soit le sens que l'on veuille attribuer aux premières lettres de la légende de l'avers (1), leur présence ici constitue une supercherie destinée à faire ressembler, autant que possible, ces esterlins à ceux d'Edouard d'Angleterre et à favoriser ainsi, dans les pays étrangers, la circulation du numéraire de la petite seigneurie d'Arleux.

---

(1) Voir nos remarques relatives à un esterlin analogue de Robert de Flandre. (*Mém. de l'Ac. de Stan.* 1868, page 345.)

VII.

COMTÉ DE LIGNY (1).

La seigneurie de Ligny était située dans le Barrois. Son origine remonte à la cession qu'en fit, en 1231, Henri II, comte de Bar, à sa fille Marguerite, dame de Ligny, fiancée à Henri II, comte de Luxembourg. Le mariage eut lieu en 1240 et c'est ainsi que la terre de Ligny arriva dans la maison de Limbourg-Luxembourg.

Henri II, comte de Luxembourg, eut de ce mariage plusieurs enfants, parmi lesquels nous citerons : Henri III qui lui succéda dans le comté de Luxembourg, et Valéran, qui eut en apanage le comté de Limbourg et la terre de Ligny. Cette seigneurie de Ligny se continua jusque vers la fin du XIVe siècle, époque à laquelle elle se confondit dans la maison de Saint-Pol, par le mariage de Gui, seigneur de Ligny (créé comte en 1367), avec Mahaut de Châtillon, comtesse de Saint-Pol.

On connaît une certaine quantité de monnaies de Ligny au type esterlin d'Edouard. Poey-d'Avant en cite plusieurs et les attribue à Valéran III, qui vivait

---

(1) J. Bertholet, *Hist. de Luxembourg*, t. IV. — Poey-d'Avant, *Monnaies féodales*, t. III, page 423. — *Rev. num. belge*, 2e série, t. II (art. de M. Cuypers).

de 1371 à 1415. Ces pièces sont certainement antérieures d'un demi-siècle environ, et doivent être assignées à Valéran II (1316-1354). Il n'est pas étonnant, en effet, que ce prince, parent et contemporain des comtes de Flandre, de Hainaut et de Luxembourg, ait copié le type de leurs monnaies et spécialement celui qui était alors le plus en faveur.

Ces diverses pièces portent généralement les noms de *Ligny* et de *Serain;* le premier rappelant le titre principal du seigneur, le second indiquant le lieu de fabrication.

LIGNY est aujourd'hui une petite ville, chef-lieu de canton du département de la Meuse.

SERAIN, ville du Cambrésis, relevant autrefois des sires de Crèvecœur. Après avoir été l'apanage des maisons de Saint-Aubert et de Walincourt, la terre de Serain entra dans le domaine des seigneurs de Ligny, qui y établirent un hôtel monétaire (1). Cette localité a bien perdu de son ancienne importance; c'est à peine même si, au siècle dernier, on soupçonnait le rôle monétaire qu'elle avait joué autrefois.

---

(1) Il ne faut pas confondre *Serain* en Cambrésis avec *Seraing,* près de Liége, riche et industrielle commune, plus connue en Angleterre que le pauvre village féodal du sire de Ligny (*).

(*) *Revue numism. belge,* 1856 (art. de M. Ren. Chalon).

Duby, en donnant la description d'une pièce de Valéran signée du nom de cet atelier, se contente de dire : *SERAIN, lieu inconnu.*

Le nombre des esterlins frappés par Valéran II est considérable, à en juger par toutes les variétés dont nous reproduisons ici la description.

N° 225. ✠ ΘDOMINVS.DE LINIV, tête couronnée de face. — ℟. MON-ETA-SER-AIN, croix anglaise cantonnée de douze besants. (Pl. XVIII, *fig. 4.*)

Ma collection. (POEY-D'AVANT, *n° 6919.*)

N° 226. Quelques variétés présentent, soit un point (·), soit deux points (:) entre le Θ et le D ; ou bien un N de forme ordinaire dans DOMINVS et dans SER-AIN.

(ID. *n° 6915.*)

N° 227. ✠ Θ. DOMINVS DE LINI, même type. — ℟. SER-AINM, au lieu de SER-AIN.

(ID. *n° 6914.*)

N° 228. ✠ Θ DOMINVS : DE LINY, même type. — ℟. SER-AYN.

(ID. *n° 6916.*)

N° 229. ✠ Θ DOMYNVS:DE:LYNY, même type. — ℟. MON-ETA-SER-AIN.

(DUBY, pl. CI, *n° 6.* — ID. *n° 6910.*)

N° 230. ✠ Θ DOMYNVS:DE:LYNY, même type. — ℟. MON-ETA-SER-ENE. (Pl. XVIII, *fig. 5.*)

(ID. pl. CI, *n° 5.* — ID. *n° 6911.*)

N° 231. ✠ σ:DOMINVS:DE:HINI, même type. — ℟. Même revers.

(Poey-d'Avant, n° 6913.)

N° 232. ✠ σ:DOMINVS:DE:HYNI, même type. — ℟. Même revers. (Pl. XVIII, *fig. 6.*)

(Id. *n° 6920.*)

N° 233. ✠ σ:DOMINVS:DE:HINI, même type. — ℟. MON-ETA-SER-ENE. (Pl. XVIII, *fig. 7.*)

Ma collection. (Id. *n° 6918.*)

N° 234. Variété avec trois points (⁝) entre les deux mots du revers.

(Id. *n° 6917.*)

N° 235. Variété du n° 233 avec EHINII au lieu de HINI.

(Id. *n° 6912.*)

N° 236. ✠ σ VAHER'DE HVSENS, même type. — ℟. MON-ETA-SER-ENE. (Pl. XVIII, *fig. 8.*)

(Duby, pl. CI, *n° 7.* — Poey-d'Avant, *n 6907.*)

N° 237. Voici enfin une pièce dont le type est également edwardin, mais sur laquelle la tête est renfermée dans un triangle à la façon des empreintes anglaises du XIII° siècle. Ce serait une des premières en date ; aussi, au lieu de l'attribuer à Valéran II, pourrait-on la reporter à Valéran Ier, (1270–1316). Malheureusement, on ne connaît cette curieuse monnaie que par le dessin de Duby ; elle n'a pas été retrouvée en nature.

σ.DOM INVS DEH. — ℟. MON-ETA-SER-AIN.

(Pl. XVIII, *fig. 3.*)

(Duby, pl. CI, *n° 4.*)

VIII.

COMTÉ DE RÉTHEL (1).

Réthel (2) était dès le Xe siècle le chef-lieu d'un comté important. En 1290, ce fief passa dans la maison de Flandre par le mariage de Jeanne, fille unique de Hugues IV de Rethel, avec Louis, fils aîné de Robert III, comte de Flandre. Ce prince y établit un atelier monétaire dont quelques produits sont parvenus jusqu'à nous. Plus tard, en 1581, Henri III, roi de France, érigea le comté de Réthel en duché, en faveur de Charles de Gonzague, duc de Nevers. Les princes de cette nouvelle maison frappèrent monnaie à Arches et à Château-Renaud, ainsi qu'à Charleville (fondé en 1609 par Charles II, de Mantoue), fiefs dépendants du territoire de Réthel. Ce dernier monnayage se continua jusqu'au règne de Louis XIV.

Le type des monnaies rétheloises du XVIe siècle est copié sur celui des pièces de Thibaut VI, comte de

---

(1) Poey-d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. III, page 280.

(2) Cette ville est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement du département des Ardennes.

Champagne. Nous en avons également au poinçon des esterlins anglais, le seul qui doive nous occuper.

N° 238. ✠ LVDOVICVS:COMES, tête couronnée de face. — ℞. REG-ITES-TEN-SIS, type aux douze besants. (Pl. XIX, *fig. 1.*)

Poids, 1 gr. 30.

(*Rev. numism. franç.*, 1842, pl. 5, *n°* 3.)

IX.

COMTÉ DE PORCIEN (1).

Porcien, aujourd'hui Château-Porcien dans le département des Ardennes, fut longtemps la capitale d'une baronnie cédée en 1268 par Raoul, l'un de ses seigneurs, à Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne. Lorsque Philippe le Bel eut réuni à la France cette dernière province, il érigea Porcien en comté et le donna en 1303 à Gaucher II de Châtillon, connétable de France, en échange de la terre de Châtillon-sur-Marne. Jean II de Châtillon, descendant de Gaucher, vendit Porcien à Louis de France, duc d'Orléans, et par là fit rentrer cette terre dans les domaines de la Couronne.

La période la plus intéressante de l'histoire de la seigneurie de Porcien, au point de vue numismatique, est celle qui se rattache à Gaucher de Châtillon, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Gaucher, son arrière-aïeul, sénéchal de Bourgogne, et aussi connu sous le nom de Gaucher de Châtillon. Ce dernier, mort en 1219, avait accompagné Philippe-Auguste en Terre-Sainte et s'était distingué au siége d'Acre et à la bataille de Bouvines.

---

(1) Poey-d'Avant, *Monnaies féodales de France*. t. III, page 274.

Gaucher, connétable de France, épousa en 1314 Isabelle de Rumigny, veuve en premières noces de Thibaut II, duc de Lorraine. Ce même Gaucher fut ministre de Louis X le Hutin, combattit vaillamment, quoique âgé de quatre-vingts ans, à côté de Philippe de Valois, à la bataille de Cassel et mourut en 1329.

Gaucher de Châtillon frappa monnaie, mais sans adopter de coins propres, à *Porcien, Neuf-Château, Yves* et *Florennes*. Il emprunta souvent le type esterlin anglais, puis celui du cavalier armé ainsi que du chevalier à pied de Lorraine. Les esterlins aux deux lions, de Brabant, de Looz, etc., ainsi que les deniers Chartrains, furent quelquefois imités.

On a fait un grand nombre de dissertations, relativement à la localité désignée du nom d'YVE sur les monnaies de Gaucher de Châtillon. Selon quelques numismates, cet atelier ne serait autre chose qu'*Yvoy*, petite ville qui faisait autrefois partie du comté de Chiny, dans le duché de Luxembourg, et dont nous avons parlé déjà à propos des pièces nos 156 et 157. Cette opinion ne peut être sérieusement soutenue. M. Renier Châlon a parfaitement démontré (1) que l'atelier monétaire en question est un petit village près de Florennes, sur les confins de la Belgique. En effet, Gaucher, après son mariage

(1) Consulter : *Revue numism. franç.*, 1836, 1842, 1862. — *Rev. numism. belge*, 1863. — RENIER-CHALON, *Monnaies des seigneurs de Florennes.*

avec Isabelle de Rumigny, prétendit succéder à tous les droits du premier mari de cette princesse, sans toutefois reconnaître les traités qui pouvaient lui être défavorables. C'est ainsi que, fort de la concession impériale de 1298 et de l'octroi épiscopal de 1300 (1), Gaucher dut faire frapper monnaie à Yves et à Florennes, qui faisaient partie des domaines d'Isabelle. Il voulut même également battre monnaie à Neuf-Château, ville sur laquelle était assis le douaire de la veuve de Thibaut. Le duc Ferry, après s'y être opposé, consentit en 1318 (2) que le connétable usât de ce droit durant la vie de sa mère seulement, à condition que le coin serait le même que celui de Nancy, et que le profit se partagerait également entre eux. Ferry, ainsi que nous l'avons dit, ayant émis des monnaies au type esterlin, autorisa pour ainsi dire, par son exemple, Gaucher à adopter cette empreinte.

PORCIEN. — Les pièces frappées à Porcien sont probablement les plus anciennes, puisque Gaucher obtint cette terre environ dix ans avant d'épouser Isabelle de Rumigny. Les esterlins de cette fabrique sont une copie évidente de ceux de Brabant et de Looz.

N° 239. GAN· ·CROA CIEANS, deux lions dans

(1) Page 374.

(2) De Saulcy, *Monnaies lorraines*, page 58.

un écu triangulaire arrondi. — ℞. MO-NET-AMO-NAX, croix anglaise coupant la légende, cantonnée d'un trèfle au 1er, 2e et 3e, et d'une rosace au 4e canton. (Pl. XIX, *fig. 2.*)

Cabinet de France. (Poey-d'Avant, *n° 6091.*)

N° 240. Une pièce au même type est citée par Duby. Le dessin porte RONAXEN et le revers, AMO-NET-AMO-NAX. Il est probable que l'A qui commence la légende est une erreur de lecture et qu'il devait s'y trouver une croix.

(Duby, pl. CIII, *n° 2.*)

YVES. — Les esterlins de Gaucher, frappés à Yves, sont de beaucoup les plus nombreux et témoignent de l'activité qui régnait alors dans cet atelier. Tous sont au type edwardin proprement dit. On en possède plusieurs variétés, ne différant que par quelques lettres, ou par des points.

N° 241. ✠ GALTARVS COMES RORAC. — ℞. MON-ETN-OVA-YVE. (Pl. XIX, *fig. 3.*)

Ma collection.

N° 242. Variété offrant un point (·) entre R et S à l'avers.

(Poey-d'Avant, *n° 6101.*)

N° 243. Même légende. — ℞. MON-ETA-NOVA-Y*VE, une petite étoile (*) entre Y et V.

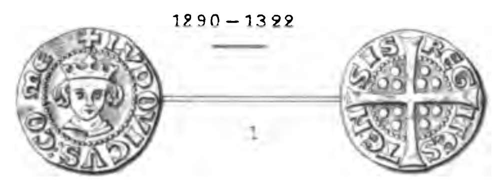
(Id. *n° 6102.*)

LOUIS 1er DE FLANDRE



Comte de Rethel

1290 – 1322



1

GAUCHER DE CHATILLON

Comte de Porcien

1303 – 1329.



2 3 4



5 6

ETIENNE III

Comte de Sancerre.

1280 – 1306



7 8

N° 244. Même légende. — ℞. Même légende, un point entre Y et V (Y·VE).

(POEY-D'AVANT, *n° 6103.*)

N° 245. Légende du n° 241, pas de point entre N et S. — ℞. MON-ETA-NOV-CAYVE, pas de point ni d'étoile entre les lettres.

(DUBY, pl. CIII, *n° 4.* — POEY-D'AVANT, *n° 6099.*)

N° 246. Variété offrant la légende ✠ GANNS COMES PORCN. — ℞. Légende précédente.

(POEY-D'AVANT, *n° 6100.*)

N° 247. Autre variété de légende ✠ GAUNES COM'S PORC. — ℞. Légende du n° 245.

(ID., *n° 6104.*)

NEUF-CHATEAU (1). — Nous venons de voir que Neuf-Château faisait partie du douaire d'Isabelle de Rumigny, veuve du duc Thibaut et épouse, en secondes noces, de Gaucher de Châtillon. Cette ville, très-ancienne, possédait un hôtel monétaire qui au XIIIe siècle, jouissait en Lorraine d'une assez grande réputation. Gaucher y forgea des esterlins dont plusieurs échantillons sont parvenus jusqu'à nous.

N° 248. ✠ GAUNES COMES PORCI, type edwardin. — ℞. NON-ETA-NOV-ICA (pour *NOVI CAStri.*)

(Pl. XIX, *fig. 4.*)

(DUBY, pl. CIII, *n° 6* et POEY-D'AVANT, *n° 6093.*)

---

(1) Sous-préfecture du département des Vosges.

N° 249. Variété avec ƓANS.

(POEY-D'AVANT, n° *6094*.)

FLORENNES. — Les esterlins de Gaucher sortis de cette localité avaient été pressentis par M. Renier-Chalon, longtemps avant leur découverte. Leur existence a permis d'éclaircir une question de numismatique sur laquelle nous avons longuement insisté plus haut et met fin à toute discussion sur la provenance des monnaies d'Yves que M. Renier-Chalon revendique à juste titre pour la Belgique.

N° 250. ƓANCƎS COMES POR, type edwardin. — ℞. MON-ET.+-FLOR-ƎNS (Pl. XIX, *fig. 5*.)

(REN.-CHALON, *Monn. de Florennes*, pl. I, n° *5*.)

N° 251. ✠ ƓANCES COMES PORCI, même type. — ℞. MON-ETA-NOR-ƎN‡ (Pl. XIX, *fig. 6*.)

(ID., *id.*, pl. I, n° *6*.)

Nous ne donnons cette pièce que sous réserve. Elle a été publiée primitivement par Lelewel et reproduite d'abord par Poey-d'Avant, puis par M. Renier-Chalon ; mais son mauvais état empêche qu'on se prononce nettement sur la légende du revers, qu'il est possible d'interpréter FLOR-EN‡, ce qui permettrait d'attribuer à Florennes la fabrication de cette monnaie.

X.

COMTÉ DE SANCERRE (1).

Sancerre, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du Cher, est une ville dont l'origine est fort reculée. Au moyen âge elle fut d'abord possédée par les comtes de Champagne, puis, en 1152, elle devint la capitale d'un comté donné en apanage à Etienne, troisième fils de Thibaut-le-Grand et qui se transmit aux descendants de ce prince jusqu'au XVe siècle, époque à laquelle, à défaut d'héritier mâle, le comté passa dans la maison d'Auvergne dont il suivit toutes les vicissitudes.

Les comtes de Sancerre battirent monnaie jusqu'au XIVe siècle, mais peu signèrent les pièces de leur nom ; la légende *IVLIVS CESAR* ou *SACRVM CESARI* se voit sur presque toutes les monnaies, en l'honneur de Jules César auquel la ville de Sancerre prétend devoir sa fondation.

Au nombre de ces monnaies, nous en avons au type edwardin qui datent de la fin du XIIIe siècle, ou du commencement du XIVe siècle, ce qui fait descendre le monnayage de Sancerre à une époque

(1) Poey-d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. I, page 282. — Mantellier, *Rev. numism. franç.*, 1865.

plus rapprochée que celle qui résulte de l'examen de toutes les autres pièces connues de la même localité.

Ces esterlins sont anonymes, en voici la description :

N° 252. ✠ : NOM : IVNIVS CESAR, tête des esterlins d'Edouard.— ℞. SAC-NVM-CES-ARX, (*saclum* pour *sacellum*), croix cantonnée de douze globules.

(Pl. XIX, *fig. 8.*)

(Cabinet des médailles de Paris.)

Cette pièce a été décrite et dessinée par Poey-d'Avant, qui donne pour légende à l'avers : DOMINVS CESAR, et au revers : SAC-RVM-CES-ARX. Sur le dessin le mot *dominvs* porte deux *n*, au lieu d'un seul. Ni le texte, ni la figure ne sont donc exacts. Ces erreurs doivent être rectifiées ainsi que nous venons de l'indiquer.

M. Mantellier, conseiller à la cour d'Orléans, a fait connaître un second esterlin de la même localité (1) :

N° 253. ✠ NOMEN.IV ♣ NIVS CESAR.—℞. SAC-RVM-CES-ARX, type edwardin. (Pl. XIX, *fig. 7.*)

(Cabinet de M. Mantellier.)

Cette pièce diffère de celle du cabinet des médailles en ce qu'elle porte NOMEN au lieu de NOM,

---

(1) *Rev. numism. franç.*, 1865.

une fleur de lys qui sépare en deux le mot XVNXVS, enfin SAC-RVM au lieu de SAC-NVM.

Cette dernière pièce a été trouvée au village d'Olivet près Orléans. M. Mantellier se demande comment ce type, qui rappelle les pièces anglaises ou flamandes, s'est trouvé importé jusqu'en Berry. On pourrait sans doute l'attribuer à la proximité de la Guyenne où les rois d'Angleterre frappaient monnaie en qualité de ducs d'Aquitaine, et où les types étaient parfois analogues à ceux des monnaies du Nord; mais nous croyons en trouver une cause plus probable dans des considérations d'un autre ordre, que déjà nous avons développées longuement et que nous compléterons par les réflexions suivantes (1).

Parmi les grands feudataires de la couronne qui s'enrôlèrent au moyen âge sous la bannière des rois de France, on rencontre toujours au premier rang les comtes de Sancerre. C'est ainsi que Guillaume, l'un d'eux, se signala à Bouvines pour repousser avec Philippe-Auguste les forces réunies de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Flandre, du Hainaut et du Brabant. Un autre, Etienne III, se trouvait avec Philippe-le-Bel au funeste combat de Courtray, et son successeur Louis II était du nombre des glorieuses victimes de Crécy. Plus tard, en vengeant la

---

(1) Voir *Mém. de l'Ac. de St.* 1867.

mémoire de son père, le comte Louis III délivrait des Anglais le Périgord et le comté de Foix et recevait de Charles IV, en 1397, l'épée de connétable. Enfin, l'un des derniers comtes de Sancerre, Jean de Bueil, surnommé le fléau des Anglais, contribuait avec Jeanne d'Arc à la délivrance d'Orléans et accompagnait Charles VII à Reims.

L'introduction de l'esterlin en Berry se rattache indubitablement au séjour que le comte Etienne III fit sur les bords de la Lys et de l'Escaut, de 1302 à 1305. Ce prince, échappé au désastre de Courtrai, s'était réfugié à Lille où il séjourna pendant une partie de l'occupation en Flandre. Etienne put ainsi voir l'esterlin circuler de main en main, il en usa peut-être lui-même et se rendit compte de sa popularité sur les marchés flamands ; de là la pensée de s'approprier, comme tant de princes du reste l'avaient déjà fait, une monnaie si favorable aux transactions.

Quant à la fleur de lys sur la pièce trouvée à Olivet, c'est un emblème essentiellement français, qui indique, de la part du monétaire, l'intention de conserver à sa pièce un type local et de légitimer par une marque distinctive une contrefaçon à laquelle il semblait se livrer. D'un autre côté, pour donner à cet esterlin, assez servilement copié, quelque chose de sancerrois, on conserva la légende IVLIVS CE-SAR, en plaçant toutefois devant elle le mot NOMEN ou l'abréviation NOM, qui avait pour objet

de rappeler le mot *comes* ou *dominus* des monnaies flamandes. Ces mots ne pouvant prendre textuellement place devant *Julius Cesar*, où ils auraient donné la légende inadmissible : *comte* ou *seigneur Jules César*, on les avait changé en *nom* ou *nomen*.

Parmi les pièces de Sancerre, on en trouve un certain nombre dont l'avers n'est pas sans quelque rapport avec les monnaies écossaises du XIII[e] siècle : titre à gauche, avec la couronne fleur delisée (1). Mais au revers, la croix est brève et rentre dans le type français. Nous engageons le lecteur, qui voudrait avoir de plus amples indications sur ce point, à consulter l'ouvrage de Poey-d'Avant.

---

(1) Introduction de Pl. I (*Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1867.*)

XI.

DUCHÉ D'AQUITAINE (1).

Le nom d'Aquitaine (*Aquitania*) correspond à des divisions territoriales bien diverses. Sous les Romains, il désignait une des quatre grandes provinces de la Gaule, s'étendant presque de la Loire aux Pyrénées, et du Rhône à l'Océan Atlantique. Plus tard, et avec des limites différentes, le nom d'Aquitaine fut donné au royaume érigé sous les Mérovingiens lequel, après bien des vicissitudes, devint un simple duché que Louis-le-Bègue donna à Rainulfe, fils de Bernard, comte de Poitiers (877). Ce duché d'Aquitaine, ou de Guyenne, ainsi constitué, comprenait encore une grande partie du sud-ouest de la France. En 1137, le mariage d'Eléonore, fille de Guillaume X, dernier duc de Guyenne et comte de Poitiers, avec le roi de France Louis VII, réunit pour un instant l'Aquitaine à la couronne de France. Mais après le divorce de ce prince en 1152, Eléonore épousa Henri Plantagenet, depuis roi d'Angleterre, et par là fit passer l'Aquitaine entre les mains des

---

(1) Rudding, *Annals of the coinage of Great-Britain.* — Ainsworth, *Illustrations of the Anglo-French coinage.* — Poey-d'Avant, *Monnaies féodales de France.*

rois d'Angleterre. Philippe-Auguste la reprit en partie en 1204 par confiscation sur Jean-sans-Terre; mais saint Louis crut devoir la restituer et la remit en 1259, au roi d'Angleterre Henri III. Cette province ne fut définitivement réunie à la France que sous Charles VII en 1453.

Je ne ferai pas une longue excursion sur le domaine des ducs d'Aquitaine relativement à leurs monnaies. A l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire pendant la fin du XIIIe siècle et tout le XIVe, l'étude de ces monnaies constitue un vaste et intéressant chapitre de numismatique *anglo-française*, qu'il serait difficile de mieux analyser que ne l'a fait Poey-d'Avant dans sa *Description des monnaies féodales de France*. Parmi ces monnaies nous en trouvons beaucoup au type esterlin. Il ne pouvait en être autrement sur une terre qui demeura pendant si longtemps la propriété des Anglais; aussi ne sont-elles ni une imitation, ni une contrefaçon, mais bien une reproduction fidèle, accompagnée seulement de quelques variantes locales, des esterlins forgés à la même époque en Angleterre.

Les esterlins d'Aquitaine furent émis par les princes du nom d'Edouard qui se sont succédés de 1272 à 1375 comme ducs d'Aquitaine, titre qui se trouve ordinairement mentionné sur les monnaies.

Les ateliers monétaires sont nombreux, nous citerons en particulier : *Dax, Bergerac, La Rochelle, Bordeaux, Limoges, Tarbes, Poitiers.*

DAX ou ACQS (*AQUÆ AUGUSTÆ*), est un chef-lieu d'arrondissement des Landes. Les monnaies portent *AENQIS CIVITAS*,

EDOUARD III

1327-1362.

N° 254. DVX AQITANIE, tête barbue, couronnée et de face. — ℞. AEN-QIS-CIVI-TAS, croix anglaise, cantonnée de trois besants au 1er et au 4e, d'une couronne au 2e et au 3e. (Pl. XX, *fig. 1.*)

(Poey-d'Avant, *n° 2800.*)

N° 255. Variété dans laquelle le revers présente au deuxième canton deux besants et un annelet, au lieu d'une couronne.

(Id., *n° 2801.*)

BERGERAC, chef-lieu d'arrondissement de la Dordogne. Les esterlins sont signés *BRAGIE*.

EDOUARD III.

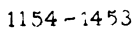
N° 256. ✠ DVX AQITANIE. — ℞. CIVI-TAS-BRAG-ERE, type du n° 254.

(Poey-d'Avant, *n° 2831.*)

LA ROCHELLE, chef-lieu de la Charente-Inférieure. Cet atelier présente pour marque monétaire la lettre R. Les esterlins qui y furent frappés ont un style qui les distingue de ceux que nous avons décrit jusqu'ici.

DUCHÉ D'AQUITAINE

1154 – 1453





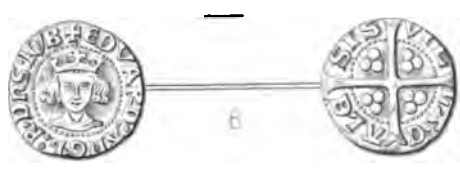




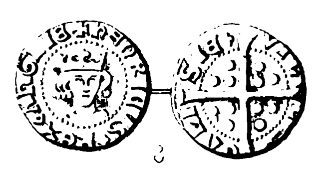


VILLE DE CALAIS

1347 – 1558







EDOUARD III.

N° 257. ✠ EDWARD·D·G·REX·ANGLIE, buste à droite, la main gauche levée, la droite tenant une épée à l'épaule, le tout dans un cercle simple. — ℞. DNS·-ADI-TAN-IE·R, croix aux douze besants.

(Pl. XX. *fig. 2.*)

(Poey-d'Avant, n° *2807.*)

N° 258. ✠ EDWDVS·REX·ANGLIE, même type; R derrière le buste. — ℞. Même légende et même type.

(Id., n° *2808.*)

EDOUARD DE GALLES

DIT LE PRINCE NOIR

1355-1375.

N° 259. ✠ : ED:PO:GNT:REG:ANGL.R·, même type. — ℞. PAX-EPS-ADV-TAE, type ordinaire.

(Id., n° *3045.*)

N° 260. ✠ ED PO GNT REG ANGL●R, même type. — ℞. Même légende et même type.

(Id., n° *3046.*)

BORDEAUX, ancienne capitale du duché d'Aquitaine, aujourd'hui chef-lieu du département de la Gironde. Les pièces fabriquées dans cette ville se reconnaissent au *différent* qui est la lettre B.

EDOUARD III.

N° 261. ED‡REX‡AGLIE, buste allongé et cou-

pant la légende, de profil, la main gauche levée et tenant de la droite une épée à l'épaule, dans un cercle multilobé. — ℞. DNS-AQI-TAN-IE+B, croix aux douze besants.

(Duby, pl. XXXIII, *n°* *5*. — Poey-d'Avant, *n°* *2826*.)

N° 262. ✠ CIVITAS BVRDEGALE, tête couronnée et barbue, de face. — ℞. ED'-REX-ANG-LIE, croix anglaise, cantonnée de trois besants, aux 1ers et 4e, d'un fleuron au 2e et d'une couronne au 3e.

(Pl. XX, *fig. 3.*)

(Poey-d'Avant, *n°* *2827*.)

EDOUARD DE GALLES.

N° 263. ✠ :ED':PO:GNS:REGIS:AN, les deux dernières lettres liées. Buste du prince, vu de profil à droite, la main gauche levée, la droite tenant une épée à l'épaule. — ℞. :PRN-CPS-AQI-TAN, type aux douze besants. (Pl. XX, *fig. 4.*)

(Id., *nos* *2946* et *2947*.)

LIMOGES (1). — Cette ville est fort ancienne ; au moyen âge, elle fut la capitale d'une vicomté dont les seigneurs faisaient battre monnaie. Le Prince-Noir, après s'être rendu maître de Limoges en 1356, y fabriqua à son nom des monnaies dont quelques-

(1) Ancienne capitale du Limousin, aujourd'hui chef-lieu du département de la Haute-Vienne.

unes sont au type esterlin et portent comme marque distinctive la lettre L.

N° 264. ✠ :ED'PO GNT REGIS AGLE L, type précédent, une couronne sur la tête. — ℟. PRI-CPS-AQI-TAN, type esterlin.

(Poey-d'Avant, n° *2971*.)

N° 265. Variété avec REG AG:L.

(Id., n° *2972*.)

N° 266. Variété avec ANG·L, une rosace sépare les mots de la légende.

(Id., n° *2973*.)

POITIERS (1). — Ancienne capitale des *Pictavi*, Poitiers eut sous les Romains et aux premiers temps de la monarchie une certaine importance. Après avoir été, au moyen âge, la résidence de comtes indépendants, cette ville tomba au pouvoir des Anglais. C'est pendant cette domination, de 1356 à 1369, que le prince de Galles frappa monnaie à Poitiers. Les espèces sorties de cet atelier se reconnaissent à la lettre P qui termine la plupart des légendes.

N° 267. ✠:ED:PO:GNT:REG:ANGL P, type précédent. — ℟. PRC-PS-AQV-TAE, croix aux douze besants.

(Id., n° *2993*.)

(1) Chef-lieu du département de la Vienne et capitale de l'ancienne province du Poitou.

N° 268. ✠ ED PO GEN REG ANGL P, même type, — ℞. Même légende et même type.

(Poey-d'Avant, *n° 2994.*)

N° 269. ✠ ED PO GENITV REGI P, même type. — ℞. PRN-CPS-AQI-TAN.

(Id., *n° 2995.*)

N° 270. ✠ ED PO GIT REG ANGL P, même type. — ℞. AQVITAN.

(Id., *n° 2996.*)

N° 271. ✠ ED PO GN REG ANGL P, même type. — ℞. PRI-CPS-AQV-TAE.

(Id., *n° 2997.*)

N° 272. • ED • PO • GIT • REG • ANGL • P, même type. — ℞. Légende du n° 269, précédée de deux points (:).

(Id., *n° 2998.*)

N° 273. Légende du n° 269 avec deux points après la croix (✠:). — ℞. Légende du n° 271.

(Id., *n° 2999.*)

TARBES. — Comme beaucoup d'autres villes tombées sous la domination anglaise, Tarbes fut au XIII° et au XIV° siècle le siége d'un hôtel monétaire. Le prince de Galles y forgea des esterlins d'une facture analogue à celle des pièces sorties des ateliers précédents, et qui se distinguent par la présence

de la lettre T. Tarbes est aujourd'hui le siége de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

N° 274. ✠:ED:PO:GNS:AEGIS:T, type précédent, avec la tête nue. — ℞. PAX-CPS-AGI-TAN, type aux douze besants.

(POEY-D'AVANT, *n° 3063.*)

N° 275. Variété avec PAXO au lieu de PO. — ℞. Deux points (:) commencent la légende.

(ID., *n° 3064.*)

ATELIER INDÉTERMINÉ. — Sous ce titre nous rangeons un certain nombre d'esterlins, fabriqués soit par Edouard III, soit par le prince de Galles, sur lesquels aucun signe ne permet de reconnaître le lieu de l'émission.

EDOUARD III.

N° 276. ✠ EDWARD'AEXANGL, buste couronné et vu de trois quarts; au-dessous un léopard. — ℞. DVX-AQV-ITA-NIE, croix coupant la légende, ayant un trèfle à chacune de ses branches, et cantonné de quatre couronnes. (Pl. XX, *fig. 5.*)

(DUBY, pl. XXXIV, *n° 4.* — POEY-D'AVANT, *n° 2877.*)

N° 277. Variété avec EDWARDS AEX ANGIE.

(ID., id., *n° 8.* — ID. *n° 2879.*)

N° 278. Variété du n° 276, sans trèfle aux bras de la croix.

(ID., id., *n° 6.* — ID., *n° 2880.*)

N° 279. Variété avec ANGL.

(DUBY, pl. XXXIV, *n° 5.* — POEY-D'AVANT, *n° 2881.*)

N° 280. Variété dans laquelle la croix qui précède la légende du droit est remplacée par quatre points en croix.

(ID., id., *n° 3.* — Id., *n° 2882.*)

N° 281. ✠ EDWARD·REX·ANGLIE, type du n° 257. — ℞. DNS-AGI-TAN-IE+.

(ID., pl. XXXIII, *n° 4.* — ID., *n° 2914.*)

N° 282. Variété sans point entre les mots, type du n° 257. — ℞. DNS-AQVI-TAN-IE+.

(POEY-D'AVANT, *n° 2915.*)

N° 283. ✠ EDWAR:DE:GRA:REX:AGE, même type.

ID., *n° 2916.*)

EDOUARD DE GALLES.

N° 284. Identique au n° 269, sauf le P, qui ne se trouve pas à la fin de la légende du droit.

(ID., *n° 3087.*)

N° 285. Légende du n° 269 avec deux points (:) après chaque mot et après la croix, et pas de P à la fin. — ℞. Légende du n° 271.

(ID., *n° 3089.*)

N° 286. Légende du n° 269 avec deux points seulement (:) après la croix et avant REGX; pas de P à la fin. — ℞. AGI pour AQI.

(ID., *n° 3086.*)

N° 287. ✠:ED:PO:GNT:REG ANGL. — Même type. — ℞. :PRN-CPS-AQI-TAE.

(Poey-d'Avant, *n° 3085*.)

N° 288. Même légende, avec une rosace entre tous les mots, sauf après la croix où les deux points sont conservés; AGL pour ANGL; même type. — ℞. PRN-CPS-AGI-TAN.

(Id., *n° 3088*.)

XII.

CALAIS (1).

La ville de Calais était au moyen âge un fief dépendant de Boulogne. Sa position comme place forte et comme port de mer important en vue de l'Angleterre, la fit longtemps convoiter par les Anglais qui s'en emparèrent en 1347 et la conservèrent pendant près de deux siècles.

La numismatique de Calais n'est pas compliquée, puisqu'elle se compose uniquement des monnaies des rois d'Angleterre qui occupèrent cette ville de 1347 à 1558 (2).

Les esterlins, et en général les monnaies que l'on possède, sont d'une ressemblance si parfaite avec le type anglais, qu'on est en droit de supposer qu'ils ont été forgés par des ouvriers de la Grande-Bretagne, venus à Calais, lors de la conquête, pour installer la fabrication des monnaies (3).

---

(1) Cette ville est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département du Pas-de-Calais.

(2) Duby, *Monnaies des prélats et des barons de France.* — Hermand, *Histoire monétaire de l'Artois.* — Rudding, *Annals of the coinage*, etc. — Poey-d'Avant, *Monnaies féodales*, t. III, page 377.

(3) Une étude curieuse à faire serait de rechercher les pièces au type français frappées par Edouard III à Calais. Ces monnaies

Nous citerons les esterlins des rois Edouard III, Henri IV, Henri V et Henri VI.

EDOUARD III

1347-1377.

N° 289. EDVVARD:ANGL:R:DNS:HYB, buste de face à la couronne tréflée. — ℞. VIL-LA·C-ALE-SIE, croix coupant la légende cantonnée de douze besants, trois par trois. (Pl. XX, *fig. 6.*)

(Poey-d'Avant, *n° 6651.*)

HENRI IV — HENRI V — HENRI VI

(1399-1413) (1413-1422) (1422-1471.)

Les monnaies frappées par ces divers princes se ressemblent tellement, qu'il est difficile d'en opérer le classement d'une manière certaine. D'après Poey-d'Avant, les pièces sur lesquelles le buste est accosté de deux annelets devraient être attribuées à Henri V; celles, au contraire, qui ne présentent rien de semblable seraient dues à Henri VI.

N° 290. ✠ HENRICVS:REX:ANGLIE, type esterlin. Un annelet accompagne le buste au-dessus de chaque épaule. — ℞. VIL-LA:-CAL-ISI:, type ordinaire. (Pl. XX, *fig. 7.*)

(Duby, pl. LXXVI. — Poey-d'Avant, *n° 6660.*)

---

ont existé, des documents le prouvent et Poey-d'Avant cite un double denier à la couronne de France, mal conservé il est vrai, mais qui permet de justifier cette assertion.

N° 291. ✠ HERICVS‡REX (un losange) ANGLIE, même type. — ℞. VILL-A+-CALI-SIE.

(Poey-d'Avant, *n° 6670.*)

N° 292. Variété avec HENRICUS. — ℞. Un losange entre les deux L de VILLA.

(Id. *n° 6671.*)

N° 293. Variété avec HERICVS. — ℞. Les mots sont séparés par deux sautoirs (‡) au lieu d'un seul.

(Id. *n° 6672.*)

N° 294. ✠ HENRICVS+REX (un losange) ANGLIE type esterlin ; le buste n'est pas accompagné d'annelets. — ℞. VILL-A+-CALI-SIE+.

(Pl. XX, *fig. 8.*)

(Id. *n° 6675.*)

N° 295. ✠ HENRICVS●REX●ANGLIE, même type. — ℞. VILL-A (losange)-CALI-SIE●.

(Id. *n° 6674.*)

Sous les n°s 6661, 6662, 6673 et 6676, sont décrits dans Poey-d'Avant des demi-esterlins au même type et un quart d'esterlin sous le n° 6677.

Les esterlins d'Edouard frappés à Calais sont râres ; les pièces au nom de Henri se rencontrent plus communément.

Outre les esterlins, on connaît encore, pour Calais, des *gros* ou *half-groat* dont nous avons indiqué

une contrefaçon en traitant des monnaies de Namur (1).

Ainsi que nous venons de le voir, la fabrication des esterlins au type véritablement britannique fut assez restreinte en France, et à part les provinces du nord-est voisines des Pays-Bas, il n'y eut guère que dans les localités exclusivement anglaises, telles que l'Aquitaine et Calais, que ces pièces se naturalisèrent (2). Si les rois d'Angleterre, pendant le temps de leur domination en France, firent peu frapper monnaie au type esterlin, ce fut probablement pour ne pas heurter le sentiment national des contrées qu'ils croyaient retenir à jamais sous leur sceptre, et aussi pour ne pas exciter dans le peuple une défiance qui aurait rendu les transactions journalières du commerce plus difficiles. Ils adoptèrent le système alors en usage en France, le type tournois, se contentant d'unir le lys au léopard et d'ajouter à leur qualité de roi d'Angleterre, celle de roi de France. Ces prétentions étaient telles que, long-

---

(1) *Mém. de l'Ac. de St.* 1867, page 369.

(2) Les esterlins étaient cependant tolérés en France; en Normandie, en Anjou, en Vendômois, en Orléanais, ces monnaies circulaient communément ainsi que le prouvent diverses pièces trouvées de côté et d'autre, notamment un dépôt assez considérable que j'ai eu occasion d'examiner et dont j'ai donné la description dans la *Revue de la Société archéologique du Vendômois*, n° 4, 1862.

temps encore après leur expulsion du continent, les rois d'Angleterre laissaient subsister ces deux titres sur les légendes de leurs monnaies.

Pour rendre complet ce que nous avons à dire de l'influence exercée par la monnaie anglaise sur les espèces des provinces et des villes aujourd'hui françaises, nous aurions peut-être dû parler des ateliers de Metz et de Strasbourg. Mais ces deux villes, si longtemps dépendantes des empereurs d'Allemagne, ne subirent que très-passagèrement et d'une manière tout à fait incomplète la pression du type edwardin. Les détails que nous pourrions donner sur ce sujet sont peu importants; ils trouveront du reste leur place dans le chapitre suivant consacré aux esterlins frappés soit par les Empereurs, soit par les barons et les évêques des provinces rhénanes.

Une remarque analogue s'applique au Roussillon, dont plusieurs monnaies ont un style assez en rapport avec celui des esterlins d'Ecosse. Le comté de Roussillon demeura longtemps sous la domination des rois de Majorque et d'Aragon. Nous ne nous occuperons que plus loin de toutes les imitations dont les monnaies britanniques ont été l'objet dans les états du midi de l'Europe.

(La fin de ce travail paraîtra au volume suivant des Mémoires de l'Académie.)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA THYROIDE

PAR LE DOCTEUR POINCARÉ.

La physiologie expérimentale peut aujourd'hui, à bon droit, se déclarer riche de données relatives au grand problème de la vie de nutrition. Elle nous a, déjà depuis longtemps, fait assister aux modifications physiques et chimiques qu'éprouve dans l'appareil digestif la matière que l'économie emprunte sans-cesse au monde extérieur. Elle a d'autre part repris et analysé cette même matière à sa sortie de l'économie dans les diverses excrétions. Ayant ainsi réuni le premier et le dernier terme, elle a espéré tout d'abord pouvoir en comparant l'état de la matière à son entrée à celui qu'elle offre à sa sortie, en déduire les changements éprouvés et trouver ainsi le mot de l'énigme. Mais bientôt on s'aperçut que le

problème était beaucoup plus complexe et que ces deux données extrêmes étaient insuffisantes pour le résoudre. La matière séjourne dans l'économie et, pendant son séjour, elle est loin de conserver sa forme première et même la forme de transition que lui a communiquée la digestion. Dans le corps de l'homme, comme en dehors de lui, elle obéit à la grande loi du mouvement et du roulement incessant qui s'impose à l'univers entier. Plongée dans le monde minéral à son point de départ, les hasards et les besoins de la végétation la font pénétrer dans le laboratoire des plantes où elle subit brusquement la mutation la plus tranchée, où elle devient tellement distincte de ce qu'elle était auparavant, qu'elle mérite dès lors le nom de substance organique. Ce grand pas qu'elle vient de faire la rend apte à servir à l'alimentation des animaux. Tout en conservant le cachet organique que lui a imprimé le végétal, elle se constitue substance animale, et pendant son séjour dans ce nouveau milieu elle se modifie sans cesse en se détruisant de plus en plus comme matière organique. L'étude des secrétions nous la montre rentrant sous forme d'eau, d'acide carbonique et d'urée dans le monde minéral d'où elle est sortie. Le génie de certains physiologistes pressentit que ce passage ne devait pas se faire d'un seul pas; qu'entre les produits ultimes de la nutrition animale, il devait y avoir de nombreuses phases intermédiaires; que pour la matière, l'économie animale ne

constituait pas une étape, mais une série d'étapes dans son excursion gigantesque et infinie. Malgré les difficultés, l'expérimentation suivit de près la conception générale. On se mit à l'œuvre de toutes parts. On soumit au creuset de l'analyse chimique tous les tissus; on fit des recherches plus spéciales sur la composition du sang, cet intermédiaire entre les produits de l'absorption et ceux de la nutrition intime. C'est ainsi qu'on reconnut que les matières albuminoïdes devenaient ici de la musculine, ici de la matière collagène, ici de l'osséine, de la neurine, de la cérébrine, de la spermatine, etc. Que ces dérivés devenaient ensuite successivement de la créatine, de la créatinine, de l'acide inosique, de l'acide urique et enfin de l'urée; que les matières amylacées devenaient du sucre, de l'acide lactique, puis se résolvaient en eau et acide carbonique; que la plupart des matières grasses arrivaient à un mode de terminaison identique après avoir vécu quelque temps à l'état de margarate, d'oléate et de stéarate de glycérine; qu'une autre portion s'associant à des matières albuminoïdes, donnaient naissance à la cérébrine, à la spermatine pour terminer leur vie animale sous forme de cholestérine. Quelque brillants et considérables que soient et paraissent ces résultats obtenus, il n'en est pas moins vrai que de nombreuses lacunes restent à combler. Toutes les mutations de la substance organique sont sans doute loin d'être connues. Car la matière pendant qu'elle traverse

l'économie est plus vivace que jamais. Elle n'entretient la grande activité des animaux que grâce à un mouvement et à un roulement chimiques, qui doivent en faire un véritable Protée. La pensée s'est à peine arrêtée sur une molécule animale vivante qu'elle n'est déjà plus ce qu'on a cru la voir. Et il est bien probable qu'un grand nombre des phases intermédiaires des substances organiques se sont refusées et se refuseront encore longtemps à se laisser photographier.

Mais en admettant même que les mutations déterminées jusqu'alors par la chimie soient les seules existantes, de nombreux problèmes se dressent encore pour stimuler l'insatiabilité des chercheurs. De nombreuses lacunes n'en resteraient pas moins à combler pour la physiologie.

Où s'opèrent toutes ces transformations? Est-ce sur place dans les tissus eux-mêmes ou bien dans le sang? Pour les dérivés de la période de destruction, de minéralisation pour ainsi dire, il est probable qu'ils prennent naissance dans l'intimité des organes, vu que le chimiste les retire du liquide d'imbibition et que leur formation précède par conséquent l'absorption intestitielle. Encore le travail d'oxydation qui marque ses étapes par la série indiquée plus haut ne fait-il que commencer dans les tissus. Il s'achève dans le torrent circulatoire. Car dans l'état normal les derniers termes ne se rencontrent que dans le sang. Il y a plus, les premiers termes exis-

tent encore dans le liquide sanguin. Donc la chaîne des mutations est aussi susceptible de se dérouler toute entière dans le sang. Quant aux principes immédiats de l'assimilation qui varient avec les systèmes d'organes, il est tout aussi probable qu'ils sont au moins préparés avant d'être mis en présence des éléments histologiques qui doivent se les approprier.

Somme toute, on ne saurait nier que les éléments chimiques de la masse sanguine sont constamment en évolution. En outre le sang n'est pas seulement un milieu liquide, un véhicule à réactions chimiques. Il est organisateur et organisé. Il a ses éléments histologiques spéciaux, ses globules qui naissent, vivent, travaillent et meurent. Cela étant, il est permis de se demander si tous ces actes de la sanguification s'opèrent dans les courants sanguins directs, dans les vaisseaux de transport ou bien dans les diverticuli qui seraient des laboratoires particuliers du torrent sanguin. Il est en effet un groupe d'organes qui contractent avec le système circulatoire des connexions tellement intimes que les anatomistes et les physiologistes ont cru devoir les comprendre sous le titre générique de glandes vasculaires sanguines. Ce sont, comme on sait, la rate, les capsules surrénales, le thymus, la thyroïde, la glande pituitaire. La connaissance de ces connexions remonte loin ; mais pendant longtemps on s'est contenté et beaucoup se contentent encore d'attribuer

à ces glandes un rôle purement mécanique. En voyant la rate et la thyroïde se gonfler brusquement dans certaines circonstances qui ont pour résultat de gêner la circulation, on a pensé que ces organes et leurs analogues servaient de déversoirs momentanés, qu'ils n'étaient que des stratagèmes anatomiques comparables aux réseaux artériels des cétacés. Pour ce qui concerne la thyroïde, il nous sera facile plus tard de faire justice de cette interprétation, qui du reste perd de jour en jour du terrain dans l'esprit des physiologistes. M. Béclard par ses belles analyses du sang qui abandonne la rate, a ouvert une nouvelle ère à l'histoire des glandes vasculaires sanguines et a déjà provoqué les recherches d'Addison, de Phlipps et de Brown Séquart sur le rôle que les capsules surrénales semblent jouer dans la pigmentation. Il est vrai que tous ces travaux n'ont pas abouti à des résultats complètement satisfaisants. Il est même probable que les vues d'Addison sont fausses. Mais l'impulsion est restée et a enfanté une idée générale qui, vague à sa naissance devient de plus en plus vivace, une de ces idées qui imprégnent l'atmosphère scientifique du moment, que personne n'écrit, mais que tout le monde finit par supposer incontestables, comme par un compromis tacite. Aujourd'hui en effet presque tous les physiologistes sont convaincus dans leur for intérieur que les glandes vasculaires sont, non pas des stratagèmes d'irrigation, mais bien des laboratoires

qui continuent l'œuvre commencée par les ganglions lymphatiques, et où s'élaborent les éléments morphologiques et chimiques du sang. Cette pensée qui nous est venue dès le début de notre enseignement et que nous respirions à notre insu, comme tout le monde, nous a poursuivi depuis et nous est toujours apparue comme devant faire faire un pas de géant à la science physiologique et à la médecine rationnelle.

Qu'ont appris en effet au médecin les données empruntées à la chimie pathologique du sang? Que dans l'affection désignée sous le nom de chlorose, le sang était pauvre en globules et que comme les globules renferment du fer, il était logique de chercher à provoquer leur formation en administrant du fer. Que dans les pyrexies et le scorbut, le liquide sanguin avait perdu de sa fibrine; qu'il y avait lieu par conséquent de chercher à reconstituer le sang par un régime et une médication toniques. Mais les cliniciens consciencieux avouent eux-mêmes que leurs efforts sont rarement couronnés de succès. C'est qu'en effet pour qu'un édifice s'élève, il ne suffit pas que les matériaux arrivent en abondance. Il faut aussi, et avant tout peut-être la main-d'œuvre des ouvriers et la haute direction de l'architecte. Voilà pourquoi l'hydrothérapie compte tant de résultats heureux. En stimulant le système nerveux, ce grand architecte de tout ce qui se produit dans l'économie, on atteint souvent le but,

même avec les minimes quantités de fer que renferment normalement les aliments. L'hydrothérapie toutefois, de même que la médication trouve souvent des cas rebelles, parceque les lacunes de la physiologie forcent encore à négliger un des facteurs. On ne connaît pas le mode d'action des ouvriers de la sanguification ni les aberrations sans doute nombreuses auxquelles ce mode d'action est exposé. Aussi le jour qui verra se déchirer le voile qui masque le travail intime des glandes vasculaires sanguines sera un grand jour pour les sciences biologiques. Et pourtant, tandis que sur tous les autres points on interroge avec ardeur et persévérance la nature, il semble que ce voile est devenu un véritable *noli me tangere.*

Les difficultés d'investigation se montrent tellement insurmontables sur ce nouveau terrain, qu'on comprend parfaitement l'abstention des chercheurs. Il est facile d'isoler le sang général et de l'interroger à l'aide de tous les procédés de la chimie organique. Les modifications que la respiration fait éprouver à l'air sont encore plus faciles à apprécier. Le système nerveux lui-même, manifeste ses opérations intimes par des phénomènes extérieurs de sensibilité et de motilité. Mais le travail des glandes vasculaires, lui, est tout à fait moléculaire et insaisissable. Il ne se traduit par aucune manifestation appréciable, il n'a lieu que pendant la vie et il ne laisse aucune trace de son existence sur le cadavre. Les produits

de ce travail vont se perdre dans le torrent circulatoire sitôt qu'ils sont formés. Tout concourt donc ici pour engendrer le découragement et chacun préfère reporter son zèle et l'emploi de ses facultés sur d'autres questions qui laissent au moins entrevoir la possibilité d'une solution heureuse.

Si nous, nous avons eu la témérité de nous engager dans une voie sans fin et que tout le monde semble redouter, ce n'est pas par suite d'une confiance ridicule dans nos propres forces, mais parce qu'il nous a semblé que lorsqu'une œuvre s'annonce comme devant nécessiter des années et même peut-être des siècles, ainsi que le concours d'un grand nombre de bras, il est du devoir de tout le monde de chercher à déblayer le terrain et à le préparer pour de plus habiles. Parce qu'il nous a semblé qu'il y avait toujours un certain mérite à indiquer aux pionniers de l'avenir quels sont les filons qu'il faut poursuivre.

C'est sous l'influence de cette conviction que nous avons songé à tenter quelques recherches sur un des membres de ce groupe mystérieux qu'on appelle glandes vasculaires sanguines. Nous avons choisi la Thyroïde tout justement parce qu'elle avait été une des plus délaissées, et parce que l'immense rôle qu'elle semble jouer dans la pathologie du système nerveux présuppose un rôle physiologique d'une certaine importance.

Dans une lutte désespérée on doit faire feu de

toutes ses batteries, même quand on est sûr à l'avance que beaucoup de coups porteront dans le vide. Aussi avons-nous quêté des données sur tous les points qui se rattachent, de près ou de loin, au sujet que nous avons entrepris. Ces données nous avions l'intention d'abord de ne les communiquer que lorsqu'elles seraient tout à fait complétées. Sur l'appel d'un de nos vénérés maîtres nous avons changé de détermination, sans regret toutefois. Car nous entrevoyons dans cette publicité anticipée deux avantages considérables : d'abord de prendre date pour certains faits déjà reconnus ; ensuite de provoquer de la part de nos confrères des avis toujours précieux.

Dans l'exposé, à bâtons rompus, que nous allons être obligé de faire, voici la marche que nous adopterons : nous nous adresserons successivement à l'anatomie comparée, à l'histologie normale et pathologique, à la chimie, à la physiologie expérimentale et à la clinique, signalant à la fois, à propos de chacun de ces points de vue, et les faits déjà connus antérieurement et ceux qu'il nous a été donné de constater. Nous tirerons, au fur et à mesure de chacun de ces faits les déductions imposées par la logique sans nous inquiéter des contradictions apparentes qu'elles pourront soulever. Puis nous grouperons toutes ces déductions en cherchant à les concilier entre elles, et nous nous efforcerons de les systématiser.

ANATOMIE COMPARÉE.

La première chose à faire lorsqu'on cherche à déterminer la destination d'un organe quelconque, c'est de s'enquérir de sa distribution dans l'échelle zoologique. On se fait ainsi tout de suite une idée de son importance et du genre de rôle qu'il est appelé à remplir. A ce compte, la thyroïde doit être considérée comme un des agents utiles de la vie de nutrition. Elle doit même, sous ce rapport, être mise sur le même rang que la rate. Car les deux organes sont également répandus dans l'échelle animale. L'un et l'autre appartiennent à tous les vertébrés. Il est réellement digne de remarque de voir ces deux glandes exister exclusivement et exister toujours chez les animaux qui possèdent un véritable sang, c'est-à-dire un liquide nutritif coloré en rouge, renfermant des globules, de la fibrine, de l'albumine. Rien que cela tendrait à prouver qu'elles sont pour quelque chose dans la formation de ce liquide. Il est vrai que la présence d'une thyroïde chez les cétacés, les oiseaux, les poissons et les reptiles n'est pas aussi manifeste que celle de la rate, parce que le premier organe varie de siége et d'apparence extérieure. Le microscope en nous montrant partout une structure identique et spéciale pouvait seul établir d'une manière définitive ce grand fait d'anatomie comparée.

Mais la science, pour avoir été tardive sur ce point, n'en est pas moins positive. Depuis longtemps déjà Owen, Cuvier, Rich ont démontré que la thyroïde, loin de manquer chez les cétacés comme le prétendait Hunter, s'y montrait très-volumineuse. Pour les oiseaux, la connaissance de l'organe fut d'abord bornée à quelques espèces. Perrault le signala dans l'outarde et l'oiseau royal. Tiedmann et Ballanti dans le faucon, le héron, le pigeon, la pie, l'étourneau. Siebold et Tannius dans le geai. Enfin Simon, de Metz, par des études consciencieuses et nombreuses est parvenu à généraliser la chose pour toute la classe des oiseaux. Dans mes notes j'ai la description relative à chacun de ces cas particuliers. Mais j'ai pensé ne devoir signaler ici que les faits susceptibles d'interprétation. Le même M. Simon, a aussi contribué avec Pannizza, Handfield, Jones et Bojanus, à démontrer l'existence de la glande thyroïde dans la classe des reptiles, où elle est du reste plus manifeste.

Il a été tout aussi heureux dans ses recherches sur les poissons. Il a pu la constater à peu près dans toutes les familles de cette classe et achever ainsi le travail commencé par Sténon. Enfin, M. Robin, professeur d'histologie à la Faculté de Médecine de Paris, a établi que chez les plagiostomes on trouvait même deux thyroïdes, une antérieure, celle qu'avait signalé Sténon, et une postérieure plus considérable qui n'avait pas encore été indiquée.

Quoique l'existence de la thyroïde chez tous les vertébrés fût déjà démontrée lorsque nous avons entrepris nos recherches, nous avons néanmoins examiné cet organe chez tous les animaux que nous avons pu nous procurer, non pas dans le but d'une vérification devenue inutile, mais pour notre propre instruction. Nous avons été ainsi conduit à faire des remarques dignes d'intérêt, sur les connexions que peut affecter la glande, sur ses variations de volume, de coloration, de consistance, variations que nous allons grouper avec celles qui se rencontrent dans l'espèce humaine.

Connexions. — Ce n'est que chez les animaux supérieurs que la thyroïde se montre anatomiquement liée au larynx et à l'appareil respiratoire. Chez les oiseaux elle s'éloigne déjà de la trachée et des larynx, particulièrement du larynx inférieur. Elle est intimement accolée au faisceau vasculaire qui comprend l'artère carotide, la veine jugulaire et le pneumo-gastrique. Dans les reptiles, les rapports avec la trachée sont encore plus éloignés. Ainsi chez les chéloniens, les ophidiens, elle est placée à la base du cœur entre les artères carotides droite et gauche. Chez les batraciens, elle est située à l'extrémité des cornes de l'os hyoïde en dedans des artères carotides. Dans la classe des poissons, on la trouve immédiatement au-dessous de la symphise de la mâchoire, au-dessus de la bifurcation de l'artère

branchiale. Elle adhère de la manière la plus intime à cette artère. Il ressort de là que les rapports que la thyroïde affecte chez l'homme avec l'organe de la voix, sont tout à fait secondaires et n'impliquent pas le moins du monde la signification physiologique qu'on a voulu leur prêter à toutes les époques. Beaucoup, en effet, ont prétendu que cette glande jouait avant tout un rôle important dans la phonation. Les anciens anatomistes, et même à une époque plus rapprochée de nous, Carlisle, ne voyaient là qu'un coussin isolateur destiné à soustraire les organes délicats de la voix aux variations de températures. D'autres ont été plus loin et ont attribué à la thyroïde une action inconnue mais beaucoup plus directe sur la production des sons vocaux. Ces suppositions pouvaient encore être prises en considération, lorsqu'on croyait avec Hunter que la thyroïde cessait d'exister à partir des cétacés, les seuls mammifères qui soient privés de la voix. Mais elles doivent être abandonnées du moment où il est démontré que les connexions de la glande avec l'appareil de la phonation sont loin d'être constantes et nécessaires; et surtout puisqu'elle se rencontre chez un grand nombre d'animaux naturellement aphones. Une seule disposition paraît constante et indispensable dans l'échelle animale, c'est l'annexion de la thyroïde aux vaisseaux de l'extrémité céphalique, annexion qui atteste une fois de plus les destinées hématogènes de cet organe.

Sous le rapport du volume, le corps thyroïde offre les plus grandes variétés. Dans la classe des poissons les dimensions oscillent, pour chacun des deux lobes, entre celle d'un gros pois et celle d'une forte noix. La limite inférieure se rencontre chez la carpe, la supérieure chez la raie. Ce dernier animal possède en outre, comme nous l'avons dit, sur le trajet de la jugulaire postérieure gauche, une autre glande thyroïde trois fois plus volumineuse. Un fait qu'il y aura peut-être lieu d'invoquer lorsque nous apprécierons la présence de certains cristaux, c'est que la glande est toujours plus volumineuse chez les poissons osseux que chez les poissons cartilagineux.

Chez les batraciens, le volume ne dépasse pas, pour chacun des deux lobes, celui d'un petit pois, ce qui constitue du reste encore des proportions assez considérables relativement aux dimensions du corps. Les autres reptiles sont plus favorisés. Sa largeur est considérable chez les lacertiens. Dans la tortue de mer et chez le crocodile, elle offre une longueur de quatre centimètres. Chez une de ces tortues mignonnes du Midi, dont j'ai pu faire l'autopsie, elle avait la forme et les proportions d'un haricot.

Elle est en général peu développée chez les oiseaux. Ainsi les deux lobes du pigeon qui, sous ce rapport, présente assez bien la moyenne, ont chacun huit millimètres de longueur sur deux de largeur. Si l'on en juge d'après les préparations qui sont au Muséum de Paris, le perroquet prime de beaucoup les autres

oiseaux et aurait pu plaider la cause des partisans de l'intervention de l'organe dans la phonation, si cette cause n'était pas déjà perdue. A part cette exception, on peut dire que la thyroïde des oiseaux est réduite à sa plus simple expression.

Ce fait d'anatomie comparée est loin d'appuyer l'opinion de Hofrichter qui veut que la fonction thyroïdienne soit liée de la manière la plus intime aux fonctions du poumon, qui veut qu'elle prépare le sang à subir l'action de cet organe : car les oiseaux présentent une activité respiratoire qui comporterait un plus grand développement de la thyroïde. Il est tout aussi contraire à l'opinion de Maignien, qui regarde la thyroïde comme un diverticulum destiné à recevoir momentanément le sang qui ne trouve pas accès dans le poumon, puisque la respiration des oiseaux est appelée à subir des entraves fréquentes au moment du vol. D'ailleurs, comment voir dans la thyroïde un réservoir affecté au sang qui ne peut s'engager dans le poumon par suite d'un effort quand cette glande existe aussi chez des animaux à branchies et qui sont incapables de réaliser le mécanisme de l'effort. La généralisation de cet organe détruit à elle seule cette interprétation.

Dans la classe des mammifères, elle est toujours plus considérable que dans les autres vertébrés ; mais elle n'est pas toujours en rapport ni avec le développement matériel de l'animal, ni avec son activité nutritive. Elle se montre très-petite chez tous les

carnassiers et les rongeurs. Assez petite encore chez le cheval et l'âne, elle devient déjà beaucoup plus volumineuse chez les cétacés et les ruminants. Mais c'est dans l'espèce humaine qu'elle se montre avec les plus grandes dimensions. Faut-il en conclure que cet organe joue un rôle très-secondaire dans la vie de nutrition ? Non ! Car outre que les glandes vasculaires peuvent se suppléer, il est évident que les conditions de la nutrition ne sont pas les mêmes dans toutes les espèces. Et s'il est vrai, comme d'autres raisons nous portent à le penser, que la thyroïde soit appelée à élaborer des principes destinés à la nutrition des centres nerveux, on comprend que la plus large part ait été faite à l'homme. Il est vrai que les poissons sont aussi relativement assez favorisés et que cependant ils n'ont qu'une très-minime dose d'activité cérébrale ; mais ils se signalent par leur puissance procréatrice. Et, chimiquement, on ne saurait contester une certaine analogie entre les matrices organiques des centres nerveux et celles de l'œuf et du sperme, entre les matières phosphorées de la substance cérébrale et celles du vitellus.

La thyroïde est toujours plus considérable chez la femme que chez l'homme. Legendre attribue cette différence à une cause mécanique, à l'existence chez la femme du type respiratoire dit *costo-supérieur*, type dont les agents sont des muscles qui, par leur situation, entravent en se contractant la circulation thyroïdienne. Cet excès de volume n'est-il pas plutôt

la conséquence des fluxions périodiques dont la thyroïde est le siége, soit sous l'influence de la menstruation, soit sous l'influence de la grossesse (phénomènes incontestables dont nous aurons à apprécier la signification plus tard).

On rencontre dans les deux sexes de grandes variétés individuelles qu'il nous serait difficile du reste d'exprimer par des chiffres. Depuis quatre ans nous avons reçu, grâce à l'obligeance de plusieurs étudiants, les glandes thyroïdes d'à peu près tous les sujets autopsiés à l'hôpital Saint-Charles. Toutes ces glandes ont été rigoureusement examinées au point de vue de la consistance, de la coloration, de la structure et des altérations. Beaucoup ont été en outre soumises à l'analyse chimique. Mais il ne nous a pas toujours été possible d'en déterminer mathématiquement le volume et le poids, parce que souvent la glande nous était envoyée incomplète. Nous pouvons toutefois conclure de nos observations personnelles que fréquemment, sans qu'il y ait goître proprement dit, la thyroïde présente un volume bien au-dessus de l'ordinaire, mais en général il n'y a pas une hypertrophie dans le véritable sens du mot. Ou bien l'augmentation de volume est le résultat d'une congestion, ou bien elle est due à la présence d'un grand nombre de petits kystes qui passeraient inaperçus sans un examen très-attentif. L'augmentation par congestion peut se rencontrer dans deux circonstances différentes qu'il importe de bien préciser.

Lorsque par une cause pathologique quelconque, la circulation pulmonaire a été gênée dans les derniers moments de la vie, la glande se montre gonflée sur le cadavre, mais beaucoup moins souvent et à un bien moindre degré que ne le croient les physiologistes abusés par les assertions de Maignien. Les dissections attentives que nous avons faites dans les cas de ce genre nous ont montré que la glande proprement dite prenait à peine part à la congestion et qu'elle était loin d'être une éponge s'imprégnant du trop plein de toute une portion du corps lorsqu'il survient un obstacle. Le plexus thyroïdien et les veinules qui rampent dans les interstices celluleux de l'organe sont seuls gorgés de sang. Le gonflement appartient à l'atmosphère de la glande et non à la glande elle-même. Somme toute, dans la suffocation ou dans l'effort, la glande se congestionne seulement au même titre que toutes les autres parties de la région, et si la congestion semble se localiser plus spécialement en elle, cela tient à ce qu'elle est à la fois superficielle et très-vasculaire.

La seconde circonstance paraît avoir échappé à l'attention des observateurs, et cependant elle porte avec elle son enseignement. Dans plusieurs cas de fièvre typhoïde grave, nous avons trouvé la glande turgescente avec cette congestion intime que l'on rencontre en même temps dans la rate et dans les ganglions lymphatiques. C'est qu'en effet si, dans l'empoisonnement qui constitue les pirexies, le sys-

tème nerveux joue le principal rôle, il n'en est pas moins vrai que le travail de la sanguification éprouve des troubles considérables qui doivent naturellement se traduire anatomiquement par des modifications des divers organes qui interviennent dans ce travail, et la congestion intime de la thyroïde prouve qu'elle est bien réellement un ouvrier du groupe où figurent au premier rang la rate et les ganglions mésentériques. Il est vrai que nous n'avons pas constaté cette turgescence dans tous les cas de fièvre typhoïde ; mais quelle est la maladie qui ne présente pas dans ses lésions des exceptions qui très-probablement ne feraient que confirmer la règle si on pouvait apprécier toutes les conditions individuelles.

Sur 112, l'hypertrophie par congestion s'est montrée 12 fois, 4 fois sur 5 cas de fièvre typhoïde, 1 fois dans une fièvre puerpérale, c'est-à-dire dans des conditions analogues à la fièvre typhoïde. Elle a eu lieu, mais à un faible degré, dans un cas de tetanos, chez deux épileptiques, dans deux cas d'altérations des valvules du cœur, et dans deux cas d'emphysème.

Lorsque l'augmentation de volume de la thyroïde est due à la présence des kystes, elle peut atteindre, comme on sait, des proportions gigantesques sur lesquelles nous reviendrons quand nous ferons l'histoire pathologique des goîtres.

L'hypertrophie, par suite de la présence de petits kystes, a eu lieu 34 fois.

D'autre part la thyroïde se montre parfois véritablement atrophiée. Sur 112 glandes le fait a eu lieu 11 fois, 9 fois chez des tuberculeux, 1 fois dans un cas de ramollissement cérébral, et 1 fois chez une folle morte avec des accidents d'entérite chronique. Il ne faudrait pas voir là une influence toute spéciale de la tuberculisation, car le nombre de tuberculeux dont j'ai examiné la thyroïde a été de 35.

La coloration et la consistance offrent presque toujours une certaine corrélation entre elles, ce qui conduit à signaler ces deux caractères parallèlement. Dans la classe des poissons elle est toujours très-molle et d'un gris rosé ; chez la raie, en particulier, elle a une teinte adipeuse des plus prononcées. Dans les reptiles, elle apparaît beaucoup plus consistante et d'un rouge très-foncé. Chez les oiseaux, elle est d'un rouge plus clair, mais très-vif : la teinte est même tout à fait caractéristique. C'est dans la classe des mammifères qu'elle se montre avec son maximum de consistance. Chez l'homme, en particulier, elle est moins ferme que chez les gros mammifères, mais beaucoup plus que chez les mammifères à petit volume. La teinte normale chez l'homme, comme chez tous les animaux de sa classe, est un rouge beaucoup moins foncé que celui de la rate et du foie.

Quand on s'éclaire des données micrographiques, on constate qu'une grande mollesse traduit une grande richesse relative en vésicules ou éléments

élaborateurs de la glande ; qu'une forte résistance exprime au contraire une grande abondance de stroma fibreux ou élément inerte ; enfin que le plus ou moins de coloration indique un apport de matériaux plus on moins grand. Il résulte de là qu'une glande petite mais très-molle peut produire une somme de travail équivalent à celui d'une glande plus grosse mais très-ferme. Ce fait tend à diminuer les conséquences apparentes de la grande différence de volume qui existe entre la thyroïde des animaux inférieurs et celle des animaux supérieurs.

Dans l'état pathologique, la teinte devient rarement plus foncée ; même dans les cas où la mort a eu lieu par asphyxie lente ou rapide, elle offre sa coloration ordinaire ; il y a plus, il arrive souvent qu'elle est exsangue (cela s'est rencontré 9 fois dans des cas de maladies de cœur, d'emphysème, d'apoplexie pulmonaire, de perforation de la plèvre chez des tuberculeux). Ce fait vient encore infirmer une fois de plus la théorie Maignien.

Ce n'est guère que dans les pyrexies que la teinte s'exagère et passe souvent au rouge livide ; encore, le fait n'est pas constant. Quand cette teinte existe, elle est identique à celle que présentent les ganglions mésentériques et la rate ; la glande devient en même temps mollasse, absolument comme les organes précédents.

La décoloration est un fait bien plus fréquent. Elle devient d'un blanc jaunâtre toutes les fois que

l'économie a été considérablement épuisée, soit par une maladie de longue durée, soit par des suppurations prolongées, soit par des pertes sanguines considérables.

Chez les tuberculeux, elle offre souvent un aspect qui peut presque faire diagnostiquer leur origine. Elle est molle, granuleuse, d'un jaune ambré. A la coupe, on dirait du miel un peu consistant ; elle est imprégnée d'un liquide poisseux, gluant, jaunâtre, d'apparence huileuse. Toutefois, l'aspect de ce liquide tient non pas à de la matière grasse, mais à de l'albumine, ainsi que le démontre l'analyse chimique. La teinte jaune se remarque encore dans l'alcoolisme, mais elle est due à de la graisse.

Dans quelques circonstances exceptionnelles, la glande se trouve tout à fait œdématiée. Son tissu ressemble à une gelée presque fluide, tout à fait semblable au tissu cellulaire dont les mailles sont distendues outre mesure par la sérosité. Le liquide qui donne lieu alors à cet œdème n'est pas aussi poisseux que dans le cas précédent. Ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que les individus chez lesquels nous avons rencontré cet état œdémateux de la thyroïde ne présentaient point d'œdème sur aucune autre partie de leur corps ; c'était un état parfaitement localisé dans la thyroïde, de sorte qu'on serait presque tenté de l'attribuer à un mauvais fonctionnement de la glande. Bien des faits, comme nous le verrons par la suite, tendent à prouver que dans la sanguification

le corps thyroïde intervient aussi dans l'élaboration des matières albuminoïdes du sang. Il se peut qu'au cas particulier il se forme un albuminoïde dont l'état moléculaire se prête au phénomène exosmose.

LES SESQUI-FLUOFERRATES

PAR M. J. NICKLÈS

Les composés fluorurés, que j'ai décrits il y a quelque temps, m'ayant appris que dans le groupe des chloroïdes la stabilité des combinaisons manganiques ainsi que l'acidité augmente quand l'équivalent diminue, il était probable qu'il en serait de même des composés haloïdes du fer. De mes recherches antérieures il résulte déjà que le sesqui-iodure et le sesqui-bromure de ce métal sont plus altérables que le sesqui-chlorure ; que les deux premiers dissolvent l'or (*Compt. Rend.* t. LXIII, p. 21), tandis que le dernier ne le dissout pas même à chaud, mais que d'un autre côté, celui-ci est apte à s'unir à quelques chlorures alcalins et, par conséquent, se comporte, dans certaines circonstances, comme un acide.

L'équivalent du fluor [19] étant moindre que celui du chlore [35. 5], il était à prévoir que le sesqui-fluorure de fer, serait un acide bien avéré ; on reconnaîtra, en effet, qu'il en est ainsi par ce qui va suivre.

Avec les fluorures alcalins, le sesqui-fluorure de fer produit des composés définis qui peuvent être obtenus soit par union directe, soit par double décomposition et qui possèdent des propriétés assez dignes de remarque.

Déjà obtenu par Berzelius, le sesqui-fluoferrate de potasse est peu soluble dans l'eau et se forme, par conséquent, toutes les fois qu'on verse du fluorure de potassium dans un sel à base de sesqui-oxyde de fer; il est blanc-rosé et très-peu soluble dans l'eau. Les résultats analytiques se groupent autour de la formule.

$$2\,KFl + Fe^2 + Fl^3 + HO.$$

Toutefois, il y a des variétés qui admettent une certaine proportion d'oxygène en substitution du fluor à la manière des sesqui-fluomanganates dont j'ai parlé (*loc. cit.*).

Bien qu'il soit plus soluble que le précédent, le sesqui-fluoferrate d'ammonium, que M. de Marignac décrit sous le nom de FLUORURE *ferrico-ammonique* (*Annales de Ch. et de Phys.*, t. LX, p. 306) $3\,AmFl + Fe^2 + Fl^3$, peut se préparer par voie de double décomposition en opérant sur des dissolutions concentrées. Il n'en est pas de même du composé sodique. Pour l'obtenir, il faut ajouter de l'alcool absolu à la dissolution; il se sépare alors une gelée jaune, laquelle, lavée et séchée à 100° C, prend la

couleur et l'apparence du sesqui-oxyde de fer; sa composition répond à la formule 3 Na Fl, $Fe^2 Fl^3$ [3].

La dissolution de ce sel double laisse précipiter de l'oxyde de fer, lorsqu'on le traite par l'ammoniaque; le sulfocyanure de potassium et celui d'ammonium se bornent à le jaunir; mais la couleur rouge de sang apparaît quand on ajoute une goutte d'acide sulfurique.

Quant aux sesqui-fluoferrates à base de potassium ou d'ammonium, leurs dissolutions se décomposent à l'ébullition en abandonnant des flocons jaunes, chargés de fer. Avec l'acétate de plomb, ils donnent un précipité blanc qui jaunit quand on chauffe ; au contraire, le trouble blanc causé par l'azotate de plomb ne jaunit pas sous l'influence de la chaleur, mais il entre en dissolution; l'azotate de bismuth n'en est pas précipité à froid; mais à chaud, le liquide blanchit.

L'ammoniaque sépare du sesqui-oxyde de fer de ces dissolutions et le prussiate jaune les bleuit lorsqu'elles ne renferment pas un excès de fluorure alcalin ; dans le cas contraire, il n'y a pas de coloration à l'ébullition, car le fluorure de potassium décompose même le bleu de Prusse, en donnant lieu à du sesqui-fluoferrate de potasse.

Le même fluorure décompose instantanément le sang artificiel (*Revue des cours scient.* 1868, p. 390), et pour la même raison aussi, empêche-t-il le sulfocyanure d'ammonium de rougir les dissolutions fer-

riques (1). De même, il altère l'encre et la décolore complètement en présence d'un acide.

En général, les sels à base de sesqui-oxyde de fer sont décomposés par le fluorure de potassium, en vertu de la tendance à former du sesqui-fluoferrate; le fluorure de sodium est bien moins actif, mais lorsqu'il y a un sel de potasse en présence, la réaction ne manque pas de s'accomplir moyennant formation de sesqui-fluoferrate de potasse; c'est ce qui arrive en faisant agir du fluorure de sodium sur du sang artificiel, engendré par du sulfocyanure de potassium et du sesqui-chlorure de fer.

En résumé, ce que j'ai dit précédemment des fluorures supérieurs de manganèse, se vérifie aussi pour ceux du fer. La stabilité du sesqui-fluorure de fer est plus grande que celle du bromure ou de l'iodure correspondant, de plus, il constitue un véritable acide et se forme toutes les fois qu'on fait agir un fluorure alcalin sur un sel à base de sesqui-oxyde de fer. Même les cyanures de fer correspondant à ce degré d'oxydation sont décomposés par les fluorures de potassium et d'ammonium, de telle sorte que le sulfocyanure ferrique ainsi que le bleu de Prusse sont décolorés et transformés en divers produits au nombre desquels figure du sesqui-fluoferrate.

Toutes ces décompositions proviennent de la ten-

---

(1) La couleur reparaît en présence de l'acide sulfurique qui paralyse l'action de KFl en le décomposant.

dance à former du sesqui-fluorure de fer et par suite, un sesqui-fluoferrate. C'est là, évidemment, un caractère qui atteste l'acidité de ce fluorure, acidité certes bien plus grande que celle du sesqui-chlorure et surtout du sesqui-bromure de fer.

Quant à sa stabilité, elle est hors de doute depuis que M. H. Deville a reconnu avec quelle facilité ce fluorure supporte les températures les plus élevées.

SYNTHÈSE DE LA LIMONITE

PAR LE MÊME

Le sesqui-oxyde de fer hydraté se rencontre dans la nature sous bien des formes et bien des noms. Tantôt il est cristallisé et porte alors le nom de fer *hydroxydé*, de *Lepidokrokite*, ou de *Rubin-glimmer*, de *Nadeleisenstein*, de *Pyroxiderite*, de *Gœthite*, etc. Tantôt il se présente en roche, en concrétions, en grains isolés ou agglutinés, constituant alors du minerai de fer plus ou moins pur, plus ou moins mêlé de gangue et exploité alors sous différents noms tels que *fer oxydé hydraté*, *fer oxydé brun*, *fer limoneux*, *limonita*, *hématite* (1).

Ce minerai est de formation neptunienne ; tout le prouve : sa constitution, la nature de sa gangue aussi bien que le grand nombre de coquillages fossiles qu'on y rencontre. Son origine doit être comparable à celle des ocres qui se déposent dans des sources ferrugineuses. Placé dans un pays que de

---

(1) Stilpnosidérite, octite, hématite brune, brauner Glaskopf, Eisenocker, grêle minérale.

puissantes couches de limonite récemment découvertes appellent à un grand avenir (1), je ne manque pas, chaque année, de parler des minerais et de la métallurgie du fer. Voici une expérience à l'aide de laquelle je fais assister mon auditoire à la formation de la limonite et des ocres ses congénères, expérience bien simple, facile à répéter et parfaitement concluante.

Dans une bouteille pleine d'eau, chargée de gaz carbonique (de l'eau de Seltz par exemple), je verse du sulfate de protoxyde de fer, puis du bi-carbonate de soude et je rebouche aussitôt en agitant un peu ; tant qu'il est saturé de gaz, le liquide conserve sa limpidité, mais si on en verse dans un cristallisoir et qu'on agite, il ne tarde pas à se troubler, jaunit et laisse peu à peu déposer une ocre formée d'abord de carbonate de sesqui-oxyde hydraté, qui se forme aux dépens du carbonate de protoxyde, lequel se transforme lui-même peu à peu en sesqui-oxyde.

Cette transformation peut être activée par l'ébullition ou au moyen d'un jet de vapeur. La théorie de cette expérience est facile à saisir : par le bi-carbonate de soude et le sulfate de fer, il s'est formé du bi-carbonate ferreux qui peut subsister indéfiniment dans de l'eau chargée d'acide carbonique ; mais dès

---

(1) Voir *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1866-1867, p. 268.

que le liquide a été mis en communication avec l'air, l'acide carbonique se dégage, alors la solubilité du carbonate de fer venant à diminuer, la séparation commence en même temps que commence aussi l'absorption de l'oxygène atmosphérique et la transformation en sesqui-oxyde. Celle-ci prend naissance dès que le carbonate ferreux se sépare en présence de l'air, mais ne se complète qu'après un temps plus ou moins long. Après plusieurs mois d'exposition à l'air, le contenu d'une bouteille d'eau de Seltz chargée de chlorure ferreux et de bi-carbonate de soude, le tout tenu en dissolution dans de l'eau saturée d'acide carbonique, n'était plus composé de ferrosum; cela était facile à reconnaître, en faisant dissoudre le dépôt ocracé dans l'acide sulfurique pur, et ajoutant du prussiate de potasse en dissolution étendue. Evidemment, il faut ici le concours de plusieurs éléments qui ne manquent pas à la nature.

Si à l'eau de Seltz on ajoute du chlorure de calcium, puis du bi-carbonate de soude, on obtient de même, par l'abandon à l'air, du carbonate de chaux qui se dépose peu à peu.

Même résultat avec un sel à base de magnésie ou de protoxyde de manganèse ; ici cependant, le dépôt se fait plus lentement qu'il ne s'effectue avec le fer et quand on mêle ensemble, dans une même bouteille d'eau de Seltz, du bi-carbonate de soude avec des sels ferreux, manganeux et calciques, les premiers dépôts contiennent toujours moins de chaux

et moins de manganèse que les derniers; l'oxyde de fer se dépose plus promptement que ceux-ci, évidemment parce qu'à la tendance du fer à se précipiter à l'état de carbonate, vient s'unir son affinité pour l'oxigène.

Cette même expérience permet de se rendre compte de la formation des ocres plus ou moins manganifères, cobaltifères, arsénifères et d'autres minerais à gangue. Quant à l'origine du carbonate ferreux dans les eaux souterraines, il faut la chercher dans les effets réducteurs exercés par les matières organiques contenues dans la terre végétale, effets dont j'ai trouvé de si curieux exemples dans les tourbières du Riéth (voir *Journal de pharmacie et de chimie,* 1864, t. XLV, p. 297). V. Mines de Spa *Bull. de l'ass. sc. de F*[ce], 1868, n° 98, p. 399.

NOTE

SUR LE

FLUORURE MANGANOSO-MANGANIQUE

PAR LE MÊME

En traitant le peroxyde de manganèse pur par de l'acide fluorhydrique en vue d'obtenir l'acide fluomanganeux, que j'ai fait connaître l'année dernière, il arrive parfois que la dissolution se tapisse d'une abondante cristallisation brune qui se produit surtout quand on a fait digérer à chaud. Opérant sur de pareils cristaux, je les mis à égoutter sur un entonnoir en platine, ensuite je fis sécher à l'air et dans du papier buvard. Les résultats analytiques concordent avec la formule :

$$Fl\,Mn + Mn^2\,Fl^3 + 10\,HO$$

Conformément au tableau que voici :

	calculé				trouvé
Mn^3 =	82,50	—	33,19	—	33,15
Fl^4 =	76, »	—	30,58	—	31,76
10 HO =	90, »	—	36,21	—	36,72
	248,50		99,98		101,63

La différence de 36,21 — 36,72 constatée pour l'eau, et la somme 101,63, trop forte, viennent évidemment d'un peu d'acide fluorhydrique adhérent ; c'est aussi ce qui résulte du dosage du fluor qui donne Fl = 31,76 au lieu de 30,58 voulu par le calcul.

Cet acide adhérent, ainsi que les 10 HO, s'en vont par la dessication à 100° c.

La production du fluorure manganoso-manganique me semble tenir à la présence d'une certaine quantité de $Mn^3 O^4$ dans le peroxyde en expérience. Quoi qu'il en soit, le fluorure manganoso-manganique est soluble dans l'eau, qu'il colore en brun ; beaucoup d'eau le décompose à la manière des fluomanganites, en donnant lieu à un dépôt brun d'oxyde manganique ; il décompose les carbonates alcalins avec effervescence en laissant précipiter de l'oxyde manganique.

Avec le fluorure de potassium il forme un précipité rose de la nature des sesqui-fluo-manganates, que j'ai fait précédemment connaître. Il corrode l'argent tout comme le fait l'acide fluo-manganeux ; agitée avec de l'argent battu ou en poudre, sa dissolution dissout peu à peu ce métal en même temps qu'elle se décolore en passant à l'état de protofluorure. Néanmoins, elle retient toujours un peu de manganèse, et le fluorure de potassium donne avec elle un précipité mal défini qui contient du fluor, du manganèse, de l'argent et du potassium

dans des proportions variables à l'infini. (Mn dépasse rarement 1 p. 100 ; l'argent peut aller au delà de 50 p. 100.)

Il va sans dire que cette dissolution argentique est précipitée en blanc par l'acide chlorhydrique et les chlorures alcalins. Le plomb lui enlève tout son argent sans entrer en dissolution, évidemment parce que le fluorure de plomb est insoluble. Aussi, le liquide surnageant n'est-il pas noirci par les sulfures alcalins, lesquels, au contraire, forment avec lui la précipitation couleur de chair qui caractérise les dissolutions de *manganosum*. En général, le fluorure manganoso-manganique partage les réactions du sesqui-fluorure et du perfluorure de manganèse.

J'ai fait voir précédemment que, si $Mn\ Fl^2$ ressemble au perchlorure de manganèse par la composition (l'*Institut*, mars 1865), il en diffère par les propriétés, car il est bien plus stable que lui et de plus il joue, franchement, le rôle d'acide. D'après cela, il n'est pas étonnant qu'il puisse s'unir à Mn Fl pour donner un fluo-sel capable d'être placé à côté de l'oxyde salin $Mn^3\ O^4 = MnO + Mn^2\ O^3$. Voilà donc un nouveau fait, à l'appui de la tendance que j'ai reconnue aux composés singuliers des chloroïdes, d'être d'autant plus acides que l'équivalent est moins élevé, et de gagner en stabilité dans la même proportion.

LA GRANDE MADEMOISELLE

PAR M. DE MARGERIE

I.

Au printemps de l'année 1660, la cour de France était à Saint-Jean-de-Luz, sur la frontière d'Espagne, et la cour d'Espagne à Fontarabie, sur la frontière de France, fort joyeuses l'une et l'autre, chacune à sa manière, celle-ci avec plus de gravité et d'étiquette, celle-là avec plus de jeunesse et de liberté. L'œuvre des diplomates, de Mazarin et de Luis de Haro, était terminée, et la paix conclue entre les deux couronnes allait être rendue perpétuelle..., pour quelques années, par le mariage du jeune Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse d'Autriche.

Au milieu de tout l'agréable tumulte des fêtes et des allées et venues continuelles d'une rive à l'autre de la Bidassoa, deux dames, assises à une fenêtre du logis de M. le cardinal, d'où la vue s'étendait au loin sur la rivière et sur les montagnes, s'entretenaient un jour des plaisirs de la solitude. L'une était madame de Motteville, l'autre mademoiselle

d'Eu, mademoiselle de Dombes, mademoiselle de Montpensier, mademoiselle d'Orléans, MADEMOISELLE, la grande Mademoiselle.

Madame de Motteville avait longtemps vécu à la cour sans être ce qui s'appelle de la cour ; attachée par reconnaissance à la personne d'Anne d'Autriche, elle voyait dans sa maîtresse la bienfaitrice plutôt que la souveraine et, dans la position modeste qu'elle occupait elle-même, le plaisir d'une illustre intimité plutôt que les avantages de la faveur. Trop sage d'ailleurs et trop bonne chrétienne pour avoir placé ses affections dans ce pays dont elle décrit si bien les orages, elle n'éprouvait ni les convoitises ardentes, ni les jalousies féroces, ni les désappointements amers qui se partagent un cœur de courtisan ; si bien que la cour était pour elle, en même temps qu'un poste d'observation, presque un lieu de retraite.

Mademoiselle avait été moins sage. Son haut rang et ses pensées encore plus hautes l'avaient fort attachée à la cour ; mais elle en avait plus souffert qu'elle ne l'avait aimée ; ses espérances s'y étaient évanouies une à une, à partir de la première qui avait été d'être *la reine :* en traversant la France pour assister au mariage du roi, elle venait pour ainsi dire orner le triomphe d'une rivale. Tout cela, et peut-être aussi l'impression de recueillement mélancolique que les grands spectacles de la nature produisaient dans son âme, lui inspirait un vif dé-

sir de vie cachée avec un grand dégoût des vaines agitations du monde, et lui donna occasion de parler à Mme de Motteville *de la solitude des déserts*. « Nous moralisâmes sur la vie heureuse qu'on y « pouvait mener, débarrassé des fatigues de la cour « et au-dessus des injustices qu'on y recevait ; que « cela mettait les gens en état de ne vivre que pour « soi-même. Cette conversation avait un grand « champ de morale ; pour peu qu'on eût envie d'y « mêler du christianisme, nous ne nous serions pas « de si tôt séparées ou tues ; mais la reine étant sor- « tie pour aller à la comédie, je l'accompagnai jus- « qu'à la porte, et m'en allai promener sur le bord « de la mer, où il me passa bien des idées dans l'esprit « sur le plan d'un vrai solitaire. »

Cette conversation et cette promenade furent l'occasion d'une correspondance fort curieuse entre l'aventureuse fille de France et la sage veuve du président Normand. Dans une première lettre sans signature, Mademoiselle trace le plan de sa république de solitaires, une république composée de bien honnêtes gens, puisqu'elle n'aura pas besoin de gouvernement. Elle déclare d'abord qu'elle ne la veut peupler que de personnes qui s'éloigneraient de la cour ou du monde sans en être rebutées ; car il ne s'agit point de bâtir un hospice pour des blessés ou des mécontents qui y apporteraient toute l'amertume d'une disgrâce, et n'aspireraient qu'à retourner aux lieux d'où on les aurait chassés. Elle

veut « des gens qui s'en retirent par la connaissance » qu'ils auront du peu de solidité qu'on trouve dans » ce commerce, » ou par l'effet d'un âge qui commence à mûrir et rend l'ambition moins vive, « du » moins pour les personnes fort raisonnables. » Elle y voudrait « toutes sortes de personnes pour pouvoir » parler de toutes sortes de choses dans la conversa- » tion, » qui est, « à son gré, presque le seul plaisir » de la vie ;» mais (et ceci est un point capital) « point « de gens mariés ; » il faudrait « que ce fussent » toutes personnes veuves ou ayant renoncé à ce » sacrement qu'on dit être un embarquement fâ- » cheux. » Après quoi, l'on délibérerait sur l'emplacement, et l'on comparerait les mérites respectifs des bords de la Loire ou des bords de la Seine ; car le Lignon serait peut-être un peu trop dans les terres, et l'on ne veut pas être tout à fait hors de portée des villes. Chacun choisirait à son gré le site et le plan de sa maison. Mademoiselle, qui craint l'eau, parce qu'un astrologue lui a prédit que cet élément-là lui jouerait quelque vilain tour si elle n'y prenait garde, jette son dévolu sur le voisinage d'un grand bois et d'une grande route où il fît bon aller en carrosse; déjà elle plante et bâtit, comme à sa terre de Saint-Fargeau au temps de son exil. Grâce à l'excellent état de la grande et petite vicinalité, on se visiterait à cheval, en calèche ou avec des chaises roulantes. « Ceux qui aimeraient la vie active travailleraient à » toutes sortes d'ouvrages, comme à peindre, ou à

» dessiner, et les paresseux entretiendraient ceux
» qui s'occuperaient de la sorte. » Au reste, les paresseux ne le seraient que des mains et non point de la tête. Tout le monde aimerait la lecture; chaque maison aurait sa bibliothèque; l'on se passerait tous les livres nouveaux et *tous les vers;* car, bons ou mauvais, Mademoiselle les aime tous. On serait en correspondance avec la cour et la ville; mais ce serait par bonté d'âme, car tout le profit en serait pour la ville et la cour, et non pour le désert. On irait même, à l'occasion, dans ces lieux-là, car on ne voudrait point faire les farouches; mais on en reviendrait avec grande pitié pour ceux qui les habitent, et grande joie de retrouver la solitude. On se déguiserait quelquefois, puisque l'usage le veut, mais surtout en bergers et en bergères; et on en ferait les fonctions qui sont principalement, comme on sait, de dîner sur l'herbe, de *tirer* les vaches et de faire des fromages et des gâteaux. Et puis l'on songerait à faire son salut. A cet effet, Mademoiselle voudrait qu'il y eût dans son désert un couvent de Carmélites. « Leur vie d'ermite nous empêche-
» rait d'avoir un commerce trop fréquent avec elles.
» Mais plus elles seraient retirées du commerce du
» monde, plus nous nous aurions de la vénération
» pour elles. Ce serait dans leur église qu'on irait
» prier Dieu. Comme il y aurait d'habiles docteurs
» retirés dans notre désert, on ne manquerait pas
» d'excellents sermons; ceux qui les aimeraient

» iraient plus souvent, les autres moins, sans être » contraints dans leurs dévotions. » Enfin, Mademoiselle, qui est du siècle de M. Vincent, n'oublie pas les pauvres, et le dernier détail de son projet est le plus touchant, comme il est le plus praticable. « Je voudrais que nous eussions un hôpital où l'on » nourrirait de pauvres enfants, où on leur ferait » apprendre des métiers, et où on recevrait des » malades. L'on se divertirait à voir travailler les » uns, et l'on s'occuperait à servir les autres. » Enfin je voudrais que rien ne manquât pour » mener une vie parfaitement morale et chrétienne, » de laquelle les plaisirs innocents ne seraient point » bannis. »

La réponse de madame de Motteville est un modèle de la plus fine critique, voilée sous l'éloge et enveloppée des formes les plus respectueuses, dont Mademoiselle était friande plus que femme de son temps. Elle trouve moyen, dès le début, de marquer toute la distance qu'il y a d'un goût raisonnable pour la vie retirée et paisible, tel qu'elle l'éprouve elle-même, au plan chimérique et presque enfantin qu'on lui soumet : elle ne prend pas fort au sérieux ces bergers et ces bergères de Loire et de Seine ; et elle sait bien ce qu'elle veut dire quand elle loue la princesse d'avoir réussi, comme par une toute-puissance inhérente à sa naissance royale, « à assembler tant de contraires et, tout en fuyant la super- » fluité, à orner le désert de pompe et de gran-

» deur. » — « Il est vrai, » lui dit-elle, « que vous » avez bâti une demeure qui me paraît plus propre » à une princesse qu'à une bergère ; vous y avez » introduit des calèches et des carrosses, et vous ne » voulez garder les brebis que par divertissement. » Mais je vois bien ce que c'est : vous êtes née pour » commander et pour porter des couronnes. Cela » vous est si naturel et il est si raisonnable que cela » soit ainsi, que je ne m'étonne pas de ce que, sans » y penser, vous vous êtes établie notre souveraine. » Cette puissance, grande princesse, vous est légi- » timement due en tous les lieux que vous habite- » rez ; et sans être Merlin, je prédis que bienheu- » reux seront les peuples que vous daignerez » commander. » Après avoir ainsi indiqué à demi-voix ses réserves, elle entre de bonne grâce dans la fantaisie de la princesse ; elle fait à son tour le plan de sa maison, qui sera une cabane, comme il convient à une bergère de race non royale ; elle trouve bon qu'on bannisse du commerce des habitants du désert une dangereuse galanterie « pour y établir seulement » le plaisir de la conversation qui, assurément, est » le seul estimable parmi les honnêtes gens. » Mais jusque dans le royaume de la fantaisie, la sage veuve veut faire ici une petite place au bon sens et aux exigences de la réalité. « J'ai grande peur, ma » princesse, que cette loi si sage et si nécessaire (la loi du célibat ou du veuvage perpétuel) « ne » fût mal observée ; et comme en cela vous seriez

» contrainte d'y apporter du remède, je pense » qu'enfin vous vous trouveriez obligée de permettre » cette erreur si commune que la coutume a ren- » due légitime et qui s'appelle mariage. Ceux de » vos bergers qui approcheraient le plus de la per- » fection que vous leur inspireriez par votre exemple » et que vous leur commanderiez par vos ordon- » nances seraient les plus louables; vous estimeriez » ceux-là et pardonneriez aux autres et vous tireriez » cet avantage de leur imperfection, que vos lois et » votre république, par leur durée, rendraient » votre gloire immortelle. » On reconnaît ici un argument que Molière développera quelques années plus tard. Henriette répondant à sa sœur Armande, qui soutient la thèse de Mademoiselle, dira, avec moins de délicatesse, et en appuyant peut-être plus qu'il ne convient à une jeune fille :

..... Vous ne seriez pas ce dont vous vous vantez,
Si ma mère n'eût eu que de ces beaux côtés;
Et bien vous prend, ma sœur, que son noble génie
N'ait pas vaqué toujours à la philosophie.
De grâce, souffrez-moi, par un peu de bonté,
Des bassesses à qui vous devez la clarté;
Et ne supprimez pas voulant qu'on vous seconde,
Quelque petit savant qui peut venir au monde.

Mais Armande, je veux dire Mademoiselle, ne se tient pas pour battue sur l'article du mariage. Elle avoue, dans sa réplique, qui porte tout entière

sur ce point, son extrême étonnement qu'on veuille « lui prouver, par de vives raisons, qu'il est non-» seulement à propos, mais aussi nécessaire de se » marier. » Elle ne voit pas cela du tout. Elle n'en veut point entendre parler ; elle a sur les lèvres le *sic volo sic jubeo*. Elle compte que son exemple fera loi. Elle allègue le village de Randan, en Auvergne, où oncques veuve ne s'est remariée, ni n'en a témoigné la moindre envie, depuis que feu la comtesse de Randan a donné l'exemple d'une fidélité posthume à son premier hymen. Peu s'en faut qu'elle ne refasse le traité (hérétique) de Tertullien contre les secondes noces ; elle insiste sur la gloire qu'il y aurait, pour les femmes, à sortir de l'esclavage dans un coin du monde, à n'être plus le sexe fragile, et à enlever aux hommes cette supériorité insolente que leur donne le mariage. Tout ce qu'elle peut concéder, c'est que « sa bonté s'étendra jusqu'à permet-» tre que ceux qui auraient envie de se marier » quittent la communauté plutôt que d'en faire une » habitation de gens sujets aux infirmités de la na-» ture. » Mme de Motteville trouve cela bien dur et plaide la cause des infirmes, qui ont les maximes de saint Paul pour les défendre ou les excuser, et qui, si le mariage était un cas de bannissement, » seraient inconsolables de perdre à la fois l'estime » de leur souveraine, leur gloire et leur agréable » patrie. En les traitant avec plus d'indulgence, » votre générosité se trouverait soulagée de la peine

» que votre rigueur leur ferait souffrir ; car sans » doute vous n'auriez pas de facilité à faire du mal ; » et si cette loi sévère s'établit dans votre républi- » que solitaire, il est à craindre que votre vertu ne » soit souvent occupée à faire des malheureux. » Il ne paraît pas que Mademoiselle se soit laissée fléchir.

Ainsi discutaient, en 1660, une veuve en faveur du mariage, une fille en faveur du célibat. Dix ans plus tard, la veuve était restée veuve ; et la fille, qui avait trouvé plus d'un prince trop petit compagnon pour elle, allait épouser, par amour, un cadet de Gascogne.

II.

Laissons Mme de Motteville, à laquelle je n'ai pu m'empêcher de m'arrêter, la rencontrant sur mon chemin avec son aimable sagesse ; et regardons de plus près la princesse étourdie et fière dont la vie agitée fait un curieux contraste avec la paix et la solitude de sa république imaginaire.

Il faut que le destin de Mademoiselle ait été singulièrement contrarié par ces étoiles à l'influence desquelles elle croyait encore, comme beaucoup de ses contemporains. Toujours en passe et en train de devenir ce qu'il y a de plus grand, elle n'est jamais rien devenue ; elle est restée Mademoiselle ; et le plus beau parti de France a gardé jusqu'à la quaran-

taine la situation incomplète d'une fille à marier. Avec un sentiment de gloire le plus haut et le plus naïf dont jamais princesse ait fait l'aveu, il lui est arrivé la chose du monde la plus désagréable à une personne glorieuse, d'être toute sa vie traitée en petite fille, et de faire, même dans ses moments brillants, un personnage un peu ridicule. Avec toutes les conditions apparentes du bonheur, une naissance royale, des biens qui faisaient d'elle la plus riche princesse de l'Europe, un grand goût (je ne dis pas un bon goût) des choses de l'esprit, le don rare de savoir ne pas s'ennuyer, enfin une vertu sans tache, elle a presque toujours été fort à plaindre et souvent fort malheureuse. Pendant vingt ans, elle traita l'amour du haut en bas (1), et elle fut

---

(1) Il y a dans la *princesse de Paphlagonie* — un méchant petit roman qu'elle a fait avec les noms du Cyrus et les portraits des gens de son temps à qui elle voulait du bien ou du mal, — une petite histoire qui montre à quel degré de préciosité puérile elle approuvait qu'on poussât la pruderie sur ce chapitre : « Ce qu'on remarquait surtout chez la princesse de » Paphlagonie » (Mademoiselle de Vandi, de la maison d'Apremont,) « fut un grand éloignement pour la galanterie, quoi- » qu'elle aimât les esprits galants, et qu'elle eût une délicatesse » admirable à en faire le discernement. Un jour, un cavalier, » en lui racontant une histoire, nomma l'Amour ; à l'instant, » il lui vint un vermillon aux joues beaucoup plus éclatant » que celui qu'elle y avait d'ordinaire, ce qui fit remarquer à la » compagnie que le chevalier avait dit quelque chose qui avait

prise au piége quand elle était du mauvais côté de la quarantaine. Pendant vingt ans elle mit son orgueil à refuser de bons partis, parce qu'ils n'étaient pas assez bons pour elle :

Qui? moi? Quoi! ces gens-là! l'on radote, je pense;

et elle finit par le mettre à élever jusqu'à elle un petit gentilhomme; et, deux fois majeure, elle n'eut pas même la satisfaction de pouvoir librement déroger.

Faisons donc, dans tous ses contre-temps, la part des étoiles; mais faisons aussi celle de sa tête, et songeons que les idées de Mlle de Scudéry et de Corneille, voire de l'Astrée et de l'Amadis, jointes à un incroyable orgueil de race et infusées dans une imagination très-vive et dans une cervelle très-peu solide, devaient la conduire en des chemins de tra-

---

» blessé sa pudeur. Il s'arrêta tout court; car le respect l'inter-
» dit jusqu'à lui faire perdre la parole; et elle remédia à cela
» de la manière du monde la plus ingénieuse et la plus nou-
» velle. Elle reprit le discours en lui disant, *Hé bien! l'autre*
» *qu'a-t-il fait?* ne voulant point nommer l'Amour pour lui
» apprendre à se faire entendre sans prononcer une chose qui
» lui déplaisait; de sorte que depuis, on ne parla plus que de
» *l'autre*, et l'Amour fut banni des conversations de la princesse
» aussi bien que de son cœur. »

verse où l'équipage de sa fortune courait risque de verser. Il y versa souvent et y resta finalement embourbé.

Sa vie fut mal engagée. Elle ne connut point sa mère, et ne reçut jamais, à défaut de cette éducation maternelle que rien ne remplace, ni direction suivie, ni conseils utiles de la part de son père. Avec son grand cœur et sa façon primesautière d'agir en toutes choses, elle ne fut jamais qu'un embarras pour ce triste ambitieux, hésitant, faible et lâche, qui sacrifiait ses amis après les avoir compromis à son service, et qui, malgré tout son esprit, fit, pendant deux règnes, un si plat personnage. Une gouvernante sans autorité qui, toute petite fille, la traitait en princesse et n'était que sa première domestique, ne servit qu'à augmenter en elle cet instinctif entêtement de sa qualité qui s'épanouit dans ses Mémoires avec une si plaisante candeur. A la cour, pendant la longue stérilité d'Anne d'Autriche, elle fut, en sa qualité de seule Fille de France, l'enfant gâté de la maison ; le roi, même pendant la disgrâce de Monsieur, lui était moins un oncle qu'un père ; et quand la monarchie eut enfin promesse d'un héritier, la reine lui répétait souvent, sans songer à quelle profondeur ces discours en l'air tombaient dans l'esprit de cette enfant de dix ans : *Vous serez ma belle-fille !* Là-dessus, elle ne manqua point d'appeler M. le dauphin son petit mari, de quoi le roi, qui trouvait bon tout ce que faisait sa nièce, se réjouissait fort, jusqu'à ce

que M. le cardinal s'avisa de trouver la chose messéante. Anne d'Autriche eut bien vite oublié sa prophétie ou sa promesse; Mademoiselle s'en souvint toujours; et ce premier rêve de grandeur souveraine laissa comme une fêlure à cette tête un peu fragile.

Même lorsqu'il lui fut évident qu'elle ne serait jamais *la reine,* l'espoir qu'elle en avait eu fixa le niveau de ses prétentions; et son premier soupirant sérieux, Charles, héritier *in partibus* du trône d'Angleterre, lui parut bien peu de chose pour ce qu'elle était et pour ce qu'elle pouvait devenir. Elle était encore presque reine à la cour; son haut rang, joint à son « air de grande beauté », ne lui laissait pas de rivales. Un jour de bal entre autres, elle fut réellement sur le trône, et le récit qu'elle fait de cette scène a gardé toute l'ivresse d'un triomphe qu'elle ne croyait pas trop grand pour elle :
» J'avais sur moi toutes les pierreries de la couronne
» et de la reine d'Angleterre qui en avait encore en
» ce temps-là quelques-unes de reste. L'on ne peut
» rien voir de mieux ni de plus magnifiquement
» paré que je l'étais ce jour-là, et je ne manquai pas
» de trouver beaucoup de gens qui surent me dire
» assez à propos que ma belle taille, ma bonne mine,
» ma blancheur et l'éclat de mes cheveux blonds ne
» me paraient pas moins que toutes les richesses qui
» brillaient sur ma personne. Tout contribua ce
» jour-là à me faire paraître, parce que l'on dansa
» sur un grand théâtre accommodé tout exprès pour

» ce sujet, orné et éclairé de flambeaux autant qu'il » le pouvait être; il y avait au milieu du fond de ce » théâtre un trône élevé de trois marches, couvertes » d'un dais, et, tout autour du théâtre, des bancs pour » les dames qui devaient danser, au pied desquelles » étaient les danseurs; et le reste de la salle était un » amphithéâtre qui nous avait pour perspective. Le » roi ni le prince de Galles ne voulurent point se » mettre sur ce trône : j'y demeurai seule; de sorte » que je vis à mes pieds ces deux princes, et ce qu'il » y avait de princesses à la cour. Je ne me sentis » point gênée en cette place, et ceux qui m'avaient » flattée lorsque j'allais au bal trouvèrent encore » matière le lendemain de le faire. Tout le monde » ne manqua point de me dire que je n'avais jamais » paru moins contrainte que sur ce trône, et que, » comme j'étais de race à l'occuper, lorsque je serais » en possession d'un où j'aurais à demeurer plus » longtemps qu'au bal, j'y serais encore avec plus de » liberté qu'en celui-là. Pendant que j'y étais, et que » le prince était à mes pieds, mon cœur le regardait » du haut en bas aussi bien que mes yeux; j'avais » alors dans l'esprit d'épouser l'empereur, à quoi il » y avait beaucoup d'apparence, si de la part de la » cour on eût agi de bonne foi. » Il y avait là de quoi faire tourner les têtes les plus solides. La sienne en reçut, à l'âge où l'éducation du jugement n'est point encore achevée, une atteinte irréparable.

Les Mémoires de Mademoiselle, assez mal écrits,

a-t-on dit, pour qu'on soit assuré qu'elle en est bien l'auteur, offrent la plus fidèle image de cette personne d'une originalité si franche et d'une âme si droite jusque dans ses travers. On l'aime, parce qu'elle a du cœur ; on se prend de querelle avec elle, parce qu'elle est haute et difficile à vivre ; on la plaint d'avoir le sens si peu rassis ; on s'amuse d'elle comme d'un enfant terrible ; et puis, à la longue, on s'ennuie d'entendre ses confidences infinies sur ses petites affaires, et de voir son *moi* et sa *qualité* s'épanouir avec un sans gêne si imperturbable. Aussi ses Mémoires, psychologiquement très-curieux, parce qu'ils sont le miroir d'une âme, n'approchent pas plus de ceux de Mme de Motteville pour la valeur historique que pour la valeur littéraire. Mme de Motteville, témoin très-renseigné et très-éclairé, mais aussi très-désintéressé des choses qu'elle raconte, les voit dans leurs proportions vraies, selon ce qu'elles sont en elles-mêmes et non pas selon qu'elles la concernent ; son récit est un tableau bien ordonné, où les événements sont sur le plan qui leur convient et occupent la place à laquelle ils ont droit, grande s'ils sont grands, petite s'ils sont petits. Mademoiselle se raconte : à ses yeux, les choses sont importantes dans la mesure où elles lui importent ; et c'est pourquoi elle s'étend avec autant de complaisance sur ses bâtisses et ses plantations, sur ses procès, sur les comptes de Nau et Préfontaine, ses gens d'affaires, sur ses picoteries avec les

comtesses de Fiesque et de Frontenac, ses dames d'honneur, que sur les révolutions politiques auxquelles elle a été mêlée. Et comme une notable partie de sa vie s'est passée en ces détails d'un intérêt purement personnel, une partie correspondante de ses Mémoires s'y traîne assez péniblement. Enfin, comme elle a été fort longtemps et fort souvent tracassée, harassée, critiquée, persécutée en mille petites manières, une moitié de son récit est une apologie presque continuelle, moitié hautaine, moitié plaintive. Elle a l'air de prendre le lecteur pour le juge et lui dire : « Voyez mon cas, écoutez mon affaire ; avouez que l'on se conduit bien mal envers moi. J'ai un bon intendant, ce pauvre Préfontaine. On me l'ôte, et on ne souffre point que j'en prenne quelqu'autre à ma convenance. On m'oblige à faire mon droit pour diriger moi-même mes affaires, car j'en ai de très-épineuses ; et il est bien vrai que je réussis à les comprendre, et que je les explique à Messieurs du parlement d'un air qui les étonne. J'ai deux dames d'honneur qui me rendent la vie insupportable ; elles me rient au nez ; elles font de moi toutes les histoires imaginables, et jamais fille de France ne fut ainsi traitée. Elles ne sont pas contentes de ce que je leur donne à manger ; mais ce sont des bourgeoises, et elles n'entendent rien à la cuisine des personnes de qualité (1). On se plaint

(1) « Madame de Frontenac disait : On ne peut plus manger

que je suis haute. Je l'avoue, mais je ne vois pas qu'on me le doive reprocher. J'aime l'honneur ; à mon goût on ne m'en saurait trop rendre ; je suis d'assez bon sang pour que rien ne soit trop élevé pour moi ; et tout ce qui me tient par quelque côté doit être sacré. On se plaint aussi que je suis embarrassante. Hé bien, qu'on me marie ! Mais qu'on y travaille de bonne foi, et qu'on m'offre quelque chose qui soit présentable. Mon père me propose M. le duc de Neubourg. Je vous demande un peu, M. le duc de Neubourg ! assurément mon père se moque de moi. Monsieur dans son exil a donc oublié qui il est, de me parler pour tout de bon, à moi, d'un petit souverain de l'Allemagne ? Il me dit que les Neubourg ont épousé des princesses lorraines. Tant qu'il voudra, mais il y a bien, je pense, quelque distance de la maison de Lorraine à la maison de Bourbon, » etc., etc. Tout cela est long et peu varié, et le lecteur finit, sauf le respect qu'il doit à la qualité de Mademoiselle, par trouver qu'il y a là un peu de verbiage, et qu'au centième feuillet, toutes ces mésaventures, pour être arrivées à une Fille de France,

---

» avec Mademoiselle ; toute la viande qu'on y sert sent le relan,
» et elle a de si mauvais officiers qu'on ne peut pas vivre. — A
» cause que je ne mangeais pas de ragoûts. D'ordinaire les tables
» des personnes de ma qualité ne sont pas servies comme celles
» des bourgeois, et comme elle en avait le goût, tout ce qui ne
» l'était pas lui déplaisait. » (*Mémoires.*)

ne sont ni beaucoup plus intéressantes, ni beaucoup plus dignes de mémoire que les petites misères de Nanon ou de Babet.

Cette prolixité est le défaut capital des Mémoires de Mademoiselle. Le défaut serait léger pour nous si elle avait employé deux caractères d'impression, l'un pour les grandes affaires, l'autre pour les petites. Mais elle n'a garde; toutes lui sont grandes affaires, et c'est un panneau que de très-bonne foi elle tend au lecteur. J'y ai donné, de dessin prémédité, comme c'était mon devoir de critique. Je le signale pour qu'on n'y tombe pas sans le savoir, et aussi parce que cette prolixité même est un renseignement psychologique ; je le donne gratis bien qu'il m'ait coûté un peu cher.

Il y a donc un choix à faire dans cette longue autobiographie. Pour effectuer ce travail d'élimination, il ne faut pas du tout se fier à l'adage qui déclare heureux les peuples (ou les gens) dont l'histoire est ennuyeuse, et ennuyeuses les histoires de gens heureux. La vie de Mademoiselle donne ici un démenti à la sagesse des nations. La partie traînante et monotone de ses Mémoires, c'est celle qui raconte ses chagrins domestiques et les peines de son exil. Les parties intéressantes sont celles qui nous la montrent dans ses moments brillants et dans ses moments tendres, dans sa jeunesse frondeuse, où les chevauchées militaires, les escalades, les harangues, les coups de canon l'exaltaient jusqu'à l'ivresse, et dans

sa maturité amoureuse, où la bonne grâce, la valeur, l'esprit, le respect chevaleresque d'un homme à bonnes fortunes lui causaient un trouble délicieux. Arrêtons-nous à ces deux dates pour l'étudier de plus près, dans le poëme guerrier de sa jeunesse et dans le roman plus vrai que vraisemblable de son âge mûr.

III.

L'histoire des chevauchées de Mademoiselle à travers la Beauce et de sa triomphante entrée dans Orléans, par escalade suivie d'effraction, est assurément le plus curieux épisode de la seconde Fronde; et c'est un vrai plaisir de quitter Paris, centre alors des intrigues les plus embrouillées et les moins héroïques, pour mener avec elle la vie d'aventures. Ne nous effarouchons pas trop de voir une Fille de France courir les grands chemins pour susciter des affaires à son cousin germain, et se faire ouvrir les portes des villes pour les fermer à la royauté. Elle le faisait *pour le bon motif*, et c'était sa façon de se faire épouser. Le Coadjuteur et les amis de M. le Prince lui avaient chanté sur tous les tons, « que par cette voie, elle serait plus tôt reine de France; » et là-dessus, le feu qu'avait allumé dans cette tête ambitieuse un mot en l'air d'Anne d'Autriche s'était rallumé plus intense que jamais.

Et puis, ne demandons pas à la femme la moins

politique du monde un sentiment bien juste du devoir civique, en un temps de trouble où les deux partis prétendaient combattre pour le roi et pour la France. Pour s'excuser d'avoir tiré le canon sur les troupes royales, elle pouvait dire, comme l'héroïne de Corneille : *Je dépendais d'un père*, et d'un père lieutenant général du royaume, qui tenait de l'usage et des traditions un pouvoir mal défini, mais assurément fort considérable, et qui semblait avoir plus de droit qu'un ministre étranger à diriger les affaires de l'Etat. Je ne dis pas que cette thèse fût bonne ; mais elle était celle de la Fronde, et c'est pour cela que les chefs de celle-ci tenaient tant à avoir Monsieur à leur tête. Il les gênait et les impatientait par ses irrésolutions perpétuelles; mais il les couvrait malgré lui, et ils s'autorisaient de sa présence et de ses droits pour renvoyer aux Mazarins l'épithète de factieux. Mademoiselle, nous ne saurions nous en étonner, ne vit pas le sophisme caché sous l'argumentation des frondeurs, et ce fut de la meilleure fois du monde qu'elle le reprit et le développa, non sans habileté, dans sa harangue aux bourgeois d'Orléans : « Il se trouvera peut-être, » leur dit-elle, « quelques gens parmi vous qui croiraient manquer » à leur devoir, lorsqu'on refuse l'entrée au roi. » C'est le servir en cette rencontre que de lui con- » server la *plus belle et la plus importante ville de son* » *royaume.* » (Où donc Mademoiselle avait-elle appris l'art de la flatterie?) « Qui ne sait pas, » pour-

suit-elle, « qu'en l'âge où est le roi, personne ne » doit avoir plus de part en ses conseils que Monsieur » et M. le Prince, puisque personne n'a plus d'in- » térêt à l'État et à sa conservation ? Ainsi il ne faut » que le bon sens pour connaître qu'on doit être de » leur parti, et que c'est celui du roi, quoique sa » personne n'y soit pas. C'est ce qui cause tous nos » malheurs présents, de le voir entre les mains d'un » étranger qui ne songe qu'à ses intérêts, et qui ne » se soucie guère ni du roi, ni de l'État. C'est pour- » quoi les ordres qui viennent de lui, où il met en » tête par abus le nom du roi, ne devraient point » être suivis, puisque les véritables sont ceux de Son » Altesse Royale, entre les mains de qui légitime- » ment sa personne et son autorité doivent être. »

Mademoiselle put donc s'en aller en guerre avec une conscience mal éclairée peut-être, mais sincère et tranquille ; et ce fut avec une foi parfaite à l'honnêteté de son entreprise que, le jour de son départ pour Orléans, qui était la veille de la Notre-Dame de mars, s'étant couchée à deux heures du matin, elle fut, à sept heures, faire ses dévotions dans une église, « croyant, pour commencer son voyage, » qu'elle devait se mettre en état que Dieu y pût » donner la bénédiction qu'elle désirait. »

Elle avait d'ailleurs sur la plupart des grandes dames qui ont marqué dans cette guerre étrange une supériorité que l'historien doit signaler avec respect, sa vertu sans tache. Madame de Montbazon

était une femme corrompue, dont le cardinal de Retz a pu dire qu'il n'avait jamais rencontré personne qui, dans le vice, eût conservé si peu de respect pour la vertu. Madame de Chevreuse était une intrigante. Madame de Longueville, avec un goût pour l'honnêteté qui, plus tard, se retrouva tout entier dans sa longue pénitence, était cependant l'esclave d'une passion adultère. Mademoiselle était pure comme une véritable héroïne, comme cette chaste et vaillante Bradamante qui passe sans souillure à travers toutes les licences de l'*Orlando furioso*. Belle et jeune, elle traverse avec une liberté fière tous les périls moraux d'une vie d'aventures, sans que jamais, au milieu de tant de soldats sans scrupule, un mot malsonnant ose effleurer son oreille. En la voyant s'unir avec le grand Condé par une de ces amitiés viriles que fait naître la fraternité des armes, je pense involontairement à la Clorinde et à l'Argante de la *Jérusalem délivrée*, si ce n'est que cette comparaison fait un peu trop d'honneur à la princesse française qui n'a point la grâce aimable et poétique de l'héroïne du Tasse, et trop peu à M. le Prince qui a toute la valeur du farouche Circassien, mais non son insensibilité barbare (1).

---

(1) Il y a, dans les *Mémoires de Mademoiselle*, une page vraiment saisissante qui nous montre, sous le plus beau jour, le grand cœur du grand capitaine : « M. le Prince vint me » voir » (après le combat de la porte Saint-Antoine ; pendant l'ac-

Suivons donc Mademoiselle dans son expédition d'Orléans, et avant de voir ce qu'elle y fit, sachons ce qu'elle y allait faire.

M. le prince, revenu à Paris après sa prison de Vincennes et du Havre, l'avait bientôt quitté, résolu à la révolte, et s'en était allé guerroyer en Guienne. L'armée royale, animée par la présence de toute la cour, l'avait poursuivi et battu, et il avait fallu des prodiges d'audace et de bonne fortune pour qu'il lui échappât avec quelques débris de ses troupes.

---

tion, Mademoiselle s'était rendue du Luxembourg à la Bastille). « Il était dans un état pitoyable ; il avait deux doigts de pous- » sière sur le visage, ses cheveux tout mêlés ; son collet et sa » chemise étaient pleins de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé ; » sa cuirasse était pleine de coups, et il tenait son épée nue à » la main, ayant perdu le fourreau. Il me dit : Vous voyez un » homme au désespoir ; j'ai perdu tous mes amis : MM. de » Nemours, de la Rochefoucault et Clinchamp sont blessés à » mort. Je l'assurai qu'ils étaient en meilleur état qu'il ne » croyait, que les chirurgiens ne les croyaient pas blessés dan- » gereusement, et que, tout présentement, je venais de voir » Clinchamp qui n'était en aucun danger. Cela le réjouit un » peu, il était tout à fait affligé ; lorsqu'il entra, il se jeta sur » un siége, il pleurait et me disait : pardonnez à la douleur où » je suis. Après cela, qu'on dise qu'il n'aime rien ! » L'histoire a recueilli les larmes sympathiques que Condé versa au *soyons amis*, *Cinna*, de Corneille. Celles-ci ne lui font pas moins d'honneur.

C'était dans ces conditions défavorables que l'insurrection s'était ranimée à Paris, et que la seconde Fronde avait commencé. Les Parisiens voyaient avec effroi l'armée mazarine victorieuse se rapprocher de leur ville, soumettant toutes les résistances, et, déjà avancée jusqu'à Blois, menacer Paris d'un nouveau siége. Il était pour eux de la dernière importance d'avoir un point d'appui en province et de conserver quelque communication avec ce qui restait de Frondeurs dans le midi de la France. Aucune ville ne répondait mieux à cette nécessité politique et militaire qu'Orléans. Occupant avec ses faubourgs les deux rives de la Loire, *tête de ligne*, comme on dit aujourd'hui, des routes de Bordeaux et de Toulouse, son importance stratégique avait été plus d'une fois démontrée pendant les guerres étrangères et les guerres religieuses du quinzième et du seizième siècle. D'ailleurs il n'y en avait point dont il semblât plus facile de s'assurer le concours. Elle avait donné son nom à Monsieur; elle était la pièce principale de son apanage, et c'était en son nom qu'elle était gouvernée par M. de Sourdis. Mais les succès de l'armée royale en Guienne, sa présence à Blois, son intention évidente d'enlever Orléans sans coup férir en faisant ouvrir ses portes au nom du roi, l'existence bien connue dans ses murs d'un parti Mazarin, qui se fortifiait de tous les revers de la Fronde en Guienne, donnaient à croire que Monsieur devait se hâter s'il voulait rester maître de sa capi-

tale, et qu'il s'en assurerait mieux en se portant sur la Loire qu'en restant sur les bords de la Seine. Une députation de bourgeois d'Orléans vint au Luxembourg appuyer ces considérations et demander à Monsieur, au cas où il n'y pourrait aller, d'y envoyer sa fille. Monsieur décida qu'il irait : sur quoi, Mademoiselle, connaissant son père, gagea qu'il resterait et que ce serait elle qui ferait le voyage. Elle gagna son pari ; dont elle fut fort joyeuse. Il lui souriait d'entrer dans une aventure, et aussi de rendre personnellement un service considérable à M. le Prince dont les intérêts lui tenaient fort au cœur.

Elle partit donc, emportant pour toute instruction l'ordre d'empêcher à quelque prix que ce fût que son armée ne passât la Loire : Monsieur craignait, songeant un peu aux intérêts du parti et beaucoup aux siens propres, que sa fille ne découvrît Paris en voulant secourir son illustre frère d'armes. Arrivée dans les plaines de la Beauce, Mademoiselle monta à cheval, son carrosse ayant été fort à propos endommagé, et marcha à la tête de cinq cents chevaux, avec mesdames de Fiesque et de Frontenac pour maréchales de camp (1). En route elle arrêta des courriers, et se laissa en riant installer présidente

(1) Dans un moment de bonne humeur railleuse, Monsieur écrivit à ces dames avec cette suscription : « A Mesdames les » comtesses de Fiesque et de Frontenac, maréchales de camp » dans l'armée de ma fille contre le Mazarin. »

d'un conseil de guerre. A Arthenay, elle apprit que les gens d'Orléans, pressés entre la Cour et la Fronde, avaient pris le parti de se neutraliser et de n'ouvrir leurs portes ni à l'une ni à l'autre, s'excusant fort, d'ailleurs, auprès de la fille de leur maître, et promettant de la recevoir avec tous les honneurs imaginables dès que l'armée royale aurait passé son chemin. En cette rencontre fâcheuse, Mademoiselle puisa dans son caractère résolu une inspiration qui, cette fois, était la sagesse même. Il était évident qu'Orléans appartiendrait au premier arrivé, et que se laisser devancer c'était tout perdre. « Il n'y a rien à délibérer; » dit-elle aux généraux. « Je m'en vais droit à Orléans. S'ils me refusent la » porte d'abord, je ne me rebuterai point; peut-être » que la persévérance l'emportera. Si j'entre dans » la ville, ma présence fortifiera les esprits de ceux » qui sont bien intentionnés; elle fera revenir ceux » qui ne le sont pas. Quand on voit des personnes » de ma qualité s'exposer, cela anime terriblement » les peuples... Si la cabale des mazarins est la plus » forte, je tiendrai tant que je pourrai; si à la fin il » me faut sortir, je m'en irai à l'armée. A porter le » tout au pis, je tomberai entre les mains de gens » qui parlent la même langue que moi, qui me » connaissent et qui me rendront dans ma captivité » tout le respect qui est dû à ma naissance. » On le voit, elle prenait d'avance son parti d'être prisonnière de guerre et de voir ses vainqueurs à ses

pieds : Mandane aussi avait été captive ; et M. le Prince, comme Artamène, la viendrait délivrer.

Arrivant sous les murs d'Orléans, elle trouva, comme on le lui avait annoncé, la porte Bannière (1) fermée et barricadée. Elle se nomma ; l'on n'ouvrit point. Elle attendit trois heures ; on la laissa attendre. Impatientée, elle fut se promener, et commença de tourner autour de la ville sur la contrescarpe du fossé. Le rempart était bordé de peuple qui criait : *Vive le roi! vive les princes!* et *point de Mazarin!* Voyant des gens si bien disposés, Mademoiselle les hêla à travers le fossé, leur commandant d'aller à l'hôtel de ville et de lui faire ouvrir. Leur zèle n'allant point au delà des cris, elle continua jusqu'à une porte où la garde, en son honneur, prit les armes sur le rempart. Sur cette démonstration, elle somma le capitaine d'ouvrir, à quoi celui-ci répondit qu'il n'avait pas les clés. Mademoiselle trouva la raison pitoyable, qu'il était bien simple de rompre ce qu'on ne pouvait ouvrir, et que le capitaine devait savoir à qui il parlait. « Il ne répondit qu'en révérences. »

Elle ne se découragea pas et continua sa promenade, persuadée que de tant de portes elle en forcerait bien quelqu'une. Le marquis de Villène, un des plus habiles astrologues de son temps, ne lui

(1) La porte n'existe plus, mais la rue qui y conduisait est encore une des grandes voies d'Orléans, et s'appelle la rue Bannier.

avait-il pas prédit que tout ce qu'elle entreprendrait depuis le mercredi 27 mars jusqu'au vendredi lui réussirait, et que même, dans ce temps-là, elle ferait des affaires extraordinaires? Elle avait la prédiction dans sa poche et le dit à ses comtesses. A force d'aller, elle se trouva au bord de l'eau ; et tous les bateliers, fort nombreux alors, lui dirent que la porte Brûlée « (illustre porte, » dit-elle, « qui sera tant renom-
» mée par mon entrée,)» était facile à rompre, et que,
» si elle voulait, ils allaient y travailler. Je leur dis
» qu'ils se hâtassent ; je leur donnai de l'argent, et
» pour les voir travailler et les animer par ma pré-
» sence, je montai sur une butte de terre assez haute
» qui regardait cette porte. Je songeai peu à pren-
» dre le bon chemin pour y parvenir; je grimpai
» comme un chat. Je me prenais aux ronces et aux
» épines, et je sautai toutes les haies sans me faire
» aucun mal. » L'ouvrage étant avancé, on fit venir deux bateaux, car il y avait au-dessous de la porte, dont le pont était levé, un fond où la rivière entrait et battait la muraille. On posa sur l'un d'eux une échelle où Mademoiselle monta sans se faire prier; et voilà l'escalade. Bientôt deux planches de la porte furent rompues ; et voilà l'effraction. On « fourra
» Mademoiselle par ce trou, où elle n'eut pas plutôt
» la tête passée qu'on battit le tambour. » Pour achever le passage, elle donna la main au capitaine et lui dit malicieusement : « Vous serez bien aise de
» pouvoir vous vanter que vous m'avez fait entrer.»

On poussa les cris frondeurs, on mit Mademoiselle sur une chaise en guise de pavois, et ce fut ainsi que, portée en triomphe ou dans cette chaise, ou sur les bras (tout hors d'elle-même de joie, elle ne sait trop lequel), elle traversa les premières rues de sa conquête, jusqu'à ce, que fatiguée de cette façon d'aller, elle dit à ses porteurs « qu'elle savait mar- » cher et qu'elle les priait de la mettre à terre. »

La voilà maîtresse d'Orléans, et la cabale mazarine à bas. Mais pour consolider cette victoire pacifique, il fallait parler après avoir agi ; et Mademoiselle se faisait une plus grosse affaire de haranguer le bourgeois à l'hôtel de ville que de sauter les buissons et de grimper les échelles. Malgré cela, à cause de cela peut-être, elle se résolut d'aller encore à l'aventure et de ne point concerter ce qu'elle dirait, comme le lui conseillaient les gens de son parti. « Je sais, » leur dit-elle, « sur quoi j'ai à parler ; si j'y songeais » je ne ferais rien qui vaille ; il faut que je dise tout » ce qui me viendra à la tête ; et surtout, mettez- » vous derrière moi ; si l'on me regarde, je ne sau- « rai plus où j'en suis, » Et en effet elle s'en tira, et fit une harangue claire, chaleureuse, populaire, qui lui valut les compliments de tout le monde.

Elle en reçut bientôt deux autres auxquels elle fut très-sensible. L'un était de Monsieur, qui d'ordinaire lui disait peu de douceurs. Il lui écrivit qu'elle avait sauvé Orléans et assuré Paris, qu'elle avait montré autant de prudence que de cœur, que c'était

une joie publique, que tout le monde disait qu'elle était une digne petite-fille de Henri le Grand. L'autre, plus précieux encore, était de M. le Prince, souverain juge et dispensateur de la gloire militaire. Il lui écrivit au sujet de son entrée à Orléans : « C'est un coup qui n'appartient qu'à vous et qui » est de la dernière importance. » Quelques jours après, quand Mademoiselle eut décidé, non sans peine, les gens d'Orléans à le recevoir dans leurs murs, il lui rendit un témoignage encore plus flatteur. M. de Nemours s'étant plaint d'une décision stratégique qu'elle avait fait prendre contre son avis dans un conseil de guerre, il le remit à sa place et dit « que les résolutions prises dans un conseil où » Mademoiselle avait bien voulu être, devaient être » suivies, quand elles ne seraient pas bonnes; mais » que celles que l'on avait prises étaient telles que » le roi de Suède n'eût pu mieux prendre son » parti; » — *dont M. de Nemours fut fort attrapé.*

Ce fut l'apogée de sa gloire et de sa puissance. Véritable souveraine d'Orléans, elle y rend haute et basse justice. Elle offre de faire pendre dans les places publiques de la ville une quarantaine de ses soldats qui avaient malmené le bourgeois. Aimant fort la justice et étant fort sensible à la misère des pauvres, elle met ordre aux pilleries des gens de guerre dans la campagne; et en même temps, elle refuse noblement de toucher à l'argent des caisses publiques. Elle veut courir sus à l'artillerie royale

qu'on savait à St-Mesmin, et est fort fâchée qu'on lui remontre que, n'ayant point de troupes, cela était difficile. Quand on lui faisait difficulté d'enregistrer au présidial le pouvoir qu'elle tenait de Monsieur, sous le prétexte qu'il n'y avait point d'exemple que jamais Fils de France en eût usé de cette manière dans son apanage, elle répond « qu'il » lui semble qu'en l'état où elle est à Orléans, rien » ne lui doit être impossible, et que quand il n'y au» rait point d'exemple de chose pareille, elle serait » bien aise d'en faire un pour l'avenir. »

Cependant, même en ces jours de triomphe, nous la retrouvons encore un peu femme et un peu enfant, femme par l'argument des pleurs qu'elle emploie quand on lui résiste, enfant par le goût des confitures. M. de Sourdis avait accoutumé de lui envoyer tous les jours un paquet de confitures, en ayant de très-bonnes (je pense, pour l'amour de la couleur locale, que ce devait être du cotignac). S'étant brouillé avec elle pour l'affaire de l'enregistrement au présidial, il lui avait coupé les vivres. Après le raccommodement, elle demanda qu'il lui restituât l'arriéré, « ce qu'il fit, car je ne perdis pas un de » mes paquets. »

Mademoiselle avait fait à Orléans ce qu'elle y devait faire, et elle s'ennuyait. Pour passer le temps, elle faisait arrêter tous les couriers qui passaient, chargés les uns de dépêches dont elle tirait profit pour le parti, les autres « de poulets et de lettres de famille

» assez ridicules, dont elle avait le profit de se diver-
» tir. » Ce divertissement ayant perdu l'attrait de la nouveauté, Mademoiselle, ne se sentant plus bonne à rien dans Orléans, et regrettant le Cours-la-Reine et le jardin de Renard, s'en revint à Paris. L'armée royale qui tenait la campagne fit haie courtoisement sur son passage, lui donna à dîner en chair et poisson, et peu s'en fallût qu'elle y ajoûtat le divertissement d'une bataille. Sa rentrée fut un triomphe; comme on sut qu'elle allait au Cours, elle le trouva encombré de carosses; arrivée à son logis, mille gens l'y vinrent visiter; l'applaudissement fut universel ; « elle fut tout à fait satisfaite. »

Ce néanmoins, le parti allait fort mal; l'armée des frondeurs, victorieuse à Bléneau, avait été battue à Etampes; les troupes royales se rapprochaient de Paris, et l'on pouvait prévoir que tout le génie de M. le Prince ne réussirait pas à rétablir les affaires. Je ne dirai rien du combat de la porte Saint-Antoine, — ni de ces volées du canon de la Bastille qui, envoyées aux troupes du roi par l'ordre de Mademoiselle, sauvèrent celles de M. le Prince, mais, disait finement Mazarin, *tuèrent son mari*, — ni de l'émeute de l'Hôtel de Ville où elle montra autant d'humanité que de courage. Mais je ne veux point la quitter au moment où va commencer sa disgrâce, sans signaler le contraste de sa contenance fière et généreuse devant l'exil et le malheur, avec la platitude égoïste et lâche de son père qui, à son ordinaire,

l'abandonnait après avoir trouvé bon qu'elle se compromît pour lui.

Tout était fini, le roi était rentré à Paris, Mazarin était le maître; avec dignité ou avec bassesse il fallait céder. « J'entrai, » dit Mademoiselle, « dans le » cabinet de Madame où je trouvai Monsieur. Je lui » demandai s'il était vrai qu'il eût ordre de s'en » aller. Il me dit qu'il n'avait point de comptes à » me rendre. Je lui répliquai : Quoi! vous aban- » donnez M. le Prince et M. de Lorraine! — Il me » tint encore le même discours. Je le suppliais de » me dire si je serais chassée. Il me dit qu'il ne se » mêlait point de ce qui me regardait; que je m'étais » si mal gouvernée avec la cour qu'il déclarait qu'il » ne se mêlerait point de mes intérêts, puisque je » n'avais pas cru ses conseils. Je pris la liberté de » lui dire : Quand j'ai été à Orléans ça été par votre » ordre : je ne l'ai pas par écrit, parce que vous me » le commandâtes vous-même; mais j'ai plusieurs » lettres de V. A. R. plus obligeantes qu'il ne m'ap- » partenait, par où vous me témoigniez des sen- » timents de bonté et de tendresse qui ne me faisaient » pas croire pour lors que V. A. R. dût en user » comme elle fait présentement. — Là dessus il me » dit : Ne croyez-vous pas, Mademoiselle, que l'af- » faire de Saint-Antoine ne vous ait pas nui à la » cour? Vous avez été bien aise de faire l'héroïne, » et que l'on vous ait dit que vous l'étiez de notre » parti, que vous l'aviez sauvé deux fois. Quoi qu'il

» vous arrive, vous vous en consolerez quand vous
» vous souviendrez des louanges que l'on vous a
» données. — J'avoue que j'étais dans un grand
» étonnement de le voir de cette humeur. Je lui ré-
» pondis : Je ne crois pas vous avoir plus mal servi à la
» porte Saint-Antoine qu'à Orléans. Ces deux actions
» si reprochables, je les ai faites par votre ordre :
» si elles étaient à recommencer, je les ferais encore,
» parce que mon devoir m'y obligerait. Si vous êtes
» malheureux, il est juste que je partage votre dis-
» grâce et votre mauvaise fortune ; quand je ne vous
» aurais pas servi, je ne laisserais pas d'y participer.
» Ainsi à mon sens, il vaut mieux avoir fait ce que
» j'ai fait que de pâtir pour n'avoir rien fait. Je ne
» sais ce que c'est que d'être héroïne : je suis d'une
» naissance à ne jamais rien faire que de grand et
» d'élevé. On appellera cela comme on voudra;
» pour moi j'appelle cela suivre mon inclination et
» aller mon chemin ; je suis née à n'en pas prendre
» d'autres. »

IV.

Dix-huit ans ont passé sur la tête de Mademoiselle, et nous allons assister à l'éveil de son cœur. Mademoiselle, qui a quarante-trois ans et avait beaucoup de cheveux gris à trente-trois ; Mademoiselle, qui n'avait jamais vu dans le mariage que le prix auquel il fallait payer une couronne fermée ; Made-

moiselle, qui datait de Saint-Jean-de-Luz de si beaux plans d'une république d'où la galanterie et le sacrement seraient bannis ; Mademoiselle est amoureuse. Elle l'est autant qu'on le peut être, et elle en fait l'aveu avec une candeur, presque avec une humilité qui ne sont pas sans noblesse : « Dieu » est le maître de nos états : il nous y laisse autant » que la variété de nos esprits le peut souffrir. Il » avait permis que j'eusse regardé le mien comme » le plus heureux que je pouvais choisir au monde : » je devais me trouver satisfaite de ma naissance, » de mon bien et de toute sorte d'agréments qui » peuvent faire passer la vie sans être incommode » à soi-même ni à charge à personne. Cependant, » sans en savoir la raison, je m'ennuyais des en- » droits où je m'étais plu autrefois ; j'en affection- » nais d'autres qui m'avaient été indifférents.... » Après avoir passé un très-long temps dans cette » agitation, je voulus rentrer en moi-même et dé- » mêler ce qui me faisait du plaisir et ce qui me » donnait de la peine. Je connus qu'une autre con- » dition que celle que j'avais éprouvée jusque-là » faisait toute mon occupation ; que, si je me ma- » riais, j'en serais plus heureuse ; qu'entre tous les » partis que je pouvais prendre, Dieu souffrait que » je sentisse dans mon cœur que celui-là était le » seul qui pouvait me donner du repos ; que je » n'avais jamais reçu de marque d'amitié de qui » que ce soit, qu'il y avait plaisir d'être aimée et

» qu'il y aurait beaucoup d'agrément de vivre avec » un parfait honnête homme. »

Le parfait honnête homme était déjà trouvé ; et qui y regarderait de près verrait bien que Mademoiselle a passé non point du désir abstrait d'une condition nouvelle à l'amour pour *lui*, mais de l'amour pour *lui* au désir du mariage. Cet objet d'une passion d'automne, c'était M. de Lauzun, lequel n'était rien qu'un gentilhomme d'assez bonne noblesse, fort agréable au roi qui l'avait fait son capitaine des gardes, courtisan spirituel, homme de beaucoup d'esprit et de nuls principes, homme à bonnes fortunes et qui se montra, en cette affaire, plus habile tacticien qu'on ne saurait l'imaginer. Mademoiselle, en s'interrogeant, eut bien vite compris « que ses inquiétudes n'avaient pas été vagues ; » le mérite qu'elle avait trouvé dans M. de Lauzun, » la distinction de sa conduite par rapport à celle » des autres gens, et l'élévation d'âme qu'il avait » au-dessus du commun des hommes, l'agrément » de sa conversation et un million de singularités » qu'elle lui connaissait lui firent comprendre ou » plutôt sentir qu'il était la seule personne digne de » son choix. » Elle eut dès l'abord toutes les angoisses de sa découverte ; elle vit tous les obstacles qui semblaient faire un rêve du désir de son cœur, obstacles du côté du roi et de la cour, obstacles du côté de sa gloire, obstacles du côté de Lauzun lui-même, qui gardait avec elle une attitude trop res-

pectueuse pour qu'il fût aisé de lui faire entendre qu'on songeait à lui. Elle eut aussi les enivrements rapides d'une première passion, et elle décrit avec une réalité frappante cet état douloureux et charmant que les cœurs neufs et chastes peuvent seuls bien comprendre :

« Je vis bien en moi-même que les sujets de » mes joies venaient du plaisir que j'avais de parler » avec lui ; et le peu d'application que j'avais à » toutes mes autres affaires, le dégoût que je me » sentais pour tout le monde, et l'ennui dans lequel » j'étais lorsque je ne le trouvais pas chez la reine » me firent connaître tout ce que j'avais ignoré » jusque-là. Je n'avais d'occupation ni d'agitation » que celles qui me venaient de ces pensées ; tantôt » je voulais qu'il devinât mon état, et d'autres fois » je désirais qu'il ne le connût point. Je suis natu- » rellement impatiente ; j'avoue que mon état m'ac- » cablait ; je ne pouvais souffrir personne ; le monde » me mettait au désespoir ; je voulais être seule » dans ma chambre, *ou le voir...;* pourvu que je le » visse, je me trouvais en repos. »

Sous l'influence de ce sentiment si nouveau pour elle, son orgueil de race ne s'abaissa pas, mais il fit une rapide volte-face. Elle l'avait mis à n'accepter que des partis qui l'élevassent, et, de grande princesse, la fissent grande reine. Elle sentit qu'elle pouvait le mettre à élever jusqu'à elle celui qu'elle aurait choisi, et à réparer l'injustice du sort en fai-

sant, à elle toute seule, la fortune d'un honnête homme. Puis, songeant à la difficulté qu'il y aurait de faire connaître à M. de Lauzun tout ce qu'elle pensait pour lui, elle se souvint d'avoir entendu des vers de Corneille qui décrivaient une situation semblable à la sienne, et parlaient d'un muet langage des yeux et du cœur, qu'elle avait jusque-là dédaigné d'apprendre. Elle fit acheter un Corneille complet et l'apprit par cœur comme une formule rassurante (1).

Elle n'était pas femme à rester longtemps indécise. Peu de semaines après qu'elle eut connu son propre cœur, elle prit, avec une bonne foi sérieuse

---

(1) Voici ces vers qui décrivent avec une certaine grâce savante et profonde un des plus mystérieux phénomènes de la vie du cœur :

Quand les ordres du Ciel nous ont fait l'un pour l'autre,
Lise, c'est un accord bientôt fait que le nôtre.
Sa main entre les cœurs, par un secret pouvoir,
Sème l'intelligence avant que de se voir.
Il prépare si bien l'amant et la maîtresse
Que leur âme au seul nom s'émeut et s'intéresse.
On s'estime, on se cherche, on s'aime en un moment.
Tout ce qu'on s'entredit persuade aisément;
Et sans s'inquiéter de mille peurs frivoles,
La foi semble courir au devant des paroles.
La langue en peu de mots en exprime beaucoup :
Les yeux, plus éloquents font tout voir tout d'un coup,
Et de quoi qu'à l'envi tous les deux nous instruisent,
Le cœur en entend plus que tous les deux n'en disent.

(Suite du *Menteur*, acte IV, scène I.)

et chrétienne, une résolution à laquelle il ne manquait, pour être raisonnable, que d'avoir été prise vingt ans plus tôt, et en faveur d'un homme qui eût été ce qu'elle croyait qu'était M. de Lauzun : « Après » avoir demandé à Dieu la grâce de me faire déterminer, je compris, par l'état dans lequel je me » trouvais, que je serais toute ma vie troublée, si » je travaillais à chasser de mon esprit ce qui s'y » établissait si fortement. Lorsque je cherchais à le » détruire, je ne m'occupais que des moyens que » j'avais à prendre pour que tout cela réussît : cela me » semblait si aisé à faire, par les exemples que j'avais » lus dans l'histoire, que je ne pouvais pas imaginer » que personne s'y pût opposer, hors ceux qui se » promettaient d'hériter de mon bien. Le lendemain » de cette dernière résolution, je me trouvai avec » M. de Lauzun chez la reine ; je passai devant lui ; » il me sembla que l'honnêteté et la gaîté avec laquelle je lui parlais lui devaient faire deviner ce » que j'avais dans le cœur pour lui ; et lorsque je » me souvenais des vers que j'ai écrits, je me figurais qu'il me devait entendre. »

Lauzun, qui l'avait bien entendue, joua ses cartes avec une *maestria* vraiment merveilleuse, à ce point que, si on ne savait pas par ailleurs qui il est, on se croirait, jusqu'à la dernière page du roman, en présence d'un héros de Corneille, amoureux de Mademoiselle, mais comme d'une divinité sur laquelle il n'ose lever les yeux, et si désintéressé qu'il songe

plus à la gloire de sa princesse qu'à son propre bonheur et à sa propre fortune. Il avait de bons yeux et n'était point du tout indifférent à la perspective de s'appeler M. de Montpensier et de devenir le plus grand seigneur de France. Mais il eut le rare mérite de ne point se laisser griser par un si beau rêve, et il eut le talent de tenir sa manœuvre en partie double, de façon, tout à la fois, à bien garder le cœur qu'il avait conquis, et à se rendre absolument irréprochable aux yeux du roi et de la cour, si la cour et le roi trouvaient mauvais qu'une Fille de France dérogeât jusqu'à lui. Par grand bonheur, une même attitude convenait à ces deux fins, l'attitude d'un inaltérable respect. Par là il enfermait ses espérances dans un impénétrable mystère jusqu'au jour où on pourrait, par coup d'Etat et par surprise, en faire des réalités. Il sentait bien que du plus loin qu'on les eût soupçonnées, on eût enfermé comme un fou ce cadet qui prétendait devenir cousin germain du roi, ou chassé comme un impie ce téméraire qui levait des yeux profanes sur les divinités de l'Olympe. Pour Mademoiselle, elle avait beau trouver, dans son impatience et son embarras, qu'il était trop respectueux et ne l'aidait pas assez à s'expliquer, elle n'en était pas moins flattée dans sa fierté, son unique passion avant qu'elle eût connu l'amour ; et, « quand elle raisonnait sur sa conduite réservée, au » lieu de la blâmer, elle la trouvait très-sage, per» suadée qu'il ne se pouvait pas qu'il ne connût

» l'amitié qu'elle avait pour lui, et voyant bien que » les doutes qu'il en voulait témoigner étaient des » marques de son profond respect. » D'ailleurs, il n'était pas malaisé au rusé Gascon d'y joindre des marques d'un dévouement chevaleresque, et même, puisqu'elle le voulait absolument, d'une amitié qui ne supprimait pas les distances, montrant ainsi que des sentiments plus ardents et plus tendres, contenus par l'effort d'une vertu héroïque, se cachaient sous cette froideur qui, d'ailleurs, ne l'empêchait point d'entrer dans les goûts de la princesse, de recevoir avec une humble reconnaissance ce qu'elle lui voulait confier de ses secrets, de prolonger, par obéissance, ses tête-à-tête avec elle, de faire scrupuleusement maigre les trois jours de Rogations, de lui parler religion mieux qu'un prédicateur, enfin de se rendre chaque jour plus aimable et plus nécessaire.

La limite était délicate, surtout avec une femme dont les yeux et le langage invitaient à la franchir. Mais il n'eut garde ; il lui laissa quelquefois espérer qu'il l'entendait, mais il lui fit voir qu'il voulait user du droit de ne pas l'entendre, qu'il ne ferait point un seul pas, et que ce n'était point de son côté que viendraient les avances. Il fallut qu'elles vinssent toutes du côté de Mademoiselle, une à une, sans encouragement, sans qu'on fît même la seconde moitié du chemin, Il fallut qu'elle le recherchât, qu'elle lui offrit, lui imposât presque ses confiden-

ces, qu'elle lui demandât les siennes en retour, qu'elle lui parlât mariage, qu'elle le consultât sur les partis qu'on lui proposait, qu'elle lui présentât comme une thèse abstraite, puis comme une idée vague, puis comme un désir, puis comme une intention, la pensée d'élever jusqu'à elle un honnête homme, un personnage anonyme, qui lui devrait tout. Pour lui, il répondait toujours en homme parfaitement désintéressé en tout cela, en homme qui veut, quoi qu'il arrive, garder sa position entière, et pouvoir dire qu'il était à mille lieues de s'imaginer qu'il fût question de lui. Il fit bien, car un obstacle redoutable vint, au moment qu'on y pensait le moins, se mettre en travers du roman. Madame (Henriette d'Angleterre) mourut; et les grandes lamentations de Bossuet retentissaient encore sur sa tombe, que déjà on songeait à la remplacer. Monsieur demanda formellement et obtint du roi la permission d'épouser sa cousine ; ce mariage fut le bruit de la cour, et Lauzun fut, des premiers, complimenter Mademoiselle.

Cependant Mademoiselle manifesta si nettement sa répugnance qu'on n'insista pas ; elle voulait à tout prix en finir, et Lauzun se montrait d'autant plus prudent que la crise approchait davantage. Elle se mit pour lui en frais de coquetteries, ce que de sa vie elle n'avait fait pour personne. « Un ruban » de ma manchette se dénoua, je lui dis de vouloir » me l'attacher; il me répondit qu'il était trop ma-

» ladroit. » Elle appuya plus fortement sur la corde sentimentale; lui, sur la corde respectueuse. Elle lui dit que, tout de bon, elle avait quelqu'un en vue; il lui répondit qu'il en était fort aise. Elle lui dit qu'elle le voulait consulter sur son choix; il lui répondit qu'elle s'en devait bien garder. Mais « plus » il se défendait de vouloir s'entendre nommer, » plus j'avais envie de le faire. Comme il s'en allait » toujours lorsqu'il avait précisément répondu ce » qu'il avait à me dire, j'avoue que j'étais fort em-» barrassée de lui dire moi-même : C'est vous. » Elle ne le dit pas, mais elle l'écrivit, précisément ces trois mots, en deux syllabes, sur une feuille de papier qu'elle lui donna, lui recommandant de ne les point lire avant minuit, parce qu'il était vendredi, un jour malheureux. Là-dessus, ils se quittèrent; et quand il la revit, ce fut avec l'air résigné d'un homme aux dépens duquel une grande princesse, dont il est le serviteur, a voulu rire un peu. « Je ne suis pas » assez sot pour donner dans votre panneau. J'ai » bien connu que vous vouliez vous divertir, et vous » défendre par quelque tour extraordinaire de me » dire le nom de ce quelqu'un. » Et longtemps, plus elle se dépitait de ne pas être prise au sérieux, plus il s'obstinait à se dire mystifié. Il se rendit enfin, et consentit qu'on en parlât au roi; le roi commença par tomber des nues et finit par consentir. S'ils se fussent pressés davantage, s'ils eussent suivi le sage conseil, *plutôt aujourd'hui que demain*, qui leur re-

nait de bien des côtés, le roman finissait, comme Clélie, et Cyrus, et Zaïde, par le mariage. On sait que le dénouement fut autre, que, « Monsieur et quelques barbons » s'étant mis en travers, le roi retira son consentement. Mme de Sévigné nous a transmis le vif écho du tapage que cela fit à la cour, et n'a rien dit de trop ni sur la douleur passionnée, désespérée de Mademoiselle, ni sur la bonne contenance de Lauzun, qui, beau perdeur autant qu'habile joueur, reçut l'ordre royal « avec tout le res- » pect, toute la soumission, toute la fermeté et tout le » désespoir que méritait une si grande chute.» Dans une dernière entrevue, officiellement autorisée devant témoins, avec Mademoiselle, il lui dit : « Si vous » m'en croyez, vous irez demain dîner avec le » roi, pour le remercier d'avoir rompu une affaire » de laquelle vous vous seriez repentie toute votre » vie. » Et puis il pleura, mais en tête à tête, et continua ses fonctions de capitaine des gardes.

Je n'ai pas le courage de m'étendre sur le triste épilogue de cette romanesque histoire, sur la captivité de Lauzun, sur l'habileté rapace avec laquelle Madame de Montespan — et Louis XIV, hélas ! — exploitèrent, au profit de leur bâtard, la passion de Mademoiselle, sur le prix royal auquel il lui fallut payer la liberté de son idole, sur son désenchantement amer quand elle vit son Lauzun reparaître vieilli, bourru, hargneux, menteur, ingrat, avide d'argent, mécontent des quarante mille livres de

rente qu'elle lui donnait, prenant plaisir à détruire de ses propres mains l'idéal que l'honnête princesse avait pris pour lui. Mais s'il faut une moralité au bas de toute page de l'histoire du cœur humain, en voici une au bas de celle-ci : c'est qu'après la vertu, qui est la seule chose nécessaire, il y en a une autre qui ne gâte rien, c'est le bon sens. Avec quelques grains de cet ingrédient modeste et roturier, Mademoiselle ne se fût pas embarquée à vingt ans dans la Fronde, à quarante dans l'amour. Nous y aurions perdu les deux pages les plus intéressantes de sa vie ; elle y eût gagné d'épouser tranquillement quelque souverain d'Allemagne ou d'Italie, ou de vivre honorée et indépendante dans un célibat moins fier et plus persévérant ; elle y eût gagné surtout de ne point connaître une des plus grandes amertumes du cœur, la nécessité de mépriser ce qu'on a aimé.

REMARQUES

SUR

LES RELATIONS DE PARALLÉLISME

QUE PRÉSENTENT

DANS LA LORRAINE ET DANS LA SOUABE

LES COUCHES DU TERRAIN DIT MARNES IRISÉES OU KEUPER,

PAR M. LEVALLOIS.

Inspecteur général des Mines.

Je me suis proposé autrefois de démontrer l'identité de composition générale, dans la Lorraine et dans la Souabe, sur le versant occidental des Vosges et sur le versant oriental de la Forêt-Noire, du terrain connu sous le nom de *Marnes irisées ou Keuper*. Le plan que je m'étais formé consistait à exposer successivement les observations que j'avais pu faire dans ces deux contrées; en sorte que la démonstration de l'identité serait résultée tout naturellement du rapprochement de ces observations. La première partie de ce travail, celle qui concerne la Souabe, fut présentée à la Société géologique de France, dans sa séance du 7 avril 1834, et imprimée dans le 2e volume de ses *Mémoires* (1); mais la

---

(1) *Identité des formations qui séparent, dans la Lorraine et dans la Souabe, le Calcaire à Gryphites du Muschelkalk.*

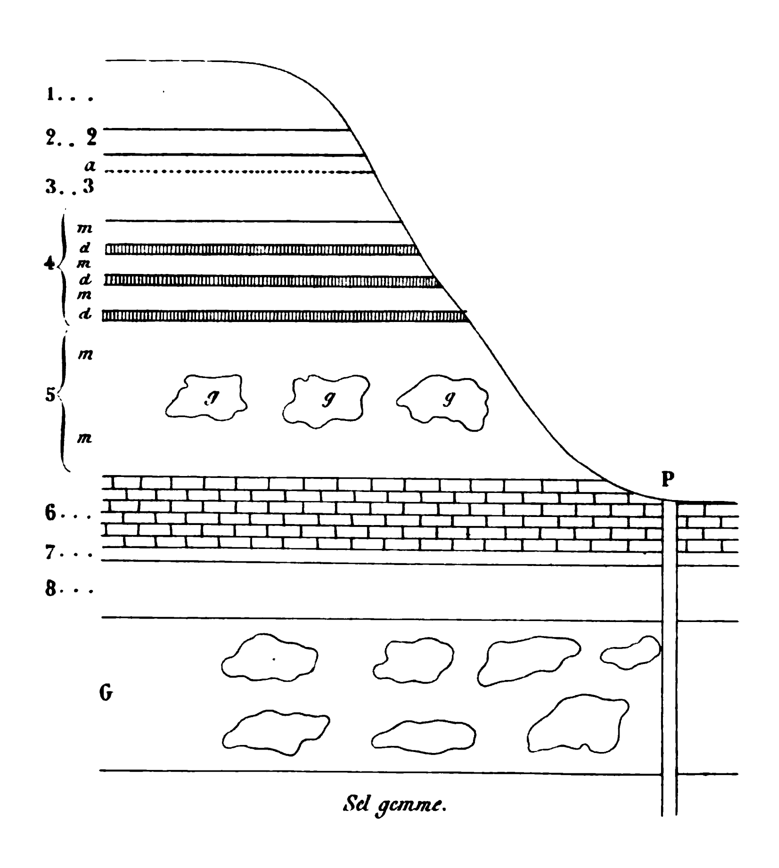
tant ainsi qu'il suit la série des couches traversées dans le premier puits (1).

N° 5. — Marnes rouges, grises et vertes............		5m,00
N° 6. — Calcaire argileux, blanc jaunâtre, en bancs minces, aux surfaces de délit tout à fait plates et lisses..........................		5m,30
N° 7. — Marnes grises..........................		5m,00
N° 8. — Grès argileux, à grains fins, rouges et gris...		18m,50
Formation salifère.	Marnes et argiles schistoïdes, grises, rouges et vertes, avec gypse en masses puissantes. Sel gemme.........................	54m,60 (2)

Ajoutons qu'en s'élevant dans les côtes qui surmontent, autour de Vic, le plateau de calcaire argileux (n° 6), où a été ouverte l'exploitation du sel gemme, Voltz avait observé successivement : un autre étage de gypse (dans les marnes n° 5); un autre étage de calcaire argileux (n° 4); plus haut encore un grès quartzeux (n° 3 ou grès supérieur), dans lequel j'ai reconnu plus tard la présence de

(1) *Ann. des mines*, 1re sér., t. VIII, p. 243-246.

(2) *Ann. des mines*, 1re sér., t. VIII, p. 264. — Cette épaisseur-là est prise dans le 2e puits.



LÉGENDE.

N° 1 }
N° 2 } *Lias inférieur.*

N° 3 – *Grès supérieur – Grès dit infraliasique* = Avicula contorta.

a – Couche d'argile rouge non vue par Voltz.

N° 4 – *Dolomie supérieure.*

m – Marnes.

d – Dolomie.

N° 5 – *Gypse supérieur.*

m – Marnes.

g – Gypse.

N° 6 – *Dolomie moyenne.*

N° 7 – *Marnes.*

N° 8 – *Grès moyen – Grès de Stuttgart.*

G – *Gypse moyen.*

P – *Puits de la mine de sel.*

l'*Avicula contorta;* et enfin, couronnant le tout, la formation du lias consistant en une mince assise de schistes marneux gris (n° 2) et en calcaire à Gryphites (n° 1).

De telle sorte que la constitution géologique de la contrée, telle qu'elle a été et reste établie sans conteste par Voltz (1), peut être représentée par le diagramme de la petite planche ci-contre, dans lequel, en regard des numéros que ce savant avait affectés à ses sous-divisions, j'ai seulement mis les noms qui leur conviennent aujourd'hui.

Le grès keupérien moyen est recouvert par la dolomie moyenne, signalée par M. Elie de Beaumont, pour servir d'horizon.

M. Elie de Beaumont, qui; dans son important travail, publié en 1827 et 1828, a étudié les marnes irisées tout le long de la chaîne des Vosges, a observé les mêmes relations géognostiques que

(1) MM. d'Œynhausen, de Dechen et de Laroche, auxquels j'ai eu l'avantage de servir plusieurs fois de guide dans leurs excursions autour de Vic, en 1823, ont constaté la parfaite exactitude des relations géognostiques observées par Voltz, tout en montrant, contrairement à ce qu'avait cru d'abord ce dernier, que la formation salifère de cette contrée, avec toutes les couches qui la surmontent jusqu'au calcaire à Gryphées, appartient bien entièrement au keuper. (*Geognostiche Umrisse der Rheinlænder*, etc. Essen, 1825.)

nous avons indiquées ci-dessus. Ainsi il constate, vers le milieu de l'épaisseur de cette formation, l'existence d'un calcaire compacte, jaunâtre, à cassure esquilleuse, très-magnésifère, présentant une épaisseur moyenne de 6 mètres environ, absolument identique, sous tous les rapports, avec celui dans lequel est ouvert le premier puits de la mine de sel gemme de Vic (n° 6 de Voltz) (1), ladite couche « conservant partout des caractères minéralogiques » presque complétement identiques, une composi- » tion chimique analogue *et formant ainsi une sorte* » *d'horizon géognostique*, très-commode pour l'étude » des détails de cette formation (2). » Puis, au-dessous de cette dolomie, une couche « d'un grès peu dur, » schistoïde, micacé, de couleur bigarrée de rouge » et de gris bleuâtre » (3), qu'accompagnent des marnes charbonneuses, et en certains cas, comme à Noroy (Vosges), une couche de méchant combustible (4), puis encore au-dessous du gypse en gros amas. M. Élie de Beaumont constate en outre que ce calcaire jaunâtre (dolomie), ce grès schistoïde bigarré et ce gypse, se succédant ainsi de haut en bas au

---

(1) *Observations sur les différentes formations qui, dans le système des Vosges, séparent la formation houillère de celle du lias* (*Ann. des mines*, 2e sér., t. 1er p. 459).

(2) *Ibidem*, p. 454.

(3) *Ibidem*, p. 463.

(4) *Ibidem*, p. 464.

sein des marnes irisées, sont identiques avec la dolomie, le grès et le gypse de la formation salifère, successivement traversés dans le foncement des puits de Vic (1).

Ainsi se trouve bien établie la relation stratigraphique du grès keupérien moyen, que nous avons pris pour plan de comparaison sous le nom de *grès de Stuttgart,* avec la dolomie que M. Élie de Beaumont a considérée comme pouvant servir d'horizon : cette dolomie recouvre immédiatement le grès keupérien moyen ; et c'est précisément là, en effet, la position de ce que j'ai appelé *dolomie moyenne.* Et pour montrer combien cette relation est constitutionnelle, pourrait-on dire, il me suffira d'ajouter que j'ai pu la vérifier directement dans 69 communes du département de la Meurthe, où la dolomie et le grès sont exploités la plupart du temps comme matériaux de construction, aussi bien que dans bon nombre de communes de la Moselle, et nommément dans celle de Morhange (2), située aux confins

---

(1) *Ibidem* (*Ann. des mines,* 2° sér., t. IV, p. 39 à 43).

(2) Les environs de Morhange sont particulièrement à recommander pour l'étude des marnes irisées, dans leur plus complet développement. Le plateau qui domine la ville est formé par la dolomie moyenne ; et, tandis que les rampes qui y descendent montrent successivement le grès moyen et le gypse de la formation salifère, le mamelon du signal de Baronville, qui s'élève à l'ouest en prenant sa base sur ce même plateau, présente le

des deux départements, et où le grès renferme aussi précisément une méchante couche de combustible.

Le grès moyen n'offre pas d'ailleurs moins de constance que la dolomie moyenne dans ses caractères physiques et dans son allure, ce qui ne veut pas dire pourtant qu'ils conservent toujours, l'un pas plus que l'autre, une épaisseur uniforme, ni qu'ils ne fassent, même, jamais défaut nulle part.

Caractères du grès keupérien moyen de la Lorraine.

Ce grès répond au *psammite proprement dit*, de Brongniart (1); il est composé de grains très-fins de quarz réunis par un ciment argileux, abondant. Il renferme aussi du mica. Il est très-tendre, le plus souvent schistoïde, et la surface des feuillets est alors particulièrement couverte de paillettes de mica. Son épaisseur ne dépasse pas une vingtaine de mètres, sur quoi, généralement, les bancs les plus élevés, une dizaine de mètres environ, consistent en un grès rouge et le reste en un grès gris; et

---

gypse supérieur, qui y a été autrefois l'objet d'une exploitation. En sorte que dans la coupe verticale, haute de 80 mètres, comprise entre ledit signal de Baronville et le fond du vallon de Morhange, on peut observer, *au jour*, un ensemble de couches, dont les plus basses n'ont été mises à découvert, à Vic, que par les travaux de la mine, comme le montre le diagramme de la petite planche, page 519.

(1) *Dict. des sc. nat.*, 1823.

ces deux couleurs sont, de leur nature, assez contrastantes pour que cet ordre de succession des deux variétés soit partout frappant aux yeux. C'est dans les puits de la mine de Vic que ce grès s'est d'abord révélé ; mais je l'ai observé directement dans un nombre considérable de stations du département de la Meurthe, et j'ai eu occasion aussi de le voir dans les communes de Dalstein, Remelfing, Holling, Valmunster et Piblange du département de la Moselle.

La couleur *grise*, par laquelle se signale la division inférieure du grès, prend des nuances extrêmement variées, parmi lesquelles dominent le gris verdâtre et le gris jaunâtre. Dans les puits de la mine de Vic, hors du contact de l'air par conséquent, c'était le gris bleuâtre, le gris d'acier ; et j'ai observé cette même variété provenant du percement d'un puits domestique au nord de Dieuze. Parfois aussi le grès devient très-brun, agglutiné qu'il est par un ciment d'hydroxyde de fer, et alors il est beaucoup plus tenace.

La couleur *rouge*, qui distingue le grès dans ses bancs supérieurs, prend aussi diverses nuances depuis le rouge de sang jusqu'au rosacé ; mais ce qui le caractérise le plus habituellement, c'est de présenter sur sa tranche une infinité de raies couleur lie de vin, discontinues, mais néanmoins se prolongeant à peu près parallèlement à la stratification, et qui, se détachant sur un fond beaucoup plus clair,

lui donnent un aspect rubanné tout à fait remarquable et tout à fait distinctif; car il ne se retrouve nulle part dans les différents étages de grès que renferme le keuper, depuis le muschelkalk proprement dit (*calcaire de Friedrichshall* de M. d'Alberti) jusqu'au lias calcaire.

Caractères du grès (Schilfsandstein) exploité à Stuttgart.

Or, le grès que l'on exploite pour pierre de taille en beaucoup de points à l'entour de la ville de Stuttgart, et où il a une puissance de 30 mètres (1), répond trait pour trait, ensemble et détails, à la définition que nous venons de donner du grès keupérien moyen du département de la Meurthe. C'est ce dont on peut se convaincre en se reportant aux termes par lesquels nous avions caractérisé, en 1835 (2), le grès de la capitale du Wurtemberg, termes qui sont identiquement reproduits dans la description qu'a donnée en 1843, de ce même grès, et assurément *de visu*, le savant professeur de l'Université de Tubingen, M. Quenstedt (3), en précisant bien (en sorte qu'il n'y a pas de méprise possible sur la chose

(1) Alberti, *Halurgische Geologie*, 1852, 1er vol., p. 413.

(2) Mémoire cité, *Identité des formations, etc.*, p. 5.

(3) *Das Flözgebirge Würtembergs*, 2e édit., Tubingen, 1851, p, 88 : « Die Rothen sind durch horizontale unterbro» chene Streifen schäckig gezeichnet, eine Farbe, die in ihrer » Art einzig und überhand bezeignend ist. »

que j'ai qualifiée par le nom de grès de Stuttgart) qu'il s'agissait du *Schilfsandstein* (grès à roseaux), du *Feinkörnige Bausandstein*, noms déjà consacrés par M. d'Alberti (1), dès 1834, pour l'horizon du grès à bâtir de Stuttgart et de Heilbronn (2). Il est vrai que ceux-ci sont beaucoup plus riches en plantes fossiles que notre grès keupérien lorrain; mais, sur les cinq espèces jusqu'ici déterminées dans le Wurtemberg, il y en a deux : *Equisetum columnare* (Ad. Brongn.), *Calamites arenaceus* (Ad. Brongn.), dont nous avons pu constater la présence en beau-

---

(1) *Beitrag zu einer Monographie der bunten Sandstein, Muschelkalks und Keupers*, p. 144.

(2) C'est l'occasion d'accuser une erreur reconnue depuis longtemps [voy. mon *Aperçu de la constitution géologique de la Meurthe* (*Ann. des Mines*, 4e sér., t. XIX, p. 647, note 2, et *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1850, p. 310, note 1], que j'ai commise dans mon mémoire précité de 1835. Le tableau, p. 23, distingue à tort, sous le n° 11, au Weinsberg et au Sfitsberg près Heilbronn, un étage de gypse inférieur à la dolomie poreuse ou *Porosëkalk* (n° 10). Les magnifiques carrières exploitées (la seconde souterrainement) dans ces deux localités appartiennent au n° 6. De même aussi les carrières de grès de Jœgerhaus et de Weinsberg près Heilbronn, classées sous le n° 9, appartiennent tout à fait au n° 4. Les nos 8, 9 et 10 répondent au groupe du *Lettenkohle* de M. d'Alberti, tel qu'il l'entend dans son dernier ouvrage de 1864, groupe où le gypse ne se trouve décidément que très-rare et très-peu important. (*Ueberblick über die Trias*, p. 18.)

coup de points du département de la Meurthe (Moyenvic : très-belle empreinte d'*Equisetum*, Kerprich-lès-Dieuze, Mulcey, Maizières, Lunéville, etc.) (1). Et l'on a vu d'ailleurs que la vie végétale a marqué nettement sa trace dans notre grès keupérien, par la petite couche de combustible qui a été reconnue, comme à Morhange, Piblange, Valmunster (département de la Moselle), Noroy, Saint-Menge, La Vacheresse (département des Vosges), et que j'avais observée également dans le grès correspondant du Kriegsberg, près Stuttgart (2).

Ainsi encore se trouve donc bien établie la correspondance géologique du grès keupérien moyen du département de la Meurthe avec le grès à grains fins ou à roseaux des carrières de Stuttgart : et, un tel plan de comparaison étant posé, il devient facile de mettre en parallèle les sous-divisions qui ont été faites dans le keuper de l'une et l'autre contrée, comme on le voit par le tableau ci-contre, où j'ai présenté à la fois, relativement à la Souabe, la classification de M. Quenstedt (1851) et la dernière de M. d'Alberti (1864).

---

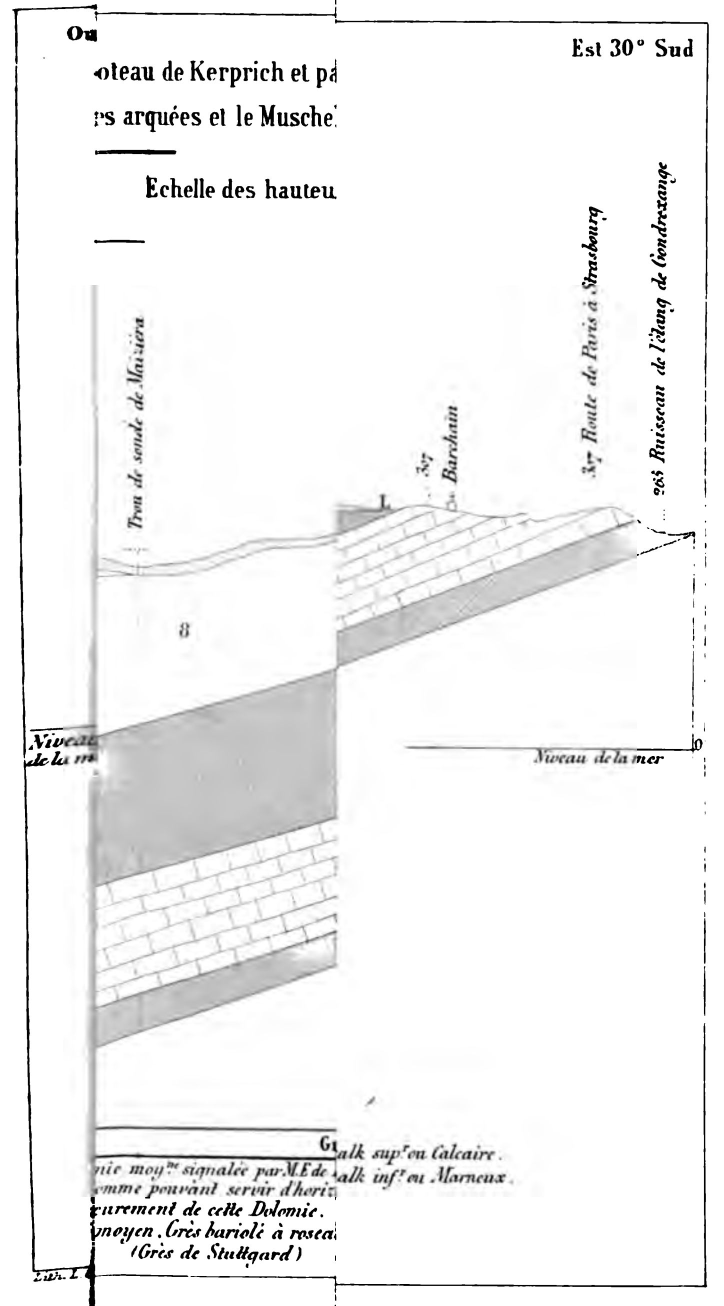
(1) On a trouvé aussi dans ce grès, près de Stuttgart, quelques fragments du crâne d'un grand reptile de la famille des Labyrinthodontes (Alberti, *Ueberblick, etc.*, p. 238). On ne connaît pas encore à ce niveau, en Lorraine, de fossiles appartenant au règne animal.

(2) Mém. cité, p. 6. Voy. aussi : Alberti, ouvrage cité de 1834, p. 146, et Quenstedt, ouvrage cité, p. 89.

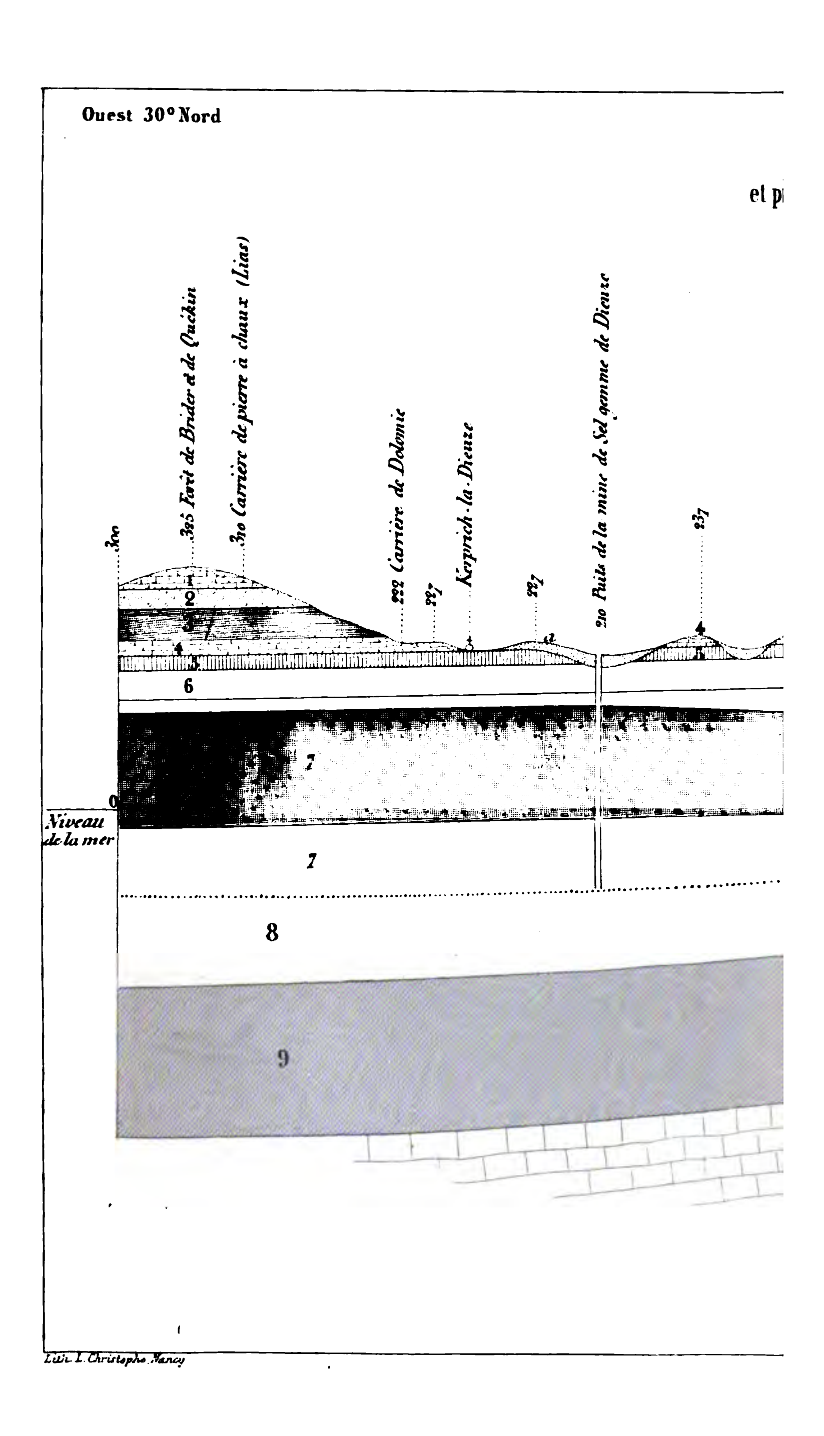
UEBERBLI[S] FLOEZGEBIRGE WURTEMBERGS, ETC.,

PAR [Q]UENSTEDT. 2e ÉDIT., 1851.

Grès jaune, couches aune ...		e (p. 109.)
Marnes panachées, dominantes, avec grès grossier.	s rouges...	
	lanc ...	d (p. 101.)
Dolomie de Gansiger	Marnes bariolées avec nombreux bancs de dolomie marneuse.	c (p. 97 et 542.)
Feinkorniger Sandste / stein de Heilbronn / (Grès à grains fins ou	ariolé, Schilfsandstein, Feinkor-r Bausandstein, pierre de taille tuttgart (30m de puissance....	b (p. 88 et 542.)
Marnes panachees, a / Marne crayeuse de C	argileuses rouges avec gypse.	a (p. 86.)
Dolomie supérieure. Horizon de Beaum / Restes de poissons e abondance. / *Cloaque* (p. 249) av *nuta* ou *Posidonia* (p. 191 et 318); / *Lingula Zenckeri* (d 314); / *L. tenuissima* (Bron / *Lima striata*; / *Gervillia socialis*; / *G. costata*; / *Myophoria vulgaris* / *M. Goldfussii*, etc. (	Dolomie flambée (Flammen Dolomite).............	(p. 71 et 543.)
	Cloaque : *Posidonia minuta*, *Lingula tenuissima*, *Gervillia socialis*, *Myophoria vulgaris*, *Myophoria Goldfussii*,	... (p. 73-75 et 543.)
Grès et charbon (Lett / Impressions végétale (p. 248).	Grès et charbon (Lettenkohle).	(p. 70 et 543.)
Gypse et sel gemme. (Ce sous-groupe n'es la Souabe. — Gypse r parties. — Point de s	Néant.	
Dolomie inférieure, p neuse .... (Manque dans la Wurtemberg.)	Couches supérieures. Dolomie poreuse.	
Calc	Couches moyennes.	
	Couches inférieures.	



me des couches du Keu
Ou
Est 30° Sud
oteau de Kerprich et pa
es arquées et le Musche
Echelle des hauteu
Trou de sonde de Maiziera
Barchain
327 Route de Paris à Strasbourg
265 Ruisseau de l'étang de Gondrexange
L
8
Niveau de la m
Niveau de la mer
0
alk supr ou Calcaire.
alk infr ou Marneux.
mie moyne signalée par M.E de
comme pouvant servir d'horiz
urement de cette Dolomie.
moyen. Grès bariolé à roseau
(Grès de Stuttgard)



Ouest 30° Nord
et p
300
385 Forêt de Brider et de Quéckin
310 Carrière de pierre à chaux (Lias)
222 Carrière de Dolomie
227
Kerprich-la-Dieuze
227
210 Puits de la mine de Sel gemme de Dieuze
237
1
2
3
4
5
6
7
7
8
9
0
Niveau de la mer
Lith. L. Christophe Nancy

Parallèle.

Deux points ressortent tout d'abord de ce tableau. Le premier point, c'est la parfaite correspondance, sous la rubrique C, de notre *gypse moyen*, le plus important de nos trois étages gypseux, avec le grand système gypseux de la Souabe (*a* de M. Quenstedt — *l* de M. d'Alberti), puisque l'un et l'autre sont immédiatement inférieurs au plan de comparaison, le grès de Stuttgart. Le deuxième point, c'est encore la parfaite correspondance, sous la rubrique D, de notre groupe *gypse et dolomie inférieurs* — consistant essentiellement en dolomies avec abondants débris de poissons et de sauriens et en grès schisteux avec plantes, plus encore en gypse mais rare — avec le groupe appelé *Lettenkohle* par les deux géologues Wurtembergeois, si riche en débris animaux, qu'ils l'ont caractérisé par le nom de *cloaque*, et composé essentiellement aussi de dolomies et de grès schisteux avec plantes en abondance, plus de gypse encore ici extrêmement rare; puisque l'un et l'autre groupe reposent immédiatement sur un autre plan de comparaison non moins bien établi que le premier, le calcaire de Friedrichshall, identique, comme nous l'avons montré ailleurs (1), avec notre

(1) *Mémoire sur le gisement du sel gemme dans le département de la Moselle, et sur la composition générale du Muschel-*

muschelkalk supérieur, et que, de plus encore, lesdits groupes D succèdent immédiatement, d'une part comme de l'autre, aux groupes C considérés tout à l'heure.

Ces concordances générales sont d'ailleurs, bien entendu, accompagnées de certaines différences. C'est ainsi, par exemple, qu'en ce qui concerne le niveau D, le combustible (*Lettenkohle*) est exploité dans le Wurtemberg, où il a donné son nom au groupe, tandis qu'en Lorraine il n'est représenté que par des impressions de plantes, et que le grès (grès gris), très-développé — jusqu'à 20 mètres — en certains points de la Souabe, est au contraire toujours très-peu important chez nous. Mais encore est-il vrai que ce peu d'importance du grès dans le groupe inférieur est aussi la condition la plus habituelle de l'autre côté du Rhin (1), et qu'alors la similitude est complète entre les gîtes des deux pays.

C'est ainsi également qu'en ce qui concerne le niveau C, le gypse de la Meurthe est accompagné d'un puissant dépôt de sel gemme, tandis que, suivant M. d'Alberti (2), le gypse correspondant de la

---

kalk en Lorraine (*Ann. des Mines*, 4ᵉ sér., t. XI, p. 26, et *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1846, p. 70.

(1) A Œtendorf, dit M. d'Alberti, le grès est presque supprimé (*Monographie du trias*, p. 117). — « Le grès gris manque tout à fait dans le nord de l'Allemagne », dit M. Quenstedt (p. 80). — Voyez aussi mon Mémoire cité de 1835 (p. 18).

(2) *Halurgische Geologie, etc.*, 1852, p. 417.

Souabe ne présente du sel que dans des cas rares et à l'état de simples veines ; et l'on sait, en effet, que ce n'est même qu'en dehors du keuper, dans la partie inférieure du muschelkalk, qu'il faut aller, dans cette contrée, chercher les mines de sel gemme.

Mais à part cette différence, qui n'est essentielle qu'au point de vue industriel, le parallélisme des deux systèmes gypseux est si saisissant, que, pour qui a beaucoup pratiqué les puits des mines de sel de Vic et de Dieuze, comme j'ai eu l'occasion de le faire, entre la coupe de 40 mètres environ de hauteur qui y surmonte le sel gemme, et la coupe de la magnifique carrière à plâtre du mont Weinsberg près Heilbronn, de cette même hauteur aussi, il n'y a pas seulement des analogues, des équivalents géologiques, mais que ces coupes sont à vrai dire la répétition l'une de l'autre ; et il en est de même des coupes des carrières de Lunéville et de Rosières-aux-Salines. On comprend bien, d'ailleurs, qu'il y a, dans ce qui forme la définition des masses minérales dont le globe est composé, tant de choses qu'un récit ne saurait rendre et que l'œil seul peut saisir, qu'il serait sans intérêt, pour porter la conviction chez le lecteur, d'essayer de décrire l'ensemble fort complexe qui constitue nos dépôts gypseux de la Lorraine (1). Mais il importe, en tout cas, de faire

(1) J'ai décrit celui du mont Weinsberg dans le mémoire cité de 1835, p. 20.

ressortir un trait de ressemblance entre les groupes gypseux des deux contrées : c'est que le gypse de ce niveau est principalement compacte, et fréquemment, surtout vers le bas, à l'état d'anhydrite qui se décèle par la cassure unie et comme cireuse de la pierre. Il est très-souvent souillé par son mélange avec de l'argile grise. Tout au contraire, notre gypse supérieur se distingue du précédent en ce qu'il est le plus ordinairement formé d'aiguilles cristallines très-fines, et en général blanc et bien pur.

Ce que M. d'Alberti a nommé horizon de Beaumont est de beaucoup inférieur au grès de Stuttgart.

M. d'Alberti n'a point mis en parallèle, que je sache, dans un tableau synoptique, analogue à celui que j'ai présenté plus haut, les couches qui composent le *keuper* dans le Wurtemberg et dans le département de la Meurthe. Mais il n'en a pas moins posé, et de la façon la plus explicite, un *plan de comparaison* entre les deux contrées, puisque, dans sa nomenclature des couches wurtembergeoises, il a imposé à sa couche *i*, consistant en une dolomie, le nom, qui ne saurait prêter à aucune équivoque : *horizon de Beaumont* (1).

---

(1) *Ueberblick, etc.*, ouvrage cité, p. 19. Il avait créé ce nom avec cette même signification dès 1834, dans sa *Monographie du trias.*

Méprise. — Conséquences.

Or c'est là que gît l'erreur originelle, puisque la dolomie, que M. Elie de Beaumont lui-même a signalée comme pouvant servir d'horizon, n'est autre, ainsi que nous l'avons montré en rapportant les paroles de cet illustre géologue, que la *dolomie moyenne*, située au niveau A beaucoup plus élevé. Et l'on voit immédiatement comment l'abaissement mal fondé de notre dolomie moyenne au niveau *i* du Wurtemberg entraînaient l'abaissement de tout ce qui, dans la Meurthe, se trouve situé au-dessous de cette dolomie, et comment M. d'Alberti a été conduit par suite à faire descendre notre grand dépôt de sel gemme jusque dans son groupe du *Lettenkohle*, en le mettant en parallèle avec son sous-groupe *gypse et sel gemme* (*g*), qui est à peine accusé dans la Souabe. Tant est detit, en effet, le rôle que le gypse joue à ce niveau, que M. Quenstedt, dans sa classification (1), n'a tenu aucun compte de cette division *g*; laquelle n'avait évidemment point de raison d'être en Wurtemberg, sinon dans l'idée préconçue : que les gîtes de sel gemme de la Meurthe occupaient ce même niveau et qu'un compartiment devait être réservé là, à leur intention, dans le cadre général du keuper.

(1) Ouvrage cité, p. 543.

C'est ce qui résulte nettement des renseignements que nous donne M. d'Alberti lui-même dans ses trois ouvrages de 1834, 1852 et 1864, alors qu'après avoir indiqué les quelques points du Wurtemberg où l'on a constaté la présence du gypse dans le Lettenkohle : près de Mulhouse, de Murrhard, de Gaildorf et dans le puits du Stallberg — en minces filets (*feine Gypsschürre*), en une veine de 1/4 de pouce ou avec une épaisseur de $0^m,85$, — il ajoute ici (1) : « Cette présence est intéressante en cela » que, comme il sera démontré plus bas, le sel » gemme de la Lorraine et peut-être aussi celui de » l'Angleterre avec leur gypse appartiennent à cet » étage » ; et là (2) : « Je dois encore mentionner » un très-intéressant affleurement (de gypse) dans » le puits du Stallberg, près de la saline de Roth- » munster, *parce qu'il peut servir pour mettre en* » *parallèle les gisements de l'Allemagne et de l'est de* » *la France.* »

En dehors des arguments péremptoires que nous venons de présenter pour faire voir qu'il n'y a point parallélisme entre notre dolomie moyenne et la dolomie *i* de M. d'Alberti, nous aurions encore à faire remarquer combien peu, au point de vue paléon-

(1) *Monographie du trias*, p. 125.

(2) *Halurgische Geologie*, p. 425. Voyez encore, dans le dernier ouvrage (*Ueberblick, etc.*, p. 18), le paragraphe qui a pour titre : *g. Gypse et sel gemme.*

tologique, ces deux dolomies se rapportent l'une à l'autre : la première étant signalée par son indigence de fossiles, comme je l'ai montré ailleurs (1), pendant que l'autre en renferme au contraire beaucoup : soit des mollusques, comme *Gervillia socialis*, *Myophoria vulgaris*, *M. Goldfussii*, qui sont des plus fréquents dans le muschelkalk proprement dit, soit des débris et des déjections de poissons et de sauriens, en telle abondance qu'elle a valu aussi à ce gîte fossilifère le nom de *cloaque*, et par où ladite dolomie *i*, en même temps qu'elle se sépare de notre dolomie moyenne A, se rapproche précisément, au contraire, de notre dolomie inférieure D, ainsi qu'on le voit exprimé dans notre tableau ci-dessus.

Classifications de M. Quenstedt et de M. Gümbel.

M. Quenstedt ne fait pas emploi dans son ouvrage du nom *horizon de Beaumont;* mais le savant géologue bavarois, M. Gümbel, acceptant à cet égard la manière de voir de M. d'Alberti, en a fait l'application à la Franconie dans la description qu'il a donnée en 1865 du *trias* de cette contrée (2). Et ici encore l'équivoque n'est pas possible, à raison des

---

(1) *Les couches de jonction du trias et du lias, etc.* (*Bull. Soc. géol.*, 2ᵉ sér., t. XXI, p. 438.)

(2) *Die geognostischen Verhältnisse des frankischen Trias gebiets*, Munich.

caractères très-nets, pris dans la couleur, par lesquels l'auteur différencie les trois groupes dont il compose aussi le keuper franconien : jaune pour le groupe supérieur, panaché, pour le moyen, gris pour l'inférieur. En effet, après avoir naturellement placé, dans le keuper panaché ou moyen, le grès qu'il caractérise précisément comme notre grès moyen de Vic, par sa couleur gris-verdâtre ou tout à fait rouge ou rouge flambé (*roth geflammter*) (1) et qu'il appelle, comme M. d'Alberti, *Schilfsandstein* avec le synonyme : *grès de Stuttgart*, M. Gümbel place l'*horizon de Beaumont* dans le keuper inférieur (2), et par conséquent au-dessous dudit grès moyen, contrairement à ce qui a été établi, comme nous l'avons montré plus haut, par M. Élie de Beaumont lui-même.

Le tableau suivant résume, en ce qui intéresse le point que nous venons de traiter, la classification des couches du keuper faite par M. Gümbel.

(*Voir la nomenclature ci-contre.*)

---

(1) Ouvrage cité, p. 52.
(2) Ouvrage cité, p. 53.

Groupe supérieur.

Keuper jaune. Étage rhéthien ou zone à *Avicula contorta.*

Groupe moyen.

Keuper panaché.

1. Argiles schisteuses rouges, panachées, avec grès blanc à gros grains.
2. Étage du gypse.
   a. Lehrberger Schicht (pierre à pavé d'Anspach), caractérisée par *Turbonilla Theodorii* et *Anoplophora keuperina* (*Unio keuperinus* Berger's); banc de marne pierreuse (*Steinmergel*) dolomitique, blanche, poreuse, qui souvent n'a pas plus que l'épaisseur de la main, mais qui règne avec une remarquable constance depuis l'Argovie, à travers toute la Souabe, la Franconie et la Thuringe, jusque dans la contrée de Bayreuth. C'est la couche de Gansigen et d'Ochsenbach à la limite sud de la Souabe, où M. d'Alberti indique : *Corbula elongata, Myophoria vestita, Avicula gangensis, Natica gangensis.*
   b. Gypse de montagne (*Berggyps*).
   c. Schilfsandstein ou grès à bâtir de Stuttgart.
   d. Gypse de plaine (*Grundgyps*).

Groupe inférieur.

Keuper gris ou groupe du Lettenkohle.

1. Dolomie supérieure. Horizon de Beaumont.
2. Lettenkohle avec grès.
3. Dolomie inférieure.

Ce qui a contribué sans aucun doute à tromper M. d'Alberti et après lui M. Gümbel sur la place à donner, en Wurtemberg et en Bavière, à la dolomie A de la Lorraine, indiquée comme horizon par M. Élie de Beaumont, c'est que dans les niveaux

supérieurs à la dolomie *i* (du premier de ces auteurs), c'est qu'au-dessus de notre plan de comparaison (le grès bariolé à roseaux de Stuttgart), il n'existe pas dans ces pays d'autres couches dolomitiques qui approchent pour l'importance de notre dolomie moyenne, dont la puissance, comme on l'a vu, est moyennement d'environ 6 mètres. Telle est, en effet, comme je l'ai montré dans mon ancien travail, la composition du keuper wurtembergeois au-dessus du grès de Stuttgart, que les bancs dolomitiques n'y ont qu'une faible épaisseur (1 à 3 décimètres), mais qu'ils y sont, par contre, très-multipliés, de telle sorte qu'à Galkirch, par exemple, j'en avais compté 8 à 10 dans une hauteur de 25 mètres (1). Ainsi, tandis que chez nous les calcaires magnésiens sont principalement concentrés dans le dépôt que j'ai appelé *dolomie moyenne*, ils se trouvent dans le Wurtemberg éparpillés en un très-grand nombre de minces assises ; et il n'y a rien en cela qui ne soit dans les allures habituelles des dolomies keupériennes, dont la continuité est loin d'être absolue. Au surplus, on serait certainement bien fondé à trouver, au-dessus du grès de Stuttgart, le parallèle de notre dolomie moyenne dans la dolomie de Gansigen (en Argovie, tout aux confins sud de la Souabe) que M. d'Alberti fait figurer à ce niveau sous la lettre *n*,

---

(1) Mémoire cité, *Identité des formations, etc.*, p. 4 et 10.

comme l'une de ses sous-divisions du keuper moyen; alors surtout que, suivant M. Gümbel (p. 51), — comme je l'ai fait ressortir plus haut dans l'extrait de sa classification — cette dolomie s'étend, si mince soit-elle, avec une remarquable constance depuis l'Argovie à travers toute la Souabe, la Franconie, la Thuringe et jusque dans le pays de Bayreuth (1). C'est là ce que j'ai voulu exprimer dans le tableau synoptique de la page 526, où l'on verra même que la dolomie de Gansigen est indiquée, non pas seulement comme correspondant à notre dolomie moyenne A, ainsi que je le proposais tout à l'heure, mais comme s'élevant jusqu'à comprendre le gypse et la dolomie supérieurs. Cette modification, au tableau que nous avions dressé d'après notre pensée première, nous a été suggérée par M. Gümbel lui-même qui, à la vue des échantillons que je lui soumettais de ladite dolomie supérieure du département de la Meurthe, fut frappé de leur très-grande ressemblance avec la dolomie de Gansigen, non-seulement sous le rapport pétrographique, mais à raison de la présence de différents gastéropodes, et nommément

(1) C'est très-probablement cette couche que M. d'Alberti lui-même a figurée en 1834 sous le nom de *Steinmergel*, avec quelques fossiles, immédiatement au-dessus du Schilfsandstein, dans la partie supérieure de la coupe (pl. II), jointe à sa Monographie du trias, et à laquelle il a consacré aussi quelques lignes (p. 142 et 143).

d'une *Turbonnilla* — selon M. Dittmar, une *Chemnitzia* voisine de *C*, sp. (Stoppani. *Paléont lomb.*, 3ᵉ sér., pl. II, fig. 25) — qui est caractéristique en Allemagne pour ce petit étage.

Quoi qu'il en soit, il y avait encore une autre difficulté à vouloir ajuster notre dolomie moyenne à la dolomie *i* du Wurtemberg, et par suite à faire descendre notre sel gemme dans le groupe du lettenkohle; et cette difficulté n'avait point échappé à M. d'Alberti, lorsqu'après avoir dit : « Il y a dans » l'est de la France, une puissante formation de » gypse et sel gemme, appartenant au groupe du » lettenkohle, » il ajoutait immédiatement : « dans » le keuper inférieur ou groupe du lettenkohle, » dolomie, grès ou marnes, ce sont les couleurs » jaunes qui dominent en Souabe. Dans l'est de la » France, au contraire, la formation de sel gemme a » entièrement le caractère du keuper, les couleurs » panachées, qui sont tout à fait étrangères au mus- » chelkalk (1) ». Toute cette singularité disparaît en remettant les choses à leur vraie place comme dans mon tableau synoptique ci-dessus. Le sel gemme de la Meurthe est tout en plein dans les marnes panachées, irisées, du keuper moyen; et c'est pour cela, tout simplement, qu'il en revêt le caractère.

---

(1) Ouvrage cité, *Ueberblick, etc.*, p. 16 et 17.

Cause première de la méprise.

Mais la véritable cause première de l'erreur que je viens de démontrer provient, je l'ai déjà indiqué, d'une idée préconçue, qui n'est elle-même que le résultat d'une fausse interprétation donnée à un passage d'un très-ancien mémoire inséré dans le *Journal des Mines* pour l'année 1795, et relatant des observations faites par Gillet de Laumont aux environs de la saline de Dieuze. J'ai déjà signalé cette méprise dans mon *Aperçu de la constitution géologique du département de la Meurthe;* mais l'objet particulier du présent mémoire exige que je revienne ici sur ce point en développant les preuves que je n'avais fait alors qu'énoncer. Voici le passage (1) :

« A l'égard de la houille, Gillet a fait beaucoup » de recherches autour des salines. Il a trouvé dans » ce pays..... des schistes noirs bitumineux tels » qu'au nord et à environ 1,000 toises de la saline » de Dieuze, où il s'en est trouvé de coquilliers, en » couches horizontales, sur environ 12 pieds d'é- » paisseur, formant le haut d'un plateau recouvert » par le *Bois de Kerprich*. Il a même trouvé quel- » ques veines de *bois fossile, passé à l'état de la*

(1) *Observations sur les salines du département de la Meurthe, etc.*, par le citoyen Loysel, député à la Convention nationale (*Journ. des mines*, t. III, p. 14).

» *meilleure houille.....* Il a trouvé, *au voisinage de*
» *cette houille, des dents de Requins, des mâchoires*
» *et des ossements de gros animaux marins.* »

C'est donc ce passage cité avec son origine par MM. d'Œynhausen, de Dechen et de La Roche (1), qui induisit ces habiles observateurs — mais qui n'avaient point visité la localité du *Bois de Kerprich*, et qui furent sans doute trompés par cette indication d'ossements de grands animaux marins faisant l'accompagnement du combustible — qui les induisit, dis-je, à rapporter ce combustible à *la formation du lettenkohle très-répandu sur la rive droite du Rhin* (2). Et c'est ce qui a été fait aussi par M. d'Alberti dans sa Monographie du trias, où il cite des dents et des os de poissons « dans le lettenkohle de la contrée de Dieuze (3) ». Or, une fois admise que ces veines de combustible, situées sur le plateau du bois de Kerprich, qui domine la saline de Dieuze de plus de 100 mètres, appartenaient au groupe inférieur du keuper, au lettenkohle, force était bien d'exclure *à fortiori* de l'étage moyen

(1) Mémoire cité, p. 141.

(2) *Ibidem*, *id.*

(3) Ouvrage cité, p. 286. L'auteur ne se réfère à aucune autorité ayant écrit sur les environs de Dieuze: mais on voit, par l'appendice bibliographique qui termine son livre, qu'il connaissait le mémoire de Loysel, lequel y est mentionné sous le n° 169, p. 356.

du keuper le puissant dépôt de gypse et sel gemme traversé dans les puits de la mine, lequel ne pouvait plus ainsi être rattaché lui-même qu'au groupe du lettenkohle.

Maintenant voici la réalité des faits.

Relation des couches du coteau de Kerprich-lès-Dieuze et de celles de la mine de sel gemme.

Kerprich, nommé par Gillet de Laumont, est un village situé à 1,500 mètres au N.-O. de la saline de Dieuze; il est assis sur les derniers bancs du grès moyen, du grès de Stuttgart, et qui ont là la couleur rouge de sang. En se dirigeant vers le bois, dans cette même direction du N.-O., le terrain s'élève et l'on rencontre d'abord la dolomie moyenne, mise à nu dans une carrière, puis tout un système de marnes versicolores, extrêmement ondulées, qui caractérisent particulièrement le keuper supérieur, et au milieu desquelles se montrent aussi de nombreux petits bancs tout délités de la dolomie supérieure. On est encore dans ces couches quand on atteint le bois de Kerprich; et, en continuant à monter, quand on approche du bord du plateau, on commence à voir, sous le manteau par-ci par-là troué que forme le limon jaune (l'argile diluvienne, sol de tous nos bois) : d'abord des schistes d'un noir-bleu comme l'ardoise et comme celle-ci se délitant en feuillets extrêmement minces; puis après du

grès blanc jaunâtre, tendre ; et enfin, quand on est en plein plateau, le calcaire à Gryphées arquées avec ses fossiles connus.

C'est exactement, si l'on se reporte à ce que nous avons dit ailleurs (1), la même composition que celle de la colline du Télégraphe, près Vic, fort bien étudiée par les trois géologues prussiens. Et il n'en saurait être autrement, puisque la colline du Télégraphe et le plateau de la *forêt de Bride et de Québkin* (2), dont le bois de Kerprich forme une dépendance, appartiennent l'un et l'autre à cette chaîne liasique qui, sous forme d'une île cernée de toutes parts par les marnes irisées, s'étend du S.-O. au N.-E., sur 20 kilomètres de longueur, ayant à son pied Vic, Moyenvic, Marsal, Kerprich, etc.

Cela posé, les observations de Gillet de Laumont ne sauraient plus présenter aucune équivoque. Les couches qu'il a vues dans le bois de Kerprich sont comprises entre les marnes irisées proprement dites et le calcaire liasique ; ce sont *les couches de jonction* du trias et du lias (comme je les ai appelées en 1865) avec les schistes ardoisiers qui en forment habituellement le membre inférieur en Lorraine (3), avec des traces de charbon fossile, comme on en a signalé

(1) Mémoire cité, *Les couches de jonction, etc.*, p. 387 et suiv.

(2) Voy. la feuille nº 53 de la *Carte du dépôt de la guerre.*

(3) Mémoire cité, p. 392.

aussi en quelques points à ce niveau et nommément à Kedange (Moselle) (1). — C'est le *bone-bed* avec les ossements de poissons et de sauriens, comme j'en ai signalé dans neuf autres localités du département de la Meurthe (2). — C'est enfin le grès dit *infrà-liasique* des auteurs de la carte géologique de France. D'où il suit que la trace charbonneuse du bois de Kerprich, qui joue dans cette discussion un rôle bien peu proportionné à son importance, doit être classée dans la division la plus élevée de notre tableau synoptique, tout aux confins du lias, tandis que nos auteurs allemands l'avaient placée dans leur groupe du lettenkohle, c'est-à-dire tout aux confins du muschelkalk ou calcaire de Friedrichshall.

Le diagramme de la grande planche, montre, dans sa partie gauche, les relations stratigraphiques des couches de la chaîne liasique du bois de Kerprich avec celles qui ont été traversées dans le puits de la mine de sel de Dieuze.

Le Lettenkohle du département de la Meurthe.

Revenons maintenant à notre tableau synoptique pour y considérer particulièrement, dans la colonne du milieu, le keuper inférieur du département de la Meurthe.

(1) Mémoire cité, p. 400.
(2) *Ibidem*, p. 396.

Il forme le passage du muschelkalk proprement dit au keuper proprement dit.

La division inférieure de nos marnes irisées, située, comme on vient de le montrer, au-dessous de nos mines de sel gemme, a été mise en parallèle avec le groupe inférieur du keuper, le *lettenkohle* de M. d'Alberti, par la double raison : 1° qu'ils sont respectivement appliqués sur des couches dont l'identité n'est pas contestée, notre muschelkalk supérieur d'une part et le calcaire de Friedrichshall de l'autre ; 2° qu'ils sont aussi composés des mêmes éléments, soit minéralogiques (la houille exceptée, qui est représentée seulement chez nous par des impressions végétales) : de l'argile schisteuse, des schistes marneux, du grès, de la dolomie, du calcaire, du gypse ; soit paléontologiques : des plantes, de nombreux restes de poissons et de sauriens avec un certain nombre de mollusques, tels que *Myophoria vulgaris*, Schloth., *M. Goldfussii*, Alb., *Gervillia costata*, Schloth., *G. Bronni*, Alb., *G. socialis*, Schloth., *Lima striata*, Schloth., *Lingula tenuissima*, Bronn, qui sont les mêmes des deux parts. J'ai suivi d'ailleurs aussi le savant auteur de la monographie du trias dans l'attribution qu'il a faite de son groupe du lettenkohle au keuper plutôt qu'au muschelkalk, sans me dissimuler, non plus que cet auteur lui-même, que la solution qu'il adoptait était sujette à

objection. M. Quenstedt, en effet, a jugé à propos de rattacher le groupe du lettenkohle au muschelkalk, en se basant principalement sur le lien qu'établissent entre eux certains mollusques fossiles, tels que *Gervillia socialis, Myophoria Goldfussii, M. vulgaris*. Il fait bien remarquer, d'ailleurs, la ressemblance non moins frappante des plantes qui se rencontrent dans le grès gris du lettenkohle avec celles du grès panaché, franchement keupérien, de Stuttgart ; mais ces dernières analogies sont pour lui de moindre poids que celles que présentent des coquilles marines. Or, quand on considère que la réunion en un seul terrain des trois membres qui composent aujourd'hui le *trias* et la création même de ce nom sont précisément fondés sur l'unité de leurs faunes et de leurs flores, de telle sorte que l'on voit certains mollusques : *Posidonia minuta, Terebratula* ou *Waldheimia vulgaris, Lingula tenuissima, Myophoria vulgaris, Gervillia socialis, Lima striata, Pecten discites, Turritella obsoleta, Buccinum obsoletum*, etc., se propager du grès bigarré jusqu'au plus haut du lettenkohle, et le *Calamites arenaceus* atteindre et dépasser le grès de Suttgard, il n'y a pas à s'étonner des communautés de fossiles qui se manifestent entre des divisions voisines du trias. Au surplus, ces faits paléontologiques, qui ne sont pas plus contestés pour la Souabe que pour la Lorraine, ont été discutés par M. d'Alberti, qui n'en a pas moins persisté, dans ses publications de 1852 et de 1864, à mainte-

nir le groupe du lettenkohle dans le keuper, tout en le détachant bien du groupe supérieur de ce terrain. Je ne vois pas non plus de raison suffisante, en ce qui concerne le département de la Meurthe, pour modifier le classement que j'ai adopté dans ma carte géologique de ce département ; mais, bien entendu, sans attacher une grande importance à ce que l'accolade qui, sur ma légende, embrasse les dépendances du keuper, soit ou non prolongée un peu plus vers le bas. J'ai d'ailleurs expliqué, dans mon *Aperçu de la constitution géologique de la Meurthe*, comment l'existence d'une assise de marnes rouges et violâtres, au-dessous de la carrière de Sainte-Anne (près Lunéville), où l'on exploite la dolomie du groupe correspondant au lettenkohle de la Souabe, avait encore fourni un argument en faveur de l'annexion de cette dolomie au keuper sous la dénomination de *dolomie inférieure*.

Cette immixtion des marnes aux couleurs irisées, dans la dolomie qui forme comme la transition du muschelkalk au keuper, a été signalée aussi par M. Elie de Beaumont (1), et il me serait facile d'en citer beaucoup d'exemples dans le département de la Meurthe. Un des plus intéressants est celui que présente une coupe, prise au nord de Fénétrange,

(1) *Explication de la Carte géologique de la France*, 2e vol., p. 38.

de la colline qui domine la vallée de la Sarre sur sa rive droite, et où l'on observe, au-dessus du muschelkalk gris clair, bien caractérisé par ses fossiles habituels, la succession de bancs que voici :

1. Dolomie marneuse, blanchâtre.
2. Marne verdâtre.
3. Dolomie marneuse, jaune-nankin.
4. Marne violâtre avec calcaire concrétionné.
5. Marne verdâtre.
6. Grès verdâtre avec débris de Sauriens.
7. Grès marno-schisteux.
8. Marne rouge micacée.
9. Grès rouge schisto-marneux.
10. Dolomie marneuse avec un fragment d'os et des mouches de cuivre carbonaté vert.
11. Dolomie passant par son *facies* au vrai muschelkalk.
12. Dolomie jaune.
13. Bancs dolomitiques minces alternant un grand nombre de fois avec des marnes.

Composition du lettenkohle. Constance de ses caractères.

Les roches qui se manifestent dans cette coupe : dolomies, calcaires, marnes plus ou moins schisteuses, grès, sont, comme on l'a déjà dit, les éléments constitutifs du groupe du lettenkohle ; mais chaque sorte de ces roches s'y présente avec des caractères pétrographiques si peu définis, qu'on entreprendrait en vain d'en donner une description capable de les faire reconnaître. Au point de vue paléontologique,

il en est encore de même pour le plus grand nombre, et je ne pourrais guère citer de reconnaissables, à raison de leurs fossiles déterminés, que certaines dolomies jaunâtres, compactes, par la *Myophoria Goldfussii* qui y est assez abondante et par la *Lima striata*, et que certains schistes dolomitiques micacés, gris, par la *Lingula tenuissima*. Mais ce qui constitue un trait commun à toutes ces sortes de roches, c'est la rencontre que l'on y fait à chaque pas, et souvent en abondance, de restes de poissons et de sauriens : écailles, dents, os, coprolithes (1). Sans doute l'espèce et même le genre auxquels ont appartenu ces restes sont le plus souvent inconnus ; et néanmoins il résulte de cette habitude paléontologique des couches, comme du *facies* pétrographique des roches qui les composent, il résulte un ensemble d'impressions qui saisit les yeux à l'égal d'un signalement défini et qui ne permet pas de méconnaître cet horizon géologique à l'air de famille, si j'ose ainsi parler (2).

(1) Les Coprolithes sont rares ; mais on regarde comme tout à fait probable que les écailles, les dents et les petits os ne sont eux-mêmes que des débris de la destruction des Coprolithes provenant d'animaux plus forts.

(2) J'ai réuni à l'École des mines plus de 180 échantillons, recueillis dans toutes les parties du département, de ces roches formant comme le passage entre le muschelkalk et le keuper, et qui, ce me semble, n'avaient pas été jusqu'ici suffisamment étudiées.

Le groupe du lettenkohle a donc un cachet tel qu'on ne saurait le laisser confondu avec l'un ou l'autre des deux groupes entre lesquels il se trouve placé dans la série. C'est là l'essentiel, beaucoup plus que de savoir s'il doit être compris sous l'accolade du keuper ou sous celle du muschelkalk. Et c'est bien ainsi, en effet, que M. Quenstedt a envisagé les choses, alors que, tout en annexant le lettenkohle au muschelkalk, il le distingue formellement sous la lettre *d* de son *Hauptmuschelkalk*. Ce cachet, je le répète, c'est particulièrement l'accumulation qui s'y est faite de restes de poissons et de sauriens, d'autant plus à considérer aujourd'hui que cet horizon fossilifère, ce cloaque, paraît avoir plus de généralité, son existence ayant été constatée en Alsace par M. Engelhardt, et dans le Mont-d'Or lyonnais par MM. Dumortier, Falsan et Locard, comme je l'ai fait ressortir devant la Société géologique dans la séance du 20 novembre 1865 (1), à 60 mètres au-dessus du *bone-bed* de la zone à *Avicula concorta*.

Dans le département de la Meurthe, la dolomie du lettenkohle est exploitée, je l'ai déjà dit, dans une carrière située près de la ferme de Sainte-Anne, dans la commune de Vitrimont, à 2 kilomètres de Lunéville, au confluent de la Vezouse et de la Meur-

(1) *Bull. Soc. géol.*, t. XXIII, p. 64 et 80.

the et sur la rive droite de cette dernière. C'est là que l'horizon fossilifère caractérisant ce groupe s'est d'abord offert à mes observations. Et ce gîte est bien distinct du muschelkalk proprement dit, lequel s'observe sur la rive gauche à 1,500 mètres de là, près du village de Rehainviller, rendu célèbre par les restes de poissons et les ossements de grands reptiles qui y ont été découverts pour la première fois, dans les carrières de son voisinage (1), par feu le docteur Gaillardot (2).

Le Lettenkohle règne d'un bout à l'autre du département. — Sa composition. — Son étendue. — Sa ligne d'affleurement.

Cependant les roches de Sainte-Anne sont loin de constituer une singularité comme on avait longtemps

---

(1) Plus exactement entre Réhainviller et Mont.

(2) Les restes de vertébrés provenant de Sainte-Anne, comme de Réhainviller, out été répandus d'abord sous le nom de fossiles de Lunéville, sans indication spéciale du lieu de gisement; en sorte qu'il a bien pu s'y faire des confusions. Les naturalistes du pays, qui autrefois ne faisaient point de distinction statigraphique entre les deux gîtes fossilifères, pouvaient bien n'avoir pas d'intérêt à spécifier toujours l'origine des pièces qu'ils recueillaient, se bornant à les enregistrer sous le nom de la ville toute voisine, Lunéville, où ils résidaient. C'est ainsi, même, que le nom spécifique de *Lunevillensis* a été donné par Cuvier au premier grand reptile qui lui avait été communiqué par Gaillardot et qui provenait positivement, non de Lunéville,

semblé le croire ; et j'ai pu, en effet, constater leur continuité dans toute la largeur du département. Je reconnus d'abord leurs analogues, en 1831, dans le département de la Moselle, à 4 kilomètres de Saint-Avold, sur la route de Sarralbe, puis non loin de cette ville, à Herbitzheim (Bas-Rhin), et de là en suivant la rive droite de la Sarre, par Harskirch, Zollingen, Diedendorf, jusqu'au point où elle entre dans le département de la Meurthe, et puis tout au travers de celui-ci, comme je l'ai dit, jusqu'à la limite du département des Vosges. Partout ces roches, par leur position et leur composition, m'ont présenté la plus parfaite concordance avec celles qui constituent le lettenkohle de d'Alberti, et particulièrement dans les vallées du Necker et du Kocher, où j'avais pu le bien observer (1).

Voici, pour qu'on puisse bien se rendre compte de la continuité annoncée, la série des communes que suit l'affleurement du lettenkohle, dans le département de la Meurthe, en partant de la limite N.-E.,

---

mais des carrières des environs de Réhainviller et de Mont, où l était en compagnie de becs de Sèches avec la *Gervillia socialis* et l'*Ammonites semipartitus*, Gaillardot. M. Agassiz qui, dans son ouvrage sur les poissons fossiles, a décrit bon nombre de pièces provenant du trias lorrain, n'a jamais désigné leur origine que par ces mots : *muschelkalk, Lunéville*.

(1) Mémoire cité, *Sur le gisement du sel gemme dans le département de la Moselle*, p. 75.

commune avec le Bas-Rhin, sur la Sarre. — Niederstinzel, Fénétrange, Romelfing, Berthelming, Saint-Jean-de-Bassel, Gosselming, Haut-Clocher, Langatte, Kerprich-aux-Bois, Barchain, Héming, Gondrexange, Saint-Georges, Ibigny, Foulcrey, Igney, Repaix, Verdenal, Domèvre, Ancerviller, Montigny, Hablainville, Azerailles, Moyen, Gerbéviller, Xermaménil, Réhainviller, Lunéville, Vitrimont (la forêt), Damelevières, Charmois, Blainville-la-Grande, Mont, Lamath, Haudonville, Vallois, Magnières.

Le groupe keupérien inférieur se développe à l'ouest de la ligne d'affleurement que nous venons de jalonner, et notre carte géologique fait voir qu'il occupe une assez grande largeur, plus de 10 kilomètres, au N.-E. de Lunéville, entre la Vezouse et le Sanon. Partout ailleurs cette largeur se montre beaucoup moindre et la bande est même souvent discontinue. Mais ce n'est là qu'une apparence produite par l'interposition du manteau diluvien (limon jaune) qui est si développé dans cette partie du département, et sous lequel, bien certainement, le lettenkohle occupe aussi, au N.-O. de Lunéville, entre la Mortagne et la Vezouse, une grande étendue en largeur. Ce qui le prouve directement, au moins pour le plateau compris entre la Mortagne et la Meurthe, c'est que les roches habituelles du groupe sont à la fois en évidence : sur le bord sud dudit plateau entre Gerbéviller et Moyen, au milieu le

long du chemin de Gerbéviller à Fraimbois, et sur l'escarpement nord qui borde la Meurthe en aval de Flin, sur une longueur de plus de 6 kilomètres. De ce côté-ci, particulièrement, entre Vathiménil et le bois de la Taxonnière, où l'escarpement a plus de 8 mètres de hauteur, la coupe du terrain est facile à observer, et l'on n'en saurait citer de meilleure pour rappeler celles que présente le lettenkohle de la Souabe : dolomies compactes, blanchâtres ou jaunes-nankin ; dolomies cristallines, marnes grises, noires, verdâtres ; dolomies schisto-marneuses, avec écailles de poissons, avec parties charbonneuses et avec une impression végétale en forme de clou, dont j'ai vu l'identique dans le grès du lettenkohle, près de Hall en Wurtemberg (1).

Il me paraît également certain que la forêt de Mondon, entre Meurthe et Vezouse à l'est de Lunéville, aussi bien que celle de Vitrimont à l'ouest, qu'une partie de celle de Paroy au nord de la même ville, aussi bien encore qu'une partie du grand massif forestier qui s'étend à partir de la limite nord du département tout le long de la rive droite de la Sarre et plus au sud encore ; il me paraît, dis-je, également certain que cela est du domaine du lettenkohle, bien qu'il y soit occulté par le limon jaune, la *terre de bois* de ces contrées.

---

(1) Mémoire cité de 1835, p. 14.

En somme, j'ai observé les roches de ce groupe dans une soixantaine de communes, parmi lesquelles les environs d'Avricourt et de Réchicourt-le-Château, au N.-E. de Lunéville, de Buriville et de Hablainville au S.-E., sont, après Sainte-Anne, les localités où les débris animaux m'ont paru le plus abondants.

Il importait de montrer par des explications précises que le groupe du lettenkohle a une place essentielle et bien marquée dans la constitution géologique du département, parce que c'est de là que nous allons partir pour montrer aussi, d'une manière directe, quelle est la relation de position dudit groupe avec le sel gemme.

Or, si nous considérons la ligne d'affleurement du lettenkohle que nous venons d'esquisser tout à l'heure, nous voyons qu'elle serre de très-près la ligne d'affleurement du muschelkalk supérieur, par laquelle elle est circonscrite en amont (à l'est) pendant qu'elle laisse en aval (à l'ouest) une contrée keupérienne fort étendue : au droit de la vallée de la Seille, dans l'intervalle entre Vic et Dieuze, cette étendue n'a pas moins de 25 kilomètres de largeur jusqu'à la chaîne insulaire liasique qui s'élève au-dessus de cette vallée.

Ligne d'affleurement du gypse moyen.

Que si maintenant, placé en face de cet intervalle, et partant de la dolomie inférieure, qui forme,

comme on l'a vu, la ligne d'affleurement du lettenkohle, on descend en se dirigeant vers l'O. 30° N. suivant la plongée des couches, on parcourt d'abord plus de 8 kilomètres sans rencontrer dans le keuper aucune roche résistante; après quoi viennent se montrer une suite de petites protubérances où l'on exploite le *gypse moyen ;* c'est à Fribourg (alt. 260), à Languinberg (285), à Azoudange (264), à Maizières (270), à Moncourt (280), à Paroy (270). Et ces protubérances gypseuses se continuent encore dans le sens de la direction générale des couches — du côté du S.-O. par Hénaménil où j'ai observé un gros bloc de gypse, par Jolivet où l'on a exploité autrefois ce minéral, jusqu'aux carrières sises à l'O. N.-O. de Lunéville, — du côté du N.-E. par Bisping et Mittersheim, où l'on a trouvé des traces de gypse en creusant des puits ou des fondations de maison, jusqu'à Hunskirch (la commune la plus N.-E. du département, aux confins tout à la fois de la Moselle et du Bas-Rhin), où la pierre à plâtre est exploitée pour l'amendement des prairies artificielles, comme c'est aussi principalement dans les autres carrières citées.

Mais ce qu'il y a particulièrement à considérer dans ces gîtes de gypse, c'est l'apparition au jour, que j'ai constatée en 1837, dans les carrières d'Aboudange et de Hunskirch, de cette substance d'un rouge éclatant, appelée *polyalithe,* que nous n'avions jamais trouvée que dans les profondeurs des puits

des mines de Vic et de Dieuze. Le gypse lui-même est fréquemment coloré en rouge dans ces carrières, et il en est de même dans celle de Paroy. De plus encore on rencontre à Azoudange, comme à Fribourg, comme à Hunskirch, du gypse laminaire en cristaux (de la variété dite *dent de cochon*), et la roche n'est parfois qu'un agrégat confus de cristaux de chaux sulfatée et d'argile, comme il s'en est présenté, dans les puits de Vic et de Dieuze, immédiatement au-dessus du premier banc de sel. Un autre fait très-important, à ajouter à ceux qui précèdent, c'est le résultat négatif du sondage que l'administration fit exécuter en 1821 près du village de Maizières, à 800 mètres environ vers l'ouest des carrières de gypse indiquées dans cette localité. Ce sondage, ouvert dans les marnes gypseuses, y fut poussé jusqu'à la profondeur de 133 mètres, sans avoir rencontré autre chose que de minces veinules de sel, alors que dans le puits de Vic l'épaisseur traversée de ces marnes, entre le grès keupérien moyen et le premier banc de sel, n'avait été que de 54 mètres. L'ensemble de ces circonstances autorise certainement à penser que le dépôt lenticulaire de sel gemme ne s'est pas étendu à l'est jusqu'au village de Maizières; comme nous l'avons en effet représenté dans la coupe générale (grande planche, p. 526).

Ligne d'affleurement de la dolomie moyenne. — du grès moyen.

Que si maintenant, à partir des protubérances formées par le gypse moyen G, on s'avance encore davantage vers la chaîne liasique, on rencontre, à une distance moyenne de 6 kilomètres environ, une nouvelle série de saillies, mais beaucoup plus continues, parce que la roche qui les constitue ne gît pas en amas circonscrits comme le gypse ; et cette roche, c'est la *dolomie moyenne*, parfaitement signalée par la présence de son satellite habituel, le grès moyen, tantôt rouge de sang, tantôt rouge bariolé de gris, tantôt jaunâtre, qui flanque constamment son pied du côté de l'est. Cette petite chaîne dolomitique peut être suivie tout à travers la largeur du département de la Meurthe, depuis la limite de la Moselle jusqu'à celle des Vosges ; mais je me bornerai à signaler les principaux points de son parcours dans la moitié septentrionale, en regard des saillies gypseuses que nous avons considérées tout à l'heure, à savoir, en partant de la limite (au nord-est) du département de la Moselle : Insming (alt. 274) ; Albestroff (246) ; Torcheville, Lhor, Guinzeling (258) ; Domnom (271) ; Lostroff, Cutting (257 et 254) : de là, en longeant le bord sud de la route de Fénétrange à Dieuze, Lindre-Haute, Lindre-Basse (246 et 240) ; Gelucourt (284) ; château de Marimont (289) ; de là, en marchant à l'ouest, Bezange-

la-Petite (268), puis vers le sud et le sud-ouest, Coincourt, Bures, Hénaménil (283), Einville, Raville (276), Bonviller (282), Friscati près Lunéville (331), etc.

A l'est de ladite chaîne on peut également suivre, ainsi que je l'ai dit plus haut, la continuité du grès moyen qui la borde à son pied, comme on le voit par l'énoncé suivant des communes où le grès a été observé, en commençant encore par le nord, à savoir : Insming, Albestroff, Munster, Insviller, Guinzeling, Lostroff, Loudrefing, Rohrbach, Guermange, Gelucourt, Bourdonnay, Maizières, Ommeray, Moncourt, Coincourt, Bures, Raville, Bonviller, Friscati (près Lunéville), etc.

La ligne d'affleurement du gypse moyen G est comprise entre les lignes d'affleurement du lettenkohle L et de la dolomie moyenne D.

Les minutieux détails de géographie locale dans lesquels je viens d'entrer sont évidemment d'un bien faible intérêt pour qui ne connaît pas le pays ; mais je les ai néanmoins jugés nécessaires pour rendre facile à faire sur la carte la vérification des faits annoncés, en mettant en relief en quelque sorte, par le discours, les deux lignes de saillies concentriques restées debout. — La première formée par le *gypse moyen*, la seconde par la *dolomie moyenne* — entre la ligne d'affleurement du lettenkohle à l'est et les chaînes liasiques à l'ouest : précieux té-

moins échappés au travail de dénudation qui devait si puissamment agir sur un terrain aussi essentiellement composé de roches tendres que celui des *marnes irisées*. Et ce sont eux, en effet, qui fournissent la preuve tangible que, — suivant la loi générale qui régit, dans leurs relations orographiques, les différents terrains stratifiés de cette partie du bassin parisien, — de même qu'en descendant la pente générale du sol, de l'est à l'ouest, à partir du massif montagneux des Vosges, on voit successivement : le grès bigarré s'enfoncer sous le muschelkalk et le muschelkalk sous le lettenkohle, de même aussi on voit le lettenkohle L s'enfoncer sous le gypse moyen du keuper G, et celui-ci sous la dolomie moyenne D, comme aussi la dolomie moyenne sous le lias. Cette observation suffit à elle seule pour résoudre directement, comme nous l'avons résolue déjà par une autre voie dans la première partie de ce travail, la question de la place occupée par le sel gemme dans la série keupérienne, puisqu'elle montre que le gypse moyen, auquel le sel est subordonné, est intercalé dans cette série entre la dolomie moyenne et le lettenkohle. Le sel gemme est donc supérieur au lettenkohle, et c'est ce qui est exprimé par la coupe générale (grande planche, p. 526).

Conclusions.

1° La dolomie désignée *i* par M. d'Alberti, et dénommée par lui *horizon de Beaumont*, ne correspond

point à la dolomie signalée en Lorraine par M. Elie de Beaumont pour servir d'horizon géognostique (*dolomie moyenne*). Celle-ci appartient au groupe du keuper moyen ; la première appartient au groupe inférieur ou *lettenkohle*.

2° Le *grès moyen* de la Lorraine, immédiatement inférieur à la dolomie moyenne, correspond au *grès de Suttgart* (*Schilfsandstein*, *Feinkörnige*, *Bausandstein*).

3° Les gîtes de sel gemme du département de la Meurthe n'appartiennent point au groupe du lettenkohle ; ils appartiennent au keuper moyen.

PRIX

DE

CHIMIE APPLIQUÉE

FONDÉ PAR

FEU M. PAUL BONFILS

ET DÉCERNÉ PAR

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie de Stanislas offre un prix de 500 fr. au mémoire de chimie qui lui sera adressé dans le courant de chaque année et qui lui paraîtra le plus recommandable, soit sous le rapport des faits nouveaux qu'il contient, soit sous le rapport du progrès qu'il peut être appelé à faire faire à la chimie appliquée.

Voulant laisser à chacun le choix de son sujet, elle ne désigne pas de question spéciale et n'y met que cette condition, savoir : que le travail présenté

Des différents axes de végétation de la vigne, par M. Godron. Nancy, ve Raybois, in-8°, 36 pages et 1 pl.

Sur l'hybridité dans le règne végétal, par le même. Nancy, ve Raybois, 76 pages in-8°.

Sur les trois floraisons du *wistaria chinensis*, par le même, Nancy, ve Raybois, 7 pages in-8°.

De la pélorie des *pelargonium*, par le même. Nancy, ve Raybois, 7 pages in-8°.

Rentrée solennelle des Facultés de droit, des sciences, des lettres, et de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Nancy. Nancy, ve Raybois, 108 pages in-8°. Discours prononcé par M. Maggiolo.

Nouveau traité de télégraphie électrique, par M. Blavier. Paris, 1867, Hennuyer et fils, 2 vol. in-8°.

Travaux offerts à l'Académie de Stanislas, par ses Correspondants, en 1867.

Une semaine de Salomon (poésie), par M. Cl. Michaux.

Histoire romaine par Mommsen, traduite par M. C. A. Alexandre, 5e vol. in-8°.

Morale amusante en actions et apologues, par l'abbé Barthélemy de Beauregard.

Sur la distance explosive du courant des électrodes identiques, par M. Elie Wartmann.

Lorentz et Parade, par M. L. Tassy.

Observations de vaginisme, par le Dr Putegnat.

Cours élémentaire et pratique de morale, par M. Ch. Bonne.

Le moulin de Sand, par M. Napol. Nicklès.

Le chancelier de L'hospital, par M. Salmon.

Mémoire sur les résines, par M. Violette.

Le pavillon cauchois, par M. Gindre de Mancy.

Au montagnard Humbert, par le même.

Confidences autobiographiques, par M. Chabert.

Essai historique sur l'école d'Edesse, par Mgr Lacroix.

Exposé des erreurs doctrinales du jansénisme, par le même.

A. Martin, évêque de Tours, son époque, son caractère et son influence, par le même.

Culture forcée par le thermosiphon, par M. le comte de Lambertye.

Les colonies agricoles et la colonie de Gentilly, par M. Saucerotte.

Association des instituteurs libres de la Seine, par M. l'abbé Loyson.

Discours de réception, par M. Boulangé.

L'abbé de Rancé et sa réforme, par M. J. Simonnet.

Quelques réflexions sur les abornements généraux, par M. Bretagne.

Expédition d'Alexandre-le-Grand contre les Russes, par M. Charmoy.

Les douze heures de la nuit, par M. Cl. Michaux.

Odes d'Horace, traduction en vers français, par le même.

La politique d'Athènes pendant les trente ans qui suivirent la bataille de Platée, par M. Goguel.

Sur la création d'un grand nombre de voies ferrées, par M. J. Ch. Herpin.

Congrès scientifique de France, discours prononcé le 12 septembre 1866 par M. Ch. de Ribbe.

La fiancée de Messine, de Schiller, traduite par M. Th. Braun.

J.-B. et C.-J. Pouplin, premiers instituteurs des sourds-muets, par M. Ulysse Capitaine.

Etude sur le mot Pasquers, nom générique de la chanson Wallon, par le même.

La reconnaissance de Sakoutala, drame en 7 actes de Kalidasa, par M. E. Foucaux.

Origine de l'espèce humaine dans les environs de Toul, par M. Husson.

Cours de physique, par M. Lefebvre.

Des idées innées, de la mémoire, de l'instinct, par M. Boucher de Perthes.

Annales historiques du Barrois, de 1352 à 1411, par M. Servais.

Maximilien, par Mme Fanny Dénoix des Vergnes.

Journal d'un colon d'Algérie, par M. Dubois.

Considération sur le roman, par le même.

Un vieux conte, par le même.

Dialogue entre un Alsacien et un Parisien, par le même.

Aimer c'est savoir, par le même.

Mouni, par le même.

Un regard sur l'Alsace, par le même.

Le vainqueur de Hausbergen, par le même.

La fête des morts, par le même.

L'assomption, par le même.

Histoire chronologique des lectures, par M. Scoutetten.

Sur l'ozone, par le même.

Topographie médicale et hygiène dans l'arrondissement de Toul, par M. Bancel.

Maladies épidémiques dans l'arrondissement de Toul, par le même.

Opuscule de chimie agricole, par M. Jacquemin.

De la beauté, par M. Couder.

Lettres historiques sur la médecine chez les Indous, par M. Liétard.

Clinique de Plombière, par le même.

Etudes cliniques sur les eaux de Plombières, par le même.

Asie et Asie mineure, par le même.

Sur les occlusions intestinales, par M. Putegnat.

De l'influence exercée par les Slaves sur les Scandinaves, par M. Bergmann.

Notice sur Michel Faraday, par M. de la Rive.

Marguerite (nouvelle strasbourgeoise), par M. Dubois.

Usages du comté de Dabo, par M. Salmon.

Cartes des chemins de fer, par M. van der Maelen.

Leçons de mécanique analytique, par M. l'abbé Moigno.

Traité de la formation des mots grecs, par M. Ad. Régnier.

Traduction des œuvres de Schiller, par le même.

Visite de S. M. l'empereur d'Autriche à la chapelle ducale, par M. Guillaume.

Origine de l'espèce humaine dans les environs de Toul (suite), par M. Husson.

Allocution prononcée à la distribution des prix des écoles chrétiennes, par M. Vagner.

Les couches de jonctions du trias et du lias, par M. Levallois,

Silex taillés, par M. Eug. Robert.

Notice sur Léon Thiessé, par M. Berville.

Dell'azione della luce solare, par M. Zantedeschi.

Calendrier du vigneron, par M. Guillory aîné.

Recherches sur l'introduction de l'imprimerie dans le pays de Liége, par M. Ulysse Capitaine,

Grammaire générale indo-européenne, par M. Eichhoff.

L'origine des dénominations ethniques dans la race aryane, par le même.

Du tissu conectif, par M. Bouchard.

Nouveaux éléments d'anatomie descriptive, par le même.

L'Avent d'après les Evangiles, par M. l'abbé Loyson.

Discours d'ouverture du cours d'hindoustani, par M. Garcin de Tassy.

Travaux divers offerts à l'Académie de Stanislas, en 1867.

Le microscope par le Dr H. Fray, traduit par M. P. Spilmann.

Sur une nouvelle manière de traiter les abeilles, par M. Emile Lefebvre.

Installation de M. Leclerc, premier président, et de M. Isoard, procureur général de la Cour impériale de Nancy.

Lettres choisies dans une correspondance de poëtes, par M. J. Canonge,

Tablettes liégeoises, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.

Rapport sur une épidémie de grippe dans l'arrondissement de Cherbourg, par M. Soysel.

M. Waltzmüller, ses ouvrages et ses collaborateurs, par M. d'Avèzac.

Larmes et sourires, par M. des Robert.

Essai de topographie médicale de la ville de Constantine, par M. Reboulleau.

Recherches historiques sur l'esprit militaire des Hébreux, par M. Jacquot.

Sainte Clotilde et les origines chrétiennes de la nation et monarchie françaises, par le R. P. F.-G. Gay.

Lettre à M. Robert, par M. Laprévotte.

Sur quelques monnaies lorraines inédites, par le même.

Sur Florentin le Thiériat, par le même.

Rapport sur la fabrication des allumettes chimiques, par M. J.-B. Gehin.

De la pseudo-leucémie, par M. Spillmann.

Rapport sur le choléra qui a régné à Constantine en 1867, par M. Reboulleau.

Études sur le principe d'autorité, par M. Houpert.

Discours prononcé à la rentrée de la Cour impériale de Nancy en 1867, par M. Liffort de Buffévent.

Discours prononcés à la Chambre législative, par M. le comte de Serre.

Excursions botaniques dans le Luxembourg français, par M. Armand Thielens.

Travaux offerts à l'Académie de Stanislas, par ses Membres honoraires et titulaires, en 1868.

Rapport sur les concours entre les étudiants de la Faculté de droit de Nancy, par M. Vaugrois.

De quelques antiquités gauloises en Lorraine, par M. Morey. Nancy, v[e] Raybois, in-8°, 22 pages et une pl.

Notice sur le R. P. F. Derand, architecte lorrain, par le même. Nancy, v[e] Raybois, in-8°, 18 pages.

Cahier des charges de la ville de Nancy de 1868 à 1873, par le même. Nancy, v[e] Nicolas, 24 pages.

Bordereau des prix des travaux à exécuter pour la ville de Nancy, par le même. Nancy, Collin, 112 pages in-4°.

L'abbé Bexon, par M. Paillart. Nancy, v[e] Raybois, 38 pages in-8°.

L'Atlantide et le Sahara, par M. Godron. Nancy, v[e] Raybois, in-8°, 36 pages.

L'âge de pierre en Lorraine, par le même. Nancy, v[e] Raybois, 20 pages in-8°.

Etudes sur les bourgeons des platanes, par le même. Nancy, v[e] Raybois, in-8°, 6 pages.

Une mission bouddhiste en Amérique au v° siècle de l'ère chrétienne, par le même. Paris, Chalamel, in-8°, 16 p.

Les Sagas islandaises, par le même. Paris, Chalamel, in-8°, 20 pages.

Recherches des bases sur lesquelles doit reposer la gymnastique des lycées, par M. Ed. Simonin.

Projet de tunnel réunissant les ports du canal de la porte Saint-Georges à la gare du chemin de fer de Paris à Strasbourg, par M. Morey. Nancy, Lepage, 11 p. in-8°.

Richard Mique, architecte du roi de Pologne, par le même. Nancy, v° Raybois, in-8°, 29 pages et une pl.

Considérations sur les anomalies de l'artère humérale, par M. L. Parisot.

Observations sur les vers 684, 685, 687 du iii° livre de l'Enéide, par M. E. Benoist. Paris, Donnaud, 6 pages in-8°.

Notice sur les travaux historiques et philologiques, par le même. Lyon, Perrin, 8 pages in-8°.

Rentrée solennelle des Facultés de droit, des sciences et des lettres et de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Nancy. Nancy, v° Raybois, 116 p. in-8°.

Travaux offerts à l'Académie de Stanislas, par ses Membres correspondants, en 1868.

Du sommeil, par M. Charma.

Rapport sur les fouilles faites à Evreux, par le même.

La décadence, par M. Dubois.

Interno alle oscillatione calorifiche, par M. Zantedeschi.

Premier mémoire sur les foraminières du système oolitique, par M. Terquem.

L'hirondelle, par M. Gindre de Mancy.

Notions élémentatres de géologie, par M. J.-F. Lebrun.

Etoiles filantes du milieu de novembre de 1867, par M. Quételet.

Etoiles filantes périodiques du mois d'août, par le même.

La priamèle, par M. F.-G. Bergmann.

Sigillographie de Toul, par M. Robert.

L'Hercule grec, par M. Goguel.

Histoire de Verdun, par M. l'abbé Clouet.

Traduction de l'histoire romaine de Mommsen, par M. Alexandre, 6e vol. in-8°.

Etude sur Pétrarque, par M. Mézière.

La Vierge, mère de Dieu, par M. l'abbé Loyson.

Les poëtes classiques du règne d'Auguste, par M. Nève.

Lettres inédites de Mmes Recamier et de Staël, par M. de Gérando.

Les sociétés humaines sous la main de Dieu, par le même.

Des maladies sporadiques, endémiques, et de l'état sanitaire dans l'arrondissement de Toul, par M, Bancel.

Nouvel essai sur les inscriptions gauloises, par M. Ad. Pictet.

Biographie de M. de Clevy, par M. Doyotte.

Les quatre incarnations du Christ (poëme), par M. A. van Hasselt.

A Sénèque (pièce de vers), par M. Alb. Desjardins.

La Sunamite, par Mme F. Dénoix des Vergnes.

Beauvais, par la même.

Notice sur Hugues Aubriot, par M. J. Simonet.

Chansons populaires du pays messin, par M, le comte de Puymaigre.

M. Guillaume aux prises avec l'histoire du diocèse de Toul et de Nancy, par M. Deblaye.

Mémoires historiques sur les institutions de France à Rome, par Mgr Lacroix.

Examen des matières colorantes artificielles dérivées du goudron de houille, par M. Kopp.

Notice sur un procédé perfectionné de fabrication de la soude artificielle et de l'acide sulfurique, par le même.

Considérations snr la fabrication continue et régulière du gaz de l'éclairage, par le même.

Perfectionnements apportés au traitement de la garance et à la fabrication des extraits de garance, par le même.

Notice sur quelques réactions du bichromate de potasse, par le même.

Sur les applications et la préparation simplifiée de la nitroglycérine dans les carrières, par le même.

Sur la préparation et les propriétés du verre soluble, par le même.

La dénaturation et l'utilisation des résidus dans la fabrication de soude et du chlorure de chaux à Dieuze, par le même.

Histoire de Verdun, par M. Clouet, 2e vol.

Du langage, essai sur la nature et l'étude des langues, par M. Léon de Rosny.

Exposé des éléments de la grammaire assyrienne, par M. J. Menant.

Les Juifs d'Egypte avant l'ère chrétienne, par M. Ed. Goguel.

Neuvaine à saint Joseph, par M. Galleau.

Tablettes liégeoises, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.

Mémoire sur un agneau monstrueux, par M. Joly.

Les vies difficiles, par M. A. Fée.

Documente intorno agli studi spettroscopici, par M. l'abbé Zantedeschi.

D'où vient-on ? où en est-on ? où va-t-on ? par M. An. Renard.

Sur une nouvelle déesse gauloise de guerre, par M. A. Pictet.

Enseignes des Francs et bannières de la France, par M. J. van der Maelen.

Carte de l'Europe, par le même.

Rougeole et scarlatine, erreur et préjugé dans le traitement de ces maladies, par M. Scoutetten.

Histoire de Charles VIII, roi de France, par M. Cherrier.

Discours d'ouverture du cours d'hindoustani, par M. Garcin de Tassy.

OEuvres diverses de M. A. Berville.

Notice biographique et scientifique sur le professeur Schœnbein, par M. Scoutetten.

Les principales causes de la mortalité des enfants du premier âge, par le Dr Reboulleau.

Publiche date del magneto-elettrico ed elettro-magnetico, par M. Zantedeschi.

La scienze alla esposizione universale de Parigi nel 1867, par le même.

Della differenza di distributione dell' elettrico negli aerii della atmosferi elettriche e nei conduttore solidi isolati emmetsi nei medesimi, par le même.

Journal de Jean Bauchez (1551 à 1651), publié par MM. Abel et Bouteiller.

Recherche sur l'origine de la règle : donner et retenir ne vaut, par M. Alb. Desjardins.

Travaux divers offerts en 1868.

Du consentement des époux au mariage, par M. Glasson.

Etudes sur les chemins de fer à travers les Vosges, par M. Ferry.

Isaïe ou le travail, par M. Is. Lévy.

L'Italie délivrée, par M. Louis.

Etude sur van Helmont, par M. Rommelaire.

Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Verdun, pour le carême de 1868.

Danses macabres sculptées au cimetière de Montivilliers, par M. Rösseler.

Le ver à soie du chêne à l'exposition universelle de 1867, par M. Personnat.

De la conscience, par M. Houpert.

Procédé pour régénérer le soufre, par M. Rosenstiehl.

Les villageoises (poésie), par M. Arsène Thévenot.

Etude critique et historique sur le musée de Metz, par M. Michel.

Le livre de l'agriculture d'Ibn-al-Awan, par M. Clément Mullet.

Genève et les rives du Léman, par M. Ad. Rey.

La morale et les académies, par M. de la Codre.

L'opinion publique et l'extinction de la guerre, par le même.

Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour impériale de Nancy, par M. Pierrot, substitut du procureur général.

Traité de cosmogonie, par M. G. Roblet.

Compte rendu des fouilles entreprises pour retrouver les restes de dom Aug. Calmet.

Petites observations sur quelques plantes critiques, par M. Ar. Thielens.

Notes sur le myosotis Dumortiiri, par le même.

Recherches sur les propriétés physiques et physiologiques du protoxide d'azote liquéfié, par M. Preterre.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS (1)

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION.

(AOUT 1869.)

BUREAU.

Président : M. DUCHESNE.
Vice-Président : M. CHAUTARD.
Secrétaire perpétuel : M. Edmond SIMONIN.
Bibliothécaire-Archiviste : M. L. BENOIT.
Secrétaire annuel : M. LOMBARD.
Questeur : M. LEUPOL.

I

MEMBRES HONORAIRES.

1865. 5 Mai. M. BEAUPRÉ, Conseiller honoraire à la Cour impériale (Associé-Correspondant depuis le 28 novembre 1839, membre titulaire depuis le 25 août 1842).

(1) L'Académie de STANISLAS fondée à Nancy le 28 décembre 1750, par le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue Institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

1866. 1er Juin. M. MARCHAL, Ancien curé de la paroisse Saint-Pierre (Membre titulaire depuis le 19 Décembre 1850).

21 Déc. M. SIMONIN père, Directeur honoraire de l'École de Médecine et de Pharmacie, Correspondant de l'Académie impériale de Médecine (Membre titulaire depuis le 7 juin 1838).

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 Mai 1846, Membre titulaire depuis le 1er février 1849).

II

MEMBRES TITULAIRES.

1826. 13 Avril. M. le baron P.-G. DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire. Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres) (Associé depuis le 5 Juin 1817).

1831. 3 Mars. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets.

1834. 18 Déc. M. REGNEAULT, Ancien professeur de Mathématiques à l'École impériale forestière.

1840. 5 Mars. M. GODRON, Doyen de la Faculté des Sciences.

1843. 19 Janv. M. Edmond SIMONIN, Directeur de l'École de Médecine (Associé depuis le 4 Février 1841).

1844. 4 Janv. M. BLONDLOT, Professeur de chimie à l'École de Médecine, Correspondant de l'Académie impériale de Médecine.

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la ville (Associé depuis le 2 Mai 1850).

1851. 6 Févr. M. MEAUME, Professeur de Législation et de Jurisprudence à l'Ecole impériale forestière (Associé depuis le 18 Mai 1846).

1852. 1er Avril. M. GUILLEMIN, ancien recteur de l'Académie de Nancy (Associé correspondant du 14 septembre 1855 au 24 novembre 1865).

1853. 6 Janv. M. DE METZ-NOBLAT, Économiste, homme de lettres.

24 Févr. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Conseiller à la Cour impériale.

17 Nov. M. BENOIT, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 Janvier 1847).

1854 24 Mars. M. Léon PARISOT, Professeur d'Anatomie à l'Ecole de Médecine.

1855. 2 Févr. M. BURNOUF, Directeur de l'Ecole française à Athènes.

M. LACROIX, Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres.

27 Avril. M. CHAUTARD, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences.

1856. 18 Janv. M. LEMACHOIS, Publiciste.

1857. 22 Janv. M. A. DE MARGERIE, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 10 Juillet 1856).

1858. 24 Déc. M. DUCHESNE, Professeur au Lycée impérial (Associé depuis le 14 mai 1858).

1860. 3 Fév. M. RENARD, Professeur de Mathématiques à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 10 déc. 1858).

M. Edouard COURNAULT, Homme de lettres (Associé depuis le 25 mai 1855).

1862. 7 Fév. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé depuis le 30 décembre 1859).

1862. 6 Juin. M. Forthomme, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Nancy (Associé depuis le 20 avril 1860).

27 Mars. M. Lombard, Professeur de Droit commercial à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janv. 1861).

M. E. Chasles, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres (Associé depuis le 23 janvier 1863).

1864. 5 Févr. M. Poincaré, Professeur de Physiologie à l'Ecole de médecine (Associé depuis le 1er août 1862).

17 Nov. M. Leclerc, Premier Président de la Cour impériale de Nancy (Associé depuis le 18 mai 1864).

1865. 17 Mars. M. Jalabert, Doyen de la Faculté de Droit de Nancy.

1866. 2 Févr. M. Maggiolo, Recteur de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1837).

16 Mars. M. Arnault de la Ménardière, professeur de code Napoléon à la Faculté de Droit (Associé depuis le 22 juin 1865).

22 juin. M. Vaugeois, professeur de code Napoléon à la Faculté de Droit (Associé depuis le 16 juin 1865).

1867. 16 Févr. M. E. Lallement, Professeur suppléant à l'Ecole de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866).

1868. 19 Juin. M. Louis Benoit, Bibliothécaire en chef de la ville (Associé depuis le 1er février 1867).

1869. 5 Févr. M. Eugène Benoist, Professeur de littérature ancienne, à la Faculté des lettres (Associé depuis le 20 novembre 1868).

18 Juin. M. Volland père, avocat, membre du Conseil général de la Meurthe.

1869. 6 août. M. Lefebvre, Professeur de physique au Lycée de Nancy (Associé depuis le 5 juillet 1867).

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1806. 8 Févr. M. Gueneau d'Aumont, Professeur honoraire de Faculté, à Dijon (Titulaire jusqu'au 14 Décembre 1809).

1821. 1er Févr. M. Thierriet, Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg (Titulaire jusqu'au mois de sept. 1830).

1830. 13 Mars. M. Gatien-Arnoult, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833. 3 Avril. M. Perron, ancien chef de Section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1836. 13 Avr. M. Franck, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838). Boulevard Saint-Michel, 44, à Paris.

1839. 2 Mai. M. Bénard, Professeur de Philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

18 Juill. M. Rollet, Ancien Médecin en Chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1840. 18 Juin. M. Joguet, Proviseur du Lycée Louis-le-Grand à Paris (Titulaire jusqu'en février 1852).

1842. 2 Mars. M. MAGIN, Recteur de l'Académie de Poitiers (Vienne) (Titulaire jusqu'en septembre 1846).

10 Nov. M. SCHÜTZ, Homme de Lettres (Titulaire jusqu'au 21 janvier 1865).

1843. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de la Meurthe (Titulaire du 18 novembre 1847, au 18 novembre 1859) à Nancy.

1844. 22 Févr. M. LEVALLOIS, ancien Inspecteur-général des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 91, à Paris.

1847. 5 Août. M. CARESME, Recteur de l'Académie de Besançon (Titulaire jusqu'en Décembre 1851).

1850. 2 Mai. M. DENYS, Avocat à la Cour impériale de Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avril. M. PLANCHON, Directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de Montpellier (Titulaire jusqu'au 23 Avril 1853).

1855. 16 Fév. M. SAUDBREUIL, Premier Président de la Cour impériale d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861). Boulevard Saint-Michel, 77.

30 Mars. M. LEMOINE, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 7 janvier 1856).

1858. 1er Mai. M. LAFON, professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au mois de janvier 1866).

1862. 7 Mars. M. ALEXANDRE, Conseiller à la Cour impériale de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863). Rue Fortin.

1865. 17 Mars. M. PARINGAULT, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Nancy (Titulaire depuis le 16 juin au 24 novembre 1865). Avenue de l'Impératrice, Villa Saïd, 56, Paris.

M. DESJARDINS, agrégé près la Faculté de Droit de Paris (Titulaire depuis le 30 juin 1865 jusqu'au 24 novembre 1865).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur des lignes télégraphiques, à Caen (Titulaire depuis le 3 mai 1867 jusqu'au 24 avril 1868).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

1825. 1er Déc. M. VEYLAND, Homme de lettres, à Metz.

1829. 2 Avril. M. Constant SAUCEROTTE, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville; Correspondant de l'Académie impériale de médecine.

---

(1) La Liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'art. 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 36 Membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, 100 Membres qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1842. 2 Mars. M. MAGIN, Recteur de l'Académie de Poitiers (Vienne) (Titulaire jusqu'en septembre 1846).

10 Nov. M. SCHÜTZ, Homme de Lettres (Titulaire jusqu'au 21 janvier 1865).

1843. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de la Meurthe (Titulaire du 18 novembre 1847, au 18 novembre 1859) à Nancy.

1844. 22 Févr. M. LEVALLOIS, ancien Inspecteur-général des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 91, à Paris.

1847. 5 Août. M. CARESME, Recteur de l'Académie de Besançon (Titulaire jusqu'en Décembre 1851).

1850. 2 Mai. M. DENYS, Avocat à la Cour impériale de Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avril. M. PLANCHON, Directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de Montpellier (Titulaire jusqu'au 25 Avril 1853).

1855. 16 Févr. M. SAUDBREUIL, Premier Président de la Cour impériale d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861). Boulevard Saint-Michel, 77.

30 Mars. M. LEMOINE, Professeur de philosophie à la Faculté [illegible] jusqu'au 7 jan-

[illegible]

1858. [illegible]

1862. 7 Mars. M. ALEXANDRE, Conseiller à la Cour impériale de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863). Rue Fortin.

1865. 17 Mars. M. PARINGAULT, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Nancy (Titulaire depuis le 16 juin au 24 novembre 1865). Avenue de l'Impératrice, Villa Saïd, 56, Paris.

M. DESJARDINS, agrégé près la Faculté de Droit de Paris (Titulaire depuis le 30 juin 1865 jusqu'au 24 novembre 1865).

1867, 8 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur des lignes télégraphiques à Caen (Titulaire depuis le 3 mai 1867 jusqu'au 24 avril 1868).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX

1°

1825. 1er Déc. M. VEYLAND, Homme de [illegible]

1829. 2 Avril. M. Constant SAUCEROTTE, [illegible] ...i-pital de Lunéville; Corre[illegible] impériale de méde[illegible]

Asso[illegible]

...e de

1835. 26 Mars. M. DOCTEUR, Homme de lettres, à Bruyères (Vosges).

1837. 20 Avril. M. Henri HOGARD, Agent voyer en chef du département des Vosges, à Épinal.

1838. 8 Nov. M. PUTEGNAT, Docteur en Médecine, à Lunéville; Correspondant de l'Académie impériale de Médecine.

1839. 17 Janv. M. CHATELAIN, Architecte, à Nancy.

14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy.

19 Juil. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

26 Nov. M. JANDEL, Architecte, à Lunéville.

1841. 7 Janv. M. JARDOT, ancien chef d'escadrons au corps d'Etat-major, rue de Rumfort, 5, à Paris.

16 Déc. M. Justin BONNAIRE, Avocat à la Cour impériale de Nancy.

1842. 12 Mai. M. ROBERT, Numismatiste, Intendant général à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

1843. 2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, Aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.

20 Juin. M. DUMONT, Juge au Tribunal de première instance, à Saint-Mihiel.

1845. 7 Mars. M. IDOUX, Professeur de Mathématiques spéciales au Collége de Lunéville.

1846. 18 Mai. M. l'abbé CLOUET, Conservateur de la bibliothèque publique de Verdun.

M. MATHIEU, Sous-Directeur de l'École impériale forestière, à Nancy.

18 Mai. M. SALMON, Conseiller à la Cour impériale de Metz.

1847. 17 Juin. M. LEBRUN, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

5 Déc. M. CHAPIA, Curé de Vittel (Vosges).

M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy.

M. Alex. GÉNY, Peintre, à Nancy.

1853. 23 Juin. M. DE MARDIGNY, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Metz.

M. le comte VAN DER STRATEN-PONTHOZ, Membre de l'Académie impériale de Metz.

5 Août. M. HENRIOT, Juge de paix, à Bar-le-Duc.

21 Déc. M. VUILLAUME, Supérieur du Petit Séminaire de Châtel (Vosges).

M. CHABERT, Membre de l'Académie impériale de Metz.

1856. 19 Déc. M. SCOUTTETEN, Médecin principal en retraite, à Metz.

M. BÉNARD, aîné, Principal du Collége de Sarrebourg (Meurthe).

1858. 8 Janv. M. PAULUS, Peintre à Nancy.

14 Mai. M. Charles COURNAULT, peintre à Malzéville, près Nancy.

M. MÉLIN, architecte, Professeur de travaux graphiques, à Nancy.

10 Déc. M. Alfred CLAUDEL, à Epinal.

M. BLOCH, Manufacturier à Tomblaine, près Nancy.

28 Avril. M. PERROT, ancien Principal, à Nancy.

7 Mai. M. CLARINVAL, Chef d'escadrons d'artillerie à Metz.

7 Mai. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour impériale de Nancy.

1858. 23 Nov. M. Terquem, Administrateur du Musée géologique, à Metz.

1861. 18 Janv. M. Chapellier, Instituteur à Epinal.

21 Juin. M. le comte de Puymaigre, Homme de lettres, à Metz.

1862. 21 Fév. M. Fervel, Colonel du génie, chef de service à Marseille.

7 Mars. M. Berlet, Avocat à la Cour impériale, à Nancy.

4 Avril. M. Deblaye, curé à Imling (Meurthe).

4 Juillet. M. Sellier, Peintre d'histoire, à Paris, avenue de Wagram, 67.

1863. 23 Janv. M. Liégeois, Professeur de droit administratif à la Faculté de Droit de Nancy.

1er Mai. M. le Comte Gaston de Ludre, homme de lettres, avenue Montaigne, 73, à Paris.

M. Clère, sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

3 Juin. M. Bonne, avoué à Bar-le-Duc (Meuse).

24 Juill. M. Th. Lambert, Professeur au collége d'Auxerre.

1865. 30 Mars. M. Bonvallot, Conseiller à la Cour impériale de Colmar (Haut-Rhin).

5 Mai. M. Gérardin, Agrégé à la Faculté de droit de Paris.

1866. 16 Fév. M. Jacquemin, Docteur en médecine, Professeur de chimie à l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg.

1867. 15 Fév. M. Gérardin (Charles), Professeur de Physique au Collége Chaptal, rue de l'Ouest, 48, à Paris.

29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville, Garde général des Forêts à Valenciennes (Nord).

1867. 21 Juin. M. DOYOTTE, Directeur de l'Ecole ecclésiastique des hautes-études à Nancy.

1868. 3 juillet. M. SERVAIS, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).

1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy.

2°

1815. 1er Juil. M. GÉRARD, Docteur en Médecine, à Lyon, rue de Constantine, 2.

5 Déc. M. MOREAU DE JONNÈS, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, rue Monsieur, 11.

1820 9 Nov. M. HERPIN, Docteur en Médecine, à Paris, rue Taranne, 7.

15 Mars. M. FÉE, Directeur du Jardin botanique de Strasbourg ; Membre de l'Académie impériale de médecine.

1823 17 Avril. M. MONFALCON, Docteur en Médecine, à Lyon.

8 Juil. M. DESHAYES, Docteur en Médecine et Naturaliste, à Paris, place Royale.

1828. Févr. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1830. 1 Janv. M. Léonard CHODZKO, Historien, à Paris.

1 Fév. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1855. 26 Mars. M. DE SAULCY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles Lettres); Sénateur, à Paris.

1856. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en Médecine, à Paris, rue Saint-Guillaume, 32.

Mgr. DELALLE, Evêque de Rodez.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1858. 5 Avril. M. VIOLETTE, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Lille.

1859. 10 Janv. M. BOILEAU, Ancien chef d'escadrons d'artillerie, à Versailles, rue de la Bibliothèque, 7 (Seine-et-Oise).

1er Avril. Mme Fanny DÉNOIX DES VERGNES, à Beauvais (Oise).

29 Août. M. RIANT, Aumônier honoraire de Lycée, à Mont-sur-Meurthe.

1860. 6 Févr. Mme Amable TASTU, à Paris.

7 Mai. M. GINDRE DE MANCY, Littérateur, à Vincennes, rue de Paris, 106 (Seine).

20 Août. M. DE CAUMONT, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles Lettres), à Pari, rue de Richelieu, 63.

26 Août. M. MOIGNO, Mathématicien, à Paris, rue d'Erfurth, 2.

18 Nov. M. MILLER, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. PERREY, Professeur à la Faculté des Scinces, à Dijon.

1840. 16 Déc. M. Raymond THOMASSY, ancien Élève de l'École des Chartes, à Paris.

1842. 17 Mars. M. GRENIER, Professeur à la Faculté des Sciences et à l'École de Médecine, à Besançon.

16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie de Sciences), à Paris.

7 Avril. M. le marquis DE ROYS, Géologue, à Paris, rue du Bac, 93.

1843. 14 Nov. M. LUBANSKI, Docteur en médecine, à Nice.

4 Juillet. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue Royer Collard, 9.

1847. 17 Juin. M. le comte Léonce de LAMBERTYE, au château de La Chaltrait, près d'Épernay (Marne).

23 Déc. M. DELEZENNE, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Lille.

M. SERRET, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue d'Enfer, 37.

M. AYMAR-BRESSION, Homme de lettres, à Paris.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie impériale de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 6 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

8 Janv. M. G. BOULANGÉ, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Napoléonville.

1852. 8 Janv. M. Lucien Coutant, Président de la Société de Sphragistique, à Paris, quai aux Fleurs, 9.

16 Déc. M. Morel, Médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Saint-Yon, à Rouen.

M. Henri d'Arbois de Jubainville, Archiviste du département, à Troyes (Aube).

1853. 5 Août. M. Colson, Docteur en médecine, à Noyon.

M. Grellois, Médecin principal, à Metz.

1854. 23 Juin. M. Guillory aîné, Président de la Société industrielle, à Angers, rue Saint-Julien, 48.

15 Déc. M. Constant Dubos, Docteur en médecine, à Paris, rue du faubourg Poissonnière, 139.

M. Armandi, Général, Bibliothécaire du palais de Saint-Cloud.

1855. 25 Mai. M. Séguin, Professeur de physique à la Faculté des Sciences, à Grenoble.

M. Nicklès, Pharmacien, à Benfeld (Bas-Rhin).

M. E. de Barthelémy, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. Garcin de Tassy, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles Lettres), à Paris, rue Saint-André-des Arts, 43.

M. Bergmann, Doyen de la Faculté des Lettres, à Strasbourg.

M. Robin (Edouard), Professeur de Chimie, à Paris, rue de la Harpe, 92.

1857. 10 Juil. M. Cap, Membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris, rue d'Aumale, 9.

1857. 10 Juil. M. Cherbonneau, Professeur de langue arabe, à la chaire de Constantine (Algérie).

18 Juil. M. Bernot, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. Braun, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la confession d'Ausbourg, à Strasbourg.

1859. 7 Janv. M. de Cherrier, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue de Londres, 21.

21 Janv. M. H. Gomont, Homme de lettres, à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

30 Déc. M. Floquet, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue de l'Arcade, 25.

1860. 9 Nov. M. Guillemin, Professeur agrégé près la Faculté de médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'Abbé Loyson, à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 123.

1861. 24 Mai. M. Simonnet, rue Neuve-St-Augustin, 46, à Paris.

24 Mai. M. Carnandet, Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

9 Août. Mme Esther Sezzi, à Paris, rue des Mathurins, 20.

1862. 21 Févr. M. Bretagne, Directeur des contributions directes à Nancy.

2 Mai. M. Joly, Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

1862. 20 Juin. M. Goguel, Directeur du gymnase protestant à Strasbourg.

4 Juillet. M. Frédéric Passy, Professeur d'Economie politique, à Paris, rue des Saints-Pères, 61.

14 Août. M. de la Saussaye, Membre de l'Institut, Recteur de l'Académie de Lyon.

4 Déc. M. Eichhoff, Inspecteur honoraire de l'Université, Correspondant de l'Institut, à Paris.

M. Foucaux, Professeur de Sanscrit au collége de France, à Paris.

M. Robert, Géologue, à Bellevue, prés Meudon (Seine et Oise).

1864. 8 Janv. M. Pierre, Professeur de Chimie à la Faculté des Sciences de Caen, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

15 Juillet. M. Couder, Peintre d'histoire; Membre titulaire de l'Institut (Académie des beaux Arts), à Paris.

15 Juill. M. Tarbé, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles lettres), à Neuilly-sur-Seine, avenue de Madrid, 6 (Seine).

M. Millien (Achille), Littérateur; Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

18 Nov. M. Cochin, Membre de l'Institut (Académie des Sciences Morales et Politiques), à Paris.

2 Déc. M. Ménant, Juge au tribunal d'Evreux (Eure).

1865. 6 Janv. M. de Ribbe, Avocat à la cour impériale d'Aix (Bouches du Rhône).

1865. 6 Janv. M. Jules SIMON, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avril. M. DE ROSNY, professeur à l'Ecole des Langues orientales, à Paris.

1er Juin. M. ERNEST DUBOIS, professeur agrégé à la Faculté de droit de Nancy.

6 juillet. M. SAINT-MARC-GIRARDIN, membre de l'Académie française, rue Bonaparte, 5, à Paris.

M. le prince Albert DE BROGLIE, Membre de l'Acamie française, rue de l'Université, 94, à Paris.

25 Oct. M. GALLEAU, Homme de Lettres, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Vicaire apostolique pour l'Algérie.

7 Juin. M. MICHAUX (Clovis), Ancien Magistrat à Paris.

19 Juillet. M. REGNIER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

2 Août. M. REBOULEAU, Médecin en chef des Etablissements hospitaliers de Constantine.

15 Nov. M. V. BALTARD, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue de l'Abbaye, 4, à Paris.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de Lettres, à Strasbourg.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Strasbourg.

7 Août. M. VILLEMAIN, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

M. le baron de GÉRANDO, Procureur général près la Cour impériale de Metz.

1868. 7 Août. M. Kopp, chimiste à Saverne (Bas-Rhin).

1869. 19 Févr. M. Terrien-Poncel, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine inférieure).

6 août. M. le Comte d'Haussonville, Membre de l'Académie française, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 9.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1822. 14 Nov. M. de Blaramberg, Conseiller d'Etat, à Odessa.

1823. 28 Août. M. Robley-Dunglisson, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

3 Avril. M. La Roche, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. Heyfelder, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

3 Déc. M. Gloesener, Professeur de Physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. Van Honsebrouck, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 8 Janv. M. Quetelet, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

26 Mars. M. Carmoly, ancien Grand Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier Antinori, Directeur du Musée d'histoire naturelle et de physique de Florence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse de Candolle, Directeur du Jardin de Botanique de Genève.

1842. 4 Août. M. Thiéry, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 4 Janv. M. Van-Hasselt, historien, à Bruxelles.

18 Janv. M. Wartmann, Recteur de l'Académie de Genéve.

22 Août. M. Pierre Savi, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. de Larive, ancien Professeur de physique, membre associé de l'Institut (Académie des Sciences), à Genéve.

1847. 23 Déc. M. l'abbé Zantedeschi, Professeur de physique, à l'Université de Padoue.

1850. 5 Déc. M. Karsten, Docteur en philosophie, secrétaire de la Société de physique de Berlin.

1853. 7 Avril. M. Reuter, Directeur du Jardin botanique de Genève.

M. F. Frocheur, Conservateur-Adjoint des manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles.

1855. 21 Déc. M. Ulysse Capitaine, Secrétaire de l'Institut archéologique de Liége.

1856. 5 Déc. M. Brosset, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. de Berg, Conservateur de la bibliothèque du jardin botanique impérial, à Saint-Pétersbourg.

19 Déc. M. Paques, Professeur à l'Athénée royal, à Liége.

1857. 23 Janv. M. Haidinger, Président de l'Académie impériale géologique, à Vienne.

1858. 10 Déc. M. Le Baron de Kuster, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. Forchhammer, professeur à l'Université de Kiel.

1858. 30 Déc. M. Nève, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1860. 20 Avril. M. Volpicelli, Professeur de Physique, à Rome.

1861. 19 Juillet. M. Namur, Docteur en médecine, professeur à l'Athénée de Luxembourg.

1864. 12 Août. M. Colnet d'Huart, Professeur de mathématiques transcendantes à l'Athénée royal de Luxembourg.

1866. 16 Mars. M. Charles Jackson, professeur à l'Université de Boston.

1868. 21 Févr. M. Adolphe Pictet, Professeur honoraire à l'Académie de Genève.

6 août 1869. M. Paplonski, Conseiller d'Etat, inspecteur général des Etudes, directeur de l'Institut des Sourds-Muets et Aveugles, à Varsovie.

TABLE DES MATIÈRES.

Compte rendu de l'année 1868-1869, par M. J. Chautard.. v

Liste des travaux dont l'Académie a entendu la lecture pendant l'année 1868-1869.......................... XXI

Rapport présenté à l'Académie au nom de la Commission du prix Bonfils.................................... XXIII

Notice sur Nicolas Remy, discours de réception, par M. L. Leclerc ; suivie de notes historiques et biographiques et enrichie d'un portrait et d'un fac-simile d'écriture...... XXXIX

Eloge de Mme Elise Woïart ; discours de réception par M. Louis Benoît ; suivi d'une liste détaillée des ouvrages de Mme Woïart.................................... CXLIV

Réponse de M. P. Morey, président, aux récipiendaires.... CLXVIII

Le petit Château de Lunéville, historiette en deux journées par M. P.-G. de Dumast ; avec planche................ CLXXX

Discours prononcés sur la tombe de M. le comte V. de Saint-Maurice, par M. P. Morey, président, et par M. de Metz-Noblat, membre titulaire........................ CCXXIX

Allocution prononcée sur la tombe de M. Nicklès, par M. P. Morey, président............................ CCXL

Discours prononcé sur la tombe de M. Paillart, par M. P. Morey, président.................................. CCXLIII

Considérations sur les anomalies de l'artère humérale, par le docteur Léon Parisot, avec deux planches............. 1

Sur l'ozone et l'acide phosphorique produits dans la combustion lente du phosphore, par M. Blondlot............. 29

La légende de Kâma, méditation orientale, par M. L. Leupol. 33

Richard Mique, architecte de Stanislas et de Marie-Antoinette, par M. P. Morey ; enrichi d'un portrait et d'un plan...... 49

Sur la question de l'Atlantide, quelques remarques linguistiques, par M. P.-G. de Dumast ; avec une carte........ 77
Application des doctrines physiologiques aux principaux faits observés pendant l'éthérisme : recherche des origines organiques des fonctions........................... 89
Théorie des actions des aimants sur les corps magnétiques et diamagnétiques dans l'hypothèse d'un seul fluide électrique, par N.-A. Renard.............. 121
Compte rendu météorologique de 1868, par M. J. Chautard, avec cartes et tableaux-statistiques.................. 159
Observations sur quelques axes végétaux constamment définis par la mortification du bourgeon terminal ou des mérithalles supérieurs, par M. D.-A. Godron............. 199
Relation d'un cas d'oblitération du tiers inférieur de la veine cave inférieure et des veines iliaques primitives chez une femme de 68 ans, par le docteur Léon Parisot......... 206
Proportions de l'ozone atmosphérique pendant les diverses saisons, par M. Simonin père...................... 229
A l'Académie de Stanislas, poésie, par M. Galleau........ 231
L'Hercule grec, par M. Goguel....................... 237
Expériences relatives à l'action de l'ammoniaque sur le phosphore, par M. Blondlot......................... 300
Madame Elise Woïart, par M. Gindre de Mancy.......... 306
Monnaies au type esterlin (suite), par M. J. Chautard...... 335
Documents pour servir à l'histoire de la thyroïde, par le docteur Poincaré.................................. 433
Les sesqui-fluoferrates, par M. J. Nicklès............... 457
Syntèse de la limonite, par M. J. Nicklès........... 462
Note sur le fluorure manganoso-manganique, par M. J. Nicklès.. 466
La grande Mademoiselle, par M. A. de Margerie......... 469
Remarques sur les relations de parallélisme que présentent dans la Lorraine et dans la Souabe les couches du terrain dit *marnes irisées* ou *Keuper*, par M. Levallois........ 515
Programme du prix Bonfils........................... 561
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie en 1867-1868..... 563
Liste des membres.................................. 575

